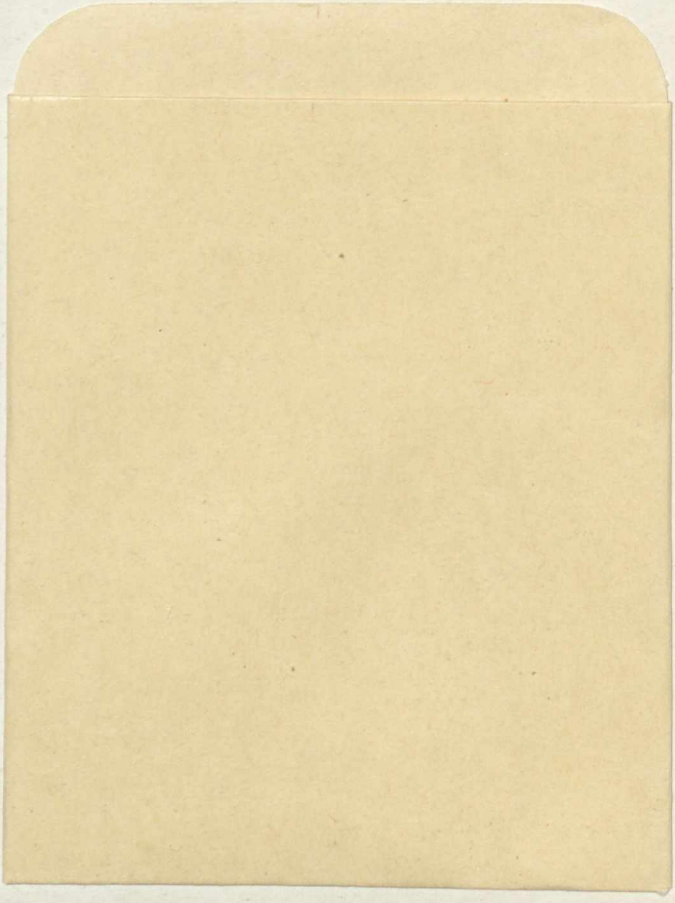

J
103
H72
1950
R33
A4

90149
224

SESSION 1950

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 1

SÉANCES DES MARDI 25 AVRIL ET JEUDI 11 MAI 1950

TÉMOIN:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

60934—1

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RADIODIFFUSION

Président: M. Ralph Maybank.

Vice-président: M. J.-G.-L. Langlois (*Gaspé*).

Messieurs

Balcer
Boisvert
Côté (*Saint-Jean-d'Iberville-Napierville*)
Decore
Diefenbaker
Fleming
Fulton
Gauthier (*Portneuf*)
Gauthier (*Sudbury*)
Hansell
Henry
Kent
Kirk (*Antigonish-Guysborough*)
Knight
Murray (*Cariboo*)
Richard (*Ottawa-Est*)
Robinson
Riley
Smith (*Moose-Mountain*)
Smith (*Calgary*)
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Whitman
Winters

Secrétaire: Antonio Plouffe.

ORDRE DE RENVOI

MARDI 18 avril 1950.

Résolu,—Qu'un comité spécial de la radiodiffusion soit institué afin d'étudier le rapport annuel de la Société Radio-Canada, d'examiner les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son développement, et qu'il soit autorisé à étudier les questions et les sujets dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à faire produire des documents et des dossiers.

Que le comité soit autorisé à faire imprimer les documents et les témoignages au jour le jour, selon qu'il le jugera opportun ou nécessaire.

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Que le comité se compose des membres suivants: MM. Balcer, Boisvert, Côté (*Saint-Jean-d'Iberville-Napierville*), Decore, Diefenbaker, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Isnor, Kent, Knight, Langlois (*Gaspé*), Maybank, McCann, Murray, (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Riley, Smith (*Moose-Mountain*), Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*) et Whitman.

Que l'application des articles 64 et 65 du Règlement soit suspendu à l'égard de ce comité.

VENDREDI 5 mai 1950.

Ordonné,—Que le nom de M. Kirk (*Antigonish-Guysborough*) soit substitué à celui de M. Isnor sur la liste des membres dudit comité.

LUNDI 8 mai 1950.

Ordonné,—Que le nom de M. Winters soit substitué à celui de M. McCann sur la liste des membres dudit comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 25 avril 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 10 heures 30, pour fins d'organisation.

Présents: MM. Balcer, Boisvert, Decore, Diefenbaker, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Isnor, Knight, Langlois (*Gaspé*), McCann, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Smith (*Moose-Mountain*), Stewart (*Winnipeg-Nord*),—17.

Le secrétaire préside à l'élection du président.

M. Fleming propose au Comité d'élire M. Isnor à la présidence. M. Isnor décline la nomination et M. Fleming retire sa motion.

Sur proposition de M. Isnor, appuyée par M. Gauthier (*Portneuf*), M. Maybank est élu président.

M. Langlois est élu vice-président, sur motion de M. Boisvert.

Le choix des membres du sous-comité du programme (comité directeur) est laissé au président.

Après discussion et sur motion de M. Murray (*Cariboo*):

Il est ordonné,—Que le Comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 600 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

M. Gauthier (*Portneuf*) s'enquiert à propos du retard de la publication de la version française. Après discussion, il est convenu que le président fera enquête.

Le président donne lecture de l'Ordre de renvoi (*voir la première page du fascicule n° 1 des témoignages imprimés*).

Un débat général s'ensuit sur les points suivants:

1. La possibilité d'obtenir que l'on produise et imprime les exposés à une séance, et qu'on les étudie à la suivante;

2. Les heures des réunions et l'ordre des témoins;

3. L'interprétation du mot "développement" qui figure dans l'Ordre de renvoi.

Le président invite M. James J. McCann, ministre du Revenu national, à porter la parole. Le Ministre se déclare heureux de ce que le Comité soit déjà à l'œuvre et commente les sujets suivants:

a) L'intérêt inusité que soulèvent les délibérations du Comité;
b) Le volume de travail à accomplir;
c) L'expansion passée et virtuelle de la Société Radio-Canada;
d) Les progrès et les frais d'exploitation croissants de la radiophonie canadienne;

e) Les installations internationales sur ondes courtes;

f) Le renvoi à la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences.

Le Ministre regrette, vu son prochain départ pour Genève, où il assistera aux séances de l'organisation mondiale de la Santé, de ne pouvoir être présent aux délibérations du Comité. Il invite les membres à visiter les bureaux montréalais de Radio-Canada, et déclare que les fonctionnaires de la Société sont prêts à comparaître devant le Comité, selon le désir de ce dernier.

Le président annonce que siégera bientôt le comité du programme auquel MM. Langlois (*vice-président*), Isnor, Richard (*Ottawa-Est*) et Hansell sont nommés sans plus de préambules.

A 11 heures 10, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

JEUDI 11 mai 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 heures, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Présents: MM. Balcer, Boisvert, Diefenbaker, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Kirk (*Antigonish-Guysborough*), Kent, Knight, Langlois (*Gaspé*), Maybank, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Riley, Smith (*Calgary-Ouest*),—17.

Aussi présents: De la Société Radio-Canada: MM. A. D. Dunton, président; Augustin Frigon, directeur général; Donald Manson, directeur général adjoint; E. L. Bushnell, directeur général des Émissions; J.-A. Ouimet, ingénieur en chef; Harry Bramah, trésorier; George Young, directeur des Relations entre les postes; Hugh Palmer, secrétaire du Bureau des gouverneurs; R. C. Fraser, directeur de la Presse et de l'Information.

Du ministère des Transports: MM. G. C. W. Browne, régisseur de la radio; M. W. A. Caton, inspecteur en chef de la radio; ainsi que M. T. J. Allard, directeur général de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et directeur du Bureau de la radio.

Le président fait un rapport oral sur les procès-verbaux du sous-comité du programme qui se compose des membres suivants: MM. Langlois (*Gaspé*), vice-président, Richard (*Ottawa-Est*), Hansell, Fleming et Stewart (*Winnipeg-Nord*). Un autre membre sera nommé pour succéder à M. Isnor, élevé au Sénat.

Un débat s'ensuit sur la procédure à suivre vu les événements de ces derniers temps.

M. Dunton est appelé et termine ses remarques générales. M. Augustin Frigon l'aide à fournir les réponses voulues aux questions qui ont été posées sur les taux courants.

Les documents suivants sont déposés et distribués:

1. Rapport annuel de Radio-Canada, 1948-1949, en anglais et en français.
2. Aperçu des progrès accomplis par la radiophonie nationale au Canada. —A.
3. Exposé du Bureau des gouverneurs présenté à la Commission royale d'enquête sur le progrès des arts, des lettres et des sciences au Canada. —A.F.

4. Genèse des émissions à Radio-Canada—*Appendice I.*—A.
5. La Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, et ses règlements.—A.F.
6. Règlements de Radio-Canada concernant les stations de radiodiffusion. —A.F.
7. Brochure sur les émissions politiques et de controverse.—A.
8. La Loi sur la radio, 1938, et ses règlements modifiés (ministère des Transports).—A.
9. Déclarations du Bureau des gouverneurs sur la télévision, 17 mai et 13 novembre 1948, et 11 avril 1949.—A.
10. Exposé de principes du gouvernement sur la télévision, 28 mars 1949. —A.

La réunion devant avoir lieu à 4 heures est remise à plus tard.

A 12 heures 30, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 11 mai 1950.

Le Comité spécial institué pour faire enquête sur la radiodiffusion se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Il me semble qu'il y a longtemps que le comité directeur ne s'est pas réuni. J'assiste un peu comme dans un rêve à notre séance d'enquête radiophonique ce matin, parce que j'arrive d'une visite de plusieurs jours aux lieux où il y a déluge, et j'ai peine à concentrer mon esprit sur les problèmes qui nous intéressent ici même.

A tout événement, le comité directeur s'est réuni il y a quelques jours. La principale tâche à remplir était alors d'organiser la séance de ce matin. En principe, nous devrions entendre dès l'ouverture de la réunion les délégués de Radio-Canada. Or je tiens à m'excuser sans plus de retard, surtout auprès de M. Diefenbaker, de ce que des documents destinés à m'être remis n'ont pas été distribués aux membres du Comité. M. Diefenbaker avait soulevé la question à la première séance: ce serait, disait-il, une bonne idée, si possible, que des documents soient déposés et, en quelque sorte, rendus publics, de façon que les membres du Comité aient l'occasion de les étudier avant de s'engager effectivement dans l'interrogatoire des témoins. Le comité directeur approuva la proposition; quand nous fûmes convenus de la chose, je m'entendis avec M. Dunton. M. Dunton m'adressa alors diverses pièces et, si j'avais été ici, ces papiers auraient été distribués. Mais je ne suis rentré qu'à 8 heures ce matin, et ma secrétaire ne savait trop si elle devait prendre la responsabilité d'une telle distribution.

Quand j'ai abordé avec M. Dunton la question de l'exposé de Radio-Canada, il m'a répondu que, d'une manière générale, il était assez en peine d'ajouter quoi que ce soit ici, au Comité, au mémoire qu'il a déjà présenté à la Commission Massey. Sous toute réserve des problèmes qui pourront se poser au Comité, j'ai donc cru devoir reconnaître qu'en effet l'exposé rédigé pour la Commission Massey s'inspirait probablement des documents qu'il déposerait. En outre, il y a les états financiers qui sont déjà assez périmés, puisque la période embrassée était le dernier exercice. En plus de ceux-là, d'autres états financiers correspondant aux mois écoulés en 1950 peuvent être donnés sous forme d'estimations: le Comité aurait intérêt à les avoir.

Les documents dont j'ai parlé m'ont été remis pour fins de distribution; en plus de ces textes, d'autres documents de base, tels que la Loi et les Règlements, et ainsi de suite, ont été préparés par le secrétaire. Peut-être pourrions-nous les faire distribuer dès maintenant et ouvrir par là nos délibérations.

Pendant qu'on les distribue aux membres, je tiens à régler un point qui a été soulevé. M. Fleming et moi en causions justement il y a un instant. Il s'agit de l'importance d'avoir un quorum non seulement au Comité, mais d'une manière générale. Selon toute apparence, l'exode du Comité sera considérable cet après-midi: beaucoup de membres doivent se trouver ailleurs.

M. SMITH: Il faut gager sur Détroit dimanche.

Le PRÉSIDENT: Si je ne puis m'absenter moi-même, d'autres le feront certainement: je ne songe à personne en particulier, mais quelqu'un vient de me dire qu'il y allait. Je lui confierai mon argent et il pourra gager pour moi.

M. SMITH: Il faudra que nous échangions nos gageures en argent canadien.

Le PRÉSIDENT: Mais oui. Comme c'est l'usage, votre comité directeur a proposé que nous siégions à 11 heures le matin et à 4 heures l'après-midi: ainsi, nous pourrions poursuivre nos débats le vendredi, et c'est ce que nous faisions les années précédentes quand nous avions des témoins d'en dehors de la ville, afin de les accommoder de cette manière. Mais j'ignore et l'on me demande comment nous allons procéder aujourd'hui. Vous plaît-il que nous siégions cet après-midi?

M. RILEY: Le comité des comptes publics siège cet après-midi. N'y aurait-il pas moyen que ces comités siègent de façon que nous puissions assister à leurs séances, et à des heures qui nous conviennent? Je trouve ridicule d'être membre d'un comité et de ne pas pouvoir être présent aux délibérations de ce comité.

M. SMITH: Cinquante membres seront absents cet après-midi: il me suffit de regarder à gauche pour en voir deux ou trois, tout près de moi, qui nous quitteront. En ce cas, pourquoi insister pour que nous siégions cet après-midi? Même si la chose est un inconvénient pour certains, Ottawa n'en demeure pas moins une belle ville à visiter, et l'idée me paraît excellente. Sans formuler de proposition, j'estime qu'il ne devrait pas y avoir de séance cet après-midi.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas que je diffère d'avec vous sur le sujet, mais vous vous rappelez sans doute que nous avons parmi nous des personnes venues de Toronto. N'est-ce pas, monsieur Dunton?

M. SMITH: Je sais, mais c'est un cadeau que nous leur faisons.

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit qu'Ottawa était un bel endroit à visiter?

M. SMITH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Les opinions sont peut-être partagées là-dessus. Mais qu'en pensez-vous? Les personnes de l'extérieur en seront-elles incommodées? Que vous en semble?

M. DUNTON: Je n'y vois pas d'inconvénient. Les témoins sont ici, et je pense qu'ils se proposent de rester dans la capitale jusqu'à demain: ils avaient cru comprendre que le Comité siégerait aussi demain.

M. FLEMING: Il y a un autre point: la question du meilleur usage à faire de notre temps. On vient de nous remettre une ample documentation, et si l'on ne nous donne pas ici même, au cours d'une séance, lecture de ces textes, force nous sera bien de les lire privément et de connaître à fond ce qu'il en est: nous en retirerons autant de profit et serons en mesure d'interroger les témoins à la prochaine réunion. Je doute sincèrement qu'un seul d'entre nous ait le temps de parcourir toute la matière avant la séance de cet après-midi, convoquée pour 4 heures.

Il faudra sans doute que le comité directeur étudie de nouveau la question posée par M. Riley. Durant la session de 1946-1947, je crois que notre comité avait l'habitude de se réunir deux fois le jeudi, le matin et l'après-midi; nous étions libres alors de reporter au vendredi l'interrogatoire que nous n'aurions pu terminer le jeudi. Mais si nombreux sont les comités qui siègent actuellement que nous devrons étudier de nouveau la proposition du comité directeur quant

aux jours de réunion. Pourquoi ne pas choisir une journée où nous pourrons tenir deux séances: en effet, des témoins de Radio-Canada, venus de Toronto et de Montréal, comparaîtront devant nous, et j'estime que nous devrions par conséquent siéger deux fois au jour de notre choix, afin que la chose vaille la peine. Peut-être nous faudra-t-il siéger une fois dans la soirée, au lieu de nous réunir le matin et l'après-midi?

M. RILEY: Sommes-nous tenus par la loi de siéger à 11 heures du matin? Pourquoi ne siégerions-nous pas à 10 heures du matin: nous pourrions alors continuer jusqu'à 1 heure, ou adopter une autre ligne de conduite?

Le PRÉSIDENT: Vous aimeriez voir supprimer la séance de l'après-midi?

M. RILEY: Oui, s'il y a coïncidence d'heures avec quelque autre comité; une autre solution serait qu'une initiative centrale quelconque puisse arranger les choses pour supprimer cette coïncidence.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Monsieur le président, je crois qu'il faut d'abord tirer au clair le point soulevé par M. Smith. Mettons que j'aille en pèlerinage à Windsor durant la fin de semaine.

M. SMITH: On donne une fourchette à tous les pèlerins.

Le PRÉSIDENT: M. Smith n'a pas formulé de proposition et je pense que nous pouvons nous en passer. Veuillez lever la main afin que je sache si, oui ou non, nous siégerons cet après-midi. D'abord, qui est contre? Que tous ceux qui sont contre veuillent bien lever la main! Ils me paraissent en majorité. Y en a-t-il qui s'y opposent? Voilà une chose de réglée. En passant, je tiens à dire, pour la gouverne de ceux qui voudraient interroger M. Dunton à midi et trente aujourd'hui, que le témoin devra se retirer à cette heure-là, parce qu'il est attendu au dîner du *Canadian Club* qui a lieu en l'honneur de sir Basil Brooke. De fait, d'autres membres devront peut-être s'y rendre aussi. Je sais que le Comité lui donnera son congé à temps.

Pour ce qui est des séances du jeudi, nous savons d'expérience que la solution adoptée est la meilleure. Cependant, nous devrions sans doute nous entendre avec les autres comités, afin de trouver, si possible, des heures de réunion encore plus satisfaisantes que celles qui ont été arrêtées. Réserverons-nous cette question? Nous allons essayer en tout cas, de concert avec les autres présidents, de découvrir des périodes libres.

M. RILEY: Et qu'advient-il des séances du soir? Pourquoi ne pas nous réunir le soir en certaines circonstances particulières, afin que nous puissions interroger alors les personnes dont ce moment-là ferait l'affaire; nous poursuivrions ainsi dans la soirée le débat de l'après-midi, tout simplement. Mais je crois qu'en général les membres ne se rendent pas volontiers aux séances du soir, n'est-ce pas? Quelqu'un a-t-il des commentaires sur le sujet?

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Laissons donc le comité directeur trancher la question.

M. KNIGHT: Et maintenant, il est temps de poursuivre nos travaux. Ces difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Le comité directeur pourrait communiquer avec les divers présidents et nous faire des propositions.

Le PRÉSIDENT: Oui. A présent, l'usage est de commencer par la lecture du mémoire de Radio-Canada. Je sais que les membres aiment toujours à lire ce texte avant de poser des questions; ils désirent aussi prendre connaissance des

documents qu'ils sont censés examiner avant de procéder à l'interrogatoire des témoins sur le sujet. Il me semble que c'est la meilleure marche à suivre ce matin.

A ce stade, des questions d'ordre général pourront sans doute être posées au fur et à mesure. Est-ce votre avis?

M. Dunton tient à faire d'abord des observations d'ordre général qui en quelque sorte sont étroitement liées à la documentation que nous avons sous les yeux. Je propose donc au Comité d'inviter M. Dunton à formuler ses remarques générales sur la situation de Radio-Canada. Plaît-il? Très bien alors. Je prie maintenant M. Dunton de s'avancer.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, encore une fois, nous avons été appelés à venir témoigner devant le Comité parlementaire d'enquête sur la radiodiffusion. Nous en sommes heureux, à cause des immenses responsabilités envers le public qui, selon le désir du Parlement, incombent à la Société Radio-Canada, et nous sommes heureux pour plusieurs motifs de pouvoir être interrogés ici même sur la façon dont nous nous sommes acquittés de ces obligations. J'espère que vous approuverez ce qui a été fait. Nous serons heureux de connaître les erreurs qui nous sont imputables, et d'entendre les recommandations que vous voudrez bien formuler quant à la manière dont nous avons fait honneur à nos engagements.

Vous avez sous les yeux le rapport annuel de la Société pour l'année 1948-1949. La période envisagée dans ce rapport est déjà révolue depuis un peu plus d'un an, mais j'estime qu'elle peut encore servir de base à l'étude et à la considération du Comité, parce que, depuis douze mois, aucun changement important n'est survenu dans la ligne de conduite ou le mode d'exploitation. Les principaux changements sont dus à une hausse inexorable du coût des émissions.

Pour la gouverne du Comité, nous avons cru devoir mettre en outre à la disposition des membres un exemplaire du mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur le développement des arts, des lettres et des sciences au Canada. Cet exposé est beaucoup plus complet que le rapport annuel, et l'on a voulu y faire le tableau d'ensemble de la radiophonie, en démontrer la nécessité, les rouages, et enfin expliquer le détail de son exploitation. Est reléguée en appendice la liste des émissions diffusées sur le réseau national.

De plus, on nous avait signalé—sur l'avis du comité directeur—qu'une histoire quelconque de la radiophonie nationale serait utile. Nous avons donc rédigé une brève notice, sans caractère officiel, sur l'évolution de cette radiophonie. Les fonctionnaires de la Société ont bâclé la chose très rapidement, afin d'aider le Comité dans son travail. Peut-être les nouveaux venus d'entre les membres trouveront-ils cette notice digne d'intérêt.

Je dois d'abord passer en revue quelques-uns des progrès accomplis au cours de l'an dernier; nous en viendrons ainsi aux faits actuels. L'année écoulée a été très bien remplie. La radiophonie nationale a fourni son activité traditionnelle, et par surcroît entrepris de nombreux travaux sur la télévision. Ses fonctionnaires supérieurs ont dû consacrer beaucoup de temps et d'efforts à la tâche accomplie pour le compte de la Commission royale.

Nous n'avons aucun changement important ni innovation d'éclat à porter à votre attention. Mais le Bureau estime que, dans l'ensemble, les services de la Société ont été améliorés et perfectionnés.

Pour ce qui a trait au programme des émissions du réseau Trans-Canada, je crois qu'en général il y a eu progrès. La principale innovation est probablement celle qui a été introduite dans l'horaire du dimanche soir. L'automne dernier, nous inaugurions, d'Ottawa, une nouvelle émission assez remarquable, dite: *National Sunday Evening Hour* (Heure nationale du dimanche soir). La chose ne fut faite qu'après mûre réflexion. On voulait surtout réaliser une émission qui atteindrait une foule de radiophiles, aux écoutes à l'une des périodes radiophoniques les plus accessibles de toute la semaine. L'émission traite de certains aspects spirituels et religieux de la vie. Nous avons voulu, par là, faire contrepoids au matérialisme qui sévit actuellement dans le monde et dans notre société. Tel était notre but, et jusqu'ici les résultats ont répondu à notre attente. L'émission est d'inspiration neutre, c'est-à-dire qu'à sa tribune, sans attache à aucune religion particulière, se succèdent les chefs spirituels les plus en vue des diverses confessions religieuses, qui tour à tour, en termes non particularisés, viennent témoigner des valeurs spirituelles fondamentales et de leur rapport à la vie ordinaire.

D'une manière générale, l'émission du dimanche soir s'est modelée autant que possible sur l'émission dominicale qui passe dans la soirée sur les ondes de notre réseau français et est vivement appréciée depuis plusieurs années.

Comme faisant suite à l'Heure nationale du dimanche soir, nous avons une nouvelle émission intitulée *Startime*, à laquelle prennent part des artistes canadiens. Quiconque a pu douter de la profusion des talents artistiques au Canada n'a qu'à écouter cette émission. Chaque semaine, on fait entendre un nouveau groupe de vedettes.

Le dimanche soir, il y a aussi l'émission dite *Stage 50* et d'autres réalisations non commerciales, à partir de la fin de l'après-midi, alors que passe une émission commanditée.

Pour ce qui est de la haute culture, je crois que les émissions du mercredi soir s'imposent de plus en plus, non seulement au pays mais à l'étranger, comme représentant un progrès extraordinaire en radiodiffusion. On s'est appliqué à présenter sur les ondes, par ce truchement, un programme de productions substantielles appelées à devenir à la fois un stimulant et une inspiration. (Nous nous efforçons d'éviter l'emploi du mot "culturel".) Un certain public goûte ce genre d'émissions, et ne manque pas d'être aux écoutes le mercredi soir. La masse de ses fervents s'accroît sans cesse, particulièrement au Canada. Nous sommes très heureux d'avoir pu constater une hausse grandissante dans le volume de courrier que nous recevons de nos auditeurs des États-Unis, surtout à l'égard de ces émissions du mercredi soir et aussi de quelques autres.

Je pense qu'en somme les autres programmes radiophoniques du réseau Trans-Canada n'ont pas manqué, non plus, de se développer, mais sans rien de sensationnel. Le réseau français a maintenu le niveau de ses propres réalisations, moyennant certaines améliorations. Mais la rigidité des cadres que lui imposent le grand nombre de ses engagements commerciaux—car, du côté français, nous n'avons encore qu'un seul réseau—fait entrave à son expansion. Le progrès en matière de nouvelles émissions françaises à lancer ou d'anciennes à rénover a même eu à en souffrir. Les difficultés sont de deux ordres: commerciales et financières.

Le réseau Dominion a pris, cette année, une expansion très remarquable, grâce à un nombre accru et parfois à un niveau supérieur d'émissions commerciales, ainsi qu'au développement et au perfectionnement des émissions non commanditées. Sur ce réseau, notre service des émissions prépare des réalisations nouveau-genre, où sont abordés la chose publique et d'autres problèmes de nature à éveiller et à soutenir l'intérêt des auditeurs; par exemple, une de ces productions radiophoniques toutes récentes traite des questions industrielles, y compris les relations ouvrières, et d'autres aspects de la vie économique, tels que la citoyenneté, l'hygiène mentale et des problèmes du genre.

Je crois que, cette année, la qualité de l'ensemble des émissions a beaucoup monté. Notre Société estime que nous pouvons faire encore beaucoup mieux sous plusieurs rapports. Nous devrions avoir, par exemple, plus d'émissions canadiennes. Nous savons que les artistes ne manquent pas chez nous, mais que les occasions de les utiliser et de les encourager font lamentablement défaut. Il ne s'agit pas uniquement, à ce stade, d'avoir l'argent voulu pour payer des cachets raisonnables à ces artistes; il faut surtout que nous trouvions moyen de les employer et de les faire entendre sur les ondes.

Comme je vais l'expliquer un peu plus tard, nos frais augmentent constamment, mais notre revenu reste le même. Souvent, nous voyons bien à quel résultat on doit viser en matière d'émissions, sans toutefois disposer des ressources requises pour l'obtenir.

Cela m'amène à un point qui a été soulevé l'an dernier mais n'est pas traité dans le rapport, bien qu'on ait eu l'intention de l'aborder: je veux parler de l'acquisition de la radiophonie de Terre-Neuve.

Autrefois, Terre-Neuve exploitait sa propre entreprise radiophonique de propriété publique, sous le régime d'une constitution fort semblable à la nôtre. Mais, lors de l'Union, il fut convenu que Radio-Canada se porterait acquéreur du réseau, ce qui fut fait. Dans la période antérieure à la signature de l'Union, nos ingénieurs travaillaient de concert avec ceux du *Canadian National Telegraph*, du ministère des Transports et d'autres organismes ou sociétés, leur prêtant main-forte. Cette collaboration, pénible et ardue, eut pour effet l'inauguration de communications radiophoniques par réseau entre Terre-Neuve et le continent—cette inauguration eut lieu juste à temps pour le Jour de l'Union. Les membres du Comité conviendront que ce fut un grand avantage pour la population canadienne, lors des cérémonies inaugurales, de pouvoir entendre ce qui se passait à Saint-Jean (Terre-Neuve), et pour les Terre-Neuviens, d'assister aux cérémonies d'Ottawa, radiodiffusées par tout le pays. A partir de cette date, le réseau terre-neuvien devint partie intégrante de la radiophonie nationale du Canada.

Quant à la ligne de conduite à suivre, nous avons essayé de l'élaborer très soigneusement de concert avec la population de Terre-Neuve. Cette partie du pays a ses besoins radiophoniques propres, et nous avons voulu y répondre tout aussi bien que la société de radiodiffusion de Terre-Neuve.

De fait, nous nous sommes appliqués à conserver au réseau terre-neuvien les éléments qui offraient un intérêt spécial pour l'île, et à le compléter par l'addition du service de tout le reste du pays. Je crois que les insulaires ont été à même d'en bénéficier grandement. On nous a beaucoup loué le service fourni, mais naturellement, il y a eu aussi des critiques: d'aucuns voudraient être encore plus abondamment servis.

Nous aimerions, pour notre part, pouvoir étendre à Terre-Neuve un plus fort volume d'émissions radiophoniques nationales; jusqu'ici, en effet, l'île n'est

pas encore raccordée au réseau Dominion. Nous cherchons en outre à améliorer graduellement l'exploitation à Terre-Neuve même, ainsi que les émissions continentales qui y sont entendues: de plus, nous voulons que les émissions radiophoniques de Terre-Neuve qui parviennent au reste du pays prennent aussi de l'ampleur. Dans notre propre bilan d'exploitation, la radiophonie terre-neuvienne figurera certainement comme une entreprise exploitée à perte. Selon toutes prévisions, d'ici à plusieurs années, les recettes provenant de Terre-Neuve même ne pourront acquitter les frais de l'entreprise, et cependant, la tâche en question nous semble de la plus haute importance nationale.

Pour ce qui est du rayonnement de nos émissions, indépendamment de la nature de ces émissions au cours de l'année, Radio-Canada n'a mené à terme qu'un des projets de construction qu'elle avait en vue. Plusieurs de ceux dont la liste figure dans le rapport sont actuellement en voie de réalisation; on avait soumis cette liste au dernier comité parlementaire, et la plupart sont déjà à l'étude depuis plusieurs années. Le premier en tête n'est autre qu'une station dans la région de Windsor: il y a assez longtemps que le besoin s'en fait sentir. En matière de rayonnement, voilà la principale lacune de toute notre radiophonie nationale. Les citoyens de ce secteur ne pouvaient entendre presque aucune émission canadienne du réseau national. On compte que la station en cause sera prête vers le mois de juin. Nous avons aussi entrepris d'accroître à 50 kilowatts la puissance de CBM, station montréalaise de langue anglaise, et à 10 kilowatts celle de CBR, à Vancouver. Dans le cas de Montréal, la chose s'imposait afin d'améliorer la desserte des radiophiles anglophones des parties de la province les plus éloignées de Montréal, mais nous avons dû aussi procéder à ces travaux parce qu'il nous fallait sauvegarder le classement de la voie en conformité de l'Accord de la Havane. Les mêmes considérations valent pour la ville de Vancouver.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'une voie 1-A ou 1-B?

Le TÉMOIN: De deux voies 1-B. Le seul progrès accompli cette année en fait de rayonnement a été l'addition de plusieurs stations privées comme stations auxiliaires. Malheureusement, vu notre position financière, nous avons dû refuser plusieurs autres stations, et celles qui étaient affiliées furent conjuguées en vertu de dispositions prévoyant qu'elles auraient à contribuer de quelque manière aux frais de construction de ligne occasionnés par leur raccordement au réseau. Pour ce qui a trait au graphique général du rayonnement, on peut dire que, dès que la station de Windsor sera conjuguée, tous les principaux secteurs de population au pays seront desservis d'une manière quelconque. Grâce au réseau Trans-Canada, la grande masse de la population peut entendre plusieurs stations de Radio-Canada, sans compter certaines stations privées; par le réseau Dominion, elle reçoit surtout les émissions de stations privées, sans compter notre propre station qui dessert le sud de l'Ontario. Mais, en plusieurs zones reculées du pays, les ondes ne parviennent malheureusement pas, ou le service existant est insuffisant. Au nord de la Colombie-Britannique, par exemple, surtout entre Prince-George et Prince-Rupert, une population considérable n'est à peu près pas atteinte par la radiophonie nationale. Deux autres secteurs du nord de cette province, et certaines parties centrales du sud, sont dans la même situation. Dans cette catégorie rentrent également quelques régions du territoire montagneux de l'Alberta, une ou deux. J'ajoute plusieurs centres populeux du nord-ouest de l'Ontario, d'autres au nord du lac Supérieur, et d'autres enfin plus à l'ouest, dans le district de la rivière de la Pluie. En

certains cas, il existe un service quelconque, mais qui ne donne pas satisfaction à un certain nombre de radiophiles. De même, plusieurs endroits dans les secteurs de langue française demeurent également hors de la desserte du réseau français: le nord du Québec, le sud et l'est du Québec. Finalement, en plus d'une région des provinces Maritimes et de Terre-Neuve, le service laisse à désirer.

Il en coûterait cher, par habitant, pour desservir ces régions par voie des ondes. Dans certains cas, la chose se ferait au moyen des stations privées; dans d'autres, il faudrait établir nos propres stations régulières, ou encore user d'un petit émetteur automatique à répétition auquel nous avons recouru parfois avec succès. Mais à tout événement le coût, par personne, par foyer, serait onéreux. Le Bureau des gouverneurs estime cependant que nous devrions atteindre ces régions, et je crois, pour ma part, que c'est là un devoir qui incombe à la Société. Nous voulons le faire, mais n'avions tout simplement pas, jusqu'ici, les fonds nécessaires à cet effet. Les gouverneurs ont jugé que, vu l'état général de leurs finances, ils ne pouvaient assumer ces nouveaux engagements, qui comporteraient, non seulement, des frais continuels, mais un déboursé initial, tant que le Bureau ne disposerait pas des recettes requises pour mener à bien l'entreprise. En outre, il y a le problème d'un second réseau français, dont le besoin est manifeste. Il y a deux réseaux du côté anglais, et un second réseau, offrant un choix distinct d'émissions, s'impose du côté français, surtout dans la province de Québec. Le Bureau a étudié à fond la question, mais les deniers nous manquent, croyons-nous, pour lancer un second réseau français.

Quant à notre activité au cours de l'année écoulée, nous sommes prêts à vous fournir tout le détail de nos recommandations, si tel est votre bon plaisir. Nous avons préconisé, depuis un an ou deux, l'établissement de plusieurs nouvelles stations privées, ainsi que certaines augmentations de puissance. La seule modification apportée aux règlements a sans doute pour effet d'autoriser un plus fort volume de publicité au cours des émissions d'actualité. Nous avons suspendu l'application des règlements interdisant les mentions de prix, sur la promesse, de la part des stations privées, qu'elles en useraient raisonnablement, et nous n'avons pas eu lieu de remettre en vigueur cette restriction.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): On s'est à peine prévalu de ce privilège. Je ne me souviens pas qu'on s'en soit prévalu.

Le TÉMOIN: Certaines stations l'ont fait, mais nous n'avons reçu aucun grief à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je doute, monsieur Smith, que la chose se produise jamais dans l'Ouest du Canada.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): C'est de là-bas que je veux parler.

Le TÉMOIN: Il y a quelques semaines, le Bureau a édicté un nouveau règlement interdisant les bingos et autres jeux de hasard sur les ondes, si les gens y engagent de l'argent.

Sans doute, dans tout le rapport annuel que vous avez sous les yeux, les passages les plus importants sont ceux de l'avant-propos, qui porte sur l'état général des finances de la radiophonie. Je tiens à signaler au Comité que la situation financière de tout l'organisme national pose un problème essentiel. Il ne s'agit pas seulement de réduire légèrement les frais ou d'augmenter un peu les recettes. Le problème est d'envergure, et naît de l'anomalie en vertu de laquelle la radiophonie d'État continue de fonctionner au même coût qu'il y a onze ans, alors que, comme personne ne l'ignore, le niveau de vie, au pays, a subi une hausse exceptionnelle depuis lors.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. D'où vient que vous vous trouviez dans cet état?—R. Nous le sommes surtout parce que toute l'échelle des prix au pays a monté: le coût de la vie, par exemple, a augmenté de 64 p. 100.

D. Voici ce que je voulais dire: pourquoi ne mas majorer vos prélèvements et accroître ainsi vos recettes?—R. Parce que notre revenu provient au fond des droits de licence, et qu'il ne nous appartient pas de déterminer le niveau de ceux-ci.

D. Vous ne voulez pas parler de la publicité?—R. Non, la publicité ne nous rapporte qu'environ 30 p. 100 de nos recettes, et à cet égard nos prix sont aussi élevés qu'ils peuvent l'être.

M. Diefenbaker:

D. Avez-vous augmenté le coût de vos annonces depuis quelques années? —R. Il y a eu certains changements.

D. De combien a été à peu près la majoration?—R. Il faudra que je vérifie. Je vais demander à M. Frigon s'il se souvient de certaines modifications des tarifs qui auraient été faites depuis un an ou deux?

M. FRIGON: Il y en a eu, mais de très peu d'importance, à Montréal et à Toronto. Le montant de base en est de $15; il ne s'agit que de $5, $10 ou $15 par station.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Diefenbaker, votre question a été formulée trop bas pour atteindre le sténographe,—la dernière question que vous avez posée.

M. FRIGON: Le tarif de base est celui qui a cours relativement à une heure de temps radiophonique. Ce tarif de base est assujéti à un escompte, et le reste; mais puisque nous en sommes au tarif de base d'une heure de temps radiophonique dans la soirée, je puis dire qu'il y a eu majoration, mais trop peu considérable pour représenter une hausse quelconque de revenu.

M. DIEFENBAKER: Quelle est la proportion de cette augmentation? Vous dites que $15 sont le prix de base. Quelle est la proportion approximative de la majoration?

M. FRIGON: Si vous voulez connaître la proportion dans laquelle nos recettes se sont accrues, je réponds: de moins de 5 p. 100.

Le TÉMOIN: Monsieur Diefenbaker, il ne faut pas considérer ici le seul prix de base en vigueur dans une ou deux de nos stations; beaucoup d'autres facteurs entrent en ligne de compte. Nous louons les réseaux nationaux du Canada, et le coût de ces réseaux, dans leur ensemble, a fort augmenté depuis douze mois. A mesure que de nouvelles stations s'ajoutent aux chaînes existantes, le prix de louage des réseaux augmente d'une manière correspondante. Autrefois, il n'y avait qu'un réseau au pays; maintenant, il y en a deux. L'auditoire de base est maintenant divisé en deux, mais le véritable tarif en vigueur sur les ondes de la vieille chaîne de postes Trans-Canada demeure aussi élevé qu'il était, en sorte que les frais généraux de réseau ont subi une hausse importante depuis quelques années.

M. Diefenbaker:

D. Je vois. Ce qui me préoccupe surtout c'est la question de savoir si l'augmentation des tarifs publicitaires a pu prendre soin des frais accrus dont vous parlez.—R. Il faut que vous envisagiez certains facteurs supplémentaires,

tels que le choix d'émissions qu'offre la dualité des réseaux, et ainsi de suite. Mais à tout prendre, nous croyons réaliser en ce domaine des bénéfices maximums.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Le taux de la publicité, 15 p. 100, a-t-il été modifié?

Le TÉMOIN: Non.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire: le taux réel?

M. SMITH: Non, j'entends la remise aux agences de publicité.

Le TÉMOIN: Non, le taux est le même.

M. KNIGHT: Vous venez de dire que vous réalisez en ce domaine des bénéfices maximums. Dois-je comprendre par là que vous prélevez déjà des taux de concurrence, et que vous n'auriez rien à gagner en vous rapprochant de la limite du rendement non proportionnel?

Le TÉMOIN: Il faut user ici de son jugement d'homme d'affaires. Les opinions peuvent être partagées sur ce point, mais nos gens essayent d'établir des tarifs susceptibles d'assurer à nos réseaux une bonne clientèle de commanditaires. Si nous majorons trop nos tarifs, nos clients rechercheront un autre moyen de publicité.

M. FRIGON: Dans un des centres critiques du Canada—je dis "critiques" au point de vue publicitaire, une station nous demanda de majorer nos tarifs. On croyait que nous ne chargions pas assez cher. La Société majora ses taux d'environ 15 p. 100—il y a de cela beaucoup plus d'un an—et la station n'a pas encore modifié les siens.

Le PRÉSIDENT: Elle n'a pas encore...

M. FRIGON: Elle n'a pas encore modifié ses taux.

M. SMITH: *(Calgary-Ouest)*: Vous n'êtes pas en concurrence avec ces gens-là. Votre publicité se fait sur un pied national, n'est-il pas vrai?

M. FRIGON: Certainement.

M. SMITH *(Calgary-Ouest)*: Aucun élément de concurrence n'entre donc en jeu là-bas?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, voici, je pense, où nous voulions en venir. Ces gens nous ont demandé de majorer nos taux parce qu'ils croyaient devoir majorer les leurs; nous avons accédé à leur désir mais eux, en y regardant deux fois, ont constaté qu'il leur était impossible de relever leurs tarifs.

M. SMITH *(Calgary-Ouest)*: Je comprends, mais la radiophonie nationale n'a pas eu à en souffrir; elle y a gagné.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, M. Frigon a voulu montrer, par cet exemple, qu'on semble avoir raison d'estimer que les taux ne peuvent être beaucoup majorés. La chose le prouve, apparemment.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Dans votre mémoire sur les recettes et droits de permis et autres sources de revenu, je vois que vous indiquez une augmentation pour cent en 1948-1949. Dans quelle proportion vos recettes provenant, par exemple, des droits de licence et d'autres sources se sont-elles accrues en 1947-1948?—R. En 1947-1948?

D. Oui, vous avez ici une comparaison avec l'année 1948-1949?—R. $5,135,000 en droits de permis.

D. Quelle proportion d'augmentation ce chiffre atteste-t-il sur celui de 1947-1948? Quel était le chiffre de l'année précédente?—R. $4,798,000.

Le PRÉSIDENT: Voilà l'augmentation?

Le TÉMOIN: Non, voilà le total de l'année précédente.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Quel total ont représenté les autres recettes ajoutées aux droits de licence?—R. $6,736,000.

D. Soit 8 p. 100 environ, 9 p. 100 environ d'augmentation?—R. Oui, à peu près cela.

Puis-je développer un peu ce point, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui. A l'occasion, les membres croient devoir vous interrompre et poser une question comme celle-là, quittes à recevoir plus tard des éclaircissements satisfaisants sur le sujet. Mais je présume que les questions posées continueront d'être rares, comme elles l'ont été jusqu'ici ce matin.

Le TÉMOIN: J'allais dire qu'au fond cette situation provient de ce que notre principale source de revenu, le droit de licence, est resté tel quel tandis que les frais d'exploitation augmentaient. Je crois devoir répondre à la question qui préoccupe M. Gauthier. La grande difficulté est née de la hausse générale du niveau des prix et des frais au Canada. Notre coût d'exploitation, bien que les services fournis demeurent les mêmes, s'est accru de plus de 100 p. 100 depuis dix ans, et probablement davantage; bien pis, il ne cessera de s'accroître. D'autres facteurs doivent aussi entrer en ligne de compte: le niveau des émissions est également à la hausse. Il est difficile d'exprimer la chose en chiffres, mais, d'une manière générale, on ne peut être satisfait de donner en matière d'émissions le même rendement qu'on donnait en 1937 et en 1938. Le goût du public s'est affiné: ce dernier est devenu extrêmement exigeant en fait de réalisations artistiques, littéraires, dramatiques et autres, ce qui veut dire un coût supplémentaire qui vient s'ajouter au coût supplémentaire occasionné par la hausse du niveau de vie et des prix.

En outre, en prenant de l'expansion, la Société a dû créer de nouveaux services. Dans les premières années de notre existence, par exemple, nous n'avions pas en propre une division des nouvelles, mais ces dernières nous étaient fournies gratuitement. Maintenant, il nous faut payer nos nouvelles très cher et, bien plus, nous sommes obligés d'employer un gros personnel à leur diffusion. Nous n'avions pas autrefois une division des émissions agricoles; voilà un important service que nous avons dû mettre sur pied. Plusieurs autres du genre ont été inaugurés d'année en année, de par la force des choses, et nos frais ont naturellement augmenté en proportion; non seulement le niveau des prix a subi une hausse, mais les cadres de notre exploitation se sont élargis.

Par ailleurs, nos installations se sont développées simultanément—réseaux et prolongements de réseaux—parce que nous voulions conformer le plus possible notre rayonnement au plan d'ensemble qu'avait conçu à cet égard le Parlement. Nous sommes loin d'avoir encore mené l'entreprise à bonne fin, mais chaque pas dans cette voie, soit que nous utilisions nos stations actuelles soit que nous en ouvrions de nouvelles, ajoute au coût de notre exploitation, et nos frais ne cesseront de grandir au fur et à mesure que nous comblerons les lacunes qui existent encore dans notre rayonnement.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Vous considérez sans doute ces dépenses comme des dépenses d'immobilisation?—R. Dans le cas de nos propres stations, oui.

D. Vous n'incluez pas dans les frais d'exploitation le coût de construction des nouvelles stations?—R. Non, mais nous devons l'assumer quand même.

D. En d'autres termes, il vous faut trouver l'argent voulu.—R. N'oubliez pas que nous représentons un organisme à part. Tous nos capitaux fixes sont le produit de nos recettes, et dorénavant, le coût accru des installations va influer sur la situation financière de la Société. Je ne vois pas d'autre organisme qui, comme nous, ait acquitté ses propres dépenses d'établissement à même son revenu.

D. Non, le gouvernement absorberait cet argent sous forme d'impôts dans le cas des autres sociétés.—R. Je ne sais ce qu'il en est des impôts, mais voici qu'on nous prête de l'argent, puis qu'on nous le redemande intégralement, tout en exigeant de nous de jolis intérêts dans l'intervalle.

Si vous voulez vous reporter à notre état financier, vous verrez que notre revenu augmente d'année en année avec les droits de permis, et que nos recettes commerciales accusent une hausse. Les chiffres globaux s'accroissent, mais en même temps nos engagements et les exigences à l'égard de nos services montent également. Si le niveau des prix n'avait pas changé depuis dix ans, j'estime que l'augmentation du nombre des permis et du revenu commercial aurait à peu près suffi à solder nos frais d'extension; mais, au lieu de cela, voici que nous avons été placés, en quelque sorte, entre deux feux, et que, pendant qu'une expansion sans précédent devenait nécessaire, du même coup, les frais croissaient.

Étant donné cette situation, deux choses pourront se présenter: ou bien les grandes sources de revenu de la Société seront modifiées de fond en comble; ou bien nous devrons pratiquer des coupes radicales dans nos services. Car il ne s'agit pas pour nous de réaliser quelques petites épargnes; il faudra à la fois réduire nos émissions, congédier une partie de notre personnel et supprimer notre rayonnement à certaines régions du pays.

M. Diefenbaker:

D. Il y a quelque temps, vous avez dit que si le coût de la publicité augmentait, la loi du rendement non proportionnel entrerait peut-être en jeu. Vous répondiez, je pense, à une question posée par M. Knight. Maintenant, vous déclarez avoir besoin de sources plus considérables de revenu pour faire face aux futurs frais occasionnés par l'expansion que prendra, selon vos prévisions, la Société Radio-Canada, et vous avez proposé, dans votre mémoire présenté à la Commission Massey, d'élever à $5 le droit de permis. Avez-vous fait vous-même ces calculs, ou si vous les avez obtenus de statisticiens: je songe au degré de la réduction qui s'ensuivrait dans le nombre des permis si l'on augmentait au double de la taxe actuelle le montant du droit de permis?—R. Non, nous n'avons ni fait ni fait faire ces calculs. Il y a là un élément psychologique dont il faudrait tenir compte.

D. La chose m'intrigue. Vous avez parlé de la loi du rendement non proportionnel à propos de publicité. Je me demande si la même loi ne jouerait pas advenant que votre recommandation de doubler les droits de licence soit adoptée. —R. Je l'ignore.

M. Henry:

D. Avez-vous un moyen de déterminer le nombre de radiorécepteurs en Ontario, par opposition au nombre de récepteurs pour l'usage desquels des permis ont été achetés?—R. La perception des droits de licence relève du ministère des Transports. Ce ministère possède les chiffres relatifs au nombre de licences dont les droits ont été perçus. Vous aimeriez peut-être connaître des représentants du ministère le montant qu'ils estiment percevoir en fait de droits de permis. Nous n'avons pas les chiffres en question.

D. Vous n'avez jamais cherché à établir le nombre de radiorécepteurs en usage dans le public?—R. Nous y avons bien songé, mais ce n'est pas de nos affaires. Nous avons assez de nos propres problèmes à résoudre.

M. Riley:

D. A-t-on pensé à graduer les droits de permis selon l'endroit où l'appareil est en usage? Prenons le cas de l'auditoire probable qui profiterait du récepteur dans une institution par exemple: 200 ou 250 personnes. Le droit de permis pourrait-il être majoré en l'occurrence?—R. Je ne sais quelle est la ligne de conduite adoptée à l'égard des institutions. Il y a quelques mois déjà, nous avions soulevé ce point, et le ministère des Transports fit enquête sur l'opportunité de ce relèvement du droit de licence lorsqu'il n'y a, mettons, qu'un permis pour tout un immeuble, tel qu'un hôtel; mais des difficultés d'ordre juridique s'élevèrent. Veuillez vous renseigner auprès du ministère des Transports à cet égard, car la perception des droits en cause n'est pas de notre ressort.

M. Smith:

D. Vous ne pouvez davantage préciser ce qu'il en est de ces cinq millions, vous l'ignorez, je suppose? Vous vous fondez sur les rapports Elliott-Haynes? —R. Nous les compulsons.

D. Vous ne pouvez en ce moment, et peut-être avec raison, nous renseigner vous-même, et vous voulez que nous nous informions auprès du ministre des Transports quant au nombre de radiorécepteurs autorisés que représentent ces 5 millions de dollars. Nous saurions peut-être aussi de ce ministère combien de radios sont actuellement en usage, dont le propriétaire n'a pas payé son droit de permis. A mon avis, ce point est de la plus haute importance.—R. Oui, vous devriez vous en enquérir auprès de ces fonctionnaires. Mais, à mon avis, ils auront peine à calculer combien d'appareils ne sont pas autorisés.

D. Je voulais seulement savoir ce qu'il fallait leur demander. Vous l'ignorez. Selon vous, la chose n'est pas de votre compétence?—R. C'est mon avis.

D. Voilà tout ce que je voulais savoir.

M. Richard:

D. Je présume que la Société Radio-Canada n'a pas coutume d'augmenter les heures consacrées aux émissions commerciales pour accroître ses bénéfices?—R. Nous y avons beaucoup réfléchi, mais en général nos réseaux irradient à peu près un maximum d'émissions commandités, vu que votre détermination d'offrir un choix de programmes radiophoniques bien équilibrés. A notre sens, les cadres dans lesquels s'enferment les réseaux commerciaux sont trop rigides. Pour donner à toutes les classes des radiophiles une juste mesure de satisfaction, le seul moyen d'augmenter nos recettes commerciales serait de nous lancer dans l'à-côté rémunérateur de la radiodiffusion que représentent la publicité commerciale locale, les annonces-éclair et ainsi de suite. Nous ferons alors concurrence aux stations privées.

M. Riley:

D. Comment les taux prélevés par la Société Radio-Canada se comparent-ils avec ceux des réseaux américains, compte tenu de la population aux écoutes? —R. Très bien, je pense. Il n'est pas facile de comparer les tarifs des stations radiophoniques, parce qu'il faut tenir compte des fins auxquelles elles les prélèvent. Il ne s'agit pas seulement de considérer si la station est de 5 ou de 50 kilowatts; il faut tenir compte des radiophiles qu'elle dessert. En général, la valeur commerciale de la station dépend d'une très grande variété de facteurs. D'après les études qui ont été faites, nous estimons que nos tarifs se comparent fort avantageusement avec ceux de n'importe quel réseau américain.

Encore une fois, même si nous n'ajoutons absolument rien à nos services actuels, ni extension, ni installation, ni perfectionnement, mais en voulant faire honneur aux seules obligations qui nous incombent déjà, vu le fardeau éventuel que représenteront pour nous nos frais accrus, nous nous trouverons acculés à un énorme déficit: à moins donc que l'assiette de notre revenu ne soit modifiée, la seule solution au problème sera de réduire nos services. Et je ne songe en ce moment à aucune extension ou amélioration. Tout simplement, pour maintenir la radiophonie nationale sur son pied actuel, il faudra transformer nos recettes par la base.

M. Diefenbaker:

D. A combien prévoyez-vous que s'élèvera l'an prochain votre déficit, si le revenu demeure à peu près au même point qu'à l'heure actuelle?—R. Il semble, cette année, que nous devions être acculés à un déficit d'environ $900,000.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): En d'autres termes, la difficulté provient de ce que le capital de roulement vous manque.

Le TÉMOIN: Non, notre principal problème réside dans la disproportion qui existe entre nos droits de soutien et nos frais d'exploitation. La taxe de $2.50 était à peu près raisonnable en 1937. Depuis lors, les prix ont doublé. Il faudrait probablement un droit de $5 à l'heure actuelle. Mais encore une fois, la fixation du droit de permis n'est pas notre affaire.

M. DIEFENBAKER: Vous avez fait allusion à un certain élément psychologique à cet égard. Je crains qu'on ne jette alors les hauts cris dans tout le pays.

Le TÉMOIN: Il ne nous appartient pas de fixer le droit de permis. Ce que j'affirme est que nous ne pouvons continuer de fournir au public le présent service si nos recettes ne sont pas relevées un peu au niveau de notre coût accru. Mais il incombe à une autre autorité de décider ce qui devra se produire, si nos prélèvements seront augmentés ou comment nous pourrons procéder. Si l'on veut que la radiophonie nationale améliore sans cesse son rendement, il faudra trouver moyen d'en faire les frais.

Le président:

D. Puis-je poser la question autrement: il y a quelques années, la Société pouvait subsister grâce à ce droit de permis de $2.50 et à certaines recettes supplémentaires, mais maintenant, il vous faut pouvoir compter sur une somme globale équivalente au produit de ces prélèvements d'un droit de licence de $5, tous les autres facteurs demeurant au même point?—R. Oui.

D. Vous ne tenez pas à un droit de licence de $5, mais vous voulez toucher le montant que rapporterait ce droit de licence de $5, toutes autres choses étant égales?—R. C'est ce que nous avons dit dans notre mémoire. Nous avons essayé de vous exposer notre situation. Nous avons déclaré qu'au rythme actuel un droit de $5 serait suffisant. A mon avis, un organisme tel que le nôtre devrait pouvoir compter sur un revenu de base; libre ensuite aux fonctionnaires qui

l'exploitent au nom du public de tirer le meilleur parti possible des fonds à leur disposition, de répondre aux besoins variés des diverses régions du pays. Nous ne devrions pas être obligés de dire, chaque année, qu'il nous faudra telle ou telle somme d'argent sous forme de crédits, parce qu'après tout quel que soit le montant engagé dans cette entreprise de la radio, le public en réclamera toujours davantage. Le bon sens nous dit que le mieux serait de décider combien le public est prêt à dépenser pour fins d'exploitation radiophoniques; ensuite, il ne nous resterait qu'à tirer le meilleur parti possible de ces derniers, d'année en année.

M. Diefenbaker:

D. Dans vos recommandations à la Commission Massey, n'avez-vous pas spécifié qu'un droit de $5 vous était nécessaire? J'extrais ce qui suit de votre mémoire: "Le présent droit de licence est insuffisant pour permettre à la radiophonie nationale de poursuivre la tâche qui lui a été confiée de desservir la masse des radiophiles et de promouvoir l'intérêt national." Voilà ce que vous avez recommandé?—R. Oui.

D. Vous avez réellement recommandé une augmentation?—R. C'est une question de mots.

D. Sans aucun doute.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas lu votre mémoire, mais lors de sa publication vous préconisiez un droit de licence de $5. J'ai trouvé que vous vous hasardiez un peu témérairement dans cette proposition, et voilà pourquoi, tout à l'heure, je vous ai demandé si vous teniez au montant global, plutôt qu'au $5 même.

M. KNIGHT:

D. Monsieur le président, je crois qu'on a recommandé à plusieurs reprises la majoration du droit de permis à $5.—R. C'est dans notre mémoire: dernière phrase de la Troisième Partie. Je cite:

> Pour permettre à la radiophonie nationale de desservir comme il convient la population canadienne aux écoutes et pour promouvoir les intérêts du pays, un droit de licence de $5 est nécessaire.

Nous terminions ainsi notre exposé de toute la situation.

D. Je présume que M. Dunton avait déclaré que la principale source de revenu était les droits de permis; il était naturel qu'on attendît alors de cette source l'augmentation requise. Je ne crois pas que cette ligne de conduite soit la meilleure à adopter.

Le PRÉSIDENT: Peu vous importe sans doute la ligne de conduite adoptée, pourvu que vous ayez l'argent nécessaire.

Le TÉMOIN: Le Bureau des gouverneurs n'entend pas que nous ayons l'air de déborder les cadres de nos pouvoirs. La Loi de la radiodiffusion nous a assigné certains devoirs, et ce n'est pas à nous qu'il incombe de fixer le droit de licence, pas plus que d'opter pour telle ou telle méthode de financement. Notre tâche est de voir à ce que les crédits qui nous sont affectés soient bien utilisés. Le Comité conviendra sans doute de la nécessité d'asseoir nos recettes sur une base spéciale, quel qu'en soit le mode de réalisation; c'est-à-dire qu'un fondement quelconque devrait être établi pour un certain nombre d'années, et qu'alors la Société se tirera d'affaires le mieux possible. Voilà qui rendrait notre activité à la fois économique et efficace. En outre, le gouvernement exécutif ne devrait pouvoir exercer aucune régie sur ce revenu d'année en année, afin qu'aucune influence politique n'entre en jeu dans l'exploitation de la radiophonie nationale.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Diefenbaker, puis-je vous rappeler qu'il plaît certainement au Comité de libérer M. Dunton pour midi et trente. Si donc le président du Bureau des gouverneurs a des remarques générales à formuler, il pourrait le faire; de toute façon, nous aurons un exemplaire imprimé des témoignages avant son retour.

M. DIEFENBAKER: Puis-je poser seulement une question?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. DIEFENBAKER: A la page 18 des griefs exposés à la Commission Massey, vous dites ce qui suit:

> Le présent droit de licence est insuffisant pour permettre à la radiophonie nationale de poursuivre convenablement la tâche qui lui a été confiée de desservir la masse des radiophiles et de promouvoir l'intérêt national.

Puis, à la page 19, toujours à l'appui de vos vues sans doute et de la majoration désirée du droit de licence, vous continuez en ces termes:

> Cependant, malgré des frais de base aussi onéreux, le Canada a essayé de se tirer d'affaire avec un droit de permis de radiorécepteur de $2.50 seulement.

Puis, vous ajoutez ceci:

> En Angleterre, où le problème de la radiodiffusion est beaucoup plus simple que chez nous, les radiophiles ne payent que 1 livre. En Australie, le droit de permis est de 1 livre.

Et encore plus loin, je lis le passage suivant:

> En Afrique du Sud, le droit de permis s'établit en moyenne à 28s. et en Nouvelle-Zélande à 25s.

Voici ma question. Ces diverses radiophonies, britannique, australienne, sud-africaine et néo-zélandaise, réalisent-elles en outre des recettes commerciales?—R. Pas celles de Grande-Bretagne et d'Australie. L'Afrique du Sud vient à peine d'organiser un réseau commercial.

D. Que dire de la Nouvelle-Zélande?—R. La Nouvelle-Zélande a aussi une exploitation commerciale.

D. Et cette exploitation fonctionne depuis de longues années?—R. Oui.

D. Pourtant, l'Afrique du Sud n'en avait pas jusqu'à tout dernièrement? —R. Vous avez raison.

Je tiens à ajouter qu'il en coûte beaucoup moins cher, en principe, d'exploiter une entreprise de diffusion commerciale en Grande-Bretagne qu'au Canada. De même en Australie. D'abord, ces pays n'ont qu'une langue. Au Canada, pays bilingue, l'exploitation d'un réseau anglais et d'un réseau français comporte d'emblée un coût de base extrêmement accru.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. J'aimerais savoir ceci. Votre situation, n'est-ce pas, est la suivante: il vous faut, ou bien augmenter vos recettes en accroissant votre principale source de revenu, qui est celle des droits de licence, ou bien vous devrez vous procurer ailleurs l'argent nécessaire, et le seul moyen que je puis voir serait d'obtenir, par vote, des crédits du Parlement du Canada?—R. Oui, des deniers publics sous une forme quelconque.

D. En connaissez-vous une autre?—R. Votés ou prévus par quelque loi.

D. Mettons des crédits fournis par l'État, qu'ils aient été votés ou non? —R. Oui, je ne connais pas d'autre moyen.

D. Moi non plus.

Le PRÉSIDENT: Veuillez continuer, monsieur Dunton. Il faudrait faire souffler le vent, quoi?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Ou bien dire: "Autant en emporte le vent."

Le TÉMOIN: Le Comité n'ignore pas que la Société exploite un service de radiodiffusion internationale. A ce titre, elle agit pour le compte du gouvernement. Le Parlement lui affecte, à ces fins, des crédits particuliers. Il ne s'est produit dans ce service aucun changement digne de mention depuis l'an dernier. Nous avons fait quelques améliorations. Ce service est de plus en plus populaire, et la direction reçoit maintenant 5,000 lettres par mois de radiophiles disséminés en diverses régions.

M. Diefenbaker:

D. Recevez-vous des lettres d'URSS?—R. Nouns n'en avons reçu aucune.

D. En recevez-vous des pays derrière le rideau de fer?—R. Je pense que le service à la Tchécoslovaquie suffit à lui seul à justifier les fonds engagés dans l'entreprise. Avant le coup d'État survenu en ce pays, nous y avions déjà un solide noyau d'auditeurs, et même après le coup d'État nous avons reçu un fort courrier de ce pays. Depuis lors, la correspondance s'est quelque peu relâchée, mais nous ne continuons pas moins de recevoir un joli nombre de lettres de personnes qui ont pris la peine de faire passer leurs dépêches en contrebande, et qui nous encouragent dans ces dépêches à poursuivre l'œuvre commencée. Voilà l'important.

D. Un de mes commettants s'est évadé récemment de derrière le rideau de fer et il affirme que le service étranger de Radio-Canada est digne de louange; nous faisions beaucoup de bien, selon lui, dans son pays, et grâce à nous le message de la démocratie se trouvait propagé à la Tchécoslovaquie.

M. KNIGHT: Auriez-vous l'obligeance, pendant que nous y sommes, de nous dire quels sont les deux grands avantages que retire, d'après vous, le Canada des fonds engagés dans ce service international? Je présume qu'en premier lieu...

Le PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît. J'ose vous interrompre, monsieur Knight, pour interroger privément M. Dunton. Ce sera l'affaire d'une seconde.

Monsieur Knight, voici pourquoi j'ai cru bon de vous interrompre. Je songe à l'heure, midi et trente, et j'ai demandé privément à M. Dunton s'il pourrait à la fois répondre aux questions et poursuivre la lecture de son exposé. Il estime que le temps lui manquera pour terminer son mémoire, et j'allais vous prier de vouloir bien attendre pour poser vos questions.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Je n'ai qu'une autre question à poser. Je veux savoir si le doyen rouge sera autorisé à faire usage des ondes de la Société?—R. Je ne crois pas qu'on ait à prendre de décision à cet égard.

D. Vous ne le pensez pas?—R. Personne ne l'invitera. D'ailleurs, nous ne disposerons probablement pas de la période radiophonique voulue.

Le PRÉSIDENT: Veuillez continuer, monsieur Dunton.

Le TÉMOIN: Depuis deux ou trois ans, la Société a beaucoup étudié la nouvelle forme d'irradiation qu'est la télévision. Nous avons apporté pour la gouverne du Comité—et vous voulez sans doute que nous en déposions des exemplaires—le texte des déclarations du Bureau à l'égard de cette invention. Nous désirons aussi remettre au Comité, bien que ce document ne soit pas de nous, un exemplaire de l'exposé de principes du gouvernement sur la télévision, principes qui seront appelés à régir l'exploitation de cet art durant une période indéterminée. J'ai pensé que cette documentation vous serait utile.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): J'en ferais certainement mon profit.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'aimerais exposer certaines considérations à l'égard de la télévision telle que nous la voyons après avoir fait une étude assez fouillée de ce nouveau véhicule de la pensée.

En premier lieu, nous sommes absolument convaincus que la télévision est de la plus haute importance pour l'avenir du pays, et que cette importance ira croissant. Il suffit pour en juger de se rappeler l'influence qu'exerce un appareil de télévision dans tout foyer où il fonctionne déjà à l'heure actuelle. Nul doute en effet que la radiodiffusion sonore agit très profondément sur l'esprit du public dans sa présente forme. Mais la télévision est venue ajouter l'influence visuelle à l'effet auditif, de sorte que l'efficacité s'en trouve mille fois accrue. Rien n'impressionne plus vivement l'esprit des gens que la vision, le mouvement allié à cette vision, et enfin le son qui accompagne ce mouvement. Les vues animées sont un puissant agent de persuasion; la télévision le sera encore davantage, à cause de son omniprésence au foyer, tous les soirs sans exception, et parce qu'elle recrée les images qui lui ont été confiées, au cœur même de ce foyer. La fascination évidente de cet appareil sur les enfants et les adolescents prouve la popularité et la puissance de l'invention. Le meilleur argument à l'appui de la télévision est l'intérêt que lui témoignent les tout-petits, en restant devant cet écran des heures et des heures assis, sans bouger, à suivre ce qui se passe sous leurs yeux et à écouter de leurs deux oreilles. La télévision jouera un rôle décisif dans la formation de l'enfance.

Nous croyons ferme que la télévision est appelée à un rayonnement social extraordinaire; et cette force agira, soit au service du bien, soit à l'encontre du bien. Elle peut élargir l'esprit des peuples ou l'atrophier. Elle est susceptible de produire une mentalité meilleure et d'être une dispensatrice de savoir au sein des populations, ou bien, par ailleurs, d'étouffer l'épanouissement de cet esprit en l'enfermant dans les vieux clichés et les vieilles méthodes.

Vous conviendrez que cet incomparable moyen de publicité devrait être beaucoup plus qu'un panneau électronique, à cause de ses immenses perspectives de rayonnement. Il ne s'agit pas seulement d'un nouvel objet de curiosité à lancer dans la clientèle. Le problème que pose la télévision déborde de beaucoup les cadres du simple écoulement de ce dispositif à domicile, comme on s'occupe d'installer tel ou tel appareil électrique dans le plus grand nombre de foyers. Cette invention est peut-être le moyen le plus vivant de communication avec les foules qui ait jamais été découvert. Elle est susceptible de devenir une grande force éducatrice et d'influer considérablement sur la vie des hommes. Mais son effet dépendra des spectacles qui se dérouleront effectivement sur cet écran; et au Canada, ce qui sera ainsi montré va dépendre de l'orientation du nouvel art en notre pays. Or, toute l'histoire de la radiodiffusion sonore l'atteste, son expansion ne saurait se faire qu'en fonction des conditions de vie chez nous et de nos besoins.

Les facteurs de base dont toute entreprise de diffusion, visuelle ou auditive, au Canada doit tenir compte sont bien connus: population relativement faible, longues distances, vastes régions, bilinguisme, et enfin—peut-être est-ce même là le principal élément—proximité où nous sommes, voisinage immédiat du pays le plus riche et, à cet égard, le plus vigoureux au monde. Les communications naturelles sont faciles entre les diverses parties du Canada et des États-Unis, et chez nos voisins du Sud, l'expansion de la radiodiffusion et de la télévision a une envergure terrible.

Si la télévision se développait au Canada sur un pied purement commercial, nous sommes convaincus que nos voies de télévision canadiennes deviendraient fatalement et avant tout des débouchés de la propagande américaine. Cela n'a rien à voir avec les intentions des exploitants possibles des stations, ou avec leur canadianisme foncier; ce serait tout simplément le résultat de la pression économique et le fruit d'un calcul d'arithmétique commerciale, si je puis dire. Vous vous souvenez qu'à l'aurore du développement de la radio chez nous, entre 1920 et 1930, on vit tout de suite que les stations inclinaient naturellement à s'affilier d'une manière quelconque à la radiophonie américaine du Sud, ou encore à utiliser les émissions américaines de quelque façon, plutôt qu'à créer ses propres œuvres et à nouer de préférence des relations de ce côté-ci de la frontière. C'est parfaitement naturel. Le diffuseur privé aurait une fortune à débourser s'il se mettait en frais d'alimenter sa propre station de télévision. On veut des réalisations captivantes, et ce matériel est sans doute plus facile à importer des États-Unis qu'à créer de toutes pièces au Canada, mais si nous croyons réussir presque aussi bien en ce dernier cas. Aux États-Unis, le coût est réduit à sa plus simple expression, vu le fabuleux marché qui existe chez nos voisins. Tandis qu'au Canada, nous ne pouvons compter, au mieux, que sur un marché relativement restreint. La tendance à importer des émissions de l'étranger sera donc inévitable. Cela ne veut pas dire que si l'exploitation en notre pays se faisait sur un pied directement commercial, et sans aucune coordination, nous n'aurions pas d'émissions locales. Au contraire. Mais nul doute que le programme et l'agencement général des émissions seraient empruntés à l'extérieur—de même que la plupart des créations mises en ondes—pour la bonne raison que cette importation de l'étranger coûterait meilleur marché que les réalisations locales. Le coût d'exploitation d'une station serait déjà élevé; et il en coûterait moins cher à l'exploitant de relayer un grand nombre d'émissions américaines, que de les acheter sur place et de les disséminer à travers le pays.

L'alternative peut probablement s'exprimer en ces termes: aurons-nous, au Canada, une télévision nationale d'inspiration essentiellement américaine, bien que diffusant certaines émissions canadiennes, ou bien si nous aurons une télévision nationale d'inspiration spécifiquement canadienne, organisée pour répondre aux besoins de notre peuple, transmettant, si l'on veut, une certaine part d'émissions américaines, mais conçue avant tout comme un organisme canadien qui a pour mission de relier entre elles les diverses parties de notre immense pays? La décision que nous prendrons me paraît de la plus haute importance. Sans doute, au Canada, serons-nous toujours plus ou moins désireux d'importer un assez grand nombre de productions étrangères, mais si nous tenons à instaurer chez nous une télévision essentiellement canadienne, alimentée à nos sources nationales et poussant ses ramifications à travers le pays, il est évident alors que nous devrons y mettre le prix. L'établissement, au Canada, d'une télévision qui ne serait qu'une filiale des réseaux américains se ferait à bon marché. Il nous en coûtera beaucoup plus cher de créer un organisme essentiellement canadien,

reliant l'une à l'autre les diverses parties du Canada. C'est le Parlement qui décidera quelle attitude, quelle conception vont prévaloir au Canada à l'égard de la télévision. Notre Bureau des gouverneurs estime que l'ensemble des principes dont s'inspire toute la Loi canadienne de la radiodiffusion devraient présider à l'institution de la télévision chez nous, et que, sous un tel régime, cette invention est appelée à servir admirablement notre pays: elle introduira, croyons-nous, de nouvelles richesses dans nos foyers, donnera aux artistes et aux idées domestiques un moyen d'expression, aidera à l'épanouissement de notre vie nationale, et enfin fera triompher la cause de l'unité canadienne.

Le Bureau n'a sous ce rapport que des responsabilités limitées. Le gouvernement et le Parlement rendront quelques décisions fondamentales, probablement avec l'aide de votre Comité et de la Commission royale qui a étudié le problème. Vous n'ignorez pas que des dispositions ont déjà été prises en ce sens. Il y a une année seulement, le gouvernement se déclarait prêt à autoriser la radiophonie nationale à aller de l'avant. Cette autorisation nous a permis d'inaugurer depuis lors des centres de réalisation à Montréal et à Toronto. Des émetteurs y seront installés éventuellement, mais ce sont avant tout des centres de réalisations, d'où des émissions seront irradiées aux postes devant être établis dans d'autres régions du Canada. Ces transmissions prendront d'abord la forme de transcriptions kinescopiques, puis plus tard passeront directement sur un réseau de lignes. Dans l'exécution de ce programme provisoire, on a posé un premier jalon sur la voie de l'instauration d'une télévision nationale. Vous n'ignorez pas que, d'après l'exposé de principes, le gouvernement consent ou consentira à accorder des permis d'exploitation à des stations privées isolées dans d'autres régions que les présentes. Ces stations seront probablement reliées à l'organisme national, en ce sens qu'elles relayeront telle ou telle émission de ce dernier, mais à leur tour devront fournir une certaine mesure de ces émissions nationales. A cause du coût élevé de la télévision, on a proposé qu'en une même région plusieurs entreprises intéressées au progrès de cette invention s'associent pour tirer d'une exploitation locale le meilleur parti possible. Voilà en peu de mots où en sont actuellement les choses. Le rapport de la commission royale aura peut-être pour effet de faire modifier le plan national ou d'en élargir les cadres. Entre temps, nous allons de l'avant dans notre tâche d'instaurer chez nous une télévision qui, au moins partiellement, s'alimentera, nous l'espérons, aux sources canadiennes, tout en important certaines productions de l'étranger. Autrement dit, nous jetons ainsi les bases d'un robuste organisme susceptible de pousser des racines à l'Est et à l'Ouest et d'étendre son rayonnement à tout le pays.

M. Smith:

D. Pourquoi Toronto et Montréal? S'agit-il simplement du marché?—R. Je n'ose employer le mot "marché", mais voilà des lieux où, moyennant un minimum de frais, l'on peut atteindre les plus vastes auditoires. Telle est, nous semble-t-il, la manière logique de procéder et, d'ailleurs, ces centres sont les principales pépinières artistiques.

D. Avez-vous écouté la dernière émission de la série: *Singing Stars of Tomorrow*?—R. Oui.

D. A mon avis, les artistes canadiens n'auront jamais connu auparavant une publicité comparable à celle-ci.—R. C'est une excellente réalisation, en effet.

M. HANSELL: Monsieur le président, il est près de midi et demi. J'avais des questions à poser sur les finances. Je suppose que le mémoire n'a été présenté qu'à titre de préambule, et que nous entrerons dans les détails plus tard?

Le PRÉSIDENT: Oui, car il est arrivé à certains membres d'interrompre leur interrogatoire, et ces derniers voudront se reprendre naturellement. Nous avions songé à nous réunir jeudi, mais vu ce qui a été dit ce matin, nous nous en remettrons tout simplement à la décision du comité directeur. Peut-être trouverons-nous une date qui convienne beaucoup mieux encore à tout le monde, bien qu'on ait déjà consacré beaucoup de temps au choix de ce jour dans le passé. En tout cas, le comité directeur nous convoquera à la prochaine séance.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je propose que nous nous ajournions à la discrétion du comité directeur.

Le PRÉSIDENT: La séance est ajournée.

Le Comité s'ajourne.

SESSION DE 1950

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 2

SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 1950

TÉMOIN:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

62320—1

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. Ralph Maybank.

Vice-président: M. J.-G.-L. Langlois (*Gaspé*).

Messieurs

Balcer	Gauthier (*Sudbury*)	Robinson
Boisvert	Hansell	Riley
Côté (*Saint-Jean-d'Iberville-Napierville*)	Henry	Smith (*Moose-Mountain*)
	Kent	Smith (*Calgary*)
Decore	Kirk (*Antigonish-Guysborough*)	Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Diefenbaker		Whitman
Fleming	Knight	
Fulton	Murray (*Cariboo*)	Winters
Gauthier (*Portneuf*)	Richard (*Ottawa-Est*)	

Secrétaire: ANTONIO PLOUFFE

ORDRE DE RENVOI

JEUDI 25 mai 1950.

Ordonné,—Que les crédits nos 267 et 268 du Budget des dépenses de 1950-1951 soient retirés du comité des Subsides, et renvoyés audit Comité, sous réserve toutefois des droits du comité des Subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

Léon-J. Raymond.

62320—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 25 mai 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 4 heures, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Présents: MM. Balcer, Boisvert, Decore, Diefenbaker, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Kent, Knight, Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Smith (*Calgary-Ouest*),—17.

Aussi présents:

De la Société Radio-Canada: MM. A. D. Dunton, président; E. L. Bushnell, directeur général des Émissions; Gordon Olive, directeur général du Génie; E. A. Weir, directeur commercial; J.-A. Ouimet, ingénieur en chef; George Young, directeur des Relations entre les postes; Hugh Palmer, secrétaire du Bureau des gouverneurs; R. C. Fraser, directeur de la Presse et de l'Information; G. W. Richardson, administrateur adjoint; S. Schnebb, adjoint du trésorier.

Du ministère des Transports: MM. G. C. W. Browne et W. A. Caton.

Après débat sur la procédure, M. Dunton est appelé et interrogé au sujet des finances.

Il dépose, en plusieurs exemplaires, un avant-projet du bilan au 31 mars 1950 devant être distribué. Ce document est considéré comme lu et figurera dans le compte rendu.

Le témoin s'engage à fournir des déclarations polycopiées sur

1. Les causes du déficit prévu de Radio-Canada;
2. Les frais de publicité des émissions.

Il est invité en outre à donner au Comité un état détaillé des dépenses, y compris des chiffres sur les emprunts.

M. Hansell occupe provisoirement le fauteuil, en l'absence du président.

Le Comité décide de tenir une séance le vendredi matin, à 10 heures. A 6 heures, la séance est levée jusqu'à 8 heures du soir.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 8 h. 20 du soir, sous la présidence de M. Maybank.

Présents: MM. Boisvert, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Knight, Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*), Winters,—14.

Aussi présents: Les mêmes qu'au cours de l'après-midi.

M. Dunton est appelé et interrogé de nouveau sur l'exploitation financière de la Société.

M. Richard occupe provisoirement le fauteuil en l'absence du président.

Le témoin est invité à déposer des renseignements supplémentaires sous forme de relevés des dépenses.

En parlant des dégâts causés par l'inondation de Winnipeg, le président rend hommage au rôle qu'ont joué les stations radiophoniques. Il demande à M. Dunton d'obtenir de ces dernières un compte rendu de ce que chacune a accompli.

Il est convenu que la séance de vendredi matin sera consacrée à la télévision.

Le président signale au Comité que les crédits 267 et 268 du Budget,—Poste de radiodiffusion internationale, ondes courtes,—ont été déférés au Comité.

A 10 h. 5, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le vendredi 26 mai, à 10 h. du matin.

Le secrétaire du Comité.
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 25 mai 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Si vous vous rappelez, lors de l'ajournement de notre dernière séance, il y a dix ou quinze jours, M. Dunton venait de terminer la lecture de son mémoire et avait aussi déposé au Comité la déclaration qu'il avait présentée à la Commission Massey. Je croyais que nous entendrions, immédiatement après cette lecture, les questions que les membres voudraient poser à M. Dunton ou, autrement dit, à la Société Radio-Canada, parce que ce ne sera pas toujours la personne interrogée qui répondra elle-même aux demandes de renseignements. De fait, la meilleure entrée en matière me paraît être de céder la parole à M. Smith, qui reprendra son interrogatoire au point où il l'avait laissé l'autre jour.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): J'ignore vraiment où nous voulons en venir. Je trouve injuste que les fonctionnaires de Radio-Canada doivent comparaître devant deux organismes qui poursuivent des fins parallèles: la Commission Massey d'une part, et notre Comité d'autre part. A mon avis, la Commission Massey conduit à peu près la même enquête que nous, et je ne sais si nous accomplirons beaucoup en faisant ainsi plus ou moins double emploi.

Le PRÉSIDENT: Vous songez en ce moment à l'interrogatoire de M. Dunton devant les membres de la Commission Massey?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Oui.

Le PRÉSIDENT: Il ne faut pas que les membres de notre Comité pensent qu'ils répètent tout simplement la tâche de la Commission Massey, et je doute que M. Dunton ait tenu à exprimer ici des vues qu'il aurait déjà énoncées ailleurs; au contraire, on estime que ces renseignements supplémentaires nous seront utiles. Il pourra naturellement arriver au témoin de reproduire ses propres déclarations, et à nous de formuler certaines questions dans les mêmes termes que d'autres personnes qui ont désiré obtenir des détails analogues sur la situation. Selon moi, nous n'avançons pas sur le même terrain que la Commission Massey, et n'avons pas du tout les mêmes fonctions à remplir. Vous avez raison.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Monsieur le président, je puis dire que je n'ai discuté la chose avec aucun autre membre du Comité, mais d'après moi notre position ressemble quelque peu à celle du comité qui a fait enquête sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, et notre Comité jugera peut-être bon de débattre surtout les comptes de la T.S.F. Nous avons pour mandat de formuler des recommandations en matière d'administration; tel me paraît être le rôle qui nous a été assigné, la responsabilité qui nous est dévolue. Puis, la Commission Massey se met à l'œuvre et présente à son tour des recommandations, qu'on l'a invitée à rédiger, après étude du mémoire de M. Dunton qu'elle a déjà sous les yeux (ce mémoire est certainement considérable). N'y a-t-il pas là quelque difficulté? Voilà, personnellement, ce que j'en pense. Je n'ai conféré de la chose avec aucun collègue de mon parti. Franchement, je ne sais trop où ou nous voulons en venir: je n'y comprends rien.

Le PRÉSIDENT: Pour ma part, j'avais aussi cru qu'étant donné le travail accompli par la Commission Massey la tâche de notre Comité...

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): L'affaire est encore devant les tribunaux, si je puis dire?

Le PRÉSIDENT: J'allais m'exprimer un peu différemment. Je n'avais pas pensé à formuler la chose en termes juridiques. Mais, à mon avis, la Commission nous coupe l'herbe sous le pied. J'ai pensé que nous pourrions jeter un coup d'œil sur l'état financier présenté par M. Dunton, et faire au moins l'examen des comptes. Voilà un point qui est toujours d'actualité. Je ne vois pas ce que nous pouvons accomplir d'autre. Telle est mon opinion.

M. MURRAY: Il y a l'ensemble des problèmes que posent la culture, les émissions étrangères, l'irradiation des nouvelles, et ainsi de suite; tout cela fait partie du mandat de la Commission de T.S.F. Pas un foyer au pays qui ne soit directement intéressé à la question et, à mon avis, notre Comité devrait oublier complètement que la Commission Massey siège en ce moment. Laissons ces gens-là à leur affaire, et étudions, pour notre part, le domaine essentiel qui est de notre ressort.

M. FLEMING: Tout d'abord, monsieur le président, puis-je savoir si des organismes ont demandé à se faire entendre?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. FLEMING: Quelques remarques seulement sur le point soulevé par M. Smith. Inutile de considérer la cause comme étant encore devant les tribunaux; il en est, je crois tout autrement en ce qui concerne la Commission Massey. Quand j'ai posé moi-même la question en Chambre, le Premier Ministre, si je me souviens bien, me répondit que les séances de la Commission Massey n'entraveraient en rien les travaux du Comité spécial de la radiodiffusion. Pour ce qui est de nous, plusieurs problèmes d'ordre général appellent, je pense, notre attention. Les nouveaux venus d'entre nos membres aimeront peut-être à s'enquérir quant à la régie et à l'exploitation radiophoniques au Canada, ainsi qu'aux grands principes dont s'inspire chez nous le développement de cet art. Les anciens parmi nous, ceux qui assistent depuis longtemps aux réunions de notre Comité, n'auront évidemment pas besoin de tels renseignements. A tout événement, étant donné la revue d'ensemble que fait actuellement la Commission Massey de la ligne de conduite qui gouverne la radiodiffusion au Canada, je ne vois pas plus que M. Smith pourquoi nous nous aventurerions à notre tour en ce domaine. Il reste énormément à étudier, même si nous faisons abstraction de ce qui précède. Il y a toute l'organisation de Radio-Canada à examiner, et toute la situation financière; ensuite, nous devrons aborder l'étude de la télévision et parce que cet aspect de l'entreprise fait aussi l'objet de l'enquête de la Commission Massey, je ne crois pas que nous devions, pour ce seul motif, l'exclure de nos propres recherches. Mais sous réserve des droits de nos membres, qui pourraient vouloir s'enquérir quant aux directives auxquelles obéit toute l'exploitation radiophonique au Canada, notre radiophonie toute entière, je crois que, une fois posée cette exception, nous serions sages de borner en général notre propre enquête aux principes d'exploitation et aux questions financières touchant Radio-Canada même. Notre activité en ce sens rendrait, il me semble, de précieux services.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hansell.

M. HANSELL: Monsieur le président, je me demande, dans mon for intérieur, ce qui arriverait si nous formulions une recommandation contraire à telle ou telle proposition de la Commission Massey: quelle serait alors notre attitude, ou l'attitude du gouvernement? En outre, je dois dire que j'ai toujours approuvé

l'idée d'un Comité parlementaire siégeant régulièrement, chaque année, pour faire enquête sur la radiodiffusion, l'idée d'un Comité permanent de la T.S.F. Serait-il possible que nous différions la poursuite de nos travaux jusqu'à ce que la Commission Massey ait rédigé son rapport?

Le PRÉSIDENT: J'imagine que nous aurions l'air de faire six mois de réclame au projet de loi, parce que la Commission Massey n'aurait pas encore publié son rapport lors de notre ajournement.

M. HANSELL: Cela m'amène à autre chose. Je ne sais si vous pourrez répondre à ma question, mais suis-je en droit de conclure que la grande raison d'être de notre Comité, à l'heure actuelle, est de pourvoir de fonds la Société Radio-Canada qui en a besoin? Nos travaux n'auront donc pas d'autres résultats pratiques que l'élaboration de conclusions d'ordre financier de nature à faire accepter par Radio-Canada quelques-unes des recommandations formulées à la suite de notre enquête?

Le PRÉSIDENT: Nul doute quant aux prémisses, en tout cas: la Société est certainement en mauvaise posture et le crie à qui veut l'entendre.

M. HANSELL: Je ne veux pas donner aux travaux du Comité une réclame de six mois, mais j'estime possible que nos recommandations entrent en conflit avec celles de la Commission.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je n'insiste pas, monsieur le président. Je désirais seulement savoir ce que mes collègues en pensaient.

Le PRÉSIDENT: Je comprends. Il est excellent que ce genre de débat ait lieu. Que vous semble de ce qui suit: à la dernière réunion, nous nous sommes ajournés au moment où les membres avaient une idée des questions qu'ils voulaient poser. Pourquoi, maintenant, ne procéderions-nous pas à l'interrogatoire de M. Dunton? Cela sera facile, à présent que son mémoire a été déposé et que nous avons pu en prendre connaissance; en outre, les réponses du témoin élucideront bien des points obscurs. Nous ne pouvons sérieusement nous permettre d'échanger des passes d'armes avec la Commission déjà établie; nos conclusions, à l'un et à l'autre, ne sauraient se contredire. Je suis sûr d'exprimer là l'opinion de tous. Plaît-il alors que nous commencions tout simplement par poser des questions sur les documents que nous avons sous les yeux?

M. FLEMING: Comment procéder par ordre à notre interrogatoire? Dans sa déclaration d'il y a deux semaines, M. Dunton a passé en revue plusieurs points; or rien ne sert de nous éparpiller dans nos questions, car il serait beaucoup plus avantageux que nous étudiions un à un les problèmes qui nous ont été déférés. Par exemple, le témoin a abordé des sujets tels que les finances, les émissions, la télévision, le radio-journal. Il a parlé des longueurs d'onde par rapport à la télévision. Je ne sais s'il a discuté la question de ces longueurs d'onde en dehors de la télévision,—et nous voudrons peut-être obtenir des renseignements là-dessus. Que vous en semble, monsieur le président?

M. MURRAY: Avant de passer à la télévision, j'aimerais savoir si l'on songe à prendre des dispositions pour étendre le rayonnement de la T.S.F. aux endroits reculés de la frontière, au secteur de la Rivère-à-la-Paix, et dans la région de Cariboo, où les colons affluent à l'heure actuelle. Voilà des lieux éloignés des villes, et qui ont droit d'être bien desservis par voie des ondes. De fait, il importe plus de les atteindre que d'atteindre les citadins. Je ne doute pas qu'ils jouissent d'excellentes irradiations, mais il y a des zones sises à une grande distance auxquelles la T.S.F. ne pourvoit pas aussi convenablement qu'elle le devrait, et je me demande si des fonctionnaires auraient l'obligeance de nous mettre au courant de la situation. Ces colons aimeront à se renseigner sur les fluctuations du marché, sur l'état des récoltes, sur les prévisions atmosphériques. La radio est en l'occur-

rence un moyen de communication à nul autre pareil pour rejoindre ces populations disséminées; elle a déplacé toute la frontière. Elle a changé toute la carte du pays. Elle a rendu la vie beaucoup plus agréable aux gens qui étaient obligés d'habiter loin des villes. Même si ce rayonnement radiophonique représente des frais supplémentaires, je crois qu'il sert la cause de l'intérêt national, et que rien ne doit être négligé pour combler les besoins des centres lointains; ceux du Yukon, des régions de Cariboo, de la Rivière-à-la-Paix et de la Skeena. A McBride, par exemple, petite ville pittoresque située sur le parcours des chemins de fer Nationaux du Canada, la réception est très brouillée, à cause sans doute de la géologie du pays, des montagnes ou de quelque autre facteur.

Le PRÉSIDENT: Pour faire suite à la proposition de M. Fleming, je recommande au Comité et vous prie d'adopter la marche à suivre que voici: interrogeons les fonctionnaires sur la situation financière de la radiophonie canadienne. Nous verrons probablement que le développement à l'étude en dépend.

M. MURRAY: Dans une certaine mesure.

Le PRÉSIDENT: Qui va ouvrir le contre-interrogatoire sur la situation financière et les besoins financiers qu'a révélés le rapport financier?

Un de nos collègues fut interrompu à la fin de la dernière séance. C'est alors que je lui ai demandé d'attendre à la prochaine réunion. Je ne me souviens plus de qui il s'agissait?

M. HANSELL: J'avais des questions à poser sur les finances, mais je me demande si le moment est bien choisi. Peut-être à un stade ultérieur du débat sera-t-il plus opportun d'entrer dans les détails.

A mon avis, voici la situation. Entre une société de 5 millions de dollars qui est acculée à la banqueroute et un marchand de cacahuètes qui ne vaut que $5, il n'y a pas de différence. L'un et l'autre sont à la veille de faire également faillite, et peuvent choisir de deux choses l'une: ou bien réduire leurs dépenses, ou bien découvrir un moyen de réaliser de meilleurs bénéfices, sans quoi ils perdront tout. Il y a cependant une exception: la Société Radio-Canada a reçu la mission d'exploiter les aspects culturels de la T.S.F., et cette exploitation ne lui rapporte que très peu de profits. D'autre part, elle dirige une entreprise qui est en même temps commerciale, et touche de plus, en chiffres ronds, 5 millions de dollars par an, ce qui représente une espèce de cadeau. Or, selon moi, on ne résoudra le problème qu'en essayant de réduire les dépenses actuelles. Et après cette entrée en matière. . . . .

M. MURRAY: Monsieur le président, mon honorable collègue ne trouve-t-il pas que la Société est un peu comme une église? On ne ferme pas les portes d'une église pour la seule raison que cette dernière serait sur le point de faire banqueroute. L'ensemble de notre radiophonie nationale a quelque chose de religieux, en un certain sens: beaucoup de facteurs doivent entrer ici en ligne de compte.

Le PRÉSIDENT: Quand je considère les fonctionnaires qui sont présentement au milieu de nous, je trouve en effet que la T.S.F. a quelque chose de religieux.

M. MURRAY: Nous entendons sur les ondes de grands sermons et de grands discours; nous en recevons une inspiration, et la T.S.F. recrée pour nous les chefs-d'œuvre de la littérature.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Murray, M. Hansell a dit, je pense. . .

M. MURRAY: La radio n'a rien à voir avec les cacahuètes.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Murray, M. Hansell voulait poser une question, je crois, après sa déclaration préliminaire. Je pense que c'est lui qui avait la parole.

M. HANSELL: Monsieur Murray, j'ose vous répondre que, si une église s'engageait dans une entreprise commerciale et échouait, elle mériterait de fermer ses portes. Quant au fameux marchand de cacahuètes, les mêmes principes en affaires valent pour lui que pour tout autre exploitant.

Or, Radio-Canada a-t-elle une solution concrète à nous proposer; a-t-elle des chiffres exacts à nous donner par rapport à la réduction qu'il faudrait opérer dans ses dépenses pour équilibrer son budget?

Le PRÉSIDENT: Que vous en semble, monsieur Dunton; pouvez-vous répondre à cette question?

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

Le TÉMOIN: Je puis aborder ainsi le problème. Au rythme de notre activité actuelle et si nous voulons faire honneur aux engagements de longue date que nous avons contractés, nous savons que nous nous précipitons cette année dans un déficit d'un peu plus de $900,000. Sans doute, ce chiffre, vu la pression incessante de la hausse des prix, montera considérablement l'an prochain et davantage dans les années qui suivront. Voilà le premier problème qui se présente à nous; en outre, nous devrons répondre à toutes les autres demandes de service et d'amélioration de service que nous recevons de bien des parties du pays. Cette année, le chiffre est de $900,000. Il grimpera vertigineusement l'an prochain, et plus encore dans deux ans.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de l'année se terminant en mars?

Le TÉMOIN: En mars 1951.

M. Hansell:

D. M. Dunton a probablement mal saisi ma question. Radio-Canada est-elle fixée quant au service qu'elle doit réduire en fonction de ces $900,000? —R. Nous n'avons pas pris la disposition, sachant que la moindre suppression amènerait des difficultés et de très fortes objections. Il en surgirait une nouvelle diminution dans le service d'irradiation, sous le double aspect, d'une part, de la qualité des émissions et du nombre des réalisations canadiennes, et d'autre part, de notre rayonnement à certains secteurs du pays. Il faudrait aussi enlever certaines émissions en particulier. Le Comité pourrait peut-être nous aider. Abolirions-nous les émissions agricoles, les nouvelles? Quel service faudrait-il enlever? Nous n'avons pas voulu faire face à une décision là-dessus. En certaines régions, il faudra aller jusqu'à supprimer les frais de construction de lignes, qui sont très lourds.

M. Fulton:

D. Puis-je savoir si l'augmentation des frais provient, non de nouveaux engagements ou de nouvelles entreprises, mais de la hausse du coût des services et des engagements qui existent dans le moment?—R. A la première réunion, j'ai tenté d'exposer que la principale cause en est l'élévation générale du niveau des prix dans les dix dernières années, surtout dans les toutes dernières. Au fur et à mesure de cette hausse, il nous fallait agrandir nos installations et étendre notre rayonnement: la pression vient donc de deux côtés à la fois. S'il n'y avait pas eu de relèvement du niveau des prix, nous estimons que l'augmentation des droits commerciaux et des droits de permis aurait suffi à solder le coût de services plus étendus. Mais nous avons eu en même temps une hausse verticale des frais: c'est là la raison essentielle de notre situation.

D. Quel est votre déficit de l'année?—R. Celui de l'année en cours, se terminant le 31 mars, est de $900,000.

D. N'est-il pas de $43,000 dans le rapport déjà publié?—R. Et il sera de $900,000.

M. FULTON: Il y a là un intervalle de deux ans.

Le président:

D. A propos de cet intervalle, voudriez-vous me fournir l'état de ce qui suit: quelle partie des $900,000 se rapporte aux frais sur lesquels vous a questionné M. Fulton, et que représente l'autre partie?—R. Actuellement, je ne puis donner les chiffres. Ce serait très difficile de faire la distinction des deux parties, mais la proportion qui correspond aux frais accrus est de beaucoup la plus élevée.

D. Serait-ce utile, croyez-vous, que vous présentiez, afin de répondre à la question, un bref état, même seulement approximatif? Vous pourriez indiquer dans les causes du déficit, la part de l'inflation générale et celle des nouveaux services.

M. Diefenbaker:

D. Quelle fut l'augmentation des dépenses d'immobilisation? Y en a-t-il eu une l'an dernier?—R. Nous avons engagé de l'argent dans des travaux entrepris il y a quelque temps.

D. Avez-vous une liste des frais d'immobilisation de l'an dernier et de ceux prévus au cours de l'année prochaine?

Le PRÉSIDENT: Elle n'est pas ici; les dépenses d'immobilisation sont consignées à un tout autre endroit.

M. DIEFENBAKER: C'est très bien, mais les frais qui proviennent des dépenses annuelles d'exploitation relativement à ces projets devraient figurer ici.

M. Fleming:

D. Pouvez-vous nous fournir le chiffre du déficit de l'année financière terminée le 31 mars 1950?—R. Oui, on estime le déficit, et ce n'est qu'une évaluation approximative, à environ $242,000 après la dépréciation.

Le PRÉSIDENT: Les chiffres sont de $43,000, $242,000 et $900,000.

M. Fleming:

D. Le déficit réalise un saut de $200,000 entre 1949 et 1950, et au cours de l'année financière actuelle, vous prévoyez un autre saut, d'environ $650,000? —R. Absolument.

D. Vos frais sont-ils en train de monter bien plus vite cette année?—R. Ils le feront probablement, mais nos recettes, elles, s'élèveront moins rapidement que l'an dernier.

D. Votre réponse à la question de M. Hansell laisse-t-elle entendre que vous n'avez pas cherché de moyen de réduire le déficit?—R. Nous n'en avons pas cherché, parce que nous croyions qu'il devait y avoir une revue générale de la structure financière de base de la Société.

D. Il n'y a eu aucune suppression dans les services, ou dans les autres dépenses?—R. Non.

D. Il n'y a pas eu de retard dans l'expansion relative aux engagements autorisés par le Parlement.—R. Non, nous n'avons pas retardé les nouveaux travaux de construction autorisés. Nous avons renvoyé à plus tard nombre d'autres choses qu'on nous demandait de faire, en particulier les services en territoires éloignés par l'entremise de stations privées ou d'installations que procurerait la Société elle-même.

D. La Commission a-t-elle examiné comment on pourrait acquérir le revenu additionnel nécessaire? Lors de votre témoignage, à la dernière réunion, vous avez fait allusion à une demande que vous avez présentée à la Commission Massey pour augmenter le droit de permis de $2.50 à $5. La Commission a-t-elle étudié un autre moyen?—R. J'ignore les intentions de la Commission. A ses réunions, on a probablement présenté bien des propositions et soulevé nombre de questions à ce sujet.

D. L'augmentation à $5 du droit de $2.50 représente-t-elle l'avis de la Commission?—R. Parlez-vous de la Commission Massey ou de la Société?

D. Vous avez souligné, lors de votre témoignage la semaine dernière, que vous aviez demandé à la Commission Massey son approbation pour augmenter les droits de radiorécepteurs, de $2.50 à $5; j'en ai conclu que vous en retireriez le revenu supplémentaire dont vous dites avoir besoin. Cela représentait-il l'avis de la Commission sur le mode de financement?

Le PRÉSIDENT: Il doit y avoir là une erreur dans les termes. Vous avez dit: "Cela représentait-il l'avis de la Commission?"

M. FLEMING: Je voulais dire la Société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Vous avez employé le mot "Commission".

Le TÉMOIN: Dans notre mémoire nous avons voulu établir la situation financière de base de la Société, et exprimer la somme considérable qui nous manque en termes de droits de permis. Nous n'avons pas cru de notre rôle de présenter des propositions au Parlement sur la manière d'accroître le revenu. Jusqu'ici, nous ne sommes au courant que du droit de licence.

M. KNIGHT: Vous ne voudriez pas augmenter vos recettes par un plus grand nombre d'émissions commerciales?

Le TÉMOIN: Ce serait à notre avis très difficile; cela nuirait considérablement au service ainsi qu'à la structure générale de la radio au Canada.

M. KNIGHT: Il me fait plaisir de vous entendre parler ainsi.

M. Diefenbaker:

D. Vous avez proposé à la Commission Massey un relèvement du droit de permis de la radio à $5. Si j'ai bien saisi, il a été recommandé qu'à l'occasion de ce relèvement du droit de permis, vous publiiez ou distribuiez une feuille? —R. L'idée ne venait pas du tout de nous.

D. De qui venait-elle?—R. Si je me souviens bien, elle fut mentionnée pour la première fois par le conseil de la Commission.

D. Vous ne l'approuvez pas?—R. A notre avis, elle soulèverait de bien grandes objections, étant donné la manière dont elle a été présentée. Nous publions actuellement un petit programme que nous vendons, mais l'idée d'une publication à gros tirage, qui serait distribuée à tous les détenteurs de permis du pays, ne nous sourit guère.

D. Puis-je savoir quelle publication vous avez maintenant?

Le PRÉSIDENT: Ce n'est qu'un programme.

Le TÉMOIN: Simplement l'horaire des émissions de Radio-Canada.

M. Diefenbaker:

D. Est-il envoyé à tous les titulaires de licences?—R. Non. Le titulaire doit verser $2 par année.

D. Le programme fait-il ses frais?—R. Le prix de $2 couvre le coût des exemplaires supplémentaires, mais non, pour le moment, les frais initiaux d'impression.

D. Une partie quelconque du déficit de $900,000 représente-t-elle le coût de publication et de distribution de ce programme?—R. Non. Autrefois, nous imprimions différentes sortes de renseignements sur les émissions, mais les demandes de renseignements gratuits ont continué de nous parvenir. Ne pouvant y faire face, nous avons condensé toute la matière en une seule feuille, et mis les détenteurs en demeure de nous la payer.

D. Il n'est pas question du journal?—R. Nous n'en avons pas envisagé la distribution à tous les titulaires.

D. Vous ne favorisez pas la chose vous-même?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Afin que nous puissions nous en tenir aux faits, je vais évoquer un souvenir sur lequel je demanderai votre avis. A une réunion d'un comité de la radio, quelqu'un posa des questions comme celles de M. Diefenbaker. Une autre personne se leva, et s'informa également si vos objections s'appliquaient à une feuille du genre de *The Listener* qui se publie en Angleterre. On répondit, je me rappelle, que les objections présentées à propos d'un journal ne s'appliquaient pas à ces feuilles, mais que vous n'aviez jamais pris la peine d'étudier réellement le problème. Ai-je tort? Votre objection, ainsi présentée à M. Diefenbaker, vise-t-elle ce genre de distribution?

Le TÉMOIN: Non. Le Comité sait que *The Listener* renferme en grande partie des causeries radiophoniques; nous aimerions avoir une publication du genre et la mettre à la disposition des gens.

M. DIEFENBAKER: Ce n'est pas la même chose.

Le PRÉSIDENT: J'ai soulevé le point seulement pour qu'à l'avenir, vous ne présentiez pas deux réponses contradictoires.

M. Diefenbaker:

D. Il me reste une autre question, qui a trait à une chose dont j'ai parlé l'autre jour, à propos de publicité. Vous nous avez dit, si je me souviens bien, que vous ne croyiez guère pouvoir accroître vos tarifs de publicité?—R. Je ne pensais pas avoir été si précis; mais nous estimons retirer environ tout ce que nous pouvons retirer.

D. Que retirez-vous actuellement?—R. A peu près $2,400,000.

D. Je désire savoir quels sont les frais de publicité de *Charlie McCarthy, Fibber McGee* et autres émissions du même genre, en comparaison de ceux, aux États-Unis, des émissions de *Columbia*, de *Mutual* ou de la *National Broadcasting Corporation*.—R. Comme j'ai tenté de l'expliquer auparavant, le coût d'une émission radiophonique commanditée dépend de bien des choses, et probablement en définitive du nombre d'auditeurs: voilà ce qui intéresse le commanditaire. Les enquêtes que nous pouvons faire nous montrent que nos frais par rapport à ce genre d'émissions sont au moins égaux à ceux des Américains.

D. Avez-vous ceux des Américains?—R. Oui. On ne peut donner de chiffres d'ensemble sans tenir compte de la diversité des deux radiophonies, mais nous sommes au courant des cartes de tarif de la radio américaine.

D. Pouvez-vous les verser au compte rendu? Combien coûte une émission commerciale d'une demi-heure réalisée au Canada, et combien coûte le même genre d'émission américaine relayée par nos stations?—R. Il me fera plaisir de fournir les fiches de tarif des réseaux américains.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Monsieur Dunton, lorsque vous avez proposé à la Commission Massey une augmentation du droit de permis de $2.50 à $5, à partir de quelle évaluation de dépenses l'avez-vous fait? Pourquoi n'était-ce pas $7.50 ou $3.50? Avez-vous fondé votre proposition sur une estimation de frais, ou si vous n'avez fait que

la lancer arbitrairement, en disant qu'une somme de $5 était préférable à $2.50? —R. Puisque nous cherchons à prévoir des années à l'avance, il s'agit là, je crois, d'une comptabilité à peu près aussi serrée que possible, surtout en un domaine comme celui de la T.S.F., que tout peut influencer. Si vous envisagiez le coût de tout ce qui serait à souhaiter, et des améliorations que demande le public canadien, vous obtiendriez un chiffre bien plus élevé. Nos calculs bruts, indépendamment de toute disposition de perfectionnement au cours des prochaines années, indiquent qu'il nous faut, approximativement, une augmentation de moitié, soit de $1.25 par foyer. Une nouvelle somme, en gros, de $1.25, couvrirait un certain nombre d'autres améliorations nécessaires qu'on réclame dans tout le pays, et offrirait en outre une garantie supplémentaire en cas d'augmentation des dépenses.

D. Mais vous avez dû faire un calcul dans une affaire de ce genre. Votre chiffre de $5 doit correspondre à une série d'augmentations au cours des années. Compte non tenu de la desserte de nouveaux usagers, quelles sont les améliorations suivant lesquelles vous avez évalué l'augmentation?—R. Il y en a toute une variété.

D. Combien y a-t-il de services? Savez-vous combien vous en avez maintenant, combien vous en aurez en 1952, ou en 1955?—R. En ce domaine, on ne peut sûrement pas estimer les frais ou la valeur de la radiophonie selon le nombre de divisions ou même d'employés. Il faut considérer le rendement d'ensemble de la T.S.F.

D. J'en suis à l'aspect brut de la chose. Si vous dites vouloir $5 au lieu de $2.50, vous savez que vous allez ainsi doubler vos recettes. Parfait! Alors, à combien avez-vous évalué vos dépenses? Le président va me tuer si je parle des pipe-lines, mais à l'occasion de discussions de ce genre on mène des enquêtes.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, permettez-moi de vous interrompre pour dire que sans doute on ne tient pas d'enquêtes assez sérieuses sur le sujet.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Cela dépend de ce que vous entendez par "on". En bien des circonstances, j'ai écouté attentivement des témoignages relatifs à des choses de ce genre, où l'on présente un relevé des recettes et dépenses, d'abord à tous les ans durant cinq ans, puis pour la période quinquennale. On tiendra grand compte, par exemple, de la population. Avez-vous fait des calculs par écrit pour indiquer, sur une base de $5, ce que sera votre revenu en 1951, en 1952, en 1953, en 1954 et en 1955, ou si vous avez négligé cela?—R. Nous en avons fait. Nous avons évalué de notre mieux ces recettes et dépenses, et aimerions à vous montrer des tableaux de nos prévisions.

D. Voilà où je veux en venir.—R. Assurément.

D. Vous avez ainsi doublé votre revenu, et je suppose que vous payez vos commanditaires en fonction de leur publicité. Admettons que vous préleviez un droit de $5: vous auriez une excellente idée de ce que seraient vos recettes dans cinq ans d'ici; et vous devez avoir une excellente idée de ce que seraient vos dépenses. A combien cela s'élèverait-il?—R. En voici une approximation: si nous recevions $5 ou l'équivalent, nous estimons que d'ici environ cinq ans nos recettes et dépenses seraient à peu près en équilibre.

D. Quand en arriveriez-vous au stade de l'excédent?—R. Si le droit était immédiatement porté à $5, ou si un autre changement était réalisé. Nous aurions naturellement pendant un certain temps un excédent qui servirait à entasser des réserves et nous permettrait de commencer le remboursement de certains de nos emprunts pour fins d'immobilisation.

D. Vous auriez sur-le-champ un bénéfice d'exploitation?—R. Oui, un excédent d'exploitation.

Le PRÉSIDENT: Je dois faire un appel de longue distance à Winnipeg et, si le Comité le veut bien, je demanderai à M. Hansell d'occuper le fauteuil en mon absence.

M. SMITH: D'accord. Nous profiterons à fond de votre absence.

Le président se retire et M. Hansell occupe le fauteuil.

M. Smith:

D. J'en viens à ceci: toutes vos augmentations de capitaux réalisées proviennent ou bien de recettes, de licences, de publicité, ou bien d'emprunts ou de subventions.—R. Non, pas de subventions.

D. Parfait alors, d'emprunts. Avez-vous fait la capitalisation de votre entreprise? Qu'en est-il des fonds engagés? Je songeais à ces emprunts dont vous parlez. Ce sont des prêts du gouvernement, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Mettons que le Parlement canadien vous dise: "Nous vous avons prêté de l'argent; mais si nous supprimions ces prêts!" Il vous faudrait obtenir un capital par souscriptions. Cela ferait-il de la différence dans vos opérations à l'avenir?—R. Une légère différence.

D. Autre que celle de l'intérêt payable?—R. Ce serait un peu plus que cela, parce que nous n'aurions probablement pas à rembourser le principal.

D. J'essaie d'imaginer une manière suivant laquelle vous utiliseriez vos revenus pour payer vos dettes de capital à une échéance fixe. Je n'entends pas que vous continuiez indéfiniment d'effectuer ces remboursements. Mais quelle capitalisation s'impose, selon vous, pour que la Société Radio-Canada poursuive son activité ou du moins fasse ses propres frais?—R. Peu importe, il nous semble, notre capitalisation. L'essentiel, c'est que nous ayons des recettes au moins égales à nos dépenses chaque année, ou durant un certain nombre d'années.

D. M. Hansell a illustré cet aphorisme par son histoire de cacahuètes, et M. Murray par sa comparaison d'une église.—R. Relativement au capital, nous avons des emprunts impayés de trois millions et quart de dollars vis-à-vis du gouvernement. S'ils étaient rayés, nous serions en meilleure posture; mais cela ne comblerait pas la lacune fondamentale de la Société en matière de recettes et de dépenses.

D. Vous songez, mettons, à une période de cinq ans, où vous ferez quelques dépenses d'immobilisation de plus, pour construire une nouvelle station ou quelque chose du genre. De quel montant faudrait-il vous faire grâce, si je puis parler ainsi, pour vous permettre de puiser, à partir d'aujourd'hui, à même les recettes, en vue de solder les dépenses d'immobilisation auxquelles vous songez, sans nuire à votre situation? C'est vous, plus que n'importe lequel d'entre nous, qui devez savoir où vous allez.—R. Oui, mais notre préoccupation principale, ce ne sont pas les dépenses d'immobilisation; c'est l'argent à obtenir en vue de l'entretien annuel du service. Sûrement, quand bien même vous vous casseriez la tête, le fait d'acquitter le montant de nos dépenses d'immobilisation ne réglera pas le cas du revenu actuel.

D. Je sais que vous ne vendez pas d'actions, mais mettons que vos dépenses d'immobilisation soient comblées autrement qu'à même votre revenu, quel sera le rapport de ces cinq dollars vis-à-vis de vos opérations dans les cinq années à venir? Quels seront vos profits à la fin de cette période?—R. Si l'on se chargeait de nos frais d'immobilisation, et que nous bénéficiions de la cotisation de $5 ou de l'équivalent, notre situation financière au bout de cinq ans ne varierait, en chiffres bruts, que d'environ $400,000.

D. Si en cinq ans vous dépensez plus de $400,000 à des travaux d'immobilisation, et ainsi de suite, il vous faudra retourner quelque part quérir de l'argent, dites-vous?—R. Nous avons certes un besoin essentiel d'argent pour le fonctionnement des services, sans compter ce qu'il faut pour nos dépenses d'immobilisation et le remboursement des emprunts au compte capital.

D. Je l'admets. J'essaie de savoir quelle somme vous est, et quelle somme vous sera, nécessaire pour les dépenses d'immobilisation que vous pensez faire d'ici cinq ans. Votre idée de prétendus emprunts ne tient pas debout.—R. Mais jusqu'ici, nous avons remboursé tous ces emprunts à même nos recettes.

D. C'est magnifique! Mais à supposer que ces emprunts vous soient remis et que vous ne deviez pas les rembourser, serait-ce une économie respectable? —R. Oui, nous épargnerions trois millions et demi de dollars que nous devons actuellement.

D. Vous savez très bien où vous voulez acheminer la Société Radio-Canada. Quels frais d'immobilisation prévoyez-vous au cours des cinq prochaines années? —R. Un montant énorme, environ sept millions de dollars. Mais il y a une partie de cette somme que nous ne débourserions pas, sauf si notre revenu courant et notre état des dépenses différaient beaucoup de ce qu'ils sont dans le moment.

D. A en juger par votre situation en matière de recettes courantes, si vous obtenez le droit de $5 et que les conditions présentes demeurent ce qu'elles sont, croyez-vous que vous ferez à peu près vos frais?—R. Oui.

D. Ainsi, s'il vous faut, au cours des cinq prochaines années, sept millions de dollars de capitaux supplémentaires. . .—R. L'imposition du droit de $5 pourvoirait à nos projets d'immobilisation, soit qu'elle en solde, soit qu'elle en amortisse, le coût au cours d'une période d'années.

D. Parfait, mais dans quelle mesure?—R. D'abord, nous pourrions liquider annuellement à peu près $162,000 des emprunts actuels, et verser pendant les cinq ans une moyenne approximative de $400,000 en fait de remboursements de capital.

D. Sur une base de $5 et compte tenu de ces $162,000, de quel montant vous acquitteriez-vous par an?—R. Environ $400,000.

D. Et le déficit annuel est de $900,000?—R. J'ai dit qu'il sera d'environ $900,000 cette année; il sera un peu plus élevé au cours des années à venir.

D. A votre avis, cette cotisation de $5 vous donnerait $1,552,000 en chiffres ronds?—R. Vous voulez dire en vue des dépenses d'immobilisation?

D. Oui.

M. FULTON: Et au rythme de $1,400,000 par année vous recevriez, en gros, $7,200,000 en cinq ans.

Le TÉMOIN: Je crains de ne pas partager toutes vos idées.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): C'est probablement ma faute.

Le TÉMOIN: C'est la mienne, j'en suis sûr. Un droit de $5, ou l'équivalent, signifierait une entrée dans la caisse de la Société, sur-le-champ, d'à peu cinq millions de dollars de plus par année. Dès lors, nous nous mettrons en frais de faire honneur à quelques-uns de nos gros engagements financiers. Nous comblerions notre déficit et nous occuperions de ces améliorations; puis nous obtiendrions avec le temps un petit excédent qui servirait à solder nos emprunts actuels et à faire face à certains de nos frais d'immobilisation au cours des prochaines années. N'est-ce pas ainsi qu'on doit envisager la chose?

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Sûrement, mais voici notre position: dans le moment, vous êtes à court d'environ un demi-million avec une augmentation, tous les ans, de dépenses d'immobilisation supplémentaires.—R. Elles s'élèveront chaque année, si la tendance actuelle se maintient.

D. Cela empirera?—R. Oui.

D. Et si vous obteniez votre droit de $5, n'en résulterait-il pas une forte diminution dans le nombre de vos usagers?—R. Je doute que le nombre de ceux qui paient des droits de permis grandisse car il n'y a guère, au Canada, de demeures sans radiorécepteur.

D. Avez-vous le nombre des personnes qui paient des droits de licences?—R. Je ne puis donner le nombre de maisons où il y a des appareils récepteurs.

D. Avez-vous une idée du nombre de ces appareils qui fonctionnent au Canada?—R. Non.

D. Avez-vous une idée de leur nombre?—R. Le ministère des Transports fournit les licences de radiorécepteurs. Je croyais que vous cherchiez le nombre de demeures licenciées, et non celui des appareils récepteurs. Le rapport donne peut-être ce dernier nombre.

D. Combien de radiorécepteurs furent vendus au Canada en 1947?—R. J'ai oublié le chiffre, qui du reste n'est pas significatif car certains appareils, dans une maison, peuvent faire double emploi, et d'autres remplacer ceux qui ont été mis au rancart.

D. Mais vous n'avez pas de chiffres relativement au nombre de demeures où il y a des appareils récepteurs?

M. Fleming:

D. Je désire interroger M. Dunton sur les recettes. Durant l'année terminée le 31 mars 1949, le revenu total brut était de $7,500,000, dont un peu plus de cinq millions de dollars provenaient des droits de permis, une somme de $2,217,000 des émissions commanditées, et une somme de $200,000 de toutes sortes de choses. Pourriez-vous le plus tôt possible nous fournir, par rapport aux recettes découlant de ces trois sources, les chiffres relatifs à la période qui embrasse les dix dernières années, afin de nous donner une idée de la situation?—R. Oui.

Je ne vous demande pas d'étaler vos états annuels ou vos bilans, année par année, mais pourriez-vous pour ces dix ans nous donner, sous forme de tableau, un compte rendu, d'abord des déficits ou des excédents, et de votre exploitation courante; puis, de votre situation vis-a-vis des prêts du gouvernement, c'est-à-dire vis-à-vis de prêts supplémentaires, des remboursements au cours de l'année et des balances dues?—R. Monsieur Fleming, les deux premiers points se règleraient facilement en un seul tableau.

D. Peu importe, pourvu que vous nous procuriez ces renseignements.—R. Et sans que l'état des dépenses, celui des frais d'exploitation, renferme tous les détails.

D. L'état de vos dépenses courantes comprend ici sept item: émissions, services techniques, réseaux, administration, presse et information, service commercial et intérêts des emprunts. Le calcul pour les dix dernières années ne serait pas très difficile.—R. Non.

D. Et vous pourriez ainsi épargner bien du temps en répondant d'avance à des questions.—R. Oui.

D. Ces questions concernent toutes le revenu. Depuis que le Parlement, il y a deux ans et demi, je crois, a commencé de vous céder le plein montant

des droits de licence, au lieu du montant net, vos recettes provenant de ces droits ont augmenté de plus d'un demi-million de dollars; cela vous a valu plus d'un demi-million de dollars, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Vos recettes découlant des émissions commanditées n'ont-elles pas augmenté durant ces dix années?—R. Oui.

D. N'ont-elles pas un peu plus que triplé depuis dix ans? Le chiffre que vous avez donné dans votre état pour l'année terminée le 31 mars 1949 est de $2,217,000, et en réponse à M. Smith, il y a un instant, n'avez-vous pas fourni comme chiffre de cette année, je crois, $2,400,000?—R. Oui, pour l'année terminée le 31 mars 1949 les droits de licences s'élevaient à $2,650,000, et les émissions commanditées à $584,000.

D. Il y a dix ans, le chiffre était de $584,000?—R. Oui.

D. Vous avez donc réellement quadruplé en dix ans votre revenu découlant des émissions commanditées?—R. Oui.

D. Le Bureau des gouverneurs est-il d'avis que vous avez atteint la limite d'accroissement des recettes résultant des émissions commanditées?—R. Nous ne pouvons prévoir de fortes augmentations des recettes, car les réseaux, à notre point de vue et à celui probablement de nombre d'auditeurs, diffusent au moins autant d'émissions commanditées qu'ils le doivent. Pour obtenir pareille hausse de revenu, il faudrait pénétrer en d'autres domaines, comme par exemple si l'on augmentait le montant consacré à la publicité commerciale. Le Parlement semble opposé à ce que nous prenions cette mesure. Vous voyez qu'il y a de sérieuses restrictions à l'expansion de ce genre d'émissions commanditées.

D. Indépendamment de la question du changement de ligne de conduite, quelles sont, en fait de recettes des émissions commanditées, vos prévisions pour la prochaine période, celle dont vous parliez en réponse à M. Smith, celle des quatre ou cinq années qui s'en viennent?—R. Nous n'attendons guère d'augmentation.

D. Quel chiffre avez-vous adopté?—R. Celui-ci. Environ $2,500,000.

D. Un chiffre de deux millions et demi de dollars?—R. Oui.

D. Vous avez dit par ailleurs que le Bureau, après examen de la question, s'est prononcé contre tout changement d'attitude qui présenterait un espoir d'augmenter le revenu des émissions commanditées?—R. Ne soyons pas si catégoriques. Le Bureau croit toutefois qu'il serait nuisible à la Société de pénétrer dans ce qui est plus directement le domaine des postes émetteurs privés, celui des annonces-éclair, de la publicité locale, bref ce qui s'appelle la réclame radiophonique.

D. Puis-je en profiter pour demander si vous avez refusé, non seulement de pénétrer dans le domaine de la réclame commerciale, mais de laisser les stations privées bénéficier de temps supplémentaire à cette fin?—R. Non, il y a un règlement général qui interdit les annonces le soir, de 7.30 à 11 heures, à toutes les stations.

D. J'ai ici une coupure de journal d'août l'an dernier. Vu la longueur de l'article, je ne vous en lirai que le premier paragraphe: vous nous donnerez peut-être des éclaircissements à ce sujet. Voici: "On apprend aujourd'hui que le Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada a rejeté une requête de l'Association canadienne des radiodiffuseurs à l'effet d'accroître le temps consacré à la publicité sous forme d'annonces-éclair au cours des émissions radiophoniques."—R. Oui, il s'agit d'un règlement général inscrit au livre des règlements depuis bien des années. Il a été rédigé à l'avantage des auditeurs, dans l'intention de protéger une grande partie des heures d'audition agréable contre l'encombrement résultant de la multiplicité des annonces-éclair.

D. Voilà donc pour les émissions commanditées. Quant au revenu qui en découle, vous avez l'impression d'avoir plus ou moins atteint une limite fixe. —R. Absolument, et il y a probabilité plutôt qu'il baissera.

D. Est-ce vrai?—R. Tout à fait. Ces émissions commanditées deviennent de plus en plus dispendieuses, et certains commanditaires jetteront probablement les yeux sur un autre domaine de publicité.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Ce ne sont pas les gens de Radio-Savon qui agiraient ainsi?

Le TÉMOIN: Ils pourraient le faire, ce qui alors représenterait une perte énorme de revenu pour la Société.

M. Fleming:

D. Si vous pouviez réaliser quelques-unes des extensions que vous avez en vue, comment vos recettes d'émissions commanditées s'en trouveraient-elles modifiées? Par exemple, vous désirez inaugurer un second réseau français. Une fois ce réseau établi, n'est-il pas probable que votre revenu commercial augmentera?—R. Si nous avions un second réseau français, ce chiffre accuserait certainement une hausse, mais les dépenses aussi seraient plus grandes, en sorte que la différence de déboursés excéderait celle des recettes. Si nous avions un second réseau français, notre revenu commercial monterait sûrement, mais la hausse ne serait pas très considérable. Par exemple, quelques émissions de notre présent réseau français seraient presque inévitablement transférées au nouveau.

D. Veuillez nous dire en termes bien clairs, monsieur Dunton, si ce chiffre de 2½ millions de dollars, auquel vous estimez vos recettes probables d'émissions commanditées, a été proposé parce que vous prévoyiez d'accroître suffisamment vos fonds pour être en mesure d'effectuer les améliorations nécessaires, ou si, en évaluant à cette somme votre revenu, vous comptiez plutôt qu'il vous serait impossible de poursuivre votre expansion?—R. Non, ce chiffre serait quelque peu dépassé si un second réseau français était établi, mais l'accroissement des frais de ce réseau absorberait les recettes supplémentaires ainsi réalisées.

D. Voilà qui est bien clair au sujet de ce réseau particulier, mais je vais maintenant vous interroger sur l'ensemble de la T.S.F. Vous proposez un chiffre de 2½ millions de dollars: sur laquelle des deux prévisions indiquées vous fondez-vous pour en arriver à ce chiffre?—R. Comprenez-moi bien: la plupart des autres extensions de service que nous avons en vue n'auront pas pour résultat d'accroître nos recettes. Les principaux progrès que nous ferions en matière de rayonnement, ceux-là mêmes dont nous avons parlé, nous permettraient d'atteindre par voie des ondes des régions reculées où le revenu que nous retirerions d'une telle extension serait vraiment peu considérable. Mais nous avons lancé ce chiffre de 2½ millions de dollars un peu au hasard: il est susceptible d'être dépassé, ou encore peut-être ne l'atteindrons-nous pas du tout.

D. Quand vos conseillers vous ont proposé cette approximation de vos recettes, sur quoi se fondaient-ils? De deux choses l'une: ou bien ils se disaient que vous réaliseriez assez d'argent pour étendre vos services selon les plans arrêtés, ou bien ils prévoyaient que votre situation resterait la même qu'actuellement?—R. Que, si nous réalisons ce progrès, notre chiffre n'en sera pas modifié.

D. Je me demandais sur quoi ils s'étaient fondés?—R. Ils ont compté que nous augmenterons nos recettes, mais si peu que le chiffre proposé n'en sera pas modifié.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Votre revenu brut pourrait accuser une hausse, mais non votre revenu net.

M. Richard:

D. Encore une fois, monsieur Dunton, veuillez nous dire quelle est la proportion des émissions commerciales sur votre réseau?—R. La proportion du revenu?

D. Non, la proportion du temps.—R. Du nombre total d'émissions de réseau que nous irradions au pays, environ 20 p. 100 sont commerciales.

D. Nous acquittons donc les frais du service que nous donnons au public? —R. Voilà comment fonctionne toute la radiophonie nationale: il s'agit d'un service à la charge du public, et dont les recettes des émissions commerciales acquittent une partie des frais.

D. Il n'est pas question de considérer la Société Radio-Canada comme une entreprise faisant ses propres frais à même le revenu qu'elle réalise?—R. Le revenu commercial?

D. N'importe quel genre de revenu.—R. Sa principale source de revenu, à l'heure actuelle, n'est autre que les droits de licences, et durant plusieurs années, ce revenu lui a suffi à se subvenir, moyennant un certain supplément de recettes commerciales.

D. C'est toujours le public qui paye?—R. Parlez-vous des recettes commerciales?

D. Oui.—R. A mon avis, une radiophonie nationale ne pourrait être exploitée chez nous avec les seules recettes commerciales.

M. Hansell:

D. Qu'en est-il, à cet égard, des réseaux américains?—R. Tout autrement, vu la différence des deux pays. Aux États-Unis, il y a 150 millions de personnes; tandis qu'ici 13 millions d'âmes peuplent, d'un bout à l'autre du réseau, une étendue qui dépasse celle du territoire américain. Notre réseau dessert en effet cinq zones horaires et demie, cependant que les réseaux américains n'en atteignent que quatre.

D. Comment cette proportion de 20 p. 100 du temps commercial de la Société Radio-Canada se compare-t-elle avec le pour-cent des stations indépendantes? Avez-vous une idée, à peu près?—R. J'ai vu certains de leurs chiffres. Ceux-ci varient grandement d'une station à l'autre, et selon moi dépassent celui de Radio-Canada dans presque tous les cas.

Le PRÉSIDENT: Lequel est le plus élevé?

Le TÉMOIN: La proportion du temps consacré aux émissions commanditées dans les stations privées.

Le PRÉSIDENT: Cette proportion est la plus élevée?

M. HANSELL: Certaines de vos stations au Canada font-elles de la publicité commerciale en dehors des réseaux?

Le TÉMOIN: Oui. Comme nous l'avons expliqué à des comités antérieurs, la station de Chicoutimi s'occupe depuis des années de cette réclame, étant donné qu'il n'existait pas de station commerciale privée dans la région; la station de Prince-Rupert, le poste CJBC, à Toronto, acceptent aussi des annonces; et diverses émissions ont été diffusées par d'autres stations, lorsqu'elles ne nuisaient en rien au service de réseau.

M. FULTON: Tous les chiffres contenus dans vos prévisions de cet après-midi, qui ont fait l'objet d'un débat, n'ont aucun rapport, je le présume, à la question de la télévision; vous avez fait abstraction de cette sphère d'activité?

Le TÉMOIN: Je voulais élucider ce point. Tous les chiffres en question ont trait aux transmissions sonores.

M. Fleming:

D. J'avais une question là-dessus, monsieur Dunton. Je ne parle pas en ce moment de votre revenu; mais pour ce qui est de vos dépenses et des chiffres que vous avez présentés jusqu'ici, certains item de ce bilan ne prévoient-ils pas les frais qu'occasionneront des travaux entrepris pour fins de télévision? —R. Certains, oui.

D. Je ne fais pas nécessairement allusion par là aux dépenses d'immobilisation, mais je serai heureux tout de même d'être renseigné à cet égard. Êtes-vous en mesure de nous dire ce que seront, d'année en année, vos dépenses pour fins de télévision expérimentale ou autre; vous pourriez aussi nous indiquer comment vous avez réparti ces chiffres dans votre état annuel?—R. Avant l'année qui vient de se terminer en mars, aucune somme n'avait été prévue, parce qu'il s'agissait surtout d'études et d'autres travaux préparatoires du genre, en sorte qu'aucun crédit n'était particulièrement affecté à la télévision.

D. Vous ne présentiez à part aucune dépense pour fins de télévision à venir jusqu'au 1er avril de la présente année?—R. Jusqu'au 1er avril 1949. Nous l'avons fait durant l'année financière qui vient de se terminer, et la somme prévue fut alors d'environ $50,000.

D. La somme prévue était de $50,000 pour l'année financière terminée le 31 mars 1950?—R. Justement.

D. Je ne veux pas aborder maintenant le problème de la télévision; je désirais seulement situer la question.—R. Toutes les dépenses subies pour fins de télévision seront imputées sur un compte spécial à cet effet.

D. Sur les $4,500,000?—R. Sur les $4,500,000.

M. Fulton:

D. Les 7 millions de dollars que vous nous donnez comme l'estimation de vos frais d'immobilisations n'embrassent aucune dépense de télévision?—R. Non, je ne vous parle que des irradiations sonores.

D. Si vous obtenez l'augmentation de 5 millions de dollars que vous vaudrait le relèvement sollicité des droits de licence ou un montant équivalent, vous comptez pouvoir financer vos dépenses d'immobilisation à même vos recettes courantes, et c'est là votre ambition?—R. Oui, voilà ce que nous avons toujours fait dans le passé. Nous avons contracté des emprunts à brève échéance, et même les emprunts courants ont été faits pour une période de sept années, au terme desquelles il faudra que nous commencions à les rembourser.

M. Fleming:

D. Dans ces prévisions des cinq prochaines années, avez-vous fait des calculs pour avoir une idée de vos recettes et dépenses item par item, tels que vous les présentez dans votre rapport annuel?—R. Non, nous n'avons pas suivi ce modèle, mais nous pourrions essayer de le faire.

D. Je ne veux pas vous imposer de lourdes tâches, mais je me demandais si vous aviez réparti vos dépenses estimatives sous les mêmes chapitres que vos recettes approximatives. Serait-il très onéreux pour vous de nous obtenir ces renseignements?—R. Je crois que nous pourrons y arriver.

D. J'aimerais avoir les relevés annuels des cinq prochaines années, tels et autant que vous pouvez raisonnablement les prévoir; ces renseignements nous seraient très utiles.—R. Évidemment, ces chiffres seront extrêmement vagues et sujets à des variations?

D. C'est sûr, et plus on s'aventure dans l'avenir, plus la chose se complique. Je me demandais seulement jusqu'où vous aviez poussé vos calculs, et quel degré d'exactitude on doit attacher aux conclusions que vous avez émises

aujourd'hui en réponse aux questions de M. Smith, ainsi qu'aux témoignages que vous avez rendus devant la Commission Massey lors de votre convocation par cet organisme.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Dans le même ordre d'idées, pouvez-vous nous dire quelle augmentation vous prévoyez dans le nombre d'usagers de la T.S.F. au Canada en 1955?—R. Nous comptons sur une augmentation de 4 p. 100 par année dans le nombre des usagers de la radio, mais cette proportion pourrait bien être trop élevée.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Avez-vous une idée du nombre de licences qui se payent actuellement dans le public?—R. Cela n'est pas notre domaine, mais celui du ministère des Transports.

D. Je sais, mais il faut bien que quelqu'un s'occupe de la chose.

M. KNIGHT: La question a beaucoup d'importance, monsieur le président, parce que si, par malheur, le droit est majoré à $5, je crains que la loi du rendement non proportionnel n'entre dès lors en jeu.

M. FULTON: Nous avons parmi nous M. Brown, du ministère des Transports. Est-il dans l'ordre que nous l'appelions?

Le PRÉSIDENT: Il a toujours été entendu que les représentants du ministère des Transports seraient à notre entière disposition, je crois.

M. FLEMING: M. Brown produira sans doute l'état qu'il a l'habitude de produire quand il est appelé à fournir au Comité des chiffres et conclusions sur la situation dans chaque province, et ainsi de suite.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Il me semble que nous n'avons pas besoin d'importuner M. Dunton avec ces chiffres; la chose n'est pas de son ressort.

M. HANSELL: L'état financier qui figure à la fin du rapport annuel de 1948-1949 est le dernier état imprimé que nous possédions jusqu'à ce jour. Le Comité va-t-il en obtenir un plus récent, même si ce n'est qu'une approximation?

Le TÉMOIN: Nous avons un état de prêt.

Le PRÉSIDENT: Je vois qu'il a été polycopié; pouvons-nous le faire distribuer dès maintenant?

Le TÉMOIN: Oui, nous pouvons le faire distribuer dès maintenant.

M. HANSELL: Je n'ai pas vu le nouvel état et je présume qu'il sera présenté sous une forme analogue à celle de l'état qui figure dans le rapport de 1948-1949. Je me demande si nous pourrions avoir plus de détails sur les catégories suivantes de dépenses: émissions, services techniques, réseaux de stations, administration, presse et information, service commercial, télévision et intérêts des emprunts. Pour ma part, je ne suis pas comptable et j'ai même peine à gérer mon propre argent de poche. Ces chiffres ne me disent donc à peu près rien, à moins qu'on ne veuille m'expliquer en détail combien l'on dépense pour fins d'émissions, et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Dunton, pouvez-vous donner l'état détaillé dès maintenant?

M. HANSELL: Rien ne presse; on pourra rédiger quelque chose.

Le TÉMOIN: Puis-je savoir de M. Hansell quel genre d'état détaillé il désire obtenir?

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

BILAN APPROXIMATIF

au 31 mars 1950

ACTIF				PASSIF			
Disponibilités				*Exigible*			
Espèces en caisse et en banque		$ 613,664.04		Comptes à payer	$ 878,404.08		
Créances:				Garanties déposées par des entrepreneurs	13,472.00		
Somme globale	$ 635,134.00					$ 891,876.08	
Moins réserve pour créances douteuses	5,000.00						
		630,134.00		*Dominion du Canada*			
Dominion du Canada:				Emprunt à 2¾% pour travaux au compte capital (Loi de finance n° 6, 1946—Crédit 965)	2,000,000.00		
Service international	813,555.29			Emprunt à 3⅛% pour travaux au compte capital (Loi de finance n° 4, 1948—Crédit 930)	1,250,000.00		
Droits de permis	36,960.17			Emprunt à 3% pour travaux de télévision (Loi de finance n° 7, 1949—Crédit 934)	4,500,000.00		
		850,515.46				7,750,000.00	
Intérêts des comptes en banque		1,779.89					
Placements				*Dominion du Canada*			
Obligations du Dominion du Canada (Valeur au pair $5,595,300)	5,572,500.00			Service international de radiodiffusion sur ondes courtes, à Sackville (N.-B.) et à Montréal (contre-parties)		4,944,286.64	
Intérêts courus	32,465.75						
		5,604,965.75					
			$ 7,701,059.14	*Excédent*			
Immobilisations				Excédent de capital, acquis à la fondation de la Société aux termes de l'article 25 de la "Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936"	$ 494,377.16		
Immeubles, bâtiments, matériel technique, ameublement des studios et des bureaux, discothèque, etc		5,320,148.11		A ajouter: acquisition de biens par suite de l'Annexion de Terre-Neuve, le 1er avril 1949	361,675.88		
Moins réserve pour dépréciation et usure, du 2 novembre 1936 au 31 mars 1950		2,595,687.74				856,053.04	
		2,724,460.37		Excédent d'exploitation au 1er avril 1949	1,544,626.22		
A ajouter: Service international de radiodiffusion sur ondes courtes, à Sackville (N.-B.) et à Montréal. (Compte du Gouvernement fédéral en contre-partie)		4,944,286.64		*Moins:* Ajustements en cours d'exercice	68,052.45		
			7,668,747.01		1,476,573.77		
Frais différés et dépenses payées par anticipation				*Moins:* Déficit d'exploitation en 1949-1950	242,000.00		
Inventaires						1,234,573.77	
Matériel utilisable	184,061.47						2,090,626.81
Impressions et papeterie	83,504.95						$15,676,789.53
Publications	931.15						.....
		268,497.57					
Dépenses payées par anticipation		38,485.81					
			306,983.38				
			$15,676,789.53				

OTTAWA (Ontario),
le 15 mai 1950.

Le trésorier,
H. BRAMAH.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ÉTAT APPROXIMATIF DES RECETTES ET DÉPENSES

du 1er avril 1949 au 31 mars 1950

RECETTES

Droits de permis	$ 5,481,000.00
Émissions commerciales	2,368,000.00
Divers	149,000.00
	7,998,000.00

DÉPENSES

Émissions	$ 4,196,000.00	
Services techniques	1,680,000.00	
Réseaux de postes (circuits)	1,156,000.00	
Administration	417,000.00	
Presse et information	228,000.00	
Service commercial	201,000.00	
Télévision (développement)	56,000.00	
Intérêts des emprunts	95,000.00	
		8,029,000.00
Déficit		31,000.00
A ajouter: Allocation pour dépréciation et usure:		
2½% sur les immeubles	45,000.00	
5% sur les installations	166,000.00	
		211,000.00
Déficit total d'exploitation		$ 242,000.00

REMARQUE: *Voir* les dépenses du Service international sur l'état distinct.

Le trésorier,
H. BRAMAH.

OTTAWA (Ontario), le 15 mai 1950.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉPENSES DU SERVICE INTERNATIONAL

du 1er avril 1949 au 31 mars 1950

Cachets des interprètes	$ 384,641.09
Traitements	606,314.62
Service des nouvelles	53,633.61
Port et accise	19,666.43
Impressions et papeterie	74,155.00
Loyers	25,410.29
Télégrammes, téléphones et télétype	35,232.76
Frais de voyage, de déplacements et de représentation	34,868.05
Lignes de transmission	24,692.69
Frais généraux d'exploitation	101,855.04
Force motrice	27,586.59
Lampes et entretien	40,541.64
Ligne Montréal-Sackville	44,089.65
Améliorations aux locaux loués	67.49
Frais de surveillance	75,188.99
	1,547,943.94
Dépenses au compte capital	1,089,758.33
	$ 2,637,702.27

REMARQUE—Les recettes diverses du Service international, au cours de l'exercice 1949-1950, se sont élevées à $5,486.76. Ces recettes sont versées au Receveur général du Canada.

Le trésorier,
H. BRAMAH.

OTTAWA (Ontario), le 15 mai 1950.

M. HANSELL: Prenons, par exemple, la rubrique presse et information. Dites-nous ce que pourraient vous coûter le service de presse outre-mer, les services de presse des Nations Unies, les droits d'impression de la Presse Canadienne et de la *British United Press*, ou le service quelconque d'information auquel vous avez recours? Veuillez nous donner quelques renseignements sur le sujet. Il y a toutes sortes d'émissions: représentations dramatiques, causeries, etc. Mieux vaut sans doute m'en remettre à votre jugement. Je vous avoue que je songeais surtout aux moyens de couper les dépenses sans entraver outre-mesure les travaux de Radio-Canada en général ni nuire au rendement de la T.S.F. au Canada. Je viens peut-être d'éventer la mèche, mais voilà ce que je voudrais savoir.

Le TÉMOIN: Nous pouvons vous fournir quelques états détaillés. Le compte rendu de notre activité est susceptible d'être présenté sous plusieurs formes; nous pouvons vous donner un état détaillé, et vous poseriez plus tard vos questions.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Combien avez-vous payé, par exemple, pour frais de lignes permanentes?

Le TÉMOIN: Il appartient aux compagnies de lignes de nous procurer ce service.

Le PRÉSIDENT: Vous n'êtes propriétaire d'aucune?

Le TÉMOIN: Non.

M. Hansell:

D. J'allais vous demander si les compagnies de télégraphe prélèvent quelque droit pour l'usage des lignes de réserve, et si une proportion du coût de ces dernières sert à rembourser aux compagnies les frais de lignes de secours?—R. Non, rien de tel n'est prévu. Nous leur louons le service entre une série de points déterminés, et il incombe ensuite à ces compagnies de nous donner satisfaction.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Vous louez tel ou tel service, et les compagnies doivent ensuite voir à vous le fournir, quel que soit le moyen dont elles s'y prennent?—R. Oui.

M. Hansell:

D. A ce propos des lignes de réseaux, le rapport de 1948-1949 indique qu'elles ont coûté plus d'un million de dollars. Dois-je comprendre que ces lignes rapportent aussi quelque chose?—R. Les recettes provenant de ces lignes, dont les frais sont imputés aux commanditaires des émissions commerciales, ont été incluses dans le revenu dit des émissions commanditées. Tout dépend du mode de location des réseaux.

D. Je vois.—R. Tout dépend du mode de prélèvement.

D. Ces frais font donc partie du coût des émissions commerciales?—R. Aux États-Unis, on exige tant pour le prix d'un réseau et d'un nombre déterminé de stations. Tandis que chez nous, c'est la coutume de charger tant pour la station et tant pour la ligne.

D. Supposons que deux ou trois stations indépendantes entreprennent l'exploitation d'un réseau dans telle ou telle région ou province . . .

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): La chose n'est pas permise.

M. HANSELL: Cela s'est vu.

Le PRÉSIDENT: Parfois.

M. HANSELL: En ce cas, les stations louent le réseau de Radio-Canada?

Le PRÉSIDENT: Elles payent tant pour usage des lignes?

Le TÉMOIN: Oui.

M. HANSELL: Y a-t-il une différence entre votre coût et les droits que vous percevez?

Le TÉMOIN: Il y en a une, parce que nous avons avec les compagnies de lignes du pays un contrat dans lequel est stipulé un prix d'ensemble.

Le PRÉSIDENT: Alors, je suppose que vous exigez du détaillant un droit qui vous dédommage quelque peu?

Le TÉMOIN: Oui: nous exigeons un prix fixe moyen d'un bout à l'autre du pays.

M. HANSELL: Évidemment, si j'en juge par ce qu'a dit M. Smith, il y a peu d'exploitation de réseaux en dehors de Radio-Canada.

Le TÉMOIN: Il y a quelques conjugaisons auxiliaires de postes au pays. Nous autorisons des conjugaisons régionales ou provinciales pour l'audition d'émissions particulières. Plusieurs fonctionnent même.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des chiffres sous la main?

Le TÉMOIN: Je crois qu'il y en avait plusieurs centaines l'an dernier.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Toutes autorisées?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: M. Hansell a-t-il terminé?

M. HANSELL: Mes questions sur ce point, oui.

M. Fleming:

D. Puis-je savoir de M. Dunton ce qu'il en est de cet état détaillé des dépenses. M. Hansell a demandé des détails sur l'item presse et information. M. Dunton pourrait-il aussi nous fournir des renseignements circonstanciés sur les crédits énumérés dans le relevé faisant partie intégrante de la pièce justificative qui a été déposée, la suivante: État estimatif des recettes et dépenses du 1er avril 1949 au 31 mars 1950? Si M. Dunton s'enquiert de l'étendue des renseignements qu'il doit nous donner, je lui répondrai qu'il nous est difficile de l'établir avant que nous ayons l'explication des principaux item à l'étude; mais supposons que, pour le moment, M. Dunton veuille bien nous fournir ce qu'il croit être un juste état détaillé. Il me semble que nous serions sûrs d'obtenir ainsi les renseignements que le Comité désire. Si nous voulons en savoir davantage, nous n'aurons qu'à le demander?—R. Nous pouvons vous donner tous les détails pour l'année 1948-1949, parce que les chiffres sont disponibles, nos livres étant clos; mais il nous faudrait beaucoup plus de temps pour détailler ce qui a trait à la période de 1949-1950. Vous plaît-il que nous commençions par un état détaillé de 1948-1949? Ces chiffres peuvent vous être donnés dès maintenant, et nous sommes prêts à être interrogés sur le sujet.

D. Très bien, et au fur et à mesure nous saurons s'il nous faut beaucoup de détails sur l'année allant du 1er avril 1949 au 31 mars 1950?

Le PRÉSIDENT: Les états détaillés que vous allez produire seront sans doute des polycopies, et en ce cas veuillez être assez bon d'en remettre les exemplaires à notre secrétaire; dès qu'il les aura, ce dernier les fera distribuer aux membres du Comité. Cela me paraît être la meilleure manière de procéder.

M. FLEMING: Cela nous sera utile et nous permettra d'expédier nos délibérations.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Ce qui a trait à Mathew Halton figure-t-il sous la rubrique des émissions ou sous celle de la presse et de l'information?—R. Sous celle des émissions.

D. Quel genre d'émissions?—R. Bulletins de nouvelles et commentaires d'actualité.

D. Et non pas presse et information?—R. Non.

D. Vous avez raison.—R. Je puis ajouter que la presse et l'information embrassent les renseignements fournis par Radio-Canada aux journaux; elle n'a rien à voir à notre propre radio-journal sur les ondes, qui constitue un véritable service d'émissions.

M. Fleming:

D. Puis-je poser à M. Dunton une question sur l'état financier? Dans quelle mesure peut-on s'y fier? On en parle comme d'un bilan estimatif, mais dans quelle mesure ce bilan peut-il être tenu pour l'état définitif de la Société,—subordonnément à la vérification de l'auditeur général?—R. Je crois que les changements susceptibles d'y être apportés seraient légers.

D. Pour la gouverne du Comité, nous pouvons donc considérer cet état comme définitif?—R. A mon avis, cet état est assez exact.

M. KNIGHT: Pendant que nous en sommes sur le sujet du service de presse, monsieur le président, je me demandais si Radio-Canada avait adopté officiellement une attitude quant à l'unionisme dans le domaine des services de nouvelles où la Société puise la matière de son radio-journal?

Le TÉMOIN: Non, nous n'avons pas d'attitude officielle à cet égard.

M. KNIGHT: L'unionisme de la presse pose en ce moment un problème brûlant d'actualité. Si la Presse Canadienne ou ses filiales du journalisme étaient trouvées coupables de procédés industriels entachés d'injustice, parce qu'elles auraient essayé d'entraver le mouvement de syndicalisation de leurs ouvriers, Radio-Canada continuerait-elle de faire affaires avec leurs directeurs,—les partisans de l'union appelleraient certainement cela une politique de "renards"?

Le PRÉSIDENT: Il me semble peu utile que vous poussiez ce point, monsieur Knight, parce que nous navignons là en pleine hypothèse. Vous dites si et si; n'invitez-vous pas ainsi le Comité à rendre un jugement sur des gestes qui n'ont pas encore été posés?

M. KNIGHT: Je comprends: en effet, M. Dunton a dit que Radio-Canada n'avait pas d'attitude officielle à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Pas encore; il s'agit d'une pure hypothèse.

M. FLEMING: Et l'affaire est encore devant les tribunaux.

M. KNIGHT: Quand la question se posera, vous la prendrez bien en considération, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, à la lumière du contrat que nous avons conclu avec la Presse Canadienne.

M. FLEMING: J'ai une question quant aux emprunts. Si vous sollicitez une forte augmentation de revenu, c'est, dites-vous, entre autres motifs, parce qu'il vous tarde de rembourser au gouvernement les prêts qu'on vous a consentis?

Le TÉMOIN: Voilà l'un de nos grands engagements. Ce n'est pas cependant ce qui presse le plus. Si notre bilan d'exploitation était encourageant, nous n'aurions pas de peine à solder nos emprunts.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Les Chemins de fer Nationaux du Canada se font remettre tous leurs prêts au compte capital; pourquoi n'agiriez-vous pas ainsi?

M. Fleming:

D. Vous vous préoccupez quant au remboursement de vos emprunts, mais le gouvernement harcèle-t-il Radio-Canada à cet égard?—R. Il n'y manque pas.

D. Qui vous presse?—R. Quand nous obtenons un emprunt, les conditions en sont bien définies.

M. KNIGHT: Voilà pourquoi vous le remboursez.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): La chose figure sur l'obligation même.

Le TÉMOIN: Les conditions sont écrites et nous devons les remplir; un point, c'est tout.

M. FLEMING: Pouvez-vous nous dire les conditions de remboursement des prêts impayés? Si la chose vous est impossible maintenant, vous n'aurez qu'à fournir ces chiffres à une date ultérieure?

Le PRÉSIDENT: On liquide l'emprunt pour n'avoir pas à verser les intérêts. Il s'ensuit un déficit, et le débiteur paye l'intérêt sur un découvert.

M. FLEMING: On emprunte alors d'autre argent du gouvernement pour solder le découvert. C'est un cercle vicieux.

Le PRÉSIDENT: Pas vicieux tant que vous pouvez jouer ce jeu.

M. FULTON: Tant que vous n'êtes pas sommé.

Le TÉMOIN: Le prêt de 2 millions de dollars porte un intérêt de $2\frac{3}{4}$ p. 100. Les remboursements de principal commenceront le 1er juillet 1955.

M. Fleming:

D. Et comment doivent-ils se faire?—R. En 20 ans, sur un pied d'amortissement.

D. Alors, ils ne seront pas égaux?—R. Oui. Sur un pied d'amortissement, ce sont des paiements égaux du principal et des intérêts.

D. Il s'agit des $100,000 par an que vous commencerez de payer en 1955? —R. Les paiements d'amortissement seront d'environ $130,000, ce qui comprend le principal et les intérêts, durant une période de 20 années.

D. Ce ne sont pas les intérêts qui me préoccupent, mais le principal et les conditions de remboursement.—R. Oui.

D. Le principal sera liquidé au rythme de $100,000 par an, durant une période de 20 années à partir de 1955?—R. Justement.

D. Que dire de l'emprunt suivant, celui de $350,000?—R. L'intérêt sur celui-là est de $3\frac{1}{8}$ p. 100. Nous n'avons pas obtenu de conditions aussi favorables en l'occurrence. La liquidation de cet emprunt commencera le 1er janvier 1957 et se poursuivra durant 20 ans.

D. Vous verserez environ $62,500 par an durant 20 années, à partir de 1957?—R. Oui, voilà les remboursements de principal.

D. Et qu'en est-il du dernier emprunt, celui pour fins de la télévision: il s'agit d'une somme de $4\frac{1}{2}$ millions de dollars prêtée à 3 p. 100?—R. Oui.

D. Quelles sont les conditions de remboursement de ce dernier emprunt? —R. Les paiements commenceront en 1959, et seront, eux aussi, échelonnés sur une période de 20 années.

D. C'est-à-dire que vous paierez au rythme de $250,000 par an, durant 20 années, à partir de 1959?—R. Oui.

D. A l'égard de ces trois emprunts impayés, aucun remboursement de principal ne s'effectuera avant 1955?—R. Vous avez raison.

D. Comment alors la liquidation de ces emprunts entre-t-elle dans vos calculs relatifs à la période de cinq années que vous avez prise comme base de vos prévisions budgétaires? Je crois que le remboursement des emprunts a été invoqué au nombre des motifs pour lesquels vous demandiez une augmentation de revenu?—R. Nous avons fondé peu de choses sur cet argument. Nous avons dit qu'il nous fallait de l'argent pour remplir toutes nos obligations. L'emprunt de 3¼ millions de dollars est le plus considérable que nous ayons à rembourser. En réalité, nous devrions commencer de le liquider avant la date d'échéance. Si le remboursement est différé de quelques années, notre posture ne s'en trouvera nullement améliorée.

M. Knight:

D. Quelle somme, en fait de principal et d'intérêt, sera remboursable cette année?—R. Nous ne ferons aucun paiement de principal.

D. Alors combien d'intérêt?

Le PRÉSIDENT: Le premier remboursement de principal s'effectuera en 1955.

Le TÉMOIN: Durant l'année écoulée, il fut de $95,000, et le même montant sera versé au cours de l'année qui vient, si ce n'est que nous devrons en outre effectuer le paiement des intérêts sur l'emprunt pour fins de la télévision.

M. Fleming:

D. Si je rapporte dès lors les renseignements que vous venez de donner à la déclaration que vous avez formulée en réponse à M. Smith, je conclus que la situation sera tout autre advenant que vous ne fassiez aucun paiement pour liquider les emprunts du gouvernement qui, en somme, ne seront dus que dans cinq autres années.—R. Ce n'est pas moi qui ai insisté sur la question des emprunts. Je crois que ce fut M. Smith. Nous n'avons pas du tout voulu montrer la gravité de la chose. Mais ce qui est sérieux, c'est notre situation en matière de revenu: recettes courantes et dépenses courantes. A notre avis, voilà ce qui importe beaucoup plus que n'importe quel problème de capitalisation.

D. Vos remarques m'ont certainement donné l'impression que vous aviez hâte de liquider les emprunts du gouvernement. Voilà pourquoi j'avais pris la chose en note et j'ai voulu savoir si le gouvernement vous pressait de le faire. —R. Non, on ne nous presse pas. Les conditions sont telles qu'elles avaient été fixées.

D. Quand avez-vous remboursé, la dernière fois, des emprunts de capital au gouvernement?—R. C'était en 1943 ou en 1944. Nous nous trouvions à les liquider avant la date d'échéance

D. Il y a donc maintenant quelques années que vous n'avez pas versé à l'avance des fonds en remboursement des prêts de capitaux qui vous avaient été consentis, et vous ne ferez aucun de ces paiements, non plus, pour cinq ans à venir?—R. Pas avant 1955, mais le terme se rapproche: cela n'est plus qu'à 4½ ans d'ici.

D. A mon avis, l'obligation que comportaient, dans votre compte capital, les emprunts en question ne peut avoir posé pour vous un problème très sérieux, quand vous avez établi des calculs embrassant une période de plus de dix ans? —R. Monsieur Smith, j'ai essayé d'expliquer clairement que, pour ce qui est de notre compte capital, nous ne nous préoccupons pas beaucoup ni des emprunts ni de leurs intérêts; notre grand souci est la posture financière de base de la Société, notre situation en matière de recettes et de dépenses.

M. Hansell:

D. Vous parlez surtout des dépenses d'exploitation?—R. Oui.

D. Je vous comprends.

Le PRÉSIDENT: Vous exagériez certainement quand vous avez dit que vous aviez peine à gérer votre propre argent de poche. Vous y réussissez très bien, je crois.

M. HANSELL: Peut-être. Je vois parfaitement où M. Dunton veut en venir. Ce ne sont pas les déboursés inscrits au compte capital qui le préoccupent: cela a été assez bien prévu. Il s'agit des dépenses d'exploitation et du revenu de la Société: voilà le hic!

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. Fulton:

D. Le tableau de votre capitalisation n'est d'ailleurs pas aussi noir qu'on pourrait le croire, puisque vous avez encore, comme l'indique votre bilan, 1 million de dollars en mains, sans compter l'emprunt pour fins de la télévision, dont vous pouvez vous servir pour liquider ces créances au compte capital. Vous avez 1 million de dollars de capital-obligations?—R. Oui. Il s'agit surtout des dépenses d'établissement que nous nous sommes engagés à faire, mais l'argent n'a réellement pas été versé. Nous détiendrons donc ce capital sous forme d'obligations jusqu'à l'époque du remboursement, afin de toucher les intérêts.

D. Mais il ne vous restera pas d'argent pour solder le déboursé de 7 millions de dollars?—R. Non. Presque tout ce capital est déjà engagé, à l'heure qu'il est.

M. Fleming:

D. Vous parliez d'une situation différente de celles que vous avez eues à affronter depuis sept ans?—R. Non.

M. Hansell:

D. Avant la levée de la séance, à 6 heures, j'aimerais revenir à une question que j'ai posée tantôt sur les lignes. Je sais que la chose fut discutée au cours des délibérations d'un comité antérieur, et j'essaie de me rappeler la nature des renseignements fournis. Je voulais savoir si, oui ou non, vous aviez jamais demandé aux compagnies de téléphone de vous soumettre des prix qui pourraient concurrencer les tarifs existants?—R. Voici. Lors de sa fondation, la Société comprit que, si elle voulait atteindre tout le pays, il lui fallait conclure un contrat à long terme, conçu sur un pied national. A l'époque, Radio-Canada ne pouvait s'entendre à cet effet qu'avec les deux compagnies de chemins de fer et de télégraphe agissant conjointement: c'était le seul accord possible. Nous avons donc conclu avec ces organismes un contrat en participation, qui vient d'être renouvelé mais devra l'être encore dans trois ans. Alors, nous serons extrêmement heureux d'avoir les offres de compagnies rivales. Mais nous devons pouvoir compter sur un service d'envergure nationale.

D. Et les compagnies de téléphone ne peuvent vous le procurer?—R. Elles nous ont fait récemment des propositions intéressantes.

D. Une autre question, maintenant, sur les frais de lignes téléphoniques. Advenant que vous louiez vos lignes à meilleur compte, votre situation financière d'ensemble s'en trouverait-elle améliorée, et le coût de vos émissions commerciales différent de ce qu'il est présentement? Réduiriez-vous vos prix en proportion du nouveau tarif téléphonique, ou si vous les maintiendriez au niveau actuel?—R. Nous avons terriblement besoin d'argent, monsieur Hansell, et nos prix actuels semblent raisonnables. A mon avis, nous ne chercherions pas à les réduire.

M. FULTON: Comme c'est le cas pour toute autre entreprise, vous essayez d'exploiter la T.S.F. à aussi bon marché que possible, et prélevez les droits les plus rémunérateurs que vous pouvez prélever?

Le TÉMOIN: Justement. Nous sommes très heureux de la moindre réduction de nos frais, mais devons aussi réaliser le plus fort revenu possible.

M. Hansell:

D. La compagnie de téléphone continuerait donc de vous desservir, mais à un prix réduit. Vous ne changeriez rien à votre fonctionnement actuel?—R. Vous avez raison. Nous sommes toujours désireux de maintenir nos dépenses au plus bas chiffre possible. Comme je l'ai dit, nos droits n'ont pas changé. Ces droits se trouvent surtout établis en fonction de tout le réseau.

D. Je présume qu'il vous faudrait traiter avec plusieurs compagnies de téléphone, tandis qu'à l'heure actuelle deux compagnies seulement sont parties à votre contrat?—R. Leur exploitation se fait même sur un pied conjoint en certains domaines. Par exemple, toutes les compagnies de téléphone au pays ont un même service de communications téléphoniques interurbaines.

M. FLEMING: Pour ce qui est des prêts, croyez-vous que vous aurez besoin de nouveaux emprunts de même nature au cours des 5 prochaines années?

Le TÉMOIN: Je ne le crois pas, mais tout dépendra naturellement de ce qu'il adviendra de l'état général de nos finances. Voilà le grand problème à régler, et peu importe, en comparaison de celui-là, la somme annuelle des recettes et des dépenses de la Société. Nous songeons avant tout à liquider en quelques années le coût des travaux d'immobilisations que nous pourrions entreprendre. A mesure que notre revenu croîtra, nous n'aurons probablement pas autant besoin de prêts d'argent. Peut-être devra-t-on nous en consentir pour acquitter les frais de nos principaux ouvrages d'établissement; mais nous liquiderons ces emprunts en quelques années.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, puis-je vous interrompre pour savoir quel est votre bon plaisir quant à la tenue de notre prochaine séance? Nous avons au milieu de nous les fonctionnaires de Radio-Canada, et ces messieurs auraient avantage à ce que nous siégions demain, en plus de ce soir. Des avis de convocation ont été envoyés pour ce soir, à 8 heures. Désirez-vous que nous siégions demain?

M. FLEMING: D'autres comités siègent demain matin à 11 heures, et plusieurs d'entre nous aimeront assister à ces séances.

M. FULTON: Pourquoi ne siégerions-nous pas demain matin à 10 heures, de 10 à 12? Les autres réunions auront lieu de 11 heures à 1 heure, et il restera ainsi une pleine heure à ceux d'entre nos membres qui pourraient vouloir s'y rendre.

Le PRÉSIDENT: Si tel est votre bon plaisir, messieurs, nous siégerons donc demain matin, de 10 heures à midi, puis nous nous réunirons de nouveau dans l'après-midi, à 4 heures. En attendant, la présente séance sera reprise ce soir, à 8 heures.

M. Richard:

D. Je voulais poser une question sur les émissions commerciales. N'y a-t-il pas d'autres réseaux commerciaux?—R. Notre société est la seule à exploiter des réseaux commerciaux au Canada.

D. Que dire des réseaux provinciaux?—R. J'ai expliqué que notre exploitation se fait sur un pied national; mais il y a des réseaux qui se trouvent organisés par Radio-Canada ou avec l'autorisation de la Société.

D. Comment leurs tarifs se comparent-ils?—R. En général, ils sont à peu près les mêmes. Pour comparer les tarifs, il faut tenir compte d'un grand nombre de facteurs; mais leurs tarifs ne paraissent pas du tout plus élevés.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fleming, vous aviez une autre question.

M. FLEMING: Oui, je vais profiter des cinq dernières minutes pour élucider deux ou trois points à propos des emprunts.

M. Fleming:

D. Monsieur Dunton, en dehors de l'emprunt initial que vous avez contracté lors de la fondation de la Société, avez-vous jamais obtenu des prêts du gouvernement pour toute fin autre que celle des travaux d'établissement?—R. Non.

D. Vous n'avez jamais demandé d'emprunt pour aucune espèce de dépense? —R. Non.

D. Si je me reporte maintenant au bilan des deux années, je constate que vous constituez une réserve pour fins de dépréciation et d'usure, et que, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1949, cette prévision en matière de dépréciation et d'usure des immeubles et du matériel s'éleva à $196,000, somme que vous avez soustraite du total pour établir à $43,000 le chiffre de votre déficit net d'exploitation. En réalité, vous n'indiquez aucune perte en espèces dans ce relevé?—R. Non.

D. De la même manière, pour ce qui est de l'année financière terminée le 31 mars 1950, en établissant à $242,000 votre déficit total d'exploitation, vous n'avez pas soustrait une réserve de dépréciation et d'usure sur les immeubles et le matériel dont le montant était de $211,000, en sorte que votre perte en espèces au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1950 se trouve être de $31,000?—R. Je dois dire que le déboursé n'englobe pas ce que nous avons coutume d'embrasser dans les dépenses ordinaires d'immobilisations. Tous les ans, il nous faut acheter certains biens immobiliers à diverses fins. Ces inscriptions ne figurent pas dans la colonne des dépenses, mais dans celle des déboursés en argent effectués durant l'année.

D. Est-il possible maintenant d'inclure dans les états que vous nous avez présentés les dépenses auxquelles vous faites allusion?—R. Nous pouvons facilement vous fournir un tel état.

D. Ce serait difficile à préparer, n'est-ce pas?—R. Non, nous vous l'obtiendrons sans peine.

Le PRÉSIDENT: Voilà pour cette question.

La séance est levée.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 8 heures du soir.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est rappelé.

Le PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît. Monsieur Fleming, vous posiez des questions à 6 heures lorsque nous avons levé la séance. Voulez-vous continuer?

M. FLEMING: Je le pourrais, monsieur le président, mais je suis porté à croire qu'en définitive, pour ce qui est de moi, si je remettais mes questions sur les finances au moment où nous aurons les états que j'ai demandés cet après-midi, je procéderais plus vite. Je puis continuer maintenant et revenir sur les états plus tard, mais mieux vaudrait pour moi attendre que nous les ayons, afin de ne pas me répéter. J'ai toutefois bien des questions sur d'autres points.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je désire poser à M. Dunton une question, et je me fonde peut-être sur des suppositions. Voyons d'abord la structure financière de la Société Radio-Canada. Quelle sorte de capitalisation préconiseriez-vous pour la Société? Comme la plupart d'entre vous, j'ai depuis longtemps l'occasion de constater le fonctionnement, par exemple, des chemins de fer Nationaux du Canada auxquels, à bien des points de vue la Société me fait penser et je me demande quelle sorte de structure financière il faudrait à votre avis adopter, pour que Radio-Canada soit exploitée à bénéfice. Dans les circonstances actuelles, vous demandez sans cesse au gouvernement des fonds nécessaires, et depuis quelques années vous avez reçu de l'argent à mesure que vous en aviez besoin. J'en arrive à ceci: Radio-Canada peut-elle être un organisme rémunérateur? En d'autres termes, comment éviter en ce domaine les tracas du genre de ceux que nous avons eus avec le National-Canadien?

Le TÉMOIN: Monsieur Smith, voici, il me semble, la réponse. En 1936 et 1937, le Parlement a institué une société publique pour assumer l'exploitation de la radiophonie nationale, et lui a tenu ce langage. "Nous vous faisons, à ces fins, légalement bénéficier, d'une part d'un droit de $2.50 par demeure contenant un appareil récepteur licencié, et d'autre part, de toutes les recettes commerciales que vous pourrez réaliser; quant à vous, allez de l'avant et donnez au public le meilleur service possible." Voilà ce qu'a fait la Société depuis douze ans, et elle s'est efforcée avec grand soin de vivre selon les ressources en question, surtout à l'aide du revenu provenant du droit de licence. La Société ne doit-elle pas procéder ainsi, c'est-à-dire avoir une base stable de revenu dont elle se serve pour vivre, afin de donner au public le meilleur service possible suivant ces moyens-là? Il faut ajouter que le droit de $2.50, fixé avant la guerre, a perdu beaucoup de son poids vu la chute du dollar à environ la moitié de ce qu'il valait alors. Nous recevons encore la même somme de $2.50, et déboursons en dollars de 1950. Étant donné la valeur actuelle du dollar, nous ne pouvons garantir le fonctionnement d'un réseau de radiodiffusion au Canada suivant l'ancien mode de calcul du revenu. En d'autres termes, il faudrait mettre au pair, en fonction du pouvoir d'achat d'aujourd'hui, le contenu en dollars de vos recettes. Voici quelle serait, à mon avis, la meilleure ligne de conduite. Le Parlement, après avoir examiné la chose et pris en considération le changement survenu dans le niveau d'ensemble des prix au sein de toute l'économie du pays, devrait modifier le droit d'où proviennent nos recettes en fonction de la valeur actuelle de l'argent, puis dire à la Société: Allez et utilisez ces fonds le mieux possible. En cas d'établissement d'un taux convenable, la Société ne reviendra probablement pas mendier d'argent au moins d'ici quelque temps. Je ne crois pas que nous ayons encore posé ce geste

dans l'histoire de la Société. Nous n'avons jamais demandé avant cette année qu'on liquide notre déficit. Nous avons vécu suivant nos ressources. Si c'est le bon plaisir du Parlement, nous pouvons vivre en fonction du pouvoir d'achat d'aujourd'hui, faire face à nos dépenses et subsister avec l'argent en question, mais cela nécessitera des restrictions très rigoureuses dans le service offert au public selon l'état de notre revenu actuel. C'est au Parlement, semble-t-il, de prendre une décision.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Lors de la dernière déclaration que vous avez présentée à propos de la hausse du droit à $2.50, il y a quelques années, le problème a été très sérieusement étudié. Vous dites, et c'est probablement aussi mon avis, qu'on n'a exigé d'aucune autre entreprise de fonctionner dans des conditions de revenu fixe, et que, du reste, la Société ne pourrait le faire si les recettes demeurent telles quelles. Mais avez-vous d'autres idées que celle de l'augmentation des droits de licences?

Le TÉMOIN: Nous ne désirons pas outrepasser nos fonctions. Nous sommes chargés de l'exploitation de la Société. Nous ne voulons pas nous hasarder à présenter des propositions relatives à des choses qui ne relèvent pas de nous. Il faut nous conformer aux conditions établies dans la Loi.

M. MURRAY: Songeriez-vous à supprimer le droit de permis?

Le TÉMOIN: Ce n'est pas notre rôle de déterminer le mode de financement.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, la question de M. Murray est irrégulière. On peut répondre, sans intention blessante, qu'elle ne regarde pas la personne en cause.

M. MURRAY: Le fait de soulever le problème semble dans l'ordre. Je veux dire que M. Smith peut poser des questions, mais que le reste d'entre nous n'en avons pas le droit.

Le PRÉSIDENT: Pas sur ce point particulier. M. Smith a proposé, je crois, d'autres manières de faire fonctionner la Société. Il y avait la recommandation d'augmenter le droit, et M. Dunton a expliqué qu'il n'utilisait ce chiffre qu'en vue de calculer le montant des crédits requis.

M. Murray:

D. Puis-je poser une seule question, si M. Smith veut bien me le permettre? Est-il authentique que nombre d'usagers ou de propriétaires d'appareils récepteurs ne paient pas de permis?—R. Il semble de notoriété courante que certaines gens ne le font pas. Mais ici encore, qu'on paie on non, cela ne nous concerne pas.

D. Je désire fournir quelques renseignements au Comité. Dans ma circonscription, il y a, à ma connaissance, 500 licences de payées, alors que le nombre de radiorécepteurs est probablement de trois ou quatre fois plus élevé: c'est-à-dire qu'une partie de la circonscription compte vraisemblablement deux mille appareils qui fonctionnent. La même chose se reproduit-elle ailleurs dans tout le pays?

Le PRÉSIDENT: Il y a des parties du Canada où l'on est apparemment un peu plus honnête qu'en d'autres.

M. MURRAY: Il n'est pas question d'honnêteté.

Le PRÉSIDENT: Je devrais dire: d'empressement.

M. MURRAY: L'auditeur qui veut entendre Calgary ou Edmonton et qui ne frappe que Salt-Lake-City et le Temple des Mormons est naturellement de fort mauvaise humeur, à moins d'être friand du poste émetteur de Salt-Lake-City. Mais c'est un fait qu'on entend les stations de l'Alaska, de Fairbanks, de Seattle, de Portland et de bien d'autres endroits des États-Unis, tandis que

nos propres postes émetteurs ne peuvent être captés. Cela n'est pas dirigé contre M. Dunton, mais telle est la situation, et les gens disent: Nous n'entendons pas ces stations, donc nous ne paierons pas le permis!

M. FLEMING: M. Brown est-il ici pour être mis au courant de ce témoignage?

M. MURRAY: Le problème revient à ceci, que la suppression du droit de licence, et son remplacement par un autre mode de financement de la Société, seraient, je pense, dans l'intérêt général du Canada.

M. Stewart:

D. La Société a certes besoin de fonds. On nous dit qu'elle exécute le meilleur travail possible suivant ses ressources, mais cela ne signifie pas que son rendement ne pourrait pas être amélioré à l'avantage de la population canadienne. La suppression du droit de permis aurait pour effet une diminution de recettes d'environ cinq millions et demi de dollars. Mais le remplacement de ce droit par une subvention annuelle légale d'un dollar par tête fournirait à la Société une somme d'à peu près treize millions de dollars au lieu des cinq millions et demi. Dans quelle mesure cela nous permettrait-il, durant les deux ou trois prochaines années, non seulement de faire face aux besoins de la Société, mais d'améliorer les émissions actuelles qui sont déjà, à mon avis, d'une qualité excellente, et aussi de financer la télévision?—R. Votre chiffre de treize millions de dollars serait. . .

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Un beau petit chiffre!

M. Stewart:

D. Sept millions et demi de dollars.—R. Se rapprocherait beaucoup du montant que nous pensons pouvoir réaliser au moyen d'un droit de permis de $5, ou représenterait une somme équivalente.

M. FULTON: Cela ferait huit millions de dollars de plus, n'est-ce pas?

M. FLEMING: Un droit de licence de $10 vous rapporterait environ cinq autres millions de dollars?

Le PRÉSIDENT: M. Fleming préconise-t-il un droit de permis de $10 plutôt que de $5?

M. FLEMING: Non. Je voulais dire que le fait de doubler le droit actuel de licence vaudrait à la Société un supplément d'à peu près cinq millions de dollars.

Le TÉMOIN: Le revenu de l'an dernier fut un peu inférieur à huit millions de dollars. Le fait de doubler le droit de permis le porterait légèrement au-dessous de treize millions.

M. Stewart:

D. L'obtention de ce revenu vous permettrait-elle de surmonter vos difficultés, et aussi de faire face à vos besoins d'argent dans le domaine de la télévision?—R. La télévision ne serait pas comprise. Je regrette d'avoir mal saisi votre point. Cela, conjointement avec nos recettes provenant de source commerciale, nous rapporterait un revenu net d'environ quinze millions de dollars.

D. Oui.—R. Nous pourrions de la sorte accomplir d'excellentes choses dans le domaine propre de la radiodiffusion et, si tel est le désir du Parlement, utiliser une partie de la somme à des fins de télévision, mais le montant serait insuffisant au financement intégral de la télévision.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Docteur Dunton, on dit . . . R. Je n'ai jamais entendu décerner le titre de "docteur" en dehors du Comité, et j'espère qu'on ne l'emploie nulle part ailleurs.

D. J'ai essayé une fois de l'employer chez vous. Mettons que votre droit de permis soit augmenté de $2.50 à $5: quelle somme supplémentaire pensez-vous pouvoir retirer, et retireriez-vous effectivement, de cette hausse de 100 p. 100 de la contribution individuelle?—R. Nous avons simplement doublé le montant des perceptions actuelles.

D. Très bien, mais en pratique?—R. Ce serait probablement le double. J'ai entendu exprimer l'opinion,—il y a toutes sortes d'opinions à ce sujet,—que les gens verseraient tout aussi bien une contribution de $5, vu que c'est un chiffre un peu plus rond que celui de $2.50.

D. En d'autres termes, nous n'avons pas de billet de ce montant.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. Stewart:

D. D'après le témoin, de quelle somme a besoin la Société pour exécuter un travail réellement efficace de radiodiffusion? Une bonne partie du personnel de la Société Radio-Canada a à l'esprit un montant de treize millions de dollars. —R. Nous pourrions probablement accomplir un excellent travail avec treize millions de dollars. Une somme supplémentaire de cinq millions, échelonnée sur une période d'années, nous permettrait d'abord de maintenir les services actuels et de réaliser un certain nombre d'améliorations très nécessaires. Nous ne pourrions pas encore accomplir tout ce que chacun désire, mais d'ici à quelques années nous apporterions un certain nombre de changements susceptibles d'augmenter l'utilité de la Société au pays, surtout dans des régions éloignées, comme du reste, d'une manière générale.

D. Auriez-vous les ressources suffisantes pour établir les fondements d'une symphonie nationale?—R. Peut-être. Nous avons étudié le projet à différentes reprises, mais il soulève un certain nombre de problèmes. Nous aimerions certes à présenter plus souvent de la musique canadienne de bonne qualité. Mais le degré d'affectation de ces fonds aux organisations musicales actuelles et l'opportunité de la création d'une organisation entièrement nouvelle nécessiteraient examen. Nous serions peut-être incapables de réaliser les deux choses. Peut-être pourrions-nous utiliser davantage nos symphonies actuelles, favoriser leur développement, et en outre constituer un nouvel orchestre.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Si vous aviez les treize millions de dollars, vous pourriez abandonner complètement votre entreprise commerciale et nous procurer une radiophonie nationale. . . .—R. Nous ne le pensons pas. En considérant une période d'années, nous perdrions deux millions et demi de dollars, et de plus devrions combler l'espace laissé vide par les émissions commerciales. Pour obtenir un programme d'émissions bien équilibré, il nous faudrait voir à présenter les genres populaires d'émissions qui sont les plus dispendieux.

D. Voulez-vous dire qu'il vous faudrait payer ces commanditaires pour qu'ils vous cèdent leurs émissions?—R. Je ne crois pas que nous ferions cela. Mais il nous faudrait présenter un heureux choix de programmes et remplacer certaines des bonnes émissions de comédies et certaines des bonnes émissions-variétés.

D. Vous n'avez rien à mettre à la place. Ce n'est pas là un genre très raffiné, mais les émissions en question plaisent quand même au grand public, dont je suis.—R. La Société offre un excellent service d'émissions pour un grand nombre de gens.

D. Pour la grande majorité des auditeurs.—R. En général.

D. Vous ne pouvez faire rapidement de nous de beaux esprits, n'est-ce pas?—R. Nous ne le désirons pas. Nous ne pensons pas que ce soit notre rôle.

D. Vous êtes les esprits cultivés?—R. J'entends très rarement mentionner le mot "culture" à la Société Radio-Canada. Nous parlons d'émissions équilibrées. Nous ne cherchons pas à inculquer de force la culture au public. Nous estimons que les auditeurs qui veulent entendre de bonnes émissions devraient en avoir l'occasion.

M. Murray:

D. Ces treize millions vous aideraient-ils à la formation d'un théâtre canadien?—R. Je crois qu'une excellente corporation d'acteurs s'est constituée par l'entremise de la radiophonie nationale. Quant à savoir si la Société devrait s'occuper activement de la mise en ondes de représentations dramatiques, c'est douteux.

D. Et pourquoi pas? La création d'un théâtre constitue une partie fort importante de la formation d'une nation.—R. Nous avons déjà beaucoup accompli pour lancer des acteurs et favoriser leur carrière.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Ne pourriez-vous aussi ouvrir des pistes de vitesse?

M. MURRAY: Nous avons de l'argent en quantité pour parier sur les chevaux, mais rien pour Radio-Canada. Voilà la situation.

Le PRÉSIDENT: Nous avons commencé un peu plus tôt par dire que nous essaierions de limiter la discussion surtout au domaine financier; mais évidemment cela comportait d'autres choses, comme toujours. En général, on devait s'occuper de la question des émissions en s'efforçant de procéder le plus méthodiquement possible. Veuillez vous le rappeler.

M. Knight:

D. Je n'ai qu'une question. Elle se rattache, je crois, à la déclaration de M. Smith. N'estimez-vous pas, monsieur Dunton, que vous avez un rôle à jouer précisément en ce domaine, celui de travailler à la formation du goût musical dans tout le pays? Si on pose la question à un rédacteur de journal, il répondra parfois: "Je ne suis pas directeur de *Sunday School;* j'exploite mon entreprise à des fins commerciales, et ma fonction, c'est de vendre des journaux." Compte non tenu des stations privées, n'est-ce pas votre tâche d'élever le niveau de la culture et du goût,—excusez-moi, je laisserai de côté le mot "culture",—d'élever, dis-je, le niveau du goût, au Canada, dans le domaine de la musique? —R. Nous croyons de notre rôle de faire en sorte que des goûts nouveaux et, si vous préférez, supérieurs, trouvent chez nous un terrain propice où se développer. Nous ne pensons pas qu'il nous faille essayer de donner au public un seul genre de musique ou multiplier les émissions de même nature. Nous jugeons que les auditeurs qui le désirent devraient pouvoir choisir entre une variété de réalisations musicales, dramatiques et autres de meilleur calibre, de sorte que de nouveaux goûts puissent se former en ces domaines.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Vous imaginez-vous pouvoir jamais amener personne à écouter la prétendue musique de chambre?—R. Des gens l'écoutent.

M. Knight:

D. Vous admettez qu'on n'y prendra jamais goût si l'on n'en entend pas?—R. Parfaitement. Nous savons d'expérience que beaucoup d'émissions de valeur gagnent l'adhésion du public, pourvu que ce dernier y soit initié. Nous l'avons bien vu dans le cas de nos concerts du mercredi soir. Nous avons reçu un énorme courrier provenant non seulement des centres universitaires, mais de petites villes des Prairies, de villages de pêcheurs et de toutes sortes d'endroits, et disant: "Voilà d'excellentes émissions. Continuez. C'est précisément cela que nous voulons."

M. MURRAY: L'émission "Stage 50", par exemple?

M. Fleming:

D. Je ne crois pas que vous ayez d'émission plus populaire que celle de l'orchestre symphonique de Toronto.—R. Certaines gens appellent cela de la culture. Mais nombre d'auditeurs trouvent la chose de leur goût.

Le PRÉSIDENT: Sauf votre respect, je vous prierai de ne pas discuter des goûts ici.

M. FULTON: C'est un sujet dont il n'est question nulle part, ni dans la Loi sur la radiodiffusion, ni dans la Loi sur la radio.

M. Stewart:

D. Quels sont les frais d'une émission ordinaire du mercredi soir, mettons-en une où vous introduisez un opéra de qualité exceptionnelle?—R. Les frais des émissions du mercredi soir varient beaucoup.

M. BUSHNELL: Nous avons un crédit de $150,000 affecté, pour l'an prochain, aux émissions du mercredi soir; mais cela comprend beaucoup de transcriptions de la B.B.C. La chose plaira au public.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): C'est la soirée dite "Prayer Meeting Night".

M. BUSHNELL: Voilà le crédit qui est affecté. Et n'oubliez pas qu'avec la somme de $3,000 on doit récréer le public de 7 h. 30 à 11 h. 30, ce soir-là, et pendant 52 semaines de l'année. C'est tout à fait chiche, laissez-moi vous le dire.

M. SMITH: (*Calgary-Ouest*): Dieu merci!

M. RICHARD: Je crois qu'il y a le mercredi soir, à 10 heures, une excellente émission qui s'appelle "Square Dance Teaching".

M. BUSHNELL: Il en coûte $350 la demi-heure pour une émission de danses à quatre.

M. Fleming:

D. Puis-je poser une question sur les finances? Comment déterminez-vous, monsieur Dunton, la priorité parmi les choses pour lesquelles vous déclarez avoir besoin de cet argent supplémentaire?—R. Il est difficile d'établir une priorité absolue, car il n'est pas aisé de dire s'il faudra perfectionner une émission ou étendre nos services à une région éloignée. L'une des choses immédiates qui s'imposent est de pousser le rayonnement de nos réseaux jusqu'aux secteurs les plus reculés qui, jusqu'ici n'étaient pas atteints du tout ou l'étaient très mal.

D. Donnez-vous à ce point-là la priorité?—R. Oui, probablement.

D. Quels en seraient; d'après vous, les frais? Les avez-vous?—R. Nous avons calculé toutes sortes de dépenses. La réalisation des projets qui pressent le plus coûterait quelque $200,000 par an.

Le président:

D. Cet argent est-il affecté aux émissions?—R. Non, il ne le serait qu'au prolongement des services actuels du réseau.

M. Stewart:

D. Votre nouveau rayonnement embrasserait-il alors tout le pays?—R. Non, il y aurait encore des parties qui ne seraient pas atteintes. Il faut aussi savoir si les régions de langue anglaise seraient sûres de bénéficier des deux réseaux. Le réseau Dominion ne se rend pas jusqu'à Terre-Neuve. Il est malaisé de choisir entre l'établissement d'un second réseau à Terre-Neuve et l'extension de nos services aux parties isolées, comme le Nord de l'Ontario.

Le président:

D. Bien des gens vous ont proposé de faire faire des prolongements qui s'imposent. M. Murray a parlé ici même, aujourd'hui, des endroits auxquels

on a dit que vous devriez étendre vos services. Pouvez-vous déposer une liste de ces demandes que vous ont faites avec instances diverses parties du pays, ainsi que le coût probable des travaux en cause?—R. Oui.

D. Je songe aux paroles de M. Murray, et je sais qu'en certaines parties de l'Ontario-Nord, on désire vivement qu'il se fasse quelque chose. Pouvez-vous nous dresser une liste de ces demandes et la déposer?—R. Oui.

D. Ce serait le moyen le plus rapide d'avoir ce renseignement. Et vous pourriez indiquer le caractère et le nombre des demandes qu'on vous a faites.—R. Parfait.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions ainsi nous procurer rapidement le renseignement, et connaître le caractère et le nombre des demandes qu'on vous a faites.

Le TÉMOIN: Monsieur Fleming, le prolongement d'un second réseau français, qu'ont recommandé les comités parlementaires antérieurs, se rattacherait à cela.

M. Fleming:

D. Combien coûterait-il?—R. On ne peut avancer de chiffre précis, car le coût dépendra de la qualité du service. Nous pourrions lancer un certain service au coût net d'environ $250,000.

D. Ces chiffres de $200,000 et de $250,000 représentent les frais d'une exploitation annuelle?—R. Les frais d'une exploitation annuelle.

D. Quelles sont les dépenses initiales d'établissement?—R. Nous ne les avons pas évaluées avec précision, mais lorsqu'il s'agit d'un prolongement de réseau, le crédit important, c'est le crédit annuel, relatif d'habitude aux frais de lignes.

D. Il serait jusqu'ici d'approximativement $450,000?—R. Oui.

D. Quel serait le troisième chiffre?

M. Stewart:

D. Avant votre départ, êtes-vous d'avis qu'une somme de $250,000 suffirait aux frais d'un second réseau?—R. Ce serait un minimum absolu, et le service resterait insuffisant. Il vaudrait bien mieux faire des dépenses plus considérables.

D. Elles augmenteraient probablement; elles ne diminueraient certes pas?—R. Non, ce serait un minimum, et cela sans avoir notre propre station-clé. Le fonctionnement se ferait par l'entremise de stations privées.

M. FLEMING: C'est le coût net?

M. HANSELL: Le coût net annuel?

Le TÉMOIN: Oui.

M. GAUTHIER: Pour Québec seulement?

Le TÉMOIN: Oui. De plus, pour la population de langue française hors du Québec, il est question de prolonger le réseau français actuel. J'ai bien dit hors du Québec. Cela soulève un problème fort important relativement au coût des nouvelles.

M. MURRAY: Combien coûtent les nouvelles?

M. FLEMING: Puis-je proposer que nous en finissions avec la question actuelle. Les nouvelles sont une autre affaire.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes réellement au cœur d'un problème.

M. Fleming:

D. Parcourons brièvement la chose. Est-ce là l'ordre de priorité conforme à l'opinion du Bureau des gouverneurs?—R. A vrai dire, nous n'avons dressé aucun ordre véritable de priorité, mais je présume que tel est le sentiment du Bureau et de la direction.

D. Il n'y a donc rien d'officiel relativement à l'ordre de priorité, mais cela correspond à votre idée de ce que le Bureau considère comme tel.—R. Oui. Après cela, il y a un crédit général destiné à l'amélioration des émissions dans l'ensemble. Nous aurions ainsi des programmes mieux réussis et plus canadiens. Nous avons l'impression de donner trop de transcriptions et trop d'importations. Le crédit a trait au chapitre général de l'amélioration des émissions mettant en vedette un plus grand nombre d'artistes canadiens, et des meilleurs.

D. Quel en serait le coût annuel?—R. Nous aimerions dépenser près d'un million de dollars à cette fin. La chose n'est pas essentielle, mais plus on débourse, mieux c'est.

D. Il s'agit là de quelque chose de bien souple?—R. Oui, et la réalisation radiophonique l'est nécessairement.

D. Y a-t-il d'autres points, ou est-ce la fin?—R. Il y a autre chose. Nous avons besoin de beaucoup d'améliorations des installations actuelles dans tout le pays.

D. Des installations?—R. Il s'agit de l'amélioration ou du renouvellement du matériel.

D. Oui?—R. Au taux annuel d'environ $100,000, pendant plusieurs années.

D. Ce chiffre d'un million de dollars était annuel?—R. Oui.

M. STEWART: Cela est en sus des frais de dépréciation?

Le TÉMOIN: Oui, les frais de dépréciation figurent dans nos livres: il ne s'agit pas d'une consolidation, mais d'une passation d'écriture. Nous parlons cependant ici d'argent en espèces.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Vous ne déduisez que 5 p. 100 pour le matériel? Ce n'est pas suffisant?

Le TÉMOIN: Ce n'est pas très élevé.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Et 2 p. 100 pour les immeubles et appareils.

M. Fleming:

D. Et votre cinquième crédit?—R. Ici, nous ne sommes pas sûrs de la priorité, mais en plusieurs villes il faudra qu'on érige de nouvelles installations ou qu'on améliore celles qui existent déjà. J'ignore par quoi précisément nous commencerons. Nous venons dans les deux ou trois dernières semaines, par exemple, de constater qu'il nous faut modifier nos locaux à Saint-Jean (Terre-Neuve). Nous ne pouvons faire autrement. Il nous faut quitter l'hôtel à Saint-Jean, et déménager dans de nouveaux quartiers. Ces choses coûtent cher d'habitude.

En plusieurs parties du pays, nous serons probablement forcés d'abandonner nos locaux actuels, et la question suivante se posera: louerons-nous un autre emplacement en y apportant des améliorations, ou bien construirons-nous réellement un immeuble? Ce sera très vraisemblablement le cas à Vancouver, et peut-être à Winnipeg. Nous devons d'ici quelques années envisager le problème de nouvelles installations à Toronto, car celles du moment ne sont pas à l'épreuve du feu et ne sont guère satisfaisantes, bien qu'elles puissent servir quelque temps encore.

Cela est aussi important que de présenter en différentes parties du pays, dans les diverses régions, plus d'émissions, et mieux réussies. Ainsi, la chose n'est pas organisée en Saskatchewan où, à notre avis, il faudrait un centre de réalisation. Nous aimerions à recevoir des émissions en plus grand nombre et de meilleure qualité des centres actuels de production: Saint-Jean (Terre-Neuve), Halifax, Winnipeg, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.

D. Quels seront les frais?—R. Ils varieront en grande partie suivant que nous devrons acheter ou construire, ou que nous pourrons louer des locaux. L'augmentation du coût est d'environ $300,000.

D. Voilà pour le crédit nº 5. A quoi se rapporte le nº 6?—R. Dans tout le pays, on nous demande de donner plus de renseignements sur les émissions. Nous dépensons actuellement à peu près $250,000 en publicité. Nous aimerions consacrer probablement une autre somme de $200,000 par an à l'expansion du service de nouvelles, dans toutes les parties du pays. Nous avons, dis-je, un certain nombre de demandes qui nous pressent d'élargir les cadres de notre radio-journal.

M. STEWART: Parlez-vous de *Radio Times*, par exemple?

Le TÉMOIN: Nous avons *C.B.C. Times*, mais il s'agit de savoir si nous pouvons en augmenter la circulation ou trouver d'autres méthodes de l'augmenter.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Quels moyens songez-vous à employer? Les journaux?

Le TÉMOIN: Les journaux, les imprimés et tous les moyens imaginables de fournir des renseignements à la population. Je crois que notre pays est sûrement moins avancé que la Grande-Bretagne en matière de publicité radiophonique. Tous les radiodiffuseurs admettent, je pense, que l'un des besoins essentiels de la T.S.F. en vue de l'amélioration du service est de tenir l'auditeur mieux au courant du programme hebdomadaire des émissions. Bien des gens aiment telle sorte d'émissions, mais ne savent pas au juste quand elle passe.

M. KNIGHT: N'est-il pas vrai qu'en Grande-Bretagne il y a un temps de réservé à une enquête sur la popularité des émissions de la B.B.C., alors que nous n'en avons pas ici? N'y a-t-il pas là-bas un comité régulier? Je songe au projet de mieux renseigner le public sur les émissions.

Le TÉMOIN: Non, la Grande-Bretagne n'a d'enquête particulière qu'une fois tous les cinq ou dix ans.

M. Fleming:

D. Vous ne parlez pas de cela ici. Vous parlez de donner l'information publique?—R. Oui.

D. Et à quoi se rapporte le crédit nº 7?—R. A des recherches sur les goûts ou les désirs de l'auditeur. La B.B.C. a un excellent service qui recourt à différentes méthodes pour connaître quels sont les goûts de la population et quels sont l'intensité et le mobile de ces goûts: nous voudrions dépenser $200,000 par an à la création d'un service analogue. A mon avis, cela aiderait beaucoup.

Le PRÉSIDENT: C'est superflu. Nous avons eu, ici même, un excellent sondage d'opinion; nos membres viennent des quatre coins du pays et ont discuté de leurs goûts respectifs. Sûrement, voilà un bon échantillonnage.

M. FLEMING: Pour un échantillonnage, c'en est un!

M. SMITH: (*Calgary-Ouest*): Je me demande si vous songez à une nouvelle publication du gouvernement, comme la *Gazette du travail*?

Le TÉMOIN: Non, nous possédons dans le moment *C.B.C. Times*. C'est tout ce que nous avons en fait de publication. Nous désirons l'améliorer, et il y a toutes sortes de moyens de diffuser l'information au public—l'un est par voie des ondes, mais cela coûte cher.

M. Murray:

D. Ne pourriez-vous pas avoir accès à l'Imprimerie nationale?—R. Je ne crois pas qu'il y ait avantage à cela.

D. L'Imprimerie est, à l'instar de la Société, propriété du gouvernement; vous devriez pouvoir vous y rendre et faire faire vos impressions à bon marché.

M. FLEMING: Pas à bon marché.

Le TÉMOIN: Je ne pense pas que nous épargnerions de l'argent.

M. FLEMING: Nous n'avons pas expérimenté d'économie d'argent.

Le PRÉSIDENT: Cela coûterait certes un montant. Le problème est de savoir si ce serait à meilleur marché ou non.

M. MURRAY: Ce devrait être à meilleur marché.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Nous n'avons que 150 publications du gouvernement. Que n'en ajoutez-vous une autre? Ce n'est rien du tout: il ne s'agit que de $200,000!

M. HANSELL: Les préférences de l'auditeur ne peuvent-elles être bien connues par l'entremise des diverses agences qui s'occupent de statistique?

Le PRÉSIDENT: Vous avez l'agence Elliott-Haynes.

M. HANSELL: Oui. Ce problème n'est-il pas réglé en grande partie par la connaissance du nombre des auditeurs?

Le TÉMOIN: Nous trouvons l'agence Elliott-Haynes assez utile, mais nous la jugeons plutôt imparfaite, et nous préférerions une meilleure méthode de contrôle. Nous désirons avoir le chiffre brut du nombre des auditeurs, savoir pourquoi on est aux écoutes, et en certains cas pourquoi on ne l'est pas.

M. HANSELL: La réponse me paraît évidente. Les gens écoutent certaines émissions, qu'ils trouvent de leur goût; ils n'écoutent pas les autres, qu'ils ne trouvent pas de leur goût.

Le TÉMOIN: Cela nous aiderait de savoir pourquoi certaines gens n'aiment pas certaines émissions et pourquoi peut-être ils en aiment d'autres.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Rayez mon nom de la liste des amateurs de musique de chambre!

Le TÉMOIN: C'est déjà fait!

M. MURRAY: L'enquête Gallup vous tirerait probablement d'affaires.

Le TÉMOIN: Oui, l'Institut de l'opinion publique poursuit des relevés à titre onéreux.

M. STEWART: A combien s'éleveraient les frais d'une enquête convenable?

Le TÉMOIN: A plusieurs milliers de dollars.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Monsieur le président, je dois, il me semble, prévenir le Comité que l'agence Elliott-Haynes ne s'est jamais adressé à moi à l'occasion d'aucun de ces sondages d'opinion publique; et je n'ai jamais rencontré personne qui eût été ainsi abordé. Je suis peut-être le seul en ce cas.

M. STEWART: Vous voyez actuellement quelqu'un qui l'a été: on m'a interrogé une fois.

M. GAUTHIER: J'ai été aussi interrogé une fois.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Nous avons deux personnes auxquelles ce n'est arrivé qu'une fois.

Le PRÉSIDENT: Je suis dans le cas du député de Calgary: on ne m'a jamais abordé.

M. Fleming:

D. A combien d'exemplaires tire-t-on actuellement *C.B.C. Times*?—R. A environ 8,000.

D. Et vous songez à augmenter sa circulation au moyen du crédit n° 6?—R. Oui, ou en faisant autre chose pour obtenir des renseignements.

D. Vous pouvez certes agrandir le format, modifier la feuille; mais vous attendez-vous à une augmentation de tirage?—R. Nous aimerions qu'il y ait plus de gens qui l'achètent. Il y a maintenant deux éditions, l'une à Winnipeg et l'autre à Vancouver. Nous voulons en inaugurer une à Montréal, très probablement en langue française.

D. La feuille fait-elle ses frais?—R. Non, les dépenses actuelles couvrent, en réalité, l'impression et la distribution de chaque numéro, mais pas le coût initial d'édition. A ses débuts, *C.B.C. Times* a remplacé bien des publications que nous faisions paraître. D'autres feuilles furent supprimées, et les débours qu'elles entraînaient servirent à acquitter ses premiers frais.

M. Fulton:

D. Quel est le coût de base non défrayé par les abonnés?—R. Environ $14,000 pour l'édition de l'Est et $7,000 pour celle des Prairies.

D. Vous parlez d'abord, ici, du coût de base de la publication?—R. Oui.

D. Du coût annuel?—R. Oui.

M. Fleming:

D. Nous en sommes au crédit 7, relatif à une enquête auprès des auditeurs. Est-ce le dernier?—R. Non, j'ai donné le chiffre de $200,000 comme correspondant à ce qu'il en coûterait d'obtenir un rayonnement minimum. Mais si, comme nous n'avons pu le faire en détail, nous jetons un coup d'œil sur l'avenir, afin de poursuivre les enquêtes qui s'imposent, il nous faudra trouver d'autres formules pour étendre le service. Il s'agira probablement de construire de nouveaux émetteurs ou de réaménager les émetteurs actuels, suivant ce qui sera le plus avantageux, vu la situation par rapport aux longueurs d'ondes.

Dans les Maritimes, notre rayonnement est insuffisant. Il pourrait s'améliorer par l'entremise de la station CBA, si la fréquence de cette dernière était modifiée à la suite de démarches en vue d'une revision de l'Accord de la Havane. Dans le cas contraire, on aurait intérêt à faire un changement quelconque et à installer un nouvel émetteur, quelque part dans les Maritimes. Je ne puis vous fournir de données précises, mais après un an ou deux de ce prolongement, il y aurait augmentation du chiffre relatif au rayonnement. Je ne puis dire exactement à combien: un certain coût d'immobilisation, en sus probablement d'une autre somme approximative de $200,000 ou de $300,000.

M. STEWART: Le témoin nous a déjà parlé de huit item. Mais si nous voulons retenir notre élite artistique au Canada, où indiquerait-il, par ordre de priorité, une augmentation de crédits affectés au paiement d'échelles plus élevées de cachets aux artistes, musiciens, écrivains et même de traitements aux membres du personnel?

M. FLEMING: Cela rentrerait dans le crédit n° 3.

Le TÉMOIN: Oui, je désire souligner que tout ce dont je viens de parler depuis quelques minutes se rapporte à des améliorations ou à des ajoutages au service actuel. C'est tout à fait distinct de l'argent nécessaire au maintien de ce service.

Répondons à votre question: d'abord il nous faut une augmentation de crédits pour faire face à la hausse présente des dépenses, et à celle des toutes prochaines années, y compris les frais occasionnés par l'élévation des traitements des artistes, et de nos propres traitements et augmentations, et ainsi de suite. Puis, nous voudrions pouvoir offrir de meilleurs programmes, et mieux payer un plus grand nombre de gens qui le méritent. Cela s'accomplirait à l'aide du crédit n° 3, relatif à l'amélioration générale des émissions, à propos duquel j'ai mentionné le chiffre d'un million de dollars par année.

M. STEWART: Le but réel de ce crédit serait-il de relever le niveau des traitements et salaires, plutôt que l'amélioration des émissions mêmes?

Le TÉMOIN: A mon avis, il s'agit des deux objectifs. Ce nous serait plus facile de garder nos gens, car nous pourrions leur offrir un meilleur traitement. Nous pourrions en outre confier un plus grand nombre d'émissions à un seul artiste, diffuser plus de programmes à distribution canadienne, et tirer un meilleur parti des talents de chez nous. Nos réalisateurs pourraient leur consacrer plus de temps, il y aurait plus de répétitions, et en certains cas des orchestres plus considérables. En d'autres termes, il y aurait un relèvement général dans le niveau de la radiophonie.

M. FLEMING: A quoi se rapporte le crédit n° 9?

Le TÉMOIN: Nous approchons de la fin?

M. FULTON: Divers, je suppose.

Le TÉMOIN: Oui. Cela dépendra surtout de la tournure que prendra la situation financière en général. Il faut augmenter notre capital de roulement. Si le cours des affaires a des fluctuations très rapides, nos fonds de roulement, déjà insuffisants, devront être reconstitués, parce qu'à la fin de chaque année nous sommes susceptibles de manquer d'argent comptant. Une société comme la nôtre devrait, il nous semble, jouir d'une réserve mieux fournie en cas de baisse subite des recettes.

Le président:

D. Il vous en coûte bien de l'argent, j'imagine, lorsque vous n'avez pas le capital de roulement? Je fais allusion au loyer de l'argent.—R. Pas beaucoup, car nous ne pouvons emprunter; chaque année nous tentons de joindre les deux bouts.

D. Voulez-vous dire que vous n'avez jamais de découvert?—R. Non.

D. Un instant. Comment calculez-vous un déficit? Laissez-vous entendre que vous être à court de $43,000 dans l'achat de tel ou tel bien particulier, ou que vous avez dépensé $43,000 de plus que vous n'aviez réalisés?

M. FULTON: Une grande partie de la somme consiste en des fonds de dépréciation, qu'on ne dépense pas en réalité?

Le TÉMOIN: Cela signifie que nous avons dépensé $43,000 de plus que nous n'avions réalisé. Nos capitaux et réserves ont baissé de $43,000.

Le président:

D. Vous aviez donc une réserve où vous avez puisé? Vous n'avez jamais reçu strictement de fonds de dépréciation?—R. Non.

D. Mais vous avez écrit dans un livre que vous en aviez?—R. Nous avons divers capitaux plus ou moins liquides.

D. Je vois. Ce que vous faites, c'est peut-être d'encaisser une obligation?—R. Oui.

D. Vous pouvez réellement, pour un certain temps, soutenir un déficit?—R. Nous avons eu des déficits durant plusieurs années.

D. Et vous avez soutenu ces déficits?—R. Oui.

D. Pouvez-vous soutenir un déficit de $900,000?—R. Non.

D. Avez-vous ce montant dans vos coffres?—R. Non, nous ne pourrions pas payer nos comptes à la fin de l'année financière.

D. Il vous faudrait alors obtenir un prêt à découvert ou louer quelque argent?—R. Oui, et la Loi n'a pas prévu de tels emprunts pour la Société.

D. Je vous ai dit alors qu'être à court d'argent vous coûte cher. Ces sommes qu'il y a quelques instants vous disiez provenir de vos propres réserves, portaient

intérêt jusque-là?—R. En certains cas oui, mais en d'autres, cela équivalait à ne pas engager d'argent dans les obligations lorsque autrement nous en aurions mis, et ainsi à perdre l'intérêt.

D. Ainsi, il vous en coûte réellement chaque fois que vous êtes à court? Vous ne le louez pas directement, mais vous perdez le loyer que peut-être le Roi ou quelqu'un d'autre vous verserait sur l'argent prêté?—R. Exactement.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Vous-même ou M. Frigon—mon souvenir est bien vague—n'avez-vous pas dit, l'an dernier, que vous aviez cessé de déduire quoi que ce soit pour fins de dépréciation?—R. Non, je pense que c'était il y a quelque trois ans. Nous avons cessé parce que nous étions si à court d'argent que cela n'avait guère de sens. C'était toutefois l'opinion de l'Auditeur général que nous devrions déduire un montant pour fins de dépréciation; nous avons fixé des taux très bas et nous défalquons chaque année le montant voulu.

D. Il me semble qu'au cours des délibérations des années antérieures, M. Frigon avait dit que vous ne déduisiez rien pour fins de dépréciation sur votre actif, et que vous utilisiez cet argent pour faire honneur à vos obligations courantes.

Le PRÉSIDENT: Je pense que c'était il y a trois ans; et vous avez raison.

Le TÉMOIN: Je ne sais pas si ce fut exprimé ainsi, mais on a rapporté, au moins une année, que nous n'avions rien réduit pour fins de dépréciation.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): En d'autres termes, cela aurait pu alors donner à votre bilan un air différent. Au lieu d'affecter l'argent à des fins de dépréciation, vous l'aviez utilisé pour l'exploitation courante. Je me rappelle.

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il y avait eu une véritable discussion.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Vous déduisez 2½ p. 100 sur vos immeubles?—R. Oui.

D. Et 5 p. 100 sur le matériel?—R. Oui.

D. Pour la plus grande partie de votre matériel, n'est-ce pas un taux ridiculement bas? En d'autres termes, cela prendrait vingt ans pour épuiser tout l'outillage en question?—R. Ce n'est pas un tarif très élevé. Je crois qu'un exploitant privé payant de l'impôt sur le revenu demanderait bien davantage.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que ce soit conforme à la vérité. Ce matériel ne durera pas vingt ans?

Le TÉMOIN: Une partie durera probablement.

Le PRÉSIDENT: La dépréciation est censée se fonder sur la vérité: c'est là tout son objet.

M. FULTON: Ne devez-vous pas vous efforcer de distinguer entre dépréciation et usure? Le matériel ne sera peut-être pas déprécié entièrement, mais il sera usé.

Le TÉMOIN: Oui, mais c'est difficile à apprécier. Nous avons un émetteur de 50 kilowatts, construit en 1938, qui vaut encore son prix, et probablement plus cher que lors de son installation.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Si vous étiez assujétis à l'impôt sur le revenu, vous paieriez tant par suite de cette augmentation, étant donné la fameuse loi du rendement non proportionnel. Vous savez cela, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas cherché à comprendre les nouvelles dispositions.

M. Fleming:

D. Avez-vous épuisé la liste? Vous en êtes au numéro 9, le capital de roulement: mais vous n'y avez pas mis de chiffre?—R. C'est une somme de $200,000 pour le capital de roulement; on l'amassera en plusieurs années.

D. Cela viendra si tout le reste est fait, et que vous vous mettiez à la tâche.—R. Oui.

D. N° 10?—R. Pour prévoir encore davantage, et tout dépendra alors des progrès réalisés au pays, il faudrait songer à accroître le rayonnement du réseau Dominion ainsi que celui du second réseau français; les cadres horaires seraient élargis et le temps radiophonique prolongé, parce que la T.S.F., au Canada, fonctionne presque entièrement sur un pied d'exploitation de réseaux.

D. Et ces travaux coûteraient. . . ?—R. Ils coûteraient environ $600,000.

D. Par an?—R. Oui.

D. Tous ces chiffres sont annuels?—R. Oui.

D. Je me suis enquis des dépenses d'établissement; le premier chiffre que vous m'avez donné avait trait aux dépenses d'établissement que comporterait le projet en question?—R. Non, pas les frais que j'ai indiqués. J'ai mentionné l'émetteur, et il ne s'agit là que d'une approximation; mais l'installation de l'émetteur coûtera environ 3 millions de dollars. Cette inscription représente une dépense d'immobilisations.

M. STEWART: Cela comporterait en tout cas un déboursé.

Le TÉMOIN: Oui, voilà des frais d'établissement. Nous avons dû nous contenter d'estimations très libérales parce que, comme je l'ai expliqué à plusieurs reprises, ces chiffres ne peuvent être établis qu'avec le plus grand soin; mais le coût réel du projet serait d'environ 3 millions de dollars.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Il a été question des lignes que nous louons des compagnies de chemins de fer, des lignes télégraphiques. Y a-t-il beaucoup de différence entre le prix qu'on paie pour irradier dans la soirée seulement, et celui que coûte un service de transmission ininterrompue 16 heures durant? Je me suis demandé si les périodes pendant lesquelles vous n'utilisez pas les lignes télégraphiques vous rapportaient quelque chose: cela représente-t-il une différence?—R. Le contrat avec les compagnies de lignes prévoit un service uniforme: d'une part, il y a le service de base, y compris un usage des lignes 16 heures durant, entre une série de points déterminés; et d'autre part, il y a des services supplémentaires qui font double emploi et à l'égard desquels un tarif différent a été établi. Les frais varient d'ailleurs selon l'heure du jour et la durée du message, si je puis dire: un service de 16 heures a été prévu comme base du contrat. En somme, les frais d'une utilisation continue des lignes (pendant toute la journée radiophonique), par rapport à ce qu'il en coûte d'user des réseaux dans la soirée seulement, sont moindres que la proportion de 16 à 6.

D. Le contrat que vous avez conclu quant aux heures de diffusion sur le réseau Dominion vous permet-il de jouir de périodes radiophoniques plus longues si vous en aviez besoin?—R. Oui.

D. Et est-il juste de présumer qu'un certain nombre de lignes ne servent pas pendant que vous irradiez sur les autres?—R. Je ne crois pas que nous puissions le dire. Seules, les compagnies de lignes pourraient nous renseigner là-dessus.

D. Je croyais que vous le saviez?—R. Non.

M. Fleming:

D. N° 11, monsieur le président.—R. Ce numéro embrasse les principales rubriques des services supplémentaires. Encore une fois, je tiens à dire qu'il s'agit là de circuits qui viennent compléter ceux dont les présents services et installations ont besoin pour fonctionner.

D. Je suppose qu'à tout prendre, ces nouvelles extensions représentent une somme de trois quarts d'un million de dollars. Est-ce à peu près là le fruit de vos propres calculs?—R. Oui.

D. Et votre déboursé d'établissement pour solder ces dépenses et améliorations s'élèverait à environ 2 millions de dollars?—R. Je crois vous avoir donné un chiffre de 4 millions de dollars pour ce qui a trait aux studios et ainsi de suite.

D. Je me souviens que, d'après vous, ce montant devait s'ajouter aux 2 millions de dollars relatifs aux émetteurs?—R. Oui.

D. Le déboursé de 6 millions de dollars pour frais d'établissement, et l'augmentation requise pour les améliorations et prolongements envisagés, entraînerait une hausse de $3,750,000 dans votre coût annuel?—R. Oui, en chiffres ronds; mais la hausse générale des frais de nos présents services, telle que nous la prévoyons dès maintenant, pour une période de cinq ans à venir, serait d'environ $3,500,000.

D. Voulez-vous dire que la hausse atteindrait ce chiffre, ou presque ce chiffre?—R. Il faudrait que je vérifie,—près de 4 millions de dollars.

D. Près de 4 millions de dollars pour le seul maintien des services existants? —R. Ce coût sera atteint dans 5 années environ.

D. C'est-à-dire que si, au bout de 5 ans, vous disposiez de cette somme, vos frais annuels d'exploitation se seraient élevés de $7,500,000, et il vous aurait fallu, au cours de la période, faire face à certains dépenses d'immobilisation? —R. Oui, je dois avoir oublié quelque chose. Nous avons évalué toutes les immobilisations à environ sept millions de dollars.

D. Vous m'avez donné des chiffres de deux millions et de quatre millions. —R. Oui, je ne suis pas sûr de ce qu'ils sont. Le chiffre d'ensemble que nous nous figurons, sept millions, est indiqué là. Je n'en ai pas le détail. Il comprend de nouveaux studios et de nouvelles propriétés.

D. La somme oscille entre six et sept millions de dollars?—R. Nous jugeons la chose très importante. Nous nous efforçons de prévoir pour les années à venir, et chacun de ces projets nécessiterait une étude très attentive.

D. Si votre revenu, comme vous l'avez demandé, s'élevait chaque année d'un peu plus de cinq millions, vous mettriez-vous sur-le-champ à l'exécution de tous ces projets?—R. Non, nous procéderions avec prudence à cet égard. Nous travaillerions tout de suite, entre autres choses, à l'amélioration et à l'extension de notre rayonnement dans des régions actuellement dépourvues ou presque.

D. Cela serait parmi les choses qui ont la priorité?—R. Oui.

D. Mais, suivant votre plan, les cinq années vous permettraient de réaliser toutes ces améliorations et extensions, n'est-ce pas?—R. Oui, passablement. Nous ne serions pas sûrs, par exemple, de pouvoir nous installer à ce moment-là dans notre nouvel immeuble à Toronto. De toute façon, on serait très sage d'inaugurer les travaux de la construction avant que soit écoulée la période des cinq ans.

D. Et avant la réalisation de toutes ces améliorations et extensions, vous accumuleriez annuellement, pendant les deux ou trois premières années de la période, un excédent?—R. Oui, qui nous permettrait d'acquitter à même nos recettes le coût des améliorations dont le besoin est impérieux, de rembourser certains de nos emprunts, d'alléger le fardeau de nos intérêts, et d'obtenir plus tard des prêts au fur et à mesure.

D. Je désire m'exprimer de façon bien claire. Pas une parcelle de ce montant n'est destinée au développement de la télévision?—R. Aucune.

D. Il s'agit d'une somme tout à fait à part et de surplus?—R. Parfaitement.

D. Voyons maintenant l'autre aspect de l'affaire, peu agréable à examiner peut-être. Si vous n'obteniez pas le revenu supplémentaire que vous demandez, et deviez faire face au déficit imposant subi au cours de cette année financière, que feriez-vous? Quels travaux devriez-vous entreprendre par ordre d'importance? —R. Nous ne le savons pas encore au juste.

D. Permettez-moi d'ajouter ceci. Je comprends que vous ne vouliez pas discuter la chose, mais cet après-midi, vous avez déclaré sans ambages que vous n'aviez encore fait aucune démarche en vue de l'amélioration des services? —R. Non.

D. Le Bureau des gouverneurs a-t-il songé aux décisions qui s'imposeraient si les sommes supplémentaires que vous demandez n'étaient pas accordées? —R. Pas précisément. De façon générale, il nous faudrait supprimer immédiatement un certain nombre d'émissions, pratiquer des coupes radicales dans les frais directs des programmes, diminuer considérablement le nombre des émissions réalisées au Canada, abaisser la qualité de celles qui subsisteraient, et congédier des artistes. Force nous serait en outre de renvoyer un grand nombre d'employés: ici, je ne sais où nous commencerions. La seule chose que nous pourrions faire serait d'abolir en entier certains départements. Lesquels? Je l'ignore. Nous devrions de plus supprimer ou restreindre le rayonnement en certaines régions non essentielles aux termes de nos baux de lignes: vu le grand nombre de préposés à ces services, il en résulterait de fortes économies.

D. Vous aviez sous les yeux le bilan de vos recettes et dépenses, et il est probable que vous n'avez pas cherché à analyser les différents item de ces dernières pour savoir au juste où vous prendriez les $900,000?—R. Non. Ce sont là des rubriques importantes dans l'état de nos dépenses actuelles, qu'il nous faudrait biffer si le Parlement décide de ne pas modifier l'assiette de notre revenu. Notre item principal de dépenses est le suivant: programmes, cachets aux artistes et traitements.

M. Hansell:

D. M. Fleming aurait-il objection à ce que je pose ici une question? Il a parlé des dépenses. J'ai sous les yeux le bulletin que publie la Société: ce bulletin est fort intéressant, et m'a bien aidé à me faire une idée personnelle de la valeur de la radio. Monsieur Dunton, la Société a-t-elle le moindrement songé à réduire ses frais par l'exploitation d'une imprimerie à son propre compte, non seulement aux fins de ce périodique, mais pour toutes vos impressions, même celles des en-têtes de lettres?—R. Accordez-nous un instant pour vérifier la chose.

M. FLEMING: N'aurons-nous pas ces renseignements dans l'état détaillé que vous préparez des chiffres en cause?

Le TÉMOIN: Oui.

M. HANSELL: Je laisserai donc la question de côté pour le moment.

Le TÉMOIN: Le total absolu des impressions et de la papeterie, pour l'année financière 1948-1949, s'élève à $143,000.

M. Hansell:

D. Avez-vous jamais examiné l'opportunité d'exploiter votre propre imprimerie?—R. Nous l'avons étudiée, mais nos conclusions ont été à l'effet que cela ne serait pas une économie, vu l'énorme variété de nos travaux d'impressions: l'imprimerie qu'il faudrait alors nécessiterait un formidable placement de capitaux. Il serait plus économique pour nous, vu la variété de nos travaux, d'utiliser des imprimeries çà et là.

D. Je ne m'y connais guère en ce domaine, mais je sais que l'impression coûte cher, et je connais plusieurs entreprises très considérables, dont une salaison,

qui ont leur propre imprimerie et prétendent qu'ainsi elles épargnent bien de l'argent.—R. Nous faisons à Montréal une partie de nos propres impressions de bureau, mais non pas celle de nos publications, suivant le procédé rotocalcographique.

D. Les entreprises dont je parle font elles-mêmes tous leurs travaux d'impression, je crois.

M. Fulton:

D. M. Dunton peut-il nous donner une idée des frais d'installation de l'une de ces stations-relais à faible puissance?—R. Le coût d'immobilisation en serait d'environ $2,500.

D. Que requiert leur entretien?—R. Ce serait bien utile si l'installation se faisait près de l'endroit où se trouve un survolteur. Désirez-vous connaître les frais annuels?

D. Oui.—R. M. Oliver peut vous en procurer le chiffre.

M. FULTON: Prenons un point le long de la ligne principale de l'une des compagnies ferroviaires, mettons le Pacifique-Canadien. Ce lieu est desservi par les *C.P.R. Telegraphs*, et il s'agit d'un poste important de T.S.F. Pouvez-vous me fournir les dépenses approximatives? Si vous le désirez, je vais vous indiquer un nom de localité, mais sans cela pourriez-vous me donner une idée des frais?

Le TÉMOIN: Il vaudrait mieux que vous nommiez l'endroit.

M. FULTON: Alors, renseignez-moi sur le cas de Salmon-Arm.

M. OLIVER: Je ne pense pas que nous ayons de survolteur à Salmon-Arm.

M. MURRAY: Mettons McBride.

M. OLIVER: Nous n'en avons probablement pas plus à McBride.

M. FULTON: Quels en seraient, en réalité, les frais?

M. OLIVER: L'installation de l'émetteur même s'élèverait à $2,500, et les dépenses d'entretien varieraient de $1,000 à $5,000 par an, selon l'emplacement.

M. FULTON: Quel serait le coût total?

M. OLIVER: Les frais annuels iraient jusqu'à $5,000.

M. FULTON: Ce seraient les frais annuels?

M. OLIVER: Oui.

Le TÉMOIN: J'ai ici les chiffres relatifs à McBride.

M. MURRAY: Il serait intéressant de les connaître.

Le TÉMOIN: A McBride, les dépenses annuelles sont de $6,600.

M. FULTON: Quels sont les chiffres relatifs à Salmon-Arm?

M. MURRAY: Ces postes sur le chemin de Caribou n'ont pas coûté aussi cher que cela, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Cela coûte $4,855 à Salmon-Arm.

M. FULTON: Ce sont les débours annuels?

Le TÉMOIN: Oui.

M. HANSELL: S'agit-il de ce qui est connu sous le nom de poste-survolteur, de station-relais?

Le TÉMOIN: Il s'agit d'une station émettrice, d'un relais sans opérateur préposé.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Avant que nous étudiions plus à fond cette question des survolteurs, et si l'on présume que votre évaluation de recettes possibles correspond à la vérité, quel sera le déficit annuel dans l'exploitation de Radio-Canada?—R. Pour y faire face, il nous manquera environ $3,300,000 en 1955-1956, si l'on se fonde sur le droit actuel de permis.

D. C'est là le déficit annuel?—R. Oui.

D. Très bien. Avez-vous maintenant une idée du montant qu'il faudrait chaque année pour que la Société puisse se suffire à elle-même et sortir de la banqueroute?—R. Le chiffre que je vous ai donné suppose le maintien des services actuels.

D. Et vous ne pourriez, avec cette somme, réaliser des améliorations?—R. Non.

D. Non. Avez-vous une idée du nombre de millions dont vous auriez besoin pour faire les améliorations nécessaires, tout en vous débarrassant de votre déficit, mettons d'ici à cinq ans?—R. Je ne puis envisager le problème d'un seul versement global qu'on nous ferait, car l'essentiel c'est, chaque année, l'argent qui entre et celui sui sort.

D. Mais l'amélioration des immobilisations produit plus de recettes? —R. Sans doute, mais pas en notre cas, surtout lorsqu'il s'agit des améliorations que j'ai mentionnées. Non seulement elles ne nous procureraient pas un sou de plus, mais bien souvent, elles entraîneraient de nouvelles dépenses.

D. Et ainsi les frais augmenteraient?—R. Oui.

D. En d'autres termes, d'après le tableau que vous vous faites actuellement de l'exploitation de la Société, vous ne semblez prévoir, pour des années à venir, que des pertes, à moins que votre revenu ne soit très considérablement augmenté? —R. Parfaitement.

D. Et vous n'avez pas d'autre recommandation que celle d'augmenter le revenu annuel en élevant le droit de licence?—R. Je ne préconise cela que parce que c'est le seul moyen qui nous reste de hausser nos recettes. D'autres personnes peuvent avoir des vues complètement différentes.

M. STEWART: J'en ai mentionné une il y a quelque temps.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Je pense qu'à moins d'un relèvement du droit de permis nous pouvons nous attendre à des déficits sans cesse accrus.—R. Ou à moins de réduire le service.

D. Parfaitement.—R. Et nous ne voulons pas faire cela.

D. Laissez-moi présenter la chose autrement. Les droits de licences, les émissions commanditées et peut-être une subvention parlementaire annuelle sont, n'est-ce pas, les trois seules sources qui vous procurent un revenu? Vous ne comptez pas sur une augmentation possible des recettes qui en proviennent?— R. Naturellement, nous pourrions cumuler ces trois bénéfices, comme l'a indiqué M. Stewart; il faudrait alors qu'une subvention quelconque nous soit accordée sur un pied statutaire.

D. Mais la Société juge franchement qu'à moins d'un accroissement de l'une des trois sources de revenu mentionnées, elle se trouvera en face d'un déficit? —R. Oui.

D. N'est-ce pas là votre situation?—R. Oui.

M. Fleming:

D. Je suppose, monsieur Dunton, que le Bureau des gouverneurs, aux prises avec ce déficit, a examiné toute l'organisation de la Société pour s'assurer qu'elle fonctionne aussi efficacement et économiquement que possible?—R. Absolument, et j'ajouterai ceci. Je crois, et tout le Bureau estime comme moi, que nos directeurs ont très bien réussi à réduire les dépenses. Pour tenir les frais à un niveau remarquablement bas, il leur a fallu pratiquer toutes sortes de restrictions sans faire trop de suppressions dans les services. D'autre part, on nous accorde si

peu de marge en matière de revenu que, dans bien des cas, l'argent nous manque pour donner le rendement que nous voudrions donner. Certaines gens constitués en autorité estiment qu'on lésine trop sur beaucoup de nos crédits. Je crois qu'après étude attentive de la question, le Bureau s'est rendu compte de ce que la Société est dirigée dans un grand esprit d'économie, en certains cas au désavantage du service.

D. Je constate que vos frais d'administration se sont élevés, de $386,000 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1949, à $417,000 pour celle se terminant le 31 mars 1950. Pour le moment, je ne désire pas d'explication à ce sujet, vu que vous nous en donnerez un état détaillé; tout de même, nous diriez-vous quelques mots là-dessus, en réponse à ma question antérieure?—R. Ces dépenses proviennent, en majeure partie, d'une élévation générale des traitements, et parfois, jusqu'à un certain point, de l'importance accrue des fonctions de la Société: ainsi, nous avons incorporé Terre-Neuve, d'où une hausse générale des débours, qui s'est passablement manifestée dans le bilan, des frais d'administration.

D. Avez-vous une ventilation des dépenses occasionnées par l'organisation de la radiophonie à Terre-Neuve?—R. Pas ici, mais nous pouvons vous en procurer une.

D. Je ne la demande pas maintenant, mais j'aimerais l'avoir plus tard. Nous serions heureux que vous prépariez l'état en question, et nous en procuriez des polycopies à une prochaine réunion.—R. Je puis vous l'esquisser immédiatement.

D. Si vous préférez soumettre un état, ce sera peut-être plus satisfaisant, et vous pourriez le faire polycopier afin que nous l'ayons d'ici à la prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Richard:

D. Payez-vous des droits d'auteur?—R. Sûrement.

D. A combien s'élèvent-ils?—R. Nous avons payé un montant d'environ $150,000 à CAPAC, seulement pour l'an dernier. Tous les droits d'exécution que nous avons versés. . .

D. Oui, les droits d'auteur.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Vous traitez avec cet organisme des droits de présentation, n'est-ce pas?—R. La totalité de nos frais de droits d'exécution s'est élevée, l'an dernier, à près de $300,000.

M. Richard:

D. Ils ne furent pas payés au même organisme, mais à deux?—R. Oui. Nous avons payé une somme de $17,000 à la BMI. Et l'autre organisme est la *Canadian Performing Rights Society.*

M. BUSHNELL: La *Canadian Authors and Publishers Association.* Il y a aussi d'autres groupements qui s'occupent d'œuvres littéraires. Les deux associations dont il est question ont un véritable monopole de la grande musique. Mais elles n'ont de fait la haute main que sur les droits secondaires. Pour jouer du *Gilbert and Sullivan,* ou tout autre opéra classique, il nous faut verser en outre ce qu'on appelle les grands droits.

M. RICHARD: Cela est entièrement compris dans les $300,000?

M. BUSHNELL: A peu près, oui.

M. MURRAY: Les compositions musicales font-elles à peu près toutes l'objet d'un dépôt légal?

M. BUSHNELL: Oui. Mais il y a des choses qui sont dans le domaine public. Le moindre éditeur en prend cependant possession, y modifie deux ou trois notes, et il vous faut le payer si vous utilisez la nouvelle édition.

M. MURRAY: Même lorsqu'il s'agit de très vieilles chansons?

M. BUSHNELL: Absolument. Nombre d'entre elles sont protégées d'un droit.

M. MURRAY: Vous dites que quelqu'un en tire un revenu?

M. BUSHNELL: Oui.

M. MURRAY: C'est fort audacieux. La musique est probablement la seule chose en pareil cas. Une invention de propriété publique n'est bonne que pour 21 ans.

M. RICHARD: Non, seulement pour 17 ans.

M. MURRAY: Les morceaux lyriques sont-ils aussi protégés?

M. BUSHNELL: Oui, monsieur.

M. MURRAY: Des choses qui datent d'il y a cent ans?

M. RICHARD: Pardon, elles le sont pendant la vie de l'auteur, et 50 ans après.

M. MURRAY: Cela fait 100 ans, si l'auteur a vécu 50 ans après avoir créé son œuvre, et est mort depuis 50 autres années. Il ne semble pas juste que les vieilles chansons du Canada profitent à une compagnie qui se présente et obtient sur ces textes le copyright.

Le PRÉSIDENT: Le truc pour l'obtenir est d'imaginer une couple de notes qui s'harmoniseront bien.

M. MURRAY: Cela n'a pas plus de sens! J'estime tout à fait déraisonnable qu'on exploite à profit des œuvres splendides dont l'auteur n'a probablement rien retiré.

Le PRÉSIDENT: Les versions de la Bible ont le même traitement, je suppose?

M. MURRAY: Voulez-vous dire qu'il vous faut payer une redevance, mettons, sur le Psaume XXIII?

M. BUSHNELL: Cela dépend. Si les paroles du Psaume XXIII ont été adaptées à une mélodie spéciale et sont publiées par un éditeur, il faut alors verser un montant pour s'en servir.

M. MURRAY: Pour l'usage de l'Oraison Dominicale, par exemple?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Vous dites qu'on verse un droit là-dessus?

M. MURRAY: On doit payer tribut chaque fois qu'on utilise le "Notre Père".

M. BUSHNELL: Pardon, nous payons 7 cents à CAPAC et un droit à la BMI.

M. MURRAY: C'est presque païen. Ce n'est pas chrétien. C'est de l'exaction.

Le PRÉSIDENT: M. Fleming et moi devrions obtenir un copyright en collaboration.

M. MURRAY: Obtenez-en un sur le Livre d'Isaïe!

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Ma foi! il y a des parties du Livre d'Isaïe qu'il ne serait pas convenable de radiodiffuser!

M. MURRAY: Oui, et il y en a d'autres qu'on devrait radiodiffuser sur une grande échelle.

M. HANSELL: Quelle somme devez-vous verser pour certains des opéras dont il a été question?

M. BUSHNELL: Actuellement, il y a quatre opéras *Gilbert and Sullivan* sur les ondes.

M. HANSELL: Qu'entendez-vous par là?

M. BUSHNELL: Qu'il n'y a pas de droit d'auteur à verser sur eux. Ils sont gratuits. Nous avons présenté un cycle de 13 opéras *Gilbert and Sullivan:* il nous fallait donc payer les droits de présentation sur les neuf autres. Le droit varie selon la longueur de la présentation et le nombre de stations qui la transmettent. J'essaie de me le rappeler de mémoire: je pense qu'il est d'environ $300 par émission.

M. MURRAY: Prenez par exemple "O Canada": y a-t-il quelque copyright là-dessus?

M. BUSHNELL: Il y a des versions d' "O Canada" qui sont aux mains de certains éditeurs; les frais en sont compris dans le droit d'à peu près 7 cents que nous versons à la BMI.

M. FLEMING: Que devra payer la Marine canadienne?

M. BUSHNELL: Je ne crois pas que le gouvernement reconnaisse la *Performing Rights Society.*

M. MURRAY: Qu'en est-il d'"Alouette"?

M. BUSHNELL: Nous versons une contribution là-dessus.

M. FLEMING: "*Home on the Range*"?

M. MURRAY: Que dire des nouvelles chansons, comme: "*If I knew you were coming, I would have baked a cake*"?

M. RICHARD: Quelques organismes ont la haute main sur tous les droits d'auteur. Ces gens prétendent à une espèce de monopole en la matière. Un simple particulier n'a pas de chance.

M. MURRAY: Parmi ceux qui ont la haute main sur ces copyrights, y a-t-il des auteurs?

M. BUSHNELL: A peu près tous les auteurs de réputation entrent dans une société ou une autre, parce que c'est le seul moyen pour eux de retirer quoi que ce soit. Ce serait très difficile pour nous de traiter directement avec l'auteur à propos de chaque texte. C'est donc, à mon avis, une bonne idée que celle d'une *Performing Rights Society.* Le tarif est simplement fixé par le Tribunal d'appel du droit d'auteur.

M. MURRAY: Cela s'applique particulièrement aux écritures?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Une commission a parcouru le Canada, il y a quelques années, et protesté contre l'attitude de la *Performing Rights Society.* Cela a contribué à l'affermir et à la faire fonctionner.

M. BUSHNELL: Notre tarif a beaucoup monté depuis cette époque.

M. FLEMING: Quand a-t-il été revisé?

M. BUSHNELL: Il y a trois ans.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Vous avez parlé d'"O Canada". Y a-t-il des droits différents pour les différentes versions?

M. BUSHNELL: Deux éditeurs peuvent être membres de la BMI, l'un détenir le droit sur une première version et l'autre sur une seconde. Nous payons donc pour le répertoire, et non pour la présentation. Le montant, comme j'ai dit, est déterminé par le Tribunal d'appel du droit d'auteur.

M. STEWART: Quel est l'effet de la précarité de vos ressources sur votre personnel de réalisateurs en comparaison, mettons, de celui des studios de la B.B.C.? Là-bas, un homme a une besogne à accomplir. On lui donne le temps d'y penser. Le délai alloué pourra être de trois mois. L'artiste ne réalisera peut-être qu'une émission par semaine. Quelle est la situation des réalisateurs de Radio-Canada?

M. BUSHNELL: Voici. Notre personnel est si limité qu'il est très rare qu'un réalisateur présente moins de trois émissions par semaine. Prenons, à titre d'exemple, M. S. E. Young, l'un de nos meilleurs réalisateurs de Toronto. Je pourrais également nommer de bons hommes à Montréal. M. Young prépare de cinq à sept émissions par semaine. Il est absolument impossible, à mon avis, de présenter à ce rythme des programmes pourvus du fini artistique. Mais notre personnel restreint est forcé d'accomplir ce travail.

M. FLEMING: Vous avez une idée, j'imagine, de la façon dont fonctionnent les stations privées. Vous ne diriez pas qu'elles fonctionnent exactement de la manière indiquée par M. Stewart, suivant laquelle un réalisateur a plusieurs mois pour soigner son programme?

M. BUSHNELL: Sûrement non.

M. FLEMING: Ce n'est pas là un tableau fidèle de ce qui se passe dans les stations privées?

M. BUSHNELL: Si je puis me permettre de critiquer légèrement la B.B.C., pour laquelle j'ai d'ailleurs la plus grande admiration, je crois qu'elle dépasse la mesure. Il y a certaines émissions importantes dont la genèse est à peu près celle-ci: l'auteur a une idée, il écrit un texte et fait bien des recherches. Je suis certain que la préparation et la réalisation convenables de deux ou trois émissions de ce genre pourraient aisément prendre deux ou trois mois.

M. STEWART: Prenez les programmes de Noël de la B.B.C. Ils exigent réellement du travail.

M. BUSHNELL: Parfaitement. En ma qualité de directeur des émissions, je dis que nous ne pourrions jamais nous permettre ce luxe.

Le PRÉSIDENT: Au cours du débat, j'ai pris note des sujets pouvant, à mon avis, soulever des discussions et des questions. J'ai laissé de côté les finances, vu que c'était le point à l'étude. Je me trompe peut-être, mais il me semble que les considérations exclusivement financières touchent à leur fin.

M. HANSELL: Pas avant que nous ayons en main tous les états, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je veux dire pour ce soir. Je me rends compte que certains états, après leur déposition, provoqueront vraisemblablement une série de questions. J'ai inscrit dans ma liste, entre autres, la réalisation des émissions: j'ai l'impression que nous avons entamé inconsciemment ce débat. J'ai inscrit aussi "la télévision". On désirera se renseigner sur l'immeuble Ford à Montréal, j'entends sur son achat, ce qui comprend les chiffres qui nous ont été soumis et se rapportent au même problème. J'ignore s'il y a beaucoup d'autres choses, mais j'ajouterai seulement ceci: il est entendu que nous voulons poser des questions aux fonctionnaires du ministère des Transports.

M. FLEMING: Je désire poser quelques questions sur les particularités que présente la régie des stations privées.

Le PRÉSIDENT: Les relations avec les stations privées.

M. FLEMING: Oui, et j'ai quelques problèmes sur la situation actuelle par rapport aux longueurs d'onde.

Le TÉMOIN: A quel point de vue?

M. FLEMING: Je veux savoir ce qu'il en est actuellement de nos droits internationaux.

Le PRÉSIDENT: Oui, nous arrivons à cela.

M. MURRAY: Monsieur le président, avant d'entreprendre l'étude de ce problème, puis-je m'informer du rayonnement de nos émissions à l'étranger? N'y a-t-il pas de l'excellente besogne qui s'accomplit à cet égard?

Le PRÉSIDENT: Cela se rattache aux crédits qui nous ont été soumis. C'est là, en partie, le motif pour lequel ils nous ont été soumis.

M. MURRAY: Je désire connaître aussi les frais de cette expansion.

Le PRÉSIDENT: Les crédits qui nous ont été soumis mettent toute l'affaire à jour.

M. MURRAY: Il semble y avoir eu là un travail fort appréciable.

Le PRÉSIDENT: Je veux voir s'il y a quelque autre sujet.

M. FLEMING: On pourrait commenter, par exemple, les modifications adoptées et les règlements établis depuis notre dernière réunion, il y a trois ans.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Avant que vous entrepreniez l'examen de tels sujets, je dirai ceci. Si nous abordons cette question de Radio-Canada et des stations privées, nous allons nous trouver en face d'un problème que nous n'avons pas actuellement la compétence voulue pour résoudre, et qui a déjà été étudié à fond, et presque jusqu'à la nausée, par la Commission Massey. Le résultat possible de ces longues considérations est quelque chose qui me dépasse. La même idée peut s'appliquer à un ou deux des problèmes mentionnés par M. Fleming il y a un instant. Si nous devons les étudier, que sert de les effleurer? Il faut les approfondir.

Le PRÉSIDENT: Laissez-moi prévenir M. Smith et M. Fleming que, lorsque j'ai signalé ces sujets, je ne voulais pas dire qu'il fallait les approfondir. J'ai simplement voulu informer le Comité que des gens avaient l'intention de parler de certains d'entre eux. Mais il appartient au Comité de décider si, oui ou non, nous en étudierons quelques-uns.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): M. Fleming affirme qu'il ne songe pas aux mêmes questions que moi.

M. FLEMING: C'est moi qui ai abordé la question des régies. Je désire faire nettement comprendre que je n'ai pas modifié l'opinion que j'ai exprimée cet après-midi. Sauf si de nouveaux membres du Comité désiraient se renseigner spécialement sur la méthode des régies, je ne propose pas de l'approfondir. J'avais une ou deux questions qui pouvaient probablement se ranger sous l'autre titre que vous avez mentionné: "Relations avec les stations privées". Et je voulais m'enquérir de certaines nouvelles stations et longueurs d'ondes approuvées par le Bureau.

Le PRÉSIDENT: Il y a un autre point que je désirais commenter. Nous avons décidé, je crois, de nous rendre plus tard à Montréal, pour y examiner les travaux. Voilà autre chose. Je passe ces sujets en revue pour la gouverne du comité directeur, de sorte que nous saurons si l'un ou l'autre doit être mis à l'étude. Peut-être pouvons-nous préciser tout de suite la matière que nous aborderons demain matin. Il se peut que le débat sur "La genèse des émissions" se poursuive, mais je ne pense pas que cela prenne toute la matinée.

M. FLEMING: Allez-vous siéger plus longtemps ce soir?

Le PRÉSIDENT: J'ai ici une note qui dit: "Nous présumons que c'est une séance de deux et non de trois heures. Nous ne sommes membres ni de CAPAC ni de la BMI." Et elle est signée par les journalistes. Je ne sais au juste ce qu'il en est. Il peut s'agir d'un groupe influent. Mais les choses en sont là!

M. MURRAY: Puis-je changer de sujet pour un instant?

Le PRÉSIDENT: Veuillez attendre que nous ayons élucidé ce point. Après la réunion de demain, nous convoquerons le comité directeur, afin de déterminer quand ces problèmes seront mis à l'étude. Mais demain, si nous continuons au train où nous allons, nous discuterons le problème que pose la genèse des émissions. D'accord? Adopté. . .

Parfait! Après cela, nous pourrons traiter toutes les questions qui intéressent les fonctionnaires du ministère des Transports. Monsieur Caton, cela fait-il votre affaire?

M. CATON: Monsieur le président, la matière dont nous avons besoin n'est pas absolument prête. Nous en sommes encore à compiler des chiffres.

Le PRÉSIDENT: Il y a ici quelqu'un qui s'occupe des choses de la télévision. Nous pourrions nous y mettre immédiatement.

M. FLEMING: Si le spécialiste en cause est présent, pourquoi ne commencerions-nous pas demain matin, à tête reposée, l'étude de la télévision?

Le PRÉSIDENT: Oui, le spécialiste est ici. C'est M. Ouimet. Vous plaît-il que nous siégions demain matin? Très bien. Cela prendra certes toute la matinée, et le comité directeur élucidera les autres points. La séance n'est pas encore levée.

M. Murray désire poser une question.

M. MURRAY: Monsieur le président, je désire simplement communiquer ce que je viens d'apprendre. M. Ira Dilworth est actuellement à l'*Ottawa Civic Hospital*, souffrant de thrombose. Il s'agit de l'homme qui a tant fait pour diffuser nos émissions à l'étranger. Il est originaire de la Colombie-Britannique, et je le connais depuis de longues années. S'il a le cœur malade, s'il souffre de thrombose, c'est probablement parce qu'il s'est tellement dévoué au service de la Société.

Le PRÉSIDENT: Le président de Radio-Canada me permettra-t-il de signaler que, pendant l'inondation de Winnipeg, la T.S.F. a rendu d'exceptionnels services?

M. STEWART: Bravo!

Le PRÉSIDENT: L'endroit eût été affreusement désorganisé sans la radio. Ce que je viens d'énoncer s'applique à toutes les stations privées; et, sans vouloir faire de comparaisons désobligeantes, je dirai que l'éloge est au moins également mérité de Radio-Canada. Tous les gens de la T.S.F. ont déployé un zèle absolument remarquable. Je suis sûr qu'ainsi nombre de malheurs furent prévenus, et qu'une bonne part des renseignements transmis ont épargné des propriétés, et ainsi de suite. Je suppose que la Société pourrait aisément verser au compte rendu le récit de ces exploits, et en réalité ce serait une excellente chose que cela se fasse. Il lui serait sans doute possible d'obtenir un rapport du même genre des stations privées. Nos annales se doivent d'en préserver le souvenir. Si ce rappel pouvait, même partiellement, s'accomplir, la T.S.F. aurait, au Canada un monument définitif en son honneur. Vous pouvez certes faire faire ce travail pour la Société, et vous procurer des renseignements auprès des postes émetteurs privés, qui seront assurément en mesure de vous mettre au courant du rôle qu'ils ont joué alors. Nul d'entre eux n'a besoin de se gêner pour relater l'histoire des services rendus, car aucune exagération ne saurait être trop flatteuse en l'occurrence. Il est maintenant 10 heures. Je redoute un peu le groupe influent dont il a été question. Mieux vaut donc nous ajourner.

Le Comité s'ajourne.

SESSION DE 1950

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

Radiodiffusion

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 3

SÉANCE DU VENDREDI 26 MAI 1950

TÉMOIN:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. Ralph Maybank.

Vice-président: M. J.-G.-L. Langlois (*Gaspé*).

Messieurs

Balcer
Boisvert
Côté (*Saint-Jean-d'Iberville-Napierville*)
Decore
Diefenbaker
Fleming
Fulton
Gauthier (*Portneuf*)
Gauthier (*Sudbury*)
Hansell
Henry
Kent
Kirk (*Antigonish-Guysborough*)
Knight
Murray (*Cariboo*)
Richard (*Ottawa-Est*)
Robinson
Riley
Smith (*Moose-Mountain*)
Smith (*Calgary*)
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Whitman
Winters

Secrétaire: Antonio Plouffe

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 26 mai 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Présents: MM. Decore, Fleming, Fulton, Hansell, Henry, Kent, Knight, Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*).

Aussi présents:

De la Société Radio-Canada: MM. Dunton, Bushnell, Olive, Ouimet, Weir, Fraser, Palmer et Young.

Du ministère des Transports: M. Caton.

Comme il en a été convenu à la dernière séance, le Comité entreprend l'étude de la question de la télévision.

M. Dunton est appelé et interrogé: il est aidé de MM. Ouimet et Bushnell.

M. Richard occupe le fauteuil durant la courte absence du président.

M. Fleming remercie les membres du Comité de lui avoir permis de poser toutes ses questions avant d'assister à la séance d'un autre comité.

A midi, le Comité s'ajourne au jeudi 1er juin, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

63454—1½

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI 26 mai 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. M. Dunton a entamé le sujet de la télévision, et nous étions convenus hier de consacrer la séance de ce matin à l'étude du problème, jusqu'à ce que, en tout cas, nous nous sentions d'humeur à passer à un autre ordre d'idée. Le sujet que nous abordons donnera lieu, sans aucun doute, à des milliers de questions. Celui qui parlera le premier aura priorité, il va sans dire.

M. FLEMING: Je ne veux pas avoir l'air de monopoliser les questions; malheureusement, je dois assister, à 11 heures, à la séance d'un autre comité, celui des pensions de vieillesse.

LE PRÉSIDENT: Ce n'est pas malheureux. Je trouve plutôt que c'est beau de se dépenser autant.

M. Fleming:

D. La télévision a un grand avenir, n'est-ce pas?—R. Nous croyons qu'elle exercera une très grande influence au point de vue social, d'une façon ou d'une autre.

D. Il est réellement difficile d'exagérer l'importance de cette nouvelle forme de radiodiffusion?—R. Nous le croyons.

D. Aux États-Unis, on est à expérimenter la télévision en couleurs, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. Et il est fort probable, n'est-ce pas, que la télévision s'avérera la plus grande rivale à laquelle la radio sonore ait jamais eu à faire face?—R. Oui.

D. D'après vos projets actuels, les programmes de télévision débuteraient réellement le 1er septembre 1951, n'est-ce pas?—R. C'est ce à quoi nous visons, oui.

D. Et l'organisation que vous avez montée depuis un an en marge des projets devant être réalisés travaille activement à cette fin.—R. Oui.

D. Il est juste de dire, n'est-ce pas, qu'à l'heure actuelle le Canada est de beaucoup devancé par les États-Unis et le Royaume-Uni dans le domaine de la télévision?—R. Oui.

D. Il est vrai, n'est-ce pas, que les progrès de la télévision aux États-Unis ont été presque prodigieux?—R. C'est un bon adjectif à employer, je crois.

D. Il n'y a pas longtemps, j'ai vu des chiffres indiquant qu'il se vendra environ 6 millions d'appareils récepteurs aux États-Unis au cours de la présente année.—R. C'est une estimation.

D. En matière de télévision, a-t-on laissé la Société Radio-Canada libre d'aller de l'avant aussi rapidement et aussi tôt qu'elle l'aurait désiré?—R. Non. Nous aurions aimé commencer plus tôt que nous ne l'avons fait. Nous aurions voulu particulièrement nous mettre en branle il y a un an et quart environ, mais évidemment le financement nécessaire aurait exigé l'autorisation du Parlement. Le projet a été soumis à la Chambre des communes au début du printemps dernier.

D. Le 28 mars 1949, n'est-ce pas?—R. Oui, mais nous ne pouvions réellement faire quoi que ce soit avant d'avoir les fonds nécessaires en mains, et nous les avons obtenus en décembre seulement. Il y eut donc un retard considérable de ce côté. Toutefois, j'imagine que c'est une circonstance indépendante de la volonté de la plupart des gens. Je parle évidemment de ce qui s'est passé au Parlement.

D. Était-ce la première fois, le 28 mars 1949, que vous demandiez en réalité au gouvernement de vous autoriser à développer la télévision?—R. Non. Nous avions discuté la question avec lui auparavant, d'abord en termes généraux, et en termes plus précis par la suite, au cours des mois qui ont précédé le mois de mars dernier.

D. A quelle date la Société Radio-Canada a-t-elle décidé d'abord d'établir sa ligne de conduite, et de demander au gouvernement le droit de suivre cette ligne de conduite?—R. Au printemps de 1948, nous avions déjà, à notre avis, une idée générale de ce qui s'imposait. Nos vues furent exposées dans une déclaration dont vous avez un exemplaire, je crois, et, lorsque nous avons cru que l'affaire pressait davantage, avant l'ouverture de la session suivante du Parlement, au début de 1949, nous avons de nouveau entamé la discussion de points précis. Cette discussion a été suivie de la déclaration du gouvernement, au mois de mars dernier.

D. Vous voulez dire que, dans sa déclaration du 17 mars 1948, la Société Radio-Canada a pour la première fois formulé clairement la ligne de conduite du Bureau des gouverneurs relativement à la télévision?—R. Oui.

D. Et l'évolution de cette ligne de conduite se reflète dans les déclarations du 3 novembre 1948 et du 11 avril 1949?—R. Oui, ainsi, en grande partie, que dans la déclaration du gouvernement, publiée le 28 mars 1949.

D. Avant que vous formuliez votre ligne de conduite, il y avait au Canada, des radiodiffuseurs privés qui vous avaient demandé la permission d'explorer le domaine de la télévision?—R. Oui.

D. Quand le Bureau des gouverneurs a-t-il, pour la première fois, reçu de radiodiffuseurs privés des demandes sollicitant l'autorisation de franchir le seuil de la télévision?—R. Les premières demandes sont arrivées à la fin du printemps de 1948.

D. A cette époque, vous aviez à peu près...

Le PRÉSIDENT: Ne vous souvenez-vous pas que nous avons discuté cette question jusqu'à un certain point au sein du Comité; une recommandation fut même faite relativement à la télévision? Était-ce avant ou après la présentation de ces demandes?

M. FLEMING: Ce comité a siégé durant la session de 1947, je crois.

Le PRÉSIDENT: En 1947, lorsque nous avons fait quelques recommandations au sujet de la radiotélévision privée, je me rappelle que nous nous sommes servis de la formule suivante: Si une personne obtient des droits de télévision, elle ne devra pas se croiser les bras, mais accomplir vraiment quelque chose.

Le TÉMOIN: Le Comité a employé, je crois, l'expression de "licences d'expérimentation".

Le PRÉSIDENT: Il s'agissait du comité de 1947.

M. FLEMING: Oui, du comité de 1947.

M. Stewart:

D. Lorsque les radiodiffuseurs privés se sont adressés à vous, au printemps de 1948, croyez-vous qu'ils le faisaient dans l'intention d'inaugurer immédiatement des stations?—R. Ils ont demandé des licences.

D. Vous ne savez pas s'ils avaient l'intention de se lancer aussitôt dans l'exploitation ou de conduire des expériences?—R. Je le suppose. Une règle générale, qui s'applique à toutes les licences, veut que le détenteur d'un permis se mette à l'œuvre en dedans d'un certain nombre de mois.

M. Robinson:

D. Dans notre rapport de 1947 sur la radiodiffusion, je lis ceci:

> On a représenté qu'en n'accordant pas de permis à ceux qui exploitent ou voudraient exploiter des postes privés pour conduire des expériences en télévision, on pourrait retarder les progrès techniques. Aucun témoignage entendu n'a démontré la probabilité de la chose.—R. Oui.

M. Fleming:

D. Même avant le printemps de 1948, des radiodiffuseurs privés avaient fait savoir au Bureau des gouverneurs, n'est-ce pas, qu'ils désiraient entrer en lice? Vous avez donné à entendre que les premières demandes officielles remontent au printemps de 1948, mais on avait fait des démarches antérieurement?—R. Il y eut des discussions, mais je ne me souviens pas de démarches précises.

D. Vous ne vous êtes pas du tout douté que les requérants, en présentant leurs demandes, étaient absolument prêts à se lancer dans la télévision et à l'exploiter, et qu'ils disposaient des fonds voulus pour le faire?—R. Le Bureau n'en était pas des plus convaincus, mais puis-je tout d'abord discuter la suite des événements? Ces nombreuses demandes furent formulées à la fin du printemps, en avril et en mai 1948. Nous en avons étudié une d'Hamilton, où une seule fréquence était disponible, et notre recommandation fut d'opposer un refus à cette demande, parce que, selon nous, la fréquence devait être réservée au réseau national. Quant aux demandes de Montréal et de Toronto, nous avons jugé qu'il n'était que juste de fixer un délai quelques mois à l'avance, et d'étudier les recommandations concernant les demandes des parties intéressées qui auraient alors l'occasion d'en présenter, au lieu de nous borner à celles que nous avions reçues. C'est pourquoi nous avons précisé, au mois de mai 1948, que nous étudierions toutes les demandes qui nous parviendraient avant le 1er octobre 1948, et nous les avons passées en revue à la réunion du mois de novembre. Le Bureau n'a pas été trop impressionné par les demandes, c'est-à-dire par le service que les requérants avaient, semble-t-il, l'intention de fournir, et qui dépendrait, dans une grande mesure, des fonds dont ils paraissaient disposer. Dans plusieurs cas, l'avenir financier offrait un aspect décidément vague.

D. Vous aviez reçu des demandes de plusieurs des principaux radiodiffuseurs privés que nous comptons à l'heure actuelle?—R. Oui.

D. De Montréal et de Toronto?—R. CKAC, de Montréal; CFRB, de Toronto; CKEY, de Toronto, et CFCF, le poste Marconi, de Montréal.

D. Vous en aviez reçu une aussi de la *Famous Players Corporation.* Quant à la délivrance des permis, est-il vrai que le statut et les règlements qui gouvernent actuellement la radio sonore s'appliquent aussi à la télévision?—R. La télévision et la radio sonore sont simplement des aspects différents de la T.S.F.

D. Il n'existe pas de distinction dans la loi ou dans les règlements quant à la délivrance des licences?—R. Non.

D. Ainsi, dans ce domaine, on doit obtenir l'approbation du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada et une licence du ministre des Transports?—R. Il faut qu'on obtienne une recommandation du Bureau des gouverneurs et un permis de l'autorité en matière de licences.

D. En d'autres termes, le Bureau des gouverneurs a le veto sur toute demande touchant le domaine de la télévision?—R. Non. Nous ne formulons qu'une recommandation, qui peut être ou n'être pas acceptée.

D. Le ministre des Transports a-t-il jamais délivré une licence malgré l'avis contraire exprimé par votre Bureau des gouverneurs?—R. Pas depuis plusieurs années, à ce que je crois, mais la chose peut certainement se produire.

D. De fait, personne ne peut obtenir de permis si ce n'est avec l'approbation de la Société Radio-Canada?—R. En principe, la chose est possible.

D. Mais la chose ne s'est pas encore vue?—R. Je ne le pense pas, certainement pas depuis plusieurs années.

D. C'est ce qu'on m'a dit et c'est ce qui ressort, je crois, des témoignages entendus en 1946 ou 1947.—R. Nous n'avons jamais rencontré, à ma connaissance, de cas de ce genre, si jamais il y en eut.

D. Si nous passions maintenant aux bandes disponibles, quelles bandes le Canada a-t-il actuellement à sa disposition dans le domaine de la télévision? On a fait allusion à douze bandes qui seraient disponibles dans la partie septentrionale du continent?—R. Douze voies sont disponibles dans ce qu'on appelle l'actuelle bande de très haute fréquence. Ces douze voies ont été attribuées de façon à servir à la fois aux États-Unis et au Canada. Les voies se trouvent dans la même bande, et elles peuvent évidemment être relayées à certaines distances géographiques. Dans chaque pays, il faut choisir le genre de voies et les attribuer selon la population. En outre, pour ce qui est des régions situées n'importe où près de la frontière, les deux pays doivent s'entendre sur l'utilisation des voies pour qu'il n'y ait aucun conflit.

D. La présence de puissants postes émetteurs de télévision dans des villes situées près de la frontière, comme Détroit et Buffalo, suscitera un vrai problème pour le Canada ou, du moins, pour les régions intéressées du Canada?—R. Non pas, s'il existe un accord comme dans le cas de la T.S.F. sonore, qui a un plus vaste rayonnement. Il y a lieu de croire qu'un plus grand nombre de stations peuvent fonctionner sans interférence du côté canadien, tout comme certaines stations fonctionnent sans interférence aux États-Unis.

D. Il s'agit de bien attribuer les voies?—R. De bien coordonner le rayonnement, des deux côtés de la frontière.

D. En général, quelle est la situation relativement à la disponibilité réelle des longueurs d'ondes pour la radiovision au Canada?—R. La situation varie beaucoup dans différentes parties du pays. Par exemple, selon la coordination du rayonnement, trois voies sont disponibles à Toronto, il y en a cinq à Montréal, et la situation varie dans les diverses parties du pays.

D. Je suppose, monsieur Dunton, que la Société a fait une étude de la situation dans tout le Canada?—R. C'est une affaire qui relève surtout du ministère des Transports.

D. Êtes-vous au courant d'études poursuivies à travers le Canada qui donneraient le nombre de postes de télévision susceptibles d'être érigés chez nous sans subir d'interférence des États-Unis?—R. Impossible de le dire, car le nombre pourrait en être presque illimité. Libre à vous de continuer à attribuer des stations dans les Territoires du Nord-Ouest, mais le point capital, c'est de savoir combien vous pouvez en avoir dans les grands centres. Cela dépend de la coordination d'ensemble et de la place que ces centres y occupent.

D. J'infère de la substance de votre témoignage sur le point dont il s'agit que nous possédons au Canada un grand nombre de longueurs d'ondes qui peuvent très bien servir à la télévision?—R. Dans la pratique, on ne saurait le dire par rapport à aucun centre particulier. Comme je l'ai dit, il y a trois voies à Toronto, et cinq à Montréal.

M. STEWART: Pouvez-vous nous fournir les chiffres dans le cas de Winnipeg et de Vancouver?

Le TÉMOIN: Winnipeg a quatre voies à sa disposition, et Vancouver en possède trois.

M. MURRAY: Et Edmonton?

Le TÉMOIN: Trois ou quatre, il me semble. Vous pourriez peut-être en exploiter quelques-unes à Edmonton, car cette ville est située fort au nord, et il y a relativement peu d'autres centres dans les environs.

M. Fleming:

D. Vous avez souligné le cas des longueurs d'ondes qui sont disponibles dans les villes. Ce faisant, vous tenez sans doute compte de ce que la télévision vous offre encore un horizon très limité; vous devez songer à desservir les régions plus peuplées?—R. Oui, mais les projets de relais à d'autres secteurs permettent de combler les besoins des localités moins peuplées.

D. Au point de vue technique, dans quelle mesure peut-on reculer l'horizon au moyen de ces relais,—vous dites plutôt: amplificateurs?—R. Nous devons éviter ici toute confusion, je crois.

D. Vous employez l'expression juste?—R. En premier lieu, il y a un poste émetteur de télévision qui a d'ordinaire un rayonnement de cinquante à soixante milles, et peut-être davantage, dans des cas spéciaux. Toutefois, on peut relier entre eux des postes émetteurs au moyen d'un réseau, comme dans le cas de la T.S.F. sonore. Ce raccordement se fait soit par un câble coaxial, soit par l'amplification de micro-ondes radiophoniques. On conjugue ainsi deux postes émetteurs.

D. Cela n'a rien à voir à l'amplification des émissions de télévision au delà de l'horizon réel?—R. Je vais demander à M. Ouimet de vous fournir plus de détails, mais, à la limite du rayonnement, on trouve parfois des postes émetteurs pouvant capter et retransmettre les programmes.

D. Voilà ce à quoi je pense. Puis-je seulement donner un exemple? A Toronto, à l'heure actuelle, il existe environ 10,000 de ces appareils récepteurs de télévision, et nos émissions, à ce que je crois savoir, viennent de Buffalo, la plupart par relais.

M. OUIMET: La plupart des programmes, je pense, parviennent directement de Buffalo, mais ils vont de Buffalo à New-York et à d'autres centres de production par un câble coaxial. Ils sont diffusés à Buffalo par réseau.

M. MURRAY: L'altitude du poste émetteur y est-elle pour quelque chose?

Le TÉMOIN: Oui, en théorie, c'est une ligne de transmission visuelle.

M. MURRAY: Le mont Robson se trouve dans ma circonscription, de sorte que nous devrions avoir un très bon poste à cet endroit.

Le TÉMOIN: L'érection d'une station à cet endroit serait une entreprise coûteuse.

Le PRÉSIDENT: Quelle est habituellement l'élévation de ces postes émetteurs au-dessus du niveau de la mer?

M. OUIMET: Elle varie selon l'emplacement. Plus vous pouvez vous installer haut, avec les fonds à votre disposition, mieux c'est, du point de vue technique. En général, on a recours à des bâtiments très élevés, à New-York, par exemple, c'est le *Chrysler Building* ou l'*Empire State*. La où il n'y a pas d'immeuble, on construit une haute tour, de sorte qu'on peut dire que 500 pieds représentent probablement une bonne moyenne.

Le PRÉSIDENT: Autant que je me souvienne, la station de Londres, n'est-ce pas, est située sur une colline, ce qui donne 300 pieds, et la tour a aussi 300 pieds: voilà qui fait 600 pieds.

Le TÉMOIN: S'agit-il de l'*Alexandra Palace*?

Le PRÉSIDENT: Je ne me souviens pas de l'emplacement. On m'y a conduit, mais je ne connais pas bien la disposition de Londres, et j'ignore dans quel secteur nous étions.

M. FULTON: Le danger que présenterait pour l'aviation une station érigée au sommet de la montagne, à Montréal, a soulevé quelques difficultés?

Le TÉMOIN: Oui, mais, à nos yeux, on peut les surmonter. Toutefois, le Mont-Royal appartient à la ville, et l'érection d'un poste à cet endroit pose un autre problème. Il faudra obtenir l'autorisation du gouvernement de Québec.

M. FLEMING: Vous avez parlé de la concentration de la télévision dans les grands centres. Vos projets actuels comportent l'érection de deux postes émetteurs à Montréal, dont l'un pour les émissions en langue anglaise et l'autre pour les émissions en langue française, et aussi la construction d'un poste à Toronto.

Le TÉMOIN: Non, nous n'avons que l'autorisation d'ériger à Montréal un seul poste, qui servira aux émissions dans les deux langues. Nous espérons éventuellement obtenir la permission d'installer deux postes émetteurs. Les stations de Montréal et de Toronto seront surtout des centres de production. Au lieu d'être seulement des postes émetteurs, ces centres seront le point de départ de productions devant être radiodiffusées directement dans ces régions, puis distribuées aux diverses parties du pays par différentes méthodes. La première consistera en des enregistrements kinéoscopiques, et plus tard, au fur et à mesure que le réseau se développera dans le pays, on procédera par voie de raccordement direct aux réseaux.

M. STEWART: Avez-vous jusqu'ici quelque idée des frais d'exploitation de la première année?

Le TÉMOIN: Pour la première année entière, ils seront d'environ $1,500,000.

M. STEWART: Les frais courants des deux stations?

Le TÉMOIN: Oui, des deux stations.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire...

Le TÉMOIN: A Montréal et à Toronto.

M. MURRAY: Avez-vous quelque idée des revenus qu'elles rapporteront?

Le TÉMOIN: Il est très difficile d'en faire une estimation. Nous ne connaissons pas encore exactement les sources de recettes. En raison des frais élevés et de l'étendue du pays, nous présumons qu'il faudra recourir aux programmes commerciaux, et quelque profit sera réalisé par ce moyen, dès le début. Toutefois, la question capitale est de savoir comment le public y contribuera directement.

M. Stewart:

D. Avez-vous jusqu'ici déterminé la meilleure façon d'étendre le service à l'ouest? Sera-ce par un câble coaxial ou par des longueurs de micro-ondes?—R. Il nous semble qu'on érigera, dans des centres de l'Ouest, des stations que nous pourrons alimenter d'abord par des enregistrements cinématographiques, des enregistrements kinéoscopiques et, lorsque nous saurons ce qu'il en coûte, ainsi que le coût des services de la compagnie de communications, nous envisagerons la possibilité d'établir des raccords directs, soit par une longueur de micro-ondes, soit par un câble coaxial.

D. De sorte qu'en réalité l'Ouest recevra des émissions à retardement? C'est tout ce qui en résultera?—R. Oui. Puis-je ajouter qu'un système distribuant des programmes de télévision de l'Est à l'Ouest, par un câble ou un raccord de relais, pourra aussi transmettre toutes sortes d'autres communications, des centaines de télégrammes et de messages par télétype, et la télévision ne défrayerait qu'une partie de ces dépenses.

D. Quel est approximativement le coût par mille d'un câble coaxial?—R. D'abord, dans l'ordre ordinaire des choses, nous voudrions faire ce qu'on a fait aux États-Unis. Au fur et à mesure que les compagnies de communications installent le câble ou le raccord par relais, les exploitants de la télévision leur en louent l'usage. Nous ne prévoyons pas de frais d'immobilisations; nous ne prévoyons qu'un prix de location.

M. Fleming:

D. Avez-vous fait une estimation des frais d'exploitation durant une période de plusieurs années?—R. Oui, nous avons essayé d'en faire une.

D. Pouvez-vous nous la fournir? Peut-être pas maintenant, mais plus tard?—R. Je puis vous l'exposer immédiatement.

D. Si la chose est considérable, nous gagnerons peut-être du temps en y jetant d'abord un coup d'œil?—R. Elle n'est pas très considérable, car nous ne sommes pas en mesure de vous fournir beaucoup de détails. Nous prévoyons qu'au cours de l'ensemble de la première année, les frais d'exploitation s'élèveront à environ $1,500,000; l'année suivante, ils seront d'environ $2,175,000.

D. Il s'agit encore de deux... comment allez-vous les appeler?—R. Des centres de production.

D. Dans le cas de deux centres de production?—R. Oui. L'an prochain, les frais s'élèveront à environ $2,850,000, et l'année suivante, ils atteindront approximativement 3 millions.

D. D'après vos projets, vous n'envisagez pas l'installation d'autres centres de production au cours de cette période de quatre années?—R. Non.

D. Voulez-vous développer votre réponse?—R. Nous désirons, et il est sage, à nos yeux de favoriser le développement d'un réseau national. Comment y parvenir? Sera-ce par le moyen de stations privées, de stations d'État, ou des unes et des autres Nous l'ignorons. Cela dépendra en partie du résultat des études de la Commission royale sur toute la question. Le réseau, à notre avis, devrait embrasser tout le pays, et ces centres de productions en constitueront le premier fondement. Ils pourront transmettre un bon nombre de programmes à des stations appartenant soit à la Société Radio-Canada soit à des entreprises privées de notre pays.

D. Avec vos deux centres de production, jusqu'à quel point pourrez-vous transmettre des émissions de télévision au delà des centres de population?—R. Dans toutes les autres régions où se trouvent des stations.

D. Il s'agit seulement d'ériger des stations grâce auxquelles vous pourrez relayer des émissions provenant des centres de production?—R. Oui, ce ne sera pas d'abord une communication directe par relais mais, comme l'a dit M. Stewart, des émissions à retardement. Nous enverrons des enregistrements kinéoscopiques à une station de Vancouver ou de Winnipeg. Elles les présenteront, et nous espérons que, quelques années plus tard, il y aura un réseau direct, afin que ces programmes puissent passer simultanément.

M. FULTON: Dois-je déduire de ce que vous avez dit à M. Fleming que, dans les conditions actuelles, il s'écoulera quatre ans avant que Vancouver et Winnipeg puissent espérer voir des programmes de télévision?

Le TÉMOIN: Pas nécessairement, non. N'importe qui, peut s'y mettre très prochainement, je crois, après que l'autorisation aura été accordée, soit à nous-mêmes soit à des sociétés privées, d'ériger une station à Vancouver. Nous espérons que, dès le début de notre exploitation à Montréal et à Toronto, ou presque, nous pourrons fournir des émissions à cette station.

M. FULTON: Par quel moyen?

Le TÉMOIN: Par des enregistrements kinéoscopiques.

M. Fleming:

D. Les demandes que vous avez reçues de radiodiffuseurs privés sollicitaient l'autorisation d'établir des centres de production, n'est-ce pas?—R. Ils ont dit qu'il s'agissait de licences pour des stations.

D. On n'avait pas établi de distinctions à ce moment-là?—R. C'est une question de termes. Nous nous exprimons, comme toujours, en fonction de la nation; nous songeons à des centres de production qui desserviront éventuellement tout le Canada. Naturellement, les exploitants privés, à mon avis, songeaient surtout à des entreprises d'ordre local. Ils songeaient à réaliser des émissions de leur propre cru.

D. Quelque chose qui correspondrait à peu près au rayonnement réel des émissions sonores en ce moment? Voilà ce à quoi ils songeaient?—R. Voulez-vous parler de l'aire d'activité?

D. Non, de l'aire de service de leurs émissions sonores—R. Dans le cas de CFRB, l'aire de service ne sera pas tout à fait aussi étendue que celle des émissions sonores.

D. Vous avez reçu un prêt de 4 millions et demi de dollars. J'infère de votre déclaration au Comité que cet argent vous a été avancé en obligations du gouvernement du Canada?—R. En réalité, il fut versé en espèces. Mais, comme nous ne l'avons pas dépensé immédiatement, nous l'avons converti en obligations que nous pourrions vendre.

D. Mais vous possédez maintenant tout le montant voulu; le prêt a été avancé en entier?—R. Oui.

D. Quels engagements avez-vous pris ou quelles dépenses avez-vous faites jusqu'ici? Pouvez-vous nous en fournir le total? Ou pouvez-vous nous donner une idée des progrès que vous faites en vue de l'érection de ces deux centres de production?—R. M. Ouimet, le directeur de notre division technique, poursuit et compile sans cesse des études sur la télévision, et je puis dire que, selon toute apparence, les immobilisations, tant à Montréal qu'à Toronto, représenteront $4,200,000. Une partie de ce montant est déjà affectée à des commandes de matériel, et une plus forte partie y sera consacrée à mesure que l'érection avancera, et que des contrats d'outillage seront adjugés.

D. Nous pouvons présumer que votre prêt de l'an dernier sera presque entièrement absorbé par les immobilisations?—R. Oui.

D. Avez-vous effectué des calculs sur la façon dont vous allez financer les opérations? Vous avez dit qu'il en coûtera 1 million de dollars la première année, $2,120,000 la deuxième année, et ainsi de suite. Comment allez-vous financer cela? Avez-vous étudié un peu la chose?—R. Oui. M. McCann, dans un discours à la Chambre, a dit qu'il faudra d'autres emprunts. Nous prévoyons que nous aurons besoin de nouveaux prêts durant la période de développement, dès le début de notre exploitation, surtout en vue d'acquitter les frais de cette dernière, mais les recettes commenceront alors à rentrer, et augmenteront dans les trois, quatre ou cinq prochaines années, jusqu'au moment où elles contre-balanceront les dépenses, et les dépasseront, je l'espère.

D. Avez-vous calculé le montant dont vous aurez besoin sous forme d'emprunts en quatre ans?—R. On a dit à la Chambre des communes que le montant sera d'environ 10 millions de dollars.

D. En sus des $4,500,000?—R. Non, en tout.

D. $5,500,000 en plus de ce que vous avez déjà reçu?—R. Oui.

M. Stewart:

D. Il serait peut-être à propos d'interroger le témoin sur certains faits concernant l'achat du matériel qui servira à la télévision? A-t-on demandé des soumissions, et comment le matériel a-t-il été acheté?—R. Pour les appareils d'émission,—les gros appareils d'émission,—on a demandé des soumissions à deux maisons seulement, la *Canadian General Electric* et la *R.C.A. Company of Canada*. Pour l'aménagement de studio, c'est-à-dire pour l'outillage intérieur,—chaînes de caméra, contrôles, et toutes ces sortes de choses, qui représentent aussi un très fort montant, on a demandé des soumissions à un certain nombre de maisons du Canada et du Royaume-Uni. Une société du Royaume-Uni, la *Marconi Wireless Telegraph Company Limited,* a obtenu le contrat.

D. Pourquoi n'a-t-on pas demandé de soumissions à un plus grand nombre de maisons?—R. Parce que, de l'avis de la direction, il était préférable, dans le cas des gros appareils émetteurs, de traiter avec des compagnies canadiennes bien établies, sur les lieux mêmes, qui pourraient assurer un service efficace et ériger des postes émetteurs d'un genre que nos gens ont pu étudier et qu'ils savent être satisfaisants.

D. Avez-vous raison de croire que les prix que vous avez obtenus se comparent avantageusement avec tous ceux que vous auriez pu obtenir?—R. En la matière, il ne s'agit pas seulement de prix, mais de service. On n'y regagne pas à acheter une chose à bon marché, si elle cause des ennuis.

M. Fleming:

D. C'est-à-dire l'émetteur de 5 kilowatts, à l'égard duquel les soumissions furent de $184,000 dans un cas et de $104,000 dans l'autre?—R. Oui.

D. Vous avez adjugé un contrat à l'une de ces compagnies et le second contrat à l'autre, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Puis, vous avez procédé de la même façon à l'achat de votre autre outillage, tout en étendant, peut-être, le cercle des soumissionnaires?—R. Non. Ainsi que je l'ai expliqué, dans le cas de l'outillage de studio, composé en grande partie de produits domestiques, on a demandé des soumissions à sept maisons du Canada et à trois du Royaume-Uni, et c'est une de ces dernières qui a obtenu le contrat. La société anglaise à laquelle la commande a été faite nous a dit que son fournisseur serait la *Canadian Marconi Company* d'ici.

D. Dans l'élaboration de ses plans en vue de ces gros achats de matériel en provenance du Royaume-Uni et des États-Unis, la Société Radio-Canada a-t-elle tenu compte de la politique du gouvernement qui cherche à acheter autant que possible dans le Royaume-Uni, afin de fournir à ce pays les dollars dont il a besoin pour acquérir nos produits?—R. Oui, certainement, elle y a songé mais, ainsi que je l'ai signalé, les émetteurs ont été construits par des compagnies du Canada, à condition que celles-ci eussent recours, dans une très forte proportion, à des matériaux canadiens.

D. Vous êtes-vous renseigné à ce sujet pour savoir combien seraient construits au Canada?—R. La *Canadian General Electric* nous avait informé que ses appareils comprendraient des produits canadiens dans une proportion de 70 p. 100. Nous ne possédons pas, je crois, de chiffres précis de l'autre compagnie, sauf qu'elle a dit que la proportion en serait également forte.

D. Auriez-vous une déclaration à faire sur le revenu d'exploitation; vous pourriez indiquer les prêts dont vous aurez besoin au cours des quatre prochaines années? Mais vous avez mentionné auparavant que vous serez obligés, d'après vos prévisions, de commercialiser certaines de vos sphères de télévision. Il est vrai, n'est-ce pas, qu'aux États-Unis on n'exige pas de licence de télévision?—R. Oui.

D. Avez-vous étudié la question de savoir où vous allez puiser les recettes qu'il vous faudra à part celles que vous retirerez de sources commerciales? Avez-vous établi certains calculs?—R. Nous y avons beaucoup songé. Il ne nous appartient pas, évidemment, de prendre une décision à ce sujet. Nos prévisions sont fondées sur un revenu de $10 provenant de chaque foyer qui posséderait un téléviseur.

D. Est-ce que ce permis serait exigé en sus du permis déjà en vigueur pour le radiorécepteur sonore?—R. Oui, absolument.

D. C'est une licence tout à fait distincte?—R. Oui.

D. $10 par année?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Puis-je insérer quelque chose au compte rendu pour fins de clarté? Si je comprends bien, vous ne conseillez pas de prélever une licence de $10; c'est simplement un terme de mesure que vous employez afin d'en arriver à vos prévisions.

Le TÉMOIN: Il y a eu une légère divergence d'opinions jusqu'ici, vous vous en souviendrez, sur la question de savoir si la Société Radio-Canada a réellement préconisé une augmentation de $5 lorsqu'elle s'est présentée devant la Commission Massey, et ma question n'avait en vue que la clarté du compte rendu. Je voulais épargner à la Société un œil au beurre noir.

M. Fleming:

D. En calculant le nombre des postes récepteurs, avez-vous poursuivi des recherches qui nous indiqueraient comment vous vous y êtes pris pour supputer le revenu qui dériverait de ces deux sources possibles, les licences et les recettes commerciales, au cours de la période de quatre ans?—R. Oui. Nous avons poursuivi quelques études de ce côté, mais par suite des progrès réalisés et de nouveaux renseignements intéressants qui nous parviennent, nous aimerions revenir quelque peu sur ces études. Je puis vous donner une idée des motifs de nos opinions, susceptibles maintenant de changer jusqu'à un certain point. Nous avions prévu 22,500 postes récepteurs la première année, 56,000 la deuxième année, 111,500 la troisième année, et 168,000 l'année subséquente. Il y a lieu de croire que ces chiffres s'avéreront en deçà de la réalité. Il existe un certain nombre de facteurs dont nous ne pouvons être trop sûrs. Par exemple, les appareils de télévision coûteront plus cher ici qu'aux États-Unis. A nos yeux, les chiffres sur lesquels nous avons basé nos prévisions jusqu'ici sont relativement bas; nous avons été très prudents plutôt que trop optimistes. Par exemple, on compte déjà 11,000 appareils environ au Canada.

M. FLEMING: Il y a un instant, on m'a fourni le chiffre de 10,000 appareils pour Toronto, de sorte que le nombre total devrait être plus élevé.

M. OUIMET: Dans le cas de Toronto, le chiffre est de 5,000.

M. FLEMING: 5,000 seulement à Toronto?

M. OUIMET: Oui.

M. Fleming:

D. Quel revenu comptez-vous retirer de sources commerciales?—R. La même proportion, à peu près, que nos émissions en retirent actuellement; c'est-à-dire qu'un tiers du revenu provient, chaque année, de sources commerciales.

Le PRÉSIDENT: A titre de renseignement, comment se fait-il que vous sachiez que le chiffre est de 11,000, monsieur Ouimet?

M. OUIMET: La *Radio Manufacturers Association* publie tous les mois des rapports statistiques qui indiquent le nombre d'appareils vendus.

Le PRÉSIDENT: Oui, je comprends.

M. FLEMING: Vous avez là, monsieur Dunton, un exposé que vous devez nous laisser, ou peut-être pourriez-vous en faire des copies au stencil pour la gouverne du Comité?

Le TÉMOIN: Oui, nous pouvons consigner ces chiffres.

M. FLEMING: S'il y avait moyen de tirer un nombre raisonnable d'exemplaires au stencil, on pourrait gagner du temps.

M. STEWART: Je désirerais me référer au chiffre que vous avez mentionné auparavant à propos de vos frais d'exploitation. Vous parlez d'un revenu possible de $10 par appareil de télévision pendant les cinq premières années et, malgré tout, vous accuserez un très gros déficit chaque année?

Le TÉMOIN: Oui, mais le déficit se bouclera après la première année, il aura tendance à diminuer, et vous pouvez compter qu'à la fin de la cinquième année il aura presque complètement disparu. L'augmentation est calculée d'après les chiffres des deux centres de production, ceux de Montréal et de Toronto. Par ailleurs, si l'un ou l'autre de ces chiffres augmente, si, par exemple, une station est érigée dans une autre région, le nombre des appareils augmentera,

mais les frais ne s'accroîtront pas dans une aussi grande proportion. C'est la production des programmes surtout qui coûtera cher, et il ne nous en coûtera pas beaucoup davantage, par exemple, de transmettre un programme à un endroit tel que Winnipeg; nous aurions ainsi beaucoup plus d'auditeurs dans la région de Winnipeg, d'où un accroissement de revenu.

M. STEWART: Et vous fondez ce calcul sur l'exploitation de deux stations, l'une à Montréal et l'autre à Toronto?

Le TÉMOIN: Oui. En toute justice, il importe de dire que les dépenses augmenteront si l'on érige d'autres stations, mais les revenus augmenteront aussi.

M. MURRAY: Recommandez-vous comme base une licence de télévision de $10 par année?

Le PRÉSIDENT: En faisant mon observation, j'ai voulu démontrer que le témoin ne préconisait pas une licence de $10; que c'était simplement le chiffre qu'il avait à l'esprit en faisant ses calculs, ce sur quoi il s'était fondé, voyez-vous.

M. Stewart:

D. Oui. Alors, que dites-vous des théâtres et autres lieux de divertissements tels que les bars, les cabarets et les endroits où ces spectacles sont présentés? Aux États-Unis, on s'est emparé de la télévision qui reçoit beaucoup d'attention dans les cafés et les endroits publics. N'y aurait-il pas là une source de revenu supplémentaire?—R. Peut-être.

D. L'imposition d'une licence de $10 dans le cas des maisons privées suppose qu'on devrait exiger beaucoup plus d'un cabaret, d'un *cocktail lounge* ou d'autres endroits du même genre que nous voyons en Ontario.—R. Cela dépendra, en dernier ressort, de la ligne de conduite du gouvernement en matière de licences.

M. FULTON: En trouve-t-on déjà dans des cabarets et *cocktail lounges* du Canada?

Le TÉMOIN: Pas que je sache.

M. OUIMET: J'en ai vu.

M. FLEMING: Simplement pour tirer l'affaire au clair, si les licences de poste récepteur ne vous rapportent pas un revenu équivalent à $10 par foyer qui possède un appareil, vous devrez demander un plus gros emprunt ou quelque chose du genre au gouvernement?

Le TÉMOIN: Oui, mais si vous demandez un emprunt, il devra y avoir quelque source de revenu qui vous permette de le rembourser.

M. FLEMING: Il n'existe pas d'autre source où vous puissiez puiser le revenu dont vous aurez besoin?

M. STEWART: On peut recourir aux emprunts.

M. FLEMING: Je dis qu'il proviendra de l'État ou des personnes qui posséderont des postes récepteurs.

Le TÉMOIN: Oui, de quelque source, soit directement ou indirectement.

M. STEWART: Je n'essayais pas de proposer une méthode en particulier au Gouvernement.

M. FLEMING: Monsieur le président, puis-je simplement terminer mon interrogatoire sur ce sujet? Je demande pardon au Comité d'avoir absorbé tellement de son temps ce matin.

M. Fleming:

D. Avez-vous rejeté les demandes formulées par les stations privées, ou avez-vous simplement réservé ou ajourné votre décision?—R. Vous voulez parler de celles de Montréal et de Toronto?

D. Oui.—R. On a différé les demandes de Montréal et de Toronto.

D. Avez-vous reçu des demandes d'autres endroits que Toronto et Montréal?—R. Nous en avons reçu une de Hamilton, qui a été différée, et une de New-Westminster.

D. Qu'avez-vous décidé dans le cas de celle-ci?—R. La demande de New-Westminster n'était pas complète pour diverses raisons. Quoi qu'il en soit, de la façon dont nos opinions et celles du gouvernement ont évolué, nous ne sommes pas prêts à statuer sur la demande dont il s'agit, parce que, comme vous le verrez par nos exposés, nous avons jugé à propos de ne pas prendre d'autres mesures avant d'avoir étudié l'affaire plus à fond. Nous avons cru qu'il serait peut-être préférable qu'on présentât des demandes conjointes dans les diverses régions plutôt que des demandes individuelles.

D. Cette réponse nous ramène donc aux propositions qu'on a formulées relativement aux stations de Toronto, propositions assez semblables à celles de Montréal, et vous recommandez maintenant, je suppose, d'en faire des entreprises coopératives?—R. Oui.

D. Sur quoi vous basez-vous? Êtes-vous à court de longueurs d'ondes dans ces régions?—R. A Toronto, par exemple, nous avons reçu quatre demandes, et il n'y aura que deux voies pour les radiodiffuseurs privés. Il s'ensuit que quelques-uns devront marcher de pair; autrement, il faudrait admettre une ou deux entreprises et écarter toutes les autres demandes. De plus, le bon sens semble nous dicter cette ligne de conduite: la télévision est d'une nature telle qu'elle sera mieux en mesure de rendre service au public si les divers groupes conjuguent leurs ressources et tentent d'exploiter un seul bon service, plutôt que deux ou quatre médiocres.

D. Mais les gens qui vous ont présenté des demandes sont des rivaux, qui se font concurrence dans le domaine de la radio sonore. Est-il raisonnable d'espérer qu'ils se rassembleront et s'associeront dans le domaine de la télévision?—R. Quelques-uns des postulants ne se font pas concurrence.

D. Mais généralement parlant?—R. Oui.

D. Il existe de gros rivaux; vous en avez mentionné un ou deux, je crois, plus tôt aujourd'hui.—R. Oui, il y a CFRB et CKEY; ce sont peut-être des rivaux. Les autres entreprises, par exemple, la *Famous Players,* n'en sont pas, je crois.

D. Non, non, la *Famous Players* est une compagnie de cinéma. Je parle plutôt de ceux qui ont fait œuvre de pionniers dans l'exploitation des stations de radio sonore.—R. Oui, il y a les rivaux. De Montréal, nous avons reçu des demandes de CFCF et de CKAC. Vous ne les qualifieriez pas de rivaux, je crois. CKAC irradie presque exclusivement des programmes en langue française.

D. Voyez-vous quelque raison pour laquelle les exploitants de stations radiophoniques ne devraient pas avoir le droit de se lancer dans ce domaine, de préférence à d'autres qui n'ont pas d'expérience de la T.S.F.?—R. A mon avis, c'est une très grosse question que le Comité veut peut-être étudier: ceux qui exercent déjà leur activité dans ce domaine doivent-ils jouir d'une préférence absolue sur ceux qui ne sont pas du métier, ou d'autres personnes doivent-elles avoir le droit de s'y lancer?

D. Vous admettrez ceci? Vous avez mentionné la radiodiffusion sonore; en plusieurs cas, ces gens ont fait œuvre de pionniers dans le domaine de la radiodiffusion, et engagé de gros placements dans les postes de T.S.F.—R. Certes, CFRB est une station établie depuis longtemps.

D. Et on la compterait parmi les pionniers.—R. Oui, c'est une station établie depuis longtemps.

Le PRÉSIDENT: Prétendez-vous que ceux qui s'occupent déjà de radiodiffusion devraient avoir une certaine priorité sur d'autres?

M. FLEMING: Vous voulez parler de ceux qui sont complètement en dehors du domaine de la radiodiffusion?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. FLEMING: Je crois absolument que ceux qui s'occupent de la radiodiffusion sonore, ont déjà rendu des services dans ce domaine en plusieurs cas, ont fait œuvre de pionniers en matières de T.S.F. et devraient voir leurs services reconnus, lorsque le moment viendra pour nous d'accueillir des demandes en vue d'étendre la radiodiffusion au domaine de la télévision.

M. STEWART: Tout dépendra de l'avis du Bureau des gouverneurs sur la question de savoir si ces gens pourront fournir un aussi bon service que d'autres.

M. FLEMING: Je ne dis pas qu'il ne faudra pas tenir compte d'autres facteurs mais, toutes choses étant égales, lorsqu'on reçoit des demandes, on devrait tenir compte des facteurs dont je parle.

M. STEWART: Parfaitement. On devrait accorder une attention privilégiée à ceux que vous avez mentionnés; ils ont l'expérience et les ressources, mais je ne vois pas pourquoi ils jouiraient d'un droit de priorité.

Le PRÉSIDENT: Que dites-vous maintenant de ceux qui s'occupent théâtre? Ils voudront s'y lancer. Parce que ces personnes ne font pas de radiodiffusion, estimez-vous que leurs demandes doivent être considérées de second ordre?

M. FLEMING: Je dirais oui, bien carrément. Il y a une autre question que je désire poser à ce sujet; ceux qui ont déployé leur activité dans ce domaine . . .

Le PRÉSIDENT: Vous voulez parler du domaine de la radio sonore?

M. FLEMING: Oui, qui ont fourni un bon service, qui, en plusieurs cas, ont fait œuvre de pionniers, ont engagé des fonds dans la T.S.F., devraient voir leurs services reconnus lorsque les demandes arriveront. Ce facteur ne doit pas du tout être le seul à entrer en ligne de compte, mais il faudra assurément y songer lorsqu'on étudiera ces demandes.

Le PRÉSIDENT: Je voulais précisément tirer cette affaire au clair.

M. FLEMING: Je voudrais poser une autre question seulement à M. Dunton sur le sujet. La télévision au Canada constitue la plus vive concurrence que la radio sonore ait jamais affrontée?

Le TÉMOIN: Oui, je le crois.

M. FLEMING: Et ceux qui exploitent actuellement des stations de radio sonore envisagent la perspective d'être obligés de se retirer des affaires, si les autres obtiennent des licences de télévision?

Le TÉMOIN: Personne ne saurait dire, je crois, si la télévision forcera ou non ceux qui exploitent des stations de radio sonore à se retirer des affaires. La télévision fera certes une forte concurrence à la radio sonore.

M. FULTON: Dans le cas du cinéma, y a-t-il eu une forte concurrence, comme entre la télévision et la radio sonore?

Le TÉMOIN: On a poursuivi toutes sortes d'enquêtes, je crois, sur le sujet aux États-Unis. De fait, l'industrie du film en a elle-même conduit quelques-unes. D'aucuns disent que la T.S.F. a fait tort à l'industrie cinématographique, et d'autres prétendent le contraire. Certains affirment que la situation est pire en certains endroits qu'ailleurs. A mon avis, l'état des choses n'est pas encore assez clair pour qu'on puisse savoir quel sera l'effet de cette concurrence.

M. FLEMING: Si vous possédiez et exploitiez aujourd'hui un poste de radio sonore, et que la télévision apparaisse dans votre localité, ne craindriez-vous pas beaucoup pour tout l'avenir de votre entreprise?

Le TÉMOIN: Cela dépendrait de toutes sortes de circonstances, monsieur Fleming; de la localité, du genre de télévision qui se présenterait, de la façon dont on l'exploiterait... Je ne puis vous répondre d'une manière générale. J'aimerais bien étudier de près les frais d'exploitation d'un service de télévision.

M. HANSELL: Il est évident que les gens ne peuvent écouter qu'une chose à la fois: ou bien un poste de télévision ou bien un poste de radio. Cette situation influera sur le partage de l'intérêt parmi les auditeurs d'une ville, disons, comme Calgary?

Le TÉMOIN: C'est certain.

M. HANSELL: Et la radio s'en ressentira dans la mesure où la télévision détournera d'elle les auditeurs.

Le TÉMOIN: A mon avis, elle s'en ressentira, et très vivement. Une autre considération, c'est la question de savoir pendant combien de temps durera le service de la radio-télévision, et à quel moment du jour ou du soir ce service sera fourni. Prenons la *BBC* par exemple; elle ne donne que 28 heures de télévision par semaine, 2 ou 3 heures par jour; je crois que la moyenne n'est que de 4 heures par jour. La radio sonore, à mes yeux, n'a pas beaucoup à craindre de la télévision, surtout au Canada, et nous croyons qu'elle continuera de fonctionner chez nous aussi longtemps que nous pouvons le prévoir.

M. FLEMING: Monsieur le président, puis-je remercier le Comité de son indulgence à mon égard? Les membres m'ont permis en effet, ce matin, d'amorcer un débat sur ces questions, avant que je sois obligé de partir pour me rendre à la réunion d'un autre comité.

M. Hansell:

D. Monsieur le président, je désire vous lire un très court alinéa extrait d'un article sur la télévision qui a paru dans *Saturday Night*. J'espère que M. Dunton l'a déjà lu. Il traite la question que nous avons discutée et porte la signature de M. Lorne Greene. En voici la teneur:

> Croire qu'une rivale aussi proche parente que la TV ne portera pas atteinte à l'économie de la radio, c'est brouiller les cartes. Si les deux réseaux doivent compter, au point de vue revenu, sur leur excellence comme moyen de publicité, alors celui qui recrutera la meilleure clientèle l'emportera. L'édifice de la radio s'est élevé sur un monopole absolu des budgets affectés au domaine des ondes. Nous devons donc présumer logiquement que l'avènement d'un art parallèle—et, sous certains rapports, supérieur—dans la sphère de la concurrence provoquera une réduction sensible dans le revenu que réalisent actuellement les radiodiffuseurs.

A mon sens, nous devrions dire que voilà une opinion substantiellement juste.—R. Sauf que j'ai noté une phrase où il est question de la télévision comme

d'un "moyen de publicité". A notre avis, la télévision devrait être plus qu'un moyen de publicité au Canada et elle peut être davantage pour le public. Dans la mesure où on la fera servir à d'autres fins que la réclame, elle aura moins d'effet sur la radiophonie commerciale.

M. Stewart:

D. Vous comptez que Toronto aura trois voies à sa disposition et Montréal cinq, et vous avez l'intention de n'ériger qu'une station de la Société Radio-Canada à Toronto, les autres stations de Toronto devant être exploitées par des groupes privés?—R. Nous ne sommes autorisés à ériger qu'une station. L'autorité qui délivre les licences, c'est-à-dire le gouvernement, a dit qu'elle serait disposée à accorder une licence à une station privée et a proposé une formule de demande conjointe, je veux dire une formule conjointe. Voilà où en sont les choses.—D. Il en coûtera peut-être 1 million de dollars par année environ à une station privée qui serait un centre de production. Connaissez-vous des groupes privés qui soient prêts à dépenser autant d'argent en frais de production au cours d'une année?—R. J'hésiterais à parler de seconde main au nom de l'un des groupes privés. On a mentionné diverses sommes d'argent devant le Bureau des gouverneurs au cours des discussions, et le Bureau n'a pas été des plus convaincus quant au montant d'argent que divers postulants fourniraient en vue de la production réelle des programmes. Je puis dire que la télévision en provenance des États-Unis coûterait relativement bon marché au Canada, en comparaison. Il est peu onéreux d'installer un émetteur sur les ondes avec des programmes en provenance des États-Unis. Les véritables dépenses commencent lorsque vous tentez de produire des programmes canadiens au pays. Voilà, à notre avis, une nécessité fondamentale pour un réseau canadien. Cependant, d'aucuns voudraient, par influence, nous imposer une foule d'émissions de l'étranger, parce que ces émissions coûtent beaucoup moins cher.

D. J'ai vu beaucoup de spectacles de télévision aux États-Unis, et leur qualité ne m'a pas grandement impressionné. J'espère qu'on produira de meilleurs spectacles de télévision au Canada.—R. Nous espérons que les Canadiens feront preuve de plus d'ingéniosité et pourront accomplir de la bonne besogne en invitant au microphone des artistes canadiens et en exprimant des idées canadiennes. Il importe fort pour l'avenir du pays, croyons-nous, qu'on ait recours à des artistes de chez nous et qu'on s'inspire d'idées nationales afin d'assurer le développement de la télévision, plutôt que de compter simplement sur les revenus commerciaux et les émissions de l'étranger.

D. Vous imposez certaines restrictions à la radiodiffusion; par exemple, on ne peut irradier de disques que durant certaines périodes, et on doit présenter un certain nombre de programmes réalisés "sur le vif". Les mêmes règlements s'appliqueront-ils à la télévision?—R. Peut-être. Nous n'avons pas beaucoup approfondi la question des règlements devant régir la télévision, mais plusieurs de ces règlements négatifs ne semblent jamais être aussi satisfaisants, dans l'ensemble, que des mesures positives. Sans doute sera-t-il possible de restreindre l'importation des émissions. On devra prendre les dispositions nécessaires, à notre avis, pour assurer la production et la distribution d'un grand nombre d'émissions canadiennes dans le pays.

D. Votre société sert d'instrument de réglementation à l'égard des stations privées, et voit à ce que ces dernières se conforment à la ligne de conduite de la Société?—R. La loi prévoit actuellement une certaine réglementation. L'intention du gouvernement relative aux stations privées est de coordonner les initiatives de tout le réseau national selon des règlements d'ordre général.

M. Hansell:

D. De la façon dont la radio fonctionne aujourd'hui?—R. Oui.

D. Eh! bien, dans ce cas, est-il raisonnable de dire que les stations privées indépendantes n'ont pas beaucoup à craindre pour leurs placements? Nous avons parlé des stations de T.S.F. qui estiment difficile, économiquement parlant, de rivaliser avec la télévision, mais ce ne devrait pas être mal du tout si elles font partie du réseau national?—R. C'est ce à quoi vise le projet provisoire actuel, qui prévoit l'érection, en diverses régions du pays, de stations qui feraient partie du réseau national et travailleraient de concert avec lui.

M. Stewart:

D. Le *New York Times* du 12 mars 1950 a publié une étude de M. Jack Gould sous le titre *"TV Habits of Children Offer Opportunity"*, et voici comment l'auteur de cet article amorce la discussion:

> L'enfant qui possède son appareil chez lui voit des spectacles de télévision durant une période moyenne de vingt-sept heures par semaine, ou pendant près de quatre heures par jour. C'est seulement cinquante minutes de moins que le temps qu'il passe à l'école chaque semaine. Les âges de ces enfants varient de 11 à 15 ans.

Par là, on peut voir, je crois, la formidable portée sociale de la télévision. Comme je l'ai signalé auparavant, j'estime impérieux le besoin d'exercer une étroite surveillance sur la télévision en notre pays, afin que l'esprit des enfants ne soit pas souillé ainsi qu'il l'est quelquefois par la radio de nos jours. Voilà l'une des raisons du maintien qui s'impose d'une réglementation sévère des émissions de la radiodiffusion privée. Êtes-vous au courant de cette étude?—R. Je suis parfaitement au courant.

D. Y a-t-il d'autres points sur lesquels vous aimeriez faire des observations?—R. Des études de ce genre tendent à raffermir nos convictions sur l'importance de la télévision au point de vue de l'avenir du Canada, surtout quant à l'impression qu'elle peut produire sur l'adolescence. Voilà l'un des grands motifs qui militent, selon nous, en faveur de l'instauration, au Canada, d'une T.S.F. parfaitement équilibrée.

M. Murray:

D. La Société poursuit-elle de vastes travaux de recherches afin de donner plus de relief aux images transmises par télévision? Actuellement elles manquent beaucoup de relief, à mon avis, et il n'y a pas eu beaucoup de progrès de ce côté. D'après moi, cela laisse beaucoup à désirer.—R. Nous avons à notre service d'excellents techniciens. Je vais demander à M. Ouimet de commenter votre question.

D. Si le Canada pouvait améliorer la télévision au point de vue technique, ce serait une bonne chose.

M. OUIMET: Je crois qu'il faut tenir compte ici des limites de cet art même, et de la qualité des postes récepteurs. Toute l'affaire est intimement liée à une question de frais. Sans doute, il est possible d'obtenir de meilleures images en dépensant plus d'argent, surtout pour les postes récepteurs. Mais il s'agit de savoir ce que le public est prêt à payer pour ses postes téléviseurs. Je peux dire que, du point de vue technique, l'image n'est certainement pas tout à fait satisfaisante, mais lorsque le programme est de bonne qualité, les "téléamateurs", nous avons pu le voir, sont portés à oublier entièrement les imperfections de l'image.

M. MURRAY: Mais le coloris manque d'intensité. Les images sont tellement sans relief.

M. OUIMET: Cela dépend des images dont vous parlez. Il existe des images qui ont du coloris et du relief. Cela dépend, je crois, de celles dont vous parlez dans vos commentaires.

M. MURRAY: On pourrait y remédier, je suppose, par le moyen de meilleurs appareils et le reste.

M. OUIMET: La science de la télévision est bien jeune. Elle s'améliore chaque jour. Les images que nous voyons aujourd'hui sont bien meilleures que celles d'il y a deux ou trois ans. Elles s'améliorent rapidement. Surtout, dans l'état actuel des choses, la télévision n'a pas atteint son développement complet en fait de précision et de netteté. Les téléviseurs actuels, et la télévision dans son ensemble, ne donnent à peu près que la moitié du rendement qu'ils pourraient donner.

M. STEWART: De combien d'employés se compose votre personnel de recherches en transmission?

M. OUIMET: Une vingtaine.

M. STEWART: Et ils étudient continuellement les moyens de perfectionner la transmission, n'est-ce pas?

M. OUIMET: Ils s'intéressent surtout au problème d'améliorer nos opérations en général.

M. Fulton:

D. Puis-je savoir si, d'après les plans actuels de la Société, des sociétés privées pourraient ouvrir un centre de production avant que vous érigiez vous-mêmes les vôtres?—R. A titre d'autorité en matière de licences, le gouvernement se dit prêt à délivrer sur demande une licence à des requérants compétents. L'expression "centre de production" ne doit pas prêter à confusion. Nous l'employons parce que ces centres seraient conçus pour produire des émissions appelées à une grande distribution. L'appareillage serait beaucoup plus élaboré que celui qu'exige le fonctionnement d'une simple station, ou que vous pourriez concevoir pour une station privée, mais ceux qui voudraient se lancer dans l'entreprise ont beau jeu, d'après ces plans provisoires.

D. Vous recommandez de réduire le nombre des demandes qui ont été déposées devant vous jusqu'ici, parce que votre ligne de conduite n'est pas encore établie, n'est-ce pas?—R. Notre attitude à l'égard des demandes actuelles se résume à ceci: les intéressés devraient se mettre d'accord pour présenter une bonne demande conjointe, mais personne n'est revenu avec une proposition de ce genre.

D. Il n'entre pas dans vos principes de dire: Non. Nous ne pouvons permettre le montage de centres de production par des sociétés privées avant l'installation de notre propre centre?—R. Non.

D. Je songe encore à Vancouver et à la région de Winnipeg, où vos plans n'envisagent pas de centre de production avant quelques années au moins. Quelle chance y aurait-il d'en obtenir un d'une autre source? Je sais les frais énormes que cela entraînerait, mais je suppose que, dans la région de Vancouver, l'aire de la station serait de quelque 50 à 60 milles, et ce secteur comprend au moins 500,000 à 600,000 personnes, sinon plus. C'est une zone très peuplée. Combien de temps s'écoulera-t-il avant que cette population puisse espérer obtenir la télévision?—R. Il s'agit d'ériger une station et un émetteur. Si le Parlement

autorise les crédits nécessaires, nous commencerons l'érection d'une station à cet endroit et nous l'alimenterions grâce à nos centres de production existants. D'après nos plans provisoires d'un réseau canadien, un groupe de sociétés privées pourrait se constituer à Vancouver et ériger aussi une station. Rien n'empêche la réalisation très rapide de l'un ou l'autre projet si, dans un cas, nous obtenons l'autorisation et si, dans l'autre, un groupe de gens compétents tombent d'accord et obtiennent la permission nécessaire.

D. Vos plans de centres de production semblent tellement restreints que vous en envisagez seulement deux pour le moment, dont l'un à Montréal, et l'autre à Toronto? Est-ce seulement la question des frais qui vous arrête?—R. C'est la question des frais mais le prochain pas, nous semble-t-il, sera d'installer un émetteur dans l'une ou l'autre région afin de permettre à la population de voir ce qu'on peut produire au Canada. De plus, nous désirerions réaliser quelques programmes dans d'autres régions. Dès que vous produirez des émissions canadiennes, vous devrez les transmettre à autant de gens que possible.

D. Il ne sera pas difficile d'irradier ces programmes, mettons de Toronto à Vancouver, si votre centre de production se trouve à Toronto? Vancouver ou Winnipeg ne seraient pas désavantagées quant à la réception des émissions canadiennes, parce que ces villes n'auraient pas de centre de production?—R. Elles devront d'abord les recevoir par le moyen d'enregistrements kinéoscopiques, qui ne sont pas parfaits mais passables. Nous serons en mesure de fournir ces enregistrements dès que nous serons établis.

D. Estimez-vous urgent le problème d'installer aussi des centres de production à Vancouver, une fois que vous en aurez à Montréal et à Toronto?—R. Ce sera une affaire de frais. Si nous établissions une station à Vancouver, nous voudrions posséder ce qu'il faut en vue de la production, mais c'est une affaire de dépenses et une affaire d'expériences. Nous fournirions les programmes de base en provenance des centres de production, et nous nous livrerions à quelques travaux de réalisation sur les lieux. Plus tard, diverses émissions en provenance de Vancouver parviendraient au reste du pays.

Le président:

D. Si vous présentiez des reportages, grâce à vos centres de production de Montréal et de Toronto, et que vous les transmettiez à Vancouver de la façon que vous avez décrite, la population de Vancouver pourrait voir les actualités qui se dérouleraient à Toronto et à Montréal, mais elle ne verrait jamais les siennes propres. Vancouver assisterait, par exemple, à une joute de hockey disputée au *Maple Leaf Gardens* de Toronto, mais elle ne pourrait jamais voir aucun tournoi sportif qui l'intéresserait particulièrement sur un pied local, n'est-ce pas?—R. Non. C'est pourquoi je dis qu'il s'agit d'une question de frais. Si nous érigions une station, nous voudrions posséder sur-le-champ une unité mobile qui accomplirait précisément cette besogne à Vancouver d'abord, non pas un ensemble complet et coûteux de studios adapté aux grandes productions, mais une unité mobile susceptible de transmettre les actualités locales et des réalisations locales.

M. Knight:

D. Vancouver et certaines parties de la Colombie-Britannique semblent être sur le pourtour d'une aire qui émane des États-Unis. Subiraient-elles la concurrence de Seattle?—R. La réception paraît curieuse de Seattle. Il semble qu'il s'agisse d'une sorte de réflexion.

M. OUIMET: Il y a une centaine de téléviseurs, je crois, à Vancouver.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que vous dites?

M. OUIMET: A Vancouver, je crois qu'une centaine de postes récepteurs captent des émissions de Seattle. Il est difficile de mentionner un chiffre exact, parce que plusieurs de ces téléviseurs sont l'œuvre d'amateurs. En d'autres termes, pour obtenir une bonne syntonie, il faut en faire sa marotte. Vancouver est à une bonne distance de Seattle, à quelque 130 milles et, certains jours que les conditions sont favorables, des images peuvent être captées dans diverses parties de Vancouver. Toutefois, au point de vue technique, nous considérons qu'une bonne réception est circonscrite dans un rayon de 50 milles à peu près. Par ailleurs, Toronto peut capter des émissions de Buffalo sur une distance de 65 ou 68 milles, mais s'il y a un grand nombre de stations dans une région, la syntonisation devient de plus en plus difficile. Lorsqu'une seule station fonctionne, il est plus facile de la capter à distance que lorsqu'il y a un grand nombre de stations.

M. KNIGHT: Si les gens peuvent capter quelque chose à Seattle, cela aiguisera leur appétit.

M. Fulton:

D. Les frais sont-ils tellement élevés qu'en général un centre de réalisation ne soit aménagé que lorsqu'il est en état de desservir un réseau?—R. C'est une affaire de production. La plupart des stations, mettons aux États-Unis, ont des services de production. Ces installations peuvent aller d'un projecteur de pellicules, dans certains cas, sans caméra du tout, à plusieurs chaînes de caméra. Notre organisation rappellerait plutôt les réseaux américains, ou la *B.B.C.*, à *Alexandra-Palace*. Nous n'aurons pas d'aussi grands réseaux que ceux-là, mais nous l'emporterons sur n'importe quelle station des États-Unis.

D. S'ensuit-il qu'il n'y aura aucun centre de télévision de propriété privée au Canada?—R. A mon avis, il n'y a aucun espoir qu'un réseau de télévision au Canada puisse fonctionner sur un pied commercial.

D. Pourquoi?—R. Parce que les frais seraient tellement formidables que l'affaire ne rapporterait rien. Cela reviendrait moins cher d'obtenir des programmes des États-Unis.

D. Mais vous vous y opposez?—R. Même si nous les interdisions complètement, il existe mille façons d'obtenir des programmes des États-Unis par d'autres moyens. Mais, compte tenu de toutes les restrictions dont nous pourrions frapper les émissions en provenance des États-Unis, je ne puis voir comment l'exploitation, au Canada, d'un réseau organisé sur un pied commercial rapporterait quelque chose.

D. Un particulier pourrait-il supporter les frais de centres de production, à moins d'avoir un réseau, ou une sorte de réseau, avec plus qu'un débouché?—R. Je ne crois pas la chose possible, même s'il avait la permission d'exploiter un réseau. A mon avis, un centre de réalisation ne produira pas beaucoup de programmes.

D. D'après vous, la seule façon dont la production par télévision peut se développer au Canada, c'est avec l'aide du gouvernement.—R. L'assistance de l'État est nécessaire, oui. L'entreprise privée pourrait certes réaliser des émissions, mais la majeure partie de ces programmes, spécialement les créations, viendraient inévitablement de l'étranger, parce que cela coûterait moins cher, et elle éprouverait de grandes difficultés à défrayer ses dépenses. La situation

d'une station privée dans une ville canadienne ressemblerait beaucoup à celle d'une ville des États-Unis située en dehors des principaux centres. Buffalo va de l'avant parce qu'elle peut obtenir des programmes de réseau et des émissions généralement accessibles, aux États-Unis. Elle ne pourrait, je crois, faire aucun progrès, ni continuer d'agir ainsi, si elle était isolée et incapable de capter une foule d'émissions des États-Unis. A mon avis, la station commerciale ordinaire, au Canada, se trouverait beaucoup dans la même situation.

M. Henry:

D. Que dites-vous de l'utilisation de pellicules?—R. Je ne connais aucun organisme de radiotélévision, y compris la nôtre, qui refuserait d'utiliser une certaine quantité de pellicules. Il s'agit simplement d'obtenir de bons films à des prix raisonnables.

D. Les gens du cinéma ont-ils laissé voir comment ils se proposent d'exploiter la télévision, s'ils obtiennent une licence?—R. Vous voulez parler des théâtres?

D. Oui. De quelle façon se proposent-ils de l'exploiter?—R. Nous ne le savons pas exactement. A l'heure actuelle, la société *Famous Players* a la permission—non pas de donner des programmes de télévision,—mais de raccorder un point à un autre, au moyen d'une unité mobile, qui peut se promener autour de la ville et transmettre un programme au théâtre de cette société, où il est projeté sur l'écran. C'est ce qu'on appelle un raccord en circuit fermé.

D. Le fait-elle actuellement?—R. Oui. Elle possède toutes les ressources voulues pour le faire actuellement.

M. OUIMET: Elles ont télévisé une ou deux manifestations jusqu'ici.

M. MURRAY: Combien de temps s'écoulera-t-il, d'après vous, avant qu'il soit possible de téléviser les journaux?

M. STEWART: Vous brossez de la vie une image plus horrible encore!

M. Murray:

D. Non, une plus belle image.—R. Il serait difficile, à mon avis, de lire un journal télévisé.

D. Mais n'a-t-on pas employé des microfilms en certains endroits?—R. Vous voulez parler des fac-similés.

D. Oui, des fac-similés.—R. Ce n'est pas tout à fait la même opération. C'est une façon de transmettre des dessins graphiques.

D. Mais la chose est du même domaine général?—R. Oui. En théorie, il est possible de transmettre une page de journal par fac-similé. D'aucuns l'ont tenté aux États-Unis, et ont trouvé que ce n'était pas un succès. C'est une façon beaucoup trop dispendieuse de faire pénétrer un journal dans les foyers.

D. Mais, dans un avenir rapproché, la chose sera devenue fort praticable.—R. Je suis prêt à parier que oui.

D. M'en accorderiez-vous la franchise exclusive?—R. Je n'en ai pas le pouvoir.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Quelle somme d'argent êtes-vous prêt à engager dans l'entreprise?

Le TÉMOIN: Un organisme a conclu pour quelques années un arrangement exclusif avec un fabricant d'appareils de fac-similés, mais il n'en est rien résulté jusqu'ici.

M. MURRAY: On n'a exercé aucune pression.

M. Knight:

D. Pensez-vous que les propriétaires de journaux qui désirent franchement s'introduire dans votre orbite soient animés par la crainte que le fac-similé ne ruine les journaux? Ce serait peut-être là la raison pour laquelle ils croient devoir recourir au fac-similé? Pensez-vous qu'ils s'alarment à tort?—R. A mon avis, votre expression "ils s'alarment à tort" est bien douce.

D. Je suis un homme doux.

M. MURRAY: Parfois!

Le TÉMOIN: Un certain nombre d'éditeurs très entreprenants ont expérimenté le fac-similé aux États-Unis et trouvé que l'affaire n'était ni profitable ni intéressante. Le fac-similé, je crois, est bien mort, aujourd'hui, chez nos voisins du Sud.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions?

M. Hansell:

D. J'ai une question, monsieur le président. Vous possédez un centre de production à Toronto, et si vous désiriez transmettre un programme à Vancouver, je suppose que le programme serait traité de la même façon que l'est actuellement une retranscription?—R. C'est exact.

D. Et si vous télévisiez une joute de hockey des *Maple Leaf Gardens*, Vancouver la verrait une journée ou deux jours après?—R. C'est exact.

M. MURRAY: Vancouver ne tolérera jamais cela!

M. Richard:

D. Je crois avoir lu dans les journaux, il y a quelque temps, qu'on avait l'intention d'ériger à Ottawa une troisième station de télévision qui serait raccordée à Montréal et Toronto? Existe-t-il des plans en ce sens?—R. Nous n'y sommes pas autorisés, mais naturellement nous espérons l'être avant longtemps. Des négociations se poursuivent actuellement en vue de l'établissement d'un raccord au réseau entre Montréal et Toronto. Il résulterait de grands avantages et une grande économie de ce raccord s'il se faisait naturellement par Ottawa.

D. On allongerait le réseau de bien peu en passant par Ottawa?—R. Oui, et la Société pourrait exploiter ici une station qui fonctionnerait sans trop de frais, grâce à des émissions en provenance du réseau.

D. Et pourrions-nous capter les productions de Montréal et de Toronto?—R. Nous l'espérons.

D. Serait-ce par câble réversible? La chose fonctionnerait-elle dans les deux sens?—R. Nous l'espérons.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Vous pourriez même téléviser le Sénat et la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, on devrait forcer la Société Radio-Canada à prendre l'engagement de ne rien téléviser d'ici, ni notre Comité ni quoi que ce soit.

M. RICHARD: Produiriez-vous des films sonores, ou bien cela sera-t-il l'œuvre de l'Office National du Film, ou d'un autre organisme?

M. OUIMET: Incidemment, l'enregistrement "kinéocopique" est une marque de fabrique de la *RCA Victor Company*. C'est un procédé analogue aux transcriptions radiophoniques. C'est un enregistrement sur disque d'un programme

qui aurait déjà été produit en vue de la télévision. C'est un procédé bien distinct de la production d'un film destiné spécialement aux théâtres. Vous pouvez aussi l'utiliser, mais la télévision, dans le cas des enregistrements, n'intervient que pour prendre un tube de haut-parleur de bonne qualité qui présente un film du programme que vous produisez. On place en avant un appareil photographique, un seul, et on l'enregistre sans interruption. Je peux dire que ce procédé ne représente qu'un centième du coût d'une prise de vues selon la méthode régulière employée dans les studios de Hollywood ou dans les grands ateliers de cinéma. Le coût dépendra du nombre d'exemplaires que vous désirerez avoir. Il est de l'ordre de $150 à $200 l'heure durant l'enregistrement. Un film coûte beaucoup plus cher. Il ne s'agit pas ici d'un film régulier.

M. RICHARD: Vous ne produiriez pas de films?

M. OUIMET: Nous devons faire une distinction. Certaines actualités destinées à la télévision ne peuvent qu'être filmées. Par exemple, si l'on veut présenter une bande soit de reportage ou soit d'un événement récent, il est bien peu probable que l'on pourra se rendre sur les lieux avec sa caméra de télévision. Supposons qu'un incident imprévu se produise dans l'une de nos grandes villes. Il est fort peu probable que vous pourrez vous rendre assez tôt sur les lieux, avec votre caméra de télévision, pour transmettre directement la chose par les moyens ordinaires, mais vous y enverrez plutôt quelqu'un qui possède une caméra de 16 mm. C'est une forme de production d'un volume très restreint.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Je suppose que vous considérez comme inévitable l'avènement de la télévision au Canada, peu importe la forme qu'elle revêtira? Je veux dire que nous allons l'avoir?—R. Je le crois, monsieur Smith.

D. J'ai lu l'autre jour qu'aux États-Unis il y a des téléviseurs dans trois cents foyers sur mille.—R. Pour tout le pays?

D. Oui.—R. Ce n'est que dans une région déterminée, je pense.

M. OUIMET: Je crois savoir qu'il y a là-bas, actuellement, six millions d'appareils.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Quoi qu'il en soit, il y a six millions d'appareils. Je ne sais pas combien il y a de foyers, mais s'il y en a 150 millions et que vous divisiez ce chiffre par 5...

M. MURRAY: Cela représenterait trente millions de foyers.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. De toute façon, c'est, je crois, une preuve évidente de l'intérêt croissant et formidable que le public porte à la télévision, et nous pouvons nous attendre, à une réaction analogue—je n'emploierai pas une expression plus forte—dans notre pays. Je vois que vous opinez de la tête.—R. Oui.

D. Le sténographe ne peut transcrire une inclination de tête. Vous devrez répondre "oui".—R. Oui. C'est-à-dire oui, lorsque la télévision sera accessible. Nous comptons qu'elle aura une grande vogue au pays lorsqu'elle sera accessible.

D. Votre ambition est de faire de votre mieux dans les limites du budget qu'on vous accorde?—R. Oui.

D. Et ensuite vous êtes prêt à laisser à d'autres le soin de mener l'affaire à bien, qu'il s'agisse des sociétés actuelles ou de nouvelles sociétés qui se lanceront dans ce domaine?—R. La situation est simplement telle qu'elle a été rapportée.

Le gouvernement, qui détient l'autorité absolue en matière de licences, en délivrera à certaines conditions et, bien que nous partagions toujours la même opinion pour le moment, il est possible que le Parlement modifie plus tard nos idées, peut-être après la publication du rapport de la Commission Royale. Je l'ignore. Toutefois, j'estime que nous ne devons pas outrepasser nos fonctions. Il ne nous appartient pas de prendre de décisions définitives.

D. Il est peut-être préférable de tirer l'affaire au clair. Le gouvernement n'a pas encore rejeté l'une de vos recommandations, relative à la délivrance de licences ou à quelque autre décision majeure? Je suis en train de faire des compliments.—R. Je ne puis me rappeler aucun désaccord important.

D. En d'autres termes, mettons que nous parlions de M. Murray. Voici le propriétaire de plusieurs journaux prospères qui se met en frais de vous les céder! Avant qu'une licence puisse lui être accordée, la demande vous sera soumise et, sur votre recommandation, cette licence sera ou ne sera pas accordée?—R. Oui. Il est toujours possible que, dans un nouveau domaine comme la télévision, le gouvernement n'approuve pas notre recommandation.

M. Knight:

D. Mais vous en faites depuis bon nombre d'années déjà, et il se peut qu'en ceci comme en d'autres choses, le gouvernement tombe encore en désaccord avec vous.—R. En général, c'est exact.

D. Et assurément, en ce qui concerne la délivrance de licences pour la radio sonore, même à l'heure actuelle, le gouvernement pourrait bien différer d'avec vous?—R. Oui.

D. Puis, vous allez plus loin et vous dites: Nous délivrerons quelques licences aux postes privés à condition, sans doute, qu'ils se conforment à certains règlements! Ensuite, vous faites encore un pas, et ajoutez ceci: En principe, nous croyons que ces exploitants devraient s'associer pour mener à bien l'entreprise dans une agglomération déterminée.—R. Nous avons dit jusqu'ici qu'à nos yeux ce serait une bonne idée.

D. Vous n'avez encore délivré aucune licence, à moins qu'ils ne s'associent?—R. Nous n'en avons recommandé aucune. C'est exact.

D. Vous n'en avez délivré aucune. C'est une distinction qui ne comporte pas de différence, en ce qui me concerne, mais n'en avez pas recommandé? Prenons le cas des grandes villes, comme Winnipeg ou Kamloops, ou de quelque autre région. Je songe à la zone de Vancouver. Combien y a-t-il de longueurs d'ondes? A Vancouver d'abord.—R. A Vancouver, il y en a trois.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Et aucune de ces trois longueurs d'ondes n'a été attribuée?—R. Non.

D. Quelle est votre ligne de conduite à leur égard? Supposons que vous receviez deux demandes de cette région, ou que vous en receviez quatre. Quelle ligne de conduite adopteriez-vous sous forme de recommandation au gouvernement?—R. Il est difficile de dire d'avance ce que le Bureau déciderait, mais il est évident, je pense, qu'on inviterait les intéressés à s'associer et à présenter une recommandation conjointe.

D. En d'autres termes, vous recommanderiez d'éliminer la concurrence privée dans cette région?—R. C'est une bonne idée au début, croyons-nous, de présenter une demande conjointe. Mais nous pourrions difficilement prévoir les choses d'aussi loin, en ces matières.

D. Je ne veux pas prévoir outre-mesure, mais supposons que la chose arrive aujourd'hui. Vous diriez à ces gens de s'associer s'ils veulent avoir la télévision dans cette région?—R. On leur a déjà dit qu'il serait sage de leur part de s'associer.

D. Voilà votre attitude actuellement?—R. Oui.

D. Avez-vous reçu des demandes de l'Alberta?—R. Non.

D. Avez-vous reçu quelque chose d'Edmonton?—R. Non.

D. Je comprends. Supposons que vous avez reçu des demandes de régions peuplées qui ne sont pas actuellement desservies, et que les gens aient suivi votre conseil des associés, d'une façon ou d'une autre, comme particuliers ou comme sociétés pour conjuguer leurs ressources en faveur de la cause. Avez-vous jusqu'ici considéré la question des règlements?—R. Pas en détail. La première chose, l'essentiel, c'est que nous serions censés fournir à cette station les services des programmes d'un certain réseau, et que la station, à son tour, serait censée en accepter un certain nombre. Voilà la première chose à faire. Nous étudierions la question des règlements en détail ultérieurement.

D. Je comprends. Je suppose que votre Société nous appliquerait des règlements analogues à ceux qui régissent la radio sonore?—R. Oui.

D. Je veux dire, en tenant compte des différences qui existent dans le genre d'exploitation?—R. Oui.

D. Étant donné qu'il s'agit de télévision, exigeriez-vous, comme vous le faites dans le cas de la radio sonore, une avant-première des programmes?—R. En réalité, nous ne l'exigeons pas actuellement.

D. Pas une avant-première, mais vous recevez un résumé de ce que la station doit présenter la semaine suivante ou après?—R. Un règlement porte que les stations doivent nous transmettre d'avance le texte de leurs émissions, mais ce règlement n'est pas appliqué. L'expérience a montré que nous pouvions surveiller les stations sans être obligés d'appliquer la chose. Le règlement n'a pas été mis en vigueur.

D. Le président pourrait se le rappeler lorsqu'il rédigera le rapport.

Le PRÉSIDENT: Il ne rédigera pas le rapport.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Ma foi, il va se trouver dans les parages lorsque nous le rédigerons. Je ne m'en fais pas accroire, mais je suis sûr que ce sera un bon rapport.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. A propos des régions isolées de la province d'Alberta, quel y est l'avenir de la télévision? Je veux parler des postes récepteurs. J'ai écouté vos opinions générales, mais pouvez-vous les exposer sous une forme un peu plus concrète? Quand puis-je m'attendre à voir la télévision à Calgary?—R. Il est difficile de le prédire. Elle pourrait naître de la ligne de conduite que nous suivons actuellement, si un groupe acceptable s'associait et présentait une demande qui était bien accueillie. Ou encore, il faudrait que le Parlement dise à la Société Radio-Canada: Allez, étendez vos services, étendez davantage vos services de propriété publique! S'il le disait, nous serions très heureux de le faire.

D. Vous ne placeriez pas votre émetteur dans les Prairies. Vous le placeriez plutôt dans un centre de population, n'est-ce pas?—R. Je crois que nous nous efforcerions naturellement d'atteindre le plus de gens possible avec l'argent à notre disposition. En élargissant les cadres d'un réseau, on peut installer des stations-relais pour atteindre des endroits et des régions

situés en dehors des grands centres, je veux dire des stations qui ne produiraient elles-mêmes aucun programme, mais transmettraient ceux du réseau à un coût bien raisonnable.

D. A quelle distance?—R. Chacune embrasserait probablement un rayon d'une centaine de milles, et peut-être plus dans les Prairies.

M. OUIMET: Vous parlez des grosses stations?

Le TÉMOIN: Mettons une station de 5 kilowatts.

M. OUIMET: Oui. Elle serait entendue à cent milles ou plus et, dans les régions rurales, où il y a moins d'interférence que dans les villes, le rayonnement pourrait être plus grand.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Il est scientifiquement vrai, je suppose, de dire que la résolution de la télévision dans les Prairies, pour la même raison, serait beaucoup meilleure qu'elle ne l'est dans presque toutes les autres régions du Canada?

M. OUIMET: Si vous commenciez par construire une tour assez haute, c'est exact. Il y a moins d'obstacles, moins d'obstacles naturels dans le chemin. En d'autres termes, vous pouvez compter à peu près sur le même horizon dans toutes les directions.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): En d'autres termes, l'emplacement de la station sera motivé par d'autres raisons que celles qui ont déterminé l'emplacement de votre propre station en Alberta, situé loin de tout, dans une prairie nu où l'on ne trouve âme qui vive?

Le TÉMOIN: En matière de télévision, vous devez commencer avec une aire de service beaucoup plus restreinte. Une seule station ne pourrait atteindre à la fois Calgary et Edmonton. Par conséquent, vous érigeriez une station à Edmonton et une autre à Calgary.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Les facteurs qui régissent ce choix détermineraient l'érection d'une station dans la région la plus peuplée qu'il soit possible de trouver. Cela ne s'applique pas à la radio sonore telle qu'elle existe actuellement à cet endroit.

M. MURRAY: Edmonton serait tout indiquée, en ce qui concerne l'Alberta.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Oui. Je me suis payé votre tête, cette fois-ci.

Le PRÉSIDENT: J'ai pensé que vous aviez fait allusion à des centres de n'importe quelle population, mais vous vous représentiez ou imaginiez Calgary comme étant un centre de population et Edmonton, comme en étant un autre.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je ne comparais pas Calgary à Edmonton sous le rapport de l'intelligence. J'admets qu'elles sont plus populeuses.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est d'accord avec vous sur ce point.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Ainsi il n'y aurait pas lieu d'ériger une station dans une région non peuplée?—R. Pas la première.

M. Henry:

D. Quelle est la date la plus rapprochée à laquelle nous pouvons espérer voir des émissions de télévision dans la région de Toronto?—R. Le 1er septembre, 1951.

M. Stewart:

D. Et combien de temps après aurez-vous un émetteur à Winnipeg?—R. Dès que le Parlement autorisera les dépenses à cette fin, nous nous y mettrons.

D. Supposons que vous en receviez l'autorisation immédiatement, quand serait-ce?—R. Je crois que vous l'auriez au début de 1952.

D. Je ne puis parler au nom du président, mais je vous assure de mon appui.

M. Robinson:

D. Le présent Comité a déclaré dans son rapport de 1947:

Étant donné que certaines parties du Canada ne profitent pas des émissions de Radio-Canada ou n'en tirent que de faibles avantages, le Comité recommande que la Société hâte la réalisation de son programme d'expansion et de développement.

M. Smith s'est enquis de l'intention de la Société relativement à l'expansion de la télévision. Lequel des deux projets a, selon vous, la priorité dans le moment: l'extension de la télévision ou l'expansion de la radio actuelle dans des territoires non desservis du Canada? Lequel devrait avoir la priorité?—R. Il est difficile de choisir entre les deux. Nous dirions que les deux doivent avancer ensemble. D'un côté, il y a des cas très urgents, ceux des régions éloignées qui ne reçoivent pas actuellement un service convenable de radiophonie, et qui devraient obtenir du service le plus tôt possible. Elles l'obtiendront dès que nous aurons les finances nécessaires. D'une façon générale, il semble y avoir une grande demande pour l'érection de stations de télévision dans le pays, et je crois que les deux doivent marcher de pair.

M. Henry:

D. Vous avez fixé au 1er septembre 1951 la date à laquelle des programmes de télévision seront présentés à Toronto. Combien de fois les verrons-nous? R. Ce sera une question de frais, comme d'habitude. Nous avons l'intention, au début, de rechercher la qualité plutôt que de multiplier les programmes. Nous n'essaierons pas de donner seulement un certain nombre d'heures d'émissions par jour, mais nous nous efforcerons de présenter quelques programmes assez convenables avec l'argent que nous aurons à notre disposition. Nous commencerons probablement par une, deux ou trois heures d'émissions par jour au début, et nous continuerons peut-être ainsi pendant quelque temps. Les émissions comprendrons quelques programmes des États-Unis, mais la production à Toronto et à Montréal sera essentiellement canadienne. De toute façon, nous devons tenir compte de l'impossibilité où nous sommes de mettre à la disposition de la production canadienne des fonds équivalents à ceux dont disposent d'autres centres de réalisation des États-Unis et du Royaume-Uni. Nous devons nous efforcer de faire de la bonne besogne avec des capitaux relativement faibles.

D. Comptez-vous sur la coopération de stations locales pour présenter des spectacles locaux et des films qui pourraient être transmis dans les foyers par télévision?—R. On présentera les deux, je veux dire des émissions à distance, de divers genres, et aussi des productions de studio. Je vais demander à M. Bushnell de faire quelques observations sur le sujet. Je ne crois pas que la télévision de spectacles scéniques vous donne satisfaction.

M. BUSHNELL: Nous recourrons sans aucun doute aux services de troupes de théâtre organisées, mais la plupart viendront aux studios et y recevront une formation en vue de la télévision. Je sais d'expérience que le simple entraînement

d'une caméra sur les tréteaux ne constitue pas un très bon exercice. Parmi les autres objectifs que nous visons, il y a un ou deux programmes d'enfants par semaine. Puis nous songeons à téléviser des manifestations spéciales qui seront captées et irradiées au moment où elles auront lieu, ou peut-être mises en film et utilisées, mettons sous forme de films de reportage, le même soir.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Vous n'avez pas l'intention de téléviser la Chambre des communes, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: Cela m'ennuierait fort de vous dire ce que je pense.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Et cela m'ennuirait fort de vous l'entendre dire.

M. BUSHNELL: Une nuit, j'ai fait un rêve où j'ai même vu la chose.

M. FULTON: Ça dû être un cauchemar!

M. BUSHNELL: Nous n'écartons d'aucune façon cette possibilité du domaine des spectacles qui, à nos yeux, seront dignes d'être télévisés. Il est presque périlleux de mentionner ceci, parce qu'on nous accuse d'être des excentriques et des fanatiques de la culture, mais il nous semble à moi-même et à mes collègues que les arts et les sciences nous offrent une foule de beaux sujets, qui sont dignes de la télévision. Un objectif que nous nous efforçons d'atteindre, c'est de faire de la télévision canadienne quelque chose qui soit incontestablement un nouvel art. La télévision n'est d'aucune façon de la radio en photographie. Ce n'est pas non plus, à notre avis, une bande d'images, ni une pièce de théâtre. Nous estimons que la télévision représente ou devrait représenter la fusion des éléments, mais nous cherchons encore à savoir dans quelle proportion et ceux qui s'y consacrent depuis beaucoup plus longtemps que nous le cherchent aussi. Voilà, si vous voulez, les considérations dont s'inspirent nos convictions.

Le personnel de notre service des émissions surveille les programmes de télévision des États-Unis et du Royaume-Uni, et nous espérons que l'expérience acquise nous permettra de fournir un choix restreint de programmes,—quand je dis restreint, je veux parler de la qualité,—mais qui sera de premier ordre, croyons-nous. Il est vrai que nous ne pourrons jamais dépenser $20,000, $30,000 ou $40,000 pour une seule réalisation. Lorsque nous aurons dépensé $2,000, ce sera peut-être l'extrême limite.

M. STEWART: Vous avez présenté l'autre soir, mercredi soir, je crois, un programme qui aurait été merveilleux s'il avait été télévisé. Il s'intitulait: "*The Bull Frog Musical Festival*".

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Qui jouait le rôle de la grenouille taureau?

M. STEWART: Les exécutants avaient beaucoup de talent. La formation du personnel se fait habituellement là où se sont formés les artistes qui sont prêts à participer aux programmes de télévision?

M. BUSHNELL: Très peu pour le moment, car à Montréal nous n'avons pas ce qu'il faut, Toutefois, à Toronto, à l'heure actuelle, nous pouvons utiliser le *Barracks Building* et, dès que nous aurons obtenu quelques caméras et d'autres appareils, nous commencerons à former des artistes.

M. STEWART: Vous vous efforcez actuellement de former des directeurs de productions en les envoyant dans d'autres centres.

M. BUSHNELL: Nous les exposons à la télévision dans d'autres centres.

M. HENRY: Avez-vous des vues sur l'avantage qu'il y aurait à téléviser les émissions de hockey?

M. BUSHNELL: Nous y avons beaucoup pensé.

M. HENRY: Cela ne se fait-il pas aux États-Unis?

M. BUSHNELL: Oui.

M. HENRY: Croyez-vous que la chose pourrait se réaliser chez nous, car le Canada est un si vaste pays?

M. BUSHNELL: J'ai suivi une joute de hockey en provenance de Buffalo qui a été captée par un poste local. J'ai entendu compter 22 buts, mais je n'ai pas vu de rondelle dans le filet. D'autres, qui ont assisté à des joutes de hockey par la télévision dans la région de Détroit, me disent que la représentation est excellente. La *B.B.C.* m'informe qu'elle télévise extrêmement bien les joutes de hockey sur glace, et j'imagine que la chose peut se faire. Il est probable que, d'ici à ce que nous soyons sur les ondes, l'outillage aura été amélioré et que nous pourrons en faire un succès.

Le PRÉSIDENT: Il est presque midi, l'heure de l'ajournement, et nous n'avons pas encore décidé si nous aurons une séance, cet après-midi. On a dit hier soir, je crois, qu'il était préférable de vider la question entre 10 heures et midi. Il est évident qu'on n'a pas résolu le problème débattu. Je suis certain que les membres voudront poser un grand nombre d'autres questions. Vous plaraît-il que nous nous réunissions cet après-midi?

M. FULTON: Je suis contre.

M. STEWART: Mieux vaut nous réunir cet après-midi que ce soir.

Le PRÉSIDENT: Si nous ne tenons pas une séance cet après-midi, je ne crois pas qu'on ait la moindre chance d'en tenir une, ce soir.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): C'est vendredi soir. Tout dépend, je crois, de ce qui fait l'affaire des gens qui sont venus ici relativement à la télévision. Je serais peiné de tenir ces personnes durant la fin de semaine. Toutefois, M. Fulton dit qu'il est contre. Je crois que nous devrions consulter les personnes qui sont ici.

Le PRÉSIDENT: Qu'en dites-vous? En quoi pouvez-vous nous aider, monsieur Dunton? Vous reviendrez jeudi prochain, de toute façon.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas très important dans le cas de M. Ouimet. Il est ici aujourd'hui, et si nous en finissions avec la télévision cet après-midi, nous pourrions le laisser à Montréal la semaine prochaine. Toutefois, peu importe.

Le PRÉSIDENT: Réglons l'affaire de cette façon: Je ferai une déclaration pour ou contre, et vous indiquerez si vous l'acceptez. Faisons une proposition affirmative: Nous nous réunirons à 4 heures. Combien sont pour?

M. MURRAY: Que discuteriez-vous?

Le PRÉSIDENT: J'en compte quatre. Maintenant, ceux qui sont contre? Il y en a plus que quatre—six, je crois. Donc, nous ne nous réunirons pas cet après-midi. L'heure de l'ajournement est arrivée. Sauf nouvel avis, nous nous réunirons jeudi prochain à 11 heures. Il n'est pas probable qu'on change d'idée.

Le Comité s'ajourne.

SESSION DE 1950

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 4

SÉANCE DU JEUDI 1er JUIN 1950

TÉMOINS:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs.

M. Augustin Frigon, directeur général.

M. J.-A. Ouimet, ingénieur en chef, Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

COMITÉ SPÉCIAL
de la
RADIODIFFUSION

Président: M. Ralph Maybank.

Vice-président: M. J.-G.-L. Langlois (*Gaspé*).

Messieurs

Balcer
Boisvert
Côté (*Saint-Jean-d'Iberville-Napierville*)
Decore
Diefenbaker
Fleming
Fulton
Gauthier (*Portneuf*)
Gauthier (*Sudbury*)
Hansell
Henry
Kent
Kirk (*Antigonish-Guysborough*)
Knight
Murray (*Cariboo*)
Richard (*Ottawa-Est*)
Robinson
Riley
Smith (*Moose-Mountain*)
Smith (*Calgary-Ouest*)
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Whitman
Winters

Secrétaire: ANTONIO PLOUFFE.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 1er juin 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à quatre heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Présents: MM. Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Kent, Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*),—11.

Aussi présents: MM. A. D. Dunton, Augustin Frigon, E. L. Bushnell, J.-A. Ouimet, H. Bramah, René Landry, G. Young, H. Palmer, G. W. Richardson, S. Schnobb et R. Santo, de la Société Radio-Canada.

Le président identifie les documents suivants, dont des polycopies ont été distribuées le 31 mai:

1. États financiers de 1938 à 1949.
2. Dépenses par services et leur objet (1948-1949).
3. Prévisions budgétaires.
4. Emprunts.
5. Dépenses au 31 mars 1950.
6. Licences et règlements.
7. Projets d'extension du rayonnement actuel.

M. Fleming propose que ces documents soient imprimés. La décision est remise à plus tard.

Les documents suivants sont aussi déposés et distribués:

1. Plans relatifs au financement de la télévision (estimation préliminaire).
2. Rapport, du 29 mars 1950, sur les services rendus par Radio-Canada à Winnipeg durant la récente période critique des inondations au Manitoba.

Il est ordonné que le document n° 2 ci-dessus soit imprimé en appendice (*Voir l'Appendice au Procès-verbal de ce jour*).

Le président donne lecture d'une lettre datée du 31 mars 1950 et émanant de M. Joel Aldred, de Toronto, qui demande à comparaître devant le Comité.

Un débat s'ensuivant, M. Smith (*Calgary-Ouest*) propose que M. Aldred soit convoqué.

Après plus ample discussion, et avec le consentement du Comité, M. Smith retire sa motion.

Sur la proposition de M. Henry,

Il est résolu—de prier M. Aldred de préciser le témoignage qu'il entend donner et de se prononcer plus tard sur sa demande de comparution.

Le Comité reprend ensuite l'étude de la question de la télévision.

MM. Dunton, Frigon et Ouimet sont interrogés conjointement.

M. Stewart (*Winnipeg-Nord*) occupe le fauteuil jusqu'à la levée de la séance.

A 5 heures 50, la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à huit heures, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Présents: MM. Boisvert, Côté (*Saint-Jean-d'Iberville-Napierville*), Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Kent, Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Moose-Mountain*), Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*),—13.

Aussi présents: De la Société Radio-Canada, les mêmes personnages qu'au cours de l'après-midi; *du ministère des Transports,* M. W. A. Caton.

MM. Stewart (*Winnipeg-Nord*) et Maybank félicitent les fonctionnaires de la Société Radio-Canada à Winnipeg d'avoir eu un haut sentiment de leur devoir au cours des opérations relatives aux inondations du Manitoba.

M. Dunton est appelé et interrogé relativement au service des émissions. Il est assisté de M. Frigon et de M. Bushnell.

Le président dépose entre les mains du secrétaire un double de sa réponse à M. Joel Aldred, de Toronto.

Sur la proposition de M. Stewart (*Winnipeg-Nord*),

Il est résolu que le Comité demande l'autorisation de siéger à Montréal le lundi 5 juin pochain, et que le secrétaire accompagne le Comité.

Il est décidé que le président fera un rapport en conséquence.

A 10 heures du soir, le Comité s'ajourne au vendredi 2 juin, à 10 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES SERVICES RENDUS PAR LA SQCIÉTÉ RADIO-CANADA À WINNIPEG DURANT LES INONDATIONS DU MANITOBA EN 1950

On peut dire à juste titre que le service de Radio-Canada à Winnipeg fut conscient dès le début des graves difficultés qui pouvaient surgir par suite de la situation critique causée par la crue des eaux. La direction de Radio-Canada dans la région des Prairies n'a pas attendu que le désastre atteigne des proportions considérables pour reconnaître que la radiodiffusion pourrait avoir à jouer un rôle essentiel et, de sa propre initiative, prit des mesures de précaution dans l'intérêt public. Durant la semaine du 10 avril, la question fut examinée par le Service technique et le Service des émissions de Radio-Canada, au cours de leurs réunions locales, conformément à la façon régulière de procéder qui avait été indiquée par l'inspecteur général des programmes dans sa directive du 26 septembre 1949, visant la radiodiffusion des nouvelles dans les cas d'urgence.

Le vendredi 14 avril, M. J. N. Mogridge, directeur de CBW, se met en rapport avec les autorités locales de la Croix-rouge, et engage cette association à convoquer d'urgence les services municipaux et autres organismes intéressés, y compris la Société Radio-Canada, afin de discuter les plans préliminaires d'une action concertée pour parer à l'inondation. La réunion a lieu le jour même à huit heures du soir, au siège de la Croix-rouge. Le jeudi 20 avril, le service de Radio-Canada à Winnipeg, comme partie de sa fonction normale qui consiste à rendre compte des événements d'actualité et des questions d'intérêt public, donne son commentaire de trois minutes sur la situation des inondations du Manitoba, qui est incorporé dans le *News Roundup* de Radio-Canada, diffusé dans tout le pays, sur le réseau Trans-Canada, de 10 h. 15 à 10 h. 30 du soir, heure normale de l'Est.

Le lendemain 21 avril, de 9 h. 45 à 10 heures du matin, la station d'émission provinciale de 50,000 watts CBW, de Radio-Canada, fait entendre une entrevue de 15 minutes avec M. R. G. B. Dickson, président de la section de la Croix-rouge canadienne du Manitoba, relativement aux mesures par lesquelles on se propose de parer aux éventualités durant l'inondation. A onze heures, CBW diffuse un communiqué du service de la voirie du ministère provincial des Travaux publics, annonçant que la route 75 est impraticable de Morris à Emerson.

Le même jour, de midi à midi et quart, heure centrale, CBW commence une série de comptes rendus quotidiens d'un quart d'heure sur le sujet de l'inondation. Ces communiqués avaient pour but de fournir à tous les usagers de la radio au Manitoba des renseignements officiels et complets de toute dernière heure, principalement pour les gens de la vallée de la rivière Rouge qui était déjà menacés ou près de l'être par la crue des eaux. Ces renseignements comprenaient notamment les niveaux progressifs des eaux à divers points de la Rouge, depuis Fargo (Dakota-Nord) jusqu'à Winnipeg, et de l'Assiniboine, entre Brandon et Winnipeg; de tels bulletins étaient fournis par le service de l'écoulement des eaux du ministère des Travaux publics du Manitoba. En

outre, on donnait aussi l'état des routes, indiqué par le service de la voirie, les bulletins et prévisions officiels du bureau météorologique fédéral, des communiqués de la Croix-rouge et une quantité d'avis provenant d'organismes divers. Cette série d'émissions à elle seule s'est avérée d'une extrême importance pour tenir le public au courant des progrès de l'inondation.

Les programmes continuent chaque jour, y compris le dimanche, depuis le 21 avril, et seront radiodiffusés encore pendant quelque temps, jusqu'à ce que le besoin ne s'en fasse plus sentir.

La crue continue d'empirer, et l'on s'en rend compte de plus en plus, dans les programmes provinciaux tels que l'émission consacrée aux agriculteurs du Manitoba, qui passe sur les ondes de CBW, de 12 h. 15 à 12 h. 45. En effet, au cours de la semaine du 23 avril, date à laquelle toute la force de la crue s'abattit sur la partie méridionale du Manitoba, Radio-Canada commence à diffuser des nouvelles prises sur le vif par ses commentateurs.

Le vendredi 5 mai, le niveau de la crue atteint son record de 1948, soit 23·4 pieds au-dessus du niveau normal à Winnipeg. A trois heures de l'après-midi, ce jour-là, on décide de continuer les émissions de la station provinciale de CBW durant toute la nuit, et de maintenir ensuite un service ininterrompu de 24 heures tant que durera la crise. Le bureau du premier ministre, au Palais législatif, est informé de cette décision, en même temps qu'on met à l'entière disposition des autorités provinciales tous les services de la station CBW, ainsi que le concours de la Société Radio-Canada.

Le samedi 6 mai, le premier ministre du Manitoba proclame un état d'urgence et désigne le brigadier R. E. A. Morton, officier général commandant la région des Prairies, comme directeur des services de secours pour les victimes de l'inondation.

Le service de Radio-Canada se met aussitôt en rapport avec les autorités militaires pour les assurer de son entier concours, y compris l'utilisation absolument libre de tous ses services. Une liaison très étroite est vite établie entre le bureau central de contrôle de l'inondation au Palais législatif et notre propre service de contrôle de l'inondation aux studios de Radio-Canada. Cet arrangement fut maintenu de façon ininterrompue pendant toute la période critique, et existe encore à l'heure où ce compte rendu est rédigé. Pendant la première semaine, le représentant régional et le directeur de la station CBW se sont tenus nuit et jour, à tour de rôle ou tous les deux à la fois, au bureau de contrôle de l'inondation de Radio-Canada. Plus tard, des équipes furent organisées et deux employés supérieurs supplémentaires vinrent seconder le directeur de la station.

En fin de semaine, c'est-à-dire du 6 au 8 mai, le service de Radio-Canada à Winnipeg prend des dispositions pour s'organiser en vue des pires éventualités. Après un examen de la situation, voici, dans leur ordre d'importance, les quatre mesures qui semblent s'imposer:

1.—*Au point de vue provincial*

Afin de renseigner le mieux possible le public du Manitoba par voie de la radio, il est essentiel de maintenir la station d'émission provinciale de 50,000 watts CBW, de Radio-Canada, en état de fonctionnement, en protégeant, autant que faire se peut, la communication entre notre studio et la station d'émission, soit entre Winnipeg et Carman. Ce besoin s'impose surtout, parce que les autres stations de Winnipeg risquent de ne plus pouvoir fonctionner, par suite de la situation de leur émetteur ou de la menace d'une panne électrique.

2.—*Au point de vue national*

La nécessité de communiquer des reportages de témoins oculaires aux réseaux de Radio-Canada, pour l'information des auditoires nationaux et internationaux.

3.—*Au point de vue de la Société Radio-Canada*

Le besoin de maintenir les services réguliers d'alimentation des réseaux, à destination et en provenance de Winnipeg. Étant donné qu'en temps ordinaire le service de Radio-Canada à Winnipeg est le point de coordination entre les réseaux de l'Est et de l'Ouest, et qu'il est déjà très embarrassé pour enregistrer et retranscrire les programmes des réseaux par suite des difficultés de zones horaires, la confusion et la congestion dans les communications entre réseaux seraient pires si les opérations étaient transférées ailleurs.

4.—*Au point de vue de la station CBK*

Il serait bon de continuer à relayer de Winnipeg les programmes que la station CBK, de Watrous (Saskatchewan), a l'habitude de diffuser parce que cette dernière dessert un grand territoire au Manitoba, et qu'elle constitue une garantie supplémentaire de pouvoir atteindre le public rapidement par la radio.

Il faut se rappeler que, pendant cette période d'anxiété, quand notre personnel s'acharnait à maintenir et à protéger les services de radiodiffusion, plusieurs des quatre-vingt-quinze membres de ce personnel étaient eux-mêmes frappés par le cataclysme. Treize d'entre eux virent inonder leur maison; trente et un furent évacués, et soixante-seize membres de leurs familles durent quitter la ville. Il était naturel que ceux qui avaient une famille, des personnes à leur charge ou des parents, voulussent assurer la sécurité de leurs propres gens, et protéger, si possible, leurs foyers et leurs biens. Dans bien des cas, ils durent abandonner la lutte à mesure que l'eau montait, et il ne leur resta plus qu'à sauver les effets personnels qu'ils pouvaient emporter à la main en toute hâte. Cela fait, chacun réintégra son poste, prêt à consacrer toute son énergie au travail de la T.S.F.

Entre temps, on continua de s'occuper essentiellement du maintien du service. La direction de la Société Radio-Canada avait déjà confirmé et approuvé par téléphone les mesures prises sur place pour mettre tous les services à la disposition des autorités; elle offrait sans réserve son appui et la garantie de renforts à tous égards, et donna suite immédiatement à toutes les demandes que la région lui adressa. La façon dont notre organisme national suppléa, pour ainsi dire sur-le-champ, aux grands et urgents besoins de nos services techniques fut une source d'encouragement pour tous les membres du personnel.

Au point de vue de la protection des services du studio de CBW, on comprit qu'on ne pouvait plus compter, ni sur le courant électrique, ni les lignes de communications téléphoniques ordinaires, si bien que nous étions susceptibles d'être laissés entièrement à nos propres ressources.

On se procure donc sur place un générateur de 25 kilowatts, qui est installé par le personnel technique de Radio-Canada. Le 8 mai, deux ingénieurs de la Société arrivent, par avion, de Montréal, et deux autres de Toronto, pour aider aux installations urgentes. Le générateur électrique à moteur Diesel est monté sur une plate-forme de six pieds de haut, faite de traverses de chemin de fer, en dehors de l'immeuble du Service téléphonique du Manitoba où sont situés les studios de Radio-Canada. A six heures du soir, le mercredi 10 mai, le générateur

a été embroché à nos circuits réguliers et contrôlé, et il est prêt à servir instantanément. Une installation et un système d'éclairage d'urgence, fonctionnant à l'aide d'accumulateurs, assurent plus amplement le fonctionnement ininterrompu de nos studios.

Les lignes téléphoniques et télégraphiques du quartier des affaires étant presque toutes souterraines, des dispositions sont prises pour installer des circuits aériens provisoires entre nos bureaux et les bureaux de télégraphe du National-Canadien et du Pacifique-Canadien. En outre, un émetteur à ondes courtes est installé au-dessus de l'immeuble de la Compagnie de téléphone pour alimenter la station d'émission CBW, à Carman, en cas de panne, avec des lignes radiophoniques de raccordement à fréquence et amplitude modulées entre le bureau central de contrôle de l'inondation au Palais législatif, les studios de CBW et d'autres points d'exploitation. Ces mesures sont effectuées à la hâte, de manière à écarter tout danger immédiat au point de vue technique. Incidemment, les limitations du cadre récepteur local nous empêchèrent d'alimenter le circuit spécial du CNT jusqu'à Fort-Frances, en attendant l'installation de cadres aériens d'urgence.

Du 13 au 26 mai inclusivement, tout le programme régulier de 24 heures de CBW est relayé à la station CKFI de Fort-Frances, ainsi qu'il avait été autorisé par la direction de Radio-Canada, pour accommoder les auditoires de cette région du Nord-Ouest de l'Ontario.

Le 5 mai, après avoir consulté les autorités provinciales, la Société organise un réseau local, pour relier CBW aux quatre stations privées de Winnipeg. Ce service est disponible à une minute d'avis pour permettre aux autorités de rester en communication avec la totalité de la ville et de sa banlieue. Le "réseau urbain" a été employé fréquemment depuis le dimanche 7 mai, date à laquelle le brigadier Morton s'adressa pour la première fois au public du Manitoba relativement aux mesures à prendre pour combattre l'inondation.

Au cours de la semaine du 7 au 13 mai, on institue un comité d'organisation d'urgence, composé d'experts militaires et civils, pour élaborer des plans en vue de parer à toutes les éventualités. Le sous-comité des communications comprend un petit groupe de hauts fonctionnaires particulièrement compétents du service des transmissions de l'armée, des services de télégraphe du Pacifique-Canadien et du National-Canadien, du Service téléphonique du Manitoba, et de la Société Radio-Canada. M. R. D. Cahoon, ingénieur régional, est désigné pour représenter Radio-Canada dans ce comité. Un sous-comité d'information comprend le major R. G. Bower, de l'armée de réserve, représentant la province du Manitoba, M. J. Gordon, du *Winnipeg Tribune*, représentant la presse, et M. J. R. Finlay, représentant de Radio-Canada pour la région des Prairies, comme délégué des services radiophoniques.

Le plan d'organisation, qui heureusement n'eut pas besoin d'être mis à exécution, voulait que "toutes les stations radiophoniques de Winnipeg et de sa banlieue demeurassent, autant que possible, en état de fonctionnement et que, en tout cas, la station CBW fût constamment disponible, à l'aide d'un générateur indépendant, relié à son émetteur de Carman".

Les eaux continuant de monter, le service de CBW se consacre de plus en plus à la radiodiffusion des communiqués officiels et des messages personnels. A mesure que l'évacuation s'étend et que cessent les communications ordinaires, téléphoniques et autres, dans bien des endroits du Manitoba méridional et même à Winnipeg et dans sa banlieue, le nombre des messages personnels

s'accroît considérablement. A un moment donné, jusqu'à six jeunes filles sont occupées à prendre par téléphone des messages destinés à être radiodiffusés. Pendant une période particulièrement active de dix jours, la station CBW radiodiffuse environ 8,000 messages, tandis que le nombre total de la période d'urgence s'éleva à environ 10,000. En l'absence de tout autre moyen de communication, des milliers de gens affligés et inquiets sont mis en relations les uns avec les autres. Chaque jour, les deux compagnies de télégraphe nous font part d'une longue liste de télégrammes non délivrés; elles nous annoncèrent plus tard qu'un très grand nombre d'entre eux avaient été réclamés à la suite des annonces publiées à la radio. La station d'émission CBK de Radio-Canada, située à Watrous, Saskatchewan, étant alimentée par les studios de la Société à Winnipeg, nous pouvons profiter des services de cette station pour atteindre les évacués qui sont dans ladite province. Un grand nombre de messages sont transmis de cette façon. A Winnipeg, la Société Radio-Canada offre aussi aux stations privées de profiter de ses services dans la mesure du possible; c'est ainsi que 20 disques d'actualités peuvent être doublés pour la station CJOB, et d'autres enregistrements mis à la disposition des stations privées et de la *Inland Broadcasting Company.*

Au point de vue national, toutes les ressources de Radio-Canada à Winnipeg furent mises à contribution pour rendre compte au pays de ce qui se passait au Manitoba. De nombreux programmes de nouvelles prises sur le vif et de comptes rendus d'actualités furent organisés souvent dans un très bref délai; ces rapports parvenaient aux réseaux nationaux de Radio-Canada, au service international de Radio-Canada pour diffusion outre-mer, et pour transmission aux lignes de Radio-Canada à Toronto qui alimentent la *ABC*, la *NBC* et d'autres réseaux américains. Jusqu'à huit endroits distincts fournirent des reportages au cours de la seule émission dite: *Saturday Magazine.* Le poste de Radio-Canada à Winnipeg contribua pour sa part quatre émissions consécutives d'une demi-heure à cette série de programmes d'actualités sur le vif du samedi. Pendant la période critique, le *News Roundup* donnait chaque soir, un rapport de Winnipeg et, du 14 au 22 mai, des comptes rendus spéciaux de l'inondation, d'une durée de cinq minutes, furent irradiés deux fois par jour sur les réseaux transcanadiens. Suit une liste de ces émissions à l'Appendice I.

Pendant toute la durée de l'inondation, Radio-Winnipeg réussit, à une ou deux légères exceptions près, à maintenir son service ordinaire de réseaux, qui est chargé, sans compter les programmes de CBW qui sont indépendants des opérations des réseaux. Il ne fallut annuler que trois émissions musicales par suite des difficultés qu'on eut à se procurer des musiciens le 12 et le 14 mai. Le concert du dimanche de Winnipeg fut réduit deux fois d'une heure à une demi-heure, les 21 et 28 mai, vu l'encombrement de l'installation et du personnel, et aussi à cause de l'impossibilité qu'il y avait d'aérer les studios par suite de l'inondation. Tous nos studios ont été privés d'aération et d'une partie de leurs aménagements sanitaires depuis le 5 mai.

Dans toutes ses opérations d'urgence, Radio-Winnipeg a joui de la confiance des autorités provinciales, de tous les services armés, des autorités policières et municipales, de la Croix-rouge et de beaucoup d'autres organismes, qui lui ont accordé leur entier concours.

Lorsque fut organisé le fonds de secours du Manitoba, Radio-Canada fut appelée, en même temps que les stations privées, à discuter les mesures à prendre pour faire de la réclame autour de ce fonds. Elle offrit aussitôt d'organiser un système de publicité générale pour tout le Canada, qui grouperait les

réseaux Trans-Canada et Dominion, et toutes les stations en dehors des réseaux, d'un littoral à l'autre. Cette assemblée préparatoire eut lieu le samedi 13 mai. Le lendemain dimanche 14 mai, de 9 h. à 9 h. 30 du soir, heure centrale, Radio-Canada présente les Nouvelles Nationales, émission spéciale offerte à toutes les stations du Canada et au cours de laquelle le premier ministre Campbell du Manitoba, le maire Garnet Coulter de Winnipeg, le juge en chef H. A. Williams, et le brigadier R. E. A. Morton, directeur du service de secours aux sinitrés, adressèrent un appel au public.

Une autre émission générale des stations canadiennes est organisée le mardi 16 mai, et l'on s'empare des cinq premières minutes du Radio-Journal de 10 heures à 10 h. 05 du soir, heure de l'Est, pour permettre au juge en chef Williams de lancer un nouvel appel.

Le service de Radio-Canada à Winnipeg met à la disposition du Comité de secours aux victimes de l'inondation du Manitoba un certain nombre de périodes de radiodiffusion sur le "réseau urbain", notamment pour l'appel spécial adressé conjointement par des membres éminents des clergés catholique, protestant, et juif. La station CBW transmet elle-même, à divers intervalles, des annonces et des programmes spéciaux en faveur du fonds de secours. Parmi les contributions reçues à la station, il y en a qui viennent de sans-filistes des États-Unis, aussi bien que d'auditeurs canadiens, et d'endroits reculés comme Sainte-Agathe-des-Monts (Québec), Vancouver (Colombie-Britannique), North-Platte (Nebraska) et Puposky (Minnesota). Jusqu'ici, ces contributions atteignent un peu moins de $2,000.

Le vendredi 26 mai, le service de Radio-Canada à Winnipeg contribue par un épisode de six minutes au programme spécial de variétés d'une demi-heure qui est présenté au nom de l'industrie radiophonique en général, au bénéfice du fonds de secours du Manitoba, et diffusé dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord par 729 stations.

Il est impossible d'évaluer avec tant soit peu d'exactitude la durée des émissions que CBW consacre à la crise causée par les inondations. Il nous suffira de dire que tout l'horaire des programmes fut établi de façon à pouvoir permettre de fréquentes interruptions, quelquefois pendant plusieurs heures à la fois, pour transmettre des communiqués de telle ou telle nature.

Il est à remarquer que l'émetteur de CBW fonctionne jour et nuit depuis le commencement des émissions régulières du vendredi 5 mai, c'est-à-dire depuis 28 jours (jusqu'au 1er juin inclusivement). Pendant tout ce temps-là, il n'y eut qu'une interruption de cinq minutes et demie, en vue d'une rectification. C'est là un résultat remarquable, tout à l'honneur du personnel de Carman, qui n'a jamais cessé de veiller soigneusement au fonctionnement de l'émetteur pendant tout ce temps-là.

Radio-Canada-Winnipeg est profondément reconnaissante aux compagnies de téléphone et de télégraphe, de l'excellent service qu'elles ont fourni dans des conditions difficiles. Le service de télégraphe du National-Canadien, celui du Pacifique-Canadien, et le Service de téléphone du Manitoba, se sont empressés de satisfaire à nos besoins chaque fois qu'ils le pouvaient, et ce dans le plus bref délai.

Les stations privées de Winnipeg ont réussi à maintenir leur service de radiodiffusion en dépit de grandes difficultés. La station CKRC, qui est affiliée au réseau national de Radio-Canada, mérite des éloges spéciaux pour avoir continué à émettre rétranscriptions du réseau, et consenti par surcroît à colla-

borer chaque soir, par un bulletin sur l'inondation, au programme des nouvelles du réseau national. Les stations CKRC, CJOB, CKY et CKSB, de Saint-Boniface, ont à maintes reprises prêté leur concours, par la diffusion d'importantes émissions aux auditeurs du Manitoba.

Enfin, à titre de représentants dans la région des Prairies, je me permettrai d'ajouter quelques brèves remarques personnelles au sujet des services rendus par Radio-Canada à Winnipeg depuis quelques semaines.

Je désire tout d'abord exprimer ma plus profonde admiration à tous les membres du personnel de Winnipeg, dont les efforts ont de beaucoup dépassé tout ce qu'on pouvait être en droit d'attendre. En réalité, la principale difficulté a été de restreindre l'enthousiasme des membres du personnel, qui hésitaient à quitter leur poste après de longues heures de travail au cours desquelles ils n'avaient eu que peu de répit. Annonceurs, opérateurs, employés de la salle des dépêches et des services d'écritures, administrateurs et réalisateurs, tous se sont acquittés fidèlement et efficacement de leurs fonctions. Certains ont été plus en évidence que les autres, mais les citations et les comparaisons seraient odieuses aussi bien qu'inutiles. Le personnel de Radio-Canada à Winnipeg a certainement accompli un travail d'équipe, appuyé et encouragé par l'aide et les ressources spontanées de notre organisme national.

La plupart d'entre nous avions toujours considéré la Société Radio-Canada comme ayant un grand rôle à jouer dans la vie canadienne; nous avons alors pleinement saisi l'importance de cette mission. Cette période critique a montré, une fois pour toutes, ce dont était capable une radiophonie nationale exploitée dans l'intérêt public. Chacun d'entre nous, ici, est très fier de faire partie de cet organisme, et d'avoir l'avantage de le servir.

APPENDICE I

Liste des émissions spéciales de réseau diffusées par Radio-Canada, de Winnipeg, durant les inondations du Manitoba

20 avril—Premier compte rendu de l'inondation, transmis à la *Canadian Chronicle* et au *News Roundup* par Henry Provisor.

21 avril—Compte rendu général de l'inondation, à la *Canadian Chronicle* par Liston Burns.

23 avril—Compte rendu général de l'inondation, à la *Canadian Chronicle*, par Liston Burns.

25 avril—Compte rendu général de l'inondation, à la *Canadian Chronicle*, et au *News Roundup*, par Norm McBain.

27 avril—Liston Burns et Norm McBain, au cours de leur journée de voyage jusqu'à Emerson, enregistrent une entrevue de 5 minutes pour *Here and There*, et des nouvelles pour le *Saturday Magazine*. Liston Burns rend compte de son voyage à la Chronique canadienne et au *News Roundup*.

28 avril—Au cours de l'édition du Radio-Journal de CDT-CDW, à une heure, Liston Burns donne un compte rendu d'une minute de sa tournée en avion au-dessus de la région noyée.

29 avril—Nouvelles de l'inondation pour *Saturday Magazine*—Maurice Burchell—Actualité—La digue de l'avenue Lombard—Frank Carpenter et son

compte rendu de la Croix-rouge—reportage de Norm McBain dans Emerson inondé—Peter Whittall parle de l'inondation des fermes—Reportage de Bob Wilson dans West-Kildonan inondée—Reportage de George Kent dans Elm-Park—Un officier de marine parle des opérations de pompage—Reportage de Liston Burns au quartier général de la Gendarmie royale, où sont installées les communications d'urgence.

30 avril—Liston Burns fait le tableau général de l'inondation à la *Canadian Chronicle*

1er mai—Jean Hinds relate l'histoire des réfugiés des territoires inondés pour le *News Roundup*.

2 mai—Liston Burns, survolant la région dans la matinée, donne un compte rendu d'une minute, de son envolée, pour CBW, à Radio-Journal, à 1 heure, et des comptes rendus de 3 minutes pour la Chronique canadienne et le *News Roundup;* autre compte rendu de 4 minutes par René Dusseault, pour transmission à la section française du service international.

4 mai—Compte rendu oculaire de ce qui se passe à la digue, par Liston Burns, et compte rendu oculaire, par Del MacKenzie, de la situation à Morris et à Saint-Jean.

5 mai—Norm McBain télégraphie un compte rendu pris sur le vif au *News Roundup* (lignes de l'Est interrompues). Reportage spécial de Del MacKenzie sur la situation au sud de Winnipeg, pour le bulletin des nouvelles de la région Centrale et des Montagnes.

6 mai—Nouvelles de l'inondation pour le *Saturday Magazine*. Frank Stanley commente le désastre de ce vendredi fatidique et y transporte la scène du *Magazine*—Maurice Burchell décrit la scène du haut de l'immeuble du Service de téléphone du Manitoba.—Del MacKenzie parle de la brèche de Riverview—Mary Elizabeth Flanders transmet des nouvelles par téléphone, de sa maison inondée à Elm-Park—Norm McBain visite le village englouti de Morris, dans un camion amphibie de l'armée—Peter Whittall parle des dégâts agricoles—Jean Hinds parle du soin des évacués—Liston Burns fait, du haut des airs, le tableau de la situation générale.

6 mai—Bob Wilson, annonceur, fait un reportage de cinq minutes sur l'inondation, pour le réseau de l'Est, à 8 h. 05 du matin, heure centrale. Le soir, un reporter spécial (Norm McBain) incorpore un article d'actualité dans la dernière édition du Radio-Journal.

7 mai—Wilf Carpentier—reportage de 5 minutes à Radio-Journal.

7 mai—Reportage général sur l'inondation, à la *Canadian Chronicle*, par Norm McBain.

7 mai—Le brigadier R. E. A. Morton s'adresse au réseau urbain des stations de Winnipeg (9 h. 30 à 9 h. 40 du soir, heure centrale).

7 mai—Compte rendu de l'inondation, au cours du concert du dimanche de Winnipeg, à Trans-Canada (10 h. à 10 h. 5 du soir, heure centrale).

8 mai—Wilf Carpentier, reportage de 5 minutes 7 h. 5 à 7 h. 10 du matin.

8 mai—Résumé général de la situation par Norm McBain, à la *Canadian Chronicle* et au *News Roundup*.

8 mai—Reportage de J.-C. Chapais, au réseau français du Service international.

8 mai—Nouvelle d'actualité au sujet de l'inondation, au réseau Trans-Canada, de 6 h. 15 à 6 h. 30 du soir.

9 mai—Historique de l'inondation, par James Chafe, pour la Division des causeries du Service international. Interview de Norm McBain et de Roy

Cahoon, sur les pertes causées par l'inondation, pour la *Canadian Chronicle* et le *News Roundup*. Reportage sur l'inondation, par Magnus Talgoy, pour la Section norvégienne.

10 mai—Reportage de Liston Burns et de Kay MacIver sur l'évacuation de Saint-Vital, pour la *Canadian Chronicle* et le *News Roundup*. Burns prépare aussi une nouvelle sur l'évaluation, pour le bulletin de midi.

10 mai—Compte rendu du brigadier Morton, au réseau urbain.

10 mai—Reportage de 5 minutes de Wilf Carpentier, de 7 h. 10 à 7 h. 15 du matin.

11 mai—Reportage spécial, fait sur place par Liston Burns, au sujet de la brèche dans la digue d'East-Kildonan, pour CBW, et aussi pour le Service des nouvelles de Toronto. Compte rendu oculaire de l'inondation, par Norm McBain, pour le *News Roundup*. Compte rendu spécial de l'annonceur Carr Pecknold, pour la *ABC*. Reportage spécial de Norm McBain, pour la *NBC*.

11 mai—Reportage de Helge Pearson, pour la Section suédoise du Service international. Compte rendu de l'évacuation par chemin de fer, donné par Liston Burns, pour la *NBC*, et nouvelles analogues pour la *Canadian Chronicle* et le *News Roundup*.

11 mai—Compte rendu du premier ministre Campbell, sur le réseau urbain.

12 mai—Reportage de la scène de l'inondation, pris sur le vif par Norm McBain, pour la *ABC*, après une tournée en hélicoptère. Nouvelle concernant l'évacuation d'un hôpital, par Liston Burns, pour le *News Roundup*.

12 mai—Compte rendu du premier ministre Campbell, sur le réseau urbain.

13 mai—Compte rendu du maire Coulter, sur le réseau urbain, de 1 h. à 1 h. 5 de l'après-midi, heure centrale.

13 mai—Enregistrement de dix minutes sur l'inondation, par Amos Nannini, pour la Section italienne du Service international.

13 mai—Histoire de l'inondation, pour le *Saturday Magazine*—Liston Burns fixe la scène en faisant un reportage général du haut de l'immeuble du Service de téléphone du Manitoba—George Kent interviewe les "frogmen" de la marine—Reportage de Norm McBain, transmis de la digue de Norwood—Maurice Burchell rend compte de la situation au pont de Norwood, à Wildwood, Elm-Park, Saint-Vital et West-Kildonan. Carr Pecknold transmet une nouvelle au sujet des communications téléphoniques, et parle par téléphone à un médecin qui est dans Emerson isolée—Reportage de Del MacKenzie, transmis du centre d'évacuation de la Croix-rouge—Kay MacIver parle de sa propre évacuation de Saint-Vital—Bob Willson et le brigadier Morton parlent du bureau central de contrôle de l'inondation.

13 mai—Reportage de Kate Aitken à la *N.B.C.*, de 3 h. 30 à 3 h. 45 du soir, heure centrale.

14 mai—Compte rendu de M. Campbell, premier ministre, sur le réseau urbain, de 9 h. 30 à 9 h. 37 du soir, heure centrale.

14 mai—9 h. 45 à 9 h. 55 du matin, heure centrale—Allocution de l'évêque Roberecki en langue ukranienne (CBW seulement).

14 mai—Nouvelle d'une minute par Liston Burns, au sujet de l'évacuation d'un "poumon d'acier", sur les réseaux de l'Est, de la région des Montagnes et du Pacifique, et aussi nouvelle plus longue sur le même sujet, pour la *ABC*. Nouvelle à destination des réseaux, par l'annonceur Maurice Burchell, relativement à l'évacuation de la région du pont de Norwood, sur l'Assiniboine, à Winnipeg. Bernard Trotter et Charles Gunning parlent de l'inondation à Saint-Vital, à la suite des Nouvelles nationales.

14 mai—De 5 h. à 5 h. 15, heure centrale, l'honorable Brooke Claxton porte la parole sur le réseau de Radio-Canada et le réseau urbain.

14 mai—De 9 h. à 9 h. 30 du soir, heure centrale, le premier ministre Campbell, le maire Coulter, le juge en chef Williams et le brigadier Morton portent la parole sur le réseau de Radio-Canada (toutes les stations).

15 mai—De 11 h. 10 à 11 h. 15 du matin, heure centrale,—compte rendu sur le réseau de Radio-Canada (Norm McBain).

15 mai—De 4 h. 30 à 4 h. 45 du soir, reportage de J.-C. Chapais sur le réseau français.

15 mai—Liston Burns et Mary E. Flanders donnent un compte rendu général de l'inondation et de l'évacuation par chemin de fer, au *News Roundup*, et Norm McBain fait un reportage spécial concernant un sanatorium qui se trouve isolé.

15 mai—De 9 h. 30 à 9 h. 35 du soir, M. Campbell, premier ministre, porte la parole sur le réseau urbain.

15 mai—Reportage de 10 minutes sur l'inondation, par Fenna Schortinghuis, pour la Section hollandaise du Service international. Liston Burns parle du plan "éventuel" au *News Roundup* et à la *Canadian Chronicle*, et fait un historique de 8 minutes des inondations de la vallée, pour utilisation ultérieure par Radio-Canada.

16 mai—Reportage de Bernard Trotter au sujet de la digue de Saint-Boniface, et plus particulièrement sur les matériaux et le travail qu'a nécessités sa construction. Le commentateur agricole Peter Whittall parle, au *News Roundup*, des dégâts subis par les agriculteurs de la région de la rivière Rouge. Reportage spécial de 5 minutes, pour le réseau, par Del MacKenzie, au sujet des tribulations des agriculteurs dans la partie sud de Saint-Vital. Reportage spécial de 5 minutes, pour le réseau, par Norm McBain, au sujet du logement des évacués au *United College*.

16 mai—De 6 h. à 6 h. 5 du soir—Causerie du ministère de la Santé, sur le réseau urbain.

16 mai—De 7 h. 30 à 7 h. 35 du soir—Alan Watson, de la Croix-rouge, porte la parole sur le réseau urbain.

16 mai—De 9 h. à 9 h. 5 du soir, heure centrale, le juge en chef Williams porte la parole sur le réseau de Radio-Canada (toutes les stations). De 9 h. 30 à 9 h. 35 du soir, le premier ministre Campbell porte la parole sur le réseau urbain. De 9 h. 35 à 9 h. 40 du soir, émission de la *Manitoba Teachers' Society*, sur le réseau urbain. De 9 h. 40 à 9 h. 45 du soir, le docteur Gordon, du ministère de la Santé, porte la parole sur le réseau urbain.

17 mai—Reportage de Helge Pearson, en langue suédoise, au sujet du canal de dérivation, pour le Service international.

17 mai—Nouvelle concernant le projet d'un canal de dérivation par Liston Burns, pour le *News Roundup*. Reportage spécial de 5 minutes sur le pillage, par Jack Brickenden, reporter de la salle des nouvelles. Reportage spécial de 5 minutes par Bernard Trotter, sur les données numériques concernant la digue de Norwood.

17 mai—De 9 h. 30 à 9 h. 35 du matin, Campbell Haig porte la parole sur le réseau urbain.

18 mai—Compte rendu, par Norm McBain et le brigadier Morton, pour le *News Roundup*. Reportage spécial de 5 minutes, pour le réseau, par Del MacKenzie, au sujet du territoire inondé dans West-Kildonan. Reportage spécial de 5 minutes, par Norm McBain, sur l'évacuation des chiens.

18 mai—Liston Burns fournit une nouvelle sur le transport des habitants de la banlieue, pour être relayée au *Radio Newsreel* de la *BBC*, et aussi un autre bulletin sur Winnipeg comme centre de secours, pour la *Canadian Chronicle*.

18 mai—De 1 h. 45 à 1 h. 50 du soir, D. G. McKenzie, président de l'Association du Service civil du Manitoba, porte la parole sur le réseau urbain.

18 mai—De 9 h. 30 à 9 h. 35 du soir, compte rendu du premier ministre Campbell, sur le réseau urbain.

19 mai—Liston Burns prend un enregistrement de 30 minutes, en islandais, pour être expédié en dehors. Reportages de Fred McBain et de Whittall, sur l'inondation des fermes, pour la *Canadian Chronicle* et le *News Roundup*. Nouvelle, par Liston Burns et le brigadier Morton, pour transmission à la *A.B.C.*

20 mai—Reportage spécial de 5 minutes, sur le réseau, par Del MacKenzie, à la suite de son envolée à Morris, à bord d'un avion de la Gendarmerie royale. Historique de la crue pour le *Saturday Magazine*. Le brigadier Morton adresse la parole du bureau central de contrôle de l'inondation. Maurice Burchell commente le travail effectué par la marine durant la crue. Bob Willson parle de l'armée et George Kent, de l'aviation. Ruth McLintock porte la parole de Regina, sur le soin des évacués. Kay MacIver se fait entendre de Winnipeg-Beach sur le même sujet. Bernard Trotter parle des gens qui sont restés chez eux. Compte rendu de l'inondation, par Norm McBain, à bord d'un hélicoptère. Liston Burns porte la parole à bord d'un Dakota de l'aviation militaire, qui a survolé la région du Sud et qui est maintenant au-dessus de Winnipeg.

21 mai—Reportage spécial de 5 minutes, pour le réseau, par Bernard Trotter, au sujet des pompes.

21 mai—Liston Burns fournit deux nouvelles de 7 minutes, par Ivor Holm, au réseau radiophonique norvégien, et à la Section norvégienne du Service international; est aussi fourni un compte rendu de fin de semaine, par Burns, pour la *Canadian Chronicle*.

22 mai—De 9 h. 30 à 9 h. 35 du soir, le premier ministre Campbell porte la parole sur le réseau urbain de Winnipeg.

22 mai—Norm McBain parle de la conférence de presse du premier ministre, au *News Roundup*. Reportage spécial de 5 minutes, pour le réseau, par Norm McBain, à la suite de son envolée en hélicoptère au-dessus des territoires inondés. Reportage spécial de 5 minutes, pour le réseau, par Kay MacIver, à la suite de sa visite aux évacués de Winnipeg-Beach.

23 mai—Le brigadier Morton passe en revue la situation relative à l'évacuation, pour le *News Roundup*. Reportage de 2 minutes, par Kay MacIver, au sujet de l'hôpital militaire de Deer-Lodge, qui est incorporé dans le bulletin des nouvelles de CBW, à 6 h. 30 du soir, heure centrale.

23 mai—Article de Metcalfe au sujet du rôle des journaux pendant l'inondation, et devant être relayé au *Radio Newsreel* de la *B.B.C.* Article de Flander sur la situation de l'inondation, le jour de la fête de la reine Victoria, pour la *Canadian Chronicle*.

24 mai—Causerie de 14 minutes, de Liston Burns, sur l'historique de la crue et les perspectives d'avenir, pour la *BBC*, et reportage au sujet des conditions sanitaires, par Norm McBain, pour la *Canadian Chronicle* et le *News Roundup*. Causerie enregistrée, de 10 minutes, par M. Stewart, du haut-commissariat de l'Afrique du sud, pour être relayée par le Service de radiodiffusion sud-africain.

25 mai—Sont fournis un compte rendu de Metcalfe au sujet des semailles pendant la crue, à la *Canadian Chronicle* et un compte rendu d'Arthur Anderson sur le même sujet, à la Section suédoise du Service international; un article de Liston Burns sur la suspension de l'ordre d'évacuation, pour la *Canadian Chronicle;* et un article d'actualité, par Norm McBain, sur le commencement des travaux de nettoyage organisés dans les territoires inondés, pour le *News Roundup.*

26 mai—De 7 h. 30 à 9 h. du soir, Winnipeg collabore pendant 5½ minutes à l'émission des industries de la radio, au bénéfice du fonds de secours.

26 mai—De 7 h. à 7 h. 10 du soir, appel en faveur du fonds de secours, sur le réseau urbain. De 9 h. 30 à 9 h. 35 du soir, le maire Coulter parle du rétablissement des sinistrés, sur le réseau urbain.

27 mai—De 3 h. à 3 h. 35 de l'après-midi, nouvelle de 5 minutes au sujet de l'inondation, pour le *Saturday Magazine.*—Arrivée de l'avion de la BOAC, avec les contributions de la Grande-Bretagne.

27 mai—Description enregistrée, d'un quart d'heure, par Burns et McBain, de l'arrivée de l'avion de la BOAC pour la *BBC.* Article de Burns au sujet du rétablissement des sinistrés, pour la *Canadian Chronicle.*

29 mai—Article de Kay MacIver au sujet du rétablissement des sinistrés, pour le *Saturday Magazine.*

31 mai—De 9 h. 15 à 9 h. 20 du soir, heure centrale, le premier ministre porte la parole sur le réseau national Trans-Canada et le réseau urbain, et cette émission est relayée par le réseau Dominion de 10 h. 10 à 10 h. 15 du soir, heure centrale.

1er juin—De 9 h. 15 à 9 h. 20 du soir, le brigadier R. E. A. Morton porte la parole sur le réseau Trans-Canada et le réseau urbain, et cette émission est relayé par tout le réseau Dominion, de 10 h. 10 à 10 h. 15 du soir, heure centrale.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES
Le jeudi 1er juin 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 4 heures du soir, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte.

Hier soir, M. Plouffe, le secrétaire, a reçu une quantité considérable de documents qu'il a transmis immédiatement à tous les membres du Comité. Il n'a pas eu l'occasion, à ce moment-là, de les accompagner d'une lettre d'envoi comme il aurait désiré le faire, mais vous devez tous les avoir reçus, et je vais maintenant les identifier.

N° 1. État financier des années 1938-1939 à 1948-1949.

N° 2 Dépenses par service et leur objet. Cela avait été demandé, je crois, par M. Fleming, ou était-ce M. Smith?

M. FLEMING: Il ne s'agit que de l'année 1948-1949.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Ce n'est pas moi qui l'ai demandé .

Le PRÉSIDENT: N° 3. Précisions budgétaires.

N° 4. Emprunts.

N° 5. Avant-projet de dépenses jusqu'au 31 mars 1950 pour Terre-Neuve.

N° 6. Exposé concernant les permis et règlements, y compris les déclaratins officielles du Bureau des gouverneurs.

N° 7. Projets d'expansion du rayonnement actuel.

Monsieur Dunton, en ce qui concerne le dernier document, ma question avait été, je crois, la suivante: Voulez-vous nous donner une idée des nombreuses demandes qui vous ont été adressées et de ce que vous aimeriez faire.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

Le TÉMOIN: Ceci est la réponse à votre question.

Le PRÉSIDENT: Puis, M. Plouffe a reçu aujourd'hui quarante exemplaires d'un avant-projet de budget pour la télévision. Ces chiffres avaient été demandés, pour la télévision. Ces chiffres avaient été demandés, la semaine dernière, par le Comité; on est maintenant prêt à les distribuer.

M. FLEMING: Monsieur le président, allez-vous verser tous ces documents au compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Oui, je crois qu'on voudra les considérer comme pièces au dossier. Je les ai énumérés suffisamment bien pour les identifier, et je suppose que cette identification est tout ce dont nous avons besoin. Vous avez maintenant ces documents en votre possession.

Dois-je comprendre, monsieur Fleming, que vous voulez savoir si ces documents seront imprimés et inclus dans le compte rendu des délibérations.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Nous n'allons sûrement pas faire imprimer tous ces documents?

Le PRÉSIDENT: C'est une grosse besogne.

M. FLEMING: Je crois que le seul au sujet duquel on puisse avoir des doutes est ce gros document de deux pages sur les permis et règlements, et de quantité d'autres pages sur des déclarations officielles. Personnellement, je n'ai pas eu le temps d'examiner ces pièces depuis qu'elles nous ont été remises hier soir. Celle-ci est un document volumineux, quand aux autres, je crois que nous désirons tous les voir figurer, sinon dans le texte des délibérations, du moins dans l'Appendice.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi ne pas laisser les choses où elles en sont? Comme M. Smith, je suis porté à croire que les impressions sont nombreuses, mais si l'on omettait certains documents, cela pourrait changer considérablement le tableau. Tenons-nous-en là; il est probable que nous n'aborderons pas ce sujet avant quelque temps, et quand le moment viendra nous pourrons alors décider, dans chaque cas, si les documents doivent être imprimés comme appendices. Nous ne perdons rien en ne les faisant pas imprimer pour le moment, étant donné le temps que cela prend pour recevoir les imprimés. Le Comité est-il d'avis de réserver la décision pour le moment?

(La proposition est adoptée.)

M. FLEMING: En sera-t-il question plus tard aujourd'hui, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Non, je crois, comme il a déjà été indiqué, que ces documents susciteront des questions lorsqu'on en abordera l'étude.

Le Comité directeur s'est réuni, et la liste de ses décisions est la suivante. Je veux parler de la liste que j'ai faite pour moi-même et dont j'ai donné ensuite une copie à chacun des membres du Comité directeur; j'ai fait ce résumé après la séance.

Nous avons constaté qu'il semblait y avoir huit points à élucider: d'abord la télévision, pour faire suite à la discussion précédente; puis, des questions éventuelles au sujet des programmes; ensuite, la question des stations privées, des répartitions de fréquences, et le reste; puis, les changements effectués et à effectuer dans les règlements; la question des finances, au sujet de laquelle nous avons déjà reçu les renseignements qui devaient être déposés par M. Dunton; la question relative à l'achat et aux rénovations de l'hôtel Ford, et ainsi de suite; les estimations budgétaires qui ont été soumises au Comité; et enfin, l'interrogatoire des fonctionnaires du ministère des Transports.

Nous avons décidé qu'il serait bon de nous réunir le jeudi suivant, c'est-à-dire aujourd'hui, à quatre heures et à huit heures, et aussi vendredi, de dix heures à midi, laissant au Comité le soin de décider s'il devra y avoir une autre séance

vendredi. Quant à la séance du jeudi, il est dit que dans la matinée,—mais c'est inexact,—nous continuerons la discussion de la télévision, et puis aborderons les articles numéros 1, 2, 3, 4 et 5, jusqu'à l'article concernant l'hôtel Ford.

Ce sont là des sujets qui relèvent essentiellement de la Société Radio-Canada, plutôt que du ministère des Transports. Le problème de l'hôtel Ford intéresse également le ministère des Transports, mais c'est la Société Radio-Canada qui a été l'agent du gouvernement pour son achat, et le Comité directeur a pensé qu'il vaudrait mieux l'aborder après avoir eu une réunion à Montréal.

On pourra alors passer aux trois autres articles, sauf celui qui a trait à l'hôtel Ford. Le sous-comité propose aussi que nous tenions une réunion du Comité à Montréal le 5 juin, et ensuite les séances hebdomadaires habituelles au cours de cette même semaine, ce qui signifie les jeudi et vendredi de la semaine prochaine. C'est tout ce qui avait été décidé pour le moment.

J'ignore si nous pourrons finir d'examiner tous les sujets mentionnés avant d'aborder la question de l'hôtel Ford, mais nous les étudierons dans l'ordre indiqué, et nous irons à Montréal lundi prochain, pour reprendre ce qui restera à faire jeudi prochain. Messieurs, est-ce que cela vous convient?

(La proposition est adoptée.)

M. FLEMING: A-t-on eu l'occasion de parler à M. Dunton ou à M. Frigon du programme de lundi?

Le PRÉSIDENT: J'ai causé un peu du voyage de Montréal avec M. Plouffe, et aussi avec M. Palmer et M. Frigon. Ce dernier voudra bien suppléer à mes lacunes. Il appert que nous quitterons Ottawa au cours de la matinée,—j'ai oublié l'heure,—et arriverons à Montréal à midi moins le quart. Nous nous rendrons à l'immeuble en autobus, et après avoir été mis au courant de la situation, nous déjeunerons. Nous passerons l'après-midi à inspecter l'hôtel et ses installations, nous assisterons à des expérience de télévision, et ensuite nous irons dîner au club Laval, où nous resterons jusqu'à l'heure du train, soit environ neuf heures, si je me rappelle bien. Voilà à peu près le programme.

Vous vous rappellerez, messieurs, que j'ai dit, au cours d'une réunion récente, que les stations radiophoniques de la Société Radio-Canada et d'autres stations avaient accompli un excellent travail à Winnipeg relativement aux inondations. Or, M. Dunton, ou plutôt la Société Radio-Canada, a rédigé un rapport concernant ces services, et elle a demandé aux stations privées de rédiger également un compte rendu des leurs, qu'elles enverront à n'en pas douter. Le rapport de la Société Radio-Canada est maintenant prêt à être distribué. Mon intention a toujours été de le faire imprimer, et de le verser au compte rendu de nos délibérations.

(La proposition est adoptée.)

(Voir l'Appendice au Procès-verbal).

Il y a une autre question préliminaire. J'ai ici une lettre datée du 31 mai, mais qui m'a été adressée par M. Joel Alfred, 55 Douglas Crescent, Toronto (Ontario). En voici le texte:

55 Douglas Crescent,
Toronto (Ontario).

le 31 mai 1950.

M. Ralph Maybank, député,
Président du Comité parlementaire de la radiodiffusion,
Chambre des communes,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur Maybank,

J'ai suivi avec intérêt les comptes rendus des journaux concernant l'enquête de votre Comité.

Comme vous le savez peut-être, je me suis occupé activement de radiodiffusion à Toronto, où j'ai fait partie du personnel de Radio-Canada de novembre 1945 à mai 1949. Depuis que j'ai été congédié de la Société, j'ai continué de m'occuper de mes émissions commerciales quotidiennes sur les réseaux canadiens. Mon contact journalier avec Radio-Canada m'a permis d'observer de très près ses services, tout comme je l'avais fait pendant que j'étais membre de son personnel.

Mes amis de la Société, renversés du gaspillage qui se fait au sein de cet organisme, sont convenus avec moi que le Parlement devrait examiner de près l'administration intérieure de Radio-Canada avant d'envisager un plus ample développement, au point de vue soit de la radio, soit de la télévision.

Nous estimons que le rapport fait par la Société à la Commission Massey, de même que celui qu'elle a fait à votre Comité jusqu'ici, sont dangereusement imprécis et parfois inexacts.

Je désirerais comparaître devant votre Comité pour lui faire part de certaines propositions et idées au sujet des affaires de Radio-Canada. Je crois être en mesure de dévoiler, au sujet de la Société, certains renseignements que votre Comité jugera d'intérêt public, et qui lui paraîtront utiles dans l'intérêt de la radio canadienne.

Si votre Comité le veut bien, je peux faire en sorte de me présenter la semaine prochaine.

Votre dévoué,

JOEL ALDRED

Messieurs, que désirez-vous faire à cet égard?

M. MURRAY: Quel est le nom de ce monsieur?

Le PRÉSIDENT: Joel Aldred.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Pourquoi a-t-il été congédié de la Société Radio-Canada?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Est-ce lui qui a écrit dans les journaux il y a quelque temps?

Le TÉMOIN: Il y a eu un article dans le *Montreal Standard*. Il a été congédié par la direction, pour s'être montré déloyal envers la Société.

M. FLEMING: Monsieur le président, j'ai mentionné l'autre soir au Comité directeur qu'il conviendrait de convoquer M. Aldred, étant donné les déclarations qu'il a faite à maintes reprises au sujet des services de la Société Radio-Canada; la lettre où il demande d'être entendu par le Comité est l'aboutissement de ces déclarations. Vu ce qu'il a dit, je crois, monsieur le président, que le Comité ne peut faire autrement que d'accéder à sa demande. Nous savons que M. Aldred a été congédié, comme l'a dit M. Dunton, il y a environ un an ou un an et demi; mais, à cause des déclarations que contient sa lettre, j'estime que le Comité ne devrait pas manquer d'entendre ce qu'il a à dire, quitte ensuite à juger quel poids il convient d'attacher à son témoignage. Étant donné les graves accusations qu'il porte dans sa lettre, je crois réellement que le Comité ne devrait pas lui refuser l'audience qu'il sollicite.

M. STEWART: Monsieur le président, cela pourrait être un dangereux précédent. Je ne connais pas M. Aldred, et j'ignore quel poste il occupait à la Société Radio-Canada. Peut-être ayant été congédié, garde-t-il rancune à la Société, qu'il espère dénoncer au Comité. Il peut avoir des choses très légitimes à raconter, mais je suis incapable de dire si, oui ou non, il est en mesure de discuter les questions d'administration qu'il prétend si bien connaître. S'agit-il d'une rancune de la part d'un employé congédié? Je crois que nous perdons notre temps. Au cas où ces renseignements seraient utiles, reste à savoir qui va décider si un tel témoin est, oui ou non, en état de fournir au Comité des informations légitimes.

M. MURRAY: Je dois dire, monsieur le président, que si vous entendez ce monsieur, ce sera donner l'exemple à d'autres. Vous aurez bientôt au moins une douzaine de personnes désireuses de fournir ce genre de témoignage au Comité, si le temps le permet, si quelqu'un paye leurs frais pour venir ici, et si l'offre de témoigner est alléchante. D'un autre côté, il y a des personnes qui ont été à l'emploi de la Société Radio-Canada et qui seraient très heureuses de témoigner en sa faveur. Comme l'a dit M. Stewart, c'est là un dangereux précédent. Tous les maniaques, de Victoria à Halifax, viendraient ici vous dire comment administrer la Société Radio-Canada.

M. RICHARD: Je suis parfaitement de cet avis. Je ne pense pas que ce soit des experts de ce genre que nous voulons entendre. Il y a trop de ces gens-là.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Personnellement, j'aimerais mieux l'entendre. Nous sommes un corps public, et nous avons une lettre qui contient de graves accusations contre la Société Radio-Canada; je ne vois pas comment nous pourrions refuser de l'entendre. On parle de maniaques, mais le Comité a invité tout le monde à venir témoigner au sujet de la radiodiffusion; nous en avons fait autant avec les affaires indiennes, et au sein des autres comités. Personnellement, je préférerais dire maintenant que je ne tiens pas à l'entendre, mais je ne pense pas que nous puissions lui refuser de témoigner, vu que nous sommes un corps public.

Le PRÉSIDENT: Vous préférez sans doute ne pas déroger à la règle que nous avons suivie jusqu'ici; or, vous admettrez, je crois, que notre Comité n'a pas eu affaire à des maniaques. Nous avons entendu plusieurs corps organisés.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Cela dépend de ce que vous entendez par "maniaques".

Le PRÉSIDENT: J'ai pensé que vous seriez de mon avis, et c'est pour cela que je me suis exprimé comme je l'ai fait

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Le Comité a certainement entendu toutes sortes de gens, y compris des petits groupes particuliers, représentant des stations

radiophoniques de peu d'importance, et autres. Je me rappelle qu'il y en a un qui venait de ma propre ville; je me le rappelle très bien. Or, ces petits groupes voulaient nous dire comment administrer le service.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais faire une observation qui est la suivante. Cet homme dit d'abord que ses rapports avec Radio-Canada lui ont permis d'observer de très près les services de la Société. Il dit ensuite que ses amis et lui-même,—ce ne sont pas ses termes exacts et j'amplifie quelque peu,—sont renversés devant le gaspillage qui se fait, et qu'il serait bon d'examiner soigneusement l'administration interne de Radio-Canada. Il estime que les renseignements qui nous ont été donnés sont imprécis, tout comme ceux qui ont été donnés à la Commission Massey. Tel est son avis après avoir travaillé pour la Société Radio-Canada.

M. FLEMING: Ne dit-il pas aussi que les renseignements sont inexacts? N'a-t-il pas comparu devant la Commission Massey?

Le PRÉSIDENT: Je ne le pense pas. Il dit qu'il désire comparaître devant notre Comité et faire part de certaines propositions et idées. Il affirme en outre qu'il sera peut-être en mesure de divulguer, au sujet de la Société Radio-Canada, certains renseignements que nous jugerons d'intérêt public et d'intérêt aussi pour la radio canadienne. J'allais justement vous faire remarquer qu'il déclare en dernier lieu pouvoir dévoiler peut-être des renseignements; aussi je crois qu'il devrait au moins nous exposer par écrit le genre d'accusations qu'il désire porter avant que nous l'entendions. Prenons garde de ne pas convoquer au hasard des employés mécontents. Celui-ci nous donne guère de précisions.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Quel poste occupait-il?

Le TÉMOIN: Il était annonceur.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Si nous nous mettons à entendre tous ceux qui ont été congédiés par la Société Radio-Canada pour une raison ou l'autre, nous n'en finirons jamais.

M. HENRY: Comme vous, monsieur le président, je crois que nous devrions d'abord être saisis d'un exposé écrit.

Le PRÉSIDENT: Je ferai remarquer que M. Aldred est un peu vague dans sa lettre. Eh! bien, messieurs, nous avons tous pris une décision: quelle qu'elle puisse être, est-ce que quelqu'un voudra bien faire une proposition?

M. HANSELL: Radio-Canada demande de plus amples provisions, sous une forme ou une autre, et ce monsieur n'est pas le seul, au pays, à trouver excessives les dépenses de la Société. Peut-être nous ferons-nous nous-mêmes critiquer si nous refusons d'entendre une personne qui a été au courant de l'exploitation à l'étude, et qui a des renseignements à nous donner au sujet des dépenses de Radio-Canada. Qu'il s'agisse, oui ou non, d'un employé congédié, je n'ai rien à dire là-dessus. La direction de la Société doit être libre de congédier qui elle veut. Cela ne nous regarde pas, mais la question des dépenses nous concerne. C'est un problème sérieux à considérer, et vu que cet homme demande de comparaître pour nous fournir certaines preuves, j'estime que nous devrions l'entendre. Les autorités de Radio-Canada auront toujours l'occasion de réfuter ce qu'il pourra dire. Quant à lui demander de soumettre un exposé de ce qu'il a à nous communiquer, je ne pense pas que vous puissiez par là en savoir plus long que ce qui est contenu dans sa lettre.

M. RICHARD: A mon avis, avant qu'un témoin puisse être considéré comme un expert en matière de finances et de dépenses, il faudrait qu'il ait d'autres qualités que celles d'annonceur de Radio-Canada. La Société doit avoir deux

ou trois cents annonceurs! Nous ne devrions pas faire trop de cas d'un témoin qui ne donne pas de meilleures raisons que celles qui ont été énumérées en l'occurrence. Nous avons des choses plus importantes à étudier que les avis de telle ou telle personne en particulier.

M. FLEMING: Le Comité jugera mieux de ce que M. Aldred peut avoir à dire après qu'il l'aura entendu; il n'a pas entrepris d'enquêtes bien onéreuses cette année. Il est évident que nous nous bornons surtout, cette année, aux services de radiodiffusion proprement dits. Or, si un particulier quelconque, qui a eu affaire avec la Société Radio-Canada, a quelque chose à nous dire au sujet de cette très importante question de finances, et qu'il accuse la Société de gaspillage, j'estime que le Comité devrait l'entendre. Si certains de nos collègues estiment,—comme ils l'ont démontré franchement,—que M. Aldred devrait donner des précisions sur le contenu de sa lettre, je ne m'y oppose pas. J'approuve ce que M. Henry et vous-même, monsieur le président, avez dit à cet égard. Si cet homme a des preuves, et qu'il soit en mesure de les préciser, il n'est pas déraisonnable d'exiger qu'il le fasse.

Le PRÉSIDENT: Je n'aime pas vous presser, mais je suis sûr que vous avez tous pris une décision. Quelqu'un voudra-t-il proposer d'entendre le témoin, ou de ne pas l'entendre?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): J'aurais un mot à dire avant que la proposition soit mise aux voix.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Si quelqu'un cherche à comparaître devant nous, et que M. Dunton affirme que cette personne a été congédiée pour déloyauté, on aura besoin d'accumuler les preuves pour me faire changer d'idée. En ce moment, je prends la parole de M. Dunton. Mais les autorités responsables de la Société Radio-Canada ne m'ébranleront guère en disant que le manque de loyauté a été l'un des motifs pour lesquels tel ou tel employé est ou devrait être congédié. M. Aldred accuse effectivement la Société de gaspillage. Or, comment refuser à l'auteur d'une telle accusation l'occasion d'en donner ici la preuve? Je ne veux pas que le Comité soit cloué au pilori par cet homme et ses amis pour avoir négligé de recueillir les preuves du prétendu gaspillage dans l'administration de la Société. Je crois que c'est en effet le terme que M. Aldred a employé.

Le PRÉSIDENT: C'est bien cela.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Si nous refusons de l'entendre, cela nous placera dans une position très équivoque. Vous savez comment certaines personnes nous guettent pour essayer de démontrer qu'à telle ou telle occasion on a passé l'éponge sur quelque chose de ce genre-là. Aussi, s'il le faut, je propose d'entendre le témoin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez une proposition devant vous.

M. HENRY: Monsieur le président, je propose en amendement que l'auteur de la lettre soit tenu de déposer une déclaration écrite et que sa comparution soit différée.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Très bien, je vous appuie.

Le PRÉSIDENT: Nous substituerons cette dernière proposition à la vôtre.

M. FLEMING: Le Comité n'assermente pas ses témoins.

M. MURRAY: Si la personne en question doit porter des accusations, ces dernières devraient être faites sous serment.

M. FLEMING: Le Comité n'a jamais demandé à un témoin de prêter serment.

M. GAUTHIER (*Portneuf*) : Qu'est-ce qu'un annonceur peut savoir des finances ou du mode de financement de la Société Radio-Canada? Je me le demande.

M. SMITH: Il y a une grande différence entre le financement d'une société et le gaspillage.

M. GAUTHIER (*Portneuf*) : Il parle de gaspillage. N'est-ce pas le gaspillage de temps dont il veut parler?

LE PRÉSIDENT: Messieurs, vous êtes saisis d'une proposition voulant que M. Aldred soit invité à préciser ses accusations, et que d'ici là, toute décision au sujet de la convocation de ce témoin soit réservée.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*) : Adopté.

LE PRÉSIDENT: La question est mise aux voix. Ceux qui sont en faveur voudront bien lever la main. Y en a-t-il qui sont opposés à la motion? La motion est adoptée. Je suppose que M. Plouffe ou moi-même devrons notifier cette décision par lettre à l'intéressé. Nous le ferons immédiatement. Maintenant, continuons. Nous avions posé certaines questions au sujet de la télévision. Qui a la parole?

M. Fleming:

D. Puisque personne ne prend la parole, je vais vous demander, monsieur Dunton, si c'est l'intention du Bureau des gouverneurs que Radio-Canada entreprenne l'exploitation d'un service de télévision avant qu'une station privée quelconque ait la permission de le faire?—R. L'intention du Bureau n'a pas été au delà de ce qu'il a déclaré publiquement à cet égard.

D. Sans entrer dans le détail de ces déclarations, pouvez-vous répondre à la question?—R. Non, telle n'était pas l'intention du Bureau.

D. Le Bureau des gouverneurs aurait-il vu d'un bon œil qu'une station privée soit autorisée à frayer le chemin dans ce domaine au Canada, avant que la Société ait reçu pareille autorisation?—R. Ce n'est pas ce qui nous a préoccupé le plus. La principale question était pour nous la création d'une télévision-modèle dans l'intérêt national.

D. Voulez-vous dire une télévision nationale?—R. Oui, une télévision-modèle d'envergure nationale, qui monterait en grande partie des programmes canadiens et les distribuerait d'un bout à l'autre du pays.

D. Dans votre plan d'exploitation d'une pareille télévision nationale, y aurait-il place pour une station locale de propriété privée dans un des territoires métropolitains?—R. Nous avons pensé qu'il incombait à d'autres organismes publics de trancher la question de savoir quel rôle était dévolu aux stations privées. C'était là une responsabilité trop grave, pour notre part. Nous avons surtout étudié le projet d'une télévision nationale. Le plan actuel accorde certainement beaucoup de place à l'exploitation privée.

D. Que voulez-vous dire par "d'autres organismes publics"?—R. Le Parlement et le gouvernement, si possible, avec le concours d'une Commission royale, et peut-être d'un Comité parlementaire.

D. Lors de notre dernière séance, je crois que vous avez émis l'idée d'une entreprise coopérative à Toronto. A-t-on fait part de cette idée aux autres centres métropolitains d'où des demandes avaient été reçues?—R. Oui. A notre avis, la proposition visait aussi bien Montréal que Toronto, et n'importe quel autre territoire.

D. L'avez-vous formulée pour Hamilton?—R. Non. Nous nous y sommes opposés catégoriquement pour Hamilton, parce qu'il n'y avait là qu'une seule bande de fréquence qui, suivant nous, devrait être réservée au réseau national, en prévision de futurs progrès.

D. Qui a émis l'idée d'un service à base de coopération?—R. Nous y avions pensé, et la chose nous avait été indiquée par une société privée, en particulier au cours d'une séance du Bureau où l'ensemble de la question avait été discuté.

Le PRÉSIDENT: Quand vous employez le mot "coopérative", vous voulez parler des cas où vous avez proposé à deux ou trois requérants de s'associer?

M. FLEMING: Si je me rappelle bien; Radio-Canada a adopté le nom "d'entreprise coopérative" lorsque la proposition a été discutée. N'est-ce pas exact?

Le PRÉSIDENT: Je veux simplement être certain du terme. Est-ce à ce groupe de demandes, émanant de deux ou trois sources différentes, que vous faites allusion?

M. FLEMING: Non, je parle de la contre-proposition, si je comprends bien, qu'a faite la Société Radio-Canada après avoir reçu des demandes de certaines stations privées.

Le président:

D. C'est ce que vous entendez par la phrase: "Associez-vous si vous pouvez"—R. Oui. Il s'agit de lancer une entreprise à base de coopération. Voilà ce que nous avons dans l'idée.

M. Fleming:

D. Vous citez votre propre déclaration?—R. Oui.

D. Et n'avez-vous pas dit que l'idée émanait en premier lieu d'une station privée?—R. Non. J'ai dit qu'au sein même de la Société Radio-Canada nous avions songé à l'exploitation en commun. Le directeur général en avait parlé à des fabricants d'appareils de radio, et nous avions eu des entretiens avec des sociétés privées, bien qu'ils n'aient eu aucun caractère officiel. Une proposition d'exploitation coopérative fut faite, en particulier, à une réunion publique du Bureau, par une personne représentant un organisme privé; nos gouverneurs y prirent un vif intérêt. Ce projet semblait rallier les suffrages des autres société privées.

D. A-t-il été mis de l'avant par quelque particulier demandant un permis d'exploitation de télévision?

Le président:

D. Demandant qu'une licence lui soit accordée à lui-même, ou encore sur un pied de coopération?—R. Nous n'avons reçu aucune demande du genre.

M. Fleming:

D. L'idée n'a jamais été mise de l'avant? Vous avez dit qu'elle avait été émise à une ou deux reprises par un particulier ou une société. Je ne suppose pas qu'il s'agisse là des personnes qui ont demandé des permis de télévision? —R. Je ne pense pas qu'aucun requérant se soit prononcé en faveur de l'idée lorsqu'il a comparu officiellement; toutefois, je crois qu'on a manifesté de temps à autre un certain intérêt à l'égard de cette exploitation. On a paru quelquefois s'intéresser à la perspective d'une forme quelconque d'exploitation générale.

D. Voulez-vous dire que, parmi ceux qui ont fait jusqu'ici une demande de permis, il y en a qui ont manifesté de l'intérêt pour l'idée d'une exploitation en

coopération?—R. Il faudrait que je vérifie d'après le compte rendu de nos réunions. Je ne pense pas qu'il y en ait qui l'aient manifesté officiellement aux séances du Bureau, mais nous avions raison de croire que la perspective intéressait assurément quelques-uns d'entre eux.

D. Quels sont ceux qui ont manifesté de l'intérêt pour cette idée d'exploitation en coopération?—R. Il m'est difficile de parler indirectement pour ceux qui ont sollicité des permis.

D. Préférez-vous consulter le compte rendu de vos délibérations avant de répondre à la question?

Le PRÉSIDENT: J'aurai peut-être une décision à rendre à ce sujet. Je voudrais savoir si la question se rapporte à des conversations privées entre la Société Radio-Canada et quelques-uns de ces requérants; peut-être alors ne s'attend-on pas à les voir consigner? Advenant que ce soit là la nature de la question, je me demande si celle-ci est bien régulière et si l'on doit y répondre? Supposons que la compagnie XYZ demande un permis en même temps que deux ou trois autres, et que le Bureau, à ce moment-là, leur fasse remarquer qu'on ne peut pas le leur accorder, parce qu'il n'y a pas beaucoup de longueurs d'ondes, et leur suggère de s'associer. Après mûre réflexion sans doute, les directeurs de la compagnie ont avec le Bureau un entretien au cours duquel M. Dunton ou quelque autre membre de la Société Radio-Canada croit saisir que la compagnie s'intéresse maintenant à la proposition. Si c'est là le genre de renseignement que vous cherchez, je ne crois pas que ce soit régulier.

M. FLEMING: Je demandais si l'idée avait été mise de l'avant ou approuvée par quiconque avait demandé un permis d'exploitation.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire officiellement?

M. FLEMING: Oui, et je crois comprendre que la réponse a été négative.

Le TÉMOIN: Il n'y avait rien d'officiel. Nous avons effectivement reçu une demande collective de Montréal; elle était inscrite à l'ordre du jour du Bureau, mais n'a pas été débattue, et elle fut retirée avant que nous puissions l'examiner.

M. Fleming:

D. Est-ce que les auteurs de la demande s'occupaient, à ce moment-là, de radiodiffusion?—R. Oui.

D. Y aurait-il du mal à indiquer qui ils étaient?

Le PRÉSIDENT: C'est une question d'ordre public, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: D'après nos registres officiels, la demande émanait de la *Canadian Marconi Company*, et cette dernière disait qu'une autre société de radiodiffusion devait se joindre à elle; mais, je le répète, la demande fut retirée avant que nous ayons eu l'occasion d'en aborder l'examen.

M. Fleming:

D. Rien n'indiquait que d'autres sociétés fussent associées avec celle qui faisait la demande?—R. Il était dit que la demande serait faite dans telles et telles conditions, mais elle fut retirée.

D. L'autre société n'était pas nommée?—R. Non, mais on indiquait qu'il s'agissait d'une autre société de radiodiffusion.

D. Savez-vous qui elle était?—R. Oui, mais le nom ne figure pas dans nos procès-verbaux, et je ne crois pas qu'il soit juste de le divulguer.

D. D'après votre conception d'une télévision nationale telle que celle dont vous avez parlé, s'agit-il d'une exploitation à peu près analogue à la radiophonie ordinaire, pour ce qui est des rapports entre les services de la Société Radio-

Canada et ceux des stations privées?—R. D'après le plan envisagé dans la déclaration provisoire du gouvernement, l'exploitation, en général, ressemblerait de très près aux dispositions de la grande entente qui existe entre le réseau national et les stations privées y affiliées. Il y aurait la même obligation réciproque, notamment: de la part du réseau national, de fournir aux stations privées certains services et programmes, et, de la part de ces dernières, l'obligation générale de prendre un certain service, ce qui est avantageux pour les deux parties, le réseau national pouvant ainsi radiodiffuser certains de ses programmes dans les territoires en question, et les stations privées ayant l'avantage d'obtenir un certain nombre de programmes à transmettre.

D. La Société Radio-Canada restant maîtresse du service de télévision?—R. C'est la loi actuellement.

D. Telle est votre conception d'une exploitation nationale?—R. Il faudrait assurément une coordination assez prudente de l'ensemble de l'exploitation dans l'intérêt national.

Le président:

D. Je suppose que la télévision n'est pas spécifiée dans la Loi?—R. Si, c'est une forme de radiodiffusion qui est visée par la Loi sur la radiodiffusion.

D. Dans la définition de la radiodiffusion, y avait-il quelque autre disposition indiquant clairement que la télévision entrait en ligne de compte au moment de la rédaction de la loi?—R. Oui, très clairement.

D. Je ne le savais pas.—R. La télévision faisait son début en Angleterre au moment où la Loi actuelle sur la radiodiffusion fut adoptée.

Le PRÉSIDENT: J'aurai juste une remarque à faire, monsieur Fleming, au sujet de vos questions. Si la loi le veut ainsi, la Société Radio-Canada est obligée d'organiser cette exploitation conformément au statut qui l'a créée.

M. FLEMING: Parfaitement. M. Dunton ne l'avait pas indiqué, et ma dernière question visait à faire ressortir que telle était bien la base sur laquelle le plan national était édifié.

M. Stewart:

D. Lorsque quelqu'un se présente devant le Bureau pour obtenir un permis de télévision, soumet-il en même temps un aperçu de ses émissions?—R. Oui, nous lui demandons quels sont, d'une façon générale, ses projets relativement aux programmes et à l'exploitation de sa station.

D. Constatez-vous que les émissions proposées sont compatibles avec votre ligne de conduite établie ou à établir à l'échelon national?—R. Comme nous l'avons dit dans notre déclaration, il est arrivé que les plans de certains requérants ne nous aient guère frappés, non pas simplement à cause de ce qu'on se proposait de faire, mais bien souvent à cause de la nature vague des projets.

D. Je remarque ce qui suit dans votre déclaration nº 15, du 17 mai 1948, au sujet de la télévision:

> Le Bureau estime qu'il ne serait pas dans l'intérêt général du public canadien d'avoir des stations privées de télévision qui deviendraient, au Canada, des débouchés de réseaux de télévision étrangers.

Voulez-vous préciser cette déclaration?—R. Oui, car je crois que c'est un point important dans l'élaboration d'un programme national de radiodiffusion au Canada. Vous vous rappelez que la Commission Aird fut la première à étudier la radiodiffusion telle qu'elle s'était développée, un peu n'importe comment, sur un pied commercial; cette Commission avait constaté une tendance naturelle,

dans notre pays, à obtenir des programmes des États-Unis, soit en se reliant à des réseaux américains, ou encore soit au moyen de transcriptions, parce que c'est la façon la plus pratique de faire de la radiodiffusion, c'est-à-dire d'utiliser pour vos programmes les sujets relativement peu coûteux qui proviennent des États-Unis, et dont l'ensemble des frais a été réparti sur tous les débouchés américains. Vous pouvez exploiter ces sujets à relativement peu de frais. Aussi, la tendance générale sur un pied commercial est d'importer des programmes de l'autre côté de la frontière, et bien entendu, si possible, d'être relié directement à des réseaux, et de faire partie effectivement de la radiophonie américaine. Il est évident que les mêmes pressions économiques s'exerceront à l'égard d'une exploitation de télévision qui sera organisée sur un pied purement commercial: il y aura une tendance générale à importer une très grande partie des programmes des États-Unis.

D. Que dire des demandes qui vous ont été adressées par les sociétés privées? Y avez-vous constaté cette tendance à s'approvisionner auprès des stations américaines?—R. Nous les avons interrogées au sujet de leur programme d'émissions, et toutes se sont dites intéressées à monter elles-mêmes au moins une certaine proportion de leurs propres réalisations locales; mais la plupart ont déclaré très catégoriquement qu'elles voulaient être absolument libres de faire venir ce qu'elles voulaient des États-Unis.

D. N'est-il pas vrai que la Société Radio-Canada a refusé un permis à la *Famous Players* à cause de cela?—R. L'avocat de l'Association canadienne des radiodiffuseurs s'est fortement opposé à une recommandation en faveur de la *Famous Players Corporation.* Je ne tiens pas à dire exactement à quel titre, mais il a été signalé que cette société n'était pas contrôlée par des Canadiens.

D. Voici ce que porte la déclaration publique du Bureau, en date du 3 novembre 1948:

> Le Bureau estime que la *Famous Players Canadian Corporation* a fourni les meilleures garanties d'un bon service, mais il a pris note des objections catégoriques de l'avocat de l'Association canadienne des radiodiffuseurs qui s'oppose à ce qu'on accorde, pour le moment, un permis de télévision à une société ayant des intérêts dans les cinémas, avec tout ce qu'entraînerait un tel geste, société qui, de plus, appartient à des capitalistes non canadiens.—R. C'est exact.

D. J'ai l'impression,—à tort peut-être,—que les propriétaires de stations privées s'opposaient à ce qu'ils se préparent justement à faire eux-mêmes.—R. Je ne pense pas qu'ils aient épuisé le sujet de ce que ferait la *Famous Players;* cette citation résume assez bien les raisons qu'on a fait valoir.

D. La Société Radio-Canada a-t-elle l'intention de faire de la télévision nationale un service canadien, tant au point de vue des auteurs qu'à celui des interprètes des programmes?—R. Il importe beaucoup, croyons-nous, pour l'avenir du Canada, que nous ayons un réseau essentiellement canadien, un réseau national, qui, bien entendu, transmettra certaines émissions de l'extérieur, mais qui aura un répertoire d'origine canadienne, et en général de télévision canadienne, exécuté par des Canadiens pour les Canadiens.

D. Il y a un autre aspect de la télévision qui pourra avoir son importance dans l'avenir. Peut-être la Société Radio-Canada n'a-t-elle pas eu le temps de l'étudier ou d'y songer, mais puis-je savoir si elle a fait quelque chose au point de vue de la télévision pour les écoles?—R. Pas directement, mais notre Conseil consultatif national pour les émissions scolaires s'y intéresse effectivement, et de concert avec ce conseil, qui compte des représentants de tous les ministères de

l'Instruction publique au pays, nous nous proposons de faire des recherches afin d'établir si, oui ou non, l'on utilisera la télévision dans les émissions scolaires.

D. Et votre Conseil consultatif s'accorde avec les rapports américains sur la télévision considérée comme moyen d'atteindre les écoliers?—R. J'imagine que certains de ses membres en ont pris connaissance.

M. RICHARD: Est-ce que la Société Radio-Canada a le droit d'empêcher les théâtres de radiodiffuser des programmes de télévision provenant de l'extérieur, ou du pays même?

Le TÉMOIN: De représenter dans leurs théâtres des programmes provenant d'une station de télévision? Il faudrait pour cela s'adresser à des avocats. Personnellement, je crois qu'au point de vue du droit commun Radio-Canada peut empêcher qui que ce soit de capter un programme et de s'en servir pour des fins lucratives. Nous ne pouvons pas empêcher quelqu'un de recevoir simplement ce qui est radiodiffusé.

M. STEWART: Quel effet ces restrictions relatives à la représentation de programmes de télévision pour fins lucratives auraient-elles sur le propriétaire d'un bar où sont donnés des programmes de télévision?

M. FLEMING: Vous avez dit "cabaret" la première fois.

M. STEWART: Considérerait-on que ces émissions sont diffusées sur un pied lucratif?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit là d'un droit d'auteur ou d'un sujet qui s'y rapporte. On prétend, je crois, que de représenter, dans un endroit public comme celui-là, pour vendre plus de "gin-rickeys", quelque chose qui est la propriété d'une autre personne, est poursuivre effectivement des fins lucratives.

M. STEWART: La question est de savoir si la Société Radio-Canada aurait le droit ou le pouvoir de décider où pourraient être donnés des programmes de télévision, ou bien si cela relève de l'autorité des provinces.

Le TÉMOIN: En premier lieu, c'est le gouvernement fédéral qui accorde les permis de poste récepteur, et non pas nous. Quant à savoir dans quelle mesure nous devrions intervenir, mettons, pour exiger un paiement, ou pour empêcher un théâtre de capter un programme et de le reproduire, je ne suis pas sûr. Il faudrait consulter des hommes de loi compétents à cet égard, si le propriétaire de l'appareil récepteur s'en servait pour gagner de l'argent.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Aux États-Unis, permet-on de reproduire des programmes de télévision dans les cafés ou les restaurants?—R. Oui, dans les cafés ou les restaurants. Cependant, certains tribunaux des États-Unis ont rendu l'arrêt suivant: savoir qu'un théâtre ne peut capter un programme et le projeter sur son écran.

D. Alors la coutume en est assez bien établie?

M. RICHARD: Supposons que quelqu'un qui est propriétaire de plusieurs théâtres, dans une région quelconque, veuille téléviser ses films, au lieu de les reproduire dans chacun de ses établissements, qu'arriverait-il?

Le TÉMOIN: Il est possible qu'un organisme théâtral obtienne du ministère des Transports la permission d'avoir un appareil mobile qui capterait un programme à tel endroit pour le transmettre directement, par ce qu'on appelle la communication entre points donnés, à tous ses théâtres où ce programme serait reproduit sur l'écran. Cette communication entre points donnés ne serait pas de la radiodiffusion, et en réalité, elle s'effectuerait sur des fréquences qui ne

pourraient pas être reçues par le public. Ce serait une transmission par air, au lieu d'une transmission par câble, et il s'agirait simplement d'avoir la permission du gouvernement.

M. HANSELL: Quand vous parlez de projection sur l'écran, vous voulez dire un écran de cinéma?

Le TÉMOIN: Oui, il existe aujourd'hui des appareils qui permettent à un théâtre de capter une image télévisée et de l'agrandir.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Rappelez-vous que chaque province a le droit de décider ce qui peut être fait dans les cafés et les tavernes.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Avez-vous pu vous entendre au sujet de l'utilisation du mont Royal pour des fins de télévision?

Le TÉMOIN: Nous avons une entente avec la ville de Montréal, mais cette entente a besoin d'être confirmée par le procureur général de la province de Québec. Nous n'avons pas encore reçu cette confirmation.

M. Stewart:

D. Monsieur le président, dans l'état financier que vous nous avez remis aujourd'hui sur la télévision, je remarque que Radio-Canada prévoit un déficit de neuf à dix millions de dollars à la fin de 1955-1956, et je crois que le déficit sera à peu près le même, aussi, à ce moment-là, pour la radiodiffusion, si elle s'effectue aux conditions actuelles. Or, la Société me semble absolument incapable de liquider ces montants et, en conséquence, le Comité ne devrait-il pas,—je m'adresse à d'autres qu'au témoin,—envisager la question de savoir si ces sommes d'argent ne pourraient pas être concédées par le gouvernement à titre de subvention, au lieu de prêt, pour le bien de l'administration du service?—R. Je ne sais trop si vous avez interprété comme il faut la déclaration relative au chiffre de $9,615,000. Cela représente la totalité des emprunts nécessaires; autrement dit, les fonds nécessaires pour combler les dépenses d'établissement et les déficits.

D. Oui, je l'ai remarqué. Vous n'avez de fonds ni pour l'un ni pour l'autre, de sorte que vous devrez vous adresser au gouvernement afin de maintenir votre exploitation.—R. D'après les estimations qui ont été faites, nous comptons que, cette année-là, nos recettes et dépenses pour ces services commenceront à s'équilibrer et, en réalité, accuseront plus tard un bénéfice.

D. A quelle condition? En portant le prix du permis à $10?—R. C'est basé sur un revenu d'une forme quelconque, équivalant à $10 par poste récepteur de télévision. Nous comptons que le nombre des téléviseurs augmentera chaque année et avec lui, le chiffre des recettes, si bien que nous estimons qu'en 1955-1956 les recettes et dépenses courantes s'équilibreront à peu près.

D. Voudriez-vous aller plus loin, et dire quand vous serez capable de rembourser les emprunts?—R. Il serait chimérique de faire des projets pour un avenir trop éloigné, parce que je crois qu'à ce moment-là le service aura subi une évolution quelconque. Très probablement, notre rayonnement s'étendra peu à peu à d'autres parties du pays, et l'on nous demandera de faire des dépenses supplémentaires pour desservir de nouvelles régions.

D. Plus votre service s'étendra, plus vos dépenses d'établissement s'accroîtront et vos frais d'exploitation augmenteront également?—R. Oui, mais nous espérons que les recettes augmenteront elles aussi proportionnellement.

M. Fleming:

D. Dans cette estimation des recettes pour les six années à venir, vous supposez, n'est-ce pas, que vous continuerez d'étendre votre rayonnement

comme vous nous l'avez indiqué la semaine dernière? Cela voudra dire, sinon l'établissement d'un plus grand nombre de centres de réalisation, au moins un développement considérable des avantages de la télévision au Canada?—R. Oui. comme je l'ai déjà expliqué, cette estimation est basée sur les exploitations de Montréal et de Toronto, et si nous nous développons d'un côté ou de l'autre, nous comptons aussi que les recettes s'accroîtront.

D. Est-ce que l'état financier ne le laisse pas entrevoir?—R. Non, parce que nous ne pouvons pas dire où l'on nous demandera d'étendre notre rayonnement ni dans quelle mesure.

D. Mais ces chiffres ne sont-ils pas basés, jusqu'à un certain point, sur ce développement éventuel?—R. Ils reposent sur la certitude, confirmée par ce qui s'est passé dans d'autres pays, que, chaque année, le public exigera de plus en plus de service, si l'on veut qu'il achète des appareils récepteurs. On commence sur un pied modeste pour la télévision mais il faudra améliorer tous les ans notre service si l'on veut que grandisse notre auditoire.

D. Comprenons-nous bien. Je parlais du développement géographique de la télévision au Canada.—R. Cela n'est pas visé dans l'exposé en question, qui porte sur ce que nous sommes autorisés à faire pour le moment, c'est-à-dire sur nos centres de production de Montréal et de Toronto.

D. Rien que ces deux-là, mais que dire de l'exploitation des ressources disponibles, et du recours à divers moyens pour propager la télévision dans tout le pays?—R. Cela augmenterait les dépenses indiquées, bien que dans une proportion inférieure peut-être, mais commencerait aussi à accroître les recettes.

D. Peut-être vous ai-je mal compris. Lorsque vous nous avez fourni ces détails la semaine dernière, je croyais que vous tabliez alors, du point de vue géographique sur une très vaste distribution de vos programmes de télévision réalisés à Montréal et à Toronto, et que ces chiffres comprenaient l'extension du rayonnement jusqu'à Vancouver.—R. Les chiffres visent la réalisation des programmes, et il n'en coûtera pas beaucoup plus cher pour les distribuer. Les frais d'un enregistrement devant être envoyé à Vancouver sont infimes. Toutefois, si l'on nous demande d'établir une station à Vancouver, c'est une autre affaire. L'entretien d'un émetteur est plus coûteux, mais le supplément d'argent qu'il faudrait débourser pour fournir un programme d'abord par enregistrement de kinétoscope serait insignifiant, parce que le gros des dépenses en vue de la réalisation du programme aurait déjà été fait.

D. Combien y a-t-il de demandes de permis de télévision à l'étude actuellement?—R. Je peux vous les énumérer de mémoire; Montréal, postes CKAC et CFCF; Toronto, CFRB, CKY, *Famous Players*, Al Leary; Hamilton, CHML, contre lequel on s'est prononcé, et une autre demande qui a été adressée au ministère des Transports par les exploitants de la station CKOC; New-Westminster, CKNW, et Windsor, CKLW.

D. Cela fait un total de neuf demandes dont une a fait l'objet d'une recommandation défavorable? Cela veut-il dire que les huit autres sont encore à l'étude, ou que sont-elles devenues? D'abord, mes chiffres sont-ils exacts? —R. Je crois que oui. Les autres sont encore à l'étude.

D. Où en sont-elles rendues? Vous avez eu des audiences pour quelques-unes d'entre elles?—R. Oui, pour quelques-unes. En mai dernier, le Bureau a déclaré effectivement que, dans n'importe quel territoire, les gens auraient avantage à se réunir pour voir s'il serait possible d'organiser quelque chose en commun, et à revenir devant le Bureau avec une demande collective. Jusqu'ici, aucune demande de la sorte n'a été reçue.

D. Avez-vous laissé à ces divers requérants la latitude voulue pour qu'ils puissent se présenter de nouveau s'il leur était impossible de se grouper en vue de l'exploitation coopérative que vous avez proposée?—R. Nous avons envisagé cette perspective. Pour le moment, le Bureau ne désire pas modifier sa recommandation, d'ici à ce que le rapport de la Commission royale ait été fait.

D. Vous attendez les recommandations de la Commission royale?R. Oui.

D. Vous n'avez pas simplement opposé un refus catégorique, tant que les requérants ne se seront pas groupés? Ce que vous attendez réellement, c'est la recommandation de la Commission Massey?—R. Comme nous l'avons fait remarquer, nous serons disposés, d'ici là, à envisager les demandes qui sont conformes à la déclaration du gouvernement.

D. Il ne servirait donc à rien de faire une demande d'ici à ce que vous ayez le rapport de la Commission royale?—R. En ce qui concerne les demandes individuelles, cela ne servirait pas à grand-chose.

D. Vous dites avoir reçu deux demandes de Montréal? Combien y a-t-il de longueurs d'ondes à cet endroit pour la télévision—R. Cinq en tout, et nous voulons en réserver deux.

D. Deux pour la Société Radio-Canada, ce qui en laisse trois aux sociétés privées. A Toronto vous avez quatre demandes. Combien avez-vous de longueurs d'ondes?—R. Trois.

D. En gardez-vous deux pour vous?—R. Seulement une.

D. Il en reste deux pour les stations privées?—R. Oui.

D. Combien y en a-t-il à Hamilton?—R. Une seule.

D. Et vous avez refusé la demande pour cette unique longueur d'ondes?—R. Oui, nous avons recommandé de ne pas y faire droit.

D. Vous aviez aussi des demandes de New-Westminster et d'Ottawa?—R. Pas d'Ottawa, mais une autre de Hamilton.

D. Une deuxième de Hamilton qui est à l'étude?—R. Oui.

D. Combien y en a-t-il à Windsor?—R. Une seule.

D. Combien de longueurs d'ondes?—R. Une.

D. Vous ne la réservez pas pour la Société Radio-Canada?—R. Nous ne prendrons pas de décision à cet égard d'ici à ce que l'ensemble de la situation se précise.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Dites-vous que le procureur général de la province de Québec n'a pas consenti à vous donner cet emplacement sur le mont Royal? Avez-vous envisagé un autre endroit, au cas où le refus de cet emplacement serait définitif?

M. FRIGON: M. Duplessis a dit ne vouloir ni l'accorder ni le refuser. La Législature a adopté un projet de loi autorisant la ville à nous louer un emplacement sur la montagne.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Une mesure a été adoptée par la Législature?

M. FRIGON: M. Duplessis a dit qu'il en saisirait le Cabinet, parce que cet organisme représente tous les groupes, et qu'en conséquence il voulait le consulter. La réponse n'est pas définitive, et nous attendons encore la décision finale.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Avez-vous envisagé quelque autre emplacement, au cas où le refus serait définitif?

M. FRIGON: Nous avons d'autres projets. Le mont Royal présente un avantage, à condition que nous soyons sur le faîte de la montagne; autrement, il

présenterait un inconvénient, parce qu'il crée des ombres et, où que vous soyez placé, vous serez forcément gêné par cette ombre-là, si la montagne se trouve sur le passage de l'onde.

M. HANSELL: Est-ce que les longueurs d'ondes ou bandes de fréquences pour la télévision sont fixées par un accord international comme les autres?

M. FRIGON: Oui, particulièrement le long de la frontière. De chaque côté de la frontière il est possible d'installer un certain nombre de stations, mais elles doivent être attribuées d'après certaines règles, sans quoi elles se gêneraient les unes les autres.

M. HANSELL: Pour combien de temps les longueurs d'ondes actuelles sont-elles fixées? Y a-t-il une durée spécifiée?

M. FRIGON: Pour le moment, nous nous sommes entendus avec Washington quant à la façon dont les bandes de fréquences actuellement disponibles pour la télévision seront réparties le long de la frontière du Canada et des États-Unis.

M. HANSELL: C'est ce que je voulais savoir. Est-ce que cet accord est conclu pour une durée de temps déterminée.

M. FRIGON: Non. En ce moment, les accords de radiodiffusion et de télévision sont censés durer aussi longtemps qu'ils ne sont pas modifiés. Il est possible qu'il y ait une réunion où les nations intéressées exprimeront le désir de modifier l'attribution des bandes de fréquences, mais il n'y a eu aucun accord officiel entre le Canada et les États-Unis au sujet des bandes de fréquences pour la télévision, et des endroits où elles peuvent être utilisées.

M. STEWART: Qu'entend-on par stations de frontière? Est-ce que Winnipeg, qui est à 60 milles de la frontière, en serait une? Qu'est-ce qu'une station de frontière? Est-ce une station comme Windsor?

M. FRIGON: Non, c'est une station qui est dans un rayon de 200 à 250 milles.

M. OUIMET: La distance actuelle entre les stations est de 150 milles, si elles emploient la même bande de fréquence; mais, étant donné ce qui s'est passé aux États-Unis, on se propose de porter cet écartement à 250 milles, et il est très probable que ce sera là la distance fixée. En réponse à votre question, je dirai donc que l'attribution de ces bandes de fréquence ne s'appliquerait pas au delà de 250 milles de la frontière, et que, à cette distance, il ne serait pas nécessaire de tenir compte de l'effet que cela pourrait avoir sur l'autre pays.

M. FLEMING: Avec les progrès techniques, il est probable, je suppose, que le champ de rayonnement s'étendra.

M. OUIMET: On ne compte pas qu'il s'étendra.

Le PRÉSIDENT: Vous ne comptez pas pouvoir trouver le moyen de détourner les ondes de la ligne droite?

M. OUIMET: Nullement.

M. FLEMING: Vous croyez avoir atteint la limite du champ de rayonnement pour la télévision?

M. OUIMET: Je n'irai pas jusque-là. On peut toujours transmettre jusqu'à un certain point une onde au delà du champ normal, mais on ne reçoit qu'une faible partie de la force transmise. En augmentant l'intensité du pouvoir suffisamment, le signal ira de plus en plus loin; mais lorsqu'on a atteint une certaine limite, ce n'est plus pratique.

M. FRIGON: Naturellement, l'élément essentiel est la hauteur de l'antenne. Une antenne de 1,000 pieds de haut aura un champ plus étendu qu'une autre de

50 pieds. A Montréal, par exemple, si votre antenne était située sur le mont Royal, vous pourriez avoir un champ de rayonnement beaucoup plus étendu que si vous étiez dans la partie basse de la ville. La hauteur de l'antenne a donc une grande importance au point de vue du champ de rayonnement.

M. FLEMING: Quel champ de rayonnement comptez-vous avoir du mont Royal?

M. OUIMET: Encore une fois, il est très difficile de préciser un chiffre, parce qu'il faudrait définir la qualité du service. On entendrait l'émission à une très grande distance, mettons à 100 milles; mais, dans la plupart des cas, elle cesserait d'être entendue autour de 60 ou 80 milles. A Toronto, qui est à 63 milles de Buffalo, tous les gens qui ont actuellement des appareils entendent les émissions de Buffalo. Il arrivera un moment où un grand nombre de stations se gêneront beaucoup plus les unes les autres, et il est douteux qu'on puisse jouir alors du service à de très grandes distances.

M. FLEMING: Quel champ de rayonnement comptez-vous avoir, à Toronto, avec la station d'émission que vous vous proposez actuellement d'installer à cet endroit?

M. OUIMET: Nous pouvons dire que les gens habitant à 63 milles de là auront un aussi bon service que les citoyens de Toronto obtiennent actuellement de Buffalo, de sorte que le champ de rayonnement sera un peu plus ou un peu moins étendu, suivant la qualité du service. Permettez-moi d'ajouter une remarque que j'aurais dû faire dès le début, et qui touche l'importante question de l'altitude. Quand vous avez parlé de perfectionnements scientifiques qui pourraient étendre le champ de rayonnement, je n'ai pas songé à la possibilité d'utiliser de plus grandes altitudes. Évidemment, si l'on pouvait se procurer des emplacements plus élevés, comme par exemple des élevations naturelles dans certaines villes, la distance se trouverait alors accrue. Il y a aussi le système qui a été envisagé il y a quelques années, et dont on s'occupe encore aujourd'hui, quoique peu activement. Je veux parler du système de stratovision, pour lequel on emploie des avions à des altitudes allant jusqu'à 20,000 pieds, ce qui porte le champ de rayonnement jusqu'à 200 milles. Sept ou huit avions survolant le Canada pourraient atteindre tout le pays, mais c'est là une question économique. Du point de vue technique, c'est possible et l'on a fait des expériences qui l'ont prouvé; reste à savoir si c'est la façon la plus économique d'y arriver.

Le PRÉSIDENT: Si c'était aussi simple, nous voterions la somme en question.

M. FRIGON: Cela dépend beaucoup des conditions au points de réception. A New-York, il y a actuellement sept stations, dont quelques-unes sont entendues ou vues à une très grande distance, et pourtant on ne peut en capter plus d'une ou deux dans la ville même, de sorte que la réception d'une onde dépend beaucoup de l'endroit où se trouve le sans-filiste et de l'installation de ce dernier.

M. FLEMING: Lorsque la station de Toronto sera mise en marche en septembre 1951, les localités situées dans un rayon de 60 milles de Toronto pourront-elles jouir d'un bon service de télévision?

M. OUIMET: Tout dépend naturellement de ce que vous entendez par un bon service. Si vous considérez que la réception à Toronto est actuellement bonne, alors je dirai oui.

M. FLEMING: Ne me demandez pas de me prononcer là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Les avocats remarqueront que les ingénieurs sont terriblement ergoteurs.

M. GAUTHIER (*Sudbury*) : Évidemment, si l'auditeur déménageait à Toronto, cela l'aiderait considérablement.

M. HANSELL: Puis-je demander, monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur Hansell. Je veux expédier tout de suite cette lettre à M. Aldred, et pour cela je vais abandonner la présidence durant quelques minutes. Je serai de retour aussitôt que j'aurai dicté ma lettre. D'ici là, je vous prierai, monsieur Stewart, de bien vouloir occuper le fauteuil en mon absence.

(M. Stewart (*Winnipeg-Nord*) occupe le fauteuil.)

M. HANSELL: Puis-je demander si vous avez envisagé le nombre de stations de télévision qu'il faudrait ériger pour desservir tout le Canada?

Le TÉMOIN: Nous en avons fait l'étude jusqu'à un certain point.

M. HANSELL: Est-ce qu'en installant des stations de télévision dans toutes les villes de 50,000 habitants et plus, on pourrait desservir assez bien le pays?

M. OUIMET: On desservirait la population qui est située dans un rayon de 50 milles des villes en question, comme nous l'avons dit précédemment.

M. FRIGON: Nous pouvons dépeindre la situation en disant qu'il y a assez de villes au Canada pour desservir toutes les petites localités de quelque importance, mais le point essentiel est la question économique. Il y a des villes trop peu peuplées pour faire vivre une station de télévision. Quant aux fréquences à attribuer, elles ne manquent pas.

M. FLEMING: Puis-je poser une question au sujet de l'utilisation ou de l'occupation de la bande de fréquence du centre de réalisation? Si je comprends bien, une fois votre centre de production installé, vous pouvez émettre les programmes sur différentes longueurs d'ondes?

Le TÉMOIN: Oui, par raccordement à d'autres réseaux. Il faudrait faire diffuser les enregistrements par d'autres stations d'émission dans d'autres zones.

M. FRIGON: Si votre programme est réalisé à Toronto, vous pouvez photographier sur un film ce que reproduit l'écran de télévision. Vous faites une image cinématographique, qui est transmise à d'autres stations pour être radiodiffusée de nouveau. Actuellement, aux États-Unis, les grands réseaux mêmes ont un assez grand nombre de stations qui emploient exclusivement des enregistrements de kinétoscope.

M. FLEMING: Que l'on diffuse sur différentes longueurs d'ondes?

M. FRIGON: Certainement.

M. FLEMING: Cela veut-il dire que vous pouvez avoir une quantité illimitée de fréquences pour le même programme?

M. FRIGON: Vous pourriez avoir les films à des stations utilisant des fréquences différentes, ou encore amplifier la fréquence par suite de la distance, pour desservir tout le pays.

Le TÉMOIN: Pour préciser, je dirai que d'après nos études, on pourrait desservir la moitié de la population en installant des stations d'émission dans 18 centres différents, avec cinq centres de relais. La difficulté est que, dans les territoires peu peuplés, il faut plus de stations pour desservir un plus petit nombre de gens. En tout cas, les chiffres vous donnent une idée de ce qu'on peut faire.

M. Hansell:

D. Je remarque que, dans l'énumération des demandes que vous avez reçues, il n'y en a pas à partir de l'ouest de Windsor jusqu'à New-Westminster?—R. C'est exact.

D. Vous n'en n'avez pas eu de Vancouver?—R. Non.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Quelle devrait être l'étendue d'un territoire pour qu'il soit économiquement possible d'avoir deux stations?—R. Cela dépend du genre de votre exploitation.

D. Une exploitation purement commerciale?—R. Nous n'avons guère calculé ce qu'exigerait une exploitation purement commerciale, parce que nous ne pouvons exploiter sur ce pied un réseau national au Canada.

M. RICHARD: Monsieur Ouimet, vous avez parlé d'une portée de 50 milles. Je ne mentionnerai que Toronto et Montréal. A supposer que l'antenne soit à 25 milles en dehors de Montréal, auriez-vous un plus grand champ de rayonnement et pourriez-vous quand même desservir Montréal?

M. OUIMET: Le champ serait le même, mais le signal dans la ville serait beaucoup plus faible. Je doute qu'il serait suffisant pour dominer le bruit et l'interférence que l'on a dans ces villes. C'est réellement la raison pour laquelle on ne peut pas donner de précisions au sujet du rayon d'émission. Il ne s'agit pas d'ergoter, mais bien de déterminer le brouillage dans chaque localité. A quarante milles de Toronto on pourrait certainement avoir une bonne syntonie dans la campagne, une excellente syntonie. Toutefois, dans une localité comme Hamilton, il y aurait certains endroits où le service pourrait ne pas être acceptable.

M. FLEMING: S'il venait de Toronto, il ne serait probablement pas acceptable de toute façon.

M. RICHARD: D'un côté, on se trouverait à diffuser à un lac.

M. FLEMING: On bâtirait une autre montagne pour corriger la chose.

M. FRIGON: Dans le cas de la télévision, le bruit altère non seulement le son, mais l'image.

M. HENRY: Quand vous avez dit aux quatre requérants de Toronto de tâcher à se grouper pour faire leur demande, leur avez-vous communiqué un plan quelconque, ou bien si vous leur avez laissé le soin de décider comment ils allaient procéder.

Le TÉMOIN: Nous leur avons laissé le soin de choisir et la méthode et les modalités.

M. Fleming:

D. Pour les deux longueurs d'ondes ou pour une seule?—R. La déclaration du gouvernement ne parle que d'un seul permis par zone pour le moment, et c'est tout ce que nous avions en vue.

D. Est-ce que la question de l'attribution d'une bande de fréquence dans les accords internationaux a autant d'importance pour la télévision que pour les émissions sonores? Vous vous rappelez, monsieur Frigon, les difficultés que nous avons eues au sujet des bandes de fréquence là-bas. Est-ce qu'il y aurait les mêmes embarras pour la télévision?

M. FRIGON: Oui, en ce sens que les États-Unis sont convenus de ne pas installer de stations sur ces fréquences à certains endroits, mais si nous tardions

trop longtemps, ils pourraient se fatiguer d'attendre. En certains cas, ce n'est pas aussi grave, mais il faudrait faire quelque chose dans un délai déterminé; autrement, ils pourraient se lasser de nous attendre.

Le TÉMOIN: Vous pensez à certaines dispositions de l'Accord de la Havane.

M. FLEMING: Je ne les oublierai jamais.

Le TÉMOIN: Les conditions ne sont pas les mêmes pour la télévision.

M. FLEMING: Il n'y a pas de délai?

Le TÉMOIN: Non.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Est-ce que la Société Radio-Canada s'est réservé des longueurs d'ondes dans les villes en question.

Le TÉMOIN: Nous n'avons fait des recommandations que pour les principales villes, mais nous surveillons la situation.

M. Fleming:

D. Quelles principales villes y a-t-il à part Toronto et Montréal?—R. Il y a Hamilton.

M. FRIGON: Nous avons demandé des fréquences pour Montréal et Toronto, et on nous les a attribuées.

M. Fleming:

D. Vous en avez demandé une pour Hamilton, mais elle ne vous a pas été attribuée?—R. Nous ne la demandons pas; nous recommandons de ne pas en accorder une à une station privée pour le moment. S'il n'y a qu'une seule fréquence disponible, elle devrait être réservée pour la T.S.F. nationale, au moins pour le moment.

D. Vous n'en n'avez pas demandé d'autres ailleurs?—R. Non.

D. Vous proposez-vous d'en demander d'autres, ou si vous avez suspendu toutes vos demandes, jusqu'à l'issue de l'enquête de la Commission Massey? —R. Nous avons suspendu nos demandes, parce que nous n'avons d'autorisation que pour Montréal et Toronto. Naturellement, nous surveillerons la situation ailleurs, mais nous ne pouvons pas demander spécialement une longueur d'ondes pour Vancouver, par exemple, tant que nous ne serons pas autorisés à faire quelque chose dans cette ville.

D. Vous proposez-vous d'en demander pour d'autres villes comme Vancouver?—R. Nous ne le ferons pas tant que nous n'aurons pas l'autorisation et les fonds.

D. Dois-je comprendre que vous ne voulez pas faire de demande, ou vous proposez-vous d'en faire?—R. Nous ne nous proposons pas d'en faire. Nous ne pouvons pas arrêter de plans bien définis tant que nous n'aurons pas vu l'aboutissement des autres études.

M. HENRY: Sur quoi se base-t-on pour la répartition des longueurs d'ondes entre des villes comme Montréal et Toronto?

Le TÉMOIN: On se base sur le modèle d'attribution des fréquences entre les zones frontalières des États-Unis et du Canada. Il y a une certaine amplification systématique qui se fait, naturellement, et nous essayons ainsi d'obtenir un plus grand nombre de fréquences là où la population est plus dense.

M. OUIMET: Peut-être pourrai-je vous répondre en disant que, si Toronto a trois fréquences et Montréal cinq, ce n'est pas une questions de choix. C'est un problème d'ordre technique, et le mieux que nous puissions faire est d'attribuer trois fréquences à Toronto, si l'on veut maintenir un type uniforme d'un

bout du pays à l'autre, au Canada et aux États-Unis. La chose est due à ce qu'il y a un très grand nombre de villes assez importantes, aux États-Unis et au Canada, dans un rayon de trois ou quatre cents milles de Toronto, tandis que le cas n'est pas le même à Flin-Flon, où la situation est beaucoup moins compliquée, et où l'on pourrait probablement installer sept ou huit stations; mais Flin-Flon n'aurait pas les moyens d'en assurer l'entretien.

Ce n'est pas une question de choix. Il s'agit de résoudre un problème d'ordre technique, en essayant de maintenir un équilibre dans le service. Si vous décidiez, par exemple, qu'aucune ville de moins de 200,000 habitants n'aurait droit à une bande de fréquence pour la télévision, vous pourriez accroître le nombre de vos fréquences dans les grandes villes. Il s'agit d'établir un équilibre entre toutes ces choses-là, et de satisfaire chaque zone si possible, afin d'avoir un service national au Canada et aux États-Unis. C'est de ce principe que s'inspire le plan provisoire.

M. FLEMING: Si, par là, vous entendez desservir tous ceux qui, au Canada, sont à proximité des territoires peuplés, ne serait-il pas beaucoup plus difficile de réaliser un tel plan national que ce ne l'a été dans le cas de la radiodiffusion?

M. FRIGON: Ce sera plus difficile; cela exigera plus d'argent.

M. FLEMING: Vous faites une distinction entre les deux?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Vous voulez dire que cela ne sera pas plus difficile du point de vue technique, mais que ce sera beaucoup plus coûteux, parce qu'il vous faut beaucoup plus de choses que pour la radio sonore?

M. FRIGON: Oui, et les frais d'exploitation de chaque station sont plus élevés pour la télévision que pour la radio sonore.

M. FLEMING: Ce qui veut dire que les chances d'obtenir des artistes sur place seront beaucoup plus limités pour la télévision. N'est-il pas probable qu'on aura recours aux artistes des grandes villes, et qu'on se servira d'enregistrements et de films kinétoscopiques pour les villes de moindre importance?

M. FRIGON: Une fois qu'on a la station, on peut employer les artistes de la localité. Mais il reste à savoir si la localité peut faire vivre une station de télévision: c'est le grand problème.

M. FLEMING: Vous faites une distinction entre une station d'émission et un centre de réalisation?

M. FRIGON: Ce n'est pas cela que je veux dire. Par exemple, Prince-Albert pourrait subvenir à une station de radiodiffusion, et peut-être aussi Prince-Rupert. Or la question est de savoir si ces deux villes seraient en mesure de faire vivre une station de télévision. Voilà le problème. Vous ne percevriez probablement pas assez d'argent des locations de périodes radiophoniques pour en payer les frais.

M. FLEMING: Assez de recettes commerciales?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: C'est là que résidera la difficulté, n'est-ce pas?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Vous avez estimé que la proportion des recettes commerciales par rapport au revenu total sera à peu près la même pour la télévision que pour la radio sonore, c'est-à-dire d'un tiers à deux tiers?

Le TÉMOIN: C'est ce que nous avons estimé.

M. Hansell:

D. Est-ce que votre estimation porte sur un organisme d'envergure nationale ou simplement sur des stations à Toronto et à Montréal?—R. Nous comptons que la même règle vaudra si l'on développe le service: les recettes augmenteront au fur et à mesure des dépenses.

D. Vos recettes commerciales pour la télévision ne seraient pas aussi élevées dans l'Ouest du Canada?—R. Non, mais nos dépenses seraient loin d'être aussi grandes, parce que la plupart seraient absorbées dans les frais des centres de réalisation. Le fait d'avoir des stations d'émission à Vancouver et à Calgary ne doublerait nullement les frais, parce que la plupart des dépenses du programme seraient déjà défrayées.

M. FRIGON: Si vous alimentez les stations en programmes au moyen de transcriptions, plus ces stations seront nombreuses moins vous aurez de frais pour chacune d'elles. Si vous en faites qu'un enregistrement de votre représentation, c'est très coûteux, mais si vous en faites dix ou quinze, ils vous coûtent moins cher que le premier.

M. HANSELL: Mais ce que je veux dire, c'est que votre auditoire, pour chacune des stations, sera bien moins nombreux dans l'Ouest que dans l'Est.

Le TÉMOIN: Moins nombreux qu'il ne l'est à Toronto?

M. Hansell:

D. Je ne sais pas au sujet de Toronto, car la télévision aurait un rayon de 50 milles. Dans l'Ouest du Canada, il faut un plus grand nombre de stations si l'on veut atteindre tous les habitants, et pour cela les recettes commerciales doivent être plus élevées?—R. Il y a certainement un problème propre au Canada, et c'est celui que posent la grande étendue de notre territoire et notre peu de population; mais d'un autre côté, lorsque les dépenses fondamentales de montage d'un grand nombre de programmes sont déjà défrayées, il n'en coûte pas beaucoup d'étendre le rayonnement de ces émissions à d'autres régions.

M. FLEMING: Je suppose que, dans la télévision, vous économiserez surtout en recourant à la retransmission différée pour le relaiement des programmes?

Le TÉMOIN: Certainement, au début.

M. FRIGON: Ce qui coûte cher dans la télévision, c'est la réalisation des programmes. Cela coûte plus cher pour monter un programme de télévision que pour en monter un de radiodiffusion sonore, quel que soit le genre d'émission. Il vous faut plus de techniciens, plus d'employés, et il y a toutes sortes d'autres éléments de frais qui n'entrent pas dans la réalisation des émissions sonores.

M. HENRY: Du point de vue technique, y a-t-il quoi que ce soit qui nous empêche d'avoir cinq longueurs d'ondes à Toronto, ou bien si c'est une question de service?

M. OUIMET: Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par "question de service".

M. HENRY: S'il s'agissait simplement de l'attribution, ici et là, au Canada, d'un certain nombre de longueurs d'ondes, j'appellerais cela un service de répartition; mais s'il y a une objection technique à l'augmentation, de trois à cinq, du nombre des fréquences, je veux savoir sur quoi elle s'appuie.

M. OUIMET: L'attribution des fréquences est un peu comme un casse-tête chinois, en ce sens qu'il faut commencer par suivre certaines règles. D'abord, lorsqu'on fait usage d'une bande de fréquence, on ne doit pas s'en servir de nouveau dans une ville située à moins de 250 milles de celle qui émet sur cette

bande. Ensuite, il faut se préoccuper des stations qui utilisent les bandes adjacentes: par exemple, on évitera d'employer, dans telle ville, une fréquence adjacente à celle qui sert dans telle autre ville sise à moins de 100 milles de distance. Dans le cadre de ces limites géographiques, il faut trouver des stations à un grand nombre de villes dans une région déterminée, et, partant, toutes les villes se trouvent limitées quant au nombre de fréquences qui leur sont attribuées. Si vous pouviez dire qu'il n'y aura pas de fréquence d'occupée à Buffalo, Cleveland, Windsor et London, alors vous seriez libre d'augmenter le nombre des fréquences à Toronto.

M. HENRY: Est-il possible, oui ou non, d'augmenter le nombre des fréquences à Toronto?

M. OUIMET: C'est impossible. Nous parlons ici d'un certain genre de fréquence. A mesure qu'un service se développe, de nouvelles bandes du spectre peuvent être procurées, de nouvelles longueurs d'ondes attribuées.

M. HENRY: Comment cela se fait-il? Au moyen d'accords internationaux?

M. OUIMET: Dans le cas auquel je fais allusion, il s'agit d'une fréquence ultra-élevée, à peu près analogue à la bande des émissions par ondes courtes dont est muni l'appareil récepteur ordinaire. En ajoutant une autre portion au spectre, on obtient quarante-cinq nouvelles bandes au lieu des douze qui sont en usage dans toute l'étendue du continent à l'heure actuelle.

Les quarante-cinq fréquences ne pourraient pas être occupées aujourd'hui, parce que cela présente des difficultés techniques, et exige la construction d'appareils émetteurs et récepteurs, en même temps que des techniciens. Avec le temps,—mettons dans trois ou cinq ans, suivant la demande,—ces bandes deviendront peut-être accessibles.

M. FRIGON: Ainsi que M. Ouimet vous l'a dit, si l'on constatait que Detroit a besoin de cinq fréquences en raison de sa population, alors on ne pourrait pas employer ces cinq fréquences ailleurs dans un rayon de 225 milles.

M. RICHARD: Est-ce que la Société Radio-Canada a déjà acheté du matériel?

M. OUIMET: Elle en a acheté, mais il n'a pas encore été livré.

M. RICHARD: D'où provient-il? Du Canada?

M. OUIMET: On a commandé deux émetteurs...

M. FLEMING: On en a parlé à la dernière séance.

M. OUIMET: Notre outillage de studio, aussi bien pour Toronto que pour Montréal, a été commandé à une maison anglaise.

M. RICHARD: Avons-nous les ingénieurs voulus pour installer ces machines?

M. OUIMET: Oui, plusieurs ingénieurs travaillent depuis des mois aux plans des studios, des bâtiments et de l'installation que nous emploierons.

M. BALCER: Avez-vous de l'outillage américain?

M. OUIMET: Pas pour le moment. Nous ne faisons pas réellement de télévision à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: S'il n'y a pas d'autres questions au sujet de la télévision, nous passerons à l'étude des programmes. Commencerons-nous dès maintenant?

M. FLEMING: Il est six heures moins cinq. Peut-être ferions-nous mieux d'aborder la question des programmes à huit heures.

La séance est suspendue.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est rappelé.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Quelqu'un a-t-il des questions à poser au sujet des programmes?

M. STEWART: J'ai quelques questions à poser, monsieur le président, mais avant de le faire, peut-être me permettra-t-on de dire quelques mots d'un certain aspect de l'organisation des programmes. Je veux parler du compte rendu qui nous a été présenté cet après-midi relativement aux services de la Société Radio-Canada de Winnipeg au cours de l'inondation. Je crois que ce compte rendu est bien au-dessous de la vérité, mais en tout cas il fait grand honneur aux membres du personnel de la Société à Winnipeg et à Carman, et je tiens à leur en rendre hommage. J'espère que nous pourrons prendre connaissance des comptes rendus des stations privées lorsqu'on les recevra, car ils feront très belle figure dans nos archives. J'ai admiré la vigilance dont ont fait preuve les fonctionnaires de Winnipeg, ainsi que la façon dont ils ont compris leur devoir envers le public, et j'estime que leur conduite est digne des plus grands éloges.

Le PRÉSIDENT: Vous savez déjà qu'à titre, moi aussi, le député de Winnipeg, c'est également mon avis, et, après ce que j'ai pu observer, j'approuve entièrement ce que vient de dire notre collègue. J'estime que le compte rendu est au-dessous de la vérité, et nous constaterons que nos collègues de Winnipeg,—on les appelle parfois nos concurrents,—s'ils veulent faire preuve d'exactitude, auront eux aussi d'excellents services à nous relater. Je connais des gens dont l'inquiétude aurait été bien grande, n'eût-ce été les messages qui furent communiqués. La façon dont certaines personnes furent retrouvées grâce à la radio est incroyable pour quiconque ne l'a pas vu de ses propres yeux. Je vais vous en donner un exemple. J'ai rencontré, un jour, un homme dans ce que nous appelons un centre de récréation près de l'endroit où j'habite. Le local, ainsi connu, est en réalité un magasin. L'homme me dit gaiement: "Je ris maintenant, mais je ne riais pas il y a quelques heures!" Il avait perdu son bébé de deux ou trois ans; sa femme était en train d'accoucher à l'hôpital, où se trouvait également l'enfant, atteint de la rougeole. Quand les malades furent évacués de l'hôpital, il perdit la trace du bébé, et se mit à courir ici et là, dans l'espoir de le retrouver. Il riait en me racontant l'incident, mais il n'avait pas ri au moment où cet incident s'était produit. Il n'avait aucune idée de l'endroit où pouvait être l'enfant. Plus tard, on sut que ce dernier avait été évacué vers un autre hôpital, qui était je crois celui de Deer-Lodge. En tout cas, le père en eut connaissance, l'ayant appris de quelqu'un qui avait entendu annoncer à la radio où se trouvaient les différents malades, y compris son enfant. En rétrospective l'histoire était assez drôle, mais on s'imagine les graves incidents qui se seraient produits, n'eût-ce été le service qu'a donné la radio. Les gens de la région bénissaient à coup sûr la T.S.F. à ce moment-là.

M. STEWART: J'aurais quelques questions à poser, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: On me remontre que les journalistes n'ont pas besoin de faire bande à part, et qu'ils peuvent s'approcher du trône s'ils le désirent. Cela

vaudrait peut-être mieux, parce qu'ils n'auraient pas à dévisager les membres du Comité. En tout cas, vous ne direz pas qu'on ne vous a pas invités. Maintenant, qui a des questions à poser au témoin au sujet de la réalisation radiophonique?

M. Stewart:

D. Parmi les documents qui ont été présentés, il y en a un qui a trait aux émissions de Radio-Canada, et j'aurais une question à poser au sujet des "projets d'émissions" dont il est question à la page 27. Au cinquième paragraphe il est dit ceci:

> Au point de vue des programmes, la Société Radio-Canada a bien des projets qu'elle aimerait réaliser.

M. Dunton, M. Bushnell ou M. Frigon pourraient-ils nous dire en quoi consistent certains de ces projets?—R. Je crois que nous en avons mentionné quelques-uns au cours des séances antérieures. Plusieurs d'entre eux figurent sous la rubrique générale de l'"Amélioration des programmes". On veut dire par là l'amélioration de la qualité des programmes actuels ou des formules de ces programmes, soit par la mise en vedette de plus d'artistes, de meilleurs, ou de mieux rémunérés, soit au moyen de meilleures répétitions, ou d'une meilleure réalisation radiophonique des émissions où se font entendre ces exécutants. Cela pourrait comprendre la création d'un nouveau genre de programmes et nous l'espérons surtout, l'inauguration de programmes susceptibles d'être radiodiffusés dans tout le Canada, à la fois sur les réseaux anglais et français. Il y a toute une étude à faire en matière d'émissions pour arriver à réaliser un genre de programme qui, peut-être avec des variantes et des intercalations, suivant le cas, pourrait s'adresser à tout le Canada sur les deux réseaux anglais et français. Il y a un projet dont vous avez fait mention: la possibilité, pour la Société Radio-Canada, d'avoir son orchestre. Il n'y a encore rien de défini, mais cette perspective nous plairait beaucoup, et nous aimerions employer même plus de musiciens que nous ne le faisons actuellement. Peut-être pourrions-nous aller jusqu'à avoir un orchestre spécial de Radio-Canada qui, jusqu'à un certain point, pourrait être une symphonie nationale. Nous aimerions faire plus et mieux en fait de programmes pour les différentes parties du Canada qui sont en dehors des grandes villes comme Montréal et Toronto. Nous faisons beaucoup actuellement, mais nous voudrions faire davantage, par exemple, en améliorant les programmes qui émanent des stations régionales.

Le président:

D. Combien de musiciens canadien employez-vous actuellement?—R. Nous dépensons près d'un million de dollars par an pour des musiciens.

M. Stewart:

D. Combien d'orchestres de station avez-vous?—R. Les stations n'ont pas d'orchestre attitré.

D. Vous n'avez pas de musiciens d'orchestre qui soient employés régulièrement?—R. Non. Peut-être M. Bushnell pourrait-il vous donner quelques renseignements à ce sujet.

M. BUSHNELL: Je ne pense pas pouvoir ajouter grand-chose. Toutefois, nous voudrions notamment abandonner quelques-uns de nos programmes enregistrés. Non pas que la musique enregistrée soit à proprement parler un grand mal: de fait, quelques-uns des plus grands artistes du monde enregistrent leurs chansons et leur musique sur disques et, s'il est bien imaginé, un programme

d'enregistrement sur disques peut être très attrayant. Néanmoins, nous estimons qu'il y a beaucoup de talent au pays qu'on devrait beaucoup mieux utiliser. Nous avons plusieurs récitals sur les deux réseaux anglais et français, et nous trouvons un grand nombre d'artistes qui promettent, mais la difficulté est de leur fournir assez de travail pour en faire de vrais professionnels. Il est très difficile pour un demi-professionnel de chanter ou de jouer à la radio, et je vais vous en donner un exemple. Si les studios sont disponibles, mettons à dix heures du matin, en même temps qu'un orchestre, et que le soliste ou le musicien ait un emploi régulier ailleurs, cela veut dire qu'il devra lâcher son travail, et nous savons que son patron ne supportera pas la chose longtemps. Nous voudrions donc pouvoir tirer un meilleur parti de nos talents nationaux, non seulement dans les grandes villes, mais dans toute l'étendue des campagnes, car cette partie du pays n'a pas encore été explorée.

Je suis sûr de l'approbation de la direction quand j'affirme que j'aimerais avoir, par tout le pays, des agents qui iraient, par exemple, dans les fêtes campagnardes, à la recherche d'artistes, parce que c'est là qu'on trouve les meilleures ressources, celles qui méritent d'être exploitées. Que personne n'aille croire qu'on a tracé une limite imaginaire à quelques milles au sud, et que toutes les ressources en fait d'imagination, de talent et d'art aient été confinées au delà. Ce n'est pas le cas. Nous trouvons souvent des gens dont nous aimerions utiliser les services pour nos récitals, mais, étant donné la modicité de notre budget, nous ne pouvons les employer qu'à quelques rares intervalles au cours de l'année, et cela à cause des très petits cachets que nous sommes en mesure de leur offrir. Il y a d'autres choses que nous aimerions accomplir; par exemple, nous voudrions aller dans les petites villes, et y faire monter, par nos stations régionales, des programmes qui reflètent la culture de ces régions particulières. Nous voudrions avoir plus de studios à Calgary, à Edmonton et à Saskatoon, car il n'y a pas de doute qu'il existe là des artistes. Nous aimerions avoir de meilleurs studios à Terre-Neuve, parce qu'il n'y a pas de doute qu'il existe là des artistes. Nous ne pouvons le faire, tant que nous n'aurons pas les installations et le personnel requis pour organiser ces programmes. Nous devrons tout simplement nous en passer.

M. STEWART: Il y a beaucoup de gens au pays qui aimeraient avoir un genre quelconque d'orchestre symphonique national au Canada. Nous avons quelques bons orchestres, mais je doute que nous ayons un orchestre de premier ordre.

M. FLEMING: Que dire de l'Orchestre Symphonique de Toronto?

M. STEWART: Ce n'est pas un orchestre de premier ordre, si on le compare à l'Orchestre Philharmonique de New-York ou aux orchestres symphoniques de Boston et de Philadelphie.

M. FLEMING: L'Orchestre Symphonique de Toronto n'a pas son égal sur le continent.

M. STEWART: Évidemment, c'est matière d'opinion. Je crois qu'il est impossible d'organiser un orchestre de premier ordre à moins qu'il ne soit subventionné dans une certaine mesure. J'estime que la Société a fait une belle œuvre en subventionnant divers orchestres ici et là, dans le pays; elle a ainsi fait entendre de la bonne musique à des gens qui autrement n'en n'auraient jamais entendu. Je considère que ce n'est qu'avec l'aide de Radio-Canada que nous pourrons créer un orchestre symphonique national, mais c'est une entreprise coûteuse qui nécessiterait un noyau d'au moins 50 musiciens et un chef d'orchestre

nommé à titre permanent. Combien coûterait un orchestre de la sorte, qui jouerait non seulement, mettons à Toronto, mais aussi dans d'autres villes, ici et là, à travers le pays?

M. BUSHNELL: Je crois qu'un orchestre du genre de celui auquel vous faites allusion coûterait au bas mot $300,000 par an. Cinquante musiciens ne suffisent pas; il faut un minimum de 62 musiciens pour avoir un bon orchestre symphonique. Il faudrait payer à chacun de ces musiciens environ $3,500 ou $4,000 par année, pour que l'emploi puisse les attirer, et il faudrait avoir un chef d'orchestre à titre permanent; puis, si vous désiriez radiodiffuser les programmes, il vous faudrait des solistes, de sorte qu'il serait impossible d'y arriver à moins de $300,000 à $350,000 par année.

M. STEWART: Est-ce que ce que vous payez actuellement pour les musiciens ne compenserait pas une partie des frais?

M. BUSHNELL: Oui, mais, à mon avis, il ne serait pas sage de monter un orchestre symphonique national aux dépens des orchestres symphoniques qui existent déjà, tels que ceux de Vancouver, de Winnipeg, de Montréal et d'ailleurs. Si Radio-Canada ne subventionnait pas jusqu'à un certain point,—comprenez-moi bien, nous en avons pour notre argent, mais nous versons effectivement aux orchestres symphoniques de $55,000 à $60,000 par an...

M. STEWART: Sans quoi ils ne pourraient pas subsister?

M. BUSHNELL: Je crois qu'ils auraient beaucoup de difficulté. Je ne dis pas qu'ils ne pourraient pas exister, car ils ont beaucoup d'aide du public, mais ce que leur paie la Société Radio-Canada leur permet certainement de faire juste un peu plus que leurs frais. Je ne serais donc pas pour la création d'un orchestre symphonique, si cela devait entraîner la disparition de ceux qui existent dans d'autres villes, car eux aussi, à mon sens, devraient exister. En outre, pendant la guerre, il aurait été très difficile de créer un orchestre symphonique national sans désorganiser les autres orchestres qui existaient, car il n'y avait pas assez de bons musiciens au pays; mais pendant la guerre, les jeunes gens qui étaient musiciens s'exercèrent dans les fanfares et les orchestres de l'aviation militaire, de l'armée et autres, si bien qu'aujourd'hui il y a suffisamment de bons musiciens dans le pays pour former un groupement central sans porter préjudice aux symphonies existantes.

Le PRÉSIDENT: Vous avez parlé d'une certaine mesure de compensation, et vous avez dit en même temps, ou tout de suite après, qu'il serait probablement inopportun d'en profiter. Vous vouliez dire dans la mesure où elle a déjà eu lieu?

M. BUSHNELL: Justement.

Le PRÉSIDENT: A propos de cette dépense de $300,000 ou $350,000, les recettes que l'orchestre pourrait percevoir ne constitueraient-elles pas une autre compensation?

M. BUSHNELL: Les recettes proviendraient en grande partie des auditions; or si l'orchestre devait voyager et aller à Montréal et dans d'autres villes, les frais de déplacement seraient si élevés que les bénéfices nets seraient infimes, sinon nuls.

Le PRÉSIDENT: Par conséquent, votre chiffre de $300,000 à $350,000 se rapproche d'assez près du montant des recettes nettes?

M. BUSHNELL: Oui, assez près.

M. MURRAY: Il n'y a pas à espérer, je suppose, de trouver un commanditaire?

M. BUSHNELL: La *Robert Simpson Company*, de Toronto, commandite les concerts populaires connus sous le nom de Pou Concerts; il est donc possible qu'on puisse en trouver.

M. MURRAY: La Société Radio-Canada envisagerait-elle la possibilité de s'aboucher avec M. Edward Johnson, maintenant qu'il a quitté le Metropolitan de New-York? Peut-être pourrait-il donner de bons conseils.

Le TÉMOIN: Je crois que la direction s'est mise en rapport avec lui.

M. BUSHNELL: J'ai eu l'honneur et le plaisir de causer avec M. Edward Johnson à maintes reprises. Le travail qu'accomplit la Société dans le domaine de l'opéra l'intéresse beaucoup. Radio-Canada a organisé sa propre troupe d'opéra avec le concours du *Royal Conservatory of Music*, et M. Johnson s'intéresse beaucoup à l'entreprise. Il a promis de nous aider autant qu'il le pourrait, et nous profiterons volontiers de sa grande expérience.

M. HANSELL: Relativement à un orchestre national, je ne m'oppose nullement à ce que la Société cherche à avoir son propre orchestre. Je sais qu'on emploie l'expression "orchestre national", mais je n'ai jamais pu me convaincre qu'un orchestre composé, mettons de 62 musiciens, constitue réellement un orchestre national. Il pourrait réunir 62 musiciens de premier ordre choisis parmi les musiciens du pays, mais je ne vois pas en quoi cela constituerait un organisme particulièrement national. Quant aux remarques de M. Bushnell au sujet de ce que la Société aimerait à accomplir dans toute l'étendue du pays, la chose m'intéresse, et surtout l'idée d'avoir, si possible, des recruteurs de talents, car je crois que les talents ne manquent pas au pays. Pourrais-je savoir au juste comment les *York Knitting Mills* trouvent leurs chanteurs?

M. BUSHNELL: Cette compagnie a un bureau d'audition de deux ou trois personnes, certainement d'au moins deux,—qui parcourent le pays. Soit dit en passant, elle n'entend pas maintenir ce programme. Elle envoie donc deux, ou parfois trois, agents pour ces auditions, qui sont annoncées assez longtemps à l'avance, de sorte qu'on est assez au courant de la date de leur arrivée dans les milieux musicaux, et que les diverses écoles de musique demandent à leurs élèves de prendre part à l'audition. Ceux qui ne peuvent pas s'y rendre comme, par exemple, un baryton qui, habitant à Lethbridge, serait incapable d'assister à l'audition à Calgary, vont à la statio locale pour y faire prendre un enregistrement qui est soumis au bureau d'audition. Je tiens à dire que, bien qu'ayant souligné le besoin de nous mettre en quête de nouveaux artistes, il n'en reste pas moins vrai que Radio-Canada accorde effectivement des auditions à des milliers d'artistes au cours de l'année; cependant nous ne faisons pas assez, surtout dans les localités rurales. J'ai été élevé dans une d'entre elles, et je sais que le talent y foisonne. Nous n'allons pas à la source. Il y a des gens qui craignent beaucoup de se présenter à une audition et, selon moi, il nous incombe d'aller les chercher, plutôt que d'attendre qu'ils viennent à nous. Si nous faisions cela, nous trouverions dans le monde des artistes de futurs Wayne et Shuster. Ces deux comédiens, qui ont débuté il y a dix ou douze ans, ont aujourd'hui, d'après moi, un grand succès dans le domaine théâtral. Or il y a beaucoup d'autres Waynes et Shusters, oui beaucoup d'autres.

M. MURRAY: Je dois dire que ces festivals, qui ont lieu en plein air dans la région de la Rivière-la-Paix, sont très intéressants. Si l'un de vos représentants pouvait assister à quelques-uns d'entre eux, il y trouverait une quantité d'artistes de talent, qui se présentent spontanément, sans qu'on ait besoin de les encourager d'aucune manière, des gens qui aiment tout simplement à chanter.

M. BUSHNELL: Nous assistons effectivement à la plupart de ces festivals, et nous y trouvons pas mal d'artistes. Toutefois, il ne suffit pas de les trouver; nous devons aussi leur fournir l'avantage de se faire connaître et, entre autres choses, c'est cela qu'il nous faut. A mon avis, nous avons beaucoup trop de programmes d'enregistrement, mais la raison en est que les fonds nous manquent pour payer des artistes. Le Comité me permettra de faire remarquer que, si l'on engage des artistes, il s'ensuit nécessairement qu'on doit avoir de grands centres de réalisation pour les loger, ainsi qu'un nombreux personnel. Rien ne sert de trouver des artistes, si l'on n'a pas d'endroit pour les mettre. Cela veut dire des pianos, des studios, des réalisateurs connaissant leur métier. Voilà, à mon avis, ce dont la Société Radio-Canada a besoin à l'heure actuelle.

M. STEWART: Monsieur Bushnell, je n'ai pas à me plaindre de la qualité des acteurs qui participent au programme de *Stage 50,* mais bien de ce qu'ils semblent toujours être les mêmes. Y a-t-il une raison pour cela? Est-ce parce qu'on manque d'acteurs et d'actrices de talent?

M. BUSHNELL: Non, les bons acteurs et les bonnes actrices ne manquent pas au pays, mais cela nous a pris au moins cinq, six ou sept ans pour organiser cette troupe à demeure. Puis, vous revenez là à la question purement économique. Après avoir formé ces artistes, allez-vous leur fournir un gagne-pain ou bien lésiner, si bien que les plus compétents auront à se trouver un autre emploi pour vivre? Nous avons décidé qu'il valait mieux, si vous le voulez, donner suffisamment à un petit nombre, que trop peu à un grand nombre. Toutefois, si l'on examine la situation de près, on constatera qu'on emploie beaucoup plus d'acteurs pour *Stage 50,* nos programmes du mercredi soir et d'autres émissions dramatiques qu'on ne le suppose généralement. De nouveaux artistes surgissent et je vais vous en donner un exemple. Une jeune actrice, dont je tairai le nom, nous est venue d'Edmonton il y a dix-huit mois; elle est aujourd'hui une étoile, gagne très bien sa vie en jouant à la radio, et a supplanté une autre artiste.

M. STEWART: Est-ce qu'il y a beaucoup de ces acteurs et actrices qui comptent sur d'autres programmes rémunérateurs pour avancer dans la carrière?

M. BUSHNELL: Il y en a quelques-uns aujourd'hui. C'est un point que M. Frigon pourrait développer, parce qu'il est beaucoup plus au courant que je ne le suis. Mais je dirai que la situation est beaucoup plus grave sur les réseaux français que sur les réseaux anglais, sauf qu'il y a à Montréal, avec raison, une plus grande activité commerciale sur les réseaux français que sur les réseaux anglais, ce qui fait que, là, quelques-unes des meilleures actrices et quelques-uns des meilleurs acteurs et auteurs travaillent à la réalisation des programmes de réclame.

M. FRIGON: Ce n'est pas qu'il y ait beaucoup plus d'émissions de réclame, mais dans la province de Québec il nous faut donner des programmes utiles. Sur les deux réseaux de langue anglaise, on peut avoir des réalisations provenant de bien d'autres endroits au Canada, ou encore des États-Unis. Dans la province de Québec, il faut tout réaliser dans nos propres studios, en français, avec des scénarios écrits spécialement à cette fin, ce qui signifie que nous avons plus d'acteurs et plus de musiciens collaborant aux programmes de réclame des réseaux locaux que partout ailleurs. Voilà pourquoi nous avons besoin de tant de studios à Montréal, comme vous le verrez lundi. Il y a quinze, ou plutôt quatorze ans, il n'y en avait pas autant. Mais graduellement, les commanditaires ont compris que, s'ils voulaient atteindre les gens du Québec, il leur faudrait avoir des spectacles qui leur conviennent, et non pas seulement traduire des programmes

américains ou essayer de leur donner des émissions en langue anglaise. Il y a beaucoup d'auteurs qui gagnent bien leur vie dans le Québec à écrire des scénarios pour la population locale. Vous avez parlé aussi des auditions. Nous avons sur le réseau français une émission semblable à celle des *Singing Stars of Tomorrow*. Nous avons donné pour ce programme des auditions à près de 650 aspirants, venant de toutes les régions du Canada. Certaines auditions eurent lieu dans nos studios, et d'autres dans d'autres stations, par enregistrement sur disques. Plusieurs des artistes qui étudient à Toronto eurent leur audition à Toronto et à Montréal. Il y a bien des manières de donner des auditions.

Nous émettons de très bons programmes de réclame qui sont montés au Canada et aux États-Unis, et pourtant, il y en a quelques-uns qu'on devrait bien remplacer par nos propres réalisations, des programmes tournés à notre manière. En raison des circonstances et de certaines conditions particulières, nous avons monté sur le réseau français un certain nombre de spectacles dont plusieurs ont su plaire au public, si bien que nous sommes maintenant en mesure de refuser des commanditaires pour en assumer les frais. Nous voulons qu'ils deviennent les programmes de Radio-Canada. C'est le cas de Radio-Théâtre, à Québec, et de quantité de programmes que nous avons montés à notre façon et qui, une fois établis, attirent les commanditaires. A l'heure actuelle, nous avons des offres pour au moins trois de ces spectacles, mais nous ne voulons pas les vendre. Ce sont les spectacles réguliers de la Société, et ils doivent rester tels quels. Il y a *Petit train du matin* et *Soirées de chez nous*, qui a beaucoup de vogue et qui existe depuis longtemps; puis l'émission de musique de folklore de 7 h. 30 à 8 heures.

M. GAUTHIER (*Portneuf*) : Que dire de Radio-Théâtre?

M. FRIGON: Nous avons eu des offres pour Radio-Théâtre. Nous refusons de le vendre tant que nous n'aurons pas trouvé un commanditaire qui se contente simplement d'une réclame au commencement et à la fin. Nous tenons à ce que ce spectacle reste tel que nous voulons qu'il soit.

On peut en dire autant du programme très en vogue qui s'intitule *Un homme et son péché*. Il a été vendu à condition que nous le réalisions à notre gré et sans intervention de qui que ce soit. Nous avons effectivement organisé l'émission et envoyé le compte au commanditaire qui l'acquitte. Sa réclame ne consiste qu'en une annonce d'une minute au commencement et à la fin du programme; mais même cette brève réclame gâte, à mon avis, le spectacle du point de vue artistique, et tend à tuer la pièce. Néanmoins, c'est une émission très goûtée.

Il y a d'autres façons d'améliorer les programmes. J'ai déjà dit que nous avions des émissions commerciales et que nous voudrions en supprimer un certain nombre pour les remplacer par nos propres réalisations, mais chaque fois que l'on annule un programme de réclame, on perd des recettes, et il faut dépenser de l'argent pour le remplacer. Il ne s'agit pas seulement de sacrifier quelques milliers de dollars, car on ne vend pas la station, mais bien d'avoir à dépenser tant d'argent pour monter le spectacle. Puis il y a autre chose: les réalisateurs sont surchargés de travail. On ne peut attendre d'un réalisateur qu'il monte cinq, six, sept et dix spectacles par semaine, et qu'il s'en acquitte comme il faut. Nous avons des réalisateurs, et non pas seulement des spécialistes; mais ils n'ont pas le temps de réfléchir pour monter leurs spectacles. *Stage 50* est un bon spectacle, et il est devenu tel, je crois, parce que le réalisateur a réellement beaucoup de talent, et qu'il n'était pas débordé de travail. Il avait du temps à lui, et nous lui avons donné les moyens de monter un grand spectacle en y engageant de l'argent. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de réalisateurs bien

rétribués, afin qu'ils ne soient pas attirés par les programmes commerciaux qui, souvent, offrent une meilleure rémunération. Lorsqu'une compagnie a tant à dépenser pour ses émissions radiophoniques, elle met tout cet argent dans la réalisation d'un seul programme, tandis que nous avons à répartir nos fonds sur un grand nombre de programmes. Nous pourrions améliorer la qualité de nos émissions en ayant un plus grand nombre de réalisateurs bien rétribués à qui l'on donnerait le temps de préparer leurs spectacles.

M. STEWART: Combien payez-vous un scénario pour *Stage 50*?

M. BUSHNELL: Votre question est très opportune. Lorsque nous avons commencé notre émission sous le titre, je crois de *Stage 45*, c'était un spectacle d'une heure. J'hésite à vous citer le chiffre, parce que sais que, sur le réseau français, on ne verse pas de pareils cachets, étant donné que les fonds manquent.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): C'est intéressant à savoir.

M. BUSHNELL: Très intéressant. Nous avons commencé par payer,—voyons un peu: en 1940, $25 pour un scénario d'une demi-heure et $35 pour un scénario d'une heure, et nous en avions très peu, parce que nous ne pouvions pas nous permettre de payer $35. En 1946, le tarif a monté graduellement de $35 à $50 pour une demi-heure, et de $50 à $100 pour une heure. Si vous voulez me permettre un aveu, je vous dirai qu'à l'heure actuelle nous ne pouvons acheter un scénario d'une heure d'un hauteur de renom dans le pays,—et nous marchandons beaucoup,—pour moins de $200, et la plupart du temps nous payons de $250 à $300.

M. STEWART: D'après vous, combien de mois de travail un scénario d'une heure exige-t-il?

M. BUSHNELL: Nous discutions justement la chose avant le dîner. S'il s'agit d'un scénario exigeant beaucoup de recherches et de documentation, un auteur compétent,—car ce dernier doit veiller comme il faut à l'authencité des faits,—un auteur compétent, dis-je prendra de quatre à six semaines. Je vous prie de vous rappeler que certaines de nos émissions du mercredi soir, qui durent d'une heure et demie à deux heures, équivalent, si je peux dire, à toute une pièce de théâtre; or, d'après mon expérience du théâtre, je ne pense pas avoir connu une seule bonne pièce qui ait été écrite en moins de six mois. Il est vrai que nous avons actuellement, au Canada, des auteurs qui peuvent écrire ces pièces en quatre ou six semaines. Or, pour gagner sa vie, un dramaturge doit monter au moins de dix à douze scénarios par an. Je ne dirai pas que nous sommes le seul organisme auquel les écrivains puissent vendre leurs œuvres, mais nous sommes certainement le seul dans le domaine de la radio. Quelques-uns de nos auteurs écrivent aussi pour des publications canadiennes qui, je l'accorde, font beaucoup de bien. Une d'entre elles en particulier, que je ne nommerai pas, mais avec laquelle nous collaborons très étroitement, ne néglige rien pour encourager les auteurs canadiens, mais plusieurs de ceux qui écrivent pour la radio écrivent aussi pour les meilleures revues canadiennes, et peuvent ainsi gagner très bien leur vie.

M. FRIGON: Il y a un autre aspect. Prenez, par exemple, quelqu'un qui peut écrire un bon scénario. Il en montera probablement plusieurs et nous les soumettra. Il est possible qu'on ne les accepte pas pour bien des raisons. D'abord, on peut avoir d'autres scénarios qui soient meilleurs et qui seront acceptés les premiers; il est possible aussi qu'on ne dispose pas du temps voulu pour ce genre de scénario à ce moment-là, si bien que l'auteur peut écrire plusieurs scénarios avant qu'un seul d'entre eux soit accepté. Il n'obtient pas $250 sur

un réseau français, mais quelle que soit la somme qu'il reçoit, vu les conditions que j'ai indiquées, il sera peut-être obligé d'écrire deux ou trois scénarios avant d'en avoir un qui soit accepté.

Un auteur qui travaille pour un commenditaire peut écrire cinq scénarios par semaine. Il peut avoir à sa disposition deux ou trois stations, monter jusqu'à dix ou quinze scénarios par semaine, et s'il n'est pas très difficile au sujet de la qualité littéraire du travail, en écrire vingt à vingt-cinq. Cela prend de l'argent pour décider un homme à lâcher un travail de ce genre. Dans la province de Québec, il y a des auteurs qui encaissent vraiment un bon revenu en écrivant des scénarios de ce genre. S'il se font de $15,000 à $20,000 par an avec ce genre de travail qui, je suppose, n'est pas si dur, il est difficile de leur demander d'écrire de bons scénarios pour nous, simplement une ou deux fois, ou peut-être même cinq fois par an. Cela ne les paie pas. Si vous voulez avoir leurs services, il faut les payer plus cher. Prenons maintenant les orchestres. Il arrive très souvent que nous ayons un orchestre de dix-huit à vingt musiciens, quand nous voudrions avoir un orchestre de trente-cinq musiciens, mais nos moyens ne nous permettent pas davantage. Ou encore nous voudrions pouvoir donner plusieurs répétitions, mais c'est impossible: un réalisateur est limité à tant d'heures de répétition pour son spectacle. Admettons que sa réalisation soit bonne, mais qu'elle puisse être meilleure s'il avait deux ou trois violons de plus dans son orchestre. Voilà une occasion de dépenser de l'argent à bon escient. Nous n'avons qu'un seul réseau dans Québec; il a été question d'en créer un second, mais, comme je l'ai dit, il y a tant de programmes de réclame que plusieurs des auteurs de talent écrivent pour ces émissions commerciales. Nous ne pouvons absolument pas nous permettre de les rétribuer assez bien pour les amener de notre bord. Prenez le cas de notre émission le plus en vogue. L'auteur est venu me voir il a y trois ans environ. A ce moment-là, nous lui versions $5,000 par année pour le travail qu'il faisait. Il m'a dit: "Il me faut plus d'argent". Comme je lui demandais combien, il me répondit: "$10,000."—Je le regrette, lui ai-je dit, mais nous ne pouvons pas nous permettre de vous payer cette somme. Il ne vous reste qu'une chose à faire, c'est de trouver un commenditaire qui vous le paiera." Ce même auteur a aujourd'hui $15,000 au lieu de $5,000.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Est-ce un roman-fleuve?

M. FRIGON: Non, *Un homme et son péché.*

M. MURRAY: Puis-je savoir si les universités s'occupent activement de former des écrivains pour la radio?

M. FRIGON: Je ne le sais pas. Je ne crois guère qu'on puisse enseigner à quelqu'un à écrire pour la radio; il faut d'abord qu'il soit écrivain.

M. MURRAY: Comment y arriverait-il sans formation? La technique est totalement différente que celle en usage pour les pièces de théâtre.

M. FRIGON: Les bons auteurs peuvent habituellement vendre leurs scénarios ailleurs.

M. MURRAY: Je parle de jeunes gens qui débutent dans la carrière; il doit sûrement y avoir, dans certaines de nos universités, un cours de scénarios de radio.

M. FRIGON: Il faut d'abord savoir écrire.

M. MURRAY: Je parle au point de vue de la formation intellectuelle.

M. FRIGON: Elle se fait dans le cours des Arts.

M. MURRAY: On l'enseigne à l'université?

Le TÉMOIN: Au point de vue des scénarios pour la radio, on peut indiquer et enseigner à un homme ce dont la radio a besoin. Il ne s'agit pas de lui apprendre à écrire pour la radio, car un cours seul n'en fera pas plus un écrivain pour la radio qu'un écrivain en n'importe quelle autre sphère. Généralement, on maîtrise la technique avec l'expérience, mais ce qui compte le plus, c'est le talent naturel, le génie, et je ne pense pas que ce soit à l'université qu'on puisse l'acquérir. On ne peut que fournir les données essentielles sur la façon de faire un scénario pour la radio, ce qui est assez simple, et ensuite laisser l'auteur se débrouiller.

M. MURRAY: Prenons une école supérieure, par exemple.

Le TÉMOIN: Ma foi, je suppose que notre système d'enseignement a notamment pour but de donner une bonne formation littéraire.

M. MURRAY: Je veux parler de la faculté qu'a un écrivain de gagner sa vie. Pourriez-vous me dire ce que vous lui payez? Est-ce à peu près $25, ou $50 ou $100?

M. BUSHNELL: Cela dépend de son travail.

Le TÉMOIN: On paie parfois plus que cela.

M. MURRAY: A supposer que vous lui payiez $250 et que cela lui prenne trois mois pour écrire une pièce, il pourrait difficilement vivre avec cela.

Le TÉMOIN: Oui et, comme M. Bushnell a essayé de vous l'expliquer, on peut prendre un écrivain non exercé et chercher à en faire un auteur de scénarios radiophoniques, mais je ne vois pas comment on y arrivera dans le cours ordinaire des choses. Il faut qu'il ait un certain talent d'écrivain et qu'il le développe. Cela doit être inné, et je ne crois pas qu'on puisse l'acquérir dans nos universités. Après tout, écrire un scénario est chose relativement simple, et dans la plupart des cas, nous pouvons aider l'auteur.

M. MURRAY: Un bon avocat se fait $100 par jour au tribunal.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je fais plus que cela.

M. MURRAY: Et ces écrivains qui sont plutôt dédaignés et délaissés ont $25 pour une semaine de travail.

Le TÉMOIN: Nous ne les dédaignons pas; nous avouons que nous voudrions les payer plus cher, mais nous n'avons pas les fonds.

M. RICHARD: Quand vous utilisez un scénario, achetez-vous les droits d'auteur?

M. BUSHNELL: Non, nous n'achetons les droits que pour une seule représentation. Si nous voulions réserver les droits pour tous les pays, cela nous coûterait beaucoup plus cher.

M. RICHARD: Quelle est la durée proportionnelle des émissions commerciales?

M. FRIGON: Environ un cinquième de la durée totale.

M. RICHARD: De l'ensemble des émissions?

M. FRIGON: Exactement.

M. STEWART: Pouvez-vous me dire ce que la Société fait pour encourager les jeunes compositeurs?

M. BUSHNELL: C'est là un sujet, un domaine très vaste. Vous voulez parler des auteurs d'œuvres musicales?

M. STEWART: Oui.

M. BUSHNELL: Nous favorisons d'abord les œuvres canadiennes. Un compositeur s'intéresse non seulement à la représentation de son œuvre, mais aussi

à son audition par un très grand nombre de gens. Je ne crois pas exagéré de dire que nous dépensons environ de $75,000 à $100,000 par an pour encourager la composition, sous diverses formes d'œuvres pour la radio. Je ne dis pas que nous payons cette somme pour des symphonies, quatuors ou autres œuvres, classiques ou non, mais une grande partie de la musique qu'on entend au cours des émissions de Radio-Canada consiste en des œuvres inédites dont on rétribue les auteurs. Je le répète, nous dépensons, je pense, environ $75,000 ou $100,000 par an à cette fin.

M. STEWART: Ce n'est pas mal.

M. FRIGON: Nous nous évertuons à encourager les jeunes artistes, les gens qui ont du talent. Par exemple, nous avons utilisé le réseau pour encourager un poète canadien, en présentant un recueil complet de ses poèmes sur nos ondes. Nous l'avons fait aussi pour des conteurs: nous avons radiodiffusé un grand nombre de contes écrits spécialement pour la radio. Tout cela avait pour but d'encourager ceux qui peuvent écrire, aussi bien dans le domaine de la littérature que celui de la musique, et nous le faisons sur nos réseaux français et anglais, particulièrement en vue de faire mieux connaître le nom de l'auteur. Prenez, par exemple, le cas du réseau français. Je ne citerai pas de nom, mais nous avons payé à un artiste $500 par mois. Ce n'est pas beaucoup, mais nous lui avons consenti un engagement de 26 semaines à raison de $75 par émission, en plus de ses $500 par mois. Grâce à cela, il s'est fait connaître, et c'est ainsi que, par suite des concours que nous organisons, beaucoup de jeunes chanteurs ont acquis de la renommée. Nous les lançons dans un de ces concours et, ensuite, leur réputation se propage, si l'on peut dire. C'est une des façons de les encourager.

M. STEWART: Y a-t-il une différence de rémunération entre auteurs et chanteurs?

M. BUSHNELL: Ils ne se comparent pas tout à fait. Cela dépend beaucoup de la réputation. Certains chanteurs de haute renommée touchent de $75 à $100 ou $150.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Combien payez-vous aux débutants?

M. BUSHNELL: Le même tarif qu'aux autres; nous sommes obligés de payer le minimum.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Payez-vous le tarif du syndicat à une jeune fille, mettons, qui ne fait pas partie du syndicat?

M. BUSHNELL: Oui, force nous est effectivement de le faire, si l'on peut dire, parce que nous sommes convenus avec les syndicats de verser un montant fixe au syndicat lorsque nous emploierions des artistes non syndiqués, aussi bien dans le domaine musical que dans celui du théâtre.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Vous êtes obligés de le faire?

M. BUSHNELL: Oui.

M. MURRAY: Devez-vous payer un cachet fixe même si l'artiste ne joue pas?

M. BUSHNELL: Oui.

M. FRIGON: C'est versé au syndicat et non à l'interprète.

M. MURRAY: Un pianiste, par exemple?

M. FRIGON: Supposons que, pour encourager un jeune débutant qui ne fait pas partie du syndicat, vous vouliez lui payer $25. Vous lui donnez $25 et, parce qu'il ne fait pas partie du syndicat, vous devez verser à ce dernier un supplément de $25.

M. MURRAY: Cela veut dire que vous payez $50?

M. FRIGON: Oui.

M. BUSHNELL: Permettez-moi une remarque. Nous avons eu longtemps nos différends avec les syndicats, mais je vous dirai bien sincèrement que la plupart de nos bons artistes appartiennent effectivement aux syndicats et, à mon avis, cela est à leur avantage d'en faire partie quand ils deviennent professionnels. L'union fait la force et, comme vous le savez, les syndicats fixent leurs propres conditions; mais, d'après moi, sans eux, la radiodiffusion ne pourrait pas exister aujourd'hui au Canada, ni sur un pied national ni autrement. C'est sur les syndicats que les jeunes artistes de talent doivent compter, et c'est d'eux que nous viennent nos artistes de talent. Bon gré, mal gré, il nous faut faire la paix avec les syndicats, et nous entendre avec eux.

Le PRÉSIDENT: A titre de syndiqué de longue date, j'ajouterai que, sans les syndicats, aujourd'hui comme dans le passé, les musiciens et tous les autres artisans travailleraient dans des conditions presque moyenâgeuses. Certes, il y a des exceptions, mais d'une façon générale un homme qui est dans les affaires réussira bien mieux avec l'appui des syndicats.

M. HANSELL: Puisqu'il a été question des syndicats et des artistes en réserve, certains membres du Comité seront peut-être surpris d'apprendre que, lorsqu'on veut faire jouer un orchestre d'une école supérieure à la radio, il faut payer pour tout un orchestre tenu en réserve.

M. BUSHNELL: C'est la règle plutôt que l'exception, mais je dois dire que nous avons parfois jugé opportun, dans l'intérêt du programme, d'engager un orchestre d'une école supérieure, ou si vous le voulez, non syndiqué; et lorsque nous en avons demandé l'autorisation aux syndicats, cette autorisation nous a été accordée, sinon chaque fois, du moins dans certains cas.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Oui et vous savez ce qui arrive, ici même, à Ottawa. Il n'y a pas à en douter, car le fait est patent. Il y a d'excellentes fanfares militaires qui tiendraient beaucoup à jouer, et il y a quantité de gens au Canada qui aimeraient les entendre; or n'est-il pas vrai que vous ne pouvez pas faire jouer une de ces fanfares à la radio sans payer un cachet aux syndicats pour une fanfare de réserve.

M. BUSHNELL: C'est exact.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): C'est souvent le cas y compris pour les orchestres.

M. BUSHNELL: Justement.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Non pas que je le condamne, mais c'est un fait, n'est-ce pas?

B. BUSHNELL: Certainement.

M. FRIGON: Il faut considérer la chose d'un autre point de vue. Un artiste qui a une renommée compte que nous lui fournirons assez de travail pour lui permettre de gagner sa vie, et en même temps, le débutant attend que nous l'aidions à établir sa réputation. C'est l'effet réciproque des intérêts qui nous confronte continuellement.

M. BUSHNELL: Bien que je ne plaide aucunement la cause du syndicat, rien n'empêche quiconque connaît suffisamment son métier de s'enrôler, ce qui lui permettra de déclamer, de chanter ou de jouer, suivant le cas.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je suis parfaitement d'accord avec vous. Je ne trouve rien à redire à cela.

M. FRIGON: Et nous avons maintenant cet autre problème, à savoir qu'un syndicat refuse de jouer pour nous si le compositeur n'appartient pas à l'autre

syndicat. Autrement dit, les deux se combinent: le compositeur refuse de composer si les interprètes ne sont pas syndiqués, et les interprètes refusent de jouer si les compositeurs ne sont pas aussi syndiqués.

M. MURRAY: Vous voulez parler de compositeurs de musique.

M. FRIGON: Je parle des œuvres littéraires.

M. MURRAY: Oh! il vous faut appartenir à la Corporation.

M. FRIGON: Oui.

M. MURRAY: Puis il y a la corporation des artistes.

M. FRIGON: Les auteurs refusent d'écrire pour nous à moins que nous ne choisissions ses collègues pour interpréter leurs œuvres, et exigent que nous n'employions que leurs scénarios. D'un autre côté, les acteurs nous disent que, si nous voulons qu'ils jouent pour nous, il nous faudra mettre en ondes des scénarios écrits par l'autre groupe.

M. HANSELL: En d'autres termes, il y a un blocus réciproque.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Est-il juste de dire cela? Je vais raisonner comme M. Bushnell, en disant que, pour pouvoir radiodiffuser des programmes de musique soit vocale soit instrumentale au Canada, il faut nous entendre avec un syndicat quelconque. Telle est la situation.

M. FRIGON: Ce n'est pas de cela que nous nous plaignons, surtout en ce qui a trait aux syndicats. Ces derniers ont autorité sur leurs membres, et font en sorte que ceux-ci se conduisent comme il faut. Par exemple, il a des syndicats qui veillent à ce que leurs membres se conforment aux règlements relatifs aux répétitions. Il nous suffit d'appeler le président du syndicat ou le secrétaire pour l'avertir qu'un tel est toujours en retard aux répétitions, et il fera en sorte que la personne en question arrive à temps. Cela nous est très utile.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je ne fais pas le procès des syndicats; au contraire, je suis tout à fait en leur faveur. Mais, en réalité, si nous voulons radiodiffuser des programmes musicaux sur le réseau de la Société Radio-Canada, il faut, pour me servir encore une fois de l'expression de M. Bushnell, faire la paix avec les syndicats. Est-ce bien cela?

M. BUSHNELL: Vous avez raison.

M. RICHARD: Y a-t-il un accord ou des prescriptions quelconques qui régissent la proportion des programmes où les artistes figurent en personne, par rapport à celle des autres genres d'émissions?

M. BUSHNELL: Permettez-moi de vous dire que cela est prévu par les règlements du Bureau.

LE TÉMOIN: Nous n'avons aucun accord avec les syndicats quant à une durée de temps proportionnelle, mais nous avons effectivement un règlement qui fixe ou limite la durée des programmes enregistrés de 7 h. 30 à 11 heures du soir. C'est un règlement général, et il n'est pas question d'une entente.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Allons un peu plus loin, et supposons que vous vouliez avoir certains disques des États-Unis. Combien payez-vous en droit d'exécution pour l'usage de ces disques?

M. BUSHNELL: S'il s'agit de disques ordinaires, nous allons simplement les acheter au magasin; il n'y a pas de droit ni de taxe spéciale à acquitter. Pour les transcriptions, il nous faut payer.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): C'est ce que je voulais dire. Prenons, par exemple, les œuvres de Gilbert et Sullivan qui ont eu tant de vogue à New-York,

il y a deux ans. La troupe a eu beaucoup de succès, a tenu la scène pendant longtemps, et ce n'est qu'après une période considérable que l'on a pu se procurer des enregistrements de ses spectacles. A supposer que vous vouliez utiliser certains de ces disques, auriez-vous à payer un droit, je veux dire à verser une certaine somme?

M. BUSHNELL: Tout d'abord, il faut les acheter de la société en question et au prix fixé, puis il faut acquitter les droits de douane. M. Bramah pourrait peut-être vous expliquer la chose mieux que moi.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): N'y a-t-il pas un règlement syndical relativement à l'emploi de disques importés de cette façon?

M. BUSHNELL: Pas que je sache.

M. FRIGON: Nous protégeons les syndicats, en disant que les stations ne pourront jouer que tant de disques par soir.

M. MURRAY: Vous les annoncez comme tels?

M. FRIGON: Pour encourager les artistes de la localité, nous exigeons de la station, suivant sa puissance et sa situation, qu'elle n'emploie pas plus que tant d'enregistrements par soir. Cela relève de M. Dunton.

M. RICHARD: Vous avez dit, monsieur Dunton, que c'est vous qui aviez fait ce règlement. Pensez-vous que vous pourriez impunément vous servir uniquement de disques? Est-ce que les syndicats ne se plaindraient pas, si on ne leur accordait qu'un quinzième de la durée des émissions?

Le TÉMOIN: Je crois qu'ils s'en plaindraient vivement et avec raison. Si les programmes de Radio-Canada consistaient en enregistrements dans une proportion de 90 p. 100, nous ne ferions pas notre devoir envers le pays. Il n'y a pas d'accord qu'on puisse invoquer...

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Le public s'y opposerait.

Le TÉMOIN: Nous nous y opposerions les premiers.

M. FRIGON: Nous avons justement un cas qui se présente. On nous a demandé de faire en sorte que, chaque fois que nous jouons des programmes enregistrés provenant d'autres pays, nous exigions de ces autres pays qu'ils reproduisent un nombre analogue de programmes provenant du Canada. Supposons que nous radiodiffusions pendant une heure par semaine des programmes émanant de la *B.B.C.* Le groupe en question voudrait qu'on fasse en sorte que la *B.B.C.* reproduise des programmes canadiens de même durée. La question est à l'étude en ce moment.

M. MURRAY: Ce serait une bonne chose, n'est-il pas vrai?

M. FRIGON: Oui, jusqu'à un certain point, mais c'est très difficile au point de vue de l'application.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Pour bien nous comprendre, il y avait un programme que j'aimais beaucoup, et qui a passé assez longtemps sur le réseau de la Société, le dimanche. Je veux parler de l'émission commanditée par les *York Knitting Mills* et intitulée: *Singing Stars of Tomorrow*. Je suppose que ces excellents artistes ont été payés par le commanditaire du programme. Ceux qui ont gagné les prix décernés il y a quelques dimanches sont-ils maintenant membres du syndicat, ou si vous pouvez encore utiliser ces délicieuses voix masculines et féminines?

M. BUSHNELL: Je n'affirmerai rien, mais je pense bien qu'après un pareil succès et avec une carrière musicale en perspective, ils ont dû, pour ainsi dire, automatiquement, s'enrôler dans un syndicat.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Alors, ils n'ont pas le choix.

M. BUSHNELL: Nullement.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Autrement dit, pour participer à de bonnes émissions radiophoniques aujourd'hui, au Canada, il faut absolument traiter avec vous.

Le PRÉSIDENT: Il y a bien des années, ils étaient déjà syndiqués dans une proportion de cent pour cent à Winnipeg.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Oui, et si c'était là la proportion à Winnipeg, elle devait atteindre 105 p. 100 ici.

Le PRÉSIDENT: Je sais qu'ils étaient très bien organisés il y a plusieurs années, parce que j'ai été longtemps leur avocat.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): C'est pour cela qu'ils étaient si bien organisés!

Le PRÉSIDENT: Oui peut-être, mais je voulais dire que l'organisation intégrale ne date pas d'aujourd'hui; c'est tout.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Non, il en a été question au comité dans le passé. Qui est à la tête du syndicat des musiciens du Canada?

M. BUSHNELL: M. Walter Murdock.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): C'est le même et il est de Toronto. Dois-je comprendre que M. Petrillo est encore le grand chef dans l'Amérique du Nord?

Le PRÉSIDENT: M. Petrillo est le président international, et M. Walter Murdock, le vice-président pour le Canada.

M. BUSHNELL: D'après moi la situation est la suivante: si je comprends bien, la fédération des musiciens accorde une grande latitude aux unions locales, du moins au Canada, et, autant que je sache, M. Petrillo accepte dans une très grande mesure ce que conseille et propose M. Murdock.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): C'est aussi mon impression.

M. BUSHNELL: Peut-être l'avez-vous lu dans les journaux, mais je crois qu'il n'est que juste de mentionner le concours qui a été donné à l'industrie de la radio pour le spectacle qui a été présenté vendredi soir dernier au bénéfice du fonds de secours des victimes de l'inondation au Manitoba.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Vous voulez parler de celui de Toronto?

M. BUSHNELL: Oui. La Fédération américaine des musiciens a mis toutes ses ressources à la disposition des services de la radio pour ce programme dont les stations privées et la Société Radio-Canada avaient pris l'initiative. A cette occasion, nous nous sommes groupés et avons mis toutes nos ressources en commun. Je ne sais si quelques-uns d'entre vous, messieurs, ont entendu le programme, mais je crois que vous conviendrez qu'il a été assez bien réussi.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je dirai plus que cela: il a été vraiment splendide!

M. BUSHNELL: Les musiciens de l'Orchestre Symphonique de Toronto, qui font tous partie de la Fédération américaine des Musiciens, ont donné leurs services gratuitement. La Fédération, ou du moins la section new-yorkaise de la Fédération, a payé elle-même M. Fred Waring, de même que son orchestre et ses chanteurs, qui étaient au nombre de soixante; la Air-Canada a prêté deux avions North-Star pour aller les chercher et les ramener à New-York. L'Association canadienne des Artistes lyriques et dramatiques de la Radio a fourni ses services. M. George Formby est venu d'Angleterre, à ses propres frais, pour participer au programme. Le spectacle n'a pas coûté un sou, et les syndicats inté-

ressés nous ont donné tout leur concours. Je n'exagère pas en disant que M. Murdock a dû effectivement dépenser au moins $500 en appels téléphoniques interurbains pour se procurer ces artistes.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Est-ce que les *Maple Leaf Gardens* vous ont fait payer quelque chose?

M. BUSHNELL: Pas un sou, et je crois que, cet après-midi, a eu lieu une petite cérémonie au cours de laquelle M. Smith a remis un chèque de plus de $25,000 au Fonds de secours des victimes des inondations du Manitoba.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je le savais, mais je ne voulais pas qu'on l'oublie dans votre compte rendu.

M. BUSHNELL: Je regrette d'avoir oublié de mentionner les *Maple Leaf Gardens*, qui ont permis de présenter un pareil spectacle à un très nombreux auditoire.

M. FRIGON: On est en train de faire la même chose au Forum, à Montréal.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Maintenant, je veux vous demander une question: George Formby peut-il jouer ici sans faire partie d'un syndicat de notre pays?

M. BUSHNELL: Je doute que la question se pose dans le cas d'un concert de charité, mais on peut dire avec certitude que M. George Formby appartient et à la *Actors Equity* d'Angleterre, et aussi à la *Guild of Variety Artists*. Il est probablement membre des deux associations, de sorte qu'on ne lui contestera pas le droit de jouer ici avec des musiciens des syndicats du Canada.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Fait-il nécessairement partie des syndicats du continent américain?

Le PRÉSIDENT: Il y aurait probablement réciprocité en pareil cas.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je l'espère. Je voulais profiter des connaissances de M. Bushnell, car je sais qu'il est au courant de la situation, tandis que je ne le suis pas.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. STEWART: J'en ai une autre à poser. Nous recevons tous les soirs, par voie des ondes, un excellent résumé de Lake-Success et de Londres et, bien entendu, nous avons, le dimanche après-midi, à deux heures, le compte rendu de ce qui se passe sur la colline du Parlement.

M. BUSHNELL: Veuillez ne pas confondre avec les Nouvelles de la capitale.

M. STEWART: Pardon: les Nouvelles de la capitale.

Le PRÉSIDENT: Vous n'auriez pas employé le terme "excellent", si vous aviez fait allusion à la colline du Parlement.

M. STEWART: Je me demande s'il serait possible d'étendre ce service, de façon peut-être à pouvoir avoir chaque semaine, ou toutes les deux semaines, un compte rendu de Paris, de Bruxelles, de Sydney ou de quelque autre capitale, au sujet d'événements qui serait susceptible d'intéresser les Canadiens?

M. BUSHNELL: Nous étudions très sérieusement la chose en ce moment mais, là encore, il faut compter avec les frais. Il ne s'agit pas de payer un correspondant, mais bien de transmettre la nouvelle, et de le faire quand elle est encore d'actualité. En réalité, nous avons sur le réseau français, une jeune femme qui collabore régulièrement au service français, directement de France, et il y a un jeune homme qui partira prochainement pour Paris, d'où il transmettra des comptes rendus pour le réseau anglais. Nous voudrions en faire autant dans

d'autres capitales, mais il y a la question des frais de transmission qui sont très élevés. Nous avons effectivement, à Londres, M. Halton qui a parfois l'occasion d'aller dans d'autres capitales européennes.

M. STEWART: Combien d'heures consacrez-vous par semaine aux programmes éducatifs destinés aux écoles? Je veux dire par zone?

M. BUSHNELL: Oui, par zone, car, bien entendu, ces émissions sont régionales et sont faites en collaboration avec les ministères de l'éducation des provinces. Dans presque toutes les régions, nous leur consacrons une demi-heure par jour, quatre jours par semaine, et le vendredi nous avons l'émission scolaire nationale. Je suppose que le tout représente deux heures et demie par semaine d'émissions purement scolaires.

Le TÉMOIN: Un peu plus dans certaines régions, mais un minimum de deux heures et demie.

M. BUSHNELL: C'est exact.

M. MURRAY: Lorsqu'elle aura la télévision, comment la Société Radio-Canada l'étendra-t-elle aux écoles?

Le TÉMOIN: Personne ne le sait au juste. Comme je l'ai expliqué cet après-midi, les autorités scolaires tiennent beaucoup à examiner les possibilités de la télévision pour les écoles, et nous voudrions, nous aussi, en faire l'étude. Nous serons obligés de conduire des expériences.

M. FRIGON: Une des grandes difficultés en ce qui concerne les émissions scolaires est l'achat d'appareils récepteurs pour les écoles. S'il vous faut cinq, six ou dix postes récepteurs, il y a bien des commissions scolaires qui ne peuvent pas se permettre de les acheter. Le grand problème en Grande-Bretagne, et aussi au Canada, réside dans les frais qu'entraîne l'achat des appareils pour les commissions scolaires.

Le PRÉSIDENT: Combien cela coûterait-il à l'heure actuelle?

M. FRIGON: Pour avoir de la bonne musique et une bonne réception, il vous faudrait payer $100 pour un poste sonore. Pour un appareil de télévision, nous ne le savons pas encore; les prix changent constamment.

M. MURRAY: Ne pourrait-on pas avoir un professeur expert qui ferait un cours qu'on pourrait entendre dans toute l'étendue de la province d'Ontario; je veux dire par télévision?

M. FRIGON: C'est là l'avantage des émissions scolaires.

M. MURRAY: Le professeur trace des dessins au tableau, ou montre l'appareil dont on se sert dans le laboratoire, et ainsi de suite.

M. FRIGON: A mon avis, le système qui, après tout, est le seul qui en vaille la peine consiste justement à mettre ces hautes connaissances à la portée de chaque classe, et ensuite le professeur de la classe se charge d'expliquer aux élèves ce que le maître vient de dire par télévision. Pour cela, il faut des appareils récepteurs et, même en Grande-Bretagne, quand on a commencé,—il n'y a pas si longtemps de cela,—on en manquait.

M. MURRAY: Vous économiseriez sur les traitements des professeurs.

M. FRIGON: Non, vous ne pourriez pas agir ainsi. Vous ne pouvez radio-diffuser sans professeur: c'est lui qui compte dans l'émission.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): L'institutrice fait un résumé.

M. FRIGON: Une fois que le programme de télévision est terminé, elle dit à sa classe: "Vous venez d'entendre le meilleur historien du Canada, qui vous parlé de la baie d'Hudson." Elle a ainsi une base, son programme est tout tracé et elle n'a plus qu'à le développer.

M. MURRAY: Bien organisé, cela aurait une excellente influence.

M. FRIGON: Je me souviens que, lorsque la Commission Aird est allée en Angleterre, nous nous sommes rendus dans le comté de Kent. A l'époque, les seuls postes qu'on trouvait dans les écoles avaient été donnés par les citoyens de la localité, la commission scolaire n'ayant pas les moyens d'en acheter. Les écoles avaient toutes sortes de postes récepteurs qui leur avaient été offerts par les gens de l'endroit.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, permettez-moi une légère digression. Voulez-vous nous dire, si vous le savez, combien il existe de postes récepteurs en Grande-Bretagne et aux États-Unis, à l'heure actuelle ? Je sais qu'il y a actuellement une grande différence.

M. FRIGON: Vous voulez dire en tout?

Le PRÉSIDENT: Combien y a-t-il de postes récepteurs en Grande-Bretagne comparativement aux États-Unis?

Le TÉMOIN: D'après les derniers relevés que nous avons de Grande-Bretagne, il y en a environ 300,000.

M. OUIMET: Pour la télévision, il y en a 300,000 en Grande-Bretagne et 6 millions aux États-Unis.

Le TÉMOIN: La fabrication des téléviseurs a été retardée en Grande-Bretagne.

M. FRIGON: Les fabricants des États-Unis ont fait de la publicité et ont donné le goût de la télévision au public, si bien que, lorsque les restrictions furent levées, ils commencèrent à vendre une quantité d'appareils: tout le monde en achetait.

Le TÉMOIN: La télévision à l'école sera certainement une grande amélioration dans l'éducation des enfatns, mais elle aura aussi pour intéressant résultat de faire voir beaucoup de choses aux enfants après les heures de classe. Ils suivront des yeux tout ce qui se passe, et cela fera une très grande impression sur leur esprit. Ce n'est pas important au point de vue scolaire, mais une grande partie de ce qu'ils verront devrait leur être utile, leur laisser de bonnes impressions et aussi les renseigner.

M. RICHARD: Ne pensez-vous pas que, si vous émettez des programmes éducatifs pendant les heures de classe, il vous faudra consulter les provinces.

Le TÉMOIN: Certainement, je l'ai expliqué au début. Notre Conseil consultatif scolaire est composé de représentants des provinces.

M. FRIGON: Il ne faut pas confondre les émissions scolaires et les programmes éducatifs. Dans Québec, nous avons ce que nous appelons Radio-Collège. Ce n'est pas une émission scolaire, bien qu'elle soit destinée à éduquer les gens; elle n'est pas entendue dans les classes, et elle ne fait pas partie du programme scolaire régulier, mais vient en supplément de l'enseignement fondamental qui se donne dans les écoles.

Le PRÉSIDENT: Pourrons-nous développer ces programmes?

M. Fleming:

D. J'aurais deux questions à poser au sujet des programmes. D'abord est-ce que vos annonceurs sont l'objet d'une certaine surveillance? On entend

des plaintes,—je ne dis pas que je les approuve toujours,—au sujet du langage familier et des erreurs de prononciation de certains annonceurs. Je suppose que vous en entendez vous aussi, monsieur Dunton?—R. Oui, beaucoup. Nous avons un homme qui a justement pour mission de surveiller le langage employé dans les émissions, et qui ne fait pas autre chose que de surveiller le langage des annonceurs et de les habituer à bien parler. Je crois qu'il est un de ceux qui connaissent le mieux la langue anglaise au pays. Au point de vue langage, nous ne croyons pas qu'il y a une seule prononciation correcte au Canada, pour tous les Canadiens. Nous estimons que, chez nous, une prononciation est tenue pour acceptable du moment quelle est admise par une bonne autorité et qu'elle est naturelle à celui qui parle. Autrement dit, vous entendrez différentes prononciations sur les ondes. Nous ne reprendrons un homme que s'il se sert d'expressions étrangères et inhabituelles, qui ne sont justifiées par aucune autorité.

D. Acceptez-vous les ouvrages américains comme autorité?—R. Oui, nous acceptons Webster, parce que je crois que beaucoup de Canadiens emploient sa prononciation. Nous avons un certain nombre de griefs au sujet du langage de nos annonceurs et des erreurs qu'ils commettent, mais il s'agit de différences de goût et d'habitude, plutôt que de fautes proprement dites.

D. Préférez-vous la prononciation anglaise à la prononciation américaine?

M. BUSHNELL: Comment prononceriez-vous "schedule", monsieur Fleming: *shedule* ou *skedule*?

M. FLEMING: Comme *schedule*.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Tolérez-vous l'argot?

Le TÉMOIN: Nous préférons l'appeler la langue vivante.

M. FLEMING: Jusqu'à quel point encouragez-vous les expressions familières?

Le TÉMOIN: En matière de langage, nous tâchons de faire preuve de bon sens et de jugement, et d'éviter des règles strictes. Cependant, nous tâchons effectivement à favoriser l'évolution de la langue anglaise, en étant prêts à admettre de nouveaux termes et de nouvelles formes d'expression.

M. MURRAY: J'estime que vos annonceurs s'acquittent très bien de leur tâche, et j'ai entendu très peu de plaintes dans le Nord.

M. FLEMING: Quelles expressions leur enseignez-vous de ne pas employer?

M. BUSHNELL: On leur montre à ne pas dire "aint".

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Monsieur Frigon, faites-vous la même chose pour le réseau français?

M. FRIGON: Non pas dans la même mesure. Nous avons suivi cet expert du réseau anglais; nous nous sommes conformés à ses directives et avons publié des notes, sans toutefois standardiser, ou plutôt contrôler le choses, dans la même mesure que sur les réseaux anglais.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas aussi nécessaire sur le réseaux français.

M. FRIGON: Il s'agit en ce moment des annonceurs. Si la scène se passe dans les Laurentides, on ne peut pas leur demander de parler le parisien. Nos annonceurs n'ont pas de règles, mais nous veillons à ce qu'ils soient de très bons annonceurs.

Le TÉMOIN: Nous avons un manuel des annonceurs, qui contient quantité d'avis et de conseils pour les microphonistes.

M. BUSHNELL: Ce serait une bonne idée de l'envoyer à tous les membres du Parlement.

Le PRÉSIDENT: Cela ne servirait pas à grand-chose, mais j'estime que vous devriez nous le communiquer.

M. BUSHNELL: Je crois que ce même manuel a été déposé au moins à trois reprises différentes dans le passé, mais je doute que vous en trouviez beaucoup d'exemplaires aujourd'hui dans vos bureaux.

M. RICHARD: Vous pourriez en déposer entre les mains de l'Orateur pour l'usage des députés.

M. FLEMING: Je ne me rappelle pas qu'il en ait jamais été question. Monsieur Dunton, est-ce que la Société Radio-Canada radiodiffuse des histoires de meurtres?

Le TÉMOIN: Nous en avons deux ou trois sur nos réseaux, mais nous préféront les appeler des romans policiers, et elles passent surtout tard dans la soirée.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): *The Fat Man.*

M. FRIGON: Sur le réseau français, nous avons *Sherlock Holmes*, qui est un programme régulier.

Le TÉMOIN: Nous essayons de ne pas les favoriser, et surveillons ceux que nous prenons. Nous ne tenons pas à en accroître le nombre, et il y a très peu de descriptions de crimes dans nos émissions régulières, si on les compare à celles des réseaux américains.

M. Fleming:

D. Essayez-vous d'éliminer ce genre de programmes dans les stations qui ne font pas partie du réseau de Radio-Canada, mais sur lesquelles vous avez un certain contrôle?—R. Oui, mais il n'y a aucun règlement à cet égard. Nous avons discuté la chose avec les directeurs des autres stations, au cours de nos séances, et je crois qu'ils connaissent assez bien notre opinion. D'autre part, il y a plusieurs stations qui continuent d'émettre un assez grand nombre de ces programmes.

D. Je ne prétends nullement dire que la Société radiodiffuse tous les programmes dont je parle en ce moment, mais j'espère qu'elle en éliminera l'émission, aussi bien sur ses propres réseaux que sur les ondes des stations qu'elle contrôle. Je considère que la plupart de ces programmes sont tout à fait pernicieux, et je parle avec connaissance de cause. Ces histoires de meurtres fascinent les enfants; il y en a très peu qui aient une bonne influence et, d'après moi, il y en a beaucoup qui ont des effets très pernicieux.

Le TÉMOIN: Nous en avons absolument banni l'émission sur nos propres réseaux.

M. BUSHNELL: Permettez-moi d'ajouter que vous ne trouverez pas ce genre de programmes à l'adresse des enfants sur les réseaux de Radio-Canada.

M. FLEMING: Je ne parle pas des émissions qui sont destinées aux enfants, mais bien des émissions à l'adresse des adultes et de ceux qui les écoutent. On n'aurait peut-être rien à redire si elles passaient aux heures où les enfants ne sont pas aux écoutes.

M. BUSHNELL: Votre idée a du bon.

M. FLEMING: Maintenant, monsieur le président, j'ai une ou deux questions à poser au sujet des commentateurs. Comment Radio-Canada choisit-elle ses commentateurs pour les programmes émanant du pays même, aussi bien que pour ceux qui émanent de l'extérieur?

Le TÉMOIN: Je peux vous donner un aperçu de notre ligne de conduite. Nous estimons qu'il nous incombe de faire interpréter les événements nationaux et internationaux, et cela surtout par des observateurs, écrivains et commentateurs d'expérience. Naturellement, dans leur interprétation, les opinions des auteurs se trouveront reflétées jusqu'à un certain point pour que le commentaire ait quelque valeur. Mais nous prenons soin d'avoir, non pas un seul commentateur, mais différents commentateurs, ayant une formation et des opinions différentes, de sorte que vous n'entendez pas rien qu'un point de vue. Tel est le principe général. Quant au choix, nous nous guidons simplement d'après la façon dont nos gens estiment la qualité et le talent des observateurs, ainsi que leur faculté d'interpréter et de radiodiffuser; puis nous tâchons de faire en sorte que les différents points de vue s'équilibrent assez bien.

M. FLEMING: Qui, au service de la Société, est chargé de veiller au maintien de cet équilibre?

Le TÉMOIN: La plupart des commentateurs relèvent du service des causeries et des affaires publiques, qui à son tour rend compte, soit à l'inspecteur général, soit au directeur général du service des émissions et à d'autres hauts fonctionnaires, et finalement à l'ensemble du bureau ainsi qu'à moi-même. Je tâche de surveiller ce domaine jusqu'à un certain point.

M. FLEMING: Je voudrais savoir jusqu'à quel point le Bureau est en cause, parce que je vais vous demander d'émettre votre avis. En disant cela, je n'exprime pas seulement mon opinion personnelle, car il y a beaucoup de gens qui la partagent. Je m'accorde avec vous relativement aux fonctions de commentateur de nouvelles de Radio-Canada. Je comprends qu'on doit attendre du commentateur qu'il exprime jusqu'à un certain point sa propre opinion, mais il me semble qu'en général l'opinion de la gauche se fait beaucoup trop sentir. Or je considère que cela dépend du choix des commentateurs et je suis sûr qu'il n'y a pas là de quoi vous surprendre, car vous avez dû l'entendre de bien des sources différentes, que vous soyez de cet avis ou non.

Le TÉMOIN: Je l'ai entendu dire très souvent, mais rien ne me l'a encore prouvé.

M. MURRAY: Diriez-vous que M. Wilson Woodside est un homme de la gauche?

Le TÉMOIN: Non, je ne dirais pas cela.

M. FLEMING: Ce n'est pas un commentateur régulier de Radio-Canada.

Le TÉMOIN: Il est très souvent sur les ondes.

M. FLEMING: Pour certains programmes spéciaux, mais pas à titre de commentateur régulier.

M. BUSHNELL: Je crois que M. Woodside a été entendu sur les ondes plus souvent que n'importe quel autre commentateur.

M. FLEMING: Si vous voulez bien me le permettre, je tiens à dire que M. Wilson Woodside est un homme absolument du centre.

Le TÉMOIN: Les opinions peuvent différer à cet égard, mais je ne pense pas qu'il soit juste d'accuser la Société d'employer des commentateurs qui sont en majorité des gens de la gauche, sans dire où la gauche commence et pourquoi.

M. FLEMING: Très bien, je vais vous le dire.

Le PRÉSIDENT: Il faut d'abord partir du centre pour aller soit à gauche soit à droite, et qui d'entre nous, par exemple, est capable de dire où est le centre.

M. FLEMING: Monsieur le président, il est évident que nous abordons aujourd'hui un domaine où l'opinion doit forcément influer sur notre appréciation

de la situation. J'ai exprimé mon avis et j'ai entendu beaucoup de gens qui le partageaient, mais laissez-moi parler maintenant des commentaires qui nous viennent de l'extérieur. Avez-vous le pointage de ces commentateurs d'outre-mer?

Le TÉMOIN: Je crois que je peux vous le procurer.

M. FLEMING: L'avez-vous à la main, ou voulez-vous qu'on en reparle une autre fois ?

Le TÉMOIN: Peut être pourrons-nous y revenir plus tard.

Le PRÉSIDENT: En attendant, avez-vous quelques autres questions à poser?

M. MURRAY: Qu'entendez-vous par pointage?

M. FLEMING: Le nombre d'émissions.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est bien cela.

M. MURRAY: Faites, par exemple, par Matthew Halton?

Le TÉMOIN: Oui, il est souvent sur les ondes, il est payé à forfait.

M. MURRAY: Et il parle d'Angleterre?

Le TÉMOIN: Il est engagé à forfait depuis des années.

M. MURRAY: Et il en est de même de King Gordon?

Le TÉMOIN: Oui.

M. MURRAY: Tous les deux sont très capables. J'ai entendu dire que c'était un homme de la gauche, mais il parlait à ce moment-là de la capitale anglaise, en pleine campagne électorale, au moment où l'agitation était assez vive.

M. FLEMING: Voici quel est mon avis. Le Canada a souvent entendu M. Halton au cours de la campagne électorale de Grande-Bretagne; ce dernier a manifesté, à ce moment-là, sa sympathie pour le gouvernement pro-travailliste, mais si vous voulez avoir un commentateur de nouvelles, vous conviendrez qu'on doit s'attendre à ce qu'il exprime son opinion; toutefois, je voulais savoir si, relativement à vos commentateurs d'Angleterre, vous aviez cet équilibre d'opinions politiques que vous jugez à propos, et c'est pour cela que je vous ai demandé le pointage de M. Matthew Halton. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir, afin de le faire consigner, si, à l'égard des commentaires émanant d'Angleterre, vous avez maintenu l'équilibre auquel vous prétendez viser.

Le TÉMOIN: Je crois pouvoir le faire consigner ce soir.

M. Fleming:

D. Au point de vue du choix, tenez-vous compte de l'avis des journaux à l'égard de ceux que le Bureau a désignés comme commentateurs?—R. Voulez-vous parler des articles de fond à leur sujet?

D. Oui.—R. Je suppose que, dans le cours ordinaire de leur travail, les hauts fonctionnaires de la Société ont généralement connaissance de ces avis, et aussi de tous les autres commentaires qui leur sont communiqués.

D. Je veux parler des personnes qui sont chargées du choix des commentateurs, ou qui s'occupent des questions de ce genre?—R. Oui, mais je ne pense pas qu'elles se guideraient uniquement sur l'avis de tel ou tel journal en particulier.

D. Non, je ne dis pas qu'elles se guideraient uniquement là-dessus, mais vous avez affirmé qu'elles seraient au moins au courant de ces avis. Or à quelles autres sources d'information s'adressent-elles pour faire leur choix des commentateurs?—R. Ce serait fort inquiétant si les opinions ne différaient pas. Nos administrateurs s'efforcent constamment de connaître les différences d'opinion

venant de toutes les sources possibles, ici et là, dans le pays, en lisant les journaux, en suivant les débats de la Chambre des communes, et en se renseignant auprès de plusieurs organismes, y compris ceux qui s'intéressent à la discussion politique, aux divers programmes économiques ou à des causes particulières; puis, avec tout cela, ils tâchent de se rendre compte de ce qui est juste et injuste.

D. Mais la décision est-elle laissée à un très petit nombre de gens, monsieur Dunton?—R. Je dirai simplement que c'est la Société dans l'ensemble qui décide. Or, comme tout autre corps constitué, elle a une sorte de hiérarchie où tels fonctionnaires ont à rendre compte de leurs actes à d'autres fonctionnaires d'un grade plus élevé, et ainsi de suite, jusqu'au haut de l'échelle. Nos fonctionnaires ne peuvent pas prendre de décisions finales au sujet des commentateurs en se basant sur des relevés d'opinion; ils n'ont d'ailleurs pas l'autorité de le faire. Mais ils s'efforcent de savoir quel est le sentiment général, au pays, et ce qui les intéresse particulièrement, c'est de s'acquitter de leurs fonctions d'une façon juste et impartiale.

D. Vous avez dit que vous vous intéressiez vous-même à ce domaine? —R. Oui.

D. Et que vous suiviez de près ces commentateurs?—R. Pas d'aussi près que je le voudrais, mais je tâche cependant à me tenir au courant de la situation d'ensemble, de ce qui se dit et, en général, des commentaires qui se font, pour me former une opinion quant à ce qui peut être considéré comme un juste équilibre.

D. Vous devez avoir votre propre idée d'un juste équilibre, pour vous permettre de classer ces commentateurs en diverses catégories.—R. Non, pas absolument. C'est chose difficile à faire, et elle serait absolument injuste pour le commentateur. Il nous serait utile de pouvoir dire que telle ou telle personne a raison, et que tel ou tel journal a toujours raison, quel que soit l'avis qu'il exprime; mais ce n'est pas le cas, et voilà pourquoi le sujet est difficile à discuter avec précision, justement parce que c'est une question d'appréciation. Nous essayons d'évaluer les opinions d'une façon aussi juste que possible: nous cherchons continuellement à être justes et impartiaux.

M. HANSELL: Étant donné que nous avons mentionné le nom de M. King Gordon, n'est-il pas vrai qu'il a quitté l'Université McGill principalement parce qu'il était considéré comme un extrémiste?

M. STEWART: Je proteste.

M. BUSHNELL: Je proteste également, car je crois que cette remarque est injuste.

Le PRÉSIDENT: Il y a beaucoup de gens, monsieur Hansell, qui n'ont pas les mêmes opinions politiques que M. Gordon avait, apparemment, à l'époque, et il y a aussi beaucoup de gens qui estiment qu'il a été traité plutôt injustement à cette occasion. Je n'exprime aucune opinion personnelle à ce sujet. Je connaissais King Gordon, que j'avais vu grandir et qui habitait tout près de chez moi; je connaissais aussi très bien son père. Ce n'est pas mon opinion personnelle que j'exprime, mais à l'époque où il a quitté l'Université McGill, beaucoup de gens, qui ne partageaient pas ses opinions politiques, ont jugé qu'il avait été traité plutôt injustement. Vous évoquez un incident du passé, et peut-être cela laisse-t-il une impression dans votre esprit, mais il y en a beaucoup parmi nous, aujourd'hui, qui considèrent qu'il a été traité assez injustement à l'époque, pour ne pas dire plus.

M. MURRAY: Je vous citerai ces deux noms: Matthew Halton et King Gordon.

Le TÉMOIN: Permettez-moi d'ajouter quelques mots au sujet de King Gordon. Nous l'avons engagé, connaissant son passé et après nous être renseignés auprès de diverses autorités. Il a été engagé par nous à forfait pour le service international, et par économie il a travaillé également pour le service national. Comme la plupart d'entre vous le savent peut-être, il a été accrédité auprès des Nations Unies, où on le considérait comme étant peut-être le meilleur correspondant particulier qu'il y eût à Lake-Success. Nombre de gens nous ont dit qu'il était fort estimé au siège des Nations Unies, pour l'impartialité et l'exactitude de ses reportages. Je sais effectivement que la délégation canadienne pour les Nations Unies avait une très haute opinion de l'habileté et de l'impartialité avec lesquelles il rendait compte des événements qui se passaient là-bas. J'estime que Gordon et la Société Radio-Canada devraient être jugés uniquement d'après ce que Gordon a dit sur les ondes du réseau de la Société, et d'après ses reportages de New-York. Il travaille maintenant pour l'organisation des Nations Unies, où il touche des appointements beaucoup plus élevés.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à ajouter que j'ai été entièrement satisfait de la manière dont il a rapporté ce qui s'est produit aux Nations Unies, et j'ai entendu exprimer le même avis par d'autres personnes, absolument indépendantes de la délégation canadienne. Quelle que soit son opinion personnelle, les faits qu'il rapportait n'en furent pas pour cela dénaturés. Il est possible qu'il ait eu des opinions que beaucoup ne partagent pas, mais il ne les a pas manifestées dans ses émissions.

M. HANSELL: Je ne le lui reproche nullement.

Le PRÉSIDENT: Je le sais.

M. HANSELL: Je déclare simplement que j'ai entendu beaucoup de gens le critiquer, ainsi que ses opinions. Il est inévitable qu'un homme de sa position ait des opinions, et que ces opinions se manifestent dans le genre de travail qu'il accomplit.

Le PRÉSIDENT: Oui. M. Fleming parlait cependant, non seulement des opinions qu'un homme peut avoir, mais bien de la question de savoir si ses reportages se ressentent de ses opinions, et il est possible que, parce que ce nom a été mentionné, on puisse conclure que la description s'applique à l'homme. M. Fleming a donné à entendre, non seulement, je crois, que tel ou tel commentateurs. Je me rappelle un article sur M. Gordon qui a été publié dans le manifestait dans son travail. A quoi servirait-il de le mentionner, à moins qu'on ne veuille faire allusion à l'effet que cela peut avoir sur son travail?

Le TÉMOIN: M. Fleming a parlé des avis de la presse au sujet des commentateurs. Je me rappelle un article sur M. Gordon qui a été publié dans le *Ottawa Journal* il y a deux ou trois mois, article extrêmement long et chaleureux, le félicitant de son travail.

M. FLEMING: Je ne pensais pas que les comptes rendus radiodiffusés des Nations Unies par M. Gordon le classaient comme commentateur de nouvelles.

Le TÉMOIN: Oui, on le désigne comme commentateur de nouvelles.

M. FLEMING: Comme commentateur?

M. BUSHNELL: Nous le plaçons certainement dans cette classe.

M. FLEMING: Comme commentateur de nouvelles?

M. BUSHNELL: Oui absolument.

Le TÉMOIN: Il semble que nous ne pourrons pas nous procurer ce soir le relevé que vous avez demandé; peut-être sera-t-il disponible dans la matinée?

M. FLEMING: Alors, je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention du Comité à cet égard, pour le moment. Permettez-moi cependant de vous poser une question. Il y a quelques instants, vous avez dit que vous voue efforciez de maintenir l'équilibre. Puis-je vous demander si cela s'applique à tous les territoires, ou bien si vous parliez, par exemple du Royaume-Uni?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: Dans votre estimation, visez-vous à un équilibre général pour l'ensemble du pays, ou bien simplement pour chacune des régions d'où vos commentateurs adressent leurs comptes rendus: par exemple, dans le Royaume-Uni?

Le TÉMOIN: Nous tâchons d'établir un équilibre dans nos émissions qui proviennent du Royaume-Uni.

M. FLEMING: Je n'insiste pas davantage, pour l'instant.

M. STEWART: Moi, j'irai un peu plus loin. On lance une accusation contre les commentateurs de la Société, et il ne faut pas nous en tenir là. On a nommé Matthew Halton et King Gordon, qu'on accuse tous les deux d'être des hommes de la gauche, et dont les opinions influent, paraît-il sur leurs fonctions de commentateurs. Or, je ne m'en plains pas. En réalité, je crois que la balance des opinions penche en leur faveur. Tel est mon avis.

Le PRÉSIDENT: Peut-être devrions-nous limiter le cadre des informations que vous demandez, monsieur Fleming?

M. FLEMING: Si cela convient au témoin, il pourra nous donner le renseignement dans la matinée, c'est-à-dire le nombre de fois que ces commentateurs ont été sur les ondes. L'avez-vous?

Le TÉMOIN: Non, nous ne l'avons pas.

M. MURRAY: Avez-vous beaucoup de difficulté à avoir des commentateurs?

Le TÉMOIN: Il est difficile d'avoir des gens qui sachent bien parler à la radio.

M. MURRAY: Il faut que l'homme ait une bonne voix?

Le TÉMOIN: Et aussi qu'il soit au courant du sujet traité, qu'il ait quelque chose à dire, qu'il soit capable de le dire et, ce qui importe plus encore, que son compte rendu soit intéressant.

M. MURRAY: C'est difficile à trouver. Avez-vous beaucoup de postulants?

Le TÉMOIN: Il y a beaucoup de gens que la chose semble intéresser.

M. FLEMING: Avez-vous pour principe de les changer de temps à autre, ou serait-il juste de dire que vous faites preuve d'une continuité marquée dans nos émissions?

Le TÉMOIN: Nous faisons l'un et l'autre: nous cherchons à avoir une certaine cointinuité, et en même temps à effectuer des changements. Par exemple, nous avons une liste de commentateurs pour la revue des affaires internationales, qui est un programme du dimanche soir. Elle ne change pas. En ce moment, nous avons trois commentateurs à cette émission: MM. J. B. McGeachy, du *Globe and Mail,* George Ferguson, de la *Montreal Star,* et le professeur Kierstead, de l'Université McGill, qui parlent à tour de rôle. Dernièrement, on a jugé qu'il conviendrait d'avoir de nouvelles voix pour ce programme.

M. STEWART: Que dire de l'émission du dimanche après-midi?

Le TÉMOIN: Là encore, les commentateurs sont les mêmes. Par exemple, il y a Mme Ann Francis (Mme John Bird); MM. Hugh Boyd, de la *Winnipeg*

Free Press, Robert McKeown, du *Montreal Standard*, et Warren Baldwin, du *Globe and Mail*. Ils ont été les quatre commentateurs réguliers pendant tout l'hiver.

M. FLEMING: Je me demande si, en fournissant le renseignement qui a été demandé, vous pourriez nous donner une idée du nombre de fois que ces commentateurs ont été sur les ondes au corus des deux dernières années?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous dit les deux ou trois dernières années?

M. FLEMING: Oui, au cours des deux ou trois dernières années.

Le PRÉSIDENT: C'est une période un peu longue.

M. FLEMING: Pourriez-vous nous indiquer, de plus, le nombre des émissions de chacun d'entre eux? Je crois que vous avez déjà eu un relevé à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Attendez un peu pour continuer. Je ne crois pas que cet interrogatoire doive aller au delà de l'année passée. Je vous conseille d'être raisonnable, monsieur Fleming.

M. FLEMING: Je voudrais l'être, monsieur le président. J'essaie d'avoir une idée de la durée de temps que cela représente, mais si la chose doit exiger beaucoup de travail, je laisserai faire.

Le PRÉSIDENT: Je comprends que vous cherchez à être raisonnable, mais pour le moment je ne crois pas que vous y réussissiez.

M. FLEMING: Je suis toujours prêt à me laisser convaincre, monsieur le président.

Le TÉMOIN: Il nous faudrait pour cela consulter de nombreux dossiers. Vous suffirait-il d'avoir le renseignement pour la saison de 1949-1950? Cela serait-il suffisant, à titre d'exemple?

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela serait un assez bon exemple.

M. FLEMING: Qu'est-ce que cela représenterait?

Le TÉMOIN: La plupart de ces comptes rendus ont commencé en septembre de l'an dernier, et ont duré jusqu'au mois de mai de cette année.

M. FLEMING: Engagez-vous ces commentateurs pour la saison?

M. BUSHNELL: Non, on peut les engager et les remercier de leurs services à discrétion.

M. FLEMING: Vous avez dit que M. Halton était payé à forfait. Pour combien de temps?

M. BUSHNELL: Il a commencé en 1943.

Le TÉMOIN: Je pourrais ajouter qu'il a commencé par être un de nos commentateurs de nouvelles de guerre, et cela à cause de ses services comme correspondant de guerre. Après l'armistice, nous l'avons gardé outre-mer, parce que nous voulions avoir au moins un reporter permanent qui fût à la disposition de Radio-Canada. Pour des raisons d'économie, il est resté là comme reporter et comme commentateur, et, à ce double titre, il est toujours à notre disposition. Il a également le droit d'écrire ou de faire divers travaux du genre pour d'autres personnes.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant l'ajournement, quelqu'un voudra-t-il formuler la proposition suivante:

> Il est proposé que le Comité demande l'autorisation de tenir une séance à Montréal le lundi 5 juin, et qu'il se fasse accompagner du secrétaire.

M. STEWART: Je le propose, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: La proposition est-elle adoptée, messieurs?

(La proposition est adoptée.)

Le PRÉSIDENT: Si j'en ai l'occasion, je présenterai le rapport dès ce soir à la Chambre, et j'en proposerai l'adoption. Nous nous réunirons de nouveau demain matin, à dix heures.

Le Comité s'ajourne.

SESSION DE 1950

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule No 5

SÉANCE DU VENDREDI 2 JUIN 1950

TÉMOIN :

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RADIODIFFUSION

Président : M. Ralph Maybank

Vice-président : M. J.-G.-L. Langlois (*Gaspé*)

Messieurs

Balcer
Boisvert
Côté (*St-Jean-d'Iberville-Napierville*)
Decore
Diefenbaker
Fleming
Fulton
Gauthier (*Portneuf*)
Gauthier (*Sudbury*)
Hansell
Henry
Kent
Kirk (*Antigonish-Guysborough*)
Knight
Murray (*Cariboo*)
Richard (*Ottawa-Est*)
Robinson
Riley
Smith (*Moose-Mountain*)
Smith (*Calgary-Ouest*)
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Whitman
Winters

Secrétaire : Antonio Plouffe

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI, 2 juin 1950

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Présents : MM. Boisvert, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Kent, Maybank, Murray (*Cariboo*), Smith (*Moose-Mountain*), Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*), (13).

Aussi présents : MM. A. D. Dunton, Augustin Frigon, E. L. Bushnell, A. Ouimet, H. Bramah, René Landry, G. Young, H. Palmer, G. W. Richardson, S. Schnobb et R. Santo, de la *Société Radio-Canada.*

M. W. A. Caton, du *ministère des Transports.*

Le Comité décide de suspendre les délibérations à onze heures pour l'ouverture de la Chambre, et de reprendre la séance après étude des ordres du jour.

M. Dunton est appelé et interrogé de nouveau sur les réalisations radiophoniques, les nouvelles, les règlements et les opérations financières, et ainsi de suite. Il est assisté de MM. Frigon et Bramah.

Quant à l'impression de certains documents antérieurement déposés, distribués et énumérés à la séance du jeudi 1er juin, dans l'après-midi, il est convenu, à la demande de M. Fleming, de les verser au compte rendu.

Un état (estimatif) des dépenses par service et de leur objet, du 1er avril 1949 au 31 mars 1950, est déposé et sera versé au compte rendu.

On demande au témoin de déposer un tableau des dépenses pour la période de 1939 à 1949.

Le témoin dépose, pour distribution, des exemplaires d'une publication intitulée "*Handbook for Announcers*".

A midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES

VENDREDI, 2 juin 1950

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, je vois que nous sommes en nombre.

A 11 heures, au son de la cloche, je présume qu'il nous faudra lever la séance durant la lecture des ordres du jour.

M. FLEMING : Est-ce nécessaire ?

Le PRÉSIDENT : Nous n'y sommes pas tenus, mais l'un d'entre nous doit descendre pour présenter la motion qui nous permettra d'aller à Montréal. Si le Comité désire continuer de siéger après 11 heures, rien ne nous empêche de le faire. Il faut décider tout de suite si nous lèverons, oui ou non, la séance à 11 heures.

M. GAUTHIER (*Sudbury*) : A mon avis, nous devrions lever la séance et nous réunir de nouveau mardi ou mercredi.

M. FLEMING : Suspendons la séance au second coup de cloche.

Le PRÉSIDENT : Très bien, nous interromprons la séance à ce moment-là. Nous descendrons, puis reviendrons immédiatement après lecture des ordres du jour.

A propos du voyage à Montréal que le Comité doit faire lundi prochain, le 5 juin, nous voudrons avoir des journalistes avec nous, et je vais demander à M. Plouffe de faire connaître à M. Frigon, par télégramme, combien il y aura, en tout, de voyageurs.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est rappelé :

Le PRÉSIDENT : Messieurs, M. Dunton est en train de déposer devant le Comité un état des dépenses par service et de leur objet pour la période allant du 1er avril 1949 au 31 mars 1950. Cet état est sujet à révision. Il sera versé aujourd'hui au compte rendu et, dans l'intervalle, on vous en distribuera des copies.

Afin de familiariser les membres du Comité avec le vocabulaire radiophonique, on distribuera de même des exemplaires de la publication signalée hier, "*Handbook for Announcers*". Sans doute, les sténographes officiels voudront avoir un exemplaire de ce manuel.

Nous nous sommes demandé hier si les documents en voie d'être déposés seraient, oui ou non, imprimés en appendice : nous n'avons adopté aucune décision, et tiendrons compte aujourd'hui des obseravtions présentées hier. Nous ne nous sommes prononcés, vous vous rappelez, ni pour ni contre. Je pense qu'hier soir nous avions à peu près terminé l'étude de ce qui a trait aux réalisations radiophoniques. Est-ce exact ?

M. FLEMING : Je désire poser une question dont je ne suis pas sûr qu'elle intéresse le domaine des émissions radiophoniques. Dans ses déclarations d'ouverture, il y a à peu près une semaine, M. Dunton a parlé très brièvement des services de nouvelles. Voudra-t-il, aujourd'hui ou plus tard, développer cette déclaration ?

Le PRÉSIDENT : Désirez-vous que cela se fasse maintenant ?

M. FLEMING : Pas nécessairement.

Le TÉMOIN : J'ai dû parler de la chose pour indiquer la hausse des frais durant une période d'années. Bref, voici quelle est l'organisation de notre service de nouvelles : ce service comporte des salles de dépêches, chacun des principaux centres régionaux, ainsi qu'à Montréal et à Toronto. Dans ces salles affluent les nouvelles que nous achetons des grandes agences de presse : les bulletins de notre radio-journal proviennent de cette source et sont préparés pour radiodiffusion par nos rédacteurs. Voilà notre système, en peu de mots. L'unique allusion que j'ai dû y faire, c'est qu'il y a quelques années le service était gratuit, mais qu'actuellement il nous coûte bien cher.

M. Fleming :

D. Vous avez parlé d'agences, lesquelles utilisez-vous ? — R. La *Presse canadienne*, la *British United Press*; nos relations nous permettent aussi de nous servir de *Reuters*, de l'*Associated Press*, et nous commençons à recevoir les bulletins français de l'agence France-Presse, de Montréal.

D. Quand avez-vous adopté le système actuel ? — R. Presque aussitôt après l'établissement de la Société.

D. Il n'y a pas eu de changement dans les quatre dernières années ? — R. Non, sauf dans le cas de l'argent que nous devons payer.

D. Vous versez des droits plus considérables à ceux qui fournissent le service ? — R. Oui.

D. Avez-vous dû augmenter votre personnel ? Cela a-t-il entraîné bien des changements dans votre organisation ? — R. Non, je ne crois pas, rien d'appréciable dans les toutes dernières années.

D. Et ce travail, qui avait l'habitude d'être tout à fait centralisé à Montréal et à Toronto, est maintenant sensiblement décentralisé ? — R. Nos centres principaux sont Montréal et Toronto, et nous avons à présent des salles de dépêches régionales en des endroits comme Vancouver, Winnipeg, ainsi que de très petites salles en des villes comme Halifax et Saint-Jean (Terre-Neuve).

D. Ces endroits ne transmettent-ils que les nouvelles locales, alors que les dépêches du pays et de l'étranger proviendraient en grande partie, je suppose, de Montréal et de Toronto ? — R. Non. Je vais vous expliquer la chose. Il faut tenir compte des zones horaires. Nous n'avons qu'une seule édition de notre radio-journal qui est entendue dans tout le pays : c'est celle qui passe à 10 heures du soir, heure d'été de l'Est. C'est la seule qui soit radiodiffusée sur un pied national, et elle passe vers 7 heures à Vancouver, et vers 11 heures à l'heure des Maritimes. Elle est la seule que nous puissions transmettre à tout le pays. Parmi les autres éditions, il y a celle du matin à 8 heures, et l'édition ordinaire du milieu de la journée, vers une heure, ainsi que celle du soir, vers 6 heures 15. Ces dernières ont dû être organisées sur un plan régional pour être entendues à 6 heures 15, heure locale, et ainsi de suite, partout. Elles comportent nombre de bulletins généraux, d'intérêt national ou international, et aussi, naturellement, des dépêches régionales. Dans les salles régionales, il faut des préposés à cette tâche.

D. Cela se fait aux endroits dont il a été question plus haut ? — R. Oui, aux endroits dont il a été question plus haut.

D. Seulement une autre question : combien d'employés de Radio-Canada travaillent aux services de dépêches ? — R. Trente ou quarante. C'est un service très restreint et fort peu dispendieux : de fait, si un employé part en vacances, rien ne doit trahir son absence, et un autre est appelé à le remplacer. Cet engrenage est très serré ! A Montréal, évidemment, les nouvelles passent en francais et en anglais.

M. Hansell :

D. Avez-vous une idée du total des dépenses par an, du service de dépêches, y compris les frais de lignes, les traitements du personnel et tout le reste ? Je ne crois pas que ce renseignement figure dans les documents que vous avez mis à notre disposition ce matin. — R. Je pense que vous y trouverez la plupart de ces détails.

D. Il s'agit d'un service de nouvelles, mais ce n'est pas tout ce que je veux savoir. Est-il question de toutes les dépenses ? — R. Oui, il y a le coût des dépêches qui parviennent à nos salles, les frais de télétype et de télégraphie à l'intérieur des salles, et le prix du service des agences qui envoient des communiqués à nos diverses salles dans tout le pays.

D. Est-il question des traitements du personnel et de toutes les dépenses ? — R. Parfaitement.

D. Cela comprend-il le coût global du radio-journal de la Société ? — R. Vous voulez dire que vous désirez connaître les dépenses des services de nouvelles, ainsi que les traitements de tous ceux d'entre nos employés qui y travaillent ?

D. Exactement ! Je désire savoir combien vous coûte, en tout, ce service de nouvelles. — R. Sans oublier le cachet de l'annonceur ?

R. Oui. — R. Il faudrait une évaluation ; un état détaillé est très difficile à dresser.

D. Je ne demande pas un état détaillé, je veux simplement connaître le coût total approximatif. — R. Je puis vous donner le coût approximatif, ce n'est qu'une estimation en gros : il serait d'environ $250,000.

M. Murray :

D. Votre service de nouvelles peut-il offrir des bulletins d'intérêt agricole ? — R. Nous donnons beaucoup de nouvelles agricoles, immédiatement après nos bulletins d'intérêt général.

D. Sans doute, mais je fais allusion, plus spécialement, aux nouvelles relatives au marché, et ainsi de suite. — R. Nous en avons quantité : entre autres, les nouvelles relatives au marché qui passent dans chaque région après l'édition de notre radio-journal, au début de la soirée. Il y a aussi notre émission rurale du midi, qui diffuse nombre de renseignements sur le marché agricole, et donne un aperçu de l'activité rurale.

D. Cela comprend-il des nouvelles sur les expositions agricoles, et ainsi de suite ? — R. Oui, et sur toutes les formes d'activité dans le domaine de l'agriculture.

D. Si l'on me permet d'exprimer un avis, les nouvelles relatives au marché pourraient être un peu plus précises, et l'annonceur aussi. Prenons, par exemple, le marché à Edmonton. Lorsque l'annonceur parle des moutons, il dira que le prix s'est élevé d'un demi-cent ; ou qu'à la fermeture du marché, celui du boeuf a monté de deux cents.

M. HANSELL : Il doit s'agir des annonceurs locaux.

M. Murray :

D. Tel est le cas pour tout le pays. Et la difficulté réside généralement en

ce que le cultivateur ignore quel était le prix de l'article à la fermeture du marché, la veille. Mettons qu'il s'agisse des moutons. — R. Je n'avais pas pensé à cela, je croyais que c'était l'usage de formuler ainsi les annonces.

D. A mon avis, c'est regrettable, car à moins de connaître le prix de base de la veille, on ne sait comment se retrouver dans ces oscillations du marché. Veuillez signaler ceci à votre annonceur, à Edmonton ? — R. Nous le signalerons à notre personnel d'Edmonton.

D. Le problème est le même en Ontario. Ici aussi, j'ai entendu vos annonces. Ces cotes du marché me semblent soulever une question importante.

Le PRÉSIDENT : Je crois que les termes exacts de l'annonce sont de l'agence qui fournit les nouvelles, et que l'omission remonte plus loin que la salle de dépêches du poste émetteur.

M. MURRAY : Telle semble être la coutume chez les journalistes, car si l'on jette un coup d'oeil sur les journaux de la veille, on voit quel était le prix, et l'on peut arriver à le connaître.

Le PRÉSIDENT : J'ai vu ces feuilles d'annonce et, comme vous dites, elles indiquent que le porc, à la fermeture du marché, a monté d'un demi-cent, ou a baissé. Parfois on dira que le porc coûte un demi-cent de plus que tel ou tel prix, et parfois non. Mais tous ces détails figurent nettement sur la feuille imprimée, et l'annonceur de Radio-Canada, pour être plus précis, devrait, ou bien rechercher lui-même les prix du marché et retranscrire les nouvelles à mesure qu'il les reçoit, ou bien engager son pourvoyeur à plus de précision.

M. MURRAY : Le contre-coup s'en fait sentir jusqu'ici, à la Chambre. Ainsi, lorsqu'on donne le cours des céréales secondaires, mettons à Fort-William, l'expéditeur qui se trouve à Dawson-Creek est au courant du marché. Sur le marché des titres et ailleurs, la coutume est née, sans doute, du désir d'être très bref.

M. HANSELL : La solution n'est-elle pas d'écouter régulièrement ?

M. MURRAY : Non, parce que l'auditeur peut, durant une période déterminée, n'avoir en main que des en-plus et des en-moins.

M. HANSELL : L'auditeur quotidien sait quel était le prix de la veille.

M. MURRAY : Le marchand de la ville est au courant, car son commerce consiste en l'achat et la vente de ces articles. Mais le spéculateur, lui, n'a pas de contact direct avec la situation.

Le PRÉSIDENT : Vous pourriez obtenir un meilleur service en signalant la chose aux gens qui vous fournissent les nouvelles.

Le TÉMOIN : Oui, c'est ce que nous ferons. Je n'avais pas constaté que ce procédé eût cours.

M. FRIGON : La source d'information, c'est tout bureau officiel du voisinage. Ainsi, dans le Québec, quand nous irradions les cotes du marché, nous disons qu'elles nous viennent de telle autorité de la province. C'est la seule source de renseignements que nous ayons.

M. MURRAY : Sans doute.

M. FRIGON : Nous ne dépêchons pas d'employés sur les marchés pour examiner les prix et nous faire un rapport à leur retour. Nous utilisons simplement les cotations transmises par les bureaux officiels.

M. Hansell :

D. Y a-t-il des heures spéciales pour la radiodiffusion des cotes du marché ? Je sais un district où l'on s'occupe activement de la chose. On cherche à faire passer les bulletins entre midi et 1 heure, période où même les cultiva-

teurs sont d'ordinaires à la maison pour le dîner; ces derniers ont l'habitude de rentrer à temps pour l'émission. — R. Notre émission agricole à travers le pays, est disposée, dans les différentes zones horaires, de façon à tomber entre 12 h. 30 et 1 heure, moment du dîner à la campagne. En outre, la plupart des régions donnent, après les premières nouvelles du soir, un état succinct du marché à sa fermeture.

M. Murray :

D. A mon avis, Radio-Canada pourrait se permettre de soigner bien davantage les bulletins agricoles. Ils sont excellents sous certains rapports, mais vous rendriez service à la population en en confiant la préparation aux meilleurs techniciens dont vous disposez. Ces émissions ont pour objet les prévisions et les changements atmosphériques. Nous avons eu une inondation dans la vallée de la rivière Rouge. Il y a des gens qui ont de splendides idées à offrir à ces sinistrés sur les cultures, et ainsi de suite; on pourrait encore s'y livrer cette année. — R. Ecoutez-vous nos programmes agricoles ?

D. Oui, je les écoute. — R. Nous en avons une très haute opinion.

D. Ils sont probablement supérieurs à tout programme du genre aux Etats-Unis. — R. Je vous remercie.

D. Mon expérience en ce domaine est assez étendue. J'ai écouté les émissions dans la région de la Rivière-de-la-Paix, comme dans le Sud de la Colombie-Britannique, et je les ai écoutées ici, en Ontario. Mais je persiste à croire qu'il reste beaucoup de services que la Société n'a pas exploités à fond dans l'intérêt des agriculteurs du Canada. — R. Des conseils nous feraient grand plaisir. Notre personnel se tient toujours en contact avec les organismes agricoles, il parcourt le pays pour rencontrer directement les cultivateurs, et recueille sans cesse de nouvelles idées. Le personnel des programmes agricoles de Radio-Canada est absolument à l'affût de tous les progrès, et nous sommes heureux d'accueillir des propositions pouvant servir à notre perfectionnement. L'émission a été très louée à l'extérieur, ainsi qu'au pays.

D. Pour la population des endroits reculés, la radio a une importance supérieure à celle de tout autre mode de renseignements. — R. Nous le savons, et consacrons bien des efforts et de fortes sommes à ces lieux.

D. La question des marchés réagit sur l'ensemble de l'économie du pays. Si, dans un centre, le cultivateur sait quel est, le matin même, le prix du veau, c'est ce prix-là qu'il obtiendra, et le spéculateur passera un mauvais quart d'heure. — R. Nous recevons parfois beaucoup de plaintes à propos du fait que voici : la cote du marché passe assez tard, après les nouvelles du soir. Par contre, bien des cultivateurs jugent utile de l'avoir tard.

D. La population urbaine fait une ample consommation de côtelettes de porc, ainsi que de boeuf et de pommes de terre. Elle absorbe en outre un peu de farine, et a absolument besoin de savoir combin le cultivateur obtient pour ses produits. Il s'agit, je crois, de dire la vérité. Lorsque la population sera plus au courant de la situation, elle s'en portera d'autant mieux.

M. BUSHNELL : Nous avons sérieusement songé à supprimer ces bulletins à 6 heures 25, parce qu'ils sont le cauchemar de notre auditoire des centres urbains : les citadins n'écoutent pas du tout !

M. MURRAY : Ce n'est pas l'heure qui me préoccupe, mais à mon avis les bulletins sont absolument indispensables à l'équilibre de l'économie du pays.

M. FRIGON : A Halifax, des membres de notre personnel m'ont dit qu'ils avaient pu jusqu'ici s'approvisionner à bon compte en homard sur le bord de la mer. Mais actuellement, ils ne le peuvent plus, car les pêcheurs écoutent les bulletins relatifs au poisson et disent au client : "Non, pas 25 cents, mais $1.50."

M. Murray :

D. Voilà qui est très bien. Cela constitue un marché. — R. Dans les Maritimes, nous avons des programmes spéciaux pour les pêcheurs, analogues à ceux qui sont destinés aux agriculteurs. Ils prennent de l'expansion.

D. Vous savez, il y a nombre de gens au pays qui profitent de l'ignorance où se trouvent les cultivateurs à l'égard du marché pour s'engraisser aux dépens de ces derniers. Là où les agriculteurs n'ont pas de contact avec le commerce, un malin peut arriver en camion, payer la marchandise d'une chanson et s'en retourner avec tant d'animaux, ayant réalisé d'un seul coup le profit de plusieurs jours. Les cultivateurs vont alors grossir les rangs de la C.C.F., et se mettent à protester contre les conditions que leur fait le gouvernement.

Le PRÉSIDENT : M. Fleming semble avoir des questions relatives aux stations privées, aux longueurs d'ondes et ainsi de suite.

M. Fleming :

D. M. Dunton veut-il nous dire quelques mots des principales modifications qui, depuis nos réunions de 1947, ont été apportées aux règlements régissant les autres stations ? Il pourrait aussi indiquer l'attitude du Bureau des gouverneurs à l'égard des nouveaux permis de longueurs d'ondes valables pour trois ans, et nous dire comment ils fonctionnent ? C'était l'une de nos recommandations dans le dernier rapport du Comité. Le Bureau des gouverneurs, je pense, a modifié les règlements à la suite de ce rapport. Comment fonctionnent-ils ? — R. Le point est traité dans le résumé qui figure en tête de ce document, et s'intitule : "Délivrance des permis et règlements".

D. Ce texte ne pourrait-il pas être versé au compte rendu ? — R. L'essentiel se trouve sur la première page et la moitié de la suivante.

Le Président :

D. Vous recommandez de faire imprimer la première page et demie de ce texte ? Couvre-t-elle très bien l'ensemble du sujet ? — R. Oui, elle le résume.

Le PRÉSIDENT : Plaît-il que nous intercalions ici cette page et demie dans le compte rendu ? Adopté.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉLIVRANCE DES PERMIS ET RÈGLEMENTS

Dans son troisième et dernier rapport, le Comité spécial de la radiodiffusion de 1947 recommandait que "le Bureau des gouverneurs tienne des séances publiques lorsqu'il entend des griefs sur la question des licences ou des règlements"... Votre Comité jugeait en outre qu'"une fois saisi de ces représentations le Bureau des gouverneurs devrait formuler ses propres décisions ou recommandations, ainsi que ce qui les motive".

Lors de la réunion qui suivit la publication de ce rapport, le Bureau des gouverneurs siégea pour la première fois en public. Les Déclarations officielles ci-jointes numérotées de 1 à 39 et couvrant la période du 17 septembre 1947 au 25 mai 1950, indiquent les diverses questions de licences et de règlements qui furent examinées par le Bureau.

Le Comité de 1947 avait aussi présenté la déclaration suivante, relative à la délivrance des permis :

> Le Comité croit que beaucoup de raisons militent en faveur d'une extension de la durée des permis, et qu'il serait préférable de délivrer des permis valant pour jusqu'à trois ans, par exemple. Le Comité juge

aussi que le renouvellement de la licence, après une telle période, devrait dépendre, entre autres choses, de la nature des services rendus par le titulaire de la licence; qu'au terme du délai prescrit, et avant le renouvellement de la licence, le ministère des Transports et la Société Radio-Canada devraient étudier très attentivement, et certainement avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, la façon dont le radiodiffuseur privé a exploité au service du public la voie qu'on lui avait permis d'occuper. Bien entendu, au cas où la durée de détention des licences serait prolongée, le Comité ne recommande nullement que cette prolongation entrave la révocation du permis, lorsque celle-ci sera justifiée.

L'autorité en matière de licence donna suite à cette recommandation et, à sa réunion du 22 mars 1948, préconisait le Bureau des gouverneurs, auprès du Ministre le renouvellement ou la délivrance, au 1er avril 1948, de tous les permis de stations radiophoniques ou d'émetteurs secondaires, et des licences commerciales d'exploitation publique. En formulant cette recommandation, il nota qu'il avait examiné des rapports sur le service d'émissions des stations privées, et constaté des améliorations apparentes dans un certain nombre de stations. Le Bureau déclara qu'il continuerait d'exercer sur les programmes d'émissions des stations privées une étroite surveillance, et qu'il demanderait à certains postes émetteurs des renseignements supplémentaires, relatifs aux rapports qu'ils venaient de présenter. (Voir la Déclaration officielle No 12, du 22 mars 1948.) Durant les deux premières des trois années que devait embrasser la période de délivrance des permis s'ouvrant le 1er avril 1948, le Bureau des gouverneurs étudia attentivement les rapports de présentation soumis par les stations privées du pays avant mars 1949 et mars 1950.

Depuis sa première séance publique tenue en septembre 1947, le Bureau a recommandé la délivrance de 32 licences en faveur de nouveaux postes d'émission radiophonique, et celle de 18 permis d'augmentation de pusisance en faveur de stations privées existantes.

Depuis septembre 1947, il a reçu de l'Association canadienne des radiodiffuseurs les demandes suivantes, relatives à des modifications dans les règlements :

Mention des prix (art. 10 *b*) des Règl.) Voir *Public Announcement*, No 16è page 8, 20 mai 1948.

Annonces de commandite (art. 13 (2) des Règl.). Voir Déclaration officielle, No 20, page 6, 27 septembre 1948.

Réclame-éclair (art. 11 (2) des Règl.). Voir Déclaration officielle, No 28, page 7, 2 août 1949.

Annonces d'aliments et de drogues (art. 12 des Règl.). Voir Déclaration officielle, No 28, pages 7 et 8, 2 août 1949.

Le Bureau a aussi entendu, lors d'une séance publique, des avis, les uns pour, les autres contre la restriction de la radiodiffusion des parties de bingo. Sa décision à cet égard se trouve consignée dans la Déclaration officielle No 36, page 4, 27 mars 1950.

Le Témoin : Le Bureau a lui-même recommandé que la période de licence soit prolongée jusqu'à trois ans. Nous n'avons probablement pas de commentaires particuliers à faire sur la chose. Cela n'a guère eu d'effet, d'une manière ou de l'autre. Les stations privées semblent en faveur du permis triennal. Nous avons dit qu'à la fin du triennat nous tenterions de faire une revue plus complète qu'auparavant de leur activité, et continuerions notre étude de leur service d'émissions.

Lorsqu'il sera question du premier lot important de licences — ce devrait être le printemps prochain — nous essaierons d'examiner avec plus de soin que

les années précédentes le fonctionnement des postes émetteurs privés. L'exposé ajoute que, depuis nos réunions de 1947, nous avons recommandé la délivrance de 32 permis en faveur de postes d'émission radiophonique, et celle de 18 licences d'augmentation de puissance en faveur de stations privées existantes. A propos des règlements, l'on n'est intervenu sérieusement que quatre fois, sur la demande, ou par suite, de griefs de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Une intervention eut lieu à propos du règlement de la mention des prix : l'Association demandait qu'on en suspendît l'application. Après examen des griefs et sur la promesse des postes émetteurs privés que la mention des prix ne serait que modérément utilisée, le Bureau consentit à lever les restrictions afin de voir comment marcheraient les choses. Le règlement est encore suspendu, et nous ne songeons pas pour le moment à le remettre en vigueur. Les résultats jusqu'ici semblent tout à fait satisfaisants. La plupart des stations n'ont guère abusé de leur privilège.

On a soumis une autre demande, relative aux règlements touchant les annonces qui accompagnent les émissions de nouvelles. Elles avaient été autrefois restreintes de manière que la dernière réclame incorporée dans une édition de radio-journal devait être très courte, pour simples fins d'identification. Le Bureau des gouverneurs acquiesça à la demande en question, et les émissions de nouvelles ont été mises sur le même pied que les autres, mais l'insertion de toute annonce commerciale dans un tel programme reste interdite.

D. La chose fonctionne-t-elle bien ? — R. Je le pense, quoique le Bureau s'inquiète de la multiplicité croissante des annonces, et de la réclame commerciales à la radio.

M. Stewart :

D. Combien de minutes accordez-vous à la publicité dans une émission, par exemple, d'un quart d'heure ? — R. Nous avons un règlement, difficile d'application, qui établit qu'on peut consacrer le dixième du programme à la réclame. Mais il n'est pas aisé de l'appliquer. Le Bureau aimerait avoir un moyen de contrôler la publicité radiophonique, un moyen auquel on pourrait facilement recourir. Mais vous devinez que nous n'en avons pas trouvé jusqu'ici.

D. Croyez-vous que ce dixième soit dépassé en bien des cas ? — R. Oui, il l'est même en certains des programmes diffusés sur notre propre réseau, dans le jour.

D. Vous ne pouvez toutefois régler la proportion comme vous l'entendez ? — R. Nous le pouvons. Mais la chose se présente surtout pour les émissions provenant des Etats-Unis. Sans doute, nous serions libres de refuser tout simplement ces émissions; notre situation financière nous oblige à les admettre.

M. Hansell :

D. Pouvez-vous prescrire la proportion de la publicité ? Certaines annonces sont affreuses. — R. Ces règlements nous en donnent l'autorisation. En pratique, toutes les questions d'aliments et de drogues doivent nous être soumises; puis, nous les présentons à notre tour au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour vérification des dires et déclarations. Nous les examinons en même temps sous l'aspect du bon goût, et nous efforçons de supprimer les allusions trop directes à la digestion, et ainsi de suite.

M. Murray :

D. Qu'en est-il de la publicité relative aux cigarettes ? — R. Elle ne suit pas les règlements ci-dessus.

D. Mais ne faites-vous pas beaucoup d'annonces de cigarettes ? — R. Je ne crois pas, monsieur Murray.

M. Fleming :

D. M. Dunton était en train de nous donner une liste des changements, et il était rendu au deuxième. Pourrait-il terminer avant que nous étudiions plus à fond le sujet de la publicité ? — R. Il existe un règlement interdisant la réclame-éclair à tout poste émetteur, entre 7 heures 30 et 11 heures du soir. En réalité, c'est le meilleur moyen, dans le moment, de contrôler les annonces commerciales à la radio. L'Association canadienne des radiodiffuseurs a demandé l'abolition de ce règlement, mais le Bureau a rejeté la requête, et s'est prononcé pour le maintien de la chose, afin que les bonnes heures d'audition ne soient pas encombrées de bulletins publicitaires.

Le président :

D. L'A.C.R. a-t-elle fait cette demande plusieurs fois, ou seulement une ? — R. Je pense qu'elle l'avait déjà présentée, mais elle ne l'a faite qu'une fois officiellement à nos réunions publiques.

M. Stewart :

D. Dans l'un de vos exposés, vous avez dit, je crois, que certaines stations vont jusqu'à émettre de 500 à 2,000 annonces-éclair par semaine. Ce chiffre me paraît fantastique ? — R. En toute honnêteté, je dois dire qu'on n'a pas approché souvent le chiffre 2,000; mais le nombre a monté très fréquemment à près de 500.

M. Gauthier (Sudbury) :

D. La raison n'en est-elle pas que c'est une entreprise payante ? — R. La réclame-éclair constitue, en effet, une affaire très payante.

Le président :

D. Elle rapporte, je suppose, de $5 à $10 par annonce ? — R. Cela varie, évidemment, suivant les postes.

M. Fleming : Quiconque a participé à une campagne électorale sait ce qu'il en coûte.

Le Président : Le prix de toutes les émissions a doublé lors de la dernière élection.

M. Stewart : On nous a ruinés.

M. Fleming :

D. Il y avait un autre changement : vous en aviez un quatrième ? — R. Oui, on demandait en outre de modifier le procédé de revue des annonces d'aliments et drogues, tel que je l'ai exposé, de façon que le texte ne passe pas d'avance par la Société, mais se rende directement au ministère de la Santé et du Bien-être. Le Bureau crut bon de maintenir le règlement, ne jugeant pas que la méthode actuelle entraînât un retard valable, et pensant qu'il fallait la conserver pour avoir l'occasion de vérifier si les réclames ne péchaient pas contre le bon goût, c'est-à-dire pour éliminer certaines allusions plus ou moins inconvenantes.

D. Cela complète-t-il la liste ? — R. Il y a un autre changement. Après avoir entendu un certain nombre d'arguments pour et contre la présentation des bingos à la radio, le Bureau, lors d'une réunion en mars, émit un règlement prohibant la diffusion de jeux de hasard, c'est-à-dire de jeux d'argent.

D. Monsieur Dunton, à propos de vos permis de trois ans, le Bureau a-t-il pris une attitude quant à la durée des licences de télévision ? — R. Non, nous ne l'avons pas fait; la chose relève, en définitive, de l'autorité en matière de licences.

D. Je comprends, mais je me demandais si vous aviez déterminé les propositions que vous formulerez ? — R. Non, nous ne l'avons pas fait.

D. Nous devons avoir ces renseignements, mais je suppose que la situation vis-à-vis des longueurs d'ondes est à peu près ce qu'elle était auparavant : celles qu'occupe la Société sont comme elles étaient plusieurs années après qu'on eût pris possession des longueurs d'ondes I-A, de troisième classe ? — R. Je ne crois pas qu'il y ait eu de changement majeur dans les trois dernières années. Nous établissons un poste émetteur à Windsor sur une voie de station I-B — la voie était d'abord occupée par une station dans la ville de St. Catharines. On lui a recommandé une autre voie qui doit être satisfaisante, et d'ici deux mois nous installerons notre poste sur cette voie I-B.

D. Voilà le seul changement qui soit survenu depuis que vous occupez les voies de troisième classe I-A ? — R. Oui.

D. J'ai remarqué un rapport de la Presse canadienne, en date du 13 septembre 1949, mentionnant une réunion de délégués de cinq pays qui ont travaillé à la revision complète de l'Accord de la Havane sur l'encombrement des voies radiophoniques. La réunion eut lieu à Montréal. Je pense que ce fut la troisième conférence régionale de radiodiffusion de l'Amérique du Nord. Quel en a été le résultat ? Est-on arrivé à quelque accord ? — R. Pas encore. Les délégués ont passé environ trois mois à ce travail, à l'hôtel Windsor, l'automne dernier. Cuba et les Etats-Unis, en particulier, n'ont pu s'entendre, et l'on a ajourné la conférence à décembre, en partie pour permettre à ces deux pays de discuter leurs points de vue, et avec l'espoir d'une séance au printemps, mais la réunion a encore été renvoyée en août.

Le PRÉSIDENT : Je croyais qu'elle avait lieu dans le moment.

M. FLEMING : Non, c'est l'O.A.C.I.

Le TÉMOIN : Il y a une autre réunion sur la radiodiffusion à haute fréquence et sur ondes courtes, qui se tient actuellement à Florence. Y assistent notre directeur général adjoint ainsi que plusieurs autres fonctionnaires. Ces conférences nous enlèvent du personnel, comme du reste au ministère des Transports.

M. FLEMING : Prévoit-on qu'il sortira de cette conférence quelque modification des longueurs d'ondes qui sont maintenant assignées à Radio-Canada, et de celles qui le sont à des stations privées du pays ?

Le TÉMOIN : Je ne pense pas que nos fonctionnaires s'attendent à des changements bouleversants. Nous espérons pouvoir effectuer des améliorations en un ou deux cas. J'ai dit que, dans les Maritimes, la fréquence de la station CBA n'était pas très satisfaisante. Peut-être la conférence nous vaudra-t-elle une meilleure fréquence là-bas.

M. FRIGON : Comme l'a déclaré M. Dunton, le problème est avant tout une question d'entente entre Cuba et les Etats-Unis. Cuba désire un plus grand nombre de fréquences, mais les règlements actuellement en vigueur ne lui permettront pas d'utiliser certaines fréquences parce qu'elles sont trop rapprochées des Etats-Unis. Tout le monde a un gros appétit et veut toujours en avoir davantage. Comme le disait M. Dunton, l'automne dernier, la conférence s'est ajournée pour que des délibérations aient lieu entre les deux pays; jusqu'ici ces délibérations n'ont pas donné de résultats.

M. FLEMING : Je suppose que le Canada n'est pas spécialement intéressé au litige entre Cuba et les Etats-Unis ?

M. FRIGON : Nous le sommes dans le sens qu'il nous faut veiller bien soigneusement à ne rien perdre. Il devrait y avoir des règlements relatifs aux distances entre les stations sur les mêmes fréquences. La question est plutôt

compliquée, et tout ce que nous pouvons dire c'est que nous n'avons rien perdu et que nous comptons ne rien perdre. Nous pouvons espérer quelque chose de mieux.

M. FLEMING : S'il s'agit de négociations internationales, pouvez-vous alors indiquer ce que le Canada espère retirer ?

M. FRIGON : En transportant les permis d'une partie du continent à l'autre, nous pourrions, comme on a dit, obtenir une meilleure fréquence pour les Maritimes et certaines des stations de l'Ouest. La chose est très vague pour le moment, et nous ignorons ce qui se produira.

M. FLEMING : Vous ne vous attendez pas à la création de d'autres longueurs d'ondes de stations de la classe A ?

M. FRIGON : Non, non. La conférence de Florence a pour objet les ondes courtes. Elle fait suite aux pourparlers de quatre mois et demi qui ont eu lieu à Mexico, l'an dernier, et où l'on traita toute la question des fréquences sur ondes courtes; en réalité, on dressa des tables de fréquences à utiliser durant une certaines période de taches solaires. Puis il fallut tenir une réunion en Italie, afin de déterminer une nouvelle répartition en vue d'autres conditions créées par les taches. Cela nécessita une nouvelle enquête sur toute la question, à Rapallo.

Le TÉMOIN : Il existe des difficultés entre les grandes puissances de l'Est et les grandes puissances de l'Ouest.

M. FRIGON : Ces conférences avaient l'habitude d'être strictement techniques, mais maintenant, elles sont plutôt politiques.

M. MURRAY : La Russie y prend-elle part ?

Le TÉMOIN : Elle prit une part fort active à celle de Mexico.

M. FRIGON : Elle a envoyé des délégués la plupart du temps, mais sans participer.

M. FRIGON : Ils le firent à Florence, par suite de la présence du délégué chinois.

M. MURRAY : Dans une discussion sur la radio ?

M. FRIGON : Oui.

M. STEWART : Je désire poser une question. Elle se fonde sur l'expérience pratique, mais je ne mentionnerai pas de noms. Dans une certaine station, en dehors du Manitoba, la Chambre de commerce organisa une émission dramatisée qu'elle déclara de caractère purement économique, et non politique par conséquent. Un groupe de membres de mon parti la jugea d'allure tout à fait politique, et alla trouver les autorités du poste émetteur, qui répondirent : "Nous vous donnerons votre chance. Vous pourrez avoir une émission aux mêmes conditions, avec un sketch de caractère purement économique". Nous avons présenté un sketch d'allure purement économique, mais la station le trouva de caractère politique. Comment alors distinguer entre les deux genres ?

Le TÉMOIN : La question nous a été posée plusieurs fois, monsieur Stewart, et elle présente, à l'occasion, un problème extrêmement difficile. L'article 22 (3) de la Loi sur la radiodiffusion interdit les radio-drames politiques, mais on s'est demandé à plusieurs reprises si telle émission était un radio-drame politique.

M. MURRAY : Vous voulez dire d'inspiration politique ?

Le TÉMOIN : C'est là que surgit la difficulté : quand un programme est-il de caractère politique, et quand ne l'est-il pas ?

Le PRÉSIDENT : La réponse me paraît très simple. Il est d'allure politique lorsque vous ne l'aimez pas.

M. STEWART : Peut-être est-ce là la réponse, mais elle ne nous avance guère.

Le TÉMOIN : Comme il y a une disposition statuaire instituée par le Parlement, nous avons pensé que la seule chose à faire était d'obtenir une consultation juridique à des fins d'interprétation, et nous avons reçu des commentaires à propos de programmes particuliers. En une circonstance, il s'agissait d'une série d'émissions radiodiffusées par un certain nombre de stations, dans tout le pays, et mises sur pied par la Chambre de commerce canadienne. Juridiquement, on estimait qu'elles n'étaient pas interdites en vertu du paragraphe de la Loi. Nous sommes aux prises avec un problème analogue à l'heure actuelle : nous demandons des sketchs et obtiendrons une consultation juridique pour savoir si la chose tombe sous le coup de cette interprétation. A mon avis, la question n'est pas facile à résoudre.

Le point le plus important pour ces stations, c'est, je crois, d'agir en tout avec impartialité, et l'on ne doit pas trop s'acharner à interpréter les dispositions de la Loi.

Le PRÉSIDENT : S'il ne reste plus de questions sur les finances, je propose que nous passions au poste No 7, c'est-à-dire au débat sur les crédits qui ont été déférés au Comité. Evidemment, il n'y a pas grand-chose là-dessus dans le livre du Budget.

M. FLEMING : Avant que nous entamions ce débat, puis-je faire une remarque ? Je pensais que nous laisserions de côté ces crédits jusqu'à notre retour de Montréal — ne sont-ils pas tous affectés aux ondes courtes ?

Le PRÉSIDENT : Sans doute, mais la question que nous laissions de côté jusqu'à notre retour de Montréal était celle de l'immeuble Ford.

M. FLEMING : Je croyais que l'étude de ces postes du Budget devait coïncider avec le voyage à Montréal. L'une des choses que nous verrons à cette occasion est l'installation sur ondes courtes.

Le PRÉSIDENT : Voici comment se lit le programme : "Il a été décidé qu'il conviendrait de tenir une réunion jeudi prochain, à 4 heures et à 8 heures, ainsi que vendredi, de 10 heures à midi, la question de savoir si l'on tiendrait une autre séance vendredi étant laissée à la discrétion du Comité plénier.

"Jeudi prochain, dans la matinée, le Comité devrait reprendre l'étude de la télévision, puis passer à celle des crédits Nos 1, 2, 3, 4 et 5". Le No 5 se rapporte aux finances.

"Tous les points dont il est question ci-dessus relèvent directement de Radio-Canada, plutôt que de la Commission des Transports. De même, le problème de l'hôtel Ford intéresse la Société, en ce sens que celle-ci a servi d'agent du gouvernement pour son acquisition, et peut par conséquent répondre à la plupart des demandes de renseignements, mais le Comité directeur a cru bon de remettre l'examen de la chose après la visite à Montréal.

"Le sous-comité propose que tout le Comité se rende à Montréal le 5 juin pour cette visite, et alors les réunions hebdomadaires courantes pourront avoir lieu jeudi et vendredi prochains".

Nous en sommes arrivés au No 5, relatif aux finances, et la question se pose de savoir, si, après réception des renseignements que nous désirons, il convient de l'étudier dès maintenant ou si, comme je le laissais entendre il y a un instant, il vaudrait mieux entreprendre l'examen du No 7, c'est-à-dire faire une étude des crédits. Le seul motif pour lequel je soulève le problème, c'est que je croyais que peut-être vous n'auriez pas eu le temps de vous assimiler

les renseignements qui ont été soumis. Si je me trompe, et que vous êtes prêts à aborder les finances, c'est maintenant le bon moment de le faire.

M. FLEMING : Puis-je poser une question relative au ministère des Transports ? A-t-il un programme de préparé ? Je constate la présence du représentant du ministère.

M. W. H. CATON (ministère des Transports) : M. Brown a compilé les données ordinaires qui se rapportent à l'achat des permis et ainsi de suite. Il présente en même temps un bref état des augmentations et diminutions des prix.

Le PRÉSIDENT : La compilation est-elle prête à être classée ?

M. CATON : En réalité, cet état n'est pas encore tout à fait terminé.

Le PRÉSIDENT : Vous dites en effet que le ministère des Transports n'est pas complètement prêt à soumettre son relevé dans le moment.

M. FLEMING : Je ne savais pas si M. Caton assiste simplement à la réunion ou est ici pour donner un rapport.

Le PRÉSIDENT : J'imagine qu'il est ici en qualité d'observateur, pour tenir son chef au courant de ce qui se passe et l'informer du moment où l'on sera prêt. Est-ce exact ?

M. CATON : Oui.

M. FLEMING : La seule chose que j'ai a dire se rapporte à l'étude du crédit affecté aux ondes courtes. Je n'ai aucune objection à l'entreprendre, mais je suis sûr que nous ne pourrons la terminer qu'après le retour de Montréal.

Le PRÉSIDENT : Je suis porté à croire que c'est le cas.

M. FLEMING : J'allais réclamer un état beaucoup plus détaillé sur les deux postes principaux — plus détaillé que celui du budget. Ce ne sera pas difficile à dresser, monsieur Dunton ?

Le TÉMOIN : Ce sera très facile.

Le PRÉSIDENT : Vous plaît-il que nous passions maintenant à l'examen du crédit No 5, les finances, sur lesquelles il est indispensable que M. Dunton dépose des renseignements ?

M. Stewart :

D. Monsieur le président, M. Dunton a remis au Comité un état détaillé des finances de la Société pour son activité courante, ainsi qu'une estimation des recettes et dépenses prévues, y compris les améliorations et prolongements nécessaires, d'après l'échelle actuelle de revenu. D'où l'on voit que, dans le moment, le déficit d'exploitation est de sept millions de dollars, et celui qui a trait à la télévision d'environ quatre millions, ce qui donne un déficit global de onze millions pour fins d'exploitation courante. Dans cette estimation des recettes et dépenses, je constate qu'on prévoit un déficit de $6,915,000 pour 1955-1956. L'autre jour, un des moyens recommandés de combler le déficit était l'abolition du droit de licence, ce qui signifierait une perte de revenu d'environ sept millions de dollars; on le remplacerait par une subvention équivalente à celle d'un dollar par tête pour toute la population du pays, ce qui, selon les prévisions, rapporterait environ 14 millions de dollars, ou en d'autres termes procurerait à Radio-Canada le revenu nécessaire à la poursuite de son activité, ainsi qu'à la liquidation d'une partie ou de la quasi-totalité des dettes accumulées. A mon avis, l'impression créée par cet énoncé était franchement un peu trompeuse, car je ne sache pas d'autre moyen pour nous d'obtenir l'argent dont la Société a besoin que de doubler le droit actuel de permis en le portant à $5, et d'augmenter de toutes les façons possibles les sources de

recettes commerciales. M. Dunton veut-il nous dire ce qu'il pense du problème ? Le revenu provenant des émissions de commandite pourrait-il être augmenté ? — R. Non, car nous ne connaissons que deux ordres de revenu, celui qui provient directement du public par l'entremise des droits de licence, et celui des émissions de commandite. Notre fonds principal est constitué par les droits que verse la population. Suivant mon explication de l'autre jour, à notre avis, ce n'est pas à nous d'insister sur la façon dont nous nous procurerons notre revenu. Nous jugeons invraisemblable une augmentation sensible des recettes des émissions de commandite. Pour que Radio-Canada se maintienne à son niveau actuel, il faut modifier par la base le mode de financement public.

D. Croyez-vous que le principe de recourir tous les ans au Parlement pour de nouveaux emprunts soit un moyen satisfaisant de financer la Société ? Avez-vous quelque espoir de rembourser ces emprunts avec le système actuel ? — R. Vous voulez dire par voie des irradiations sonores ?

D. Oui. — R. Nous avons déjà prévu que nous les rembourserions, et nous les tenons pour imputables à la Société. Comme je l'ai expliqué l'autre jour, le remboursement de ces emprunts n'est pas notre principal souci. Ils constituent une obligation à laquelle nous devrons faire honneur au moyen de nos recettes à venir, mais ce n'est nullement l'aspect le plus inquiétant de notre situation.

D. Espérez-vous davantage rembourser vos plus récents emprunts ? — R. D'abord, nous pourrions obtenir des conditions bien plus favorables à leur sujet. Chaque année, nous mettrions de côté une petite somme à cette fin. Je dois dire en outre que nous ne finançons pas notre exploitation courante à même ces emprunts : ils ne servent strictement qu'aux dépenses d'immobilisation.

D. Mais, dans votre estimation, vous semblez prévoir un déficit d'environ 11 millions de dollars. — R. Nous avons répondu là à une question où l'on nous demandait d'aligner nos prévisions budgétaires suivant ce qui nous paraît être notre coût régulier croissant d'exploitation courante, et aussi les additions de montants que j'ai mentionnées l'autre jour. Voilà ce que contient cet état. Bien sûr, sans la perspective des recettes à venir, nous n'augmenterions pas les dépenses qui figurent dans le tableau. Mais alors nous nous abstiendrions d'effectuer les améliorations indispensables. Et sans une augmentation considérable des frais, nous ne pourrions maintenir le service à son niveau actuel. La situation revient à ceci : il faut faire quelque chose de décisif par rapport aux recettes ou aux dépenses, mais nous n'avons jamais songé à financer à même les emprunts notre exploitation courante de la radiophonie. Voilà qui, d'après moi, serait très peu sage.

M. FLEMING : Monsieur le président, avant que nous étudions plus à fond ces aspects du budget, puis-je proposer que nous versions maintenant au compte rendu ces documents que nous avons examinés et qui ont été fournis en réponse à des questions ? Ils ont été exhibés hier par M. Dunton. Je propose de verser tout de suite au compte rendu celui qui porte le No 3, Estimation prévue des recettes et dépenses; le No 4, Emprunts; le No 5, Etat approximatif des dépenses au 31 mars 1950, à l'égard de Terre-Neuve; et finalement celui qui s'intitule : Projets d'expansion du rayonnement actuel.

Le PRÉSIDENT : Un instant seulement, jusqu'à ce que je me procure ce dernier.

M. FLEMING : Monsieur le président, c'est celui que vous avez sous la main : celui-ci — c'est cela — il comprend tous les chiffres que nous voulions avoir.

Le PRÉSIDENT : C'est celui qui n'a pas de numéro en tête ?

M. FLEMING : Oui : il n'en a pas. Il y a ensuite celui-ci. Je crois que c'est un document de deux pages intitulé : Dépenses par service et leur objet, du 1er avril 1948 au 31 mars 1949. Puis, il y a celui qu'on nous a apporté ce matin : Dépenses par service et leur objet, — du 1er avril 1949 au 31 mars 1950 — estimation.

Le PRÉSIDENT : Excusez-moi, mais n'avons-nous pas déjà vu à faire imprimer ce dernier tableau ?

M. FLEMING : Non.

Le PRÉSIDENT : Non, nous n'y avons pas vu, nous l'avons laissé sous la même forme que ceux qui ont été déposés hier.

M. FLEMING : Et cet autre... je ne suis pas sûr que nous l'ayons fait imprimer la semaine dernière, mais il a été déposé vendredi dernier. C'est un document de quatre pages intitulé : Bilan estimatif au 31 mars 1950. La première page comporte l'actif, la deuxième le passif, la troisième le revenu, et la quatrième, les dépenses du Service international. Je crois qu'il nous faudra tous ces documents, monsieur le président, parce que nous aurons des questions à poser à leur sujet.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Estimation prévue des recettes et dépenses,
y compris la liste des améliorations et des prolongements nécessaires ainsi que l'échelle des recettes actuelles
(les trois zéros sont omis)

Recettes	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56
Droits de permis	$5,700	$ 5,930	$ 6,170	$ 6,415	$ 6,670	$ 6,940
Emissions commerciales	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
Divers	270	200	150	150	150	150
	$8,370	$ 8,530	$ 8,720	$ 8,965	$ 9,220	$ 9,490
Dépenses						
Emissions	$4,730	$ 5,480	$ 6,280	$ 7,020	$ 7,715	$ 8,345
Services techniques	1,922	2,175	2,425	2,750	3,115	3,350
Réseaux de postes (circuits)	1,150	1,400	1,625	1,850	1,925	1,975
Administration	488	555	610	665	720	775
Presse et Information	337	460	585	610	635	660
Service commercial	225	240	260	280	300	315
	$8,852	$10,310	$11,785	$13,175	$14,410	$15,420
Intérêts des emprunts	$ 230	$ 260	$ 290	$ 320	$ 365	$ 425
Dépréciation	250	330	380	420	480	560
	$9,332	$10,900	$12,455	$13,915	$15,255	$16,405
Déficit	$ 962	$ 2,370	$ 3,735	$ 4,950	$ 6,035	$ 6,915

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

EMPRUNTS

1er emprunt

Montant—$500,000.
Autorité—crédit 639—(1938-1939).
Intérêt—3½ p. 100 payable par semestre.
Lancé—février 1938.
Conditions de remboursement—dix versements annuels égaux de $50,000.
Liquidé—décembre 1941.

2ème emprunt

Montant—$750,000.
Autorité—crédit 664—(1939-1940).
Intérêt—3½ p. 100.
Lancé—novembre et décembre 1939.
Conditions de remboursement—vingt versements semestriels égaux de principal et d'intérêt s'élevant à $44,768.42.
Liquidé—février 1943.

3ème emprunt

Montant—$2,000,000.
Autorité—crédit 965—(1946-1947).
Intérêt—2¾ p. 100.
Lancé—mars 1947.
Conditions—remboursable en quarante versements semestriels égaux de principal et d'intérêt s'élevant à $65,338.62, à compter du 1er juillet 1955 (l'intérêt au taux susmentionné devant être payé par semestre entre temps).

4ème emprunt

Montant—$1,250,000.
Autorité—crédit 930—(1948-1949).
Intérêt—3⅛ p. 100.
Lancé—janvier et mars 1949.
Conditions—remboursable en quarante versements semestriels égaux de principal et d'intérêt s'élevant à $42,262.11, à compter du 1er janvier 1957 (l'intérêt au taux susmentionné devant être payé par semestre entre temps).

5ème emprunt

Montant—$4,500,000.
Autorité—crédit 934—(1949-1950).
Intérêt—3 p. 100.
Lancé—mars 1950.
Conditions—remboursable en quarante versements semestriels égaux de principal et d'intérêt s'élevant à $150,421.96, à compter du 1er janvier 1959 (l'intérêt au taux susmentionné devant être payé par semestre entre temps).

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ÉTAT APPROXIMATIF DES DÉPENSES AU 31 MARS 1950 À L'ÉGARD DE TERRE-NEUVE

1948-49 (Inauguration du service)		
Exploitation	$ 12,000	
Capital	15,000	$ 27,000
1949-50		
Exploitation	264,000	
Capital	26,000	290,000
Les dépenses au compte capital autorisées jusqu'au 31 mars 1950 se poursuivront l'année suivante		37,000
		$354,000

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Projets d'Expansion du Rayonnement Actuel

Bien que les avantages de la Société soient disponibles à la plupart des Canadiens, il y a encore, dans les régions éloignées du pays, des groupes de citoyens que n'atteint aucune station de réseau ou qui, du moins, reçoivent d'un seul réseau un service intermittent, et dès lors peu satisfaisant.

A. Depuis plusieurs années, beaucoup de ces centres ont demandé à Radio-Canada d'améliorer ses services. Pour faire suite à ces requêtes, la Société a élargi les cadres du service, soit en établissant des émetteurs à forte puissance, soit en installant des émetteurs-relais à faible puissance le long des circuits où s'élevaient des survolteurs. Cependant, il existe encore plusieurs endroits où les gens désirent bénéficier du service de Radio-Canada, et le lui ont fait savoir. Le tableau ci-dessous donne le nombre de centres qui, au cours des dix dernières années, ont insisté auprès de la Société pour qu'elle leur procure les services de son réseau. A cause de la médiocre conductibilité du sol et de la présence des montagnes, la plupart sont situés dans le Nord ou au coeur de la Colombie-Britannique, dans le Nord-Ouest ou le Nord de l'Ontario, et dans le Nord ou l'Est du Québec. Les chiffres suivants correspondent aux frais d'expansion des services existants, expansion réalisée par l'établissement d'émetteurs-relais à faible puissance.

Tableau 1.

Situation	Population	Coût approximatif des lignes
12 en Ontario	21,374	$105,000
12 en Colombie-Britannique	10,847	71,000
3 en Alberta	6,889	23,000
4 dans le Québec	9,615	26,000
	48,725	$225,000

Tableau 2.

(Endroits non pourvus de raccordements, mais voulant être desservis)

Situation	Population	Coût approximatif des lignes
6 en Colombie-Britannique	5,360	$75,000
1 en Ontario	28,790	15,000
	34,150	$90,000

B. En outre, il y a peut-être bien des endroits qui, sans avoir fait connaître leurs besoins de rayonnement à la Société, ne reçoivent cependant pas le service d'un réseau canadien. En voici le nombre approximatif par province :

Tableau 3.

Situation	Population	Coût approximatif des lignes
21 en Ontario	16,815	$ 85,000
4 en Colombie-Britannique	2,648	60,000
5 dans le Québec	4,761	24,000
	24,224	$169,000

C. Des stations de propriété privée desservent aussi, au Canada, des territoires dont les localités désirent être reliées à un réseau, en plus de jouir, comme elles le font actuellement, d'émissions indépendantes de la Société. En voici la liste :

Tableau 4.

CKFI, Fort-Frances (Ont.)	$14,821
CJAV, Port-Alberni (C.-B.)	11,388
CKVM, Ville-Marie (P. Q.)	13,826
CKMR, Newcastle (N.-B.)	6,864
CKOK, Penticton (C.-B.)	6,429

D. En plusieurs endroits au Canada, les stations privées versent une partie des frais de transmission pour relayer les émissions de réseau dans les localités où l'exploitant détient un permis de radiodiffusion. La Société reconnaît que ces endroits ont besoin d'un service de réseau; elle n'a cependant pas eu des fonds suffisants pour faire face aux dépenses du projet. En bien des cas, elle a payé une partie du coût. Si elle devait en assumer la totalité, il lui faudrait une somme supplémentaire de $35,723.

E. Il est nécessaire, aussi, que Radio-Canada installe bientôt à Terre-Neuve un relais du réseau Dominion. A supposer que ce réseau, au début, n'ait qu'un relais dans cette province, mettons à Saint-Jean, les frais de lignes s'élèveraient, à eux seuls, à près de $35,000.

F. Il y a bien d'autres endroits au Canada où les auditeurs ne peuvent entendre qu'un seul réseau canadien. Lorsque c'est le réseau Trans-Canada ou le réseau français, au moins ces sans-filistes reçoivent un service complet de réseau. Toutefois, dans les localités où ne sont disponibles que les relais du réseau Dominion cela veut dire qu'en certains cas les émissions de réseau ne sont entendues que le soir. La Société ignore dans le moment, quel serait le prix d'un autre service de réseau pour la grande majorité des auditeurs de langue anglaise. La somme requise serait considérable.

G. Au Canada, il reste de grands espaces peu habités qui ne reçoivent pas de service régulier de réseau. On les trouve surtout au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et le Labrador, et çà et là à Terre-Neuve. Des postes de transmission militaire relayent bien certaines émissions de Radio-Canada à de petits établissements au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest; mais on croit que ces étendues seraient très économiquement desservies par l'entremise des ondes courtes. Si elle en avait les moyens, la Société aimerait augmenter le nombre de ses stations sur ondes courtes.

Quoique le rayonnement de Radio-Canada dans les provinces Maritimes soit en général tout à fait satisfaisant, il y a encore de grands secteurs, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse, où la réception est brouillée. Grâce à certaines augmentations de puissance et à divers changements de fréquence des stations de Radio-Canada, et ou à l'addition d'un ou plusieurs émetteurs de la Société, on espère que le rayonnement de la radiophonie nationale à travers les Maritimes sera grandement amélioré. De toute évidence, l'obstacle majeur à ces progrès est aujourd'hui le manque de fonds.

On a posé ailleurs une autre question relative à l'expansion de la Société : savoir, le besoin d'un second réseau français. Les frais prévus ont déjà été énumérés.

ÉTAT DES FRAIS PRÉVUS

A. (Cf. Tableau 1)

Frais d'immobilisation—extraordinaires

31—émetteurs-relais de faible puissance, y compris les survolteurs	$106,000

Frais annuels d'exploitation

31—émetteurs-relais de faible puissance	$ 46,000
Droits de raccordement payables aux compagnies de lignes	$225,000
	$271,000

(Cf. Tableau 2)

Frais d'immobilisation—extraordinaires

7 émetteurs-relais de faible puissance	$ 19,000

Frais annuels d'exploitation

7 émetteurs-relais de faible puissance	10,000
Droits de raccordement payables aux compagnies de lignes	90,000
	$100,000

Remarque 1—Les frais d'exploitation ci-dessus pourraient être réduits, au cas où un usage simultané serait fait de plusieurs nouveaux émetteurs de faible puissance.

Remarque 2—Les chiffres de population ne se rapportent toujours qu'à la localité, et ne représentent pas toute la population atteinte par l'émetteur.

B. (Cf. Tableau 3)

Frais d'immobilisation—extraordinaires

Emetteurs de 30-20 watts	$ 83,000

Frais annuels d'exploitation

Emetteurs de 30-20 watts	45,000
Droits de raccordement payables aux compagnies de lignes	169,000
	$214,000

C. (Cf. Tableau 4)

Frais annuels d'exploitation

Droits de lignes pour 5 stations	$ 53,328

D. *Frais annuels d'exploitation*

Redressement des frais de lignes que versent actuellement certaines stations privées	35,723

E. *Frais annuels d'exploitation*

Frais de lignes en vue d'un prolongement minimum du réseau Dominion à St-Jean (Terre-Neuve)	35,000
Total approximatif des frais d'exploitation	709,000
Total approximatif des frais d'immobilisation	208,000

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉPENSES PAR SERVICES ET LEUR OBJET

du 1er avril 1948 au 31 mars 1949

	Administration	Services techniques	Emissions	Presse et Information	Service commercial	Total pour tout le pays
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Publicité	20.25	102.34	21.42	44,027.77	5,670.64	49,842.42
Cachets des artistes	—	—	1,448,427.96	—	450.50	1,448,878.46
Annonceurs, réalisateurs et ainsi de suite, services	—	—	590.00	—	—	590.00
Frais d'automobile	—	10,060.88	—	—	—	10,060.88
Expositions et photos	—	—	—	257.74	—	257.74
Réceptions officielles	7,370.02	516.65	7,643.26	1,033.57	897.12	17,460.62
Change	66.88	—	1,143.50	—	—	1,210.38
Dons et prix en argent	410.00	162.50	22,676.73	232.49	—	23,481.72
Transports, messageries et camionnage	—	20,994.97	—	—	—	20,994.97
Combustible	—	12,047.30	—	—	—	12,047.30
Nouvelles — services de presse	—	—	129,814.35	—	—	129,814.35
Honoraires	4,979.89	—	450.00	—	—	5,429.89
Frais imprévus	1,042.31	—	3,074.78	1,574.55	1,364.11	7,055.75
Assurances	1,205.34	15,699.85	7,378.57	445.72	595.98	25,325.46
Eclairage et électricité	—	107,539.98	—	—	—	107,539.98
Conjugaisons locales	—	150.26	17,441.51	—	236.65	17,828.42
Déplacements locaux : trams, taxis, etc.	44.40	612.65	3,258.45	165.40	182.52	4,263.42
Entretien des installations techniques	—	45,459.58	—	—	—	45,459.58
Entretien des immeubles et terrains	—	34,492.83	—	—	—	34,492.83
Entretien général	—	47,392.43	6,966.42	—	—	54,358.85
Entretien des lampes	—	57,781.51	—	—	—	57,781.51
Cotisations des membres du personnel	232.76	252.16	657.00	95.14	80.00	1,317.06
Musique	—	—	34,815.03	—	—	34,815.03
Manuscrits et sketchs	—	—	54,538.46	1,043.00	—	55,581.46
Journaux, périodiques et revues	566.33	1,032.32	2,219.82	1,853.06	257.26	5,928.79
Droits d'exécution	—	—	300,643.30	—	—	300,643.30
Reproductions photographiques et bleus	3,951.90	3,464.55	252.05	22,771.89	1,433.13	31,873.52
Port et régie	4,053.28	1,612.75	10,585.86	15,448.06	1,449.18	33,149.13
Impressions et papeterie	14,643.46	5,483.45	50,379.55	62,965.84	10,051.09	143,523.39
Honoraires professionnels et frais juridiques	4,810.52	5,373.42	2,431.96	20.00	313.72	12,949.62
Sondages d'opinions	—	—	60.00	505.00	16,620.52	17,185.52
Reporté	43,397.34	370,232.38	2,105,469.98	152,439.23	39,602.42	2,711,141.35

DÉPENSES PAR SERVICES ET LEUR OBJET — *(fin)*

	Administration	Services techniques	Emissions	Presse et Information	Service commercial	Total pour tout le pays
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Reporté	43,397.84	370,232.38	2,105,469.98	152,439.23	39,602.42	2,711,141.35
Archives	—	1,951.10	33,738.93	—	3,422.48	39,112.51
Formules d'inscription	—	573.57	32,658.24	—	7,465.61	40,697.42
Réserve pour créances douteuses	—	—	—	—	328.98	328.98
Frais de déplacement	222.32	10,804.13	10,038.27	452.91	—	21,517.63
Loyer d'immeubles ou de locaux	26,496.00	37,852.54	139,700.70	—	—	204,049.24
Loyer du matériel	2,750.77	664.02	2,992.85	189.00	158.00	6,754.64
Loyer de salles et de studios	—	—	13,267.24	—	4,030.00	17,297.24
Location d'instruments de musique	—	—	1,799.50	—	25.00	1,824.50
Pensions	17,257.05	61,182.00	82,485.73	5,327.94	7,927.08	174,179.80
Traitements—fonctionnaires seulement	242,179.16	858,136.78	1,232,173.62	79,463.70	118,543.72	2,530,496.98
Frais de secrétariat et salaires occasionnels	3,440.89	69,030.06	19,873.30	855.41	189.50	93,389.16
Droits d'usage des stations—relaiement des émissions	—	2,291.65	331.55	—	—	2,623.20
Frais généraux—travaux	—	Cr. 48,212.98	—	—	—	Cr. 48,212.98
Frais de lignes des stations—du studio à l'émetteur	—	66,451.52	—	—	—	66,451.52
Projets d'après-guerre—travaux abandonnés	—	128.09	—	—	—	128.09
Service de télétype	2,364.00	1,353.96	19,760.43	306.00	459.00	24,243.39
Impôts, taxes d'eau et services	—	1,145.14	—	—	—	1,145.14
Télégraphe et câbles	1,202.98	656.84	19,203.23	1,280.38	4,287.45	26,630.88
Téléphone	4,946.79	7,729.89	38,750.67	2,089.11	5,112.05	58,628.51
Lignes de transmission	—	—	—	—	—	—
Déplacements	24,442.30	24,070.03	65,749.15	2,949.57	4,253.67	121,464.72
Cours techniques	—	46.44	—	—	—	46.44
Amélioration des propriétés à bail	—	136,252.60	—	—	—	136,252.60
Amélioration des studios acquis lors de l'achat de CKY	—	80,000.00	—	—	—	80,000.00
	368,699.60	1,682,339.85	3,817,993.39	245,353.25	195,804.96	6,310,191.05

RÉCAPITULATION

Somme ci-dessus	$6,310,191.05	
A ajouter — Lignes de transmission	1,030,840.82	
Intérêts des emprunts	58,788.53	
		$7,399,820.40

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉPENSES PAR SERVICES ET LEUR OBJET

du 1er avril 1949 au 31 mars 1950

(ESTIMATION)

	Administration	Services techniques	Emissions	Presse et Information	Service commercial	Télévision	Total
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Publicité	102.00	2.00	202.00	15,225.00	5,432.00	—	20,963.00
Cachets des artistes	—	—	1,543,150.00	—	879.00	—	1,544,029.00
Annonceurs, réalisateurs et ainsi de suite, services	—	—	578.00	—	—	—	578.00
Frais d'automobile	—	7,546.00	—	—	—	90.00	7,636.00
Expositions et photos	—	—	—	947.00	—	—	947.00
Réceptions officielles	7,203.00	432.00	5,955.00	1,024.00	573.00	1,423.00	16,610.00
Change	53.00	4.00	564.00	1.00	1.00	4.00	627.00
Dons et prix en argent	231.00	171.00	16,799.00	5.00	—	—	17,206.00
Transport, messageries et camionnage	—	23,337.00	—	—	—	34.00	23,371.00
Combustible	—	11,650.00	—	—	—	—	11,650.00
Nouvelles—service de presse	—	—	144,037.00	—	—	—	144,037.00
Honoraires	5,583.00	—	10.00	—	—	—	5,593.00
Frais imprévus	1,780.00	86.00	3,738.00	1,081.00	1,924.00	43.00	8,652.00
Assurances	1,720.00	21,734.00	9,903.00	563.00	681.00	18.00	34,619.00
Eclairage et électricité	—	126,844.00	—	—	—	4.00	126,848.00
Conjugaisons locales	—	—	16,356.00	—	97.00	—	16,453.00
Déplacements locaux : trams, taxis, etc.	46.00	1,135.00	5,185.00	217.00	113.00	201.00	6,897.00
Matériel en réserve	—	1,273.00	—	—	—	—	1,273.00
Entretien—							
Installations techniques	—	38,170.00	—	—	—	617.00	38,787.00
Immeubles et terrains	—	33,987.00	—	—	—	289.00	34,276.00
Entretien général	—	48,476.00	276.00	—	—	120.00	48,872.00
Lampes	—	37,996.00	151.00	—	—	82.00	38,229.00
Cotisations des membres du personnel	286.00	300.00	707.00	181.00	95.00	17.00	1,586.00
Entretien—instruments de musique	—	—	7,667.00	—	—	—	7,667.00
Musique	—	—	44,177.00	—	—	—	44,177.00
Manuscrits et sketchs	300.00	—	55,070.00	12.00	—	—	55,382.00
Reporté	17,304.00	353,143.00	1,854,525.00	19,256.00	9,795.00	2,942.00	2,256,965.00

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA — *(fin)*

DÉPENSES PAR SERVICES ET LEUR OBJET — *(fin)*

	Administration	Services techniques	Emissions	Presse et Information	Service commercial	Télévision	Total
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Reporté	17,304.00	353,143.00	1,854,525.00	19,256.00	9,795.00	2,942.00	2,256,965.00
Reproductions photographiques	3,376.00	413.00	47.00	23,181.00	613.00	125.00	27,755.00
Journaux, périodiques et revues	510.00	1,227.00	2,630.00	2,595.00	341.00	205.00	7,508.00
Droits d'exécution	—	3.00	311,525.00	—	—	—	311,528.00
Bleus	—	3,093.00	8.00	8.00	268.00	3.00	3,380.00
Port et régie	4,472.00	1,805.00	12,752.00	14,389.00	1,601.00	—	35,019.00
Impressions et papeterie	19,255.00	5,874.00	57,350.00	58,668.00	8,568.00	32.00	149,747.00
Honoraires professionnels et frais juridiques	7,450.00	3,735.00	4,331.00	5.00	353.00	320.00	16,194.00
Sondages d'opinion	—	—	10.00	—	17,108.00	178.00	17,296.00
Archives	—	1,642.00	49,651.00	—	898.00	—	52,191.00
Formules d'inscription	—	622.00	41,885.00	—	6,863.00	—	49,370.00
Réserve pour créances douteuses	—	—	—	—	1,498.00	—	1,498.00
Frais de déplacement	5,560.00	2,721.00	5,849.00	—	—	90.00	14,220.00
Loyer d'immeubles ou de locaux	26,496.00	20,288.00	162,073.00	—	—	—	208,857.00
Loyer du matériel	8,506.00	471.00	3,278.00	73.00	30.00	6.00	12,364.00
Loyer de salles et de studios	—	—	7,391.00	—	200.00	—	7,591.00
Location d'instruments de musique	—	—	2,045.00	—	—	—	2,045.00
Pensions	17,915.00	70,425.00	91,232.00	5,878.00	8,059.00	1,496.00	195,005.00
Traitements—fonctionnaires seulement	269,128.00	1,010,845.00	1,478,050.00	95,784.00	130,787.00	25,211.00	3,009,805.00
Frais de secrétariat et salaires occasionnels	2,935.00	83,388.00	25,917.00	545.00	433.00	120.00	113,338.00
Droits d'usage des stations — relaiement des émissions	—	5,500.00	1,035.00	—	—	—	6,535.00
Frais généraux—travaux	—	Cr. 67,373.00	—	—	—	—	Cr. 67,373.00
Frais de lignes des stations—du studio à l'émetteur	—	84,393.00	—	—	—	—	84,393.00
Service de télétype	2,364.00	1,354.00	20,425.00	306.00	459.00	—	24,908.00
Impôts, taxes d'eau et services	—	2,446.00	—	—	—	—	2,446.00
Télégraphe et câbles	885.00	623.00	18,288.00	1,843.00	5,327.00	151.00	27,117.00
Téléphone	6,322.00	8,175.00	41,247.00	2,294.00	4,745.00	616.00	63,399.00
Déplacements	24,522.00	22,239.00	69,456.00	3,175.00	3,054.00	24,505.00	146,951.00
Cours techniques	—	65.00	—	—	—	—	65.00
Amélioration des propriétés à bail	—	62,883.00	—	—	—	—	62,883.00
	417,000.00	1,680,000.00	4,261,000.00	228,000.00	201,000.00	56,000.00	6,843,000.00

RÉCAPITULATION

Dépenses ci-dessus	$6,843,000.00
A ajouter — Lignes de transmission	1,091,000.00
Intérêts des emprunts	95,000.00
Total	$8,029,000.00

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

BILAN AU 31 MARS 1950

ACTIF

Disponibilités			
Espèces en caisse et en banque		$ 613,664.04	
Créances :			
Somme globale	$ 635,134.00		
Moins réserve pour créances douteuses	5,000.00		
		630,134.00	
Dominion du Canada :			
Service international	813,555.29		
Droit de permis	36,960.17		
		850,515.46	
Intérêts des comptes en banque		1,779.89	
Placements—			
Obligations du Dominion du Canada (Valeur au cours actuel, $5,595,300)	5,572,500.00		
Intérêts courus	32,465.75		
		5,604,965.75	
			7,701,059.14
Immobilisations—			
Immeubles, bâtiments, matériel technique, ameublement des studios et des bureaux, discothèque etc.		5,320,148.11	
Moins : Réserve pour dépréciation et désuétude, du 2 novembre 1936 au 31 mars 1950		2,595,687.74	
		$2,724,460.37	
A ajouter : Service international de radiodiffusion sur ondes courtes, à Sackville (N.-B.) et à Montréal (P. Q.) (Compte du gouvernement fédéral en contrepartie)		4,944,286.64	
			7,668,747.01
Frais différés et dépenses payées par anticipation—			
Inventaires :			
Matériel utilisable	184,061.47		
Impressions et papeterie	83,504.95		
Publications	931.15		
		268,497.57	
Dépenses payées par anticipation		38,485.81	
			306,983.38
			$15,676,789.53

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

BILAN AU 31 MARS 1950

PASSIF

Exigible—			
Comptes à payer		$ 878,404.08	
Garanties déposées par des entrepreneurs		13,472.00	
			$ 891,876.08
Dominion du Canada—			
Emprunt à 2¾ p. 100 pour travaux au compte capital (Loi de finance No 6, 1946—crédit 965)		2,000,000.00	
Emprunt à 3⅛ p. 100 pour travaux au compte capital (Loi de finance No 4, 1948—crédit 930)		1,250,000.00	
Emprunt à 3 p. 100 pour télévision (Loi de finance No 7, 1949 —crédit 934)		4,500,000.00	
			7,750,000.00
Dominion du Canada—			
Service international de radiodiffusion sur ondes courtes, à Sackville (N.-B.) et à Montréal (P. Q.) (contreparties)			4,944,286.64
Excédent—			
Excédent de capital, acquis à la fondation de la Société aux termes de l'article 25 de la "Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936"	$ 494,377.16		
Acquisition de biens par suite de l'annexion de Terre-Neuve, le 1er avril 1949	361,675.88		
		856,053.04	
Excédent d'exploitation au 1er avril 1949	1,544,626.22		
Moins : Ajustements en cours d'exercice	68,052.45		
	1,476,573.77		
Moins : Déficit d'exploitation en 1949-1950	242,000.00		
		1,234,573.77	
			2,090,626.81
			$15,676,789.53

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ESTIMATION PRÉVUE DES RECETTES ET DÉPENSES DU 1ER AVRIL 1949 AU 31 MARS 1950

RECETTES

Droits de permis	$5,481,000
Emissions commerciales	2,368,000
Divers	149,000
	7,998,000

DÉPENSES

Emissions	$4,196,000	
Services techniques	1,680,000	
Réseaux de postes (circuits)	1,156,000	
Administration	417,000	
Presse et Information	228,000	
Service commercial	201,000	
Télévision (développement)	56,000	
Intérêts des emprunts	95,000	
		8,029,000
Déficit		31,000
A ajouter : Réserve pour dépréciation et désuétude —		
2½ p. 100 sur les immeubles	45,000	
5 p. 100 sur les installations	166,000	
		211,000
Total du déficit d'exploitation		$ 242,000

REMARQUE : Voir les dépenses du Service international sur l'état distinct.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉPENSES DU SERVICE INTERNATIONAL, DU 1ER AVRIL 1949 AU 31 MARS 1950

Cachets des interprètes	$ 384,641.09
Salaires	606,314.62
Service des nouvelles	53,633.61
Port et régie	19,666.43
Impressions et papeterie	74,155.00
Loyer	25,410.29
Télégraphe, téléphone et télétype	35,232.76
Frais de déplacement, de transport et de représentation	34,868.05
Lignes de transmission	24,692.69
Frais d'exploitation généraux	101,855.04
Force motrice	27,586.59
Lampes et entretien	40,541.64
Ligne Montréal-Sackville	44,089.65
Améliorations aux locaux loués	67.49
Frais de surveillance	75,188.99
	$1,547,943.94
Dépenses au compte capital	1,089,758.33
	$2,637,702.27

REMARQUE : Les recettes diverses du Service international, au cours de l'exercice 1949-1950, se sont élevées à $5,486.76. Ces recettes sont versées au Receveur général du Canada.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉLÉVISION

FINANCEMENT—PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES SELON LES PLANS ACTUELS

(Les trois zéros sont omis)

	1950 1951	1951 1952	1952 1953	1953 1954	1954 1955	1955 1956	Totaux
	$	$	$	$	$	$	$
FRAIS D'IMMOBILISATION ..	4,200	500	500	.....	.....	.....	5,200
FRAIS D'EXPLOITATION	300	1,500	2,175	2,825	3,000	3,150	
RECETTES :							
publiques	.....	225	560	1,115	1,680	2,100	.....
commerciales	.....	115	285	585	820	1,050	.....
		340	845	1,700	2,500	3,150	.....
EXCÉDENT DES FRAIS D'EXPLOITATION SUR LES RECETTES	300	1,160	1,330	1,125	500	.....	4,415
					TOTAL DES EMPRUNTS REQUIS		9,615

Puis, monsieur le président, il y a eu un autre exposé de faits en réponse à une demande de ma part qu'on nous fournisse un état des recettes et dépenses des dix dernières années. Elles ont été compilées en un opuscule très commode par les fonctionnaires de la Société, mais le tout me paraît en réalité trop compact pour être imprimé sous sa forme actuelle. Comme les questions que je pourrais poser ne se rapportent qu'au revenu et aux frais, je ne vois pas la nécessité d'imprimer l'ensemble de ces notes, sauf si elles étaient réduites à un simple état des recettes et dépenses correspondant aux dix années en cause.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Fleming, M. Dunton pourrait-il puiser dans la documentation que vous avez demandée.

Le TÉMOIN : Je présume qu'il s'agit d'un simple exposé des recettes et dépenses pour la période en question.

Le PRÉSIDENT : Oui.

M. Fleming :

D. Puis-je proposer, monsieur le président, que nous abordions l'étude de l'état détaillé des dépenses qui nous a été fourni ? Nous n'aurons probablement besoin à cette fin que des deux états financiers, celui correspondant à l'année 1948-1949 et celui qui a été prévu pour l'année 1949-1950, et je crois que nous pourrions les parcourir crédit par crédit. Monsieur le président, si vous n'y avez pas d'objection, je voudrais, à propos du crédit relatif à la publicité, demander des renseignements sur les cinq chapitres de l'état détaillé. Je vois que le montant affecté aux services de la Presse et de l'Information pour 1948-1949, était de $44,027.77, et celui du service commercial, de $5,670; pour 1949-1950, on indique en regard du premier, $15,225, et en regard du second, $5,432. Pouvons-nous avoir des explications sur ces crédits ? A quoi servent-ils ? — R. Oui. Monsieur le président, je dois dire que la somme sous la rubrique : Publicité, et le titre : Presse et Information, est affectée à la publicité générale de la Société ainsi qu'aux services et aux émissions de cette dernière. Le montant était relativement élevé en 1948-1949, parce qu'il fallut faire de la réclame à l'ouverture de nos nouvelles stations : par exemple, nous avons inauguré une de ces stations en Alberta, et nous voulions que le public, les auditeurs, fussent au courant de son inauguration prochaine, et du genre de programmes qu'elle diffuserait. Le chiffre comprend, non seulement le montant des dépenses occasionnées par l'ouverture de cette station, mais aussi celui de la publicité relative aux nouvelles stations inaugurées au Manitoba, à Toronto (CJBC), à Chicoutimi et à Sydney (Cap-Breton). Voilà pourquoi il fut plutôt élevé cette année-là.

D. Ce montant ne se rapportait donc nullement à la publicité en faveur des émissions ? — R. Il s'y rapporte, monsieur, parce qu'il a servi à faire de la réclame aux nouvelles stations, et au genre d'émissions qui y sont diffusées.

D. Il a servi à défrayer les services publics de Radio-Canada ? — R. Oui. Il y a là une petite somme affectée aux autres programmes. Je crois qu'à Toronto nous avons attiré l'attention sur le choix des émissions et, cette année-là, plusieurs semaines durant, nous avons publié dans les journaux une annonce signalant les émissions présentées sur les ondes.

D. Dois-je conclure de votre première déclaration que ce crédit, au sens large, est affecté à de la réclame particulière pour la Société ? — R. Nous faisons un peu de publicité tous les ans, et le crédit a été considérablement plus élevé en 1948-1949, par suite des dépenses spéciales d'inauguration des nouvelles stations.

D. Passons maintenant au poste de la Presse et Information. Ces déboursés représentent-ils des paiements versés uniquement à ce service, ou aussi à

d'autres fins ? — R. Ils se rapportent à tout ce qui relève du service de la Presse et de l'Information, chargé de faire une publicité générale à Radio-Canada.

M. Murray :

D. Et vous distribuez des clichés et gravures aux hebdomadaires de tout le pays ? — R. Oui, nous distribuons toutes sortes d'annonces.

D. Des photographies des artistes, entre autres ? — R. De la réclame en général. Je puis ajouter que le service a en outre certaines tâches à remplir à l'égard de la Société. Par exemple, il doit dresser le programme national des émissions et ainsi de suite, et ces travaux, au sein même de Radio-Canada, font partie des fonctions de l'organisme en cause. Il doit aussi, pour toutes fins administratives, surveiller la bibliothèque de consultation, et non seulement elle, et non seulement dans son propre intérêt à lui, mais dans celui de tous les autres services.

M. FLEMING : Et le chiffre qui correspond au "Service commercial" fait partie du total des dépenses ?

Le TÉMOIN : Il ne correspond qu'à une faible partie de la réclame que font à la Société et à ses services certaines feuilles commerciales. C'est une somme minime pour un organisme de l'importance de Radio-Canada. Ces feuilles publient des commentaires sur la Société et son oeuvre, et nous offrent, à l'occasion, de réserver de l'espace à notre intention. Le montant n'a rien de comparable à celui que consacrent les Etats-Unis à ce genre de publicité.

M. Murray :

D. Comment vos frais de réclame se comparent-ils, mettons, avec ceux du *Columbia Broadcasting System* ? — R. Je dois dire que les frais du service de la Presse et de l'Information, l'an dernier, se sont élevés, je crois, à 2.8 p. 100 du total de nos dépenses : n'est-ce pas là une proportion insignifiante pour tout organisme radiophonique ? Dn point de vue de Radio-Canada, c'est une somme bien trop petite, qui ne permet pas d'attirer suffisamment l'attention de l'auditeur sur le service que donne la Société. J'ignore le montant dépensé à cet égard par le *Columbia Broadcasting System* ou la *N.B.C.*, mais je sais que ces réseaux affectent des sommes considérables d'argent à la publicité sous toutes ses formes.

D. Vous ne pouvez mettre ces frais en regard de ceux du même genre que déboursent les réseaux des Etats-Unis, n'est-ce pas ? Ainsi, les entreprises qui entrent en concurrence avec d'autres peuvent être amenées à des dépenses bien supérieures à celles auxquelles est exposée Radio-Canada, qui exerce un monopole. — R. Il ne serait pas nécessaire de faire des frais proportionnellement aussi élevés que ceux du *C.B.S* ou de la *N.B.C.* aux Etats-Unis; mais nous fournirions un meilleur service aux usagers si nos dépenses de réclame étaient supérieures. La *B.B.C.* réalise un travail remarquable et fort utile de publicité vis-à-vis de ses émissions; de même pour l'*A.B.C.* en Australie.

Le PRÉSIDENT : On peut aussi souligner que votre réponse à la demande antérieure de M. Murray établit une sorte de rapprochement ?

M. MURRAY : Quant aux sans-filistes, la Société n'a guère de concurrents, mais tout le monde sait que, là-bas, la *N.B.C.* et le *C.B.S.* sont soumis à la concurrence la plus acharnée.

Le TÉMOIN : Je puis dire, monsieur le président, qu'il s'agit plutôt du grand objet que poursuit Radio-Canada dans ses émissions : celui de faire connaître nos artistes chez nous. Il est souvent honteux de constater que la population du pays rend hommage à des exécutants, tout simplement à cause de la publicité d'outre-frontière qui les a sacrés grands hommes, tandis que l'artiste

canadien, d'égal talent, ne jouit pas de la même estime, parce qu'il n'a pas reçu le même coup d'épaule et la même réclame. Il est d'excellente politique, pour le pays, de faire mieux connaître nos véritables artistes, et je sais d'eux-même apprécient énormément la chose.

M. Fleming :

D. Je suppose que vous limiteriez le montant que la Société dépenserait en réclame pour tout exécutant en particulier ? — R. Il s'agit de faire mieux connaître tous les artistes, et plus la publicité est grande, mieux cela vaut pour tous. Le public s'intéresse à l'humain, avant toute autre chose. A l'occasion d'une émission comme *Singing Stars of To-morrow,* l'auditeur sera doublement séduit si on lui dit qui y prend part, si on lui raconte un peu la vie et la carrière des exécutants, et ainsi de suite, bref si l'on y fait valoir l'élément d'intérêt personnel.

M. Hansell :

D. Pour populariser un nom, n'avez-vous pas généralement recours à un service de presse ? — R. C'est une méthode.

D. Des annonces paraissent alors dans les journaux, locaux et autres ? — R. C'est un moyen, et nous nous en servons.

D. A mon avis, le rendement en pareil cas est bon. — R. Il l'est probablement, mais alors, nous ne nous contentons pas de prendre et de distribuer la photographie d'un artiste; nous y ajoutons la notice biographique et des notes sur la genèse de l'émission. Le tout paraît ensemble.

M. Fleming : D'une remarque que vous avez émise, il y a deux ou trois minutes, j'ai retenu que ce crédit comprenait l'argent utilisé pour intéresser des commanditaires possibles d'émissions. Ai-je mal saisi votre pensée ?

Le Témoin : Ce genre de publicité fait partie du "Service commercial". Vous allez voir le chiffre de $5,670,000 — veuillez m'excuser, nous sommes si habitués à omettre les trois zéros en ces état que j'ai fait une erreur — le chiffre de $5,670, qui sert surtout à faire connaître les services de Radio-Canada aux commanditaires possibles.

M. Frigon : Puis-je glisser ici une remarque ? Il s'agit en partie de ce à quoi les éditeurs s'attendent de nous : ces gens-là font de la réclame à nos émissions, et comptent, en retour, que nous leur louerons de l'espace dans leurs colonnes. Voilà l'objet du crédit.

M. Fleming : A moins que d'autres membres ne désirent poser des questions...

Le Président : Je voulais justement demander quelque chose, ou faire une remarque relative au sujet. De temps à autres, il y a eu des polémiques par rapport à la Société, ordinairement à la suite de contestations qui s'élevaient entre l'Association canadienne des radiodiffuseurs et Radio-Canada. J'ai toujours été frappé de ce qu'un grand nombre de stations privées exposent ce qu'on pourrait appeler leur point de vue sur la question, et de ce que, par ailleurs, la Société ne paraît pas faire beaucoup valoir le sien. J'ignore si le problème a sa place ici, à supposer que Radio-Canada fasse valoir son point de vue, ou s'il surgirait à quelque autre stade; peut-être aussi les fonctionnaires de la Société ne procèdent-ils pas de cette manière. Quelle est votre ligne de conduite à cet égard ?

Le Témoin : Nous n'avons pas cru devoir dépenser de l'argent à discuter sur les lois du pays. D'autre part, d'aucuns nous reprochent de ne pas donner assez d'explications sur le caractère et le fonctionnement de la radiophonie nationale, sur la législation qui la gouverne et ainsi de suite. En notre qualité

d'organisme public, nous devons surveiller de très près les frais de ce genre; mais il nous serait utile et favorable de répondre à ces griefs en publiant plus de renseignements sur la Société, sur son caractère et son organisation. Tout ce que nous avons fait en ce domaine rentre sous la rubrique : Presse et Information.

Le PRÉSIDENT : J'aimerais à approfondir un peu la question. Plusieurs d'entre nous se rappellent sans doute la controverse qui éclata entre les Chemins de fer Nationaux du Canada et une autre compagnie : à une certaine période, le National-Canadien n'était certes pas bien vu du public, et c'est seulement après qu'il eut commencé à exposer les faits sur son compte que l'opinion se mit à évoluer. Des conditions sensiblement plus favorables en ont résulté pour la nation. Voilà où je voulais en venir. Je vous ai précisément rapporté cet exemple, parce qu'à mon avis une foule de gens, au Canada, estiment que l'Association Radio-Canada reçoit, chaque année, de fortes sommes; ils ignorent que cet argent a été remboursé, très souvent avant même la date d'échéance.

M. FLEMING : Avez-vous dit : l'Association Radio-Canada ?

Le PRÉSIDENT : Oui.

M. FLEMING : Vous vouliez dire la Société ?

Le PRÉSIDENT : Evidemment. D'après moi, quantité de renseignements précis peuvent être publiés à l'avantage de Radio-Canada, sans que cela déprécie aucunement le service offert par les stations privées. Je crois que tous les membres du Comité apprécient très favorablement le rôle des stations privées dans l'ensemble, mais on n'a pas l'air d'avoir une idée juste de l'importance de la Société, et c'est à celle-ci à faire les rectifications qui s'imposent.

Le réalisateur trouverait sûrement moyen de présenter ces renseignements au public de façon convenable. Si vous avez reçu des critiques à ce sujet, ajoutez-y les miennes, car telle a été mon opinion pendant quelque temps.

Le TÉMOIN : Nous avons beaucoup accompli en ce domaine, mais peut-être aurions-nous pu faire davantage. D'autre part, nous avons manqué d'audace, et d'autre part, nous voulions jouer franc jeu, et éviter de mettre les pieds là où nous n'avions pas affaire. Mais le principal obstacle a été les frais, comme d'habitude. Nous ne possédions pas l'argent nécessaire.

M. MURRAY : Ne pensez-vous pas que le Parlement soit l'autorité qu'il faille convier à la défense de son rejeton ?

Le PRÉSIDENT : Absolument.

M. MURRAY : M. Dunton peut difficilement dire au micro : "Je remplis bien ma fonction et tout marche parfaitement". Le public n'aimerait pas cela. Cette Société a été instituée par le Parlement et, à mon avis, c'est au Parlement et au Comité à prendre sa défense. Personnellement, je ne crois pas qu'elle en ait besoin. Toute cette affaire a été traînée devant le tribunal de l'opinion, l'été dernier, d'une extrémité du pays à l'autre, et la population a rendu son verdict. Je doute qu'aucun secteur du pays songe à protester contre la chose.

Le PRÉSIDENT : Il en est peut-être de même à l'égard des Chemins de fer Nationaux du Canada. On voudrait encore que M. Gordon fournisse sans cesse des renseignements précis sur le National-Canadien, afin que le pays soit bien informé.

M. MURRAY : Il s'agit, je suppose, de renseignements précis en matière d'activité courante; ces renseignements pourraient être donnés, d'une part sur l'attitude générale du Pacifique-Canadien, et d'autre part, sur celle du

National-Canadien. Je ne sais pas où l'on commencerait en ce domaine, ni jusqu'où l'on irait.

Le PRÉSIDENT : Depuis l'époque où les Chemins de fer Nationaux du Canada ont commencé de combattre une partie de la propagande menée contre eux, le public s'est mis, en réalité, à les voir sous un nouveau jour.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*) : Etes-vous certain de ce que vous avancez ?

Le PRÉSIDENT : Je le crois.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*) : Le changement ne s'est-il pas produit lorsque le National-Canadien a commencé de donner un bon service ? Sir Henry Thornton dépensa de l'argent comme de l'eau, y compris un million de dollars pour établir un hôtel à Paris, en France ? La Compagnie se mit alors à fournir un bon service : voilà ce qui a modifié l'attitude de la population à son égard. La propagande n'y fut pour rien, mais le National avait entrepris de fournir — et fournissait effectivement — un bon service au public.

Le PRÉSIDENT : Je ne pense pas avoir utilisé le mot "propagande" à propos des Chemins de fer Nationaux du Canada. Je me suis probablement servi du terme "information", ou de quelque autre. Je suis sûr de n'avoir pas employé le mot "propagande".

M. SMITH (*Calgary-Ouest*) : Mais c'est ce que vous vouliez dire.

Le PRÉSIDENT : Pas du tout, car la "propagande" peut être ou ne pas être véridique, et je m'abstiens presque toujours de me servir du mot. J'admets que la question n'est pas aussi simple que je l'ai laissé entendre. Je crois toutefois, comme j'ai toujours cru, que, vers l'époque où le National-Canadien a commencé à se faire de la réclame, le service qu'il donnait l'autorisait à agir ainsi, et voilà ce qui a provoqué le changement de l'opinion publique. Je puis me tromper, mais il ne faut pas simplifier les choses outremesure.

M. FULTON : N'est-il pas vrai que le compte rendu de nos réunions s'est révélé de temps à autre, pour le public, une excellente source de renseignements sur Radio-Canada ? Notre session de cette année est l'une de celles auxquelles la presse a fait le plus de réclame et, à mon avis, la population s'intéresse vivement au compte rendu des délibérations de notre Comité actuel.

Le PRÉSIDENT : Je suis tout à fait de votre avis.

M. Hansell :

D. Vos remarques semblent bien accueillies. Il faut, je pense, que la population du pays soit au courant des principes qui régissent l'exploitation de la T.S.F. au Canada. En dépit de ce que M. Murray peut avoir constaté, elle ne l'est guère. Ainsi, afin de savoir au juste quelles sont sur ce point les connaissances de l'homme moyen, j'ai fait distribuer, de ma propre initiative, des questionnaires à près de 1,000 personnes. J'ignorais à qui ils étaient adressés, Je me suis rendu à la bibliothèque et ai obtenu des répertoires d'adresses de tout le pays. Je m'en suis occupé moi-même, ou ma secrétaire l'a fait en grande partie. Les gens ne sont pas au courant. L'autre jour, j'ai reçu une lettre de quelqu'un qui me demandait une copie de mon allocution prononcée sous les auspices de Radio-Canada; en réalité, cette allocution n'a jamais été diffusée par la Société, mais par une station locale. M. Dunton dit qu'il y a la question du coût. Vous faisiez peut-être allusion aux impressions et à la publicité, n'est-ce pas ? Ce travail ne pourrait-il, en majeure partie, s'accomplir par l'entremise de votre Service des Conférences ? — R. Non. Notre présent Service d'Information ne peut même pas faire face aux demandes courantes de renseignements. Des directeurs de publications nous disent par exemple :

"Voici une nouvelle intéressante sur Radio-Canada. Pouvez-vous nous fournir de la documentation là-dessus ?" Nous n'avons pas le personnel suffisant pour répondre à ces invitations. Je crois que l'argent consacré à la publicité rapporte au centuple.

M. Stewart :

D. M. Dunton s'est-il demandé de quelles nouvelles sommes d'argent la Société aurait besoin pour faire un travail convenable ? — R. Nous l'avons mentionné l'autre jour : $200,000. Ce n'est pas encore un gros montant.

M. Fleming :

D. Comme il est près de midi et que nous sommes convenus, je crois, de lever la séance à midi, je voulais demander à M. Dunton s'il peut nous aider à faire la revue de cet état détaillé,en nous procurant, pour fins de comparaison, les estimations de l'année financière courante, 1950, et celles de 1951 ? M. Dunton nous donne le total dans un autre état, en indiquant qu'on prévoit, pour 1950-1951 (compte non tenu de l'intérêt sur l'emprunt et la dépréciation), des dépenses de $8,852,000. Si nous pouvions avoir ce tableau pour fins de comparaison, à mesure que nous parcourons les item des dépenses correspondant aux deux années que nous avons sous les yeux, cela serait utile et épargnerait du temps. — R. Vous avez un état détaillé par services, dans le tableau des recettes et dépenses prévues. L'état est détaillé par services.

D. Mais je veux parler d'un tableau qui correspondrait à l'état détaillé que renferment les deux tableaux à l'étude en ce moment. — R. Oui.

D. Je compte obtenir un état détaillé semblable de votre budget de cette année, qui correspondrait aux tableaux que nous avons sous les yeux. — R. Ce serait un énorme travail, monsieur Fleming.

D. Vraiment ? Je ne veux pas vous l'imposer. — R. Nous pouvons essayer.

D. Je ne veux pas vous imposer de surcroît de besogne, mais je pensais que vous aviez préparé votre budget à peu près de la même façon, et que, si vous possédiez le tableau, nous épargnerions ainsi du temps à parcourir les chiffres et à faire le rapprochement. — R. Sans doute, nous procédons toujours à peu près de la même manière. Nous pouvons, je crois, vous fournir quelque chose qui vous aidera.

M. BRAMAH : Vous voulez des états comparatifs des trois années, 1949, 1950 et 1951, monsieur Fleming ?

M. FLEMING : Non. Nous avons l'état détaillé de 1948-1949, et celui, approximatif, de 1949-1950. Mais j'avais présumé que votre budget de 1950-1951 serait détaillé de façon à correspondre à ces tableaux : ainsi, d'un coup d'oeil, nous pourrions avoir un aperçu des dépenses dans chaque service.

M. BRAMAH : Avec le total par objet ?

M. FLEMING : Oui, pour correspondre aux item de ces tableaux.

Le PRÉSIDENT : Plaît-il au Comité que nous prolongions légèrement la séance ?

M. FLEMING : Vu ce qui a été annoncé, j'ai promis d'être à la réunion d'un autre comité à midi. Je dois partir. Je le regrette.

Le PRÉSIDENT : Qu'en disent les autres membres ?

M. MURRAY : Je crois que nous devrions lever la séance, monsieur le président.

M. HANSELL : Continuerons-nous l'étude de ce sujet aux prochaines réunions ?

Le PRÉSIDENT : Nous la reprendrons ici à la prochaine réunion. Je pense que l'opinion du Comité est de lever la séance. La séance est donc ajournée à jeudi prochain. On distribuera les avis comme d'habitude.

Le Comité s'ajourne.

SESSION DE 1950

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 6

VISITE À MONTRÉAL

SÉANCES DU LUNDI 5 JUIN ET DU JEUDI 8 JUIN 1950

TÉMOINS:

M. Augustin Frigon, directeur général, et M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

Président: M. Ralph Maybank.

Vice-président: M. J.-G.-L. Langlois (*Gaspé*).

Messieurs

Boisvert
Balcer
Côté (*Saint-Jean-d'Iberville-Napierville*)
Decore
Diefenbaker
Fleming
Fulton
Gauthier (*Portneuf*)
Gauthier (*Sudbury*)
Hansell
Henry
Kent
Kirk (*Antigonish-Guysborough*)
Knight
Murray (*Cariboo*)
Richard (*Ottawa-Est*)
Robinson
Riley
Smith (*Moose-Mountain*)
Smith (*Calgary*)
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Whitman
Winters

Secrétaire: ANTONIO PLOUFFE

RAPPORT DE LA CHAMBRE

JEUDI 1er juin 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande qu'on l'autorise à tenir une réunion, à Montréal, lundi prochain le 5 juin.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

RALPH MAYBANK.

VISITE À MONTRÉAL

LUNDI 5 juin 1950.

Les membres du Comité parlementaire de la radio prennent le train de Montréal à 8 heures 30, heure avancée, et se réunissent à midi un quart au bureau du directeur général, dans l'immeuble de la Société Radio-Canada (l'ancien hôtel Ford).

Présents: MM. Balcer, Côté (*Saint-Jean-Iberville-Napierville*), Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Langlois (*Gaspé*), Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Smith (*Moose-Mountain*), Stewart (*Winnipeg-Nord*).

Aussi présents: MM. Augustin Frigon, directeur général; A. D. Dunton, président du Bureau des gouverneurs; E. L. Bushnell, directeur général des émissions; Hugh Palmer, secrétaire du Bureau des gouverneurs; C. R. Delafield et Aurèle Séguin, directeur des Services internationaux; les directeurs de toutes les divisions administratives et des autres services, ainsi que Mlle Louise Simard, secrétaire particulière du directeur général.

Après un mot de bienvenue de la part du directeur général, on organise une visite de l'immeuble de la Société, en voie de réfection. Elle a lieu sous la direction de MM. M. Laporte, W. Nichols, E. C. Stewart, H. Audet, C. E. Stiles, A. D. Monk, R. Daveluy, H. Morrison.

Les membres du Comité sont invités par la suite à une démonstration de télévision.

Le dîner est servi dans la principale salle du conseil de Radio-Canada.

Le groupe parlementaire est l'hôte de la Société au club de golf de Laval-sur-le-Lac, et, au cours du souper, le président exprime le plaisir qu'a éprouvé le Comité de jouir du privilège de visiter le nouvel immeuble de Radio-Canada. Il félicite le personnel d'avoir rendu utile l'inspection.

(*Voir les détails de la visite aux appendices du procès-verbal.*)

Les documents suivants sont déposés pour distribution:

1. *CBC Wednesday Night*, juin 1950 (programme);
2. *This is Canada*, juin 1950;
3. *CBC Times*, 4-10 juin 1950;
4. Résultats des questionnaires distribués par la section allemande du Service international en avril 1949;
5. Service international de Radio-Canada, avril 1950.

Les membres du Comité quittent Montréal à 9 heures 20 du soir, heure avancée, et arrivent à Ottawa à minuit moins quart. La prochaine réunion aura lieu jeudi le 8 juin, à 3 heures de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

VISITE DE L'IMMEUBLE DE RADIO-CANADA PAR LE COMITÉ PARLEMENTAIRE DE LA RADIODIFFUSION

Itinéraire

(1) Salle principale du conseil—(pièce 1229)
- *a*) Déjeuner
- *b*) Remarques—M. A. Frigon
- *c*) Création de groupes—

Chefs

Messieurs

I—M. Laporte et C. E. Stiles,
II—W. Nichols et A. D. Monk,
III—E. C. Stewart et R. Daveluy,
IV—E. C. Stewart et R. Daveluy,
V—H. Audet et H. Morrison.

(2) Bureaux de la direction—
Cabinet de M. Frigon—(pièce 1211)

(3) Escalier de l'ouest au 11e étage—Siège national des Services techniques.
- *a*) Cabinet de M. Olive—(pièce 1113)
- *b*) Section d'architecture et salle de dessin—(pièce 1150)
(M. d'Amboise accueille les visiteurs.)

(4) Escalier de l'est, au 10e étage—Siège national du personnel et des Services administratifs.
- *a*) Aile centrale.
- *b*) Cabinet du colonel Landry—(pièce 1013)
- *c*) Bureaux de l'aile de l'ouest.

(5) Escalier de l'ouest, au 9e étage—Siège du Service international.
- *a*) Salle des conférences—(pièce 973)
(M. Delafield et des représentants du Service international accueillent les visiteurs.)
- *b*) Section brésilienne—(pièce 935)
(M. Oliveira accueille les visiteurs.)

(6) Escalier de l'ouest, au 8e étage—
- *a*) Siège de la section tchèque—(pièce 816)
(M. Schmolka accueille les visiteurs.)

(7) Ascenseur au 6e étage—
- *a*) Bibliothèque de consultation—(pièce 656)
(Mme J. Caron-Dupont accueille les visiteurs.)
- *b*) Installations téléphoniques—(pièce 670)

(8) Ascenseur, au 3e étage—
- *a*) Discothèque—(pièce 324)
(M. Pelletier accueille les visiteurs.)
- *b*) Appareils de ventilation—Aile de l'ouest.
(M. Elliott accueille les visiteurs.)

(9) Escalier de l'est, au 2e étage—

a) Studios—Aile nord et aile de l'est.
(M. Sainte-Marie accueille les visiteurs.)

b) Émissions—Studios de l'aile nord.
(MM. Peach et Arthur accueillent les visiteurs.)

c) Régie centrale—(pièce 270)
(MM. Fournier et Hudon accueillent les visiteurs.)

d) Tableaux de commande—(pièce 232)

e) Studio de l'aile de l'ouest.

f) Salle d'enregistrement—(pièce 204)
(M. Little accueille les visiteurs.)

(10) Escalier de l'ouest, à la mezzanine—

a) Salle du matériel d'enregistrement

b) Salle du matériel de la régie centrale

c) Salle des ballasts et des batteries

d) Salle de régie no 1—Studio nord.

(11) Escalier de l'est, au rez-de-chaussée—

a) Studio nord

b) Aile du studio est

c) Aile du studio ouest

d) Démonstration—mesure acoustiques (M. Penton accueille les visiteurs.)

(12) Installation ambulante de TV dans la cour.

(13) Ascenseur, au 7e étage—

a) Archives centrales—(pièce 705)

b) Salle des télétypes—(pièce 727)

c) Salle des dépêches—Service international—(pièce 765)

(14) Aile centrale—7e étage—(pièce 730)

a) Exposition

b) Démonstration de TV

c) Cinéma

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 8 juin 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Présents: MM. Boisvert, Côté (*Saint-Jean-Iberville-Napierville*), Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Kent, Knight, Langlois (*Gaspé*), Maybank, Murray, (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Smith (*Moose-Mountain*), Stewart (*Winnipeg-Nord*),—16.

Aussi présents:

De la *Société Radio-Canada:* MM. A. D. Dunton, Augustin Frigon, G. Olive, E. L. Bushnell, C. R. Delafield, René Landry, H. Palmer, G. Young, H. Bramah, S. Schnobb, R. C. Fraser, G. W. Richardson.

Du *ministère des Transports:* M. W. A. Caton.

Le président fait lecture d'une lettre reçue par le secrétaire du Comité de la part du secrétaire du Bureau des gouverneurs, et contenant des copies de la documentation (réponses à des questions) dont la distribution est déjà terminée (*voir la liste de ces documents dans les témoignages du jour, lettre de M. Palmer*).

Il est convenu de verser ces pièces au compte rendu (*voir les témoignages du jour*).

Le Comité reprend l'étude de l'exploitation financière de la Société.

M. A. D. Dunton est appelé et interrogé, en même temps que MM. Frigon, Bramah et Bushnell.

MM. Langlois et Richard occupent tour à tour le fauteuil en l'absence de M. Maybank.

Le Comité termine l'examen général des finances de Radio-Canada.

A 5 h. 55 de l'après-midi, sous la présidence de M. Maybank, la séance est suspendue jusqu'à 8 h. 30 du soir.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 8 h. 30 du soir.

Présents: MM. Boisvert, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Kent, Knight, Langlois (*Gaspé*), Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Riley, Stewart (*Winnipeg-Nord*),—14.

Aussi présents: Les mêmes qu'à la réunion du matin.

Le Comité se met en frais d'étudier l'acquisition qu'a faite Radio-Canada de l'ancien hôtel Ford.

M. Augustin Frigon est appelé et interogé. Il est assisté de MM. Olive et Bramah.

Les témoins déposent le tableau suivant:—Notes sur l'immeuble de Radio-Canada à Montréal.

Ces notes sont considérées comme lues et insérées dans le compte rendu.
M. Frigon est longuement interrogé.

M. Langlois occupe le fauteuil de 9 h. 10 à 10 h. 10.

Il est décidé qu'une réunion aura lieu vendredi le 9 juin, de 10 heures du matin à 1 heure, et se poursuivra, au besoin, dans l'après-midi, afin que la mention de l'hôtel Ford puisse être vidée, et l'interrogatoire des fonctionnaires de la Société terminé.

Le Comité décide d'entendre les fonctionnaires du ministère des Transports (la Division de la radio), durant la semaine du 12 juin.

A 10 h. 40 du soir, le Comité s'ajourne au vendredi 9 juin, à 10 heures.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI 8 juin 1950.

Le Comité spécial institué pour faire enquête sur la radiodiffusion se réunit aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre. Messieurs, je ferai d'abord une remarque relative à certaine documentation. Il n'est pas nécessaire de consigner ce que je vais lire, et j'estime que cette lettre devrait être insérée dans le compte rendu. Il s'agit d'une lettre adressée au secrétaire, M. Plouffe, et dont voici la teneur:

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

OTTAWA, 8 juin 1950.

Cher monsieur PLOUFFE,

Je vous envoie ci-inclus 40 copies de la documentation supplémentaire demandée par M. Fleming aux séances de la semaine dernière du Comité de la radio. Il s'agit des pièces suivantes:

(1) Liste des conférenciers entendus dans les commentaires réguliers de Radio-Canada;

(2) Liste des collaborateurs au *News Roundup* de Radio-Canada;

(3) État des dépenses de la Société par service, ainsi que leur objet, du 1er avril 1950 au 31 mars 1951;

(4) État des recettes et dépenses, de 1936 à 1950;

(5) Budget du Service international, en 1950-1951, détaillé comme suit:
   a) Achats et réparations, terrains et bâtiments;
   b) Frais de déplacement, de transport et de représentation;
   c) Dépenses générales d'exploitation;
   d) Loyer des installations.

Bien à vous,
Le secrétaire du Bureau des gouverneurs,
(Signée) HUGH PALMER.

J'estime que cette lettre devrait être versée au compte rendu, afin que l'on puisse reconnaître facilement les pièces auxquelles il est fait allusion. Les voici:

CONFÉRENCIERS ENTENDUS DANS LES COMMENTAIRES RÉGULIERS DE RADIO-CANADA, AU PAYS

1er JUIN 1949—31 MAI 1950

	Nombre de fois
M. J. B. McGeachy, directeur conjoint, *The Globe and Mail*	16
M. George Ferguson, directeur, *The Montreal Star*	16
M. Hugh Boyd, correspondant outaouais, *The Free Press*, Winnipeg	15
M. Warren Baldwin, correspondant outaouais, *The Globe and Mail, Toronto*	12

	Nombre de fois
Mme Anne Francis, commentatrice indépendante	12
M. Burton Keirstead, professeur d'économie, Université McGill	9
M. Robert McKeown, correspondant, *The Standard*, Montréal	6
M. Robert McKenzie, maître de conférence, *London School of Economics;* chargé de cours durant l'été, Université de la Colombie-Britannique	3
M. Ronald Grantham, rédaction, *The Citizen*, Ottawa	2
M. William Morton, professeur d'histoire, Université du Manitoba	2
M. B. T. Richardson, directeur-administrateur, *The Citizen*, Ottawa	2
M. Allan Fraser, professeur d'histoire, *Memorial College University*, Saint-Jean	1
M. Wilfrid Eggleston, École de journalisme, *Carleton College*, collaborateur de *Saturday Night*	1

CONFÉRENCIERS ENTENDUS DANS LES COMMENTAIRES RÉGULIERS EN PROVENANCE DE LA GRANDE-BRETAGNE ET D'OUTRE-MER

1er JUIN 1949—31 MAI 1950

	Nombre de fois
M. Matthew Halton, correspondant européen de Radio-Canada	27
M. Robert McKenzie, du Canada, actuellement chargé de cours à la *London School of Economics*	26
Me Graham Hutton, ancien directeur adjoint de *The Economist*	22
M. Harold Hutchison, correspondant industriel, *The Mirror*, Londres	15
M. Francis Boyd, courriériste parlementaire, *The Manchester Guardian*	15
M. William Clark, rédaction, *The Observer*	12
M. George Darling, ancien correspondant industriel de la *B.B.C.;* actuellement député travailliste	11
M. Harold Nicolson, diplomate et historien; gouverneur de la *B.B.C.* de 1941 à 1946; collaborateur régulier, *The Spectator*, Londres	10
M. A. J. P. Taylor, historien et fellow, *Magdalen College*, Oxford	8
M. Milton Schulman, du Canada, actuellement à l'*Evening Standard*, Londres	5
M. David Raymond, correspondant étranger de *Reynold's News*	5
M. Peter Inglis, correspondant londonien des journaux Southam	3
M. Charles Ronsac, correspondant étranger du *Franc-tireur*, quotidien de Paris	3
M. Peter Stursberg, ancien correspondant de guerre de Radio-Canada; correspondant; *The Daily Herald*, Londres	2
M. Albert Shea, membre de l'Unesco, actuellement à Paris; ancien professeur adjoint de science politique à l'Université du Manitoba	2
M. Robert McKeown, correspondant, *The Montreal Standard;* a passé quelques mois en Europe	2
M. Gerald Clark, correspondant, *The Montreal Standard;* a présenté un rapport sur sa visite à Hong-Kong	2
M. Herbert Steinhouse, journaliste indépendant; a présenté des rapports sur divers pays d'Europe	2
M. Kingsley Martin, directeur, *The New Statesman and Nation*	2
M. Warren Baldwin, correspondant, *The Globe and Mail*, Toronto; a présenté des commentaires au moment des élections de Grande-Bretagne	1
M. B. T. Richardson, directeur-administrateur, *The Citizen*, Ottawa; a aussi présenté des commentaires sur les élections de Grande-Bretagne	1
M. Gerard Fay, du bureau de Londres, *The Manchester Guardian*	1
M. Peter Niven	1
M. Donald McLachlan, commentateur des affaires étrangères de *The Economist*	1
M. Roy Harrod, maître de conférences en économie à l'Université d'Oxford	1
M. Macdonald Hastings, directeur de l'ancien *Strand Magazine*	1
M. Vernon Bartlett, ancien député (indépendant)	1
M. A. G. S. Griffin, secrétaire-administrateur de la Commission canadienne du commerce en dollars-sterling	1

CONFÉRENCIERS ENTENDUS DANS LES COMMENTAIRES RÉGULIERS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

1er JUIN 1949—31 MAI 1950

	Nombre de fois
M. King Gordon, correspondant de Radio-Canada, Lake-Success	46
M. Elie Abel, correspondant du *New York Times* aux N. U.	41
M. Thomas J. Hamilton, correspondant du *New York Times* aux N. U.	41
M. Walter O'Hearn, correspondant du *Montreal Standard* aux N. U.	38
M. John Rogers, correspondant du *New York Herald-Tribune* aux N. U.	20

	Nombre de rapports
M. A. M. Rosenthal, correspondant du *New York Times* aux N. U.	16
M. Alexander Uhl, journaliste et commentateur indépendant	16
M. Charles Nichols, correspondant des journaux Southam à Washington	11
M. Max Freedman, correspondant de la *Winnipeg Free Press* à Washington	11
M. Leon Edel, correspondant du *New York Daily Compass* aux N. U.	7
M. Thomas Reynold, correspondant du *Chicago Sun-Times* à Washoington	3
M. Norman Alstedter, correspondant de la Presse canadienne aux N. U.	3
M. Homer Metz, *The Christian Science Monitor*	1
M. Peter Kihss, correspondant du *New York Herald-Tribune* aux N. U.	1

COLLABORATEURS AU "NEWS ROUNDUP" DE RADIO-CANADA

1er AVRIL—30 NOVEMBRE 1949

(Émission interrompue en juillet et août)

CANADA

	Nombre de rapports
M. Wilson Woodside, correspondant étranger de *Saturday Night*	22
M. Blair Fraser, correspondant outaouais de *Maclean's Magazine*	25
Pat Keatley, *The Vancouver Sun*	12
M. Graham Allan, *The Chronicle-Herald, Halifax*	12
M. Frank Doyle, *The Chronicle-Herald*, Halifax	7
M. Herc Munro, *The Province*, Vancouver	7
M. James Nesbitt, *The News-Herald*, Vancouver	2
M. Peter Dempson, *The Telegram*, Toronto	3
M. Robert McKeown, *The Standard*	3
M. Joseph McSween, Presse canadienne, Saint-Jean (T.-N.)	3
M. Albert Gérin-Lajoie, *The Chronicle-Telegraph*, Québec	4
M. John Le Blanc, Presse canadienne, Ottawa	2
M. Peter McGillen, *The Telegram*, Toronto	2
M. Gerald Waring, *The Standard*	9
M. Hugh Boyd, *The Free Press*, Winnipeg	2
M. Lloyd Turner, *The Province*, Vancouver	2
M. Frank Swanson, *The Citizen*, Ottawa	8
M. Ian Sclanders, *The Telegraph-Journal*, Saint-Jean	3
M. Ross Munro, des journaux Southam	5

Une seule fois:

M. Kenneth Wilson, *The Financial Post*
M. Andrew Snadden, *The Calgary Herald*
M. Don O'Hearn, *Saturday Night*
M. Devon Smith, *The Canadian Dow-Jones*
M. John Bird, des journaux Southam
M. Carlyle Allison, *The Winnipeg Tribune*
M. Bruce McKinnon, *Maclean-Hunter Publishing Co.*
M. Rupert Jackson, *The Telegram*, Saint-Jean (T.-N.)

ROYAUME-UNI ET PARIS

M. Matthew Halton, Radio-Canada	50
M. Peter Inglis des journaux Southam.	5
Mme Jane Armstrong, *The Telegram*, Toronto	8
M. Gerard Fay, *The Manchester Guardian*	15
M. Peter Stursberg, *The Daily Herald*	4
M. Robert Mackenzie, *London School of Economics*	4

Une seule fois:

M. Floyd Chalmers, *Maclean-Hunter Publishing Co.*
M. Robert Davies, *The Examiner*, Peterboro
M. Michael Wilson, *The Daily Express*

ÉTATS-UNIS

M. J. M. Minifie, *The York Herald-Tribune*, Washington	42
M. Raymond Blair, *The New York Herald-Tribune*, Washington	5
M. J. King Gordon, de Radio-Canada, Lake-Success	29
M. L. L. L. Golden, New-York (autrefois du *Globe and Mail*)	1

COLLABORATEURS AU "NEWS ROUNDUP" DE RADIO-CANADA

1er DÉCEMBRE 1949—31 MAI 1950

Nombre de rapports

CANADA

M. Wilson Woodside correspondant étranger, *Saturday Night*	28
M. Blair Fraser, correspondant outaouais, *Maclean's Magazine*	35
M. Pat Keatley, *The Sun*, Vancouver	18
M. Graham Allan, *The Chronicle-Herald*, Halifax	3
M. Frank Doyle, *The Chronicle-Herald*, Halifax	11
M. Herc Munro, *The Province*, Vancouver	5
M. James Nesbitt, *The News-Herald*, Vancouver	5
M. Peter Dempson, *The Telegram*, Toronto	4
M. Robert McKeown, *The Standard*	7
M. Gerald Waring, *The Standard*	14
M. Hugh Boyd, *The Free Press*, Winnipeg	6
M. Frank Swanson, *The Citizen*, Ottawa	11
M. Ross Munro, des journaux Southam	11
M. Andrew Snadden, *The Herald*, Calgary	5
M. Don O'Hearn, *Saturday Night*	2
M. Devon Smith, *The Canadian Dow-Jones*	8
M. Rupert Jackson, *The Telegram*, Saint-Jean (Terre-Neuve)	6
M. Warren Baldwin, *The Globe and Mail*	2
M. Joseph McSween, Presse canadienne, Saint-Jean (T.-N.)	2
M. Don Jamieson, *The Sunday Herald*, Saint-Jean (T.-N.)	6
M. J. B. McGeachie, *The Globe and Mail*	6

Une seule fois:

M. Ian Sclanders, *The Telegraph-Journal*, Saint-Jean
M. Lloyd Turner, *The Province*, Vancouver
M. R. McEachran, *The Financial Post*
M. Kenneth Wilson, *The Financial Post*
M. B. T. Richardson, *The Citizen*, Ottawa

ROYAUME-UNI ET PARIS

M. Matthew Halton, Radio-Canada	70
M. Gerard Fay, *The Manchester Guardian*	11
M. Robert Mackenzie, *London School of Economics*	12
Mme Jane Armstrong, *The Telegram*, Toronto	5
M. Michael Wilson, *The Daily Express*	4

Une seule fois:

M. Peter Stursberg, *The Daily Herald*
M. B. T. Richardson, *The Citizen*, Ottawa
M. Warren Baldwin, *The Globe and Mail*
M. Frank Walker, *The Free Press*, Winnipeg

ÉTATS-UNIS

M. J. M. Minifie, *The New York Herald-Tribune*, Washington	43
M. L. L. L. Golden, New-York (autrefois du *Globe and Mail*)	8
M. J. King Gordon, Radio-Canada, Lake-Success	5
M. Walter O'Hearn, *The Montreal Star*, Lake-Success	8

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉPENSES PAR SERVICES ET LEUR OBJET

du 1er avril 1950 au 31 mars 1951

(ESTIMATION)

—	Administration	Services techniques	Émissions	Presse et Information	Service commercial	Total
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Publicité	200 00	100 00	500 00	28,700 00	10,000 00	39,500 00
Cachets des artistes			1,719,500 00		500 00	1,720,000 00
Annonceurs, réalisateurs et ainsi de suite, services			1,000 00			1,000 00
Frais d'automobile		12,000 00				12,000 00
Expositions et photos				7,500 00		7,500 00
Réceptions officielles	7,500 00	400 00	5,500 00	2,500 00	1,200 00	17,100 00
Change			1,500 00			1,500 00
Dons et prix en argent	500 00	100 00	25,000 00	400 00		26,000 00
Transport, messageries et camionnage		25,000 00				25,000 00
Combustible		15,000 00				15,000 00
Nouvelles—Service de presse			148,000 00			148,000 00
Honoraires	6,300 00		500 00			6,800 00
Frais imprévus	1,750 00		3,500 00	2,500 00	600 00	8,350 00
Assurances	1,550 00	19,000 00	8,000 00	400 00	500 00	29,450 00
Éclairage et électricité		131,000 00				131,000 00
Conjugaisons locales			25,000 00		100 00	25,100 00
Déplacements locaux: trams, taxis, etc	100 00	1,200 00	5,000 00	450 00	500 00	7,250 00
Entretien—						
Installations techniques		45,000 00				45,000 00
Immeubles et terrains		53,000 00				53,000 00
Entretien général		53,400 00				53,400 00
Lampes		56,400 00				56,400 00
Cotisations des membres du personnel	150 00	350 00	1,000 00	300 00	500 00	2,300 00
Entretien—instruments de musique			7,000 00			7,000 00
Musique			50,000 00			50,000 00
Manuscrits et sketchs			60,000 00	1,500 00		61,500 00
Reporté	18,050 00	411,950 00	2,061,000 00	44,250 00	13,900 00	2,549,150 00

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉPENSES PAR SERVICES ET LEUR OBJET—fin

du 1er avril 1950 au 31 mars 1951

(ESTIMATION)

—	Administration	Services techniques	Émissions	Presse et Information	Service commercial	Total
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Reporté	18,050 00	411,950 00	2,061,000 00	44,250 00	13,900 00	2,549,150 00
Reproductions photographiques	3,605 00	400 00	500 00	31,850 00	800 00	37,155 00
Journaux, périodiques et revues	725 00	1,200 00	3,000 00	2,700 00	400 00	8,025 00
Droits d'exécution	.....	.....	333,000 00	.....	.....	333,000 00
Bleus	.....	4,000 00	.....	.....	400 00	4,400 00
Port et régie	5,000 00	1,800 00	12,500 00	17,000 00	2,000 00	38,300 00
Impressions et papeterie	21,000 00	6,000 00	60,000 00	104,300 00	10,000 00	201,300 00
Honoraires professionnels et frais juridiques	7,500 00	1,000 00	3,000 00	.....	.....	11,500 00
Sondages d'opinions	.....	.....	1,000 00	500 00	24,000 00	25,500 00
Archives	.....	2,500 00	55,000 00	.....	1,500 00	59,000 00
Formules d'inscription	.....	300 00	35,000 00	.....	2,500 00	37,800 00
Frais de déplacement	5,000 00	2,700 00	7,000 00	.....	750 00	15,450 00
Loyer d'immeubles ou de locaux	34,690 00	50,750 00	198,560 00	.....	.....	284,000 00
Loyer du matériel	9,000 00	700 00	4,000 00	300 00	100 00	14,100 00
Loyer de salles et de studios	.....	.....	5,000 00	.....	1,000 00	6,000 00
Location d'instruments de musique	.....	.....	2,500 00	.....	.....	2,500 00
Pensions	21,125 00	86,175 00	109,775 00	7,675 00	9,250 00	234,000 00
Traitements—fonctionnaires seulement	321,760 00	1,142,282 00	1,635,238 00	116,210 00	141,170 00	3,356,660 00
Frais de secrétariat et salaires occasionnels	3,000 00	91,300 00	29,700 00	500 00	500 00	125,000 00
Droits d'usage des stations—relaiement des émissions	.....	5,500 00	3,000 00	.....	.....	8,500 00
Frais généraux—travaux	.....	Cr. 83,000 00	.....	.....	.....	Cr. 83,000 00
Frais de lignes des stations—du studio à l'émetteur	.....	89,000 00	.....	.....	.....	89,000 00
Service de télétype	2,400 00	1,500 00	21,500 00	500 00	500 00	26,400 00
Impôts, taxes d'eau et services	.....	4,000 00	.....	.....	.....	4,000 00
Télégraphe et câbles	800 00	900 00	25,000 00	1,500 00	5,500 00	33,700 00
Téléphone	5,060 00	8,000 00	45,000 00	2,500 00	5,000 00	65,560 00
Déplacements	29,000 00	25,000 00	80,000 00	7,000 00	6,000 00	147,000 00
Amélioration des propriétés à bail	.....	68,000 00	.....	.....	.....	68,000 00
	487,715 00	1,921,957 00	4,730,273 00	336,785 00	225,270 00	7,702,000 00

RÉCAPITULATION

Dépenses ci-dessus	7,702,000 00
A ajouter—Lignes de transmission	1,150,000 00
Intérêts des emprunts	230,000 00
Total	$9,082,000 00

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Année terminée le 31 (cinq mois seulement)				*Excédent*	*Déficit*
	Recettes—				
	Droits de licences	$ 741,666.65			
	Publicité	95,332.50			
	Divers		$ 836,999.15		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$ 708,179.40			
	Dépréciation		$ 708,179.40	$128,819.75	
1938	*Recettes—*				
	Droits de licences	$1,896,812.64			
	Publicité	355,919.65			
	Divers	1,003.00			
			$2,253,735.29		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$ 2,058,264.64			
	Dépréciation	106,848.09			
			2,165,110.73	88,624.56	
1939	*Recettes—*				
	Droits de licences	$2,652,186.15			
	Publicité	641,680.09			
	Divers	17,574.31			
			$3,311,540.55		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$2,751,172.33			
	Dépréciation	202,814.01			
			2,953,986.34	357,454.21	
Année terminée le 31 mars 1940	*Recettes—*				
	Droits de licences	$ 2,906,605.28			
	Publicité	773,521.89			
	Divers	71,934.72			
			$3,752,061.89		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$3,181,797.40			
	Dépréciation	316,274.34			
			3,498,071.74	$253,990.15	
1941	*Recettes—*				
	Droits de licences	$3,140,259.79			
	Publicité	939,713.99			
	Divers	12,820.80			
			$4,092,794.58		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$3,544,629.56			
	Dépréciation	364,580.10			
			3,909,209.66	183,584.92	
1942	*Recettes—*				
	Droits de licences	$3,485,331.92			
	Publicité	1,057,664.31			
	Divers	19,043.90			
			$4,562,040.13		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$3,873,137.41			
	Dépréciation	389,581.36			
			4,262,718.77	299,321.36	

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES—*Suite*
du 2 novembre 1936 au 31 mars 1950—*Suite*

				Excédent	*Déficit*
Année terminée le 31 mars 1943	*Recettes*—				
	Droits de licences	$3,701,690.24			
	Publicité	1,243,553.08			
	Divers	25,026.27			
			$4,970,269.59		
Année terminée le 31 mars 1943—*Fin*	*Dépenses*—				
	Ordinaires	$4,328,763.20			
	Dépréciation	411,244.83			
			4,740,008.03	$230,261.56	
1944	*Recettes*—				
	Droits de licences	$3,787,886.51			
	Publicité	1,421,906.61			
	Divers	22,248.62			
			$5,232,041.74		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$4,925,641.62			
	Dépréciation	217,223.82			
			5,142,865.44	$ 89,176.30	
1945	*Recettes*—				
	Droits de licences	$3,783,452.62			
	Publicité	1,639,159.97			
	Divers	75,785.24			
			$5,498,397.83		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$5,343,486.32			
	Dépréciation	227,658.60			
			5,571,144.92		$ 72,747.09
Année terminée le 31 mars 1946	*Recettes*—				
	Droits de licences	$3,773,284.76			
	Publicité	1,683,838.38			
	Divers	97,331.22			
			$5,554,454.36		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$5,632,880.09			
	Dépréciation		5,632,880.09	$ 78,425.73	
1947	*Recettes*—				
	Droits de licences	$3,905,841.17			
	Publicité	1,781,290.24			
	Divers	115,896.64			
			$5,803,028.05		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$5,830,289.14			
	Dépréciation		5,830,289.14	$ 27,261.09	
1948	*Recettes*—				
	Droits de licences	$4,798,291.11			
	Publicité	1,842,558.29			
	Divers	95,914.33			
			$6,736,763.73		
	Dépenses—				
	Ordinaires	$6,348,393.71			
	Dépréciation	172,309.15			
			6,520,702.86	$216,060.87	

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES—*Fin*

du 2 novembre 1936 au 31 mars 1950—*Fin*

Année terminée le 31 mars 1949	*Recettes—*			
	Droits de licences	$5,135,374.65		
	Publicité	2,217,129.91		
	Divers	200,709.24		
			$7,553,213.80	
	Dépenses—			
	Ordinaires	$7,399,820.40		
	Dépréciation	196,843.25		
			7,596,663.65	
				$43,449.85
1950 (Estimation seulement)	*Recettes—*			
	Droits de licences	$5,481,000.00		
	Publicité	2,368,000.00		
	Divers	149,000.00		
			$7,998,000.00	
	Dépenses—			
	Ordinaires	$8,029,000.00		
	Dépréciation	211,000.00		
			8,240,000.00	
				242,000.00

REMARQUE: 1er avril 1947—Les droits de licence ont monté de $2 à $2.50 dans le seul cas des appareils électriques. Ceux des postes, batteries demeurent à $2.

1er avril 1947—A partir de cette date, l'alinéa *a)* du paragraphe premier de l'article quatorze de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, est abrogé et remplacé par le suivant:

"*Le montant brut* des deniers provenant, *chaque année*, des droits de licence pour les postes récepteurs privés et les stations d'émission privées, *sans en déduire les frais de perception ou d'administration.*"

1er avril 1949—Les chiffres comprennent les recettes et dépenses relatives à Terre-Neuve.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

SERVICE INTERNATIONAL

Budget de 1950-1951

Acquisition et transformations: outillage, terrains et bâtiments

Le futur édifice de Radio-Canada (cette somme couvre le transfert opéré, en 1949-1950, à même les crédits qui avaient été affectés, pour fins d'immobilisation, au futur immeuble de Radio-Canada: il a fallu remplacer par des pylônes d'acier les poteaux de bois pourri des installations de gain moyen qui se trouvent à la station émettrice de Sackville)	$ 65,000
Matériel d'enregistrement—Montréal	$ 25,000
Divers	10,000
	$100,000
Frais de surveillance—5 p. 100 de ce qui précède	5,000
	$105,000

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

SERVICE INTERNATIONAL

Budget de 1950-1951

Frais de déplacement, de transport et de représentation

Déplacements	$ 45,000
Transports	5,000
Représentation	5,000
	$55,000

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

SERVICE INTERNATIONAL

Budget de 1950-1951

Frais généraux d'exploitation

Combustible	$ 19,500
Assurances	4,500
Sondages radiophoniques	10,000
Divers	40,000
Journaux, périodiques et revues	6,000
Reproductions photographiques et bleus	13,000
Disques et transcriptions	20,000
Plaques et bandes d'enregistrement	25,000
	$138,000

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

SERVICE INTERNATIONAL

Budget de 1950-1951

Loyer

Montréal—immeuble de la rue Crescent	$ 3,500
Montréal—immeuble de la rue Bishop	1,700
Station réceptrice de la côte du Pacifique	900
Loyer de salles	4,900
	$ 11,000

Le PRÉSIDENT: Je sais qu'il y a quelque temps j'ai reçu certains états que M. Plouffe vient d'identifier à la lumière de l'énumération contenue dans cette lettre, et je présume que tous les membres ont déjà les renseignements en cause.

Il sera question de l'impression des nombreux journaux dont parle cette lettre, et nous ferions aussi bien de décider maintenant de verser au compte rendu, immédiatement après la lettre, les documents y mentionnés. Est-ce que cela vous agrée?

Quelques VOIX: Adopté.

M. STEWART: Je ne suis pas certain que nous ayons besoin de verser au compte rendu tout ce qu'elle contient.

Le PRÉSIDENT: Si je m'exprime ainsi, c'est parce que les exposés en cause ne sont pas très longs; ce ne sont pas les mêmes que ceux dont nous avons pris connaissance, l'autre jour.

M. STEWART: Très bien alors, cela me convient.

M. FLEMING: Ce ne sont réellement que des états afférents à des dépenses.

Le PRÉSIDENT: En ce cas, s'il n'y a pas d'objection, je donnerai l'ordre de les consigner.

Messieurs, lorsque nous avons suspendu nos délibérations l'autre jour, nous parlions de finances et, si j'ai bonne mémoire, nous avons abordé la question des finances relativement d'abord au bureau principal de Montréal, à l'hôtel Ford, à son acquisition, à sa transformation et le reste, puis à des points touchant les services internationaux, et aussi les renseignements qu'il fallait demander au ministère des Transports. Ce sont, je crois, les sujets qu'il nous reste encore à étudier. Nous continuerons l'interrogatoire entamé avec les divers états financiers que nous avons actuellement devant nous.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

Le TÉMOIN: Puis-je parler maintenant, monsieur le président, des autres documents que la lettre ne mentionne pas, c'est-à-dire des rapports qu'on a demandés aux stations privées de Winnipeg sur leur activtié durant l'inondation. Nou avons reçu des réponses des stations CKRC et CKY. Nous avons ici des polycopies de ces rapports que nous pouvons distribuer aux membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Vous n'avez rien reçu de CJOB?

Le TÉMOIN: Nous croyons savoir que la chose nous parviendra très prochainement.

Le PRÉSIDENT: Il y a aussi la station de Saint-Boniface dans ces parages.

M. STEWART: Oui.

Le TÉMOIN: Nous n'avons pas eu de nouvelles d'elle non plus.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pu encore lire ces rapports. Je les ai simplement vus, mais je n'ai aucun doute que nous voudrons les consigner au compte rendu comme nous l'avons fait dans le cas de CBW. Est-ce convenu?

Quelques VOIX: Adopté.

RAPPORT DE CKRC

FREE PRESS BUILDING,
WINNIPEG, MANITOBA.

le 31 mai 1950.

M. GEORGE YOUNG,
Directeur des relations entre les stations,
Société Radio-Canada,
354, rue Jarvis,
Toronto, Ontario.

Cher George,

J'accuse réception de votre télégramme du 26 mai nous informant des commentaires de M. Maybank devant le Comité parlementaire de la radiodiffusion, et nous demandant l'histoire "complète" de notre activité relativement à la situation des inondations à Winnipeg. Comment diable pourrons-nous jamais vous en faire le récit complet? Je ne le saurai jamais, car nous avons accompli tant de choses et tant de personnes les ont accomplies que personne, j'en suis sûr, n'en connaît l'histoire complète.

Toutefois, nous tenterons de résumer à votre intention, aussi brièvement que possible, ce qui est survenu au fur et à mesure que la crise se déroulait. Tout d'abord, CKRC s'est trouvé dans une situation particulièrement vulnérable, car notre station émettrice est située à Saint-Norbert, passablement à proximité de la rivière Rouge. Nous savions que, si les eaux dépassaient de beaucoup le niveau de 1948, elles approcheraient de nos pylônes, et en conséquence nous avons dès le début pris des mesures pour protéger notre pylône de 400 pieds. Nous avions cru que ces mesures suffiraient, car nous prévoyions que les eaux excéderaient de trois pieds le niveau de 1948, ce qui prouve jusqu'à quel point on peut se tromper.

Au fur et à mesure que la crue continuait, un plus grand nombre de sacs de sable et d'hommes furent expédiés vers la station émettrice, en vue de la construction de digues plus hautes autour du pylône, mais les eaux montèrent si rapidement et se répandirent tellement loin, qu'il fallut transporter les sacs de sable par eau jusqu'à la base du pylône. Pendant quelques jours, six bateaux et vingt-cinq hommes tentèrent de marcher de pair avec la crue de la rivière Rouge, qui avait entouré complètement le pylône. En fin de compte, naturellement, les eaux nous devancèrent, et force nous fut d'abandonner la forteresse que nous avions construite à la base du pylône. C'est alors que nous avons escaladé le pylône et laissé tomber un fil, nous repliant sur la station émettrice qui, bien que de quelque trois pieds plus haute que la base du pylône, était menacée à son tour. Dans l'intervalle, nous avons continué nos émissions sur le circuit dérivé que nos ingénieurs avaient établi, en utilisant le fil qui était suspendu du pylône.

Pour abréger, nous dûmes plus tard abandonner le bâtiment même, bien que nous eussions réussi à nous y cramponner durant cinq autres jours. La coupure ci-incluse (1) donne le récit un peu dramatisé peut-être mais plutôt véridique de la situation. Dans l'intervalle, nous avons expédié de Regina un autre émetteur et une équipe d'ingénieurs. On avait installé l'émetteur au sixième étage du *Free Press Building*, dans la basse-ville de Winnipeg; ainsi, lorsqu'il fallut abandonner définitivement notre station émettrice de Saint-Norbert, nous pûmes

continuer les émissions de l'émetteur de fortune. Nous avions en même temps pris des mesures pour nous faire expédier de Calgary un générateur, et avions acheté un groupe générateur de fortune afin d'alimenter nos studios. Nous étions alors entièrement prêts à toute éventualité, sauf le cas où nous aurions reçu l'ordre d'évacuer aussi le *Free Press Building*.

Les autorités qui dirigeaient la lutte contre l'inondation nous avertirent que la chose était possible, de sorte que furent prises des mesures en vue de l'installation d'un autre émetteur à Stevenson-Field, dans la banlieue ouest de Winnipeg. Il est encore là, mais heureusement nous n'avons pas été obligés de l'utiliser.

Voilà le récit de nos ennuis, du côté technique. Quant à nos émissions, voici comment nous avons procédé. Il serait sage, avait-on indiqué, de nous écarter le moins possible du programme régulier de nos émissions, afin de ne pas créer un sentiment de panique, par suite de la réduction des programmes familiers. Par conséquent, nous avons annoncé fréquemment que nous poursuivrions nos émissions, mais que nous suspendrions tout programme, en tout temps, pour diffuser des bulletins urgents des autorités qui dirigeaient la lutte contre l'inondation, toute nouvelle ou tout message d'urgence. Évidemment, nous l'avons fait fréquemment, et nous avons interrompu toutes sortes de programmes pour le faire.

Au fur et à mesure que la situation empirait, et dès que l'évacuation commença, nous fûmes envahis de milliers de demandes de la part de personnes qui cherchaient des disparus, et nous nous mîmes alors réellement à l'œuvre. Vous comprendrez que nous étions un peu handicapés par l'absence inévitable de plusieurs de nos employés, qui luttaient pour sauver leurs foyers ou soustraire leurs familles au danger. Toute l'aide que nous pouvions trouver à Winnipeg fut recrutée et, lorsque les vides dans notre personnel devinrent trop nombreux, nous fîmes venir des gens d'autres villes pour les rempir.

Nour poursuivîmes nos programmes réguliers et constituâmes un personnel complet, afin de continuer nos opérations vingt-quatre heures par jour. Ce personnel comprenait trois équipes de dix personnes chacune, qui se relayaient toutes les huit heures, et un chef de service de la station était préposé à chaque opération. Une partie du personnel s'occupa des téléphones, et l'autre, de la salle des journaux. De cette façon, nous pûmes brosser un tableau complet de la situation des inondations, qui fut superposé à notre programme régulier, car nous interrompions les programmes chaque fois qu'il le fallait. Certes, il est arrivé parfois que des bulletins urgents sur l'inondation, et des messages personnels, fussent diffusés sans interruption pendant plus d'une heure, mais tout marcha comme sur des roulettes et avec un minimum de confusion.

Il fallut prendre d'infinies précautions pour prévenir la radiodiflusion de messages non autorisés, qui auraient demandé à des volontaires de se rendre à une digue spécifique ou ordonné des évacuations. A cette fin, les autorités qui dirigeaient la lutte envoyaient tous les jours un mot convenu, qui permettait de les identifier sans aucun doute au téléphone, et nous acceptions ce genre de message d'elles seulement. Une copie du mémo du brigadier Morton à ce sujet est annexée à la présente, et ce mémo se passe de commentaires.

Une des premières initiatives prises pour parer à la situation fut d'organiser avec méthode, ici même à Winnipeg, de concert avec la *Moore's Taxi Company*, le transport des travailleurs aux endroits qui en avaient le plus besoin. La coupure ci-annexée de la *Free Press* (3) en fait aussi le récit. Il

convient de mentionner, je crois, que *Moore's Taxi*, l'un de nos commanditaires, a fourni ce service gratuitement, ce qui a dû lui coûter des milliers de dollars.

Il y a tellement de choses de ce genre à relater, que j'ai peur que le Comité parlementaire ne prenne beaucoup de temps à les lire. Une autre histoire est celle des compagnies de télégraphe et de leurs "inlivrables", dépêches à des gens qu'il était impossible de localiser. Les compagnies nous firent part de leur problème et, peu après, nous fournissions un service de bulletins pour informer ces personnes que des télégrammes les attendaient aux bureaux du télégraphe. Les compagnies de télégraphe nous disent que nous avons retracé des milliers de gens pour elles, et que nous les avons tirés de la pire confusion.

A peu près à ce moment-là, les autorités qui dirigeaient la lutte contre l'inondation commencèrent à s'inquiéter de la fermeture possible des stations de radiodiffusion, et nous demandèrent d'estimer nos ressources et de leur dire combien de temps nous pourrions tenir, si la situation continuait d'empirer. Une réunion eut donc lieu de tous les directeurs de stations de radiodiffusion, et nous pûmes adresser le mémo ci-annexé (4) au siège principal de la lutte contre l'inondation. Le réseau urbain mentionné dans le mémo a été utilisé à plusieurs reprises et s'est avéré très utile.

Voilà le récit de ce qui s'est passé. Je vous ai parlé de CKRC, mais, si l'on excepte les méthodes différentes employées selon le cas, son histoire pourrait être facilement celle de toute autre station de Winnipeg à cette époque. Les messages qui furent diffusés, à part les ordres d'évacuation, consistaient à lancer des appels aux bâtisseurs de digues, à annoncer la cessation de l'activité normale qui se manifeste par la fréquentation des écoles, la tenue d'assemblées, et le reste, à adresser des messages personnels aux gens qui s'étaient égarés durant les inondations, à recruter des travailleurs pour la Croix-rouge. On diffusa en outre des messages des autorités municipales, par exemple, de la Division de la santé, de la Division des ingénieurs municipaux, et le reste.

CKCR de Winnipeg fait partie du réseau de l'État, de sorte qu'en plus des émissions locales que nous énumérons dans cette lettre, il fallut continuer de nous acquitter de nos responsabilités envers le réseau. Si nous devions interrompre nous-mêmes un programme de réseau à CKRC, très fréquemment nous étions en train de relayer le programme en question au réseau de l'Ouest, et ce genre d'émission ne pourrait souffrir d'interruption. En outre, plusieurs radiodiffuseurs de l'Est du Canada et des États-Unis firent de CKRC leur bureau principal, et eurent recours à nous pour lancer des émissions destinées à leurs propres postes ou réseaux.

Notre chef de service des nouvelles, M. Ev. Dutton, en plus de remplir ses très onéreuses fonctions, trouva le temps de diffuser un commentaire de cinq minutes tous les jours au réseau national de l'État. Ce commentaire fut bien accueilli.

Au fur et à mesure que la crise s'atténuait ou du moins cessait d'empirer, notre attention fut dirigée vers le Fonds de secours pour les victimes des inondations du Manitoba et, au moment où nous écrivons ces lignes, nous avons prélevé un peu plus de $11,000 pour le fonds.

Nous avons aussi préparé, pour le Comité de secours aux victimes des inondations, plusieurs brefs programmes d'actualité en vue d'aider la Caisse de secours. Ces programmes ont été enregistrés et expédiés à d'autres postes canadiens en vue d'aider au prélèvement de fonds.

Comme vous pouvez le constater, on n'en finirait pas de relater tout ce qui s'est fait, mais je crois en avoir assez dit pour vous donner une bonne idée de la

besogne qui a été accomplie. La plupart des radiodiffuseurs à qui j'ai parlé à Winnipeg, y compris les membres de notre personnel, sont très flattés mais un peu confus des aimables propos qu'on a tenus à leur endroit. Toutefois, nous sommes convaincus que la radiodiffusion communale, une fois de plus, a démontré son importance et prouvé qu'elle peut très bien s'acquitter de ses responsabilités.

Cordialement à vous,

Le gérant de la station de radiodiffusion CKRC,

(signé) Wm. A. SPEERS.

TROIS PRÉPOSÉS À LA RADIO TERMINENT UN COMBAT DE NEUF JOURS

Écrit pour la Presse Canadienne par Bert Hooper

Je suis tellement las que je peux à peine parler. J'arrive du poste émetteur de la station de radio CKRC.

Mes deux assistants et moi-même y avons été isolés pendant neuf jours par la crue de la rivière Rouge. Nous nous efforcions de protéger l'émetteur et l'immeuble, mais la tâche a été au-dessus de nos forces.

La scène se passe à Saint-Vital, juste à l'est de la rivière Rouge. C'est le seul endroit au milieu d'un grand lac, à ne pas être submergé.

Nous avons commencé par entourer notre emplacement de sacs de sable, dans l'espoir de permettre à la station de poursuivre ses émissions 24 heures par jour, mais, avant que notre tâche fût accomplie, notre emplacement était devenu un bureau central pour les réfugiés, un lieu d'approvisionnements, et le point de ralliement d'une multitude de canards.

Toute la région est déserte. Plusieurs des habitants sont des éleveurs de visons ou de renards. La plupart se trouvent ruinés.

Leurs granges et leurs maisons ont été submergées jusqu'à l'avant-toit. Ils ont vécu dans des greniers, s'efforçant de garder leurs animaux. La plupart ont fini par les tirer. Lorsqu'ils ont été à bout de balles, ils ont étouffé les animaux au moyen de mains de fer.

Nous avons vu toutes sortes de choses tragiques, mais quelques-unes étaient presque drôles.

Vendredi, juste avant de partir pour faire le trajet de neuf jours par eau jusqu'à Winnipeg, nous aperçûmes toute une file de barques qui descendaient l'avenue St. Mary's. On eût dit une cours de canots. Il y avait des femmes, des enfants, des chiens et des poulets dans les barques.

On pagaie un abreuvoir

En arrière, il y avait un vieux bonhomme dans une abreuvoir qu'il pagayait au moyen d'une pelle. J'ai ri comme s'il s'était agi d'une grosse farce, mais je parie que ce n'était pas drôle du tout pour lui.

Chez nous, tout est en désordre. Nous avons construit une digue autour de l'immeuble et de l'émetteur, mais il y a de l'eau en arrière maintenant. Nous avons pressé tous les commutateurs, laissant l'eau pénétrer dans la cave, et avons couru à toute vitesse.

La cave de neuf pieds s'est remplie en une couple de minutes.

Mon équipe de 19 empileurs de sacs de sable est sortie tôt. Deux assistants-ingénieurs et moi-même sommes restés. Nous avions des vivres en abondance, —elles sont encore empilées au-dessus du matériel. Nous en avons rapporté pour la Croix-rouge.

La marine nous a amené des gens en pantalons blancs. Nous les avons nourris et ils ont continué leur chemin. J'ai dû faire cent gallons de café.

Nous avons chargé environ 3,000 livres de matériel radiophonique; nous nous sommes embarqués sur un hors-bord et sommes partis pour la ville. Nous avons halé un kayac qu'un Japonais nous avait donné.

Des dépendances, des débris de ponts, des visons morts et des souris mortes flottaient tout autour de nous.

Nous avons vu dans des granges des vaches et des chevaux dont la tête seulement émergeait. Des chiens, aux endroits secs, hurlaient à s'en rompre les oreilles. Ce fut un bruit affreux à entendre pendant huit nuits.

Je n'avais jamais vu pareille scène de désolation.

Tous les lits faits

Nous avons passé devant quelques belles grosses maisons. A travers les grandes fenêtres d'en avant, on pouvait voir le mobiler du vivoir, de beaux meubles,—à la dérive.

Ayant flotté jusqu'aux fenêtres des chambres à coucher, aux étages supérieurs, nous vîmes des lits faits, comme si tout le monde était encore à la maison. Il n'y avait pas un chat sur des milles à la ronde. Nous avons rescapé un chien de la fenêtre d'un étage supérieur.

Quelques maisons étaient simplement sorties de leurs fondations, et s'étaient écroulées.

Toutefois, ce que j'ai vu de pire, je crois, c'est un vieillard près de la station. Il s'était réfugié dans son grenier, dépourvu de tout. Mais il ne partait pas.

Il dit: "C'est tout ce que j'ai."

Je suppose qu'il était trop vieux pour recommencer.

Le 13 mai 1950.

STATIONS SUR LES ONDES HUIT JOURS DURANT

Il y a huit jours,—une semaine exactement, vendredi soir,—les habitants de Winnipeg ont compris que la situation était devenue critique, que les eaux s'étendaient maintenant au delà des simples localités situées dans des régions fort éloignées les unes des autres.

> Ce soir-là, les cinq postes de radio de Winnipeg, sacrifiant les heures régulières de radiodiffusion, inaugurèrent des programmes continuels, et s'engagèrent à fonds de train dans la lutte contre l'inondation.

La soirée commença tranquillement, car on ne radiodiffusa que quelques messages relativement à l'inondation. Mais ils affluèrent bientôt,—presque en raison directe de la pluie torrentielle qui s'abattait sur la ville.

C'est cette nuit-là que la digue de Willwood céda et qu'on ordonna l'évacuation.

Appel aux volontaires

Les messages relatifs à l'inondation s'accumulèrent. On fit appel aux volontaires. On demanda des vivres pour les bâtisseurs de digues. Des plans d'éva-

cuation furent dressés, et les postes de radio commencèrent leurs émissions de 24 heures.

A part les interruptions dues à l'inondation, ils n'ont pas cessé leurs émissions depuis.

Les stations établirent un contact direct avec les autorités qui dirigeaient la lutte contre les inondations. Toutes les émissions furent interrompues pour faire place aux communiqués. Des commanditaires cédèrent une partie du temps qu'ils avaient réservé pour permettre la radiodiffusion de messages. On accorda aux autorités qui dirigeaient la lutte contre l'inondation la priorité et tous les privilèges voulus pour irradier des messages spéciaux.

Les autres messages continuèrent: appels pressants aux volontaires; demandes de vivres; demandes d'automobiles,—et lorsque la situation devint plus critique,—des milliers d'appels personnels.

Variété des messages

Ces messages comprenaient des offres de logement de la part de parents disséminés à travers le Canada, des amas de télégrammes pour des Manitobains introuvables, des supplications à des bâtisseurs de digues pour qu'ils revinssent chez eux,—afin d'évacuer leurs familles,—et à des adolescents que les parents n'avaient pas vus depuis des jours.

Chacun de ces messages est radiodiffusé quatre fois, d'une façon ou d'une autre, dit un commentateur; les bâtisseurs de digues, les évacués et les adolescents les entendent ou en sont informés.

Les stations ont aussi éprouvé des difficultés. Leurs personnels ont évacué les lieux, et la plupart ont passé de longues heures à ériger des digues, après leur travail régulier.

Les inondations ont frappé à la fois CJOB et CKRC. CJOB utilise un émetteur de fortune du toit de son immeuble submergé, à deux pas du parc Whittier. Les passagers du train qui fait la navette entre Saint-Boniface et Winnipeg peuvent voir un barque amarrée à l'immeuble de l'émetteur et une tente dressée sur le toit.

Installation de fortune

CKRC a improvisé une émission de fortune, par delà la rivière, de son bureau principal de Saint-Norbert. Samedi, la station échoua même dans cette tentative et installa un émetteur sur le toit du *Free Press Building*. L'outillage en vue de la nouvelle installation fut expédié de Regina.

CKY et CBW ont tous deux aménagé un émetteur de réserve, au cas où leurs stations seraient atteintes. L'émetteur de CKSB est à l'abri.

Le brigadier R. E. A. Morton, directeur de la lutte contre les inondations, a reconnu le travail des stations lorsqu'il a exhorté tous les citoyens à demeurer continuellement aux écoutes,—afin d'être au courant des mesures d'urgence.

10 mai 1950.

Monsieur le directeur,
Station de radiodiffusion CKRC,
2e étage, *Free Press Building*,
Winnipeg (Manitoba).

Cher monsieur,

Naturellement, les messages d'urgence ont créé quelque confusion durant la période difficile que nous traversons actuellement. Les stations de radio accomplissent un magnifique travail et s'avèrent réellement utiles à la population.

Toutefois, afin d'élucider les communiqués et de prévenir toute inquiétude injustifiée, notre quartier général désire se réserver le contrôle de trois genres de communiqués d'urgence. Ces communiqués sont les suivants:

a) Les communiqués concernant l'évacuation de régions ou d'individus, et la façon de poursuivre ces évacuations.

b) Les communiqués demandant à des volontaires de se présenter en vue de travailler à des endroits tels que les digues, les approches de pont, etc. Cette restriction ne s'applique pas aux demandes de volontaires pour la Croix-Rouge, ou aux communiqués invitant les hommes de bonne volonté à se rendre aux bureaux bénévoles, d'où ils seront dirigés vers les endroits où s'effectuent des travaux.

c) Les communiqués demandant du matériel, en particulier du matériel lourd tels que des tracteurs, bulldozers, chaînes, pelles et sacs de sable ou articles semblables.

Si de sources autres que de notre quartier général, on vous demande de radiodiffuser de tels avis, auriez-vous l'obligeance d'obtenir le nom de la personne et des associations qui feront cette demande, et de téléphoner ce renseignement, en même temps que l'avis, à notre bureau, pour que nous les contrôlions avant leur diffusion. En vue de prévenir tout désagrément, je vous envoie sous ce pli une liste de mots convenus qui vaudront à partir d'aujourd'hui jusqu'à la semaine prochaine. Dorénavant, lorsque notre quartier général désirera faire radiodiffuser un avis se classant dans l'une des trois catégories mentionnées ci-dessus, la personne qui téléphonera fera précéder l'avis du mot convenu qui identifiera positivement notre quartier général. Votre coopération sous ce rapport nous aidera grandement à accroître l'efficacité de la tâche en cours dans les régions assujetties aux restrictions. Veuillez croire que nous apprécions tout ce que vous faites pour vos concitoyens, dans ces circonstances.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma parfaite considération.

Le directeur des secours aux victimes de l'inondation,

R. E. A. MORTON, brig.

LE TRANSPORT AUX DIGUES PAR AUTOBUS PREND FIN; CE BESOIN A CESSÉ

L'autobus ne se rend plus aux digues

Comme les eaux de la rivière Rouge se retirent lentement mais sûrement, le transport gratuit de volontaires qui se faisait, à chaque heure du jour et de la nuit, entre l'immeuble de la *Free Press* et toutes les parties de la ville, a pris fin cette semaine. Voilà ce que mande le major B. Boothroyd, gérant général de *Moore's Taxi Limited.*

Il y a trois semaines, lorsque la Rouge montait à une allure furieuse, des milliers de citoyens de Winnipeg étaient prêts à travailler aux digues, mais chacun se demandait: "Comment m'y rendre? Où aller?"

Solution rapide

Le problème a été vite résolu lorsque le major Boothroyd et M. Bill Speers, gérant de CKRC, ont proposé que les volontaires se rendent en face de l'immeuble de la *Free Press*, d'où ils seraient transportés gratuitement aux digues, d'heure en heure, et à tout heure, dans des autobus Moore.

CKRC et toutes les autres stations radiodiffusèrent la nouvelle, et le service de transport commença à 3 heures de l'après-midi, le 6 mai. La nouvelle fit flamme. Les travailleurs affluèrent dans les autobus qui attendaient et qui les emportèrent à toute vitesse, dit le major Boothroyd, au nombre de 150 par heure.

Transport de 50,000 volontaires

Les conducteurs d'autobus et le personnel du bureau ont travaillé de 15 à 20 heures par jour pour assurer la régularité du service, et l'on calcule que 50,000 volontaires ont été transportés gratuitement.

"Les volontaires sont des gens admirables et Winnipeg compte un nombre formidable de volontaires", a déclaré le major Boothroyd.

Les administrateurs des stations de radio de Winnipeg se sont réunis ce soir, au bureau de la Société Radio-Canada, pour faire une estimation de leurs ressources à la lumière des pires développements possibles, s'ils se produisaient.

Ils ont convenus de se réunir tous les jours en comité permanent.

Chaque station se croit en mesure de poursuivre ses émissions vingt-quatre heures par jour. De l'avis de toutes les stations, il importe de maintenir toutes nos émissions et nous sommes convenus de mettre nos ressources en commun à cette fin. Toutes les stations diposent d'un équipement d'urgence qui assurera un service continu de nos emplacement actuels, si le service municipal d'électricité fait défaut, si les lignes téléphoniques sont interrompues ou si le service télégraphique est discontinué.

A l'heure actuelle, toutes les stations sont reliées par lignes afin d'assurer immédiatement la radiodiffusion simultanée, par chacun d'elles, des messages officiels des autorités qui sont installées à l'Hôtel du Gouvernement. On a utilisé le réseau de la ville en cinq occasions jusqu'ici; le brigadier R. E. A. Morton s'en est servi trois fois, et le premier ministre Campbell, deux fois. Si ces facilités nous étaient enlevées, il existe déjà une installation qui nous fournirait le même service par fréquence modulée.

S'il paraît opportun de multiplier des avantages en installant un microphone et le matériel nécessaire au quartier général de la lutte contre l'inondation, à l'usage du brigadier, nous sommes prêts à les y installer de même que le personnel voulu, 24 heures par jour, pourvu toutefois qu'on nous fournisse la ligne de radiodiffusion. Nous avons le matériel. Nous recommandons fortement un raccordement de lignes, mais nous possédons un courant à fréquence modulée qui peut être installé de toute façon pour plus de protection. Nous fournirons aussi le personnel en pareil cas.

Les radiodiffuseurs ont réservé une période d'une demi-heure à compter de 9 h. 30 du soir, heure centrale avancée (8 h. 30 du soir, heure centrale normale), ou la partie requise de cette période d'une demi-heure.

Il a été convenu que M. J. R. Finlay, de la Société Radio-Canada, représenterait les radiodiffuseurs en qualité d'agent de liaison permanent auprès des autorités.

Le gérant de CBW,
J. N. MOGRIDGE.
Le représentant régional de la Société Radio-Canada,
J. R. FINLAY.
Le gérant de CKRC,
W. SPEERS.
Le gérant de CJOB,
J. O. BLICK.
Le directeur de la productionà CKY,
W. COLLIER.
Le 31 mai 1950.

RAPPORT DE CKY

M. GEORGE YOUNG,
Directeur des relations entre les stations,
Société Radio-Canada,
Toronto (Ont.).

Cher monsieur,

Conformément à votre télégramme du 26 mai à M. Lloyd Moffat, nous vous envoyons sous ce pli un rapport sur l'activité de CKY au cours de la situation critique causée par la crue de la rivière Rouge.

Le présent rapport vous est expédié au moment même où CKY est à élaborer une nouvelle série de programmes en vue de prélever, à Winnipeg et au Manitoba, d'autres fonds de secours pour les victimes de l'inondation. Toutefois, nous espérons que le rapport ci-inclus vous fournira les renseignements désirés sur l'activité de CKY au fort de la menace de l'inondation.

Cordialement à vous,

Le directeur des relations publiques de la Station de radio CKY,
(Signé) MAURICE E. BUNN.

5000 watts—1080 kilocycles

A Winnipeg et au Manitoba, c'est CKY.

Au nombre des stations de radiodiffusion du Manitoba, CKY a contribué éminemment et puissamment à soutenir le moral d'une population harassée, en tenant le public exactement informé en tout temps, en consacrant toutes ses énergies et tous ses services, jour et nuit, à la création d'un front uni contre le péril commun, en prenant l'initiative d'un appel à la nation dans l'intérêt du fonds de secours pour les victimes des inondations du Manitoba, en lançant un grand nombre de programmes qui ont contribué incalculabuement à arrondir ce fonds en aidant d'innombrables autres façons, les autorités, et en portant secours à des particuliers.

Lorsque le danger devint menaçant..., CKY était prête à toute éventualité, grâce à un personnel très compétent à un outillage des plus modernes, et à un service étendu et vigilant de nouvelles, en contact continuel avec tous les développements qui survenaient dans la province.

Jim McLeod, chef des nouvelles et commentateur à CKY, a été le premier reporter de Winnipeg à survoler les régions inondées du Sud du Manitoba. Il l'a fait dès le 19 avril, plus de deux semaines avant que la crue des eaux commençât de menacer Winnipeg.

Lorsque survint le sinistre..., CKY s'empressa d'offrir son entière collaboration au quartier général de la lutte contre l'inondation, au comité du fonds de secours du Manitoba, à la Société canadienne de la Croix-rouge, aux autorités municipales, au gouvernement provincial, à tous les autres organismes qui s'occupaient activement de la lutte contre les inondations et des secours, et à toutes les personnes en détresse.

La direction et le personnel de CKY firent face à la situation en organisant, sur-le-champ et sur un pied d'efficacité, trois équipes qui ont travaillé 24 heures par jour, à partir du 5 mai et durant toute la période dangereuse.

Immédiatement et à grands frais, CKY installa un outillage supplémentaire en vue de parer à toute éventualité. Au cas où une ligne aurait manqué, un émetteur à fréquence modulée fut apporté et installé pour servir immédiatement de raccord de réserve entre les studios et l'émetteur.

Pour parer à un manque de courant, une centrale de fortune fut installée, et des téléphones supplémentaires ajoutés à la salle des nouvelles en prévision du grand nombre d'appels que ferait ou recevrait la station.

Un enregistreur rubané genre piles fut importé directement de Hollywood, afin que l'on put assurer la radiodiffusion à n'importe quel endroit.

Tout cet outillage fut utile et créa l'impression que CKY continuerait ses émissions, même si toutes les autres stations cessaient les leurs.

En outre, on embaucha un personnel supplémentaire, et le personnel régulier fournit volontiers plusieurs heures supplémentaires de travail, afin de permettre à la station de donner un service pleinement efficace dans l'intérêt public, et en vue du bien-être du public.

Ainsi pourvu de tout l'outillage voulu pour entrer en action..., CKY reçut et transmit un total de 24,331 messages importants au fort de la période de l'inondation. Sur ce total, 5,138 messages furent adressés au nom du quartier général de la lutte contre les inondations, 7,856 au nom d'organismes de service public, et 11,327 messages enfin, échangés entre des personnes demeurant dans certains secteurs, et leurs amis et parents.

Ces messages furent d'une valeur inestimable dans la direction des opérations: ils soulagèrent bien des privations, et soutinrent le moral de la population. En voici quelques exemples, choisis au hasard parmi plusieurs milliers de messages du même ordre.

Le 14 mai: Du quartier général de la lutte contre l'inondation.

"Attention, citoyens de Saint-Boniface et de Norwood! Le Quartier général de la lutte contre l'inondation annonce que, par mesure de sécurité, il est nécessaire d'évacuer toutes les femmes et tous les enfants de Saint-Boniface et de Norwood. Votre comité local d'évacuation vous dira exactement quelle action prendre. Les premiers trains d'évacués quitteront la gare de Saint-Boniface et l'embranchement de la rue Marion vis-à-vis du poste d'incendie à 5 heures de l'après-midi. Ceux qui demeurent au nord de Bertrand se rendront à la gare de

Saint-Boniface, et ceux qui demeurent au sud de Bertrand se rendront à la caserne de pompiers de Norwood. La Croix-rouge a pris des mesures pour transporter les évacués à la campagne et dans des villes situées en dehors de Winnipeg. Le pont Provencher sera ouvert aux voitures des réfugiés à partir de 6 heures, ce soir."

Le 13 mai: DE PERSONNES EN DÉTRESSE.

"Aux MacDonald, du 36, avenue Rosewaren, Saint-Vital: Partez pendant que vous pouvez le faire et venez chez nous. Signé: Galloway McDonald, 31, rue Sackville, Saint-Jacques."

Le 17 mai:

"Mike Cormer, du 28, rue Edmonton, est disparu depuis plus d'une semaine. Quiconque sait où il est est prié de téléphoner aux enquêtes du bien-être, Croix-rouge, immédiatement."

Le 18 mai:

"A Walter Erickson, Lundar, Man., de Margaret et famille: Devons partir ce soir. Prière de rentrer à la maison aussitôt que possible."

Le 18 mai: DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA LUTTE CONTRE L'INONDATION.

"Le quartier général de la lutte contre l'inondation à Saint-Boniface demande 1,000 volontaires ce matin. Prière de vous rendre au collège de Norwood et d'apporter une pelle, si vous en avez une. La ville est actuellement entourée d'eau, et les digues ont besoin d'être renforcées après la pluie d'hier. On a besoin d'une millier de travailleurs immédiatement."

Voilà seulement quelques exemples, choisis au hasard parmi plusieurs milliers de messages urgents, qui furent radiodiffusés par CKY d'heure en heure, au cours des fiévreuses semaines des inondations.

Le personnel de CKY n'échappa pas non plus, au sinistre. A l'instant même où ils s'efforçaient jour et nuit de secourir leurs concitoyens, plusieurs membres apprirent tout à coup qu'ils avaient perdu leurs propres maisons dans les inondations, ou reçurent l'ordre de les évacuer à un moment d'avis, lorsque leurs districts furent menacés. Tous ont continué quand même de participer à la lutte commune, en dépit de leurs privations et pertes personnelles. Plusieurs travaillèrent le soir aux digues ou accomplirent d'autres tâches nécessitées par l'inondation, puis revenaient, durant la journée à la tâche non moins importante de soutenir le moral et de diriger le public par CKY.

Le service des nouvelles de CKY..., comme tous les autres services, a obtenu un outillage de réserve et engagea un personnel supplémentaire qui s'est relayé 24 heures durant. Le service des nouvelles tenait en effet à s'occuper de tous les messages spéciaux d'urgence, et demeura continuellement en contact avec le quartier général de la lutte contre l'inondation. De plus, les nouvellistes de CKY visitèrent tous les jours les régions inondées, les centres d'évacuation, les dépôts de secours, et se portèrent à la rencontre de tous les trains de réfugiés, afin d'obtenir des renseignements de première main et de secourir les sinistrés par tous les moyens possibles...

LAISSONS LA PRESSE PARLER POUR LA RADIO...

Voici un extrait d'un bulletin quotidien du 22 avril:

Winnipeg (Spécial)—Jim McLeod, chef des nouvelles de la station de radio CKY, et autrefois du poste CHAT, de Medicine-Hat, a obtenu une description imagée des terres submergées du Sud du Manitoba, au fur et à mesure que les

neiges fondantes de l'hiver et les rivières sorties de leur lit inondaient des centaines d'acres de terres fertiles dans ce qu'on a décrit comme les pires conditions depuis 50 ans.

Accompagné du brigadier R. E. A. Morton, commandant de groupe de la région des Prairies, et d'autres officiers de l'armée, McLeod a survolé les régions inondées dans un DC-3 de l'aviation, enregistrant sa description du haut des airs pour la radiodiffuser mercredi soir dernier dans son communiqué régulier. Ce récit exclusif a embrassé les villes d'Altona, Gretna, Rosenfeld, Letellier, Hornbeam et Morris, qui souffraient toutes à divers degrés de l'inondation. Rosenfeld, à ce moment, était complètement isolée du reste de la province; les eaux ont rempli en tourbillons les caves de toutes les maisons et de tous les immeubles de cette ville de 500 âmes. Les routes et les ponts de toute la région se sont effondrés, et le service des trains a été réduit dans plusieurs localités.

Des officiers de l'armée, sous la direction du brigadier Morton, étudient les moyens les plus efficaces de combattre l'inondation croissante et manifestent beaucoup d'inquiétude à l'égard de la ville de Winnipeg. La rivière Rouge n'a pas encore atteint le niveau d'inondation de la capitale, mais les ingénieurs ont exprimé l'opinion que la crue des eaux, ce printemps sera probablement plus sérieuse que l'inondation de 1948.

L'envolée de Jim McLeod, de CKY, au-dessus des régions submergées du Sud du Manitoba, envolée qui a été décrite dans le rapport de presse ci-dessus, fut effectuée longtemps avant que la crue de la rivière Rouge constituât une menace précise pour la banlieue de Winnipeg. Ce n'est qu'un des nombreux exemples qui démontrent que CKY avait prévu la menace qui approchait, et fit tout en son pouvoir pour préparer la population aux pires éventualités.

Le Service de réalisation de CKY poursuivit son programme d'émissions avec l'idée de rendre les plus grands services possibles durant toute la période critique des inondations. Les émissions ne subirent pas d'interruptions, de sorte que toute la province put répondre aux appels de CKY, et apprécier les efforts de la station. Plusieurs auditeurs reconnaissants, qui ont retrouvé leurs familles ou leurs amis ou qui avaient été dirigés vers les endroits appropriés grâce aux services de CKY, ont adressé des lettres ou téléphoné pour exprimer leurs remerciements.

La Division du génie de CKY avait donné au public l'assurance que le poste ne serait en aucun temps en danger d'interrompre ses émissions. Cet exploit eut lieu grâce à la prévoyance de la direction, qui avait obtenu et installé un outillage et un personnel supplémentaires. Winnipeg a réellement couru le risque de perdre l'intégrité de sa force motrice, ainsi que tous les autres moyens de communication et de transport. Une pareille catastrophe aurait exigé l'évacuation complète de Winnipeg et de sa banlieue. Il était essentiel que CKY, grande station de 5,000 watts, continuât à tout prix ses émissions dans cette région métropolitaine, afin de rendre des services indispensables au quartier général de la lutte contre les inondations, et à toutes les autres associations qui s'occupaient des secours aux sinistrés. Cette station devait aussi soutenir le moral de toute la population, quoiqu'il advînt.

Le poste CKY s'assura... que, même si toutes les autres stations étaient réduites au silence, il poursuivrait ses émissions. Cela fut rendu posible par l'installation d'un raccordement à fréquence modulée entre les studios et l'émetteur, au cas où les lignes terrestres se briseraient. Ainsi, le signal de CKY aurait encore pu être capté à l'émetteur et transmis de là, comme d'habitude, par la fréquence d'amplification modulée régulière.

CKY obtint aussi une centrale spéciale en prévision d'un manque de courant, et possédait un émetteur de 250 watts pour le cas où son principal émetteur de 5,000 watts aurait été réduit au silence. Ainsi, en dernier ressort, CKY eût encore pu poursuivre ses émissions au moins dans la ville et la banlieue de Winnipeg, mais, durant toute la période de l'inondation, cette station réussit à maintenir ses émissions jour et nuit, sans interruption, sur une longueur d'ondes de 5,000 watts.

Même au fort de l'inondation, CKY parvint à lancer un plan des plus sages pour la création d'un fonds de secours. Des membres du personnel de CKY, MM. Alex. Johnson et Maurice Bunn, offrirent au premier ministre Campbell, à l'honorable J. S. McDairmid et à d'autres personnalités de mettre les services de CKY à la disposition du Comité du fonds de secours aux sinistrés du Manitoba.

Cette offre comportait non seulement la radiodiffusion de programmes et d'appels à travers toute la province, mais l'enregistrement, la reproduction et l'expédition de ces émissions et d'émissions spéciales à toutes les stations de radiodiffusion du Canada. Plusieurs de ces stations avaient déjà demandé et reçu des émissions de ce genre de CKY; elles offraient en outre de faire tout en leur pouvoir pour seconder cet effort dans leurs régions.

Ce plan d'ensemble demanda un effort immense, mais assura la perception de fonds illimités. Il exigeait une action rapide et dut être coordonné avec soin. CKY exhorta les autres stations radiophoniques de Winnipeg à soutenir de tout cœur cet effort gigantesque, et à devenir un rouage agissant de la campagne d'envergure nationale organisée en vue d'obtenir des fonds. Le plan définitif de la Division de la radio du Comité du fonds de secours aux sinistrés du Manitoba suivit de près le plan proposé par CKY, et cette station emboîta le pas en enregistrant et en expédiant, à ses propres frais, des vingtaines de programmes aux stations d'un littoral à l'autre.

En plus de disques, CKY fournit au Comité du fonds de secours des enregistrements rubanés qui devaient être irradiés ailleurs. Au nombre des multiples stations qui reçurent des disques, se trouve une dizaine de stations des principaux réseaux du Canada. CKY possédait heureusement, des ressources d'enregistrement, nullement inférieures à celles des autres postes, qui lui ont permis de faire face à la demande nationale de programmes en faveur du Fonds de secours du Manitoba. On tira le meilleur usage possible de ces enregistrements, qui ont donné d'excellents résultats et ont contribué à faire de l'appel un retentissant succès.

Le directeur des relations publiques de la station de radiofusion CKY,
MAURICE E. BUNN.

Le PRÉSIDENT: Nous revenons maintenant à la question des finances.

M. FLEMING: Monsieur le président, à la dernière séance, nous avons étudié l'état des dépenses pour chaque article, par service, du 1er avril 1948 au 31 mars 1949, et un semblable état détaillé de dépenses pour chaque article, par service pour l'exercice commençant le 1er avril 1950 et se terminant le 31 mars 1951. Nous avons posé certaines questions relativement au premier poste, celui des annonces, et, à moins que quelqu'un n'ait quelques autres questions, j'avais l'intention de passer au sixième poste, celui des frais de représentation. J'avais l'intention de poser quelques questions à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser sur cet état relativement à des postes qui figurent avant celui qui a été mentionné? Le présent

état est celui qui commence par les annonces, et l'on a posé un certain nombre de questions concernant les annonces. Voulez-vous vous reporter au sixième poste, celui des frais de représentation? Si quelqu'un a une question sur un poste précédent, il peut la poser; autrement, M. Fleming poursuivra l'interrogatoire.

M. RICHARD: "Frais d'automobile", avons-nous étudié ce poste auparavant?

Le PRÉSIDENT: Je l'ignore, y est-il? Oh! oui, c'est le quatrième poste.

M. RICHARD: J'ai une question seulement. Le Comité devrait, à mon avis, recommander que le président du Bureau voyage à bord une meilleure automobile que le camion dans lequel il s'est rendu au club de golf de Laval.

M. FLEMING: Cela lui apprendra d'arriver avant l'heure, la prochaine fois.

M. HANSELL: Avant que M. Fleming pose sa question, il serait peut-être bon de verser au compte rendu notre appréciation de l'accueil que la Société Radio-Canada nous a ménagé à Montréal. Je suis certain que nous avons tous beaucoup apprécié la visite et la tournée que nous avons faites, sur invitation personnelle, de l'immeuble, et les démonstrations dont nous avons été témoins nous ont donné du travail de la Société une idée que nous n'aurions peut-être pu obtenir à la lecture ou même par conversation. Pour ma part, j'ai apprécié l'occasion qui nous a été ainsi offerte.

Le PRÉSIDENT: Je suis heureux que vous mentionniez la chose actuellement, monsieur Hansell, et je veux assurer M. Dunton, M. Frigon et les autres directeurs de la Société Radio-Canada qui étaient présents, que nous sommes d'accord pour affirmer que ce qu'a dit M. Hansell, comme il l'admettra, est bien en deçà de la vérité: tout le monde a été enchanté de ce voyage.

M. FLEMING: Très bien, très bien!

Le PRÉSIDENT: Et ceux qui n'y sont pas allés ont exprimé, tant dans leur for intérieur qu'aux autres, leur regret d'avoir été incapables d'y aller, ou leur malchance, ou quelque chose du genre. Tous sont heureux de pouvoir consigner leur appréciation en ce moment.

M. Fleming:

D. Monsieur le président, il y a un poste au sujet duquel je désirais poser une question avant de passer à l'autre question que j'ai mentionnée. Il s'agit des étalages et des expositions. Je constate qu'en 1948-1949 on a dépensé seulement $257.49 à cette fin; en 1949-1950, on n'a dépensé que $947; et le budget pour l'exercice 1950-1951 prévoit une dépense de $7,500. M. Dunton pourrait-il nous indiquer la raison d'une aussi sensible augmentation sous ce rapport. De quelle nature sont ces dépenses?—R. Ces postes couvrent les dépenses qu'a occasionnées la préparation de menus objets, lors d'expositions où l'on nous avait invités à tenir des kiosques, et d'autres spectacles du même genre. Nous avons jugé qu'il serait peut-être avantageux d'avoir sous la main un matériel d'étalage qui fournirait quelques explications sur le travail de la Société,—matériel prêt à être placé dans les kiosques, étant donné surtout que nous irradions de là à l'ordinaire.

D. A ce que je comprends, vous n'avez pas accompli grand-chose sous ce rapport?—R. Non, mais nous voudrions faire davantage. Nous aimerions aussi exposer quelques objets qui feraient connaître notre radiophonie à la fois dans les immeubles de Toronto et de Montréal. Nous constatons que beaucoup de gens y viennent et désirent connaître le vrai visage de notre T.S.F.: à nous alors de mettre sur pied une sorte de montre qui en expliquerait la nature et la façon dont elle fonctionne.

D. Vous avez un poste de $7,500 cette année: il s'agit de la "Presse et de l'Information". Y a-t-il quelque signification à cela?—R. Non, sauf que notre service de Presse et d'Information s'occupe des renseignements en général et fait un travail de publicité pour la Société; même un étalage du genre pour Toronto ou Montréal, est imputé sur ce service.

D. Sous la rubrique: frais de représentation, il y a une dépense de $17,460 pour l'année 1948-1949, et de $16,610 pour l'année 1949-1950; puis, pour la présente année, 1950-1951, vous prévoyez que vous dépenserez $17,100. Quelle règle, monsieur Dunton, la société suit-elle relativement aux frais de représentation? —R. Règle générale, toute dépense de ce genre, quelle qu'elle soit, doit d'abord être approuvée par la direction, même à l'extérieur. Je vais demander à M. Frigon de donner plus de détails sur le sujet. Les fonctionnaires supérieurs jouissent d'une certaine latitude lorsqu'en offrant un déjeuner à quelqu'un la Société en retire certains avantages, mais ils doivent faire rapport de tout,—la personne à qui le dîner a été offert et le reste,—et les fonctionnaires compétents vérifient la dépense pour voir si elle est justifiée.

D. Je me demande s'il existe des instructions générales sur le montant approximatif qui serait ainsi alloué aux employés de votre organisme jouissant de ce privilège?—R. Vous voulez savoir jusqu'à quel point ils peuvent s'en prévaloir?

D. Oui.—R. Je vais demander à M. Frigon s'il a établi une règle générale.

M. Frigon: Non. En principe, nous rembourserons à nos fonctionnaires ou aux membres du personnel certaines dépenses qu'ils doivent faire, et nous acquittons le tout sur le vu de la facture. L'an dernier, par exemple, certains membres de notre personnel sont allés au Mexique, et d'aucuns se trouvent actuellement à Rapallo. Ils devront offrir des cocktails, inviter des gens à déjeuner et recevoir les chefs ou fonctionnaires supérieurs d'autres nations, et les dépenses faites en ces occasions seront imputées au présent compte. Elles seront ensuite remboursées contre remise des factures.

M. Fleming: A ce que je comprends, aucune instruction écrite n'est donnée alors aux membres de votre organisme?

M. Frigon: Non, mais tout compte ainsi soumis est vérifié par le trésorier et approuvé par moi-même ou par le directeur général adjoint. La surveillance est très étroite, et si quelqu'un est enclin à aller trop loin, on lui dit qu'il ne peut plus le faire. Je dois dire que nous n'avons eu d'ennui avec aucun membre de notre personnel.

Quelques-uns de nos employés appartiennent à des clubs. Par exemple, à Vancouver et à Winnipeg et en d'autres endroits, nou spermettons au préposé d'appartenir à un club, et la Société lui rembourse ses honoraires de membre, mais on ne fait pas de distinction de classes.

Le président:

D. Puis-je demander quel montant global représente votre budget général? —R. Environ neuf millions de dollars, cette année.

D. Environ neuf millions de dollars, cette année, et quel est le nombre total de vos employés?—R. Environ 1,200 dans le Service national.

D. Et les chiffres que nous étudions relativement aux frais de représentation couvrent l'activité de votre service international et de votre service national? —R. Non. Il s'agit seulement du service national.

D. Vous dites qu'il s'agit seulement du service national, et c'est environ $17,000. Le chiffre n'a pas beaucoup changé depuis l'an dernier?—R. C'est exact.

D. Ainsi, lorsqu'on voit le chiffre de $17,000, il faut tenir compte de l'importance de l'organisme et du budget global dont vous avez parlé?—R. C'est exact.

D. J'ai cru qu'il serait bon d'obtenir de tels renseignements à ce stade.

M. Fleming:

D. A moins qu'un autre membre n'ait une question, puis-je passer immédiatement au poste "Dons et prix en espèces"; ces frais pour l'année 1948-1949 se sont élevés à $23,000; ils étaient de $17,206 en 1949-1950 et seront, selon toutes prévisions, de $26,000 en 1951? M. Dunton peut-il nous dire, d'une façon générale, quelle est la nature des dépenses que représente ce poste, et quelle est la ligne de conduite du Bureau des gouverneurs relativement aux "dons et prix en espèces"?—R. Il n'y a pas beaucoup de dons. On trouve plutôt des subventions, versées par exemple, à la Société canadienne d'Enseignement postscolaire, et qui représentent réellement la valeur du travail d'organisation accompli relativement à des émissions telles que le *Citizen's Forum* et le *Farm Forum*. Les montants dépensés servent surtout à l'achat de prix qui sont décernés au cours de programmes où il y a des prix d'offerts, et à des émissions analogues du réseau français, au cours desquelles on distribue des livres et des objets de ce genre.

D. Pourrions-nous avoir un état détaillé? En avez-vous un sous la main, mettons, pour l'an dernier, qui indiquerait combien a été versé à la *Canadian Association for Adult Education*, et combien est allé en prix?

M. FRIGON: Il existe une société analogue sur le réseau français et elle obtient une subvention annuelle. Ces subventions défrayent le travail accompli conjointement avec nos émissions.

M. FLEMING: Je comprends.

Le TÉMOIN: La *Canadian Association for Adult Education* a reçu $3,500, et la Société d'enseignement postscolaire du Québec, $1,500.

M. Fleming:

D. Ce qui fait un total de $5,000 en dons?—R. Oui.

D. Et le solde a servi à l'achat de prix distribués au cours de programmes radiophoniques?—R. Oui.

M. BUSHNELL: Nous ne donnons pas de prix en espèces.

M. FRIGON: Il n'y a pas de prix en argent. Par exemple, lorsque s'est terminé à Montréal le concours correspondant aux *Singing Stars of Tomorrow*, nous avons donné à chaque concurrent un étui à cigarettes. Au cours d'émissions orales pendant lesquelles on pose des questions, nous pouvons donner des volumes. Lors de programmes destinés aux enfants, nous distribuons des jouets. On ne donne pas d'argent. Ces prix constituent une espèce de dons, une sorte de compensation aux personnes qui ne reçoivent pas de cachets.

Le TÉMOIN: Il y a un autre montant de $750 pour l'École des Parents à l'occasion de conseils donnés aux parents.

M. Fleming:

D. L'an dernier, vos prix s'élevèrent à environ $12,000.—R. A un peu moins que cela, je crois; oh! oui, environ $12,000.

D. Et l'année précédente, à environ $17,000 ou $18,000?—R. Oui.

D. Et, cette année, vous prévoyez une dépense globale de $26,000. Vos offrandes seront-elles à peu près les mêmes cette fois-ci?—R. Nous l'espérons. Nous ne voyons aucune raison pour laquelle elles augmenteraient.

D. Vous prévoyez, pour la présente année, une dépense provisoire d'environ $9,000. Est-ce à dire que vous vous attendez à augmenter vos dépenses en prix de $9,000 au cours de l'année courante par rapport à l'an dernier?

M. BUSHNELL: On ne sait pas la tendance que les programmes peuvent prendre. Nous devons avoir une réserve supplémentaire au cas où nous désirerions lancer une "Boîte aux questions" supplémentaire. En d'autres termes, après avoir inscrit nos dépenses au budget, le montant ne sera peut-être pas dépensé en entier, mais il y figure à cette fin.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, nous inscrivons à peu près ce montant chaque année. Cela ne veut pas dire que nous le dépensons en entier. Vous verrez qu'il y a eu une réduction l'an dernier. Cela signifie aussi qu'on peut utiliser un tel montant d'argent, mais il ne l'est pas nécessairement.

M. Fleming:

D. Ainsi, il n'y a pas de nouvelle règle pour la présente année?—R. Non, pas particulièrement.

Le PRÉSIDENT: Vous relevez le montant dans votre budget, mais cela n'indique pas réellement que vous allez le dépenser de telle façon déterminée.

Le TÉMOIN: Dans notre budget de l'an dernier, le montant était le même, je crois, mais nous ne l'avons pas dépensé.

M. STEWART: Et le poste qui apparaît deux ou trois lignes plus bas, "Service des nouvelles", environ $145,000?

Le PRÉSIDENT: Cette question a-t-elle quelque rapport avec le poste que nous discutons?

M. STEWART: Non, mais je pensais que nous voudrions peut-tre l'examiner.

Le PRÉSIDENT: Cela vous ennuierait-il d'attendre que M. Fleming ait indiqué quelque point d'arrêt le long de la route avant d'y arriver?

M. STEWART: Pas du tout.

M. FLEMING: Je vais poser une seule question sur le combustible. Est-ce que ce montant couvre tous vos immeubles, mettons à Montréal, à Toronto et ailleurs?

M. FRIGON: Pas celui de Montréal; l'immeuble de Montréal appartient au gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Ce combustible est compris dans votre loyer.

M. FRIGON: C'est exact.

M. FLEMING: Oh, c'est pour Toronto?

M. FRIGON: Pas seulement Toronto; il couvre toutes nos stations dans tout le pays.

Le PRÉSIDENT: Et je suppose qu'il comprend le combustible pour vos immeubles de Terre-Neuve aussi?

M. FRIGON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et à Winnipeg, il va sans dire, vous possédez le chauffage central, et cela dépend de la *Hydro* à laquelle vous versez tant par livre.

M. Stewart:

D. Quant au poste du "Service des nouvelles", monsieur le président, le montant qui y apparaît pour 1950 est de $145,000. M. Dunton ou M. Frigon peuvent-ils nous dire comment ce montant se répartit entre les différents services de nouvelles?—R. Monsieur le président, nous nous en remettons complètement au Comité, mais nous préférerions ne pas donner d'état détaillé, parce que nous sommes en train de négocier dans des conditions passablement difficiles avec deux ou trois agences de nouvelles, et la révélation du montant exact que nous versons à chacune d'elles pourrait nous nuire, je crois. D'ailleurs, il me semble que ce ne serait pas tout à fait juste à l'égard des agences de nouvelles.

M. STEWART: Je renonce volontiers à cette question. Êtes-vous satisfait du service des nouvelles que vous obtenez?

Le TÉMOIN: Nous ressemblons, je crois, à tout autre client. Le service est bon la majeure partie du temps, mais parfois nous désirerions qu'il fût un peu meilleur.

M. HANSELL: Mais vous ne pouvez guère y voir.

Le TÉMOIN: Sauf qu'à l'instar d'un client nous pouvons dire à nos pourvoyeurs ce que nous voulons, et comme ce sont de bons hommes d'affaires, ils écouteront naturellement nos plaintes ou avis. Parfois ils les acceptent, et parfois non.

M. FLEMING: Est-une affaire de négociation et de marchandage dans chaque cas?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: Et le versement se fait seulement aux deux services?

Le PRÉSIDENT: Le versement se fait-il à plus de deux?

Le TÉMOIN: L'aiffaire est un peu plus compliquée. Nous traitons avec une agence en particulier et, par son entremise, obtenons d'autres agences de l'extérieur; nous atteignons ainsi *Reuters*, l'*Associated Press*, l'Agence France, la *British United Press* et l'*American United Press*.

Le PRÉSIDENT: Ma foi, monsieur Dunton, je ne veux pas contester la question de M. Stewart, mais s'il y en a seulement deux, chacune ne sait-elle pas ce que l'autre touche; s'il n'y en a que deux, et que l'une sache qu'elle ne touche pas tel montant...

Le TÉMOIN: Je ne dis pas qu'il n'y a en a que deux.

Le PRÉSIDENT: Je croyais que c'était ce que vous aviez dit. Quelqu'un a dit qu'il n'y en avait que deux. Vous dites maintenant que ce n'est pas le cas; vous n'êtes pas de cet avis?

Le TÉMOIN: Non. J'allais dire que les nouvelles nous parviennent de deux principaux services télégraphiques et, grâce à divers arrangements, nous obtenons directement des nouvelles de *Reuters*, de l'*Associated Press*, de la *United Press* et de l'Agense France.

M. Fleming:

D. Alors, cela revient à dire que vous faites des versements à deux d'entre elles, en vertu de ce poste.—R. Je n'ai pas dit que nous allions faire des versements à seulement deux d'entre elles.

D. Donnez seulement une explication sans fournir de renseignements qui pourraient être préjudiciables en quoi que ce soit.—R. Nous pouvons négocier

avec une agence canadienne de nouvelles qui, de son côté, obtient pour nous les services d'une agence extérieure de nouvelles; elle obtient des nouvelles d'elle, en dehors de l'agence, par l'entremise des agences canadiennes. Comme tout le monde le sait, l'*American Associated Press* entretient des relations intimes avec la *Canadian Press*.

M. HANSELL: Je vois sous ce poste que les frais pour 1948-1949 ont été de $129,814 tandis que, pour l'exercice courant, vous prévoyez une dépense de $130,000, et qu'il y a une augmentation... Je me demande si vous auriez l'obligeance d'expliquer ce fait?

Le TÉMOIN: Tel est le résultat des négociations et du marchandage, comme nous l'avons expliqué plus tôt, et nous avons subi quelques frais supplémentaires en absorbant Terre-Neuve. Il nous a fallu y établir un nouveau réseau, et défrayer des dépenses supplémentaires.

Le PRÉSIDENT: Vous avez assumé des obligations en annexant Terre-Neuve. Or un contrat comporte toujours deux passifs—et ce qui s'oppose au passif, je ne veux pas dire l'actif—des bénéfices, voilà l'expression que je cherchais.

Le TÉMOIN: Le gros de l'affaire, je crois, a été tiré au clair. Nous avons assumé l'obligation de fournir des nouvelles à Terre-Neuve sur un pied régional, de sorte que nous avons dû organiser là-bas une nouvelle source de nouvelles sur un pied régional, ce qui a entraîné des frais supplémentaires.

M. FRIGON: Avant l'Union, la nouvelle province ne recevait aucun service de nouvelles d'agences canadiennes; elle ne recevait que le service des nouvelles de *Reuters*. Lorsque nous nous y sommes établis, elle est devenue partie intégrante de la radiophonie nationale et il a fallu lui fournir un service canadien de nouvelles, c'est-à-dire que nous avons été obligés de le lui procurer du continent et d'établir un service de nouvelles à Saint-Jean.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il autre chose sous ce chapitre?

M. Fleming:

D. A propos des honoraires; dans l'année 1948-1949, les honoraires se sont élevés à 5,400 et quelques dollars, et en 1949-1950, à $5,600, et je constate que vous inscrivez $6,800 dans le budget de la présente année. La plupart de ces frais, à ce que je vois, apparaissent sous le poste "Administration", et un petit montant sous le poste "Programmes". Quelle sorte de gens reçoivent ces honoraires?—R. Une grosse part de ce montant représente des jetons qui sont versés aux membres du Bureau des gouverneurs, je crois; ils reçoivent $50 par réunion.

D. Je comprends. Combien de réunions tenez-vous?—R. Il y a un autre poste là. Les stations publient un magazine, et l'on verse certains droits relativement à des articles qui y sont imprimés; le poste dont nous parlons pourvoit à ces droits.

D. Quels seraient en ces cas les cachets pour vos programmes? C'est un montant minime, mais je me demande seulement ce qu'il représente.—R. Je crois bien qu'il va falloir vérifier ce montant. Il s'agit des frais spéciaux de quelque service spécial.

D. Sous le poste: "Dépenses imprévues", monsieur le président, je vois qu'il y a un montant d'environ $7,000 pour 1948-1949.—R. Qu'est-ce que c'est?

D. Des dépenses imprévues; $8,600 en 1949-1950 et, pour l'année courante, $8,350; quelle sorte de frais représentent les dépenses imprévues?—R. Il s'agit surtout de versements en espèces que le Trésor ne peut imputer à aucune fin précise.

D. Pourriez-vous nous citer quelques exemples du genre de dépenses qui composent ce montant?—R. Une foule de frais de réception y entrent, ainsi que du temps supplémentaire; ces item en forment une grosse partie. Puis, il y a certains frais de voyage... tout ce qui ne peut être imputé aux autres objets mentionnés dans le rapport.

D. Mais, en général, ce montant va presque entièrement, si je comprends bien, à des membres du personnel?—R. Non, tout article dont le prix d'achat est moindre que $5, et que nous payons avec de la menue monnaie, mais qui ne peut être facilement imputé à un objet spécial, tombe dans cette catégorie de dépenses.

D. J'ai bien peur de ne pas m'être expliqué clairement. Je demandais simplement quelles sont les personnes qui ont reçu les montants compris dans ce poste, et je supposais qu'elles devaient presque toutes faire partie du personnel.—R. Pas toutes, peut-être la moitié, je pense. Les autres dépenses défrayées avec de la menue monnaie se rapporteraient aux scénarios qu'exige la réalisation de certaines émissions.

M. BUSHNELL: Si nous voulons acheter quelque chose en vue d'un programme, nous pouvons débourser jusqu'à concurrence de $5 pour l'obtenir, et cette dépense est imputée sur la petite caisse.

M. FLEMING: Et à propos d'assurance, monsieur le président; je vois qu'en 1948-1949 la dépense a été de 25,000 et quelques centaines de dollars, de $34,619 en 1949-1950, et que, pour l'année courante, elle est de $29,450. De quelle assurance s'agit-il?

M. FRIGON: Incendie, responsabilité, accidents, orages—par exemple, un orage peut abattre un pylône—elle couvre tous les risques.

M. FLEMING: Êtes-vous assurés contre la suspension des programmes par suite d'orages ou de circonstances du genre, par exemple contre un orage comme celui qui s'est abattu sur Toronto la semaine dernière?

M. FRIGON: Non.

Le PRÉSIDENT: Perdez-vous de l'argent en pareil cas, lorsqu'une interférence extérieure vous empêche de diffuser votre programme?

M. FRIGON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Mais le commanditaire bénéficie d'un ajustement?

M. FRIGON: L'affaire n'est pas aussi grave qu'elle pourrait le paraître, parce que nous avons un si grand nombre d'annonces-éclair. Un poste diffusant une foule d'annonces-éclair peut subir une interruption dans la transmission, mais tout en perdant un peu d'argent nous n'en perdons pas autant que vous pourriez le croire, parce que nous perdons seulement les recettes.

M. STEWART: A propos de cette assurance, monsieur Frigon, pouvez-vous nous dire si vous avez présenté plusieurs réclamations pour pertes aux compagnies d'assurance?

M. FRIGON: La plus forte fut présentée à Montréal, où notre réclamation à nos assureurs nous valut $50,000.

M. STEWART: $50,000?

M. FRIGON: Oui, ce montant fut versé par la compagnie d'assurance à la suite d'une explosion dans la chambre des chaudières.

M. STEWART: Vous semblez verser un fort montant chaque année à cette fin. Avez-vous pensé à vous assurer vous-mêmes?

M. FRIGON: Oui, mais c'est là le point. Nous pourrions le faire si nous possédions suffisamment de valeurs en espèces pour mettre de côté un fonds à cette fin, mais nous n'avons jamais pu en prendre le risque d'année en année. Nous pourrions le faire si nous mettions, par exemple, $25,000 ou $50,000 de côté par année, jusqu'au moment où ce montant serait assez élevé pour nous permettre de cesser d'acheter des polices. Cela nous aiderait, mais nous n'avons jamais pu accumuler assez de fonds pour donner suite à ce projet.

M. STEWART: Mais vous versez actuellement jusqu'à $30,000 par année. Ne pourriez-vous pas laisser cette somme dans un fonds de fiducie appartenant à la Société; la caisse grandirait, et ainsi, vous pourriez faire face aux réclamations qui surviendrait?

M. FRIGON: Oui, mais malheureusement, si nous tentions cette expérience d'assurer nos risques, nous n'aurions pas la protection dont nous avons besoin et dont nous jouissons actuellement. Dans la situation actuelle, avec tous les locaux que nous possédons, nous pourrions éprouver au cours d'une année une grosse perte que nous ne serions pas capables de combler. Nous ne pouvons nous permettre d'encourir un risque avant d'établir notre fonds.

M. STEWART: La chose est possible.

M. FRIGON: Je veux aussi signaler le montant d'assurance-chômage que nous devons débourser.

M. STEWART: Il y figure aussi?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Le poste suivant est celui des cotisations des membres. Il y a un petit poste relativement aux cotisations des membres. Je suppose qu'il s'agit encore de la sorte de cotisations de membres dont M. Frigon a parlé auparavant. Il y aurait peut-être lieu d'obtenir quelques explications à ce sujet.

M. FRIGON: Vous avez raison. Comme je l'ai expliqué auparavant, il y a des cotisations de membres pour le personnel, pour quelques-uns de nos employés qui doivent faire partie de certaines associations professionnelles. Par exemple, certains de nos employés doivent être membres de deux ou trois différentes associations pour avoir le droit d'exercer leurs fonctions dans différentes provinces et, parce qu'ils font partie de certaines associations, quelques employés reçoivent des documents qui peuvent nous être très utiles. En pareil cas, nous payons leurs cotisations de membres.

M. FLEMING: Alors, à ce que je comprends, le poste que nous avons discuté auparavant, celui des honoraires, ne comprend pas les cotisations de membres?

M. FRIGON: Non, il comprendrait les dépenses faites à un club, par exemple.

M. FLEMING: Mais il ne comprendrait pas les cotisations de membres?

M. FRIGON: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez déclencher toute une discussion à ce sujet, en soulevant la question des cotisations syndicales relativement aux syndicats ouvriers et aux membres du personnel qui doivent faire partie de ces syndicats pour pouvoir travailler. Désirez-vous d'autres questions de ce genre?

Le TÉMOIN: Nous ne désirons guère entamer ce genre de discussion.

Le PRÉSIDENT: Très bien "Musique-Manuscrits et sketchs".

M. HANSELL: Relativement aux manuscrits et aux sketchs, ce poste aurait-il quelque rapport avec le prix d'achat?

Le TÉMOIN: Je vais demander à M. Bushnell de répondre à cette question.

M. BUSHNELL: En réalité, il ne s'agit pas d'achat. Si nous étions obligés d'acheter nos sketchs, nos causeries et ces sortes d'émissions comptant, le coût en serait peut-être le triple de ce qu'il est actuellement. Nous ne versons qu'un seul droit d'exécution et la pièce devient notre propriété pour cette période restreinte.

M. HANSELL: Que représente ce montant dans le cas actuel?

M. BUSHNELL: C'est le montant que nous versons à la société des droits d'auteur.

M. FLEMING: A ce compte, monsieur Bushnell, l'achat du seul droit d'exécution ne comporte aucun droit d'enregistrement?

M. BUSHNELL: C'est ce que j'ai dit. C'est exact.

M. Fleming:

D. Pourrions-nous obtenir quelques explications sur le poste "Journaux, périodiques et revues en général"?—R. C'est un poste surtout général.

D. Les publications dont il s'agit viennent-elles de l'extérieur ou comprennent-elles vos propres publications?—R. Non. Ce sont des périodiques qui parviennent à la Société Radio-Canada, à la bibliothèque; des publications de ce genre venant de l'extérieur.

M. FRIGON: Nous avons des bibliothèques dans tous nos centres régionaux tels que Winnipeg, Vancouver, Toronto, Montréal, Québec, Chicoutimi, Halifax, Sydney et Saint-Jean.

M. FLEMING: Ce poste embrasse tous les journaux, périodiques et revues qui viennent garnir vos bibliothèques?

Le TÉMOIN: Oui, toutes les publications courantes.

M. FLEMING: Ce chapitre pourrait être développé, il me semble, en vue de plus de précision.

M. HANSELL: Je me demande si nous pourrions obtenir plus de renseignements ou d'explications sur ce poste de $300,000. Pourriez-vous nous en donner un état détaillé? Il se rapporte à la société des droits d'auteur?

Le TÉMOIN: Je peux, monsieur Hansell, vous fournir les chiffres d'après la décisions de la Commission d'appel des droits d'auteur. Les deux chiffres les plus importants concernent la *C.A.P.A.C.*, la *Composers, Authors and Publishers Association of Canada.*

M. HANSELL: Quels sont les principaux montants?

Le TÉMOIN: $140,000 pour le dernier exercice.

M. HANSELL: Quel est le nom de cet organisme?

Le PRÉSIDENT: *C.A.P.A.C.*

Le TÉMOIN: Et *B.M.I., Broadcasting Musicians Incorporated,* $17,500.

M. BUSHNELL: Puis, il y a le montant qu'il faut verser aux musiciens. Laissez-moi vous donner un exemple. Si nous désirons une musique spéciale, mettons, pour *Stage 50,* nous en confions le soin à un compositeur que nous devons

rétribuer, parfois au taux des syndicats et même au delà. C'est un droit d'exécution que nous obtenons, et il est imputé sur ce montant. Nous versons beaucoup d'argent aux écrivains et compositeurs canadiens sous ce chapitre.

Le PRÉSIDENT: Vous les chargez d'écrire quelque chose pour vous, et le droit que vous obtenez est...

M. BUSHNELL: Un droit d'exécution.

Le PRÉSIDENT: Et il donne cette seule représentation, bien qu'il ne l'eût probablement pas créée sans votre encouragement.

M. BUSHNELL: C'est juste, oui.

M. HANSELL: Un état détaillé semble indiquer que vous versez la moitié environ de ce montant à la société des droits d'auteur, et l'autre moitié à des particuliers.

Le TÉMOIN: Oui.

M. BUSHNELL: Il comprend aussi les "grands droits". Vous payez un droit spécial pour la pleine exécution de quelques numéros, à la société des droits d'auteur. Puis, vous devez verser un supplément pour les "grands droits" visant des pièces non comprises dans le répertoire régulier. Je suppose qu'on pourrait décomposer ce montant, mais la chose prendrait quelque temps.

M. HANSELL: Je ne veux pas que vous consacriez beaucoup de temps à cette besogne. Je tiens à dire que la société des compositeurs et des écrivains reçoit $140,000, et les radiodiffuseurs $16,000, c'est-à-dire $156,000 sur un montant global de $300,000, et si vous examinez le chiffre de 1948-1949, cette somme représente environ la moitié du montant global.

M. BUSHNELL: La moitié environ, oui.

Le PRÉSIDENT: Maintenant "Bleus".

M. HANSELL: Je n'ai pas fini, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vous demande pardon, je n'avais pas l'intention de vous enterrompre.

M. HANSELL: Je désire aussi savoir un peu ce qui se passe dans cette société des droits d'auteur.

Le PRÉSIDENT: Nous abordons les crédits suivants: "Bleus"; "Port et régie"; "Impressions et papeterie".

M. Fleming:

D. Impressions et papeterie: voilà un poste qui semble à la hausse. En 1948-1949, il était de $143,000; en 1949-1950, de $149,000, et je vois que, selon vos prévisions, il sera de $201,000 pour l'année courante. Il est vrai qu'il y a eu une augmentation dans les frais d'impressions et de papeterie, vous ne l'ignorez pas. La forte hausse de l'an dernier reflète-t-elle plus qu'une simple augmentation de prix?—R. Oui, car, en outre, nous nous efforçons d'uniformiser notre service d'informations dans tout le pays et, ce faisant, nous sommes justement en train d'introduire *C.B.C. Times* dans la zone horaire du Pacifique. En retour, nous retirerons un petit revenu, mais les frais l'absorberont presque entièrement. De plus, nous nous efforçons d'étendre notre service d'informations à la province de Québec, pour qu'il se compare mieux avec celui qu'on fournit à la population de langue anglaise.

D. Quelle est la nature des impressions et de la papeterie qui servent aux renseignements?—R. Elles servent en partie à l'impression du *C.B.C. Times* local.

D. *Time*?—R. Le *C.B.C. Times*, tel est le nom de notre publication.

D. Dans quelle mesure prévoyez-vous que vous pourrez accroître le tirage? —R. Comme je l'ai dit, nous allons y ajouter la zone horaire du Pacifique, que nous n'atteignions pas auparavant.

D. Pouvez-vous me dire en chiffres ronds quel est votre tirage actuel?— R. Nous ne sommes pas certains du tirage que nous aurons. Nous commençons seulement à imprimer la chose, et le cas est le même dans le Québec.

D. Où faites-vous faire vos imprimés à Montréal ou à Toronto? Ou bien, les distribuez-vous un peu partout?—R. Nous les distribuons un peu partout. Ils doivent se faire le plus possible à l'endroit où les écrits sont rédigés, car la plupart des écrits doivent être rédigés rapidement. Il faut que le *C.B.C. Times* paraisse sans délai.

D. Pour ce qui est du périodique de la Société Radio-Canada dont vous parlez, cette publication est-elle publiée dans différentes régions?—R. A l'heure actuelle, il a l'édition de l'Ouest ou des Prairies, qui est publiée à Winnipeg, et l'édition de l'Est, qui est publiée à Toronto, mais il nous a été impossible jusqu'ici de desservir avec une seule édition les régions situées dans les trois fuseaux horaires, ceux du centre, des montagnes et du Pacifique, et il a fallu en lancer une nouvelle pour le fuseau horaire du Pacifique. Puis, il faudra en publier une en français à Québec, ce qui nécessitera un matériel supplémentaire et des frais supplémentaires.

Le PRÉSIDENT: Ne serait-il pas possible de faire faire vos travaux d'impressions de Toronto à Montréal?

Le TÉMOIN: Il serait, je crois, assez difficile de le faire, à plusieurs points de vue.

Le PRÉSIDENT: Très bien, nous ne discuterons pas cette question.

M. Murray:

D. La Société, à mon avis, devrait confier une plus grande partie de ses impressions à l'imprimeur du Roi. Nous possédons une très grande imprimerie, sans doute bien outillée pour accomplir ce genre de travail, qui est un travail plutôt routinier.—R. Selon moi, vous verrez que...

M. FRIGON: Les moyens de la Société Radio-Canada ne le lui permettent pas.

Le TÉMOIN: Vous verrez, je crois, que l'imprimeur du Roi afferme beaucoup de travaux. L'expérience nous enseigne qu'il est ordinairement plus rapide et plus économique pour nous de faire exécuter nos travaux sur les lieux que de les confier à l'imprimeur du Roi,—les faire exécuter près de l'endroit où la copie est redigée.

Le PRÉSIDENT: Ce que je vais dire n'intéressera guère les profanes, je suppose, mais sera de quelque intérêt pour les avocats qui sont membres de la Chambre des communes. Vous recevez tous des exemplaires des fascicules qui renferment les dépositions relativement aux divorces, et si vous les recevez...

M. MURRAY: Je ne les lirais pas.

Le PRÉSIDENT: Si vous en lisez seulement la page-titre, cela suffira pour prouver ce que je vais dire. Ils sortent de chez l'imprimeur du Roi, mais vous

constaterez par le titre qu'ils proviennent peut-être d'une demi-douzaine d'imprimeries différentes. Lorsque nous posséderons la nouvelle installation à Hull, on mettra peut-être fin à une bonne partie de cet affermage.

Le TÉMOIN: Si nous pouvions être certains que l'imprimeur du Roi accomplirait le travail aussi bien et à aussi bon marché que les autres, nous serions heureux, je crois, de lui expédier du travail; mais, dans les conditions actuelles nous croyons pouvoir faire exécuter nos impressions plus rapidement et à meilleur compte à l'extérieur.

M. MURRAY: Je sais que le poste dont nous parlons couvre une multitude de travaux de toutes sortes et, si j'en juge par la nature du matériel employé, l'imprimeur du Roi pourrait, je crois, rendre un réel service dans ce domaine.

Le TÉMOIN: Comme je l'ai dit, si nous croyions que le travail pût se faire plus rapidement, et que l'imprimeur du Roi pût s'en occuper, nous serions heureux de le lui confier.

M. HANSELL: A une séance précédente, j'ai mentionné la possibilité en vertu de laquelle la Société Radio-Canada exploiterait sa propre imprimerie, et vous avez dit alors, je crois, que vous aviez étudié la question. Jusqu'à quel point, je l'ignore, mais, si l'on veut bien me permettre de faire une observation, je reconnaîtrai qu'il existe peut-être certaines catégories d'impressions qui, à ses yeux, entraîneraient des déboursés assez importants au compte capital, pour ce qui est de l'achat de machines. Toutefois, vous pouvez aujourd'hui acquérir des machines qui exécuteront à peu près tout le travail désiré, et qui l'exécuteront bien. J'ai dit, l'autre jour, que je connaissais une ou deux maisons qui faisaient leurs travaux d'impressions de cette façon. Je constate que le montant qui figure ici est d'environ $150,000 par année. Or, en dix ans, vous allez dépenser 1½ million pour des travaux d'impressions et il ne vous restera rien, sauf, évidemment, le travail accompli et les résultats obtenus. D'autre part, en dix ans, vous pourriez avoir votre imprimerie et exécuter ces travaux en même temps.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez difficilement le faire. La seule portion des $150,000 qui ne vous revient pas pour les feuilles de papier imprimé que vous distribuez est le bénéfice net de l'imprimeur; et le bénéfice net de l'imprimeur sur $150,000 suffirait à peine à payer le matériel de presse en dix ans.

M. HANSELL: Le bénéfice net sur 1½ million de dollars?

Le PRÉSIDENT: J'ai dit la même chose, sauf que j'ai réparti le montant en plusieurs années.

M. HANSELL: Vous n'espéreriez pas obtenir tout votre outillage à même le montant dépensé en une année.

M. Stewart:

D. Au point de vue de l'impression des programmes qui sont publiés, serait-il possible de tout centraliser en un seul endroit?—R. Voilà l'une des plus grandes difficultés. Tout ce qui se rapporte aux horaires des émissions doit être exécuté près du point d'origine, à cause du facteur temps. Les livrets d'un caractère général pourraient être centralisés en un seul endroit, mais un assez bon nombre consistent en renseignements qui ont trait aux programmes hebdomadaires, et ce travail doit se faire près du point d'origine de l'horaire.

D. Je ne veux pas démentir M. Hansell, mais je me demande si, en pareil cas, une telle solution est bien pratique.

M. FRIGON: Nous faisons nous-mêmes beaucoup de travaux d'impressions, tels que nos formules et règlements, dans notre propre atelier à Montréal. Notre personnel comprend deux ou trois employés, et je peux dire que nous versons des impôts sur notre produit, qui est taxé au taux régulier des impressions.

M. FLEMING: Vous parlez d'une taxe de vente?

M. FRIGON: Oui. Nous imprimons nous-mêmes toutes nos formules ainsi que nos règlements internes. Nous avons une presse qui marche sans interruption.

M. HANSELL: J'ai lancé un avis qui mériterait, je crois, d'être étudié plus à fond. Je m'inspire en ce moment du geste posé par une grosse compagnie, qui a adopté cette ligne de conduite, bien que la Société Radio-Canada puisse centraliser son travail un peu différemment.

Le PRÉSIDENT: M. Stewart a l'impression que vous plaidez la cause de M. Fleming. Il estime que vous avez le culte des faux dieux.

M. STEWART: Son Dieu n'est peut-être pas le vôtre.

M. MURRAY: Il y a beaucoup de vrai dans ce que dit M. Hansell, mais si vous fondiez une imprimerie, elle ferait concurrence au Bureau des impressions du gouvernement. Il suffirait, je crois, de donner très peu d'extension au Bureau des impressions pour lui permettre d'exécuter une foule de travaux qui ne sont pas d'un caractère régional. A mon avis, ces travaux pourraient être exécutés à un endroit comme Ottawa.

M. FRIGON: Dès qu'on aborde les questions d'art et des choses d'une nature spéciale, il faut des gens qui possèdent une formation spéciale, et nous n'avons pas les moyens de les rétribuer. Mais nous exécutons nous-mêmes les travaux ordinaires.

M. MURRAY: L'imprimeur du Roi s'occupe de clichés, de photogravures et des choses mêmes dont vous avez besoin pour faire connaître les artistes, les pièces et le reste.

Le PRÉSIDENT: "Honoraires professionnels et frais d'avocat."

M. FLEMING: Je vois qu'en 1948-1949 les frais ont été de $17,000; l'an dernier, ils étaient de $16,000, et pour l'année courante, les prévisions ne sont que de $11,500. Je suppose qu'une bonne partie de ce montant s'applique aux ingénieurs, n'est-ce pas? Les détails qu'on donne semblent indiquer qu'il y a beaucoup de frais afférents aux ingénieurs en 1948-1949, passablement en 1949-1950, mais pas beaucoup pour l'année courante.

M. FRIGON: Les conseils d'ingénieurs seraient imputés sur le compte capital des travaux à l'égard desquels une telle consultation a été nécessaire.

M. FLEMING: Quelle sorte de conseils d'ingénieurs serait-ce? Devez-vous parfois aller chercher en dehors de votre société des conseils d'ingénieurs? C'est du ressort de la Division du génie de votre organisation?

M. FRIGON: Par exemple, il nous faut faire faire périodiquement une inspection de nos pylônes. Voilà un poste qui représente quelque chose. De temps en temps, nous devons rétribuer une maison pour qu'elle inspecte les pylônes et constate si les boulons sont bien posés et si les pylônes sont sûrs.

M. Fleming:

D. Prenons l'une ou l'autre année, à votre convenance, 1948-1949 ou 1949-1950. Veuillez nous donner en chiffres ronds, une idée de la répartition du montant entre les différents genres de conseils professionnels et les frais. (Le

président, M. Maybank, se retire, et le vice-président, M. Langlois, occupe le fauteuil.)—R. Il y a ici quelques postes spéciaux pour 1948-1949, sous "Administration": il s'agit d'une étude de notre plan de pensions, étude de la part d'un actuaire. En 1949-1950, il y eut une enquête à notre "Division du génie" relativement à une explosion et des réclamations contre une compagnie d'assurance. Certains postes de ce genre peuvent faire varier le montant chaque année, telle qu'une évaluation de dommages. Désirez-vous un état détaillé des frais d'avocat?

D. Pouvez-vous me dire en chiffres ronds ce que les frais afférents aux travaux de génie représentent?—R. Vous verrez, sous une forme ou une autre dans les dépenses des services, je crois, les conseils d'ingénieurs qui ont été donnés sous une forme ou une autre.

D. Les postes de l'administration indiquent-ils plus que les frais d'avocat?—R. Je ne le crois pas: il y a ce poste en 1948-1949 pour une étude de notre plan de pension par un actuaire, pour une étude de quelques aspects du système.

D. En ce qui concerne les avocats, vous retenez leurs services dans différentes parties du pays, lorsque vous en avez besoin. Vous ne versez pas d'honoraires à des avocats d'année en année, pour vous assurer leur concours éventuels?—R. Nous ne faisons pas régulièrement d'avances, non.

M. FRIGON: Nous versons passablement d'honoraires aux avocats qui plaident devant la Commission d'appel des droits d'auteur.

M. RICHARD: Qui était-ce?

M. FRIGON: Me John Jennings, de Toronto.

Le TÉMOIN: Mais nous ne versons pas régulièrement d'honoraires à des avocats pour nous assurer leur concours éventuel.

M. Stewart:

D. Votre personnel ne comprend pas d'avocats?—R. Oui, nous en avons un, Me Savignac, qui porte le titre d'administrateur adjoint (juridique). Il accomplit une partie de notre travail juridique, mais malheureusement, nous avons assez souvent besoin d'un conseiller de l'extérieur.

M. FLEMING: Ne dites pas "malheureusement".

M. FRIGON: Notre personnel ne compte pas d'avocats proprement dits. Deux membres du personnel sont avocats et remplissent différentes tâches, y compris celle de donner des conseils juridiques peu importants, d'examiner, par exemple, des contrats, des baux et le reste, ou de rechercher des conseils juridiques à l'extérieur. Nous avons besoin de rester en contact avec les avocats, mais nous n'avons pas d'avocats employés comme tels dans notre personnel.

M. Murray:

D. Je remarque qu'un monsieur très distingué, qui a été autrefois une lumière du Barreau de Vancouver, est ici en ce moment. Je veux parler de Me Hugh Palmer.—R. Le secrétaire du Bureau des gouverneurs fait aussi partie de la profession.

Le VICE-PRÉSIDENT: En avez-vous fini avec ce poste? Maintenant: "Sondages radiophoniques."

M. Gauthier (Portneuf):

D. Comment se font les sondages radiophoniques? Se font-ils périodiquement par la Société Radio-Canada ou par des particuliers?—R. Ce poste couvre

le montant versé aux maisons qui font ce genre de travail. Il y a la maison Elliot-Haynes. Elle s'en occupe presque régulièrement, mais nous sommes aussi membres du *Bureau of Broadcast Measurements,* agence qui fait le recensement des auditeurs.

D. Et combien de fois le fait-on?—R. Eliot-Haynes travaille sur un pied mensuel, tandis que le *Bureau of Broadcast Measurements* fait des enquêtes annuelles.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avons-nous fini?

M. Fleming:

D. Combien avez-vous déboursé pour tels services dans l'une ou l'autre de ces années? Pouvez-vous nous en donner une idée?—R. En 1949-1950, le *Bureau of Broadcast Measurements* a reçu $9,900, et Elliot-Haynes, $5,200.

D. Ce qui ferait un montant global d'environ $14,000 ou $15,000, mais le montant qu'on voit ici est de $17,296. A quoi aurait servi le solde?

M. FRIGON: A des enquêtes spéciales sur des régions spéciales. Nous avons fait faire une enquête spéciale en Saskatchewan, et nous en aurons une en Alberta bientôt.

M. Fleming:

D. Vous ne procédez pas vous-mêmes aux enquêtes?—R. Non.

D. Vous recourez toujours à des enquêteurs de l'extérieur?—R. Une autre agence a exécuté un travail spécial pour nous en Saskatchewan.

M. FRIGON: Nous estimons que ces enquêtes s'imposent pour satisfaire et les maisons de publicité et les commanditaires. Ils ont besoin de savoir le nombre d'auditeurs que nous avons. C'est une partie essentielle de la radiodiffusion commerciale.

M. Fleming:

D. Cette question a un aspect presque exclusivement commercial.

M. Hansell:

D. Je remarque que la somme de $10 seulement figure vis-à-vis du service des émissions. Existe-t-il une raison pour que ce poste soit seulement de $10? Il me semble qu'il serait très avantageux de procéder à une enquête auprès des auditeurs relativement à nos programmes?—R. Comme je l'ai expliqué auparavant, voilà une initiative que la Société désirerait beaucoup prendre, c'est-à-dire, fonder une petite section qui ferait des sondages publics à l'égard des programmes, s'occupant non seulement d'évaluer le nombre de ceux qui écoutent les émissions, mais aussi de recueillir les raisons pour lesquelles ils les écoutent, de savoir pourquoi ils ne les écoutent pas, et enfin quelles modifications ils désireraient obtenir aux programmes qu'ils écoutent.

D. Il me semble qu'à en juger par cette dépense, vous ne pouvez pas très bien dire la différence entre les auditeurs de vos programmes et les auditeurs des programmes commerciaux?—R. Nous obtenons quelques renseignements des agences commerciales régulières qui font ce travail, mais nous voudrions posséder une division comme la *B.B.C.* en a une, et qui se livre à un excellent sondage des auditoires, en tâchant de savoir ce que les gens aiment et n'aiment pas, et le reste.

D. Combien coûterait une enquête d'Eliot-Haynes à l'occasion d'un seul programme?—R. Vous voulez parler d'une émission entendue d'un bout à l'autre du Canada?

D. Oui.—R. Je ne saurais vous donner de chiffre, mais ces gens se livrent à des enquêtes spéciales à des taux spéciaux. Un seul programme ne coûterait peut-être pas une somme formidable. Naturellement, le service d'Eliot-Haynes ne dénombre ordinairement que les auditoires des villes. On se sert du téléphone dans les villes. On ne s'occupe généralement pas des auditeurs de la campagne, que nous considérons comme très importants, en vérité.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Existe-t-il quelque rapport entre l'argent que vous déboursez pour un programme et son rendement effectif?—R. J'espère que non.

D. Supposons que vous ayez un scénario à long terme et que vous constatiez que, pour une raison ou une autre, son rendement effectif diminue, quelle ligne de conduite la Société Radio-Canada adopterait-elle?

M. FRIGON: Les maisons dont nous parlons surveillent continuellement les auditoires. On leur verse tant par mois pour tant de copies de leurs rapports, afin d'avoir le droit de savoir ce que contiennent leurs dossiers. Elles poursuivent une série d'enquêtes pour nous pendant toute l'année.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Supposons que le rendement effectif d'un programme en particulier diminue. Que faites-vous?

M. FRIGON: Le fait apparaîtrait seulement au tableau dans le cas d'un programme commercial particulier. Les commanditaires verraient à ce qu'il soit modifié de façon à donner un meilleur rendement.

Le TÉMOIN: À nos yeux, le prétendu rendement effectif est seulement un indice entre plusieurs de la valeur d'un programme. Nous sommes passablement convaincus qu'un programme de rendement effectif plutôt faible peut être très agréable et très utile à un grand nombre de personnes. Il serait fort dangereux, à notre avis, de décider de la valeur des programmes seulement d'après leur rendement effectif. À ce titre, aucun des prétendus bons programmes ne passerait du tout sur les ondes, car ils ont tous une tendance à donner un rendement plus faible.

M. Knight:

D. Le montant de $10 m'intriguait, moi aussi, et j'avais l'intention de faire quelques observations à ce sujet, mais M. Dunton, je crois, a dit ce que j'aurais désiré dire. Si vous consacrez $17,000 à une enquête commerciale, et $10 à un programme ordinaire, ne renversez-vous pas l'échelle des valeurs? A ce que je comprends, ces sondages ne sont qu'une tentative pour mesurer ce que les émissions rapportent à la Société?—R. En réalité, c'est plus que cela. Toutes ces dépenses sont imputées à la Division commerciale. Il faut absolument assumer de tels frais si l'on exploite une entreprise commerciale. Toutefois, les renseignements que nous obtenons grâce à ces enquêtes nous sont utiles sous d'autres rapports, et notre service des émissions s'y intéresse, mais, ainsi que je l'ai dit, nous aimerions beaucoup faire procéder en grand à des enquêtes et sondages spéciaux sur les goûts des auditeurs.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Trouvez-vous que ces enquêtes donnent une idée bien exacte de la situation?—R. Nous croyons qu'elles ont quelque utilité, mais il existe une grande divergence d'opinions dans les milieux de la radio au Canada sur leur degré de justesse.

M. FRIGON: Il va sans dire, qu'il s'agit ici des frais de notre Division commerciale. On en retire quelques recettes. Nous savons que si nous n'avions pas ces estimations, il serait difficile de vendre nos émissions aux commanditaires, et il serait difficile de les engager à louer du temps radiophonique. C'est donc une façon de trouver des clients pour les services de nos postes et, ainsi que le président l'a dit, nous aimerions poursuivre des recherches, afin de contrôler la qualité de nos programmes; et non seulement leur popularité, mais aussi leur qualité. Nous n'en savons rien, parce que nous n'avons pas les fonds voulus. Je peux dire que le *Columbia Broadcasting System* a accompli beaucoup dans ce domaine.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. Hansell:

D. Quel est le véritable sens de l'expression "Sondages radiophoniques"? Est-ce une enquête pour savoir qui est aux écoutes?—R. Oui, c'est ainsi qu'on l'entend d'ordinaire en Amérique du Nord.

D. La société Eliot Haynes se livre-t-elle à d'autres enquêtes? Je veux dire: Se livre-t-elle à un genre différent de sondages, à des sondages semblables au *Gallup Poll*, au cours desquels on pose une demi-douzaine de questions?—R. Elle ne le fait pas d'habitude, mais s'occuperait spécialement, je crois d'interviewer des personnes, si vous le désiriez. Elle l'a fait, il me semble, pour quelques postes privés et pour certains autres; elle a procédé à une enquête spéciale au cours de laquelle elle a demandé l'opinion des gens sur tel ou tel poste, sur tel ou tel programme, etc. J'ai un peu d'expérience en ce domaine, et c'est un travail qui doit être dirigé, à mon avis, par des personnes qui sont bien au courant de la question.

D. Je vois que vos frais de déplacement en 1948-1949 sont de $21,517, et en 1949-1950, de $14,220; en outre, vos prévisions de 1950-1951 sont de $15,450. La différence est-elle due au déménagement dans votre nouvel immeuble à Montréal?—R. Elle est due aux déplacements en général à travers le pays. Nous devons continuellement déplacer un certain nombre de membres du personnel.

D. Ces frais sont imputables aux déplacements du personnel?—R. Oui.

D. Ils ne découlent pas en majeure partie de votre déménagement dans votre nouvel immeuble à Montréal?

M. FRIGON: Nous devons consacrer un certain montant au déplacement du personnel qui s'installe à Terre-Neuve. Il nous faut défrayer le transport des membres du personnel que nous déménageons du centre du Canada, ainsi que le transport de leurs familles et de leurs meubles. C'est surtout cela.

Le VICE-PRÉSIDENT: "Loyer d'immeubles ou de locaux".

M. Hansell:

D. Ce poste subira-t-il une diminution sensible lorsque vous déménagerez dans votre nouvel immeuble?—R. Non, parce que, dans le nouvel édifice, le Service national payera un loyer.

M. Fleming:

D. S'est-on entendu jusqu'ici sur le montant du loyer?—R. Pas sur un chiffre précis, mais on compte qu'il sera d'environ $100,000 par année.

D. Ce loyer sera-t-il moins élevé ou plus élevé que celui que vous payez actuellement à Montréal? Quels changements subiront ces montants à l'avenir? Monteront-ils ou baisseront-ils?

M. FRIGON: Lorsque nous déménagerons dans nos nouveaux locaux à Montréal, nous occuperons plus d'espace. A l'heure actuelle, nous n'avons absolument pas de place pour engager des gens dont les services seraient essentiels à nos opérations, mais lorsque nous aurons des bureaux plus spacieux, nous ajouterons quelques réalisateurs à notre personnel. Nous les aurions engagés depuis quelques années, mais nous ne le pouvions pas, faute d'espace. Toutefois, lorsque nous déménagerons, nous occuperons plus de pieds carrés qu'actuellement à *King's Hall.*

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Avez-vous reçu des offres jusqu'ici pour *King's Hall*?

M. FRIGON: Non, parce que nous n'en avons pas recherché. Nous ne savons pas exactement quand nous déménagerons mais, lorsque nous le saurons, nous confierons probablement l'affaire à un agent d'immeubles, et trouverons quelques locataires. Je peux dire que, rue Bishop, d'où nous avons déménagé, nous avons sous-loué les locaux à d'autres locataires, et la transaction nous rapportera peut-être un peu d'argent.

M. HANSELL: Il faut se rappeler que le loyer que vous payerez lorsque vous occuperez le nouvel immeuble ira à un autre organisme du gouvernement.

M. FRIGON: Le Service international ne payera aucun loyer, parce qu'il est propriétaire de l'immeuble; c'est sa propriété, mais nous devrons verser un loyer au gouvernement pour l'usage de l'immeuble qui appartient au Service international.

M. HANSELL: Avez-vous une idée de la façon dont ces chiffres peuvent être répartis entre Toronto, Montréal, et le reste du pays?

M. FRIGON: A Toronto, nous sommes nous-mêmes propriétaires de l'immeuble, mais nous payons un loyer à Vancouver, au *Vancouver Hotel,* ainsi qu'à Edmonton et à Winnipeg. Nous en payons un, à l'heure actuelle, à Montréal, à *King's Hall*; à Québec, à Halifax, à Sydney, à Ottawa et à Saint-Jean (Terre-Neuve).

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Hansell?

M. FRIGON: Nous payons également un loyer à Montréal, pour l'usage salle qui sert à la présentation de programmes devant des auditoires.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Hansell a demandé des chiffres.

M. HANSELL: Peut-on obtenir immédiatement des chiffres pour les principales villes?

M. FRIGON: Nous versons environ $47,500 à *King's Hall;* environ $22,000 à Vancouver; environ $33,000 à Ottawa; environ $33,000 à Winnipeg; $21,349.92 à l'*Hotel Vancouver,* et $12,000 à l'*Ambassador Garage* à Montréal, pour notre part des entrepôts.

Le VICE-PRÉSIDENT: Cela répond-il à votre question, monsieur Hansell?

M. HANSELL: Je le crois.

M. STEWART: Pensez-vous abandonner le local que vous louez à Winnipeg et construire vos propres studios dans cette ville?

M. FRIGON: Nous occupons à Winnipeg une partie de l'immeuble du *Bell Telephone System*. Je suppose qu'un jour nous devrons abandonner cet édifice, mais nous ne savons pas encore si nous construirons un immeuble ou si nous négocierons d'autres arrangements avec quelque autre propriétaire.

M. STEWART: Je n'ai jamais cru que vos studios de Winnipeg étaient ce qu'ils devraient être.

M. FRIGON: Les studios de Winnipeg ont été construits par le *Manitoba Telephone System* pour le poste CKY. Je ne crois pas qu'ils conviennent au travail que nous devons accomplir dans cette ville. Un jour, nous devrons effectuer un changement. Quand, je l'ignore. Selon une rumeur, la *Manitoba Telephone System* construira peut-être une couple d'étages au-dessus de son immeuble actuel. S'il le fait, nous conclurons peut-être un marché avec cette société, afin qu'elle construise des studios pour notre usage et selon nos plans, mais tout cela est du domaine de la conjecture.

Le VICE-PRÉSIDENT: "Loyer du matériel; loyer de salles et de studios; location d'instruments de musique."

M. STEWART: Cela m'intrigue. Que louez-vous en fait d'instruments de musique?

M. BUSHNELL: Nous louons un orgue d'une église de Vancouver.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce tout l'intérêt que vous portez à la musique, monsieur Stewart?

M. STEWART: C'est tout. Je me demandais s'il s'agissait d'un basson, ou ce que c'était.

M. FLEMING: Je vois qu'en 1948-1949 le chiffre de $174,179.89 figure pour la caise de retraites; ce chiffre est de $195,005 en 1949-1950, et de $234,000 en 1950-1951.

M. FRIGON: Il représente 6 p. 100 de notre feuille de paie.

M. FLEMING: J'ai noté ce que vous aviez à dire du plan de pension à la page 49 de votre rapport de 1948-1949. Vous rappelez qu'il a été mis en vigueur le 1er avril 1943 et que le fonds de pension ferait tous les cinq ans l'objet d'une étude de la part d'un actuaire. Vous avez apparemment reçu, cette année-là, un rapport du professeur Sheppard, de l'Université de Toronto, qui indiquait que l'état du fonds était sain à la fin des cinq premières années de fonctionnement. Les principales recommandations étaient les suivantes: qu'un fidéicommis du fonds de pension fût établi, que la constitution d'un fonds de stabilisation fût différés jusqu'à la prochaine période quinquennale d'examen, et que le crédit afférent au service passé, au-dessous de 35 ans, devrait être racheté au 1er avril 1949.

Vous avez également mentionné qu'on avait envisagé l'établissement d'un fidéicommis du fonds de pension à qui incomberait la responsabilité du placement des fonds de réserve. Dans son rapport de la présente année, à la page 31, alinéa 135, l'auditeur général déclare ce qui suit:

> 135. Un élément du passif éventuel de la société, d'un montant estimatif de $532,000, n'est pas compris dans le bilan. Aux termes du régime de pensions de son personnel, la société prend à sa charge la somme

globale des prestations à payer au titre du service de son personnel accompli antérieurement au 1er avril 1943. La somme de $532,000 représente le total de 14 versements annuels à contribuer afin de combler le coût envisagé de ces prestations.

Pourrions-nous obtenir des éclaircissements sur les observations de l'auditeur général et sur la déclaration touchant les mesures prises par le Bureau des gouverneurs en vue de donner suite aux trois recommandations formulées par le professeur Sheppard dans son rapport? Pourriez-vous en outre commenter l'augmentation apportée par la Société Radio-Canada à votre crédit pour la caisse de retraite?—R. Le premier commentaire a attiré l'attention du Bureau qui l'a étudié soigneusement et a conclu que ce montant ne devait pas être inclus comme un passif proprement dit dans notre bilan, mais, à la page 62 de notre rapport annuel de 1948-1949, vous trouverez une note qui tranche la question.

D. A mon avis, vous feriez mieux de la verser au compte rendu, à ce stade. —R. "Pendant le présent exercice et conformément aux conditions que comporte le Plan de Pension, une contribution de $197,234.80 a été versée par la Société au Fonds de pension de ses employés attachés à la radiodiffusion canadienne et au Service International. Cette somme comprend le sixième de vingt versements annuels de $38,000 payés par la Société pour couvrir le coût total des bénéfices accordés aux employés pour leurs services antérieurement à l'établissement du Fonds le 1er avril 1943."

D. Cette note, à mon sens, n'explique guère les observations de l'auditeur général. Allez-vous ajouter quelque chose à cela, monsieur Dunton?—R. C'est presque une question de droit, je crois, de savoir si la Société a la stricte obligation de l'insérer dans le bilan. Voilà une obligation que la Société devra assumer tous les ans à l'avenir.

D. Quel est l'état de ces revenus qui sont versés dans ce fonds? N'apparaissent-ils pas quelque part dans votre bilan?—R. Non, ils figurent dans l'état des dépenses. Il s'agit seulement d'une affaire très spéciale, il s'agit d'établir un fonds pour les prestations antérieures.

D. Pour les services antérieurs au 1er avril 1943?—R. Et il a été convenu que ce montant spécial serait constitué par vingt versements annuels. Selon l'auditeur général, il devait être inclus comme passif réel; mais la Société a jugé que, puisque la somme sera payée chaque année, il n'était pas nécessaire de l'insérer dans le bilan. Cependant, tous les versements généraux au fonds sont évidemment couverts par le compte général de dépenses.

M. Frigon: Le versement de base représente 6 p. 100 des traitements de la part de la Société et de la part des employés.

M. Fleming: La Société fournit un montant égal aux cotisations des employés?

M. Frigon: Oui. Cette contribution doit servir exclusivement à l'achat ordinaire de rentes, et pourvoir à l'effet rétroactif qui a été donné au fonds en 1943. Or, pour satisfaire à cette dernière exigence, nous avions l'alternative de verser une forte somme comptant en vue d'assurer à l'avenir ou d'affecter chaque année, à même le six pour cent ou le pourcentage requis pour établir le fonds, le montant nécessaire d'après le calcul de l'actuaire. Selon l'auditeur général, le contrat stipulerait que vous êtes obligé de verser tel montant dans un tel nombre d'années, et par conséquent, cette obligation devrait figurer comme passif dans le bilan de la Société. De notre côté, nous disons non; il s'agit d'un engagement

voulant que, chaque année, une somme déterminée soit affectée à telle fin et, chaque année, nous y pourvoyons dans notre budget annuel. Par conséquent, il ne faut pas que nous considérions comme passif une dépense que nous savons ne pas être exigible avant dix, douze ou quinze ans. Elle fera partie du budget annuel en temps et lieu.

Quant à vos autres observations sur les trois recommandations, on y a toutes donné suite.

M. FLEMING: Toutes?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Avez-vous l'intention d'établir chaque année, dans votre rapport annuel, un compte distinct pour ce fonds de pension? Je vous pose cette question relativement à la première recommandation pour l'établissement d'un fidéicommis du fonds de pension.

M. FRIGON: Ma foi, un fidéicommis a été établi. Les fiduciaires sont déjà nommés, et on leur a remis tel montant, on leur remet tout l'argent libre, qui n'appartient à personne en particulier; ils placent cet argent, et tous les bénéfices qu'ils en retirent retournent au fonds dans la même proportion.

M. FLEMING: Dans vos rapports annuels à l'avenir, établirez-vous un compte séparé ou présenterez-vous un état distinct des opérations pour ce fidéicommis?

M. FRIGON: Je ne crois pas que nous puissions le faire, parce que ce fonds appartient tout autant aux employés qu'à nous.

Le TÉMOIN: Il ne figurera pas dans le bilan parce qu'il n'appartient pas à la Société.

M. FLEMING: Voilà le point que je soulève. Cet état devrait apparaître quelque part. C'est une affaire qui intéresse les employés, qui intéresse la Société et qui intéresse le public, à cause de Radio-Canada. Je me demande justement, monsieur Dunton, s'il appartient à la Société?

M. le colonel LANDRY: Le fidéicommis comprend un représentant de la direction et un représentant des employés qui contribuent au fonds; un troisième membre agit à titre de conseiller. Les fiduciaires présentent un rapport à la direction de la Société sur l'administration des fonds. Ces deniers, en réalité, ne font pas partie de l'actif de Radio-Canada.

M. FLEMING: Je comprends très bien cela. Il est bien évident qu'ils ne doivent d'aucune façon faire partie du bilan ou des dépenses de Radio-Canada. C'est un fonds de fiducie qui doit faire l'objet d'une comptabilité distincte. Étant donné qu'un fidéicommis du fonds de pension a été établi depuis la fin de l'exercice 1948-1949, ainsi que l'avait recommandé le professeur Sheppard, je me demande si, à partir de maintenant, quelques états figureront dans les rapports annuels de la Société?

Le TÉMOIN: Nous n'avons pas étudié cette question, mais nous pourrions, je crois, inclure un état des fonds que les fiduciaires détiennent. Il s'agit seulement du placement des réserves.

M. STEWART: Le Parlement a-t-il quoi que ce soit à y voir? On a signalé que le fonds appartient aux employés.

M. FRIGON: Nous ferions un rapport sur des deniers appartenant aux employés, mais je n'y vois aucune objection.

M. FLEMING: Il s'agit d'un fonds auquel Radio-Canada et les employés contribuent, et qui est administré conjointement par des directeurs de la Société et les employés.

M. FRIGON: Non.

M. FLEMING: Il me semble que c'est ce qu'a dit M. le colonel, il y a un instant.

M. le colonel LANDRY: Le fidéicommis ne fait que placer l'excédent des deniers dont on a besoin pour acheter les prestations du plan de pension. L'administration du plan de pension relève réellement de la direction de la Société. Dès que Radio-Canada a versé l'argent dans le plan, l'excédent de cet argent va à la réserve générale.

M. FRIGON: Nous pouvons tirer la chose au clair comme ceci. A mon avis, l'administration de l'argent relève des compagnies d'assurance et de la Division des rentes. Elles s'occupent de la tenue des livres, elles détiennent le contrat; elles nous disent ce qui se passe, indiquent ce qui nous leur devons; et nous vérifions la chose. Mais la tenue des livres est une question d'assurance; elle n'est pas de notre ressort.

M. FLEMING: Vous avez mentionné les compagnies d'assurance et la Division des rentes. Je suppose, par conséquent, que vous traitez avec la Division des rentes en ce qui concerne votre pension de base, et avec les compagnies d'assurance en ce qui concerne l'excédent.

M. FRIGON: C'est exact, et les fiduciaires voient à l'excédent, à l'argent dont nous n'avons pas besoin immédiatement, mais que nous devons tenir en réserve en vue d'obligations futures.

M. MURRAY: Le plan dont nous parlons ressemble-t-il à quelque autre plan qui existe, celui de la *B.B.C.*, par exemple?

M. FRIGON: Je ne connais pas le cas de la *B.B.C.*, mais des plans analogues aux nôtres sont en vigueur dans plusieurs entreprises qui achètent jusqu'à concurrence de $1,200 de rentes de la Division des rentes et, quant à l'excédent, concluent un contrat avec une compagnie d'assurance.

Notre contrat lie à la fois Radio-Canada, les compagnies d'assurance et la Division des rentes; c'est un contrat à trois. Notre rôle consiste à fournir les deniers tous les mois, selon un certain pourcentage, et leur fonction, puisque ce sont des compagnies d'assurance, pour ainsi dire, consiste à voir à l'affectation de ces deniers. Lorsqu'un homme devient membre de notre personnel, quelque temps après il s'engage par contrat à acheter une rente, et ce contrat est conclu entre la compagnie, la Division des rentes et nous. C'est à peu près la même chose que d'acheter une police d'assurance contre l'incendie; dès que l'assuré a payé la prime, la compagnie d'assurance-incendie se charge du reste. Nous ne faisons aucune tenue des livres relativement à ces deniers.

M. FLEMING: La Division des rentes s'occupe de toutes les pensions jusqu'à concurrence de $1,200, et les compagnies d'assurance prennent l'excédent?

M. FRIGON: C'est exact.

M. FLEMING: Quel est l'âge de la retraite?

M. FRIGON: Soixante-cinq ans pour les hommes, soixante ans pour les femmes et peut-être cinquante-cinq, si nous recevons un avis suffisant. C'est cinq ans de moins pour les femmes.

M. le colonel LANDRY: Les employés du sexe masculin ont la faculté de se retirer à l'âge de 55 ans, et les employés du sexe féminin, à l'âge de 50 ans. L'âge réel de la retraite est de soixante-cinq ans pour les hommes et de soixante ans pour les femmes.

M. FLEMING: Pendant combien d'années un employé doit-il avoir été au service de la Société pour toucher les prestations?

M. le colonel LANDRY: Pour retirer le bénéfice de la participation de la Société aux contributions, dix ans de service.

M. FRIGON: Si l'employé se retire avant d'avoir complété dix ans de service, il ne reçoit pas les contributions faites par la Société en son nom. S'il part après dix ans de service tout l'argent qui a été versé au fonds en son nom peut lui être remis sous forme d'une rente, lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): S'il quitte Radio-Canada avant d'avoir fait dix ans de service, il ne retire pas l'argent qu'il a versé?

M. le colonel LANDRY: Il reçoit une rente d'après le nombre d'années durant lesquelles il a versé des cotisations à même son traitement, mais non d'après les contributions de la Société.

M. FRIGON: L'employé verse 6 p. 100 de son traitement. Cette part de la prime ou du versement lui appartient lorsqu'il se retire avant d'avoir passé dix années avec nous; s'il a été avec nous pendant plus de dix années, cette part, en plus de notre versement de 6 p. 100 par année, lui appartient.

M. FLEMING: Ces versements de $38,000 que vous avez faits, ou que vous faites d'année en année, relativement aux services fournis avant la mise en vigueur du plan en 1943, vous ont permis de verser des pensions entières de retraite à des employés retirés, à partir de ce moment, indépendamment des cotisations qu'ils ont versées?

M. FRIGON: Cela dépend. Nous versons 2 p. 100 par année selon les années de service jusqu'à l'âge de 65 ans.

M. FLEMING: Mais les membres du personnel qui se retirent à 65 ans et qui étaient à votre emploi avant 1943 reçoivent la pension entière?

M. le colonel LANDRY: Oui, nous avons pris des mesures pour que ceux qui se retirent reçoivent la pension entière.

M. FLEMING: Indépendamment du fait qu'ils ont versé des cotisations pendant peu d'années?

M. FRIGON: C'est exact. Supposons qu'un homme entre à l'emploi de la Société à l'âge de 53 ans, ou qu'il y soit entré lorsqu'il avait 53 ans en 1943, il ne reçoit pas 35 p. 100 de son traitement lorsqu'il se retire.

M. FLEMING: Non, cela dépend de la durée de son service.

M. le colonel LANDRY: A propos de ce montant de $38,000, il serait peut-être bon, je crois, de consigner au compte rendu la source d'où il provient. A l'origine du plan, lorsque la Société Radio-Canada approuva la recommandation voulant que des prestations fussent versées pour services passés, la direction fournit des chiffres qui reçurent l'approbation du Bureau, et le plan fut ratifié par un arrêté en conseil en vertu duquel des prestations devaient être versées pour services passés.

Or, le montant de $38,000 provient de ces versements pour services passés, du privilège qui a alors été concédé. Toutefois, Radio-Canada n'avait pas les moyens de verser une somme globale pour l'achat de ces prestations, de sorte

qu'elle a consenti à amortir le montant au cours d'une période de vingt années. Trente mille dollars ont été affectés aux prestations pour services passés en vertu de cette disposition spéciale du plan, et $8,000 ont été assignés a des prestations en considération de services passés additionnels. Actuellement, les versements en vue de ces prestations pour une période de huit ans, je crois, ont été faits, et il reste douze paiements annuels à effectuer.

M. FRIGON: Pour finir l'histoire, nous devons ajouter que tous ces plans, une fois ratifiés, ont été reconnus par le conseil de notre personnel. Le personnel a accepté ces conditions et les a approuvées d'une façon officielle.

M. FLEMING: Ma foi, il a alors manifesté beaucoup d'égards envers les membres du personnel qui se sont retirés ou qui ont atteint l'âge de la retraite en 1943 ou peu après.

Le VICE-PRÉSIDENT: Poste: Traitements-fonctionnaires seulement.

M. HANSELL: Quant au poste dont il s'agit, j'ai demandé à mon secrétaire d'examiner quelques rapports des années passées, et on me dit qu'au cours de l'année se terminant en 1944...

Le TÉMOIN: En 1944?

M. HANSELL: Se terminant le 31 mars 1944, le nombre des employés était de 815, tandis que, selon le rapport actuel, il y en aurait environ 1,200. Il me semble que c'est une assez forte augmentation en peu d'années; c'est une augmentation d'environ 50 p. 100.

M. FRIGON: Depuis lors, naturellement, nous avons engagé un personnel complet à Edmonton, nous avons augmenté notre personnel à cause de Terre-Neuve, nous avons absorbé tout le personnel et l'organisation de Winnipeg. Voilà d'imposants groupes d'employés qu'on a ajoutés à notre organisation. C'est peut-être ce qui explique l'augmentation des cinq dernières années.

M. HANSELL: C'est-à-dire depuis 1944?

M. FRIGON: Oui.

Le TÉMOIN: Et il y a aussi le personnel de Terre-Neuve qui a été inclus l'an dernier; le personnel de Sydney, un nouveau personnel à Sydney.

M. FRIGON: Et l'augmentation ordinaire due à l'accroissement du travail. Il y a un peu plus d'hommes et de sténographes çà et là, mais le gros de l'augmentation est imputable à ces exploitations ou services additionnels. Je peux aussi ajouter, et c'est très important qu'un tel montant comprend ce que nous coûtent aujourd'hui les indemnités de vie chère, $240,000.

Le VICE-PRÉSIDENT: Frais de secrétariat et salaires occasionnels.

Droits d'usage des stations—relaiement des émissions.

Frais généraux—travaux.

M. FLEMING: Voilà un actif.

M. FRIGON: Ma foi, nous avons reçu 5 p. 100 pour frais généraux.

M. FLEMING: C'est un actif pour les trois années?

M. FRIGON: Dans le cas des travaux que nous entreprenons, comme ceux de l'immeuble de Montréal, la Société reçoit 5 p. 100 pour frais généraux, afin d'acquitter nos salaires, et aussi d'embrasser les traitements et services qui ne sont pas déjà imputés directement sur le compte des immobilisations. Par exemple, si quatre ou cinq dessinateurs s'occupent du projet, ces frais sont imputés directe-

ment sur le coût des travaux, mais ni mon traitement, ni ceux du président et de l'ingénieur en chef ne sont payables à même la caisse des immobilisations. On nous verse alors une allocation de 5 p. 100 pour ces frais généraux.

M. FLEMING: Tout cela se rapporte à votre service international sur ondes courtes?

M. FRIGON: Mettons, par exemple, que nous avons quatre projets en voie d'exécution: Vancouver, Windsor, Radio-Canada à Montréal, et l'immeuble de Montréal. Sur toutes ces immobilisations, on verse 5 p. 100 à la Société Radio-Canada pour frais généraux.

M. FLEMING: Cela n'a pas nécessairement trait à votre service sur ondes courtes. C'est une simple affaire de comptabilité et de répartition des frais entre les différents services.

M. FRIGON: On nous a même demandé d'ajouter 5 p. 100 pour une bonne tenue de livres à l'égard de tous les travaux.

Le VICE-PRÉSIDENT: Frais de lignes des stations du studio à l'émetteur.
Service de télétype.

M. FRIGON: C'est-à-dire entre Montréal, Ottawa et Toronto, et l'article précédent couvre les lignes ordinaires entre les studios et l'émetteur. C'est, dans un sens, une partie du réseau.

Le VICE-PRÉSIDENT: Impôts, taxes et services d'eau.
Télégraphe et câbles.
Téléphone.
Lignes de transmission.
Déplacements.

M. FLEMING: Les frais de voyage, monsieur le président représentent un chef de dépense assez important; en 1948-1949, ils s'élevaient à $121,000; en 1949-1950, ils ont été de $147,000 environ; et le budget de 1950-1951 prévoit des dépenses de $147,000.

Pourrions-nous obtenir un exposé de la ligne de conduite ou des instructions adoptées relativement aux frais de déplacements?

Le TÉMOIN: Je puis peut-être commencer par dire, monsieur Fleming, que, du point de vue de la ligne de conduite à suivre, ce crédit devrait, à mon avis, être plus élevé. Nous exploitons une radiophonie en vertu de laquelle nous nous efforçons d'atteindre tout le Canada, au moyen de centres régionaux dont c'est la mission de produire des programmes particuliers et de résoudre des problèmes, d'ordre technique et autres, qui leur sont propres. Vous admettrez, j'en suis certain, qu'il est très difficile, en pays aussi étendu, de faire travailler dans l'harmonie une organisation dispersée comme l'est celle que nous dirigeons, et de débattre à fond et de bien mûrir les principes dont doit s'inspirer notre T.S.F. Cette tâche nécessite une foule de déplacements, non seulement entre les principaux centres de Montréal, de Toronto et d'Ottawa, mais aussi entre les autres centres régionaux. Pour ma part, je désirerais qu'il y eût plus de déplacements et de discussions entre les fonctionnaires supérieurs qui exercent les mêmes charges. Il y a bien, actuellement, des échanges de vues, par exemple, entre gens qui s'occupent d'émissions agricoles dans les diverses régions, mais ces personnes devraient se rencontrer à l'occasion; de même en d'autres sphères d'activité. En réalité, une grande partie des frais de déplacements est attribuable au fonctionnement interne du système; je dirais même la majeure partie.

Si nous pouvions tout faire marcher d'une seule ville, l'item frais de déplacements serait minime; mais une foule de contacts personnels s'imposent, et il serait bon, je crois, qu'il y en ait davantage.

M. FRIGON: A tout prendre, la direction a dû être très prudente et restreindre les voyages?

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce tout concernant ce chef de dépense.

M. FLEMING: Monsieur Frigon, vous aviez quelque chose à dire?

M. FRIGON: Je constate qu'il y a dans cette salle sept personnes venues de Montréal et Toronto pour assister à la présente séance. Tous ces frais doivent être imputés à la Société. M. Bushnell se rend à Terre-Neuve. Il est venu de Vancouver pour assister, à Montréal, à une réunion où seront discutées diverses questions de programmes et autres. Ces genres de déplacements se font continuellement.

M. FLEMING: Je conçois que votre personnel exécutif se partage entre Toronto, Montréal et Ottawa, et que, en de telles circonstances, les déplacements entre ces différents centres vont être passablement fréquents. D'un autre côté, le chiffre semble assez élevé. A part vos principaux employés, tels que les messieurs qui sont ici aujourd'hui, quels sont ceux qui subissent la plus grande partie des frais de voyage au sein du système?

M. FRIGON: Les architectes voyagent beaucoup, de même que ceux qui s'occupent des problèmes techniques d'exploitation; les membres des conseils du personnel doivent aussi se déplacer afin d'étudier leurs problèmes. M. Bushnell pourrait vous expliquer ce qui se passe à la Division des programmes; en effet, ce service doit parfois, dans un très court délai, envoyer un homme faire le compte rendu d'un événement quelque part. Cela arrive assez souvent.

M. BUSHNELL: J'allais vous citer en exemple une requête qui est parvenue à mon bureau aujourd'hui même. Deux membres de notre personnel s'en vont chercher de la matière en vue d'un programme. Selon moi, il s'agit, en pareil cas, de cachets d'artistes imputables sur ce compte, car de tels déplacements se font en fonction de la réalisation des programmes. Les deux employés en cause s'en vont recueillir matière à des émissions; ils reviendront pourvus d'interviews enregistrées. Il y a un autre item auquel je pense: il nous serait peut-être facile de réaliser nos programmes du *Citizen's Forum* à Toronto ou à Montréal même, mais nous ne croyons pas qu'il serait sage de le faire. Mieux vaut, à notre avis, réaliser ces programmes dans divers centres du pays. Cette initiative nécessite beaucoup de déplacement qui sont, en réalité, imputés sur le budget des voyages, si vous voulez. A mes yeux il ne s'agit pas de déplacements dans le sens ordinaire du mot; nos gens ne se transportent pas tout simplement d'un bout à l'autre du pays.

M. FLEMING: Dans quelles limites territoriales essayez-vous de diffuser ces émissions locales? Jusqu'à quel point sont-elles centralisées à Montréal ou à Toronto?

M. BUSHNELL: Ma foi, je crois pouvoir répondre comme ceci à votre question. Les déplacements de peu d'importance sont laissés, dans une grande mesure, à la discrétion des représentants régionaux, qui peuvent les approuver, s'ils le jugent à propos. Je peux ajouter que, dans le cas d'un grand voyage à travers le pays, à supposer que je décide d'envoyer mon directeur des causeries de Toronto à Vancouver, je dois obtenir l'autorisation du directeur général ou du directeur général adjoint.

M. STEWART: Les frais de déplacements des artistes figurent-ils dans le montant dont nous parlons? Cela me rappelle qu'il y a quelques années, un ou deux d'entre nous étaient à Kingston, et nous avons présenté certains comptes de dépenses élémentaires et scrupuleusement exacts.

M. FRIGON: Toutes les dépenses, bien entendu, sont contrôlées par le trésorier. On me signalera, par exemple, que j'ai porté sur mon compte de dépenses le prix d'un fauteuil à bord du train Montréal-Ottawa, et le trésorier me dira qu'ayant pris un autre train, vous n'avez pu occuper ce fauteuil. Je dois alors reconnaître mon erreur. Les comptes sont soumis à une vérification très minutieuse. Or, à la Division des programmes en particulier, on ne peut prédire ce qu'il nous faudra demain. Par exemple, un incendie éclate à Rimouski, et l'on doit y envoyer trois hommes. Ils partent à 3 h. du matin dans leur automobile; ils n'ont pas le choix, et le temps manque pour consulter personne. Ce crédit comprend les frais de déplacements de nos gouverneurs qui vont aux réunions, et ces voyages se font d'un bout à l'autre du pays.

M. FLEMING: Permettez-moi une observation, monsieur Frigon. Pourquoi inclure dans les autres articles, qui concernent surtout l'administration des frais relatifs au Bureau des gouverneurs? Il me semble que les émoluments des membres du Bureau des gouverneurs devraient constituer un poste séparé.

M. FRIGON: Il faut les payer.

M. FLEMING: Oui, je sais. Voici un état détaillé de vos dépenses pour deux années et de vos prévisions de la présente année, mais j'estime qu'il s'agit ici d'une dépense séparée et distincte de vos frais d'administration, et qu'elle devrait être mise à part.

M. BRAMAH: Les frais du Bureau des gouverneurs sont inscrits séparément, mais dans le bilan ils sont englobés dans les frais d'administration. Ils sont inscrits séparément dans nos comptes, toutefois.

M. FRIGON: La direction n'a rien à voir là dedans, la direction ne fait qu'inscrire les comptes du Bureau et les présenter.

M. FLEMING: La direction, naturellement, n'exerce aucun contrôle sur ces frais.

M. FRIGON: Si le président dit que la prochaine réunion aura lieu à Toronto...

Le TÉMOIN: Le traitement de M. Palmer est imputé au Bureau des gouverneurs, mais il accomplit passablement de travail en ce qui concerne l'administration générale de la Société. Ma propre tâche, dans une grande mesure, consiste à surveiller la ligne de conduite de la Société, et les déplacements relatifs au fonctionnement interne de Radio-Canada sous le rapport de la ligne de conduite. Dans le cas d'un item tel que celui-ci, on peut réellement aller trop loin en essayant de le décomposer.

M. Murray:

D. Quelle partie de ce montant les frais de déplacements au nord d'Edmonton absorbent-ils?—R. Nous avons envoyé quelques hommes dans ces parages, monsieur Murray.

D. Certains de vos principaux employés s'y sont-ils rendus pour y voir quelques postes ou auditeurs?—R. Pour ma part, je désire me rendre à la route de l'Alaska depuis 1942. J'aimerais réellement pouvoir y aller.

D. Je crois que si vous pouviez mettre quelques-uns de vos hauts fonctionnaires en contact avec certaines régions éloignées telles que Yellowknife...

M. BUSHNELL: Puis-je vous interrompre? J'ai reçu un coup terrible, un soir, en arrivant au *Macdonald Hotel,* à Edmonton. Il y avait dans cet hôtel dix-neuf employés de Radio-Canada ce soir-là. Onze d'entre eux avaient été pris au Service international par le C.A.R.C.

Le TÉMOIN: Les déplacements étaient gratuits.

M. BUSHNELL: Les déplacements étaient gratuits.

M. MURRAY: Bien entendu, les frais de transport dans ces régions sont très onéreux.

M. Hansell:

D. Existe-t-il des règles particulières concernant les dépenses telles qu'une certaine allocation par jour, un traitement ou des appointements quotidiens? (M. Maybank occupe de nouveau le fauteuil).—R. Je dirais que nous en avons deux. D'abord, un membre du personnel doit présenter des comptes complets de dépenses avec les factures; de plus, la direction fixe des limites, selon les catégories, et ces limites ne peuvent être dépassées.

D. A mon avis, les indemnités de déplacement devraient être appropriées; le personnel devrait voyager d'une façon qui convienne à la dignité de ses fonctions.

Quelques VOIX: Très bien! Très bien.

D. Je crois que parfois le Conseil du trésor professe une opinion différente, lorsque d'aucuns soulèvent cette question.

D. Puis-je vous poser la question suivante, en citant à titre d'exemple l'heure du dimanche soir. Dans une ou deux circonstnaces, j'ai remarqué que vous aviez fait venir par avion des conférenciers éminents d'endroits tel que New-York; l'autre soir, par exemple, il y avait un pasteur distingué de cette ville. Payez-vous le frais frais de voyage de ces personnes?

M. BUSHNELL: Oui.

M. HANSELL: Et existe-t-il un tarif spécial pour les pasteurs lorsqu'ils voyagent?

M. BUSHNELL: Cette question ne s'est pas encore présentée, je crois. A mon avis, les pasteurs ne jouissent pas d'un tarif spécial lorsqu'ils voyagent par air. Ils en obtiennent un des chemins de fer, et nous essayons de les amener à voyager par train aussi souvent que possible. Nous serions très heureux de leur rembourser leurs frais, parce que nous ne versons aucun honoraire à ces pasteurs.

Le PRÉSIDENT: M. Hansell est lui-même pasteur. Ne croyez-vous pas que la plupart de ces gens seraient bien contents d'attendre une envolée sûre, sachant que l'occasion leur en sera offerte?

M. MURRAY: Si vous voulez bien redescendre des nues, j'allais m'informer de l'émission du dimanche soir, comment l'appelez-vous?

M. BUSHNELL: Vous voulez parler d'*Eventide?*

M. STEWART: Si j'ai bien compris, vous avez dit que vous ne versiez aucun honoraire pour ces émissions nationales du dimanche soir?

M. BUSHNELL: C'est exact.

M. FLEMING: En somme, tout se réduit à ceci: M. Bramah est un dur à cuire.

M. BUSHNELL: A qui le dites-vous!

Le PRÉSIDENT: L'item suivant est celui-ci: "Amélioration des propriétés à bail." Cela représente peu de choses à Montréal; il doit y avoir d'autres centres en cause.

Le TÉMOIN: Il s'agit de locaux loués, où nous avons dû faire des cloisons ou des améliorations du genre; ces frais ne peuvent être imputés sur le compte capital.

M. FLEMING: Et ces locaux sont dispersés dans tout le pays?

Le TÉMOIN: Oui, et ici un item particulier correspond probablement aux améliorations apportées aux locaux de Terre-Neuve. Nous devons déménager de l'hôtel à un nouvel endroit.

M. FLEMING: Et je vois que votre forte dépense sous ce rapport fut faite en 1949, alors qu'elle s'éleva à $136,000. Quelle est votre ligne de conduite relativement aux améliorations des locaux loués? Essayez-vous d'obtenir des baux à long terme avant de faire des dépenses pour fins d'améliorations?

Le TÉMOIN: Oui, nous ne faisons pas de dépenses avant d'avoir obtenu des baux assez avantageux, et nous efforçons toujours d'obtenir le bail le plus long possible si le local est satisfaisant. Nous tenons à l'obtenir avant d'affecter de l'argent au local.

M. FRIGON: Dans la plupart des cas, nous préparons un bail de cinq ans, avec option de le renouveler à l'expiration de ce terme.

M. FLEMING: Il ne reste plus qu'un article. Je vois que vous avez dépensé $80,000 pour l'acquisition du poste CKY à Winnipeg. Pouvons-nous obtenir les dépenses à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Il n'y a eu qu'un versement.

M. FLEMING: S'agit-il de Winnipeg?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est-à-dire de CKY.

M. FLEMING: C'est-à-dire de l'acquisition de la voie de la classe "A", sur laquelle CKY diffuse actuellement?

M. FRIGON: Et il s'agissait d'améliorer les studios afin de pouvoir accroître la production à cette station. Nous produisons davantage à cet endroit maintenant; de plus les installations qu'il y avait là étaient insuffisantes, et ne permettaient pas d'ateindre le niveau d'excellence exigé du réseau.

M. FLEMING: Et ces frais font partie de vos dépenses au compte çapital?

M. FRIGON: Ils font partie du prix d'achat global.

M. FLEMING: A ce que je comprends, lorsque vous avez entrepris l'exécution de votre projet d'acquérir les trois longueurs d'ondes de la classe "A", vous aviez prévu des frais additionnels au compte capital; ces frais ne sont pas inclus au présent chapitre?

Le TÉMOIN: Les dépenses au compte capital s'appliquaient aux émetteurs.

M. FRIGON: Nous avons acheté ce qu'ils possédaient et en avons payé la valeur; puis il nous fallut effectuer des améliorations. Nous avons dû envoyer plus de gens à Winnipeg et améliorer tout le centre de production, afin d'en élever le rendement au degré d'excelllence exigé du réseau.

M. HANSELL: J'aimerais obtenir quelques renseignements sur l'item: expositions et photos, $257.74.

Le PRÉSIDENT: Nous avons discuté cet article, monsieur Hansell. Je ne dis pas que vous ne deviez pas y revenir...

M. HANSELL: Eh! bien, c'est égal. Pouvez-vous me dire combien de programmes vous diffusez pendant la journée; aussi, je désire connaître non seulement le nombre de vos émissions, mais le nombre de réalisations que vous engagez relativement à ces programmes pendant la journée?

M. BUSHNELL: Je n'ai pas très bien saisi la dernière partie de votre question.

M. HANSELL: Je voudrais savoir le nombre de programmes que vous diffusez pendant la journée et le nombre de réalisateurs qui sont engagés relativement à ces programmes?

Le TÉMOIN: Je vais vous fournir quelques chiffres approximatifs et M. Bushnell pourra peut-être vous donner plus de renseignements. Commençons par le nombre d'émissions que nous diffusons actuellement: il passe un peu plus de 60,000 programmes sur le réseau par année. Ce chiffre ne comprend pas les émissions de stations indépendantes lorsque ces dernières ne sont pas reliées au réseau. Environ 48,000 ont leur origine au Canada. Il est un peu difficile de dire la proportion des programmes qui nécessitent la participation d'artistes, et de ceux qui n'en ont pas besoin. Vous n'avez pas besoin d'un artiste, bien entendu, pour irradier un programme enregistré. M. Bushnell pourra peut-être vous en dire plus long.

M. BUSHNELL: Du 1er avril 1948 au 31 mars 1949, nous avons radiodiffusé un total de 63,869 programmes sur le réseau, représentant 19,791 heures et 35 minutes d'émissions.

M. HANSELL: Y compris les enregistrements?

M. BUSHNELL: Y compris les enregistrements.

M. HANSELL: Et le nombre des programmes qui ont exigé la collaboration de réalisateurs et d'artistes?

M. BUSHNELL: Ma foi, même un programme enregistré exige un réalisateur, mais ce dernier est ordinairement un employé du personnel. On peut dire à coup sûr, je crois, que, des 48,000 programmes créés sur le réseau, 60 à 70 p. 100 étaient des émissions "sur le vif" exigeant le concours d'artistes.

M. HANSELL: Combien avez-vous de réalisateurs à votre emploi?

M. FRIGON: Cent treize, au 1er avril de la présente année.

M. HANSELL: Et je suppose qu'un même réalisateur s'occupe d'un certain nombre de programme, n'est-ce pas?

M. BUSHNELL: Cinq ou six par semaine.

M. HANSELL: Une dernière question. Je suppose que les réalisateurs font tout ce qu'ils peuvent, du point de vue des dépenses, pour réduire le nombre des artistes requis. Un artiste peut-il jouer deux rôles?

M. BUSHNELL: S'il le fait, nous le payons en conséquence. C'est le règlement du syndicat; nous payons aussi pour deux rôles.

M. HANSELL: Si un artiste joue deux ou trois rôles, vous devez le payer quand même?

M. BUSHNELL: Oui, au même taux. En réalité, selon l'échelle des taux du syndicat, il est moins coûteux parfois de demander à un artiste d'interpréter deux rôles, si l'un des rôles est peu important. S'il dit "hou!" à plusieurs reprises, il ne nous présente pas de compte, mais s'il doit débiter toute une phrase, nous lui versons à peu près 25 p. 100 de plus.

M. HANSELL: Les taux du syndicat prévoient assez bien le cas?

M. BUSHNELL: C'est exact.

M. HANSELL: Je désire poser une ou deux questions d'ordre général, auxquelles on ne saura peut-être pas répondre avec précision immédiatement; si l'on ne peut le faire sur-le-champs, on pourrait nous fournir ces renseignements une autre fois. Cela est-il régulier?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. HANSELL: J'aimerais savoir au juste quel montant on dépense pour les émissions de jour, mettons jusqu'à 6 heures du soir, et obtenir le détail de ce renseignement. Je veux seulement des chiffres ronds; peu m'importent quelques dollars de plus ou de moins. Je désire aussi une répartition de ces chiffres entre les programmes de la Société et les émissions commerciales.

Le TÉMOIN: Je ne vois pas comment, diable, nous pourrions vous fournir un chiffre de quelque signification que ce soit, parce que, dans toute production radiophonique, il y a déjà des frais initiaux. Il serait difficile de dire combien l'on affecte à une émission de jour, et combien à une émission du soir. Une partie du personnel est partiellement de service pendant la journée et partiellement dans la soirée, et quelques membres du personnel de nuit travaillent aussi pendant la journée tout en faisant leur besogne de nuit. Il existe toutes sortes de fonctions. Il est impossible, à mon avis, de vous fournir un chiffre de quelque signification que ce soit, même très imprécis.

M. HANSELL: Ma foi, dans la mesure du possible, j'aimerais obtenir ce renseignement.

M. BUSHNELL: Nos réalisateurs se relèvent bien irrégulièrement, et il est impossible de répartir les frais entre les différentes émissions.

M. FRIGON: Selon vous, les cachets des artistes font-ils partie des frais?

M. HANSELL: Je veux parler du coût du programme. Je désire connaître le montant que vous déboursez pour une émission de jour.

M. FRIGON: Il est très difficile de le calculer. N'oubliez pas, entre autres choses, que le réseau doit fonctionner continuellement. Autrement, il nous manquerait lorsque nous pourrions en avoir besoin pour un événement spécial, que nous serions en face d'une situation critique ou devrions agir à bref délai. Un autre point important, c'est que lorsqu'un poste n'est pas sur les ondes toute la journée, le public a l'impression que cette station n'est pas aussi populaire que d'autres qui fonctionnent toute la journée. En d'autres termes, la population contracte des habitudes en matière radiophonique, et un, deux ou trois postes qui sont sur les ondes seulement six heures par jour n'ont pas du tout d'auditoires. Si l'on veut avoir des clients et un réseau alerte, dont on puisse se servir à discrétion, on se trouve presque contraint d'être sur les ondes durant les périodes ordinaires de radiodiffusion.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas tout à fait une réponse directe à M. Hansell. Vous lui dites que si vous agissiez de telle façon, vous obtiendriez tel ou tel résultat. Il est probablement d'accord avec vous sur ce point, et l'état déjà. Mais, de fait, il veut savoir dans quelles proportions vous réduiriez vos frais si, quelles qu'en soient les conséquences, vous cessiez vos émissions de jour. Nul doute que toute une variété de conséquences s'ensuivraient. N'est-ce pas ce qu'il s'agit de savoir?

M. HANSELL: Oui. J'ai reconnu que ce serait peut-être une bonne ligne de conduite.

M. MURRAY: Que comportent les émissions de jour?

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas défini la chose, mais cela peut se faire.

M. MURRAY: Il y a quatre zones différentes?

M. HANSELL: Oui, je le reconnais.

M. FRIGON: Le coût des lignes par heure serait beaucoup plus élevé. Nous exigeons des taux inférieurs, parce que nous nous en servons seize heures par jour. Ce serait la première conséquence. Il faudrait avoir un nombreux personnel de jour, néanmoins, pour préparer les programmes. Il serait extrêmement difficile de faire la répartition entre les frais de jour et ceux du soir. Par exemple, le rendement du poste est le même, mais le personnel pourrait être réduit quelque peu, pas beaucoup. Le compte de combustible est le même. Il n'est pas facile de tout calculer. On prévoit aisément les conséquences, les inconvénients et les difficultés, mais il n'est pas facile de les traduire en dolars et en cents.

M. BUSHNELL: Vous épargneriez les frais des émissions scolaires, des émissions agricoles et des émissions de nouvelles.

M. HANSELL: Qu'est-ce que vous dites?

M. BUSHNELL: Vous épargneriez les frais des émissions scolaires, des émissions agricoles, des émissions de nouvelles, et des émissions féminines. Autant que je sache, la Société seule diffuse la plupart de ces émissions.

M. MURRAY: Et les émissions religieuses du matin.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que vous dites encore une fois?

M. MURRAY: Vous épargneriez les frais des lignes qui servent à la diffusion des émissions religieuses après l'aube.

Le président:

D. Je veux que vous compreniez que, dans les questions que je pose ou dans la déclaration que j'énonce, je me fais l'avocat du diable. J'entends étudier le problème que pose la réduction de vos frais au montant que vous avez à votre disposition à l'heure actuelle. Nous avons abordé cette question à deux ou trois reprises au sein du Comité, et tous s'accordent, il me semble, à croire que le service que vous fournissez devrait être maintenu. Tel paraît du moins avoir été l'avis du Comité. Je peux me tromper, mais c'est mon impression, et je désire obtenir une idée aussi claire que possible des conséquences qui se produiraient si vous mesuriez vos dépenses à vos ressources? A propos, dites-nous simplement, encore une fois, ce que sont vos revenus généraux, ce qu'est votre budget global?—R. Neuf millions de dollars.

D. Oui, 9 millions de dollars. Or, si vous dépensez 9 millions, quel sera votre déficit?—R. Environ neuf millions. Cette somme représnte les frais d'exploitation, à l'exclusion de l'intérêt sur les emprunts ou de la dépréciation.

D. Ma foi, il est juste de dire (et l'on n'outrage pas trop la vérité en le disant) que si vous dépensez 9 millions de dollars, vous allez dépenser presque 1 million de plus que ce que vous avez?—R. Presque.

D. Alors, pourquoi ne pas vous tirer d'affaires sans ce million de dollars, et poursuivre vos opérations d'après un budget de huit millions?—R. La meilleure façon d'examiner la situation, je crois, monsieur Maybank, serait d'examiner les détails que vous venez d'étudier, et de prévoir simplement ce qui arriverait si vous commenciez à réduire les dépenses.

D. Voilà le tableau que je veux obtenir. Actuellement, je ne parle pas tellement pour ce qui me concerne, mais je désire voir consigner le renseignement. Je

voudrais simplement savoir ce qui se produirait si vous épargniez un million de dollars. Si vous épargniez un million vous seriez en théorie plus riches d'un million, mais quelles seraient les autres conséquences?—R. La première conséquence, c'est qu'il faudrait couper une bonne tranche des cachets des artistes. Voilà le chiffre qui limite le montant et la qualité des programmes.

D. Le montant en ce cas est de $1,500,000?—R. $1,700,000.

D. Oui, 1¾ million?—R. A peu près, au cours de la présente année. Pour pratiquer une réduction réelle, vous devriez évidemment réduire ce montant de plusieurs centaines de milliers de dollars.

D. Environ $700,000?

M. FLEMING: Il a dit "plusieurs centaines de milliers."

Le président:

D. Je croyais qu'il avait dit sept cent mille. De combien serait la réduction, à peu près?—R. Mettons de $400,000.

M. KENT: Comment pourrait-on pratiquer cette réduction? Il faut compter avec les unions?

Le PRÉSIDENT: Certainement. On ne pourrait avoir le même nombre d'artistes. Il est entendu qu'avec une réduction de $400,000, M. Dunton devrait réduire d'autant le personnel et les programmes.

M. KENT: Nous pourrions avoir une grève.

Le PRÉSIDENT: Supposons que vous allez économisez $400,000 dans les cachets des artistes. Maintenant, poursuivez: qu'y a-t-il encore de supprimé?

Le TÉMOIN: Un certain nombre d'émissions canadiennes.

Le PRÉSIDENT: Telles que...

Le TÉMOIN: *Startime.*

M. BUSHNELL: Stage 50 serait l'un des premiers programmes supprimés, parce qu'il est l'un des plus coûteux, et c'est par là que nous devrions commencer. Inutile de chercher à économiser $10 dans un programme par-ci par-là. Il faut économiser de gros montants. Ainsi, nous épargnerions environ $75,000.

Le PRÉSIDENT: C'est une somme considérable.

M. HANSELL: Puis-je poser une autre question dans ce domaine, ou si cela va nuire à la marche que vous suivez?

Le PRÉSIDENT: Je répète que je fais l'avocat du diable. Je ne demande ni n'approuve implicitement, dans mes questions, que l'on pratique ces réductions.

M. HANSELL: Personne d'entre nous ne les approuve, je pense.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas d'objection à ce que vous interveniez de temps à autre,—c'est souvent utile,—mais voilà la ligne de conduite que j'ai l'intention de suivre pour quelque temps. Je crois que la Chambre des communes et le public en général doivent savoir quelle situation résulterait d'une économie de 1 million de dollars.

M. FLEMING: Puis-je vous demander d'élucider un point dans votre question? Veuillez expliquer clairement qu'il s'agit d'estimations budgétaires pour l'année 1950-1951. Vous proposez d'épargner 1 million de dollars dès maintenant.

Le PRÉSIDENT: En ce moment.

M. Fleming:

D. Vous pourriez tout aussi bien remonter à 1948-1949?—R. Non, parce que nos frais d'exploitation sont tout autres qu'ils n'étaient.

D. Mais il faut établir le total des dépenses pour 1948-1949?—R. Très bien, si vous le voulez; toutefois, nous exploitons actuellement notre entreprise au coût de 1950.

D. Oui, mais je ne cherche qu'à définir les limites de la question.

Le PRÉSIDENT: En fait de chiffres, la soustraction de $900,000 pourrait vous ramener au point où vous en étiez avec un budget précédent; mais un tel calcul est fallacieux, parce que vous ne retournez pas simplement à ce budget précédent. Votre entreprise a pris de l'expansion.

M. FLEMING: Oui, mais veuillez expliquer clairement que la somme de 1 million de dollars se trouve soustraite du budget de 1950-1951.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. HANSELL: Puis-je vous demander quelles seraient les conséquences de l'abolition de tous les commentaires?

Le TÉMOIN: Elles seraient de peu d'importance. Il s'agit d'une assez piètre formule de programme.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous dire, en chiffres ronds, ce que vous épargneriez en supprimant les commentaires?

M. BUSHNELL: Les dépenses prévues pour l'an prochain s'élèvent à $85,000. Permettez-moi de vous faire remarquer qu'il faudrait occuper ces périodes avec un autre genre d'émissions, et que les commentaires constituent la forme la moins coûteuse de récréation. Si l'on peut dire que ces programmes sont d'ordre récréatif, alors, ils coûtent moins cher que tout autre à la minute.

Le PRÉSIDENT: Si vous économisez ces $85,000, il vous faudra faire quelque chose avec les périodes libres?

M. BUSHNELL: Vous pourriez faire jouer des disques et, même alors, il vous en coûterait $5,000 par année.

Le PRÉSIDENT: Ces $85,000 ne seraient pas une économie complète?

M. BUSHNELL: Non.

M. KNIGHT: Est-ce que la chose ne revient pas à ceci? Si vous supprimez des programmes avec l'intention d'économiser de l'argent, n'arrivera-t-il pas exactement ce que je ne voudrais pas qui soit: c'est-à-dire qu'à force d'émissions commerciales, nos lignes deviendront une sorte de prolongement des lignes américaines.

Le PRÉSIDENT: Vous avez peut-être raison mais poursuivons le débat. Tout ce que je demande est un tableau fidèle de ce qui résulterait d'une économie de 1 million de dollars.

M. KNIGHT: Mais, est-ce une question juste? Vous pourriez réaliser une économie annuelle de 1 million de dollars, et tuer du même coups Radio-Canada?

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. KNIGHT: On enlève 1 million de dollars à tel endroit, et tous les rouages de l'organisme s'immobilisent.

Le PRÉSIDENT: C'est exactement ce que je veux faire verser au compte rendu; à quel genre de mort on assisterait. Ce n'est pas vous ni les membres du Comité que j'ai en vue; je songe à d'autres personnes.

M. MURRAY: Si vous supprimez les commentaires, que pensez-vous des émissions sportives? Pourrions-nous nous en dispenser?

Le TÉMOIN: Je puis dire que le premier chiffre fourni par M. Bushnell embrasserait un certain nombre de programmes, tels que *Citizen Forum, Cross-section, In Search of Citizens, In Search of Ourselves*, et ainsi de suite. Les commentaires purs ne seraient pas les seuls atteints.

Le président:

D. Monsieur Dunton, envisageons le problème de cette manière. Vous recevez des instructions, un avis, ou un ordre catégorique,—employez l'expression qu'il vous plaira; on vous remontre que, ni le déficit de 1 millions de dollars, ni aucun autre déficit, ne sera plus comblé à l'avenir. Admettons que telle soit la situation dans laquelle vous vous trouvez: qu'allez-vous faire?—R. Commencer par couper radicalement les dépenses.

D. Voilà ce que je veux que vous nous disiez: qu'allez-vous faire si l'on formule une telle déclaration?—R. En termes généraux, nous aurons d'abord à supprimer certains programmes canadiens actuels, y compris un groupe d'émissions fort appréciés; puis, nous en couperons d'autres.

D. Pourquoi avez-vous insisté sur le mot "canadiens"?—R. Parce que nous présentons un grand nombre de programmes canadiens sur les ondes.

D. Et les programmes américains rapportent de l'argent?—R. Les programmes commerciaux, oui. S'ils ne sont pas commandités, ils ne rapportent rien et ne nous coûtent rien.

D. Vous ne disposeriez plus de périodes creuses; vous ne pourriez supprimer une émission pour fins d'économie et la remplacer par quelque chose d'autre? Vous rempliriez les vides avec des émissions obtenues gratuitement des États-Unis: est-ce exact?—R. Dans certains cas, oui. Sinon, nous pourrions économiser en présentant des enregistrements.

M. KNIGHT: Vous perdriez sans doute de l'argent de cette manière. Je garde la musique et vous cède les pilules roses.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous nous entendre à ce sujet, mais ce qui m'intéresse est le corps malingre que sera devenue la Société lorsque cela sera fait.

M. KNIGHT: Un cadavre.

M. HANSELL: Ai-je un tableau exact des périodes creuses qui se produiraient si vous supprimiez certains programmes? N'est-il pas vrai que ces périodes seraient l'apanage des stations de Radio-Canada? Les autres stations continueraient de fonctionner à leurs propres frais?

Le PRÉSIDENT: Elles auraient plus de périodes creuses.

M. HANSELL: Elles auraient plus de périodes creuses.

Le PRÉSIDENT: C'est juste.

M. HANSELL: Moi aussi, je me fais l'avocat du diable, pourvu que l'on me passe l'expression. Si les ondes étaient silencieuses pendant tout ce temps, dans vos propres stations, vous perdriez temporairement des auditoires, et devriez vous en créer de nouveaux par la suite; or la chose n'est pas facile. N'est-ce pas là la situation?

Le TÉMOIN: On ne peut jouer ainsi avec les ondes, et irradier sur un pied intermittent. Il faut occuper tout le temps radiophonique, même si l'on a simplement recours à des enregistrements.

M. HANSELL: En effet, on ne peut faire ce jeu longtemps; il faut garder l'auditeur aux écoutes, ou y renoncer complètement. Vous avez raison.

Le PRÉSIDENT: Quelle autre émission pourrait être supprimée?

M. STEWART: Celles du mercredi soir.

Le président:

D. Veuillez m'excuser, mais nous avons suivi cette marche dans l'interrogatoire parce que vous aviez dit qu'en tout ou en partie une telle ligne de conduite épargnerait $400,000 en fait de cachets aux musiciens et aux artistes. Voilà pourquoi nous avons discuté le problème de la suppression des programmes, et d'autres questions du genre. Cette économie de $400,000 pourrait-elle aussi être réalisée à même une autre source? Vous aviez parlé de $85,000 et de $75,000, n'est-il pas vrai?—R. On pourrait à cette fin retrancher toutes les émissions du mercredi soir et, comme l'a déclaré M. Bushnell, on épargnerait environ $150,000 par an de cette manière: il s'agirait de supprimer tous les programmes de la soirée, et de ne retenir que les émissions américaines, si on pouvait le faire, ce qui n'est pas sûr. On pourrait encore jouer des disques.

D. Mais, tout en épargnant $400,000 en cachets d'artistes, il resterait à économiser $600,000?—R. Il faudrait maintenant congédier des employés.

D. Je présume que vous en auriez déjà congédié, n'est-ce pas?—R. Pas nécessairement. La somme en question ne représente que des cachets aux artistes.

M. MURRAY: Pourquoi ne pas retrancher tout le rayonnement à la tête des lacs, et celui de l'Ouest du Canada?

Le PRÉSIDENT: Oui,—et j'espère que MM. Boisvert, Gauthier et Langlois vont s'abstenir de me lancer quelque chose par la tête si je formule une telle proposition,—mais on pourrait en outre abolir le réseau français?

Vous voici menacé d'avoir à exploiter avec 8 millions de dollars une entreprise de 9 millions. Que vous en semble?

M. FRIGON: Je puis glisser une remarque. Au lieu de retrancher le rayonnement aux provinces de l'Ouest ou de l'Est, mieux vaudrait retirer la T.S.F. de Montréal et de Toronto.

Le TÉMOIN: La Société est impartiale.

Le président:

D. D'aucuns croient un peu partout, en notre pays, qu'un entreprise qui dispose de tant d'argent devrait vivre selon ses moyens. Une certaine opinion, aussi, a évolué. J'aimerais répondre à tous les arguments. Vous avez 8 millions de dollars en mains pour exploiter une entreprise de 9 millions, et voilà tous les fonds dont vous disposez.—R. Puis-je poursuivre le raisonnement? Quand vous aurez réduit ou supprimé une proportion de vos programmes, vous devrez alors commencer à congédier des employés, parce que notre Bureau trouve nos traitements déjà assez modestes. Vous n'aurez qu'une solution: congédier du monde, et, pour ce faire, retrancher des parties de services ou des services tout entiers. Par exemple, vous pourriez sabrer à grands coups dans les catégories suivantes: émissions agricoles, bulletins de nouvelles, programmes scolaires, et ainsi de suite, toujours en vue d'économiser de l'argent. Vous pourriez abolir les reportages dits "sur le vif", qui sont diffusés sur un pied régional. Nos centres de pro-

duction pourraient tout simplement fermer leurs portes à certains endroits, ou du moins mettre une sourdine à leur activité, ou se borner à relayer le réseau.

D. Une ou plusieurs régions du pays en souffriraient-elles plus que les autres? —R. J'allais ajouter que vous épargneriez considérablement sur les traitements, et qu'il vous faudrait rogner aussi sur le troisième item majeur: celui de nos lignes de transmission. Nous avons en ce domaine un contrat de base qui embrasse les principaux points du pays. Pour que la réduction en vaille la peine, il faudrait exclure de notre rayonnement certains secteurs éloignés qui ne sont pas compris dans le contrat de base.

D. Vous avez un contrat de base, ce qui ne vous empêche pas d'étendre les ramifications de la radiophonie dans une certaine mesure?—R. Précisément, et pour fins d'épargnes, force nous serait de renoncer dans une certaine mesure à cette expansion.

D. Quels endroits devriez-vous exclure?—R. Il est difficile de donner des noms.

D. C'est dangereux, mais il faut que la chose figure au compte rendu. Quels sont-ils?—R. Il serait logique d'exclure les régions peu populeuses, et coûteuses à desservir.

M. LANGLOIS: Vous ne sauriez exclure la Gaspésie, parce que nous n'avons à peu près rien là-bas, à l'heure qu'il est.

Le président:

D. Dites-nous quels sont quelques-uns de ces endroits?—R. Il m'est très difficile d'avancer des noms, parce que je n'y ai pas été autorisé par les autres membres du Bureau. Nous ignorions ce qu'il nous faudrait faire.

D. Mais que pourriez-vous faire?—R. Il y a des secteurs tels que ceux de l'Abitibi, dans le Nord du Québec, qui sont assez dispendieux à desservir, à cause du coût élevé des lignes de transmission. Au cœur de la Colombie-Britannique, certaines régions sont de même onéreuses à la Société, par suite des frais de raccordement. On mécontenterait moins de gens et l'on épargnerait davantage en supprimant ces extensions.

D. Du reste, pour ce qui est des économies des frais de lignes, cette épargne serait vraiment réalisée au détriment de l'arrière-pays ou des centres éloignés? —R. Nous n'aurions pas le choix, à cause de notre contrat de base qui, en général, embrasse les principaux points du pays.

D. Depuis combien de temps ce contrat est-il en vigueur?—R. Deux ans en septembre.

M. LANGLOIS: En d'autres termes, vous n'aurez pas un second réseau s'il en est ainsi?

Le TÉMOIN: Non. Comme nous l'avons expliqué, nous devons desservir, et desservirons effectivement, plusieurs secteurs si nous disposons des fonds nécessaires.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Vous voulez dire la Gaspérie?

M. Hansell:

D. Monsieur le président, quand eut lieu l'établissement du réseau national?—R. Il fut établi en 1943 et commença de fonctionner en 1944.

D. Quelle épargne représenterait la suppression du second réseau?—R. Pas considérable. L'exploitation s'en fait actuellement à assez peu de frais, en vertu de nos contrats de lignes. Ces dernières coûtent relativement bon marché, et, en

dehors de Toronto, nous n'avons pas de stations à alimenter sur leur circuit. Il est vrai que les recettes commerciales que nous rapportent les concerts des stations privées affiliées sont fort modestes, mais nous ne touchons pas moins quelque chose. Le coût général net du maintien d'un tel réseau est peu élevé. Mais nous économiserions une certaine somme.

D. Avez-vous une idée de cette somme, à peu près?—R. Environ $200,000 ou $300,000.

D. C'est une jolie somme.—R. Cela représenterait la suppression du second réseau national tout entier.

Le président:

D. Que supprimerez-vous? Que perdra le public de fait d'une telle économie—R. Il sera privé, je le crains, d'un service national dans la soirée, qui va de Halifax et de Sydney à Victoria et à Vancouver, et offre à mon avis beaucoup d'intérêt. En comparaison de ce service, qui joint si souvent l'utile à l'agréable, l'épargne réalisée me semble devoir être très petite.

D. Cela pourrait sans doute se faire, c'est admis; mais vous persistez à dire que vous épargneriez en abolissant le second réseau. Combien avez-vous déclaré pouvoir économiser de ce fait?—R. $200,000 à $300,000.

D. La seule disparition de ce réseau vous vaudrait une économie de $200,000 à $300,000. Très bien. Je ne l'écoute pas régulièrement moi-même. De quel genre d'émissions le public serait-il ainsi privé?

M. MURRAY: Celle des *Maple Leaf Gardens*?

Le TÉMOIN: Commençons par le dimanche soir. La série d'émissions y est surtout commerciale, mais celles-ci ne passeraient par sur les ondes si le second réseau était aboli: j'entends, Edgar Bergen et Charley McCarthy, *C.I.L. Serenade*, et plusieurs autres programmes très populaires.

M. MURRAY: Les époux McGee?

Le TÉMOIN: Non, cette émission passe le mardi soir. Viendrait ensuite le *Toronto Sympony Orchestra*. Puis, ce serait le tour de *Opportunity Knocks*, excellent programme du lundi soir qui a donné à plusieurs artistes canadiens l'occasion de se produire au micro.

Le PRÉSIDENT: Je ne vous ai pas suivi rigoureusement, mais d'après vos réponses, croyez-vous être arrivé maintenant à une épargne globale de 1 million de dollars?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas fait de calculs rigoureux moi non plus, mais j'en doute.

Le PRÉSIDENT: J'en doute aussi. Vous devrez probablement sabrer encore bien davantage pour économiser un million de dollars.

Le TÉMOIN: Je puis vous fournir des chiffres à l'égard des traitements, mais tout dépendrait, en ce domaine, des services ou sections qui seraient complètement abolis.

M. HANSELL: Mettons, monsieur Dunton, que vous supprimiez tout le service des nouvelles. Un secteur particulier aurait-il à en souffrir plus que le reste du pays? La plupart des régions ne seraient-elles pas quand même au courant de l'actualité?

Le TÉMOIN: A mon avis, monsieur Hansell, un grand nombre de zones ne reçoivent un service satisfaisant de dépêches d'aucune autre source: le gros de l'Ouest canadien et du Nord, ainsi que plusieurs régions considérables dans l'Est. Mais, encore une fois, il s'agit d'exploiter une radiophonie nationale ou d'y renoncer.

M. MURRAY: Je voudrais glisser ici une observation. A mon sens, le service de nouvelles est des plus précieux.

M. HANSELL: Je partage cette opinion.

M. MURRAY: En dehors des villes; je parle des secteurs ruraux.

M. HANSELL: Une question seulement: y aurait-il une partie du pays complètement sevrée si Radio-Canada abolissait son service de nouvelles? Je ne dis pas que la Société devrait le supprimer. J'apprécie ce service à sa juste valeur, et même plus que tout autre. Je pense que chaque station, au Canada, donne trois ou quatre éditions de radio-journal, compte non tenu des dépêches du réseau.

Le PRÉSIDENT: Est-il exact d'affirmer que plusieurs stations éloignées n'ont pas de moyen de se renseigner, sinon par voie du réseau de Radio-Canada; elles n'ont donc pas ce qu'il faut, non plus, pour propager ensuite des dépêches?

Le TÉMOIN: Je crois que la plupart des stations peuvent s'alimenter dans une certaine mesure en dehors de nous.

M. MURRAY: Les stations peu importantes ne peuvent certainement pas se payer ce luxe. J'en ai vu qui devaient verser $400 par mois pour recevoir des dépêches par télétype, et cela était au-dessus de leurs moyens. Les postes qui souffriraient de la chose seraient ceux des colonies minières, des ranches et des camps de bûcherons, et ainsi de suite, au Grand lac de l'Ours, ainsi qu'à Fort-Radium, et le long du Grand-Tronc du Pacifique de même que sur la Skeena.

M. LANGLOIS: La suppression du service de nouvelles ne nuirait pas, je le suppose, à la popularité de vos autres émissions?

Le TÉMOIN: Très sérieusement, parce que le service radiophonique fourni ne serait plus satisfaisant. Une radiophonie digne de ce nom doit être un organe d'information.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Dunton, on vous a interrogé à brûle-pour-point pour vous demander d'économiser, en théorie ou en pratique, un million de dollars. Sans y consacrer beaucoup de temps, pouvez-vous maintenant vous poser à vous-même la question de savoir comment, en principe, vous feriez pour épargner un million, et quelles conséquences en résulteraient? Nous aurons ainsi la chose au compte rendu.

Le TÉMOIN: Si l'on parle toute simplement pour parler, c'est très bien. Mais si la Société est obligée de résoudre ce problème, le Bureau des gouverneurs aura sûrement alors à prendre les décisions les plus graves qu'il ait jamais eu à adopter, durant toute son histoire.

Le PRÉSIDENT: Je vous répète encore une fois,—et M. Hansell a dit la même chose,—que je me fais, dans cet interrogatoire, l'avocat du diable. J'ai déclaré aussi, à plusieurs reprises, que nous voulions voir consigner ces renseignements pour la gouverne des intéressés. Un point, c'est tout.

M. HANSELL: En outre, monsieur le président, ne s'agissait-il pas de jeter le plus de lumière possible sur une entreprise de première importance, aux fins de laquelle nous allons être appelés à voter de nouveaux crédits. Lors de notre visite à Montréal j'ai été convaincu que nous devions accorder des fonds supplé-

mentaires; mais je ne sais si nous irons jusque-là dans notre rapport. Il faut toutefois que nous trouvions une solution au problème, et que nous nous résolvions, soit à relever le droit de licence, soit à taxer la population, soit à rétrécir les cadres de la T.S.F., ou à une autre ligne de conduite.

Le PRÉSIDENT: Oui. Voici un exemple. Mettons que nous mandions à ce sujet, dans notre rapport, qu'en de telles circonstances Radio-Canada ne peut abolir aucun service. En réalité, nous n'avons pas obtenu la preuve de cela dans les témoignages, et l'opinion publique pourra nous le reprocher. A mon sens, le Comité aimerait probablement à traiter cette question dans son rapport: voilà pourquoi je tenais à recueillir une déclaration, et même un exposé, sur le sujet.

Le TÉMOIN: Je puis vous expliquer en détail un moyen d'épargner de l'argent.

Le PRÉSIDENT: Il faudra que vous énumériez clairement les conséquences d'une telle manière d'agir. S'il y a d'autres moyens d'économiser de l'argent, vous pouvez les mentionner, mais en ayant soin de signaler qu'il s'agit d'une proposition purement théorique.

M. MURRAY: Monsieur le président, pendant que nous sommes dans les conjectures, pourrions-nous aller plus loin et montrer l'influence de la radio sur la vie industrielle du pays le rôle que joue cet art dans le maintien de la paix et de la concorde au sein des centres ouvriers, surtout ceux qui sont éloigné des villes. Il s'agirait de savoir si, oui ou non, la T.S.F. est devenue partie intégrante de nos vies. Le facteur argent perdrait ainsi beaucoup de son relief.

Le PRÉSIDENT: Voilà ce que j'ai voulu dire par les conséquences.

M. MURRAY: Prenons le cas des grèves. Voici des hommes qui se croient injustement traités, et sont des auditeurs assidus de la T.S.F., dans les camps disséminés à travers le pays et jusqu'en des endroits reculés. La radio tient une grande place dans l'existence de ces gens-là.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Ce que vous dites s'applique aussi aux secteurs agricoles.

M. MURRAY: Oui, et encore au delà, aux grandes régions minières et forestières.

Le PRÉSIDENT: Veuillez effleurer ces questions, et vous rendrez service au Comité qui sera heureux, je crois, d'utiliser de tels renseignements dans son rapport. S'il y a un doute dans votre esprit, je tiens à ce que vous connaissiez bien mes positions: je n'approuve pas ce projet d'économies, je le réprouve même sincèrement. Mais cela ne change rien à la nécessité de la déclaration sollicitée.

Peut-être serait-il bon que nous levions la séance quelques minutes plus tôt qu'à l'habitude, messieurs, mettons à six heures moins quart. Avant de nous quitter, M. Fleming a proposé que la séance soit reprise peu après 8 heures.

La séance sera reprise à 8 heures 30.

La séance est levée.

La séance est reprise à 8 heures 30 du soir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

Il me semble que nous avons maintenant complété l'examen de la situation financière. Il nous reste, autant que je sache, à étudier la question de l'achat des immeubles là-bas. Ce problème se rattache tout naturellement à celui des finances, et nous avions charge de débattre les estimations budgétaires. Nous avons épuisé, je crois, l'enquête sur Radio-Canada même. Y a-t-il à présent des questions au sujet de l'acquisition de l'édifice Ford?

M. FLEMING: Monsieur le président, j'ai réfléchi sur le sujet. Ceux d'entre nous qui ont eu, lundi dernier, le privilège de visiter l'immeuble de Montréal et d'entendre le très intéressant exposé de M. Frigon n'ont sans doute pas besoin de plus amples renseignements, si ce n'est à l'égard des négociations de vente et d'autres problèmes de même nature. Mais aux fins du compte rendu et pour la gouverne des membres du Comité qui n'ont pu se rendre à Montréal lors de la réunion de lundi, je me demande si un aperçu de l'exposé que nous a fait alors M. Frigon ne devrait pas être consigné aujourd'hui. Après tout, le point a été soulevé à la Chambre, et en tant que notre Comité est chargé cette année de mener les enquêtes voulues, le compte rendu des délibérations de la radio ne serait pas complet sans un résumé de l'exposé en cause. Je vous ai signalé la chose, si vous vous en souvenez. En outre, j'ai souligné à M. Frigon l'opportunité de présenter aujourd'hui à notre Comité un mémoire sur la déclaration faite lundi dernier par M. Frigon à la séance de Montréal.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Fleming, nous avons eu tous deux un entretien sur le sujet avec M. Frigon, à la suite de la réunion dont vous parlez. Vous a-t-il été loisible de préparer quelque chose du genre?

M. FRIGON: Avec votre permission, je vais déposer une première déclaration, qui n'est rien de moins que la petite causerie que je vous ai donnée à Montréal; vous trouverez là l'énumération des motifs pour lesquels l'immeuble a été acheté. Ensuite, je puis aussi déposer la seconde partie du mémoire, où sont consignées des particularités au sujet de l'immeuble; mais peut-être ne tenez-vous pas à ce que ce texte figure au compte rendu?

LE PRÉSIDENT: J'incline à croire que le tout doit figurer au compte rendu.

M. FLEMING: C'est aussi mon avis, monsieur le président. La chose est de la plus haute importance, et je crois que ce texte doit figurer intégralement au compte rendu.

LE PRÉSIDENT: Mais ne laissez-vous pas de côté quelque chose?

M. FRIGON: Voici le mémoire que j'ai lu à Montréal, lundi. Il y a quelques corrections d'erreurs typographiques, mais vous trouverez, en première page, les raisons de l'achat de l'immeuble; la seconde partie renferme des chiffres, —contenu en pieds cubes, surface des planchers, utilisation de l'immeuble et description de diverses installations. Je me demande si vous voulez tout cela dans votre compte rendu? La première page pourrait être imprimée, mais je ne crois pas que la seconde partie offre beaucoup d'intérêt aux membres du Comité.

LE PRÉSIDENT: Ma foi, la seconde partie de ce que j'ai en main contient la description de tout l'édifice dont l'acquisition a coûté le prix indiqué, n'est-ce pas?

M. FRIGON: Justement.

M. FLEMING: Ce texte est de la plus haute importance et devrait être versé dans son intégrité.

Le PRÉSIDENT: C'est mon avis. Qu'avez-vous extrait du document? M. Frigon dit qu'il a enlevé la première page, mais n'avez-vous pas soustrait autre chose? J'ai pensé que vous aviez extrait quelque chose?

M. FRIGON: Non, non, tout est là.

Le PRÉSIDENT: Le document a été préparé et remis à tous ceux d'entre nous qui étaient à Montréal. Chacun a eu son exemplaire, et les membres du Comité qui n'étaient pas présents n'ont pu lire l'exposé en question. Le texte pourrait être versé au compte rendu et considéré comme lu, si tel est votre bon plaisir; en outre, advenant que certains collègues soient en faveur d'une lecture immédiate, le sténographe n'aurait pas besoin de transcrire la chose au fur et à mesure. Vous plaît-il que le document soit lu à haute voix?

M. KNIGHT: Je propose qu'il soit versé au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous qu'il soit lu ou considéré comme lu?

M. RICHARD: Veuillez le considérer commé lu, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Très bien, alors, il figurera à ce stade dans nos débats.

Le 2 novembre 1936, la Société Radio-Canada entrait en possession des immeubles de la Commission canadienne de la radiodiffusion. Ces derniers comprenaient, à Montréal, 4 studios et bureaux occupant la moitié d'un étage du *King's Hall Building*, un des plus anciens édifices de la rue Sainte-Catherine. Érigés sur un pied provisoire par le National-Canadien en 1929, ces studios, comme le reste de l'immeuble, n'étaient pas à l'épreuve du feu. On alimentait de là, six heures par jour, en anglais ou en français, une station de 5 kW possédée et exploitée par la *Canadian Marconi Company*.

Le 2 novembre 1936, la Société avait 20 employés à Montréal. L'automne prochain, l'immeuble Radio-Canada en comptera 600, et pourra loger environ 600 artistes et musiciens qui prennent part, chaque semaine, à diverses émissions.

L'immeuble Radio-Canada logera une partie de la Direction de la Société; il sera le siège des Divisions du génie, du personnel et de l'administration, et celui du réseau français ainsi que du Service international. Des studios partiront les émissions destinées à alimenter 2 stations de 50 kW qui sont sur les ondes 16 heures par jour (une en français, l'autre en anglais); 2 émetteurs FM, 3 réseaux, de même que les émetteurs internationaux sur ondes courtes qui sont situés à Sackville et donnent 18 heures de service par jour, en 12 langues. Ces studios produiront en outre divers programmes en d'autres langues, à l'occasion.

En plus des bureaux, il s'y trouvera 26 studios, l'une des régies centrales les plus considérables et les plus perfectionnées du monde entier, une salle moderne d'enregistrement, une bibliothèque de consultation, une musicothèque, une discothèque, ainsi que plusieurs petites salles de réunion et d'audition, de petits salons et des armoires pour les artistes, de même qu'une salle de réunion, avec pièces contiguës, réservée aux membres du Bureau des gouverneurs ou affectée à divers usages.

Tout un étage sera occupé par le personnel du Service de télévision de Montréal, et fera suite aux studios de télévision actuellement en voie d'être installés à l'arrière de l'immeuble principal.

La transformation de l'hôtel Ford coûtera environ $2,100,000, sur laquelle somme environ $1,300,000 acquitteront les modifications d'architectes, et $800,000

le renouvellement du matériel. Une fois l'immeuble terminé, nous aurons là l'un des centres radiophoniques les plus importants de l'univers. Il fallait que l'édifice fût spacieux pour abriter les multiples services qui s'y trouveront réunis.

Radio-Canada songe à instaurer de pareils centres à Toronto, rue Jarvis, puis, beaucoup plus petits, à Vancouver, et peut-être à Winnipeg. Les travaux relatifs au premier établissement permanent seront entrepris dans quelques mois, alors que commencera la construction des studios, émetteurs et bureaux du Service de télévision.

Voici les principaux faits et chiffres concernant le nouvel immeuble Radio-Canada, à Montréal, qui ouvrira officiellement ses portes en septembre 1950.

Aperçu statistique de l'immeuble

L'immeuble Radio-Canada sera le plus important et le plus moderne centre radiophonique de tout le pays.

Superficie totale des locaux: 173,000 pieds carrés

Cubage total en pieds: 2,000,000

Prix d'achat: $2,200,000

Coût de transformation, y compris celui du matériel: environ $2,100,000.

L'immeuble Radio-Canada logera le siège national des Divisions du génie, du personnel et de l'administration, le Service international, celui du réseau français, ainsi que le Service de TV de Montréal de la Société Radio-Canada.

Il y a 26 studios en tout: 9 studios au rez-de-chaussée; 6 studios ou cabines d'annonceurs aux mezzanines, et 11 studios au deuxième étage. Ces studios ont été spécialement isolés, acoutisquement parlant, les planchers, murs et plafonds étant suspendus par rapport à la charpente principale.

Le plan initial de l'ancien hôtel Ford a été respecté le plus possible, et l'espace libre consacré à l'aménagement de bureaux.

La discothèque sera dotée de 40,000 disques.

La musicothèque recèlera une valeur de $100,000 de musiques en feuilles

Les archives centrales logeront 50,000 dossiers.

L'immeuble compte 3 petites salles de réunion, 9 salles d'audition et 4 petits salons d'artistes.

Si la chose est praticable, financièrement parlant, un restaurant du personnel, où pourront pendre place 140 personnes, sera installé dans l'annexe. A ce restaurant auront accès les fonctionnaires de la Société, ainsi que les artistes, écrivains et musiciens qui s'occupent directement de réalisation pour le compte de Radio-Canada.

Une "salle de réunion" servira de salle de conférences et d'assemblées aux membres des divers services de la Société. Elle sera aussi à la disposition des gouverneurs de Radio-Canada, quand ces derniers siégeront à Montréal, et qu'ils jugeront à propos d'y tenir des séances publiques ou d'autres réunions.

Régie centrale

La régie centrale de l'immeuble Radio-Canada est la seule du genre en Amérique du Nord. Œuvre de la *Northern Electric*, elle a coûté environ $170,000. Elle peut commander 5 émetteurs, 8 réseaux sortants et 7 réseaux entrants.

La régie centrale a le pouvoir de fournir simultanément vingt-sept émissions réalisées sur les lieux: 5 aux émetteurs, 8 aux réseaux et 14 à la salle d'enregistrement.

Cette régie est aussi pourvue de 7 raccordements pour réseaux de réception: Trans-Canada, français, Dominion, *N.B.C.*, *A.B.C.*, *C.B.C.*, et d'un montage pour service spécial de connexion de réseaux.

Elle est riche de 187 amplificateurs qui occupent un espace extra-ordinairement restreint.

Elle devra alimenter les haut-parleurs de contrôle d'un maximum de 50 bureaux disséminés à travers l'immeuble de 12 étages.

Un seul opérateur préposé suffit à la régie centrale. Les principales manettes de commande sont centralisées sur un même tableau à la portée de l'opérateur.

Grâce à cette centralisation, des annonces en trois langues différentes peuvent passer en même temps, au cours du même radio-concert, à destination de 3 secteurs distincts de réception (par exemple, l'Australie, le Brésil et la Tchécoslovaquie).

La régie alimentera ordinairement six fuseaux horaires divisés à l'occasion en réseaux, et parfois un septième, au moyen de circuits militaires sur ondes courtes.

Elle transmettra aussi nombre de programmes à *Rediffusion Inc.*, à l'hôtel Mont-Royal, à *R.C.A.*, aux studios Walter-Downs, etc.

En tout, la régie centrale irradiera à peu près 40 heures d'émissions par jour.

Pour fins d'agencement, des Services techniques, la régie centrale dispose d'un standard distinct d'environ 70 lignes. Ce standard communique avec le tableau téléphonique central.

Salle d'enregistrement

La salle d'enregistrement est la plus spacieuse du genre au Canada, et son installation des plus modernes. Y seront aménagés 12 enregistreurs sur disque et 8 sur ruban, dont 14 en tout doivent fonctionner dès septembre 1950.

Chaque table d'enregistrement est pourvue d'un sélecteur automatique d'émissions, susceptible de choisir entre les 50 programmes transmis par la régie centrale, à discrétion.

Au besoin, les 20 enregistreurs pourront reproduire simultanément le même programme ou n'importe quel programme.

Tous les enregistreurs sont munis de fiches de prise de courant, afin que l'entretien et le déplacement en soient plus faciles.

On prévoit que 18,000 transcriptions seront enregistrées chaque année à la salle d'enregistrement.

La salle d'enregistrement est dotée en outre d'un dispositif spécial de transmission différée des émissions, qui fonctionne ainsi qu'il suit: mettons qu'une émission, reçue à 5 heures du soir, doive être relayée à 6 heures. Le préposé à l'enregistreur se met en contact avec la ligne de la régie centrale sur laquelle le programme est entendu, enregistre cette émission sur ruban, recule le ruban au point de départ, ajuste l'enregistrement rubané, par exemple, au studio 20, d'où le programme passera plus tard sur réseau. A 6 heures, l'opérateur du studio 20 pressera le commutateur qui met ce ruban en marche, et l'émission se trouvera retransmise automatiquement. En d'autres termes, un tel dispositif représente une forte économie de matériel et de personnel.

Les parcelles, très inflammables qui se dégagent des disques durant la coupe seront enlevées par un aspirateur et descendront automatiquement se faire refroidir à un étage inférieur, dans un collecteur d'eau.

Salle des téléscripteurs

La salle des téléscripteurs, sise au 7e étage, dessert les Divisions internationale et nationale, et est pourvue des installations suivantes:

Une domestique, avec raccordement à Toronto et à Ottawa;

Une en contact avec Ottawa, New-York, Washington et les Affaires extérieures;

Une reliée aux Nations Unies, à Lake-Success.

Et deux autres fournies par le Pacifique-Canadien et les *Canadian National Telegraphs* en vue de la transmission et de la réception de dépêches à travers le monde entier.

Standard téléphonique

Le principal standard téléphonique compte actuellement 300 postes et peut en desservir 600.

A partir du mois de septembre, ce standard fonctionnera de 7 heures du matin à minuit, pour assurer la réception des appels entrants. Toutes les communications d'un bureau à l'autre s'effectuent au moyen d'un système de cadrans automatiques qui n'ont pas besoin d'être manipulés. A l'heure actuelle, le standard téléphonique est relié au central par 21 lignes interurbaines, et en aura 40 dès septembre.

Salle des dépêches

La salle des dépêches est reliée par télétype à la Presse canadienne et à la *British United Press*, pour ce qui est des nouvelles canadiennes. Elle communique en outre avec France-Presse, directement par voie de Paris, ainsi qu'avec Londres, grâce à Reuters, ce qui donne un total de 6 téléscripteurs.

Service international

Le Service international débuta en février 1945, par des émissions à destination de l'Europe, en anglais, en français, en allemand et en tchécoslovaque. Il comptait alors 55 employés. Il en a maintenant 201, et diffuse tous les jours, sur ondes courtes, des messages en 12 langues (y compris le français et l'anglais) à 48 pays et possessions différentes d'Europe, d'Amérique latine et du Sud du Pacifique. Les langues étrangères sont les suivantes: le tchèque, l'allemand, l'autrichien, le hollandais, le suédois, le norvégien, le danois, l'italien, l'espagnol et le portugais.

Le Service international est entendu de 15 à 18 heures par jour, et diffuse 277 émissions distinctes par semaine.

Les programmes du S.I. sont transmis, par voie des lignes de terre, aux deux émetteurs sur ondes courtes de 50 kW de Sackville (N.-B.) (à une distance de 800 milles).

Plus de 150,000 lettres ont été reçues d'auditeurs des quatre coins du globe. Tous les mois, soixante-cinq mille exemplaires de l'horaire des émissions sont expédiés, sur demande, à des sans-filistes.

Service du génie

Depuis la création de Radio-Canada en 1936, la Division du génie a dû s'occuper des plans et levés, de la construction et de l'exploitation de 43 stations radiophoniques, et de tout le matériel qui s'y rapporte.

La Division du génie se compose des bureaux suivants: administration, architecture, fabrication, opération, émission et développement, acquisitions et

entrepôts. Cette Division a à son service des spécialistes dans les matières que voici: statistiques de la propagation et du rayonnement des fréquences radiophoniques, aménagement de studios, y compris l'isolation acoustique, la ventilation et le chauffage, électricité et sciences mécaniques, modulation de fréquence et télévision.

Service de télévision

Les bureaux du personnel de la TV occuperont le 6e étage de l'édifice Radio-Canada.

Le nouvel immeuble de TV, actuellement en voie de construction sur le terrain immédiatement à l'arrière de l'édifice Radio-Canada, sera doté de 3 studios de TV (60′×90′×28′; et 30′×60′×20′), ainsi que d'un studio cinématographique. Cette nouvelle aile de 5 étages abritera en outre tous les services qui s'occupent directement de réalisation de programmes de TV. Y trouveront place une salle de régie centrale, des entrepôts et des ateliers, de même que nombre d'accessoires requis en vue d'une installation moderne de TV. Au sous-sol, il y aura un atelier de peinture et de menuiserie.

On accédera directement de la rue au spacieux studio de TV.

La réfrigération des immeubles de Radio-Canada et de la TV sera concentrés dans le sous-sol de l'aile de TV. Le nouvel immeuble a été conçu de façon que deux étages supplémentaires puissent y être ajoutés au besoin, à une date ultérieure.

Faux frais

L'immeuble Radio-Canada est muni d'un système modèle d'horloges qui donnent les secondes, au lieu d'indiquer tout simplement, comme c'est l'usage, les minutes ou les demi-minutes. Il s'agit d'une série de pendules commandées qui se trouvent actionnées au moyen de piles, et sont par conséquent à l'épreuve des pannes de courant.

Selon les signaux horaires officiels, la régularité de ces horloges pourra être contrôlée de manière que le temps indiqué par n'importe laquelle d'entre elle soit conforme à l'heure exacte, à moins d'une seconde près.

En plus du filage ordinaire apportant à l'immeuble l'énergie et l'éclairage de la centrale Québec-Hydro, des accumulateurs ont été installés pour fournir la lumière à toutes les chambres obscures, en cas d'urgence. Ces lampes à piles s'allument automatiquement dès qu'il y a panne du courant principal.

Le sous-sol de l'immeuble Radio-Canada est pourvu d'armoires susceptibles d'accommoder une centaine d'artistes.

Il y a deux fontaines d'eau glacée à chaque étage. Ces fontaines sont alimentées par une installation frigorifique spéciale sise au sous-sol et existait du temps de l'hôtel Ford.

MONTRÉAL, le 5 juin 1950.

M. FLEMING: M. Frigon avait en main un autre feuillet.

Le PRÉSIDENT: C'est ce qui m'a fait croire qu'il avait enlevé quelque chose. Mais je me suis trompé.

M. FRIGON: Si l'on tient compte de la phrase du bas de la première page, à l'égard de nos installations de Vancouver et de Winnipeg,—voilà le seul changement qui a été fait au texte que vous avez entendu à Montréal.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous des questions à poser au sujet de l'hôtel Ford?

M. KNIGHT: Monsieur le président, au cours de votre tendancieux interrogatoire sur la manière dont les fonds pourraient être économisés,—vous avez dit d'ailleurs que ces questions ne visaient personne en particulier,—je songeais pour ma part à certains frais supplémentaires spéciaux. Considérons en ce moment l'aspect exploitation. Vous vous êtes enquis, je crois, quant à la possibilité de supprimer le rayonnement de la Société à certains secteurs qui n'étaient pas tous desservis de manière satisfaisante.

Voici où je veux en venir, et je vous pose la question à la demande de M. Herridge, député de Kootenay-Ouest. Ce collègue m'a souligné que plusieurs de ses commettants se plaignent par rapport à la réception radiophonique dans leur région. M. Herridge habite non loin de certains lacs, à proximité du village, —si "village" il y a,—de Nakusp, dans la région généralement dite de Trail. Il m'a remis diverses lettres qu'il avait reçues de conseils municipaux de villes et de villages, et aussi de citoyens, exposant leurs griefs.

La situation semble se ramener à ceci. Durant la journée, la syntonie des stations voisines,—j'oublie les noms, mais il y en a une à Trail même, si je ne me trompe, est assez bonne. Toutefois, le soir, les choses se gâtent complètement, et les auditeurs de la région sont obligés de recourir exclusivement aux stations des États-Unis. D'aucuns se contentent des émissions américaines, mais plusieurs aimeraient mieux pouvoir syntoniser des postes canadiens.

J'ai cru devoir prendre un moment pour signaler ce problème à votre attention. Un ou deux organismes officiels se sont aussi informés quant à la question de savoir si Radio-Canada avait un nombre suffisant d'inspecteurs à l'œuvre pour étudier les conditions existantes et prévenir, si possible, cette interférence. L'auteur d'une lettre en particulier demande si un dispositif quelconque ne pourrait pas être attaché à certaines installations qui sont cause de brouillage,—il parle de moteurs et d'autres machines du même ordre; à en croire ce sans-filiste, on ne tire peut-être pas tout le profit qu'on pourrait tirer de tels dispositifs.

Mais en voilà assez sur le sujet. Je voulais tout simplement porter la chose à l'attention des fonctionnaires de la Société; mes remarques seront versées au compte rendu, et la cause de M. Harry Herridge desservie du même coup.

J'ignore si M. Frigon tient à commenter la situation. Il est généralement admis, je crois, que le centre de la Colombie-Britannique, ou certains secteurs du centre, souffrent beaucoup de brouillage. Toute la réception semble mauvaise, à cause peut-être de la géographie des lieux.

M. LANGLOIS: Ce service relève-t-il de Radio-Canada ou des Transports?

M. FRIGON: Des Transports.

Le TÉMOIN: Pour ce qui est de l'émetteur-relais installé en cet endroit, la chose a été étudiée en regard de situations analogues qui ont cours dans le cœur de la Colombie-Britannique. Aucune ligne ne reliant Nakusp au reste du territoire, il est difficile de faire davantage. Mais voilà un des numéros inscrits à notre programme: prendre les dispositions voulues pour arriver à desservir effectivement Nakusp, si possible.

M. MURRAY: A ce propos, monsieur le président, je crois pouvoir avancer une explication technique. Il existe, dans la région montagneuse en question, de véritables "zones de silence". J'ai causé de la chose avec d'éminents techniciens qui vous diront qu'ils ne trouvent absolument pas de solution à divers problèmes, tels que celui que pose une zone aussi riche en minerai que Kootenay. Des experts pourraient peut-être nous renseigner sur le sujet.

Le PRÉSIDENT: Parfois aussi, ces secteurs sont inaccessibles parce qu'ils sont trop fermés. N'est-il pas vrai?

M. FRIGON: Si ces "zones de silence" se trouvent dans une région minière, ce n'est pas à cause des minéraux; mais ceux-ci logent dans les formations rocheuses, et le roc est un très mauvais conducteur d'électricité. Les ondes ne font donc pas beaucoup de chemin au-dessus d'un terrain soit pierreux soit sablonneux. Dans le secteur de Cariboo ou au nord de cette région, on ne capte aucun message radiophonique direct, et l'on ne peut syntoniser aucune station. Il s'agit de ce qu'on appelle des ondes réfléchies; or, ces ondes se propagent à différentes distances des stations dont elles émanent, et qui, parfois, sont très éloignées. Les sans-filistes de la région de Cariboo ne captent donc, en réalité, que les ondes réfléchies des stations anméricaines ou de stations telles que CBW, en Saskatchewan, mais l'on ne peut s'y fier. Elles n'offrent aucune sécurité pour ce qui est de la réception radiophonique, et se nuisent entre elles parce qu'elles procèdent, ou bien sur la même fréquence, ou bien sur des fréquences contiguës l'une à l'autre.

Au point de vue technique, ce qui se passe dans le secteur en question n'a donc rien que de très naturel. Le seul remède à la situation serait d'ouvrir là-bas des stations.

M. KNIGHT: J'allais justement vous poser la question. Quelle solution proposez-vous à ce problème?

M. FRIGON: Nous pourrions faire la même chose qu'à d'autres endroits: installer, à des points stratégiques, de petits émetteurs dont le faible rayonnement embrasserait tout de même la masse de la population. Mais il serait extrêmement coûteux d'atteindre les personnes établies loin des centres. Celles-ci devraient se contenter de ce qu'elles obtiendraient par transmission réfléchie.

M. KNIGHT: Vous admettez que le secteur en cause est l'un des plus dépourvus sous ce rapport.

M. FRIGON: Il est un entre plusieurs semblablement dépourvus. Nul doute que c'est l'un de ceux qui font le plus pitié.

L'émetteur de la Saskatchewan, celui qui se trouve à Watrous, est érigé dans l'un des meilleurs sols imaginables, pour ce qui est de la conductivité. Il a un rayonnement exceptionnel. Tandis qu'au contraire, dans le secteur du Nord de la Colombie-Britannique, dans ceux des Maritimes et d'une partie du Nord québécois, les conditions de transmission sont à peu près aussi défavorables qu'on le peut concevoir.

M. KNIGHT: Cette situation créée par la présence de métaux n'est pas plus propice la nuit que le jour, je suppose. Si la réception est mauvaise dans la soirée, c'est sans doute à cause de la force des stations américaines, qui étouffent toutes les autres?

M. FRIGON: Oui, la transmission réfléchie entre en jeu le soir, dès que le soleil est couché.

Or j'ignore si, oui ou non, les minéraux ou les métaux peuvent être un obstacle à la transmission. En quantité suffisante, ils sont probablement susceptible de nuire, mais, selon moi, la transmission est difficile, non pas tant à cause de l'existence des métaux mêmes dans ces parages, que parce qu'elle s'effectue à travers un sol rocheux, dont la conductivité est des plus pauvres.

Le TÉMOIN: Je ne sais si vous avez lu l'exposé des besoins en matière de rayonnement que nous avons présenté au Comité? Il y a là un tableau des secteurs pourvus de lignes de transmission auxquels nous désirons étendre notre

rayonnement; un autre tableau montre les secteurs dépourvus de ligne, mais qui ont demandé à être desservis, et Nakusp est au nombre de ces derniers.

M. LANGLOIS: De quelle région s'agit-il?

M. KNIGHT: De la région de Trail, en général.

Le TÉMOIN: Oui, des environs de Trail, jusqu'aux lacs Arrow.

M. LANGLOIS: Je veux parler de l'exposé auquel vous faites allusion?

Le TÉMOIN: Il a été déposé la semaine dernière: "Projet d'extension du rayonnement actuel."

M. FRIGON: Je puis ajouter qu'il y a là une question d'argent. En radiodiffusion, le premier pas à faire est d'atteindre le plus grand nombre possible d'auditeurs avec des fonds déterminés. A mesure que les grands centres sont desservis et que l'on se met en frais de raccorder les postes plus ou moins isolés, le coût par foyer a tendance à monter, pour ce qui est de Radio-Canada.

Par exemple, dans le secteur de Cariboo, la Société débourse probablement, par foyer, quatre ou cinq fois le montant que lui rapporte le droit de licence individuel de radiorécepteur. Tandis que, dans les centres très populeux, comme Montréal, les frais sont beaucoup moins élevés. Si l'on disposait des deniers voulus, on pourrait assurer aux deux derniers centièmes de la population encore dépourvus de la bonne réception que tout le monde désire.

M. RICHARD: Mais, monsieur Frigon, si l'on se trouvait en présence de gisements de pierre d'aimant, ces formations n'exerceraient pas un effet autre que celui du roc métallifère ordinaire?

M. FRIGON: Je n'en suis pas sûr, mais j'en doute, parce que, dans ces régions, la proportion du métal est très faible en comparaison de la masse totale de roc où se trouvent les gisements. Ce qui importe, c'est la radio-conductivité de la pierre. La proportion que représente la teneur métallique de cette pierre est faible.

M. RICHARD: Je songeais à la teneur en aimant.

M. FRIGON: Non, cela n'aurait pas d'effet particulier.

M. KENT: De fait, monsieur le président, j'allais dire qu'à Terre-Neuve, avant le raccordement à Radio-Canada, nous atteignions rarement Saint-Jean de Corner-Brook, tandis que cette station pouvait être captée à l'ouest de chez nous; nous nous trouvions emmurés entre des collines, des collines de pierre calcaire, où il n'y avait pas du tout d'aimant, et cependant nous ne pouvions entendre Saint-Jean.

M. FRIGON: La situation avait peut-être changé à cet endroit, par suite des améliorations apportées aux installations de la Société; les améliorations n'avaient rien de bien remarquable, mais peut-être ont-elles eu néanmoins ce résultat.

M. KENT: Nous sommes maintenant conjugués, mais telle était alors la situation au point de vue technique.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Après ce que M. Frigon a dit de l'influence de l'aimant sur la réception, pouvons-nous conclure que, dans le nouveau secteur minier du Québec, dans la région d'Ungava, la syntonie sera très mauvaise, sinon impossible?

M. FRIGON: Elle est certainement très mauviase, mais non à cause de la teneur en minerai du roc dans ces régions.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Pouvez-vous nous renseigner sur le sujet?

M. FRIGON: Je n'ai pas les renseignements voulus, mais nous pouvons déduire de nos connaissances générales que le service y est peu satisfaisant. Les habitants de cette zone sont en mesure de capter les ondes réfléchies de stations éloignées, ainsi que des ondes courtes qui, si elles ne sont pas destinées à une région en particulier, procèdent de façon plus ou moins capricieuse.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): S'il s'agissait d'un sol ordinaire, la réception là-bas serait-elle meilleure?

M. FRIGON: Dans l'Ungava?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Oui.

M. FRIGON: Ma foi, non, car ce secteur est à une trop grande distance de tout.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Pour que les gens puissent y entendre quelque chose, il faudrait que vous installiez là-bas une station ou un émetteur quelconque?

M. FRIGON: Oui, et cela coûterait très cher par foyer?

M. LANGLOIS: Monsieur Frigon, surtout dans la circonscription de mon ami, M. Gauthier, lorsqu'on descend de Deschambault à Donnacona, on ne peut rien capter en automobile. La réception est impossible.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): La faute en est aux lignes de transmission de la *Shawinigan Power*.

M. LANGLOIS: A-t-on essayé de remédier à cet état de choses?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): De Deschambault à Donnacona, c'est la ligne de transmission de la *Shawinigan Power* qui nuit à la réception. Vos inspecteurs y travaillent depuis des années, si je puis dire.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Peut-être votre radio n'offre-t-il pas de meilleur résultat ailleurs. Avez-vous essayé de syntoniser dans un autre endroit?

M. LANGLOIS: Oui, mais pas à Nipissing.

M. FRIGON: Il y a deux catégories de stations à Montréal: CBF, munie d'une antenne verticale, ou d'un conducteur, et CKAC, qui possède une antenne à surface horizontale. CBF est une station de 50 kilowatts et CKAC de 5 kilowatts; mais, vu l'antenne utilisée dans le cas de CKAC, ce poste émet un signal qui, grâce aux ondes réfléchies, est entendu à une certaine distance, on le capte même à des points éloignés de Montréal, et cependant le service, parfois, n'est pas satisfaisant dans le voisinage de la ville, à cause du genre de transmission rayonné par l'antenne. Les ondes de CKAC prennent une direction différente de celles de CBF. A Donnacona, la station CBF devrait être entendue.

M. LANGLOIS: Le signal est fort, mais brouillé.

M. FRIGON: Peut-être est-ce parce que vous êtres dans le voisinage d'une ligne de transmission, surtout s'il s'agit d'une ligne à haute tension.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Vos inspecteurs cherchent depuis des années la solution du problème.

M. FRIGON: S'il s'agit d'une ligne à haute tension, le brouillage peut être considérable.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): A la maison, ce brouillage n'intervient pas; la réception est bonne dans nos foyers.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Vous devriez changer d'automobile.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Vous avez un mauvais récepteur dans votre auto.

M. LANGLOIS: Le député habite près de là: cela explique peut-être beaucoup de choses.

Le PRÉSIDENT: Tous les Gauthier ont l'air de vouloir vous monter sur le dos.

M. FLEMING: Si nous avons maintenant vidé la question, il est peut-être temps de revenir à Montréal?

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison.

M. FLEMING: Je remercie d'abord M. Frigon d'avoir réellement répondu à mes questions avant même que je les pose. C'est-à-dire qu'à Montréal, lors de notre réunion là-bas, M. Frigon a eu l'obligeance, pendant que nous étions sur le sujet, de me donner tous les détails voulus; mais les points traités ont une telle importance qu'à mon sens les éclaircissements relatifs à l'achat de l'immeuble qui nous intéresse devraient être versés au compte rendu. Monsieur Frigon, pouvez-vous récapituler la chose, ou si c'est M. Dunton qui voudra bien le faire?

Le TÉMOIN: Non, M. Frigon va répondre à ces questions.

M. FLEMING: Monsieur Frigon, veuillez relater au Comité les négociations qui ont précédé, d'abord le choix de cet immeuble particulier dans la métropole, ensuite l'acquisition même de l'immeuble, et enfin la fixation du prix d'achat.

M. FRIGON: Avant de passez à l'acquisition même de l'hôtel Ford, il ne faut pas perdre de vue les pourparlers qui avaient eu lieu antérieurement. Dès le début, il fut décidé que nous devions absolument avoir, à Montréal, un immeuble à l'épreuve du feu pour loger nos studios et nos bureaux. En 1939, des pourparlers furent entamés avec les autorités de la ville, qui nous firent effectivement cadeau d'un emplacement. Des plans furent esquissés, mais, en réalité, le projet dut être abandonné temporairement à cause de la guerre; puis il le fut de façon définitive. J'ai entretenu plusieurs fois de la chose les Comités qui vous ont précédés, et ne crois pas devoir revenir sur le sujet. Plus tard,—il faudrait plutôt dire vers la même époque, en 1939-1940,—semblable problème se posa pour la ville de Toronto; mais l'affaire était moins urgente qu'à Montréal, et un emplacement fut enfin acheté rue Yonge, où nous nous proposions d'établir le siège de notre entreprise à Toronto. Avec le temps,—cela se passait durant la guerre,—une excellente acquisition fut faite rue Jarvis; c'est là que nous sommes actuellement installés, et tous nos bureaux et studios de Toronto y furent effectivement transportés. Cependant, les bâtiments n'y sont pas à l'épreuve du feu, et, un de ces quatre matins,—le plus tôt possible sera le mieux!—force nous sera de construire, rue Jarvis, un immeuble à l'épreuve du feu. Le problème de Toronto et celui de Montréal se posèrent donc presque parallèlement, si ce n'est que, dans la métropole, les choses pressaient davantage, et qu'il fallait trouver une solution immédiate.

Le PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît, monsieur. Vos bâtiments de la rue Jarvis sont la propriété de la Société, n'est-il pas vrai?

M. FRIGON: C'est vrai.

Le PRÉSIDENT: Cela est bien différent de la situation quant à l'immeuble Ford?

M. FRIGON: Vous avez raison.

Durant la guerre, et surtout après la guerre, nous nous mîmes donc en quête d'un emplacement, et un grand nombre de terrains nous furent offerts. Puis, un jour, notre position devint absolument désespérée, quand nous fûmes expulsés du King's Hall Building à la suite d'une explosion survenue dans la chaufferie. L'entrée nous en fut interdite durant plus de deux mois. Dès ce moment, nos recherches se firent plus actives. Un grand nombre de perspectives furent étudiées, et je puis vous dire ici quels emplacements offraient le plus d'avantages. L'un d'entre eux se trouvait à l'angle du chemin Sainte-Catherine et de la Côte-des-Neiges; un autre, ange des rues des Pins et Cedar,—l'hôpital Général s'élève précisément à cet endroit; un excellent emplacement était sis, en outre, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Atwater. Il est rumeur dans les journaux que cet emplacement seul, sans bâtiments, vienne d'être vendu 1 million de dollars. Nous ne pouvions absolument pas nous payer ce luxe. Ensuite, se présenta, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, un bel emplacement appartenant au Collège Brébœuf. La propriété nous plaisait, mais elle se trouvait éloignée du centre de la ville, et ne faisait pas notre affaire. Il n'y avait ni magasin ni restaurant sur les lieux, mais le site était magnifique. Nous prîmes une option.

M. FLEMING: Quel prix était prévu dans votre option pour l'achat de la propriété?

M. FRIGON: $65,000, je crois.

M. FLEMING: Y avait-il des bâtiments?

M. FRIGON: Non.

M. FLEMING: Rien que le terrain?

M. FRIGON: Rien que le terrain. C'était l'emplacement qu'avait occupé l'ancien club de chasse de Montréal.

M. GAUTHIER: Puisque vous ne parlez que du terrain, monsieur, quelle en était l'étendue? Nous ne sommes pas bien au courant des prix au pied carré dans la ville de Montréal, mais quelles étaient les dimensions du terrain?

M. FRIGON: Cela revenait à environ 60 cents du pied carré. L'emplacement mesurait 100,000 pieds carrés. Il était considérable.

M. GAUTHIER: Qu'entendez-vous par considérable?

M. FRIGON: La façade, chemin Sainte-Catherine, mesurait probablement 350 pieds.

M. GAUTHIER: Veuillez m'excuser, mais vous avez parlé d'une propriété dont vous auriez eu le coût estimatif,—celle de Brébeuf,—$65,000?

Le PRÉSIDENT: En réalité, une option fut prise?

M. GAUTHIER: Quelle était l'étendue de cette propriété, vous en souvenez-vous?

M. FRIGON: Je vais fouiller...

M. GAUTHIER: Donnez-nous une idée des dimensions?

M. FRIGON: Nous dûmes abandonner le projet, non à cause des dimensions du terrain—non pas qu'il fût trop grand ou trop petit,—mais parce que nous ne pûmes obtenir de la ville de Montréal la permission de construire là; c'est un quartier résidentiel.

M. GAUTHIER: Je ne vous demande pas pourquoi vous n'avez pas fait l'acquisition des lieux. Je veux simplement savoir le coût approximatif des terrains à Montréal et dans les environs? Combien pouvez-vous acheter pour $65,000? Voilà ce que je veux savoir?

M. LANGLOIS: Il a dit 60 cents du pied carré.

M. FRIGON: Il y avait environ 100,000 pieds carrés.

Le PRÉSIDENT: A combien?

M. FRIGON: 60 cents.

M. LANGLOIS: Prenez votre crayon.

M. GAUTHIER: Cela peut servir aux calculs en matière de construction.

Le PRÉSIDENT: Est-ce l'usage là-bas d'évaluer les propriétés en pieds de façade?

M. FRIGON: Non, cela se calcule au pied carré, à Montréal.

Le PRÉSIDENT: On donne généralement les prix à tant du pied carré.

M. GAUTHIER: Dans certains endroits, cela s'énonce en pied de façade, n'est-ce pas?

M. FRIGON: Ce qui m'embarrasse est la forme irrégulière de cet emplacement. Je ne puis vous dire qu'il mesurait tant par tant. Il y avait tant de façade, en plus d'un prolongement à l'arrière.

M. GAUTHIER: La propriété n'était pas régulière?

M. FRIGON: La forme n'en était pas régulière.

Nous fûmes empêchés d'acquérir ce terrain parce que la ville de Montréal nous refusa la permission d'y élever des studios,—on nous l'apprit par la suite; d'ailleurs, du point de vue localité, l'emplacement était trop éloigné du cœur de la ville. L'option avait été prise en désespoir de cause, parce que nous ne pouvions rien trouver d'autre.

Le PRÉSIDENT: Combien vous coûta cette option?

M. FRIGON: $500 pour quatre mois, je crois.

M. FLEMING: A quelle époque eut lieu tout cela, monsieur Frigon?

M. FRIGON: En 1945 ou 1946. D'autres offres sollicitaient aussi notre attention. Il y avait l'immeuble Castle, angle Sainte-Catherine et Stanley. Cet immeuble était plus petit que l'hôtel Ford, mais la grande difficulté résidait dans la faible hauteur du plafond par rapport au plancher du rez-de-chaussée. Nous ne pouvions aménager dans cet édifice des studios de dimensions satisfaisantes. L'agent d'immeuble avait pris une option sur l'édifice et nous l'aurait cédée volontiers, mais la chose ne nous convenait vraiment pas.

M. FLEMING: Veuillez expliquer ce que vous entendez par la hauteur des plafonds relativement au rez-de-chaussée.

M. FRIGON: Je vais le faire dans un instant.

M. FLEMING: Vous devriez glisser quelque part ce renseignement.

M. FRIGON: Après considération de 15 ou 20 emplacements, notre conclusion fue que l'édifice Keefer, angle Sainte-Catherine et MacKay, offrirait le lieu idéal. Il avait un inconvénient: force nous serait d'acheter un pâté de maisons rue MacKay pour pouvoir construire un nouvel immeuble à studios.

Cette affaire était justement en marche quand un agent, qui se présenta chez nous, nous apprit que l'hôtel Ford serait peut-être mis en vente. De premières démarches révélèrent que l'agent n'avait pas l'autorité voulue pour vendre l'hôtel Ford, et je me rendis aussitôt chez les propriétaires. Je leur demandai s'ils songeraient à se défaire de l'immeuble en question, et ils répondirent que c'était bien possible. Leur désir semblait être de nous vendre les deux hôtels Ford, un à Toronto et l'autre à Montréal, pour 5 millions de dollars. Je leur fis

comprendre que nous n'avions pas besoin de l'immeuble de Toronto, et ils me proposèrent alors un prix de 2½ millions pour l'hôtel de Montréal. Nous eûmes sur ce prix des entretiens qui durèrent des semaines et des mois.

M. FLEMING: Vous dites "nous"?

M. FRIGON: Le représentant de l'hôtel Ford, M. Udd, et moi-même. Je représentais Radio-Canada, et aussi le gouvernement. Avec le temps, il fut convenu entre nous que la somme de 2 millions de dollars serait un prix équitable pour l'hôtel, en comparaison d'autres propriétés, et aussi d'autres ventes et transactions qui eurent lieu vers la même époque. Compte tenu d'une petite annexe évaluée à $50,000, l'emplacement et les bâtiments se trouvaient à nous être offerts pour $2,050,000.

Lorsque le prix fut accepté,—et rien ne transpira de l'affaire pendant tout ce temps,—nous eûmes dans l'immeuble une réunion à laquelle assistait M. Gordon Olive, architecte en chef et spécialiste en installations, qui fit une inspection soignée des lieux. Le rapport qui s'ensuivit nous mandait que l'immeuble conviendrait parfaitement à la Société.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez d'une entente au sujet du prix: vous vous étiez seulement entendus quant à un juste prix pour la transaction?

M. FRIGON: Précisément. Avant de nous engager en quoi que ce fût, nous fîmes à notre tour l'inspection de l'immeuble.

M. LANGLOIS: Vous n'aviez pas pris d'option?

M. FRIGON: Nous n'avions pas d'option. La propriété semblait nous convenir, et nos ingénieur et spécialistes firent savoir que l'immeuble offrait des avantages particulièrement remarquables. D'abord, par rapport au rez-de-chaussée, le plafond avait la hauteur voulue pour nous permettre de construire des studios.

Je vous ai expliqué l'autre jour, à Montréal, qu'au-dessus du plafond d'un studio, il vous faut prévoir un espace d'environ 5 pieds de libre, pour l'installation des tubes de ventilation, et toutes sortes de canalisations d'électricité et de services. Une fois déduit cet espace requis pour fins de ventilation, il reste la hauteur maxima disponible en vue des studios mêmes. Tout allait donc bien quant à cette dimension. L'intervalle entre les colonnes était juste ce qu'il fallait. C'est épatant d'avoir la hauteur de plafond voulue, mais si les colonnes sont trop tassées, voilà un autre obstacle à l'aménagement des studios. Ces derniers doivent avoir une longueur et une hauteur déterminées si l'on veut obtenir les meilleurs résultats techniques. Une enquête fouillée établit que le rez-de-chaussée de l'hôtel Ford était vraiment bien adapté pour fins de transformation éventuelle en studios. Ensuite, à ce même rez-de-chaussée, il y avait le restaurant de l'hôtel, *Murray's Sandwich Shop*; on y trouvait en outre une pharmacie Liggett, un salon de barbier, une bijouterie et un dépôt de journaux. A l'arrière, il y avait enfin une taverne: ce cabaret pourrait être très utile, vu sa hauteur.

M. FLEMING: Oui, sa hauteur et sa longueur.

M. FRIGON: Sa hauteur et sa longueur, et il était susceptible de devenir un vaste studio. Dès ce moment, nous savions que nous pourrions aménager de spacieux studios au rez-de-chaussée.

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur Frigon. Vous avez passé en revue plusieurs endroits. En certains cas, il s'agissait d'un emplacement seul. Y avait-il d'autres cas où, sur l'emplacement envisagé, s'élevait un immeuble que vous auriez pu utiliser?

M. FRIGON: Oui. Mais tous les autres immeubles qui nous furent offerts et que nous prîmes en considération, avaient un désavantage commun: le rez-de-chaussée n'offrait pas la hauteur voulue pour pouvoir être converti en studios.

Le PRÉSIDENT: Cet édifice fut donc le premier visité?

M. FRIGON: Oui, le premier immeuble visité dont la disposition permettait d'aménager des studios suffisamment spacieux au rez-de-chaussée. Encore une fois, même dans le cas de l'édifice Keefer, il nous aurait fallu acheter une propriété rue Mackay, et relier cette propriété à l'immeuble principal, pour obtenir nos studios.

Le PRÉSIDENT: Veuillez élucider un dernier point. Dans le cas de tous les autres immeubles envisagés, manquait-il toujours quelque chose? C'est-à-dire que vous auriez dû, par exemple, enlever un plancher pour vous procurer la hauteur voulue?

M. FRIGON: Pous nous procurer la hauteur voulue, cela ne fait pas de doute. Un immeuble à bureaux a une certaine charpente et un certain espace entre les planchers qui conviennent à son usage, mais ne font pas toujours l'affaire quand on veut en tirer des studios ou les utiliser à d'autres fins.

Le PRÉSIDENT: Les 5 pieds dont vous parlez, soit au-dessus du plafond, soit en dessous du plancher ce qui revient au même, sont absolument nécessaires en vue de l'aménagement en question?

M. FRIGON: Absolument.

M. FLEMING: Quand on aménage des studios.

M. LANGLOIS: Quelle hauteur ont en moyenne vos studios?

M. FRIGON: Elle varie selon les autres dimensions. Au rez-de-chaussée de l'immeuble principal, ils ont une hauteur maxima de 12, 13 et 14 pieds environ.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Cela comprend-il l'espace réservé aux canalisations?

M. FRIGON: Non, c'est en dessous. En plus de permettre l'aménagement de studios au rez-de-chaussée, l'édifice offrait un autre avantage. Il y avait, à l'arrière, un emplacement inoccupé où nous serions libres, plus tard, de construire l'aile que nous pourrions désirer. De fait, nous sommes actuellement à y faire ériger nos studios de télévision. Dans le cas de l'immeuble Castle et de l'immeuble Keefer, il n'y avait pas d'emplacement vacant où l'on pût agrandir l'édifice principal; mais l'immeuble Ford présentait ce grand avantage.

Quand notre enquête sur les transformations possibles de l'édifice fut terminée, et une esquisse obtenue de nos ingénieurs, des ingénieurs du dehors furent invités à inspecter la construction. Un rapport écrit nous fit subséquemment savoir que la structure était tout ce qu'il fallait, et qu'elle pourrait supporter des poids considérables.

M. FLEMING: Je présume que l'ingénieur consulté était étranger à votre organisme?

M. FRIGON: Oui, c'était M. Fortin. L'inspecteur de la ville de Montréal fut alors appelé; ce fonctionnaire déclara que les étages pourraient être convertis en bureaux. Ainsi se termina la première paraie de l'enquête. L'immeuble pouvait contenir des studios. Il pouvait être affecté à des bureaux. Il donnait sur une rue qui, dans quelques années, serait la principale artère d'est en ouest de Montréal. Il s'élevait à proximité des théâtres de la rue Sainte-Catherine. Nous

pouvions difficilement trouver mieux. Par-dessus le marché, l'immeuble était déjà construit, tandis, qu'à l'époque, il était impossible d'obtenir l'acier voulu pour jeter les bases d'un nouvel édifice.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): En effet. Il fallait tenir compte de cet important facteur en 1946.

Le PRÉSIDENT: Vous avez formulé une remarque que vient de compléter M. Gauthier. Je ne crois pas que vous ayez dit vous-mêmes quand eurent lieu ces négociations?

M. FRIGON: En 1948.

Le PRÉSIDENT: A peu près quand, en 1948?

M. FRIGON: Elles furent entamées au début de l'année, et notre décision adoptée le 15 septembre 1948.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): La situation n'était guère plus gaie alors. Le béton n'avait pas de prix à ce moment-là.

M. FRIGON: Nous ne pouvions pas nous procurer le matériel et la construction d'une nouvel immeuble n'aurait pas été terminée avant nombre d'années. Nous avions subi une dure épreuve à *King's Hall*, et ne pouvions pas y prolonger indéfiniment notre séjour.

Nous nous mîmes en frais de dresser nos estimations. Une fois cette opération effectuée, nous savions que la transformation de l'hôtel Ford en bureaux nous coûterait moins cher que d'ériger une nouvel immeuble. Le prix de 2 millions de dollars peut vous paraître élevé. Mais il est du même ordre que celui de n'importe quelle autre transaction immobilière conclue à Montréal, encore à l'heure actuelle. Le prix ne se compare pas directment avec le coût d'un édifice qui a été construit il y a 15 ou 20 ans.

Le PRÉSIDENT: Votre prix était de $2,200,000?

M. FRIGON: Le prix était de $2,050,000, y compris l'immeuble voisin. Mais il fallait faire vider les lieux aux locataires qui occupaient le rez-de-chaussée. Ces locataires détenaient des beaux. L'un d'entre eux avait été loué pour neuf ans. Un autre pour six. La direction de *Murray's Sandwich Shop* avait dépensé $60,000, quelques années auparavant, pour rafistoler les restaurants. Au lieu d'essayer nous-mêmes de traiter avec ces gens-là, et de les dédommager de la résiliation de leurs contrats, nous crûmes sage d'accepter l'offre de la *Ford Hotel Company*, qui se chargeait de régler ces affaires, à condition que nous lui versions une somme globale de $150,000. Je saisis l'occasion par les cheveux parce que je savais que nous ne viendrions jamais à bout de l'entreprise à si bon compte. On ne peut déloger des restaurateurs tels que les exploitants de *Murray's Sandwich Shop* sans leur payer beaucoup plus que cela. De fait, je sais que l'hôtel Ford dut verser bien davantage aux locataires, bien plus que les $150,000 que nous lui avions payés.

Le PRÉSIDENT: Pour prouver que le prix était juste, pourriez-vous nous donner une idée de ventes analogues conclues dans le voisinage, ou dans un quartier comparable à celui-là. Êtes-vous au courant de quelque chose du genre? Auriez- vous eu vent d'autres acquisitions qui se seraient faites?.

M. FRIGON: Par exemple, l'option prise sur l'immeuble Castle prévoyait un prix de $1,250,000.

Le PRÉSIDENT: Mais il s'agissait là d'une affaire à laquelle vous étiez partie. C'était votre propre transaction?

M. FRIGON: Non. C'était la transaction d'un agent d'immeuble qui prit lui-même l'option, et plus tard offrit de nous la céder. Mais l'offre ne fut pas acceptée, l'immeuble nous étant inutilisable, parce que trop petit.

Le PRÉSIDENT: Cela signifie simplement que tel ou tel vendeur consent à céder quelque chose pour un certain prix. Avez-vous eu connaissance de contrats qui auraient été effectivement conclus?

M. FRIGON: Oui.

Le PRÉSIDENT: J'ai cru que cela nous serait utile pour fins de comparaison.

M. FRIGON: Nos négociations en vue de l'achat de l'immeuble Keefer durèrent deux ou trois ans. Notre offre alla jusqu'à $500,000, à plusieurs reprises, mais l'on nous répondit: "Non. Nous ne pouvons vendre à ce prix."

Enfin, après quelques mois, nous prîmes la résolution d'offrir $600,000. Mais on nous répondit: "Non". Plus tard, on vint cependant à nous pour nous faire la proposition suivante: "Si vous voulez acheter pour $650,000, vous aurez l'immeuble; mais il nous faut une réponse dans les trois jours." Incapable d'agir à aussi brève échéance, nous ne pûmes, à notre tour, que répondre ce qui suit: "Mille regrets. Mais c'est impossible." Les propriétaires vendirent alors l'immeuble pour $650,000.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous donner un état comparatif des deux édifices?

M. FRIGON: L'acheteur qui paya $650,000 pour cet immeuble en est encore le propriétaire. Nous fîmes alors l'acquisition de l'hôtel Ford. Pour comparer le prix de l'immeuble Keefer à celui que nous dûmes verser pour l'immeuble Ford, il faudrait ajouter, dans le premier cas le coût d'un terrain et d'un immeuble rue Mackay. Le propriétaire de l'édifice Keefer déclara qu'il ne voulait pas d'un million de dollars. Il ne voulait d'aucun prix, précisa-t-il. Il répétait à qui mieux mieux: "C'est pour moi un bon placement. Je n'entends vendre ma propriété à aucun prix." Il était évident que nous ne pouvions obtenir l'immeuble Keefer pour un million; en outre, nous aurions été obligés d'acheter, par surcroît, des bâtiments rue Mackey, et les locataires n'en pouvaient être expulsés. Nos chiffres indiquèrent donc que l'acquisition Ford offrait de meilleurs avantages. Nous fîmes l'achat. Durant tous ces pourparlers, nous fûmes fidèles, naturellement, à consulter de gros industriels et d'autres personnes compétentes,—j'ai de ces gens quelques notes pertinentes ici même. Bref, ces renseignements révélèrent que le prix de 2 millions de dollars était à peu près juste dans le cas de la propriété en question; voilà pourquoi l'immeuble Ford fut acheté.

M. FLEMING: Toute la transaction fut-elle négociée directement avec la compagnie de l'hôtel Ford?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Vous n'étiez pas représenté par un agent?

M. FRIGON: Non. Je commençai par causer de l'affaire avec le directeur de la société. Je savais qu'il avait dû payer les courtiers qui s'abouchèrent avec nous; j'ignorais toutefois combien.

M. FLEMING: Savez-vous qui étaient ces courtiers?

M. FRIGON: C'est un nommé Beaupré qui vint le premier à mon bureau.

M. FLEMING: Dans l'exposé vous avez parlé de fins auxquelles l'édifice serait affecté. Dans le prix que vous dites avoir payé pour l'immeuble, rien n'était compris en fait de mobilier ou de garnitures?

M. FRIGON: Nous eûmes les stores vénitiens, et il y avait un système de refroidissement d'eau qui fut laissé sur place.

Le PRÉSIDENT: Le dispositif de refroidissement d'eau n'est vraiment pas un appareil mobile.

M. FRIGON: Il allait avec l'immeuble.

M. FLEMING: Aucun objet mobilier, tel que pièce d'ameublement ou garniture, n'était cédé avec l'immeuble à ce prix?

M. FRIGON: Non.

M. FLEMING: Si j'ai bien compris, vous disiez tantôt avoir quelques notes de différentes personnes montrant que vous payiez un juste prix pour l'édifice. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. FRIGON: Oui

M. FLEMING: Qui étaient ces gens? Pouvez-vous élucider ce point?

Avez-vous agi de l'avis ou sur la foi de rapports d'évaluateurs compétents en vous rendant acquéreurs d'une propriété comme celle-là? Quelqu'un vous avait-il conseillé quant à la justesse de ce prix?

M. FRIGON: Non, nous croyions avoir, à la Société même, des fonctionnaires parfaitement qualifiés pour trancher la question, sans que nous soyons obligés de verser des honoraires à des étrangers pour obtenir les renseignements en cause.

M. LANGLOIS: Vous dites que vous eûtes des entretiens avec divers courtiers?

M. FRIGON: C'est l'usage, dans des opérations de cette nature, de se renseigner sur ce qui se passe. Je n'estimais pas avoir besoin d'un rapport de courtier ou d'agent d'immeuble, parce que, à la suite des conversations que j'avais eues avec différentes personnes, je savais que le prix offert était un juste prix pour l'époque.

M. LANGLOIS: M. Frigon a parlé du coût d'un nouvel immeuble; il a déclaré que la Société avait songé à construire un nouvel immeuble. Peut-il commenter cette déclaration?

M. FRIGON: Il est impossible, en pareil cas, de spécifier le coût d'un immeuble tant qu'on n'a pas en main les plans et devis, et qu'on n'a pas obtenu de soumissions. Inutile d'accumuler les conjectures sur le cubage de l'immeuble. Nous n'aurions pu rien construire dans ce secteur, ni même à un demi-mille à la ronde, pour moins d'un ou deux millions de dollars, et peut-être davantage.

Le PRÉSIDENT: Pardon. On entend souvent des gens dire qu'un immeuble coûte tant du pied cube. Ce langage est très fréquent.

M. MURRAY: En matière de construction, oui.

Le PRÉSIDENT: Oui. Souvent, par exemple, à propos d'un immeuble qui vient d'être construit, des gens vous diront qu'il coûte tant du pied cube. Je ne sais ce qu'il en est de tels calculs en matière de construction. Pouvez-vous nous dire combien l'immeuble de l'hôtel Ford se trouve avoir coûté du pied cube au prix que vous avez payé?

M. FRIGON: Oui. Au prix que nous avons payé pour l'hôtel Ford, ce dernier nous revient à 99 cents du pied cube, y compris le terrain. Un peu plus haut que l'endroit où nous sommes, il y a l'emplacement occupé par le *Y.W.C.A.* On m'affirme que cette société dut payer $450,000 pour le seul terrain.

Le PRÉSIDENT: Au fait, où se trouve le *Y.W.C.A.*, par rapport à l'immeuble de l'hôtel Ford?

M. FRIGON: C'est à une rue de distance, à l'est.

Le PRÉSIDENT: Et ce terrain a coûté $450,000?

M. FRIGON: Oui, et le terrain est plus petit que le nôtre.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous comparer l'étendue des deux emplacements?

M. FRIGON: Oui, j'ai cela ici.

M. KNIGHT: Voulez-vous dire la superficie du terrain ou le cubage de l'immeuble?

M. FLEMING: La superficie du terrain?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. FRIGON: L'emplacement mesure 120 pieds par 180.

Le PRÉSIDENT: Duquel parlez-vous en ce moment?

M. FRIGON: Du *Y.W.C.A.*

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Quelles sont les dimensions du terrain?

M. FRIGON: 21,500 pieds carrés.

M. FLEMING: Et l'autre en mesure 31,600; c'est à peu près les deux tiers de l'étendue de votre immeuble.

M. FRIGON: Non, il s'agit du terrain.

M. FLEMING: C'est ce que je veux dire: le terrain.

M. FRIGON: Oui, 600 pieds carrés de plus; j'entends que le *Y.W.C.A.* mesure 31,000 pieds carrés, et l'hôtel Ford, 31,600.

Le PRÉSIDENT: Veuillez répéter le chiffre qui correspond au *Y.W.C.A.*

M. FRIGON: Le *Y.W.C.A.* occupe l'angle Dorchester et Crescent. Le terrain mesure 21,600 pieds carrés.

Le PRÉSIDENT: 31,000 pieds carrés?

M. GAUTHIER (*Sudbury*): 120 par 180 donnent 21,600 pieds carrés.

M. FRIGON: Permettez-moi de me reprendre. L'emplacement du *Y.W.C.A.*, sis à l'angle Dorchester et Crescent, a une superficie de 21,600 pieds carrés, et a été acheté au prix de $450,000.

M. FLEMING: Quand?

M. FRIGON: L'an dernier.

M. FLEMING: En 1949?

M. FRIGON: Au début de 1949, ou vers cette époque. Il y avait à cet endroit une église qui fut rasée par le feu. Je ne sais au juste quand le marché fut conclu, mais l'église avait brûlé avant que nous achetions l'hôtel Ford. J'ignore quand la transaction eut lieu.

M. LANGLOIS: C'était quelques mois après votre propre acquisition?

M. FRIGON: Je l'ignore. Tout ce que je sais est que l'église brûla avant que nous ayons conclu notre marché avec les propriétaires de l'hôtel. J'ignore si la transaction eut lieu alors ou plus tard, mais, quand la vente fut faite, les acquéreurs versèrent $450,000. Dans notre cas, nous nous trouvions à acquérir un emplacement de 31,000 pieds carrés, ce qui veut dire que le terrain vaudrait probablement, à lui seul $600,000, à $750,000.

Le PRÉSIDENT: Oui, vous avez là un rapport de 18 à 31, et un rapport de 450 à autre chose.

M. FRIGON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et ce dernier chiffre se rapproche probablement de $700,000 à $750,000.

M. KNIGHT: Monsieur le président, je n'ai pas bien saisi. Les chiffres fournis sont les suivants: 120 par 180. Or il doit y avoir erreur, parce que 120 par 180 donnent 21,000, et non pas 31,000.

Le PRÉSIDENT: M. Frigon a commencé par dire 21,000, et il avait obtenu ce chiffre par la multiplication des premiers chiffres donnés, je crois; mais depuis, il a modifié sa déclaration, et emprunté à des états qui portaient 18,350.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Peut-être l'emplacement de l'immeuble mesure-t-il 120 par 180; mais la propriété était comprise dans la transaction.

M. FRIGON: Je vous demande pardon: 140 par 180 donnent 21,600.

M. KNIGHT: Non, le calcul est erroné: les dimensions sont de 120 par 180.

M. FLEMING: Vous avez dit 120 par 180 la dernière fois.

M. FRIGON: Mes excuses.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes maintenant convenus de tenir une séance demain matin, de 10 heures à 1 heure de l'après-midi; puis de la reprendre à 4 heures et de siéger jusqu'à 6 heures du soir. Mais nous ne convoquerons pas d'autres témoins, que ceux de Radio-Canada, afin qu'une fois entendus les délégués de la Société, nous puissions nous ajourner jusqu'à la semaine prochaine.

M. KNIGHT: Je n'aime pas l'idée de siéger de 3 à 6, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Un avocat dirait probablement que nous siégerons tant que nous n'aurons pas terminé l'interrogatoire des représentants de la Société, ou jusqu'à la fin selon celle de deux formules qui convient le mieux. Il y a d'autres façons juridiques d'énoncer la chose.

M. LANGLOIS: Ces façons coûteraient plus cher.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. STEWART: Revenons à nos pieds carrés.

Le PRÉSIDENT: Revenons à la superficie. Mathématiciens, avez-vous résolu le problème de vos divergences?

M. FRIGON: Deux statisticiens et plusieurs comptables licenciés déclarent maintenant qu'elle est de $646.000. Si on le compare à l'emplacement du *Y.W.C.A.*, le terrain de l'hôtel Ford coûte $646,000.

Le PRÉSIDENT: Cela nous reporte alors à vos $2,100,000, parce que voilà réellement le prix que vous avez payé. On peut dire que vous avez versé $646,000 pour le terrain?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: C'est, ou bien $2,050,000, ou bien...

Le PRÉSIDENT: Je n'ai cessé de tenir $2,200,000 pour le chiffre exact, parce qu'à mon avis les $150,000 que vous avez dû payer pour acquérir la propriété vacante, font réellement partie intégrante du prix.

M. FRIGON: Naturellement, mais si nous avions acheté l'immeuble sans que les propriétaires de l'hôtel entreprissent de faire vider les lieux, nous aurions dû verser tant pour les baux.

Le PRÉSIDENT: Il faudrait encore que vous rendiez compte quelque part des $150,000, et j'ai choisi tout simplement de faire entrer ce montant dans les prix d'achat. Autrement, il devrait figurer dans le coût de transformation.

M. LANGLOIS: Monsieur Frigon, il y a un moment, vous avez comparé l'emplacement de l'hôtel Ford avec quelque autre terrain, par exemple, celui de l'immeuble Keefer: or, dans le prix de l'hôtel Ford, voici qu'une somme de $150,000 correspond aux frais subis pour vous défaire des baux. Dans les autres cas, existait-il des baux dont vous auriez été obligés aussi de vous défaire?

M. FRIGON: Oui, et nous aurions été perdants dans le cas de l'immeuble Keefer, si ce n'est que la quasi-totalité de l'édifice était louée moyennant des baux à court terme. Au rez-de-chaussée, ne pouvant utiliser certains magasins, nous aurions continué d'en louer l'espace aux mêmes fins, de sorte que les locataires qui les détenaient en vertu d'un contrat à longue portée n'auraient très probablement pas été délogés. En l'occurrence, le problème qui se posait pour nous était d'acheter les maisons de la rue Mackay, et d'en évincer les locataires, ce qui n'aurait pas été possible à l'époque. J'ignore combien nous aurions mis de temps à pouvoir entrer en possession et démolir effectivement les maisons de la rue Mackay.

M. LANGLOIS: Vous parlez de l'immeuble annexé aux studios?

M. FRIGON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et si l'on établit à $2,200,000 le prix de l'hôtel Ford, l'immeuble se trouve à nous avoir coûté à peu près 99 cents du pied cube, dites-vous? Vous avez dit 99 cents?

M. FLEMING: 99 cents du pied cube.

Le PRÉSIDENT: Mais j'ignorais sur quel prix vous aviez fondé vos calculs: si c'était $2,150,000 ou $2,200,000.

M. FRIGON: Dans le prix de 99 cents que je vous ai donné, tout était compris. Je ne distinguais pas entre le terrain et l'édifice.

Le PRÉSIDENT: Je ne voulais pas que vous sépariez le terrain de l'édifice, parce qu'à mon sens le coût de l'immeuble embrasse d'abord le coût de l'emplacement, puis celui de la brique et du mortier.

M. FRIGON: Mais quand on parle d'installations, les prix sont ceux de la seule construction.

Le PRÉSIDENT: Oui, si vous avez toujours compris la chose ainsi.

M. FRIGON: Si vous croyez pouvoir construire une maison à un dollar du pied cube, voilà le prix de la construction, compte non tenu du terrain.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien, pourvu que nous nous entendions de cette manière. Vous parliez de brique et de mortier, mais je songeais à ajouter le coût du terrain. La chose revient donc à plus de 99 cents si l'on considère que le prix global fut de $2,200,000?

M. FRIGON: Oui, si l'on soustrait du prix total de revient l'évaluation de l'emplacement, cela donne un prix d'à peu près 80 cents du pied cube pour la construction.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Dans votre prix de 99 cents, le prix du terrain était donc compris.

M. LANGLOIS: Quel était le prix, au pied cube, d'un immeuble du genre à Montréal?

M. FRIGON: Je le répète, il est presque impossible d'évaluer le coût d'un immeuble sur un pied d'unité de construction.

M. LANGLOIS: Vous vous fondez sur ce que vous avez payé pour le bâtiment de l'hôtel Ford, mais combien vous coûterait, en moyenne, un autre immeuble, semblable à l'hôtel Ford? Il n'y avait pas de construction à entreprendre quand vous avez acheté cet hôtel.

M. FRIGON: Je comprends ce que vous voulez dire.

Le PRÉSIDENT: Vous ne vous êtes naturellement pas posé la question de savoir combien vous coûterait la construction d'un édifice. Vous vous êtes contentés d'une estimation brute, de ce qu'on appelle parfois une conjecture savante.

M. FRIGON: Encore une fois, le calcul est difficile, parce que, si nous construisions un nouvel édifice, le plan serait différent; nous aurions probablement plus d'espace pour les studios d'audition.

M. LANGLOIS: Vous avez dit que l'hôtel Ford vous avait coûté tant du pied cube. Combien vous aurait coûté, au pied cube, un immeuble de même dimension que l'hôtel Ford?

M. FRIGON: J'hésite à vous donner un prix. Vous me demandez tout simplement un chiffre? Si je me souviens bien de nos estimations détaillées de l'époque, l'équivalent en fait d'immeuble nous aurait coûté à peu près de $1.20 à $1.25 du pied cube.

M. STEWART: Monsieur le président, voici que nous tenons à présent de vous certains chiffres: le coût de l'immeuble, $2,200,000; le coût du terrain, $646,000. Cela veut dire que le coût net de l'immeuble pris à part fut de $1,554,000. A combien s'élevèrent les modifications que vous avez dû apporter au bâtiment pour aménager les studios dont vous aviez besoin, compte non tenu du matériel ou de toute autre considération?

M. FRIGON: La transformation d'ordre architectural, y compris l'installation des studios, mais compte non tenu du matériel, coûta $1,300,000.

M. STEWART: Vous avez donc payé $2,854,000 pour l'ensemble de l'édifice?

M. FRIGON: En chiffres bruts, et compte non tenu du matériel qui nous revient à $800,000 environ.

Le PRÉSIDENT: Je vois. C'est ainsi que le chiffre se décompose.

M. LANGLOIS: La chose figure dans votre rapport.

Le PRÉSIDENT: Oui, le chiffre qui figure dans le rapport est de $2,100,000, et la différence entre ce chiffre et celui que vous venez de donner à M. Stewart correspond au prix du matériel.

M. KNIGHT: Quelle proportion de l'édifice sert actuellement aux fins de Radio-Canada?

M. FRIGON: Comme je l'ai expliqué lundi aux membres du Comité, lors de l'inauguration du projet à l'automne de 1948, notre intention était de disposer actuellement de trois ou quatre étages vacants. Depuis ce temps, nous avons élargi les cadres de notre service, du Service international; nous avons transporté d'Ottawa à Montréal le siège de notre personnel, ainsi que la Division administrative et divers autres services. En outre, nous nous sommes lancés dans la té-

Le PRÉSIDENT: Le dispositif de refroidissement d'eau n'est vraimen pas un lévision. Quand nous nous installerons, mettons en octobre, dans l'immeuble de Montréal, il restera à peu près l'équivalent d'un étage, en bureaux divers, qui ne servira à aucune fin déterminée.

M. KNIGHT: Quel revenu retirez-vous en ce moment d'autres personnes occupant l'immeuble?

M. FRIGON: Nous n'avons pas de locataires.

Le PRÉSIDENT: M. Stewart voulait savoir, je crois, quelle proportion était utilisée par la Société et quelle autre par le gouvernement? N'était-ce pas là le sens de votre question, monsieur Stewart?

M. STEWART: Je voulais seulement savoir combien avait coûté le bâtiment?

M. KNIGHT: J'ai posé moi-même cette question.

M. FRIGON: Je vous ai donné l'état détaillé des modifications au bâtiment et du matériel. Encore une fois, quand nous nous installerons dans l'immeuble à l'automne, l'espace réservé à chacun sera à peu près ce qu'il doit être. Il y a des normes à respecter en ce domaine, et l'espace occupé par chacun sera à peu près ce qu'il doit être. En outre, l'équivalent d'un étage, en bureaux disséminés à travers l'immeuble, demeurera inoccupé. Ainsi se trouve prévu l'élargissement ultérieur de nos cadres. Certains de ces bureaux serviront au début pour fins de télévision; nous commencerons probablement par en faire des entrepôts. Je suis absolument convaincu que, dans un très bref délai, tout l'espace sera occupé; puis, force nous sera de nous tasser graduellement, et d'admettre trois personnes par bureau, alors qu'en ce moment nous n'en logeons que deux.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): A quelle année remonte la construction de l'hôtel Ford?

M. FRIGON: A 1930.

(M. Langlois occupe de nouveau le fauteuil.)

M. GAUTHIER (*Sudbury*): La construction était en brique solide, de part en part?

M. FRIGON: Absolument. Du point de vue de la structure, il n'y avait rien à redire. L'immeuble était en excellent état, et nous n'avions de modifications à apporter à aucune partie du plan initial du bâtiment.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Savez-vous, par hasard, combien de pièces il y avait dans l'hôtel?

M. FRIGON: De 700 à 750.

M. GAUTHIER: Combien d'étages?

M. FRIGON: Douze étages et un sous-sol, soit treize étages en tout; compte non tenu d'un petit immeuble avoisinant.

M. GAUTHIER: Voulez-vous nous dire les dimensions réelles de l'édifice?

M. FRIGON: En pieds cubes?

M. GAUTHIER: Oui.

M. FRIGON: Deux millions de pieds cubes.

M. FLEMING: Quelle est la superfiicie globale des planchers?

M. FRIGON: 173,000 pieds carrés.

M. FLEMING: La superficie globale des locaux est de 173,000 pieds carrés, —compte non tenu de l'espace à l'arrière, où vous vous proposez de construire un immeuble de télévision. Quelle est la superficie des planchers de l'immeuble en voie de construction sur ce terrain?

M. FRIGON: Soixante pieds par quatre-vingt-dix; cinq étages de haut.

M. FLEMING: 5,400 pieds de superficie?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: A simple titre de renseignement, veuillez nous dire à combien étaient évalués l'immeuble et l'emplacement lors de l'acquisition?

M. FRIGON: Le terrain était évalué à $92,000; l'immeuble à $613,000.

M. FLEMING: Monsieur Frigon, vous vous trouviez à agir réellement en qualité de négociateur du gouvernement, avec l'approbation du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada?

M. FRIGON: Voici ce qu'il en était: le gouvernement résolut d'acheter l'immeuble pour le Service international. Il avait demandé à la Société d'entreprendre et de mener à bien, financièrement parlant, tout le projet de transformation et d'aménagement de l'édifice. Radio-Canada consentit à le faire et me confia la tâche. Je négociais donc et continue de négocier cette affaire au nom du Bureau des gouverneurs, mais pour le compte de l'État.

M. FLEMING: Vous avez indiqué ce qu'on avait fait, au sein même de Radio-Canada, pour contrôler le prix et s'assurer qu'il était raisonnable. Mais le gouvernement fit-il enquête à son tour? Délégua-t-il quelqu'un à cette fin?

M. FRIGON: Vu que c'était l'État qui payait, je tins les autorités au courant de ce qui se passait, et les avisai du prix qui avait été fixé; après tout, ces gens-là devaient édicter un décret pour faire voter l'argent nécessaire à la conclusion du marché. Le gouvernement fut constamment imformé de la ligne de conduite suivie.

M. FLEMING: Je comprends. Mais s'occupa-t-il de vérifier le prix? Délégua-t-il de ses propres représentants, des experts des travaux publics,—pour contrôler le prix?

M. FRIGON: Pas à ma connaissance; mais je crois que les Travaux publics furent consultés. J'ignore si on leur demanda un rapport officiel sur le sujet, mais je crois me rappeler qu'une vérification fut censée avoir été faite de concert avec les Travaux publics. Je n'affirme la chose que de mémoire; je ne sache pas qu'il existe de documents à cet égard.

M. FLEMING: A votre connaissance, le gouvernement ne délégua pas d'experts pour évaluer la propriété?

M. FRIGON: Pas à ma connaissance.

M. FLEMING: Le titre fut acquis au nom de Sa Majesté le Roi?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Radio-Canada conclut-elle un bail officiel avec le gouvernement?

M. FRIGON: Non.

M. FLEMING: Quels sont les termes de l'occupation?

M. FRIGON: A l'heure actuelle, le loyer n'est imputable à personne, et la chose sera réglée à la fin des travaux, quand nous prendrons effectivement possession des lieux.

M. FLEMING: L'usage que vous faites présentement de la propriété se ramène donc à la libre jouissance des lieux, sans que Radio-Canada ait à débourser aucun loyer, n'est-il pas vrai?

M. FRIGON: Oui, dans un certain sens, mais voici comment les choses se sont passées. Lors de l'acquisition, il fut décidé que nos architectes feraient bien de se transporter sur place pour pouvoir surveiller de près les travaux. Puis, un peu plus tard,—six mois plus tard,—il nous parut opportun d'y transférer notre Service du génie, y compris mes propres bureaux. Cela semblait devoir nous permettre de contrôler la marche de la construction, et de traiter directement avec les architectes du bâtiment; notre ingénieur en chef, M. Gordon Olive, et

moi-même nous rendîmes donc sur les lieux nouvellement acquis. Or, je suis sûr que notre présence eut pour effet une économie dans la construction. Voilà pourquoi, durant la marche des travaux, et quand la direction de la Société eut besoin de s'entretenir avec les autorités du Service de l'architecture, le gouvernement crut opportun que nous fussions là, dans l'immeuble même. Plus tard, nous évacuâmes la rue Bishop, où était située une partie du Service international. Je puis ajouter qu'il y a quelque temps on nous a fait savoir que nous aurions à quitter l'immeuble de la rue Crescent. Tout le Service international se trouve donc maintenant réuni dans les locaux qui lui sont affectés. Il ne paye pas de loyer, et le Service national occupe à peu près deux étages et un tiers.

M. FLEMING: Dois-je comprendre que tout l'accord entre Radio-Canada et le gouvernement, autorisant la Société et le Service international à occuper l'immeuble à l'avenir, reste à négocier?

M. FRIGON: Vous avez raison.

M. FLEMING: Et d'ici là, pour autant que vous surveillez les travaux en cours, le gouvernement met gratuitement à votre disposition les locaux que vous occupez à l'heure actuelle.

M. FRIGON: Précisément.

M. FLEMING: Et il est entendu qu'on ne reviendra, plus tard, vous demander aucun loyer, tant que vous ne serez pas entré complètement en possession des lieux. Est-ce exact?

M. FRIGON: C'est exact.

M. FLEMING: Pour ce qui est des améliorations,—et je me reporte en ce moment à la somme de $1,300,000 versée pour fins de transformation architecturale, ainsi qu'au crédit de $800,000 déboursé pour fins de renouvellement du matériel,—ces améliorations se font-elles toutes aux dépens du gouvernement?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: On tient compte ici du matériel?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Qu'il s'agisse de matériel destiné au Service international ou à Radio-Canada?

M. FRIGON: Il n'y a pas de matériel exclusivement destiné au Service international. Les mêmes installations servent aux deux branches de la radio. Il faut que nous répartissions les frais de location entre l'un et l'autre services.

M. FLEMING: Quand les travaux seront terminés, et que vous occuperez entièrement l'édifice, vous comptez louer tout simplement le matériel et l'immeuble au gouvernement?

M. FRIGON: Nous nous installerons dans l'immeuble avec notre propre matériel, celui que nous utilisons à l'heure qu'il est, à *King's Hall*. Cet outillage ira rejoindre le reste du matériel. Ensuite, nous devrons additionner le coût des immobilisations en cause à celui du matériel acheté par le gouvernement pour le Service international, et trancher la question de savoir sur quel compte ces frais seront imputables.

M. FLEMING: Aucune décision n'a encore été prise quant au mode probable d'achat ou de location du matériel?

M. FRIGON: Rien n'est encore décidé, mais une offre a été faite, en vertu de laquelle nous payerions un certain loyer, de $1.50 le pied carré, pour tout l'espace occupé par la Société même, indépendamment du Service international;

nous acquitterions en outre la moitié de ce loyer pour l'espace occupé conjointement par nous et par le Service international. Enfin, cette entente serait renouvelée d'année en année, tant que nous n'aurions pas délimité l'exacte proportion des usages respectifs, et pris une autre décision quant au coût.

M. FLEMING: Cette entente ne prévoit pas l'acquisition d'un nouvel outillage au prix de $800,000, outillage dont l'édifice a été doté?

M. FRIGON: Non.

M. FLEMING: Radio-Canada compte que le gouvernement restera propriétaire du matériel, tout comme il reste propriétaire de l'immeuble réfectionné, et qu'il les louera à la Société?

M. FRIGON: Oui. En réalité, toutes les pièces de matériel qui ont été transportées de la rue Crescent à l'immeuble Radio-Canada sont marquées comme appartenant au Service international. Par exemple, les microphones portent la marque du Service international, à titre de propriété de ce service. Jusqu'ici, le Service international a souvent mis le matériel et les ressources du Service national à contribution dans son propre travail. Si une représentation de ce service exigeait, par exemple, un studio plus vaste que ceux de la rue Bishop ou de la rue Crescent, les gens du S.I. se transportaient à *King's Hall* et y donnaient leur concert, sans que la Société leur prélève rien en retour.

M. FLEMING: Tout le projet me paraît, comme on dit à la Chambre, en voie de "négociation active"?

M. FRIGON: Il est en voie de négociation active. Des vues et opinions ont été exprimées sur le sujet. J'ai moi-même écrit des lettres indiquant ce qui nous semblait devoir se faire quand nous serions rendus sur les lieux. Et les choses en sont restées là. Il faudra rouvrir prochainement le débat, afin de faire la part des responsabilités de chacun.

M. Fleming:

D. Le Bureau des gouverneurs se croit-il obligé de faire diligence à l'égard de l'accord à conclure, ou s'il se dit tout simplement que mieux vaut différer les négociations jusqu'à la fin des travaux de construction et à la prise de possession de tout l'immeuble par Radio-Canada?—R. Actuellement, certains de nos fonctionnaires se trouvent sur les lieux; ils ne payent pas de loyer, et nous ne cherchons pas à brusquer les choses.

D. Vous ne vous hâtez pas?—R. Non. Comme l'a dit le directeur général, une décision devra être prise assez tôt, mais aura de meilleurs résultats quand tous les rouages fonctionneront.

D. Vous avez des chiffres correspondant à l'ensemble du matériel qui entre dans l'édifice?

M. FRIGON: Nous ne savons encore comment répartir équitablement le coût; nous y parviendrons seulement quand nous serons sur les lieux depuis un certain temps, et aurons pu établir nos calculs sur une base raisonnable.

M. FLEMING: Vous devez tenir compte du Service international dans les calculs que vous établissez?

M. FRIGON: Tant que l'expérience acquise et les faits ne nous auront pas révélé un juste mode de calculs, nous sommes disposés à payer $1.50 le pied carré pour l'espace qui nous est exclusivement réservé, et la moitié de ce montant pour l'espace que nous occupons conjointement avec le Service international. La lettre est là. Ces vues générales pourront être discutées de nouveau à l'automne, quand nous seront déjà installés sur place.

M. FLEMING: Avez-vous dit que vous aviez fait par lettre cette offre au gouvernement?

M. FRIGON: L'offre fut faite au cours de l'été de 1949.

Le VICE-PRÉSIDENT: Comment ce loyer se compare-t-il avec le loyer ordinaire de locaux de bureaux à Montréal?

M. FRIGON: A l'époque, nous versions à peu près le même prix, $1.50 à l'immeuble Keefer et à *King's Hall;* nous étions convenus de verser ce loyer moyen tant que les données accumulées ne nous indiqueraient pas une solution satisfaisante.

M. FLEMING: Vu la qualité d'immeuble que vous occupez actuellement, vous ne perdiez rien au change, n'est-il pas vrai?

M. FRIGON: Non. Nous n'avons pas l'habitude de rien perdre au change.

M. FLEMING: A propos des améliorations de l'immeuble qui s'élèvent à $1,400,000, puis-je savoir si c'est là un prix contractuel?

M. FRIGON: Non.

M. FLEMING: Quelle marche avez-vous suivie dans ces améliorations, en matière de contrats et de prix?

M. FRIGON: Plusieurs fois, dans le passé, nos propres fonctionnaires ont agi en qualité d'entrepreneurs généraux de la Société. Des sous-contrats furent adjugés et des soumissions reçues de la part d'entrepreneurs. Dans le cas qui nous intéresse, notre première idée fut d'être nos propres entrepreneurs. Puis, l'ampleur du projet nous apparut telle que la chose semblait impossible. Nous n'avions pas de plans, et il fut décidé que nous ne pourrions offrir de soumissions. Il nous faudrait nécessairement un entrepreneur agissant en tous points sur nos instructions. Nous fîmes part de nos projets, levés et évaluation à un entrepreneur, qui nous répondit qu'il demanderait un taux de 8 p. 100 pour des travaux de cette nature. Après avoir pris connaissance de nos levés et estimations, il accepta de se charger de l'entreprise. "J'approuve ces estimations, nous dit-il, et je vais vous demander 8 p. 100 de la somme prévue."

M. FLEMING: C'était un contrat en régie intéressée, avec honoraires de 8 p. 100. Nest-ce pas?

M. FRIGON: Non. C'était un contrat en régie intéressée, avec honoraires fixes,—en l'occurrence de 8 p. 100. Une fois les calculs établis, les honoraires se trouvaient déterminées, indépendamment de ce que serait le coût.

M. FLEMING: Ces considérations mises à part, puisqu'il s'agissait d'un contrat en régie intéressée, avez-vous mis la chose en adjudication?

M. FRIGON: Non, monsieur.

M. FLEMING: Pourquoi pas?

M. FRIGON: Parce que les honoraires de 8 p. 100 dont cet entrepreneur se déclarait satisfait étaient fort inférieurs à toute autre offre qui aurait pu nous être faite.

Le VICE-PRÉSIDENT: Étiez-vous libre de mettre la chose en adjudication?

M. FRIGON: Pas dans le cas de l'immeuble même, parce que nous n'avions ni plans, ni détails, et n'aurions pu demander des soumissions avant cinq ou six mois.

M. STEWART: Si j'aï bien compris, ces honoraires fixes signifient tout simplement que vous estimiez, par exemple, à $100,000 le coût d'une partie des travaux, et que sur cette somme l'entrepreneur se trouvait à toucher $8,000?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Aviez-vous une raison de ne pas mettre en adjudication les ouvrages à entreprendre?

M. FRIGON: Aucune, si ce n'est que nous ne pouvions trouver personne d'aussi compétent et apte à nous donner satisfaction. Les directeurs de la Société étaient parfaitement convaincus qu'ils ne pourraient obtenir à ce taux les services d'un entrepreneur digne de confiance.

M. FLEMING: Il s'agit de M. Deschamps?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Je vous accorde que sa réputation d'entrepreneur est bien établie. Mais je vais me permettre une remarque: il me paraît difficile d'expliquer pourquoi, avant d'adjuger un contrat d'une telle importance, $1,300,000, vous n'avez consulté personne d'autre. Vous dites qu'il vous semblait peu pratique de mettre la chose en adjudication. Vos propres fonctionnaires furent invités à dresser certains plans, estimations et spécifications. Ensuite, vous vous contentez de l'offre d'un entrepreneur qui vous dit: "Très bien! J'approuve vos chiffres et vais me charger des travaux en régie intéressée, avec honoraires fixes de 8. p. 100." Je ne comprends pas que vous n'ayez pas consulté d'autres entrepreneurs.

M. FRIGON: Je vous répète que les honoraires courants que prélève cet entrepreneur pour des ouvrages analogues sont de 10 p. 100; en outre, les travaux nécessitent un gros matériel, et lorsque ces machines lourdes entrent en scène, l'entrepreneur charge ordinairement 10 p. 100. Quand ce dernier consentit à assumer l'entreprise moyennant des honoraires de 8 p. 100, nous fûmes donc enchantés. Je n'aurais jamais, au grand jamais, recommandé d'adjuger la chose à un autre entrepreneur à moins de 8 p. 100, parce que le minimum couramment exigé est de 10 p. 100.

Le VICE-PRÉSIDENT: Fournissait-il toute la machinerie?

M. FRIGON: Il fournissait tout l'outillage et toute la machinerie voulus. Il met la chose en adjudication à notre demande, finance toute l'entreprise sur un pied mensuel, et nous procure les services de son propre personnel, comptables et autres employés.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Excellent marché, ma foi!

M. FRIGON: J'ai ici une liste de sous-contrats. Notre entrepreneur demande des soumissions à l'égard de tous les sous-contrats, pour faire exécuter des travaux particuliers tels que le plâtrage et le reste; dans chaque cas, il distribue une série de formules lors de la mise en adjudication. Aussitôt, les soumissions effluent dans nos bureaux avec les prix offerts, et ainsi de suite. Chaque fois, le contrat est adjugé au moins disant. Voici maintenant la liste des sous-contrats qui furent mis en adjudication par rapport à nos travaux, et comportaient l'exécution d'une variété d'ouvrages.

(M. Maybank occupe de nouveau le fauteuil.)

M. FLEMING: Combien de contrats cela fait-il en tout?

M. FRIGON: A peu près vingt-quatre ou vingt-cinq.

M. FLEMING: Ces contrats sont adjugés par M. Deschamps, après consultation de Radio-Canada?

M. FRIGON: Oui. M. Deschamps adjuge les contrats aux sous-entrepreneurs, mais pour le faire il doit avoir obtenu notre approbation. Il est, en outre, obligé de traiter avec la banque, afin de se procurer les fonds requis, à l'occasion, pour acquitter les frais de ces sous-contrats.

M. LANGLOIS: Les dépenses occasionnées par l'accomplissement du projet sont-elles plus lourdes ou moins lourdes que vous ne l'aviez prévu?

M. FRIGON: Un peu plus lourdes. D'abord, il y eut des additions au projet initial; ensuite, les prix ont monté; et, enfin, quelques-unes des estimations de nos gens étaient trop basses. Dans un cas en particulier, nous avions sous-estimé le coût de la régie centrale qui se trouve à comporter un mécanisme très compliqué. Nos hommes évaluaient la chose à tant. Des soumissions furent demandées à trois compagnies principales—la *R.C.A.*, la *Northern Electric* et la *General Electric*—qui mirent trois mois à établir leurs calculs: or leurs estimations allaient de $170,000 à $314,000, ce qui représente un écart considérable. Je ne mentionne le fait que pour vous montrer combien il est difficile de tomber juste en la matière. Le contrat fut adjugé à la *Northern Electric*, qui a l'habitude des entreprises téléphoniques, et une régie centrale n'est, en somme, qu'une installation téléphonique très compliquée.

M. LANGLOIS: Et quand vinrent l'aménagement et la construction effectives, vous avez constaté, je suppose, que le matériel et l'outillage vous coûteraient plus cher que vous n'aviez cru tout d'abord.

M. FRIGON: Ce fut en partie cela, et pour deux raisons: la cherté de la main-d'œuvre et des matériaux, et aussi la sous-estimation dont j'ai parlé. De fait, il nous reste quelques calculs à établir, mais, à tout prendre, l'écart en question se trouve à être moindre que 12 p. 100 du plan initial, ce qui en somme est un excellent chiffre dans les conditions actuelles.

M. LANGLOIS: Permettez-moi de revenir un peu en arrière, parce que je n'ai pas voulu vous interrompre durant l'interrogatoire de M. Fleming. Vous me reprendrez si je fais erreur, mais, autant que je me souvienne, vous avez dit qu'au meilleur de votre connaissance les Travaux publics avaient bien fait l'inspection de l'immeuble avant l'acquisition?

M. FRIGON: Non.

M. LANGLOIS: Non?

M. FRIGON: Non.

M. LANGLOIS: Mais vous aviez en main un rapport de vos propres ingénieurs; vous ne saviez pas si le ministère des Travaux publics avait profité de l'occasion pour examiner ce rapport?

M. FRIGON: Je ne crois pas qu'il l'ait vu. Cependant nous nous fîmes un devoir de soumettre la chose aux autorités municipales, et d'obtenir leur approbation de ce rapport ainsi que les éclaircissements qui nous étaient nécessaires. Sans contredit, la valeur marchande de la propriété à cette époque dépassait le prix que nous avons payé. Il nous suffisait de savoir que le montant versé était bien en deçà de la valeur marchande à l'époque; il l'est encore.

M. LANGLOIS: Mais vous aviez le rapport des experts du Bureau?

M. FRIGON: Oui.

M. LANGLOIS: Ce rapport-là était disponible et, si les Travaux publics avaient voulu l'étudier, ils pouvaient le faire?

M. FRIGON: Certainement.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais vous poser une question sur ces contrats, monsieur Frigon. Il s'agit de celui que nous avons discuté et qui correspond au montant de $1,300,000, si j'ai bon souvenir?

M. FRIGON: En effet.

Le PRÉSIDENT: L'entrepreneur général est M. Deschamps?

M. FRIGON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et il devait toucher des honoraires administratifs de 8 p. 100 sur tous les déboursés, n'est-il pas vrai?

M. LANGLOIS: Dans les cadres de l'estimation.

M. FRIGON: De l'estimation.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. FRIGON: L'estimation initiale.

Le PRÉSIDENT: En d'autres termes, vous étiez convenus avec lui qu'il toucherait 8 p. 100 d'une certaine somme d'argent. Vous aviez avec lui un accord officiel en vertu duquel lui-même ne pouvait réaliser absolument rien au delà, quoi qu'il fît?

M. FRIGON: Cela visait les travaux entrepris. Si nous décidions de transformer de nouveaux locaux, par exemple, ses honoraires n'avaient trait naturellement qu'au coût de la construction—ils n'avaient rien à voir au matériel.

Le PRÉSIDENT: En fixant ce 8 p. 100, vous étiez, en réalité, simplement convenus d'un prix de base pour la direction des travaux. On peut l'appeler ainsi. L'entrepreneur touche un montant défini, puisque les honoraires sont établis à 8 p. 100 de votre estimation?

M. FRIGON: Précisément.

Le PRÉSIDENT: Et si vous ajoutez aux premiers travaux, l'entrepreneur touchera 8 p. 100 de ce supplément. C'est là votre entente.

M. FRIGON: Si nous transportons notre Division administrative à Montréal, et que cela exige quelques milliers de dollars de plus, l'entrepreneur touchera 8 p. 100 de cette somme; mais pour ce qui est du plan initial, le montant en est fixe.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Le 8 p. 100 dont vous étiez convenus à l'origine représentait combien?

M. FRIGON: L'estimation initiale était d'un million de dollars.

Le PRÉSIDENT: Combien?

M. FRIGON: $80,000, pour cette partie des travaux, tels qu'ils étaient exposés; quel qu'en soit le coût, l'entrepreneur touchera $80,000.

Le PRÉSIDENT: Il a entrepris les travaux moyennant des honoraires de $80,000. Il n'a donc aucun avantage—comme c'est si souvent le cas dans les ententes à base de pourcentage—il n'a aucun avantage, dis-je, à employer plus d'ouvriers qu'on n'en avait prévus ou à payer des prix plus élevés pour les matériaux?

M. FRIGON: Non.

Le PRÉSIDENT: Dans ce qu'on appelle un "plan en régie intéressée", l'entrepreneur a très souvent avantage à payer le plus possible pour les matériaux et la main-d'œuvre. Vous n'avez donc pas conclu un contrat en régie intéressée.

M. FRIGON: Non.

Le PRÉSIDENT: Si le matériel coûte beaucoup plus cher que vous et lui n'aviez prévu dès le début, il continue de n'en retirer aucun bénéfice?

M. FRIGON: Non, il touche le même montant d'argent.

Le PRÉSIDENT: En outre, beaucoup de cet argent a été dépensé, non pas par lui directement, mais par les sous-entrepreneurs.

M. LANGLOIS: Il finance tout le projet?

Le PRÉSIDENT: Oui, mais les sous-entrepreneurs exécutent les travaux.

M. FRIGON: Oui, mais il touche le...

Le PRÉSIDENT: Je désire passer maintenant à autre chose. Nous avons vidé cette question. Il n'exécute pas lui-même les travaux; il les fait exécuter par d'autres?

M. FRIGON: Il fait une partie de la besogne,—certains travaux manuels ordinaires, du briquetage, et diverses tâches dont un entrepreneur général a coutume de se charger.

Le PRÉSIDENT: Je veux savoir quelle proportion des travaux M. Deschamps exécute directement, et quelle proportion est exécutée par les sous-entrepreneurs qui lui sont liés par contrat. Je ne vous demande pas l'exactitude en ces matières; veuillez seulement m'indiquer le rapport mathématique.

M. FRIGON: Je n'ai pas assez de détails ici pour vous citer des chiffres, mais il y a, par exemple, l'électricité, la partie mécanique dans tout ouvrage de construction. Il existe en outre des item tels que la peinture, le plâtrage,—qui figurent dans le contrat. Mais certains travaux de charpenterie incombent à ses propres hommes.

Le PRÉSIDENT: Je puis maintenant vous donner une idée de mon but en posant ces questions. Comme M. Fleming le disait, l'usage veut que les gens qui vont dépenser de l'argent demandent et obtiennent des soumissions d'entreprises rivales, et vous avez énuméré les motifs pour lesquels vous vous êtes abstenus d'agir ainsi. Mais pour une grande partie des fonds en cause, vous avez vu à ce que l'adjudicataire vous protège à fond en demandant à son tour des soumissions de sous-entrepreneurs rivaux.

M. FRIGON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Pour un certain montant des dépenses. Voici maintenant où je voulais en venir: pour quelle proportion des dépenses avons-nous cette absolue protection que l'adjudication semble nous garantir? Je n'ai pas cru devoir obtenir de chiffres précis à cet égard. Mettons que je m'exprime comme ceci: quels travaux ont été faits sur soumission, d'une part par M. Deschamps lui-même, et d'autre part par des sous-entrepreneurs?

M. FRIGON: Prenons l'item qui correspond aux "ouvrages de construction". L'évaluation de ces ouvrages s'établit à $908,000. Je ne puis vous indiquer, précisément, dans quelle proportion ce chiffre embrasse des travaux de plâtrage, de peinture, de manœuvre ou d'électricité effectués par des sous-entrepreneurs, et des érections de murs, par exemple, ou des ouvrages de béton qu'auraient pu accomplir les ouvriers de M. Deschamps eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Une partie de ces $1,300,000 servit à acquitter les salaires, principalement de ses propres hommes. Or, j'ai l'expérience de tels contrats, et il me semble que la feuille de paie de l'entrepreneur ne devrait pas absorber une forte proportion des $1,300,000, mais plutôt que la grande partie de cette somme aura été payée aux gens à qui il avait adjugé des sous-contrats sur un pied de concurrence.

M. FRIGON: C'est mon avis, et divers sous-contrats ainsi adjugés par l'entrepreneur général représentent des item de première importance, tels que l'installation d'un système de ventilation par exemple, ou encore le plâtrage de superficies de plusieurs milliers de verges carrées. Or je ne puis vous donner les proportions exactes. En outre, même pour ce qui était de ses propres hommes, inscrits sur la feuille de paie de l'entrepreneur général, la Société exerça un contrôle sur les salaires versés. Un de nos employés tint compte des heures de travail, et nous étions constamment mis au courant des dépenses faites.

Le PRÉSIDENT: Oui. Or, veuillez nous dire si vous avez approuvé chacun des contrats adjugés sur un pied de concurrence.

M. FRIGON: Oui.

Le PRÉSIDENT: J'estime que le Comité, et, par notre intermédiaire la Chambre des communes et le public, auraient avantage à savoir dans quelle mesure nous nous sommes prévalus de la protection que garantit une telle mise en adjudication. Auriez-vous l'obligeance de nous donner, par exemple la semaine prochaine, un état des contrats ainsi adjugés: il me semble que cela ne prendra pas beaucoup de votre temps?

M. FRIGON: Entendu.

Le PRÉSIDENT: Vous avez fait mention d'une seconde garantie dont, pour ma part, je me prévaudrais certainement si c'était moi qui allais rembourser à un entrepreneur tout l'argent qu'il aurait dépensé, en plus de huit pour cent d'un chiffre déterminé: je me renseignerais afin d'être sûr que cet homme n'a pas à son emploi un grand nombre de beaux-frères, cousins et gens comme ceux-là. Vous dites que vous avez pris ces renseignements?

M. FRIGON: Voici. Souvent, je me rendais moi-même sur les lieux, et je puis dire que les ouvriers en général, les charpentiers, tous les employés de M. Deschamps étaient beaucoup plus à leur affaire que ceux qui avaient été engagés par les sous-entrepreneurs.

Le PRÉSIDENT: Je songe en ce moment aux détenteurs de sinécures. Je crois que l'expression classique est surfaire la feuille de paie.

M. FRIGON: Je suis sûr que rien de tel ne s'est produit. J'ai souvent fait remarquer à nos gens que ses ouvriers travaillaient bien, et nous donnaient chaque jour un excellent rendement.

Le PRÉSIDENT: J'ai causé lundi, sur les lieux mêmes, avec M. Deschamps. S'il parcourt le compte rendu de nos débats,—mais je doute qu'il le fasse,—je voudrais bien qu'il sache que je n'ai aucunement l'intention de le faire passer pour un fripon.

M. FRIGON: Nombre d'enquêtes furent faites et démontrent que rien de tel ne se produisit: M. Deschamps n'a ni surfait la feuille de paie ni protégé qui que ce soit.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes convaincu que vous avez fait tout ce qui était en votre pouvoir pour vous protéger?

M. FRIGON: Oui, et je dois dire que ses hommes travaillent tous pour lui depuis un quart de siècle: charpentiers, surveillants, contremaîtres des travaux.

Le PRÉSIDENT: S'il prend connaissance de nos délibérations, veuillez lui dire que nous n'entendons nullement mettre en doute son honnêteté.

M. FLEMING: M. Deschamps est un entrepreneur réputé. Il est compétent dans sa profession. Il fait partie du Conseil national des Relations ouvrières.

M. FRIGON: Vous vous demandez peut-être pourquoi nous avons mis tant d'empressement à confier à M. Deschamps les ouvrages de base des studios de télévision. Il est plus ou moins un spécialiste dans ce genre de travaux. Il a obtenu, je pense, quatre contrats successifs de l'Université McGill pour ouvrages de fondation. Il est lui-même ingénieur et exerce depuis trente ans, dans ce domaine, la profession d'entrepreneur. C'est sa spécialité.

Le PRÉSIDENT: Vous lui avez adjugé le contrat de construction de l'immeuble de la télévision aux mêmes termes?

M. FRIGON: Nous lui avons confié la première partie des travaux de construction de l'immeuble de la télévision, soit les fondations, la charpente, ainsi que les dosses destinées aux planchers, aux plafonds et au toit.

Le PRÉSIDENT: Tous les étages.

M. FRIGON: Les quatre étages en plus du sous-sol. Quand cela sera terminé, nous demanderons nous-mêmes des soumissions de tous les autres sous-entrepreneurs, et M. Deschamps recevra son congé. Nous demanderons des soumissions pour le briquetage et tous les autres travaux à accomplir. Le contrat de M. Deschamps quant à l'immeuble de télévision ne l'engage à surveiller rien d'autre que ce qui relève de sa profession.

Le PRÉSIDENT: Sa tâche consiste à vous livrer un cube avec dosses en place?

M. FRIGON: Moins que cela—sans les parois mêmes.

Le PRÉSIDENT: Sans les murs?

M. LANGLOIS: Lorsqu'il adjuge un sous-contrat, en plus d'avoir à financer les sous-entrepreneurs et à surveiller les travaux, M. Deschamps répond seul envers nous du travail accompli par le sous-entrepreneur?

M. FRIGON: Pis encore: il assume la responsabilité de l'entreprise générale. Il répond envers nous de certaines phases des travaux.

M. LANGLOIS: Il a sa propre responsabilité d'entrepreneur général?

M. FRIGON: Par exemple, en ce qui concerne les travaux d'électricité sur les neuf étages, et même au sous-sol, nous l'avons invité à demander des soumissions de neuf entrepreneurs différents.

M. LANGLOIS: Pour ce seul ouvrage?

M. FRIGON: Pour ce seul ouvrage, et les prix ont varié de $65,000 à $106,831. Le moins disant,—il représentait une compagnie de Toronto, la *Ontario Electrical Construction*,—obtint le contrat. Voici les trois pages de ces listes, listes de sous-entrepreneurs qui furent invités à soumissionner sur un pied de concurrence.

M. FLEMING: Monsieur Frigon, vous avez commencé par donner une estimation de 1 million de dollars pour modifications d'architecte, et cette estimation, selon vous, était de 12 p. 100 inférieure à la réalité. Cela signifie-t-il que votre présente évaluation globale de $1,300,000 comprend $1,200,000 environ qui correspondent aux travaux prévus dans le plan initial, et environ $180,000 qui représentent certains ouvrages supplémentaires dont l'exécution a été décidée en cours de construction?

M. FRIGON: Cinq pour cent d'ouvrages supplémentaires et 11·6 p. 100 de frais accrus.

M. LANGLOIS: M. Deschamps fut-il aussi chargé de vos démolitions?

M. FRIGON: Certainement.

M. LANGLOIS: Quelle est votre situation à cet égard?

M. FRIGON: Nous avons eu une très agréable surprise. Nos frais de démolition ont été de beaucoup inférieurs à nos prévisions. Nous avons épargné en l'occurrence.

M. LANGLOIS: Qu'entendez-vous par inférieurs?

M. FRIGON: J'oublie les chiffres exacts, mais nous avions prévu tant pour la démolition des murs, et nos frais furent moins élevés, parce que nous avons réussi à conserver plus de murs sur pied que nous ne l'avions cru d'abord possible. Au début, nous croyions devoir démolir presque tous les murs de chaque étage. Or nous avons pu conserver la plupart tels quels.

M. LANGLOIS: N'aviez-vous pas avantage à conclure ainsi un contrat en régie intéressée? Vous auriez eu plus de difficulté à faire vos modifications au fur et à mesure, si vous aviez conclu dès le début un contrat à prix fixe?

M. FRIGON: Au lieu de demander des soumissions? Oui. Les choses se passaient autrement avant la guerre. Nous ignorions ce qu'il en serait des murs. En outre, tout entrepreneur offrant de se lancer alors à prix fixe dans n'importe quelle entreprise aurait été obligé de se protéger par une marge de 20 p. 100 en prévision d'un changement de prix. En ce temps-là, pas plus que de nos jours, on ne pouvait faire fixer de prix d'avance, à moins qu'on ne consente à accepter un prix élevé—l'entrepreneur avait et a encore besoin de se protéger.

M. LANGLOIS: C'est très intéressant, mais cela ne répond pas tout à fait à ma question. Si le contrat avait été adjugé à forfait dès le début, l'argent que vous avez épargné lors de ces démolitions aurait profité à l'entrepreneur, et non à la Société.

M. FRIGON: En effet.

M. LANGLOIS: Par conséquent, vous aviez tout intérêt à ne pas conclure de contrat à forfait.

M. FRIGON: Il ne pouvait en être question. C'était impossible.

LE PRÉSIDENT: N'a-t-il pas été dit dans les journaux que vous aviez acheté un immeuble dont les murs étaient en train de s'effondrer? Lors de notre visite, nous n'avons découvert rien de tel.

M. FRIGON: On a dit dans un journal que nous avions fait erreur et que l'immeuble existant n'était pas solide. On ajoutait que nous avions dû l'étayer. Je tiens à répéter que, pour ce qui est de l'immeuble existant, nous n'avons trouvé absolument rien de défectueux ni dans les murs, ni dans les piliers, ni dans les planchers, ni ailleurs. En outre, il avait été bien entretenu et, du point de vue de la construction, se trouvait en excellent état.

M. LANGLOIS: Le journaliste qui a écrit cela pourrait-il avoir eu accès aux plans de l'hôtel Ford avant rédaction de l'article?

M. FRIGON: La chose parut d'ailleurs dans la colonne des potins. On mandait que j'avais un bar à cocktails dans mon bureau. Ce qui est faux.

M. LANGLOIS: Si vous en aviez un, vous ne nous l'avez pas montré.

M. FRIGON: On racontait de plus que les boiseries dans mon bureau avaient coûté cher. Elles sont en contre-plaqué. Le tout vient de *Murray's Sandwich Shop* au rez-de-chaussée. Ce sont les boiseries du restaurant qui ont été transportées dans mon bureau. Les architectes ont eu l'idée de la chose.

Le PRÉSIDENT: Un instant. Lors de notre visite, on était à effectuer certains travaux. On reprenait en sous-œuvre, non seulement votre propre immeuble, mais un immeuble adjacent. Peut-être est-ce là le motif pour lequel le journaliste en question a imaginé que vos murs étaient en voie de dénivellement?

M. FRIGON: Quand on construit un immeuble de ces proportions, avec fondations plus basses que les immeubles adjacents, il faut étayer ces derniers.

Le PRÉSIDENT: M. Frigon veut parler du nouvel immeuble destiné à la télévision.

M. FRIGON: Oui, le nouvel immeuble de la télévision. Justement. Voilà le seul édifice que nous sommes en voie de construire, l'immeuble de la télévision. Tout le reste est debout à l'heure qu'il est. Il faut donc creuser plus bas que les fondations du principal immeuble de l'hôtel Ford et de la taverne adjacente, plus bas que celles des immeubles voisins, rue Bishop. Ce faisant, il nous faut protéger les murs des autres immeubles, ce qui veut dire que les fondations à établir doivent s'étendre assez loin sous les autres immeubles pour les soutenir.

Le PRÉSIDENT: En creusant les fondations, vous vous trouvez à enlever le support latéral de l'immeuble Ford et des immeubles de vos voisins. Vous supprimez provisoirement le support latéral que vous voulez donner à leur soutènement, et par conséquent, vous devez y suppléer tant que vous ne pourrez pas fournir le plein appui de tout un immeuble.

M. FRIGON: Le support n'est pas nécessairement latéral. Au début de la construction de cette nouvelle annexe de la télévision, la fondation avait été nivelée sur les fondations de l'ancien immeuble. Cela veut dire qu'elle ne reposait sur rien d'autre que le sol, et aurait risqué de s'écrouler.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi?

M. FRIGON: Parce qu'elle est plus basse.

Le PRÉSIDENT: Ne s'effondre-t-elle pas parce que le sol alentour a été enlevé? Et ne s'agit-il pas de support latéral?

M. FRIGON: Très bien, je reconnais la justesse de l'expression.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit bien de "support latéral". Or vous ne devez pas enlever le support latéral du voisin. En ce cas, vous vous rendez responsable.

M. FRIGON: Oui. Mais les fondations ne reposent pas sur le support latéral. Elles reposent sur ce qui est en dessous. Et si ce qui est en dessous manque de solidité, cela s'effondre, entraînant naturellement la fondation.

Le PRÉSIDENT: J'ai remarqué qu'aux quatre angles vous aviez d'excellent sable.

M. FRIGON: Oui, à un angle.

Le PRÉSIDENT: A un angle, et l'un de vos hommes là-bas m'a dit qu'aussitôt que vous en enleviez il en coulait du nouveau de sous l'édifice.

M. FRIGON: Oui, ce qui indique la présence de sable mouvant à cet endroit.

Le PRÉSIDENT: C'était bien cela: il y avait du sable mouvant à cet endroit, pour plusieurs pieds de profondeur.

M. FRIGON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Votre immeuble s'écroulerait certainement si vous ne procédiez pas avec circonspection.

M. FRIGON: Il faut sans doute noter que ce sable mouvant se trouve en dessous d'un angle de l'édifice seulement. Le reste du sol est résistant; on y avait versé du béton lors de la construction de l'hôtel Ford. De sorte que le terrain est solide.

M. LANGLOIS: Monsieur le président, je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Un mot avant l'ajournement. Avez-vous terminé votre interrogatoire, monsieur Fleming?

M. FLEMING: Pas tout à fait, monsieur le président. Je continuerais volontiers, mais M. Frigon est à la barre depuis assez longtemps.

M. FRIGON: Je ne suis pas aussi éloquent que j'aurais pu l'être.

Le PRÉSIDENT: Nous allons nous ajourner jusqu'à demain.

Le Comité s'ajourne.

SESSION DE 1950

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 7

SÉANCE DU VENDREDI 9 JUIN 1950

TÉMOINS:

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs, et M Augustin Frigon, directeur général de la Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 9 juin 1950.

Le Comité spécial de la radio se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Présents: MM. Fleming, Fulton, Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Kent, Knight, Langlois (*Gaspé*), Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*),—12.

Aussi présents: Les mêmes qu'à la réunion du jeudi matin 8 juin.

Avant l'ouverture de la séance, le président invite les membres à écouter la description, enregistrée sur disque, de la joute de balle qui a eu lieu, sur la colline du Parlement, entre des députés et des membres de la Tribune des journalistes. La description de la partie, donnée par M. Hugh Boyd, avait été diffusée jeudi soir, au cours de l'émission *News Round-up,* qui passe à 10 h. 15.

M. Augustin Frigon est appelé et fournit les réponses aux questions auxquelles on n'a pas répondu à la séance de jeudi, au sujet de l'adjudication d'entreprises à l'égard de l'ancien hôtel Ford de Montréal.

Le Comité termine l'étude portant sur l'achat de l'ancien hôtel Ford.

Le président donne lecture de la réponse qu'il a adressée à M. Joel Aldred, le 1er juin 1950, et de la lettre de M. Aldred, datée du 7 juin 1950.

A la suite d'un débat sur l'opportunité d'entendre M. Aldred, la séance est suspendue à 11 heures du matin, jusqu'à 11 h. 30.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

Après l'appel de l'ordre du jour, la séance est reprise à 11 h. 35 du matin, sous la présidence de M. Maybank.

Présents: MM. Boisvert, Decore, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Kent, Knight, Langlois (*Gaspé*), Maybank, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Smith (*Moose-Mountain*), Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart.

Aussi présents: Les mêmes fonctionnaires de Radio-Canada qui assistaient à la réunion de 10 heures.

Le Comité étudie de nouveau la requête de M. Joel Aldred, qui demande à être entendu. M. Smith (*Calgary-Ouest*) propose qu'on entende M. Aldred. M. Henry présente une proposition d'amendement voulant que le comité du programme entende M. Aldred. L'amendement, mis aux voix, est rejeté. La motion principale, mise aux voix, est adoptée.

En l'absence temporaire du président, le vice-président, M. Langlois, occupe le fauteuil.

Le Comnté entreprend l'examen des crédits n°s 267 et 268, de 1950-1951, qui lui ont été déférés. On distribue aux membres présents une ventilation de ces crédits. Le Comité étudie et approuve le premier poste, savoir les cachets des artistes.

Le président donne lecture d'un projet de lettre qu'il se propose d'adresser à M. Aldred, afin de l'inviter à se faire entendre. Le Comité approuve la lettre. Le président décidera de la date et de l'heure auxquelles M. Aldred devra se présenter.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 2 h. 30 le même jour.

Le Comité se réunit à 2 h. 45 de l'après-midi, sous la présidence de M. Maybank.

Présents: MM. Boisvert, Côté (*Saint-Jean-d'Iberville-Napierville*), Decore, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Hansell, Kirk (*Antigonish-Guysborough*), Kent, Knight, Langlois (*Gaspé*), Maybank, Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Smith (*Moose-Mountain*), Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*).

Aussi présents: Les fonctionnaires de Radio-Canada qui assistaient à la réunion du matin.

Le Comité reprend l'étude du crédit n° 267.

A l'égard d'un poste du crédit 267, savoir les frais de déplacement, de transport et de représentation, $55,000, M. Fleming propose que le Comité recommande la réduction de ce crédit de $55,000 à $45,000. La motion de M. Fleming, mise aux voix, est rejetée.

Le Comité approuve le crédit n° 267.

Le Comité étudie et approuve le crédit n° 268.

Sur la proposition de M. Langlois,

Il est ordonné que le président fasse rapport que le Comité a étudié et approuvé les crédits 267 et 268 du Budget de 1950-1951.

Le Comité s'ajourne à 3 h. 55 de l'après-midi, pour se réunir de nouveau le mercredi 14 juin, à 10 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
JOHN T. DUN.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI 9 juin 1950.

Le Comité spécial de la radio se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est appelé.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. Monsieur Weir, vous pouvez vous avancer car nous examinerons ce matin une question d'importance nationale. Nous devons entendre un certain rapport et, comme il est arrivé, nous en prendrons connaissance immédiatement.

M. RONALD FRASER: Messieurs, les paroles que vous entendrez bientôt de la bouche du délégué de la *Free Press* de Winnipeg ne représentent pas nécessairement l'opinion de Radio-Canada. (On fait tourner un disque décrivant la joute de balle qui a eu lieu hier soir sur la colline du Parlement et à laquelle des députés ont pris part.)

J'ajoute que ce compte rendu a été diffusé hier soir, de Saint-Jean à Victoria. On a également donné le nombre de points, soit 15 à 6.

M. FRIGON: Monsieur le président, je crois que vous avez demandé hier soir quelle proportion du montant de $1,300,000 a été versée à l'entrepreneur général et aux sous-traitants. Je signale que ces derniers ont touché $975,000.

M. FLEMING: A-t-on fini d'adjuger les contrats?

M. FRIGON: On a invité des soumissions pour toute cette partie de l'entreprise.

M. FLEMING: A-t-on adjugé tous les sous-traités?

M. FRIGON: Il faudra en adjuger d'autres pour compléter le montant de $1,300,000. Pour ce qui est des chiffres que j'ai cités, il s'agissait de l'approximation établie le 10 mai.

M. FLEMING: Voulez-vous dire qu'on pourra ajouter au montant indiqué?

M. FRIGON: Oui, mais légèrement.

M. FLEMING: Puis-je me reporter maintenant à l'autre division, monsieur le président, c'est-à-dire au montant approximatif de $800,000 à l'égard des nouvelles installations? M. Frigon pourrait-il nous indiquer comment la Société a procédé en ce qui concerne l'achat de ce matériel? Ce matériel est-il ordinairement acheté au moyen de contrats ou de soumissions?

M. FRIGON: Nous avons fabriqué dans nos propres ateliers certains modèles des premières installations, comme les cabines de studio et de contrôle. Une fois que nous avions terminé un modèle, nous passions un contrat avec la *Northern Electric Company* pour la fabrication des autres.

M. FLEMING: Pour quel montant?

M. FRIGON: $170,000.

M. FLEMING: On a donc adjugé un contrat de $170,000 à la *Northern Electric Company*.

M. OLIVE: Nous avons aussi accordé des contrats moins importants à la *Northern Electric Company* et à d'autres sociétés.

M. FRIGON: Dans ce domaine, il y a des appareils qu'il faut acheter de certaines sociétés, parce qu'elles sont les seules à les fabriquer. Par exemple, si nous voulons une sorte de microphone, il faut l'acheter d'une certaine compagnie car les autres n'en fabriquent pas de ce genre. Cependant, nous avons invité des soumissions pour l'achat de différents articles, chaque fois que nous avons pu le faire.

M. FLEMING: Pour ce qui est des installations d'une valeur de $800,000, quelle proportion se trouve à être fabriquée dans vos ateliers, et quelle proportion commandez-vous à l'extérieur?

M. FRIGON: Les appareils fabriqués dans nos ateliers n'ont pas une grande valeur en dollars et en cents. Il s'agissait de modèles permettant d'examiner le fonctionnement de certains appareils afin de déterminer le genre dont nous avions besoin.

M. FLEMING: Alors, les $800,000 sont affectés à l'achat de matériel de différents fabricants?

M. STEWART: En visitant certains studios, j'ai constaté qu'il y avait une grande pénurie d'appareils appropriés au genre de travail que vous exécutez. Avez-vous tout ce dont vous avez besoin à cet égard?

M. FRIGON: Non. Il y a pénurie dans plusieurs services. Par exemple, vous avez vu récemment à Montréal quatre appareils d'enregistrement sur fil. Ils sont du dernier modèle. Je ne crois pas que nous en possédions de ce genre à Toronto, bien que nous en ayons besoin. L'achat de ces nouveaux enregistreurs entraînera une dépense de $100,000.

Nous avons fabriqué dans nos ateliers certains genres d'enregistreurs, comme les appareils d'enregistrement sur disques. Nous avons acheté, puis assemblé les pièces, et avons construit nous-mêmes l'enregistreur d'après nos propres plans et devis. Je ne crois pas que nous ayons acheté de microphones supplémentaires pour le nouvel immeuble. Les dépenses ont été entièrement affectées aux régies centrales, aux haut-parleurs disséminés un peu partout dans l'édifice, aux cabines de studio, aux appareils de transcription et le reste.

M. STEWART: Votre édifice de Montréal sera l'un des plus modernes du continent nord-américain. Il convient certes de le munir des meilleures installations possibles.

M. FRIGON: D'ailleurs, nous utiliserons dans d'autres studios les appareils dont nous disposerons quand nous prendrons possession des nouveaux locaux. Nous avons une soixantaine de centres d'émission, qui exigent une grande quantité d'appareils, depuis les microphones jusqu'aux dispositifs de contrôle et aux appareils d'enregistrement. Cette année, nous avons acheté par exemple six enregistreurs sur fil pour Winnipeg, en vue de la transcription des programmes destinés à être retransmis. En d'autres termes, un programme émanant de Toronto pourra être enregistré à Winnipeg, où on le diffusera de nouveau à l'intention de la région de l'Ouest à un moment approprié, trois ou quatre heures plus tard. On procède aussi de la même façon en sens inverse. Nous avons dû faire des dépenses pour l'achat de ces appareils, mais en fin de compte nous réalisons des économies, car jusqu'ici nous devions faire exécuter

ce travail par un poste local privé, moyennant rémunération, bien entendu. La même chose se passe à Sydney, en Nouvelle-Écosse, où nous enregistrons des programmes qui sont ensuite retransmis à Terre-Neuve.

M. FLEMING: Du montant de $800,000 quelle proportion a été adjugée par soumissions?

M. FRIGON: Jusqu'ici, $345,000.

M. FLEMING: Et, sauf erreur, on n'a pas encore terminé l'adjudication des contrats?

M. FRIGON: Il en reste encore.

M. LANGLOIS: Voulez-vous parler du plein montant de $800,000?

M. FRIGON: Non.

M. FLEMING: Jusqu'ici, quelle proportion représentent les $345,000?

M. OLIVE: Un peu moins de la moitié.

M. FLEMING: Du montant engagé jusqu'ici et non pas de $800,000.

M. OLIVE: Le chiffre que M. Frigon vous a donné.

M. FLEMING: Vous dites que des contrats d'une valeur de $345,000 ont été adjugés par soumission. Sur quel montant?

M. OLIVE: Sur $800,000.

M. FLEMING: Oui, mais vous n'avez pas encore engagé le plein montant de $800,000, n'est-ce pas?

M. OLIVE: Non.

M. FLEMING: Vous avez donné à entendre qu'on adjugera peut-être d'autres contrats par soumission.

M. FRIGON: Le 10 avril, les achats à même ce crédit s'élevaient à $732,000.

M. FLEMING: C'est ce que nous voulons savoir.

Le PRÉSIDENT: C'est dire qu'il ne vous reste probablement pas plus de $60,000 du montant de $800,000.

M. FRIGON: Il est à peu près complètement engagé. On a émis des réquisitions visant ces articles. Nous devons acheter des appareils à certains endroits; par exemple, pour ce qui est des enregistreurs, nous cherchons un genre particulier et c'est celui que nous achetons. L'appareil se vend sur le marché le prix en est connu et il est le même partout On l'achète comme vous achèteriez un grille-pain ou un autre appareil électrique dans un magasin. Dans la plupart des cas, il n'est pas question d'inviter des soumissions, sauf en ce qui concerne la régie centrale et le système de haut-parleurs. A cet égard, nous avons invité une demi-douzaine de compagnies à soumissionner.

M. LANGLOIS: L'autre jour, à Montréal, on nous a montré un enregistreur d'ondes sonores, et l'on nous a dit que l'appareil avait été fabriqué par vos employés à même des pièces provenant de matériel de surplus du temps de guerre. Quelle proportion des appareils achetés à même le crédit de $800,000 provient de matériel de guerre excédentaire?

M. FRIGON: A peu près rien. Les appareils que vous avez vus étaient en magasin depuis assez longtemps, car nous nous en servons un peu partout au pays pour déterminer les propriétés acoustiques des studios.

M. LANGLOIS: Les pièces constituantes de cet appareil provenaient de matériel de guerre?

M. FRIGON: Oui, mais nous en avons acheté ailleurs. Nous possédons depuis assez longtemps l'appareil dont vous parlez. Nous nous en servons pour vérifier l'acoustique des studios.

M. LANGLOIS: Vomment l'appelez-vous?

M. FRIGON: C'est un phonomètre. Il sert à mesurer l'écho dans les studios et indique si la répercussion est appropriée, s'il y en a trop ou pas assez. On peut réaliser des studios où l'on obtient n'importe quel effet désiré. Si l'on veut un studio clair, on emploie du matériel en conséquence, tandis qu'on emploiera du matériel aux caractéristiques opposées si l'on veut un studio sombre. Quand on aménage le studio, on en mesure les propriétés et l'on rectifie le matériel afin d'obtenir l'effet désiré. Certains aiment un studio clair, tandis que d'autres préfèrent un studio sombre.

M. FLEMING: Monsieur Frigon, nous pouvons supposer, n'est-ce pas, qu'en ce qui concerne les contrats de $345,000 accordés par soumission, la société a toujours adjugé l'entreprise au moins disant?

M. FRIGON: C'est exact.

M. FLEMING: Il reste donc une somme d'environ $450,000 à l'égard de laquelle il n'était pas possible, dites-vous, d'inviter des soumissions, car il s'agissait d'appareils d'un genre spécial.

M. FRIGON: Oui, c'est à peu près cela.

M. FLEMING: Quelle société a reçu la plus forte partie des commandes représentées par ces $450,000?

M. FRIGON: *Northern Electric.*

M. FLEMING: Toutes les commandes?

M. FRIGON: Non, mais la majorité, parce qu'il s'agit d'appareils d'audio-fréquence qui fonctionnent à la même fréquence sonore que le téléphone. La *Northern Electric* est le plus en mesure de fabriquer ces appareils à cause de ses relations étroites avec la compagnie de téléphone Bell. Tous les appareils que vous avez vus dans la salle et les cabines de contrôle sont en quelque sorte des pièces téléphoniques, comme les relais, les conjoncteurs et les interrupteurs. Ce sont tous des instruments téléphoniques adaptés à la radio, et ils sont encore plus compliqués que les appareils téléphoniques.

M. FLEMING: Le montant de $800,000 représente-t-il les prévisions initiales ou les prévisions jusqu'à ce jour?

M. FRIGON: Les chiffres ont été établis le 10 mai dernier.

M. FLEMING: Comment se comparent-ils avec les prévisions que vous avez faites en 1948?

M. FRIGON: Pour la raison que je vous ai indiquée hier, le chiffre est supérieur à celui qu'on avait prévu en septembre 1948.

M. FLEMING: Et quel était-il?

M. FRIGON: Il était inférieur de 11 à 12 p. 100.

M. FLEMING: L'augmentation est à peu près la même qu'en ce qui concerne la remise à neuf de l'édifice, c'est-à-dire 12 p. 100?

M. FRIGON: Oui. Comme je l'ai expliqué hier, ce qui a influé surtout sur l'augmentation, c'est la différence entre le coût prévu et le coût réel de la régie centrale. Il était à peu près impossible d'en déterminer le prix avec exactitude,

à moins de dépenser beaucoup d'argent pour tracer des plans et calculer les frais. C'est ce que j'ai dit. Même les compagnies qui sont habituées à ce genre de travail, comme *R.C.A., Northern Electric* et *General Electric,* ont mis trois mois à en établir le coût.

M. FLEMING: Quand compte-t-on achever l'aménagement de l'édifice et l'installation des appareils?

M. FRIGON: Nous comptions que tout serait prêt au début de l'été, mais comme il faut installer sur le toit et dans la cave de l'immeuble affecté à la télévision refroidisseur du système de climatisation, ces travaux nous ont retardés. Nous n'avons donc pas l'intention de hâter les choses à cause de ce délai. Nous devrons attendre que la charpente de l'édifice de télévision soit terminée, pour y installer l'appareil servant à refroidir l'air qui circulera dans les studios. Nous transporterons probablement notre personnel de réalisateurs quand le temps sera plus frais, et que nous n'aurons pas besoin de climatisation artificielle dans l'édifice.

M. FLEMING: Je comprends très bien, car la température ici atteint aujourd'hui 90 degrés.

M. FRIGON: Comme les portes des studios sont toujours fermées, le seul moyen de rafraîchir l'atmosphère est de recourir à la climatisation artificielle.

M. FLEMING: Vous êtes sans doute désappointés de ne pouvoir prendre possession de l'édifice cet été, comme vous l'espériez?

M. FRIGON: Ce n'est pas très grave, car pour nous l'été est peu propice au déménagement. Nous devons alors réaliser un grand nombre de programmes pour remplacer les émissions commanditées qui cessent durant la belle saison. En outre, nos employés prennent leurs vacances. Par conséquent, à cause du travail supplémentaire et des vacances des employés, il serait difficile de déménager en juillet ou en août. Nous attendrons donc à la fin de septembre ou au mois d'octobre.

M. LANGLOIS: L'annexe de télévision sera-t-elle alors terminée?

M. FRIGON: Non, mais dès que la charpente sera érigée nous pourrons installer les compresseurs dans la cave; d'ailleurs, nous n'avons pas besoin de climatisation en hiver, il suffit d'aérer.

M. FLEMING: J'aimerais poser quelques questions au sujet du coût de l'édifice affecté à la télévision.

Le PRÉSIDENT: Auparavant, je voudrais demander quelques renseignements au sujet du système de climatisation. Ce système vous permettra de rafraîchir et d'aérer tous les studios séparément.

M. FRIGON: C'est juste.

Le PRÉSIDENT: Je suppose qu'un système de ce genre coûtera sensiblement plus cher que si la climatisation et l'aération étaient uniformes dans tout l'édifice?

M. FRIGON: Il n'y aura pas de système d'aération dans tout l'édifice, mais seulement dans les studios. Non seulement il faut un circuit complet pour chaque studio, mais on devra revêtir les parois intérieures et extérieures des conduits afin d'éliminer toute vibration.

Le PRÉSIDENT: Si le système de climatisation distribuait également la température dans toutes les pièces à un moment donné, ne serait-il pas moins coûteux?

M. FRIGON: Il serait moins dispendieux d'installer des conduits principaux sur lesquels se brancherait un réseau de tuyaux qui desserviraient les différentes pièces. Nous ne pouvons adopter cette méthode car les sons provenant des différents studios se mêleraient. Le son provenant d'un studio atteindrait le conduit principal, puis reviendrait dans un autre studio par un tuyau auxiliaire. Voilà la difficulté qui se poserait. Nous devons donc isoler chaque circuit de ventilation.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas voulu dire que vous devriez adopter l'autre méthode, qui serait moins coûteuse. J'aimerais cependant savoir, pour que la chose figure clairement au compte rendu, si le système de climatisation dont vous avez besoin est plus coûteux qu'un autre genre.

M. FRIGON: Incontestablement.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous donner une idée des dépenses supplémentaires qu'entraînera l'installation de ce système de climatisation à conduites distinctes?

M. FRIGON: Nous pourrions faire les calculs, mais je n'ai pas les chiffres. Dans un système ordinaire, il peut y avoir un ou deux éventails selon le nombre de circuits, mais en ce qui nous concerne il faudra un éventail pour chaque studio. Je n'ai pas de données comparatives.

Le PRÉSIDENT: Vous avez un réseau complètement indépendant pour chaque studio?

M. FRIGON: C'est exact. Nous faisons pénétrer de l'air frais dans le circuit de ventilation quand l'air de l'extérieur est trop chaud; l'air passe par un appareil refroidisseur que nous utilisons en été. Voilà pourquoi la date d'occupation n'a vraiment rien à voir avec le progrès des travaux de construction. D'autres facteurs contribuent à retarder la date à laquelle nous prendrons possession de l'édifice. Par exemple, nos studios actuels se trouvent à *King's Hall;* les locaux sont loués à bail et nous devons payer un loyer. Quand nous déménagerons, nous devrons trouver un autre locataire et prendre les mesures relatives au transfert du bail.

M. FLEMING: Quand vote bail à l'égard de ces locaux expire-t-il?

M. FRIGON: Le 1er mai 1952.

M. STEWART: Vous dites que les studios sont climatisés, mais que vos bureaux ne le sont pas. Ne croyez-vous pas que la climatisation des bureaux accroîtrait l'efficacité de votre personnel?

M. FRIGON: Nous avons un si grand nombre de fenêtres que nous pouvons facilement aérer. Un des avantages de l'immeuble, c'est qu'on peut aérer facilement n'importe quelle pièce. L'édifice compte trois ailes en plus du corps principal; il y a des centaines de fenêtres, de sorte qu'il est facile d'aérer de la façon ordinaire.

M. STEWART: Je suppose que parfois, à Montréal, ce mode de ventilation ne doit pas être très satisfaisant.

M. FRIGON: Au dernier étage de l'aile de l'ouest, vous avez vu que mon bureau est exposé au soleil dans l'après-midi; cette partie de l'édifice serait probablement plus chaude que les autres. Ceux qui occupent l'aile centrale ou l'aile de l'est ont déjà constaté que les bureaux sont frais et confortables.

M. STEWART: Je charchais à signaler qu'un bureau climatisé favorise l'efficacité du personnel.

M. FRIGON: Certainement, mais c'est très dispendieux.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Il y a quelques années, je causais avec le vice-président de la *National Broadcasting Company*, M. Lloyd Egner; il m'a dit que sa société avait essayé par toutes sortes de moyens de régler le son dans les studios, et qu'il croyait avoir maintenant trouvé la solution. Si la pièce est construite de façon qu'aucun mur ne soit parallèle à un autre, que le plafond et le plancher ne soient pas non plus exactement parallèles, elle sera plus sourde car le son rebondira moins facilement. Il croyait avoir ainsi réglé la difficulté. Je n'en ai pas entendu parler depuis plusieurs années, et je me demande si la méthode s'est révélée satisfaisante.

M. FRIGON: Si vous étiez venu à Montréal lundi, vous auriez constaté que tous nos studios sont aménagés de cette façon; les murs ne sont pas parallèles, ou l'on y ajoute des panneaux pour donner le même effet. Même nos petits studios sont aménagés de cette manière.

M. FLEMING: Je voulais poser d'autres questions au sujet de l'édifice ou de l'annexe de télévision, comme on l'a appelée. M. Frigon en a parlé brièvement hier soir.

Le PRÉSIDENT: Je voulais obtenir un renseignement au sujet des installations; cela viendrait sans doute avant votre question, monsieur Fleming?

M. FLEMING: Sûrement.

Le PRÉSIDENT: Vous savez sans doute qu'il y a eu des critiques parce qu'on achète plus d'appareils des États-Unis que de la Grande-Bretagne. Pourriez-vous dire quelques mots à ce sujet? D'aucuns sont convaincus qu'il faudrait acheter le plus possible de la zone sterling.

M. LANGLOIS: Parlez-vous d'appareils de télévision?

Le PRÉSIDENT: Non, de ceux dont nous avons déjà parlé. Je voudrais obtenir quelques précisions à cet égard. Vous avez acheté surtout avec des dollars américains, n'est-ce pas?

M. FRIGON: Quand nous avons lancé l'entreprise, il était tout à fait dans l'ordre d'acheter ces appareils au Canada. La plupart des installations dont je parle ont été fabriquées au Canada.

Le PRÉSIDENT: Je comprends.

M. FRIGON: Mais c'est tout à fait différent lorsqu'il s'agit d'appareils de télévision.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas ce qui m'intéresse; je songe plutôt aux appareils dont vous avez parlé. Vous avez dit que la Société avait adjugé des contrats à la *Northern Electric*. Avez-vous réussi à acheter du matériel anglais?

M. FRIGON: Je suppose que nous aurions pu obtenir certains appareils en Grande-Bretagne, bien que les normes là-bas diffèrent parfois des nôtres. Il aurait fallu que les fabricants anglais se conforment à nos devis. Les appareils que nous avons maintenant sont conçus d'après la méthode employée dans les studios américains. Nous ne nous sommes pas adressés à la Grande-Bretagne pour ce genre d'installation, car nous nous efforcions le plus possible d'acheter de compagnies canadiennes ou de filiales canadiennes de sociétés américaines, comme la *Northern Electric*, qui peut se prévaloir des services de la *Western Electric* aux États-Unis. Ces compagnies font partie de la société américaine de téléphone Bell, qui est affiliée à l'*American Telephone and Telegraph*. Elles font toutes partie du même groupe. Cependant, les appareils que nous avons fait construire

ont été fabriqués surtout au Canada, à l'exception peut-être de certaines pièces. Il a fallu acheter des compteurs qui ne sont pas fabriqués au Canada. Je dirais donc que la plus grande partie du matériel que nous avons acheté est de fabrication canadienne.

Le PRÉSIDENT: Quand vous avez invité des soumissions, vos devis étaient-ils conçus de manière à exclure les fabricants britanniques?

M. FRIGON: Non, si vous voulez parler seulement des appareils de radiodiffusion sonore. Cependant, les fabricants anglais auraient été obligés de construire les appareils conformément à nos méthodes, qui ne sont pas nécessairement les mêmes qu'en Angleterre. Par exemple, une plus forte partie de leur matériel est constituée d'appareils manuels. Ils emploient plus de conjoncteurs que nous, c'est-à-dire que leurs appareils fonctionnent à la main, tandis qu'ici la plupart fonctionnent automatiquement, comme dans le cas des réseaux américains.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous réussi à acheter des appareils britanniques?

M. FRIGON: Nous avons passé une commande en Grande-Bretagne pour des appareils de télévision.

Le PRÉSIDENT: J'ai lu récemment qu'un contrat avait été adjugé à une compagnie anglaise. S'agissait-il d'appareils de télévision?

M. FRIGON: Oui, nous avons invité différentes compagnies à soumissionner. La *Canadian Marconi* a présenté une soumission pour des appareils de la *British Marconi;* comme son offre était la plus basse, c'est cette compagnie qui a obtenu le contrat. J'ajoute que la *British Marconi* fabriquera des appareils et, si je ne m'abuse, les fabriques déjà, règle générale, d'après les normes de la *R.C.A.*, c'est-à-dire les normes américaines en ce qui concerne les pièces mécaniques, et les normes de la *R.C.A.* pour ce qui est des pièces électriques. Par conséquent, nous étions très heureux de recevoir la soumission de la compagnie Marconi pour des appareils fabriqués en Grande-Bretagne d'après les normes américaines, car cela nous convenait parfaitement.

M. FLEMING: Monsieur Frigon, au sujet de l'édifice ou de l'annexe de télévision, comme on l'appelle parfois, pourriez-vous nous dire combien coûtera l'immeuble, d'après vos prévisions, et quelles dispositions vous avez prises pour l'adjudication du contrat à M. Deschamps?

M. FRIGON: Nous avons accordé la première partie du contrat à M. Deschamps. Il s'occupera des fondations, du soutènement des murs, de la charpente, qui sera en acier ou en béton armé,—nous sommes à prendre une décision à ce sujet,—et du béton destiné à la cave, aux planchers et au toit. Quand il aura terminé ces travaux, ce sera tout. Nous lui avons accordé ce contrat, d'abord parce qu'il se trouvait sur les lieux; ensuite il était naturel qu'il exécute ce qu'on pourrait appeler les travaux de base de l'édifice principal. Quand viendra le temps de monter les cloisons, d'effectuer les travaux de plâtrage et d'électricité, nous inviterons des soumissions.

M. LANGLOIS: A quelles conditions a-t-on adjugé le contrat à M. Deschamps?

M. FRIGON: Nous estimons que la partie du travail qui lui a été confiée coûtera $150,000. Nous lui accordons 8 p. 100, comme à l'égard du contrat principal; c'est dire qu'il devra terminer cette partie des travaux à raison de $12,000.

M. LANGLOIS: Des honoraires fixes?

M. FRIGON: Fixes.

M. FLEMING: Mais, comme dans le cas du premier édifice, vous n'avez pas invité d'autre entrepreneur à soumissionner?

M. FRIGON: Non; nous le ferons à l'égard de tous les travaux, à l'exception de la partie que j'ai mentionnée.

M. LANGLOIS: Vous devez demander des soumissions pour l'acier de charpente?

M. FRIGON: Nous en avons demandé pour l'acier de charpente, et l'on nous a fait un prix, mais la livraison est très lente, de sorte que nous songeons à employer du béton armé. Nous pourrions peut-être l'obtenir plus tôt.

M. FLEMING: Le terrain sur lequel on construit l'édifice de télévision appartient-il au gouvernement canadien?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Je suppose, comme dans le cas de l'immeuble principal, que vous n'avez encore conclu aucune entente avec le gouvernement au sujet des conditions d'occupation?

M. FRIGON: L'immeuble est construit par Radio-Canada à même l'emprunt relatif à la télévision; il se trouvera sur un terrain appartenant au gouvernement, mais nous ne verserons aucun loyer. L'édifice figurera comme valeur au bilan de Radio-Canada.

M. FLEMING: Avez-vous obtenu l'autorisation du gouvernement pour construire l'édifice sur ce terrain? Il s'agit uniquement d'une entreprise de Radio-Canada, à laquelle le gouvernement ne s'intéressera aucunement?

M. FRIGON: C'est juste.

M. STEWART: Je suppose qu'avec le temps il vous faudra agrandir de nouveau. La façon dont le sous-sol de l'immeuble sera construit vous permettra-t-elle d'ajouter sept autres étages?

M. FRIGON: L'immeuble comprendra cinq étages, mais il est conçu de façon qu'on puisse en ajouter deux autres, ce qui en porterait le nombre à sept.

M. FLEMING: Le gouvernement a dû être consulté à ce sujet, et il a dû accorder son autorisation pour la construction de l'édifice?

M. FRIGON: Nous nous contentons, tant pour l'édifice principal que pour tout autre contrat, d'obtenir la permission au moyen d'un arrêté en conseil. C'est un décret de ce genre qui nous a d'abord accordé le prêt de 4 millions et demi; chaque partie de l'entreprise doit ensuite être approuvée. Le gouvernement a approuvé l'emplacement; c'est la partie fondamentale du programme.

M. FLEMING: Quand le gouvernement a accordé son approbation, avez-vous soumis tous les plans et les calculs au ministère des Travaux publics?

M. FRIGON: Non.

M. FLEMING: On vous a accordé l'autorisation sur votre propre recommandation, sans même examiner les plans et les calculs?

M. FRIGON: Oui, car nous sommes en mesure de le faire aussi bien que quiconque au Canada.

M. FLEMING: Je crois qu'on vous a fait grandement confiance?

M. FRIGON: Je le crois.

M. FLEMING: J'ai dit qu'on vous a fait confiance.

M. FRIGON: Pourquoi pas?

Le TÉMOIN: Il s'agit uniquement d'une entreprise qui intéresse notre Société.

M. FLEMING: Elle diffère de l'entreprise de l'hôtel Ford, en ce qu'il s'agit, à vrai dire, d'un édifice construit exclusivement par Radio-Canada. Néanmoins, n'est-il pas quelque peu anormal que vous le construisiez sur un terrain du gouvernement?

M. FRIGON: Il se pose un problème de comptabilité qu'il faudra résoudre un jour. Voilà la situation.

M. FLEMING: Le Bureau des gouverneurs est-il satisfait de cet état de choses, ou a-t-il songé à acheter le terrain du gouvernement?

Le TÉMOIN: Nous ne l'avons pas encore fait, mais, à mon avis, il serait très avantageux d'avoir le titre de ce terrain à notre nom.

M. LANGLOIS: Je ne veux pas faire de commentaires sur la question de la confiance que le gouvernement a en M. Frigon et en son personnel, mais je crois qu'il est juste d'ajouter qu'on a consulté un ingénieur indépendant. Pour ce qui est de l'hôtel Ford, il s'agissait de M. Fortin.

M. FRIGON: Oui, en ce qui concerne la construction. Il s'agit aussi à titre de conseiller à l'égard de l'annexe de télévision.

Le PRÉSIDENT: Puisque nous parlons de titres, vous n'êtes vraiment pas propriétaires de l'immeuble Ford dont nous avons tant parlé hier.

M. FRIGON: Non.

Le PRÉSIDENT: Le titre n'est pas rédigé au nom de Sa Majesté du droit du Canada, mais à un autre nom, n'est-ce pas?

M. FRIGON: L'immeuble appartient réellement à la Couronne.

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas inscrit au nom d'une société de la Couronne?

M. FRIGON: Non.

M. FLEMING: Nous avons discuté la question hier soir, et l'on nous a dit que le titre est fait au nom de Sa Majesté le Roi. Je crois que vous étiez sorti à ce moment-là.

Le PRÉSIDENT: J'ignorais qu'on en ait parlé hier soir.

M. FRIGON: J'ai ici une copie du document.

Le président:

D. C'est très bien. L'édifice sert en partie au service national et en partie au service international de Radio-Canada?—R. C'est exact.

D. Pour ce qui est du Service international, c'est le gouvernement qui en acquitte directement le coût?—R. C'est juste.

D. Je suppose que vous établirez une sorte de bail?

M. FLEMING: Nous avons aussi étudié cela.

M. FRIGON: La situation est analogue à celle qui existe à Sackville, où les appareils utilisés à l'égard du Service international appartiennent au gouvernement, mais se trouvent sur un terrain de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien. Il doit y avoir assez de renseignements au compte rendu à cet égard, monsieur Frigon.

Si les membres n'ont pas d'autres questions à poser au sujet de l'hôtel Ford, nous pourrions peut-être passer à l'étude des crédits, car c'est le seul article qui reste au programme.

Le TÉMOIN: Je me permets de signaler tout d'abord que nous regrettons vivement l'absence de M. Dilworth, du Service international. Il se trouvait à Ottawa il y a trois semaines, mais est tombé très malade et est encore à l'hôpital municipal. Le surintendant adjoint, M. Charles Delafield, est ici.

Le PRÉSIDENT: Avant d'aborder cette question, je signale que, pendant la séance, j'ai reçu une lettre que les membres voudront peut-être déférer au sous-comité du programme. Je l'ignore.

Vous vous souvenez du cas de M. Joel Aldred. Il avait été convenu entre nous que je lui écrive une lettre pour lui faire connaître la décision de notre Comité. Ma lettre était ainsi conçue:

Cher monsieur Aldred,

J'ai bien reçu votre lettre du 31 mai, que j'ai soumise aujourd'hui au Comité de la radio. Le Comité a adopté une motion en vertu de laquelle il décide de vous demander de bien vouloir préciser davantage quels renseignements vous pourriez fournir si vous étiez convoqué comme témoin. Après avoir reçu ces détails, le Comité jugera s'il y a lieu de vous inviter à comparaître devant lui.

J'ajoute les remarques suivantes, qui sont purement personnelles et touchent des points à l'égard desquels vous devrez fournir des précisions. Vous dites que vous avez été renversé de constater le gaspillage qui se fait à la Société; je vous conseille de donner plus de détails à ce sujet.

Vous dites que les rapports de Radio-Canada sont sommaires et inexacts: je vous conseille de préciser et surtout de spécifier quelles inexactitudes vous entendez.

Vous ajoutez que vous seriez peut-être en mesure de dévoiler certains renseignements; je vous conseille également de les divulguer en nous fournissant des précisions.

Je demeure

Votre tout dévoué,

RALPH MAYBANK, député.

Ce matin, au cours de la séance, on m'a remis la lettre suivante:

Cher monsieur Maybank,

J'accuse réception de la lettre du 1er juin dans laquelle vous me demandez de fournir par écrit d'autres détails à votre Comité.

Je tiens à souligner de nouveau, comme je le faisais dans ma lettre du 31 mai, que les renseignements que je puis vous fournir ont surtout trait au fonctionnement interne de Radio-Canada.

En raison du fort "sentiment de crainte" qui existe au sein du personnel de la Société à Toronto, je n'ai pas l'intention d'exposer en détail la nature des renseignements que je voudrais vous soumettre. Quand je vous en aurai fait part dans les grandes lignes, si la majorité des membres de votre Comité décide de ne pas m'entendre, on pourra facilement faire davantage pression auprès du personnel de Toronto pour l'empêcher de discuter de quelque façon que ce soit les affaires de Radio-Canada. Il ne faut pas oublier que, lorsqu'il existe un monopole dans le domaine de l'art créateur, on doit se ranger du bon côté car, autrement, on risque de voir diminué sensiblement son gagne-pain.

D'une façon générale, les renseignements que je voudrais vous fournir personnellement se rapportent aux traitements et salaires, aux changements de personnel et à l'encombrement de ce dernier, aux inperfections techniques, au manque d'équilibre en matière de programmes, et à la télévision. Afin de protéger certains employés de Radio-Canada, je dois m'abstenir de préciser davantage.

En ma qualité de citoyen canadien intéressé à ce domaine, je consentirais volontiers à passer une journée à Ottawa à mes propres frais. A mon avis, il n'existe aucune raison valable de me refuser la permission de témoigner devant votre Comité.

Bien sincèrement,

JOEL ALDRED.

Messieurs, quel est votre bon plaisir à ce sujet?

M. STEWART: La lettre ne me semble rien d'autre que la répétition de vagues allégations. Si M. Aldred refuse d'être plus précis, je crois que nous perdrions notre temps à l'entendre. Je ne m'oppose pas à ce que nous l'entendions; cependant, s'il désire formuler des accusations à l'endroit de Radio-Canada, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas en assumer lui-même la responsabilité, sans impliquer des membres du personnel de Radio-Canada en nous fournissant ses renseignements. A moins qu'il ne consente à le faire, j'estime que nous ne devons pas nous donner la peine de l'entendre.

M. RICHARD: J'appuie la proposition.

M. LANGLOIS: Si M. Aldred croit qu'il ne peut dévoiler certains renseignements dans une lettre, de crainte de nuire à quelqu'un, les mêmes difficultés se poseront quand il témoignera devant le Comité. A quoi nous servirait-il de le convoquer s'il refuse de répondre à nos questions? Je ne vois pas à quelle fin utile cela servirait, s'il refuse de fournir des détails en réponse aux questions que nous lui poserons. D'après sa lettre, je crains qu'il n'adopte cette attitude. Il veut faire de vagues déclarations.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): S'agit-il d'un technicien?

Le TÉMOIN: Il est annonceur.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Comment peut-il nous fournir des renseignements utiles sur le service technique? Il n'est pas en mesure de le faire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le Comité devra s'ajourner afin de permettre aux membres de se rendre à la Chambre des communes.

M. RICHARD: Ne pouvons-nous pas régler cette question maintenant?

Le PRÉSIDENT: Je le croyais, mais vous pourriez y songer.

M. STEWART: J'aimerais y réfléchir et relire la lettre avant de prendre une décision.

M. MURRAY: Il serait très intéressant d'entendre M. Delafield, qui s'occupe du Service international, je crois.

Le PRÉSIDENT: Je vous ai interrompu, parce qu'on venait de me remettre la lettre.

M. FLEMING: Nous entendrons un exposé sur le Service international.

Le PRÉSIDENT: Nous réglerons la question de la lettre dès que nous reviendrons après l'appel de l'ordre du jour.

(À la reprise)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Quel est votre bon plaisir au sujet de la lettre de M. Aldred?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Monsieur le président, je voudrais proposer que le Comité entende le témoin. Je ne suis pas très impressionné par les renseignements qu'il nous a déjà fournis, mais à mon avis, si nous refusons de l'entendre, on fera peut-être d'un rien une montagne. Je ne sais trop. Il n'y a pas très longtemps que je suis ici, mais je n'ai jamais entendu dire qu'un comité ait refusé d'entendre quelqu'un, à moins qu'il ne s'agit d'un insensé, ou pour quelque motif du genre.

Le PRÉSIDENT: Autant que je me souvienne, un cas comme celui-ci ne s'est jamais présenté.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): À ma connaissance, la chose ne s'est jamais produite. Bien qu'il s'agisse évidemment d'un employé mécontent, je ne vois pas pourquoi nous l'empêcherions de se faire entendre. Il mentionne plusieurs points ayant trait à la régie interne. Sans en dire davantage, je propose que nous l'entendions.

M. LANGLOIS: Monsieur le président, j'ai formulé quelques observations avant que le Comité s'ajourne pour l'ouverture de la Chambre. Je ne m'oppose pas à ce que nous recueillions des témoignages, encore moins celui de M. Aldred. Cependant, si nous invitons ce témoin, il devrait être entendu qu'il consentira à répondre d'une façon précise à toutes nos questions. Il devrait aussi être entendu que nous ne siégerons pas à huis clos, mais que les séances seront publiques. Il faudrait qu'il consente à répondre à toutes les questions. Je signale que cet homme prétend qu'il a des révélations à faire au sujet d'erreurs d'ordre technique dans les opérations de Radio-Canada. Je ne suis pas très renseigné sur ses antécédents, mais je ne puis le considérer comme un spécialiste. Je ne crois pas qu'il ait la compétence voulue pour témoigner devant le Comité en qualité de spécialiste. Il n'est qu'un annonceur, qui ne connaît sans doute pas grand'chose sur l'aspect technique de la radiodiffusion. À ces restrictions près, je ne m'oppose pas à sa présence ici, mais avant son témoignage il faudra lui faire bien comprendre qu'il devra répondre à toutes les questions et fournir tous les détails nécessaires que nous pourrons lui demander. Il faut lui expliquer les choses clairement, afin qu'il ne vienne pas ici avec l'impression qu'il pourra refuser de répondre pour des raisons analogues à celles qu'il mentionne dans sa lettre, i.e. qu'il ne voudrait faire de tort à personne par exemple, ni compromettre qui que ce soit. Il devra répondre à toutes les questions et fournir tous les détails que nous pourrions exiger de lui.

M. KNIGHT: A cet égard, l'intéressé a-t-il dit qu'il n'est pas disposé à répondre à toutes les questions? A-t-il affirmé qu'il ne tient pas à parler de certaines choses?

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas la lettre sous la main. Celui qui l'a peut vérifier, au cas où je ferais erreur.

M. KNIGHT: Ce ne serait pas un témoin très utile s'il ne répondait pas à toutes les questions.

Le PRÉSIDENT: Il a dit qu'il ne tenait pas à donner de détails par écrit, car nous pourrions décider de ne pas l'entendre, et ses révélations seraient susceptibles de nuire à certains employés. Je crois que c'était à peu près cela.

M. LANGLOIS: Je songeais au quatrième alinéa de sa lettre, que voici:

> D'une façon générale, les renseignements que je voudrais vous fournir personnellement se rapportent aux traitements et salaires, aux changements de personnel et à l'encombrement de ce dernier, aux imperfections techniques, au manque d'équilibre en matière de programmes et à la télévision. Afin de protéger certains employés de Radio-Canada, je dois m'abstenir de préciser davantage.

Eh! bien, s'il ne peut préciser davantage dans sa lettre, je me demande comment il s'y prendra pour être plus explicite en présence du Comité. Je m'oppose fortement à la comparution de ce témoin. Si on l'autorise à venir, on ne doit pas lui permettre de passer des sujets sous silence, sous prétexte qu'il pourrait ainsi nuire à quelqu'un. Dans ces conditions, je crois que nous ne devrions pas l'entendre. A mon avis, il faudra auparavant qu'il consente à répondre à toutes les questions.

M. FLEMING: Je crois que nous sommes tout d'accord à cet égard. C'est le Comité, et non le témoin, qui décidera quelles questions exigent des réponses.

M. LANGLOIS: Je veux éviter de faire comparaître cet homme devant le Comité, s'il ne nous apporte que des affirmations vagues, et déclare que, pour une raison ou pour une autre, il doit arrêter là, sans rien ajouter.

M. FLEMING: J'ignore si nous donnons la bonne interprétation à sa lettre. A mon sens, il a dit qu'il ne voulait pas faire, par écrit des affirmations impliquant certains noms, car si le Comité décidait de ne pas l'entendre plusieurs personnes pourraient en souffrir. Je ne crois pas qu'il ait voulu dire que, s'il comparaît devant le Comité, il ne fournira pas tous les renseignements que nous pourrons lui demander.

M. LANGLOIS: J'ai donné lecture du paragraphe. A mon avis, il parlait des renseignements à fournir au Comité.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Langlois a raison. Selon moi, dans ce paragraphe, M. Aldred s'oppose à formuler des affirmations anticipées. J'estime qu'on peut interpréter sa lettre de la façon suivante: je ne veux pas faire de déclarations à l'avance, à moins d'être sûr que le Comité m'entendra, mais s'il veut bien m'entendre je suis disposé à tout dire.

M. BOISVERT: J'ai pris connaissance de la lettre et, à mon avis, c'est bien le sens qu'il faut lui donner.

M. LANGLOIS: Il a dit:

> Quand je vous en aurai fait part dans les grandes lignes, si la majorité des membres de votre Comité décide de ne pas m'entendre, on pourra facilement faire davantage pression auprès du personnel de Toronto pour l'empêcher de discuter de quelque façon que ce soit les affaires de Radio-Canada. Il ne faut pas oublier que, lorsqu'il existe un monopole dans le domaine de l'art créateur, on doit se ranger du bon côté, car, autrement, on risque de voir diminuer sensiblement son gagne-pain.

Voilà ce que pense un homme comme lui. Il se présenterait devant le Comité avec de telles idées et, pour cette raion, refuserait de répondre à toutes les questions. Je désire souligner que, s'il avait voulu laisser entendre ce que M. Fleming a dit, il se serait exprimé exactement de la même façon que M. Fleming. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Je l'ignore. Il pourrait dire: Je veux être certain de me faire entendre, ou d'être convoqué devant le Comité,

mais je ne veux rien écrire maintenant. Ce serait une bonne interprétation de la lettre. Cependant, il nous fait savoir qu'il craint de parler, dans certaines circonstances. Avant sa venue, je tiens à souligner qu'il sera tenu de répondre à n'importe quelle question et qu'il devra, à cet égard, se mettre à la disposition du Comité.

M. FLEMING: C'est toujours le Comité qui décide des questions à poser, et non le témoin.

M. LANGLOIS: Il pourrait venir et, après avoir fait une déclaration vague, s'en sauver sans que vous puissiez le rappeler.

M. FLEMING: Oui, nous le pourrions.

Le PRÉSIDENT: M. Gauthier a la parole.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Je ne discuterai pas la question de savoir si le témoin peut venir nous parler de télévision ou de détails techniques. Je ne crois pas qu'il soit un spécialiste. Cependant, il ne faut pas oublier que si nous posons un précédent à l'égard de cet homme, à la suite de son renvoi par Radio-Canada, nous serons ensuite forcés de recevoir quiconque aura été congédié par la Société. C'est pourquoi je propose qu'il ne soit pas entendu.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gauthier, je crois que votre motion est irrégulière, car elle s'oppose directement à celle de M. Smith.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Alors, je m'oppose à celle de M. Smith.

Le PRÉSIDENT: Je me trouve à peu près dans la situation d'un juré qui est censé adopter une attitude impartiale tant envers Sa Majesté le Roi qu'à l'égard du prisonnier à la barre. Voilà dans quelle situation je me trouve. Il me paraît assez juste de m'exprimer ainsi. Quand un témoin se présente, vous croyez qu'il doit répondre à toutes les questions, mais lui cependant peut décider à quelles questions il répondra. Quel que soit le principe en jeu, dans la pratique on ne peut forcer un témoin à fournir des renseignements qu'il refuse de donner. Un homme peut nous dire qu'il consent à faire une révélation complète, mais il est libre de changer d'idée au cours de son témoignage. Nous n'y pouvons rien. Nous pourrions conclure avec lui une sorte d'entente en vertu de laquelle il s'engagerait à répondre aux questions, mais rien ne nous garantit qu'il la respecterait.

M. STEWART: Voilà un homme qui lance des accusations contre Radio-Canada, et mettons que le Comité décide de ne pas l'entendre. Il subsistera un doute dans l'esprit de bien des gens. D'autre part, on lui a demandé d'être plus précis et de fournir plus de détails au sujet de ses accusations, mais il s'est délibérément abstenu de le faire. Pour ma part, si je lançais des accusations contre la Société, je consentirais volontiers à les énoncer clairement et à en faire part au Comité. Il semble que le témoin s'y refuse. Supposons qu'il vienne témoigner. Qu'arrivera-t-il? Radio-Canada a de nombreux ennemis puissants au pays. On en a nommé un aujourd'hui, la *Gazette* de Montréal, qui est prête à recourir aux pires mensonges pour dénigrer la Société. Il y en a un autre dans l'Ouest du Canada, l'entreprise des journaux Southam, qui possède ses propres réseaux radiophoniques. On diffusera par tout le pays ces accusations contre Radio-Canada et quand la Société y répondra, la population n'entendra pas sa réfutation. La réputation de Radio-Canada sera donc ternie. Par conséquent, à moins que ce témoin ne consente à être plus précis dans ses accusations, je crois que nous ne devrions pas l'entendre.

M. HENRY: J'ai entendu M. Langlois manifester ses craintes. Il pense que le témoin refuse d'être plus précis. Quant à moi, j'estime que ses affirmations sont trop vagues et que, dans des circonstances ordinaires, il faudrait l'obliger à préciser. En vue du peu de temps dont nous disposons, je crois que ce seraient des efforts inutiles. A mon avis, cet homme devrait d'abord être interrogé par le sous-comité du programme, puis, si celui-ci le juge à propos, le Comité plénier pourrait l'entendre. Si le sous-comité du programme l'interrogeait après lui avoir fait prêter serment, nous saurions exactement de quoi il s'agit et nous protégerions en même temps les fonctionnaires de Radio-Canada. A mon sens, le témoin devrait tirer les choses au clair et nous fournir des détails complets. Tous les membres du Comité reconnaissent sans doute que cet homme a des renseignements à nous communiquer. Il n'est que juste de signaler qu'il s'agit d'un employé congédié. Je crains qu'en venant ici il ne soit désireux de déclencher ce que j'appellerais une guerre politique et partisane. J'estime alors que le sous-comité du programme devrait commencer par l'interroger, après qu'il aura prêté serment. Il faudrait prendre note de son témoignage. Je propose donc, comme amendement à la motion de M. Smith, que le témoin soit d'abord entendu sous serment par le sous-comité du programme et qu'on prenne note de son témoignage, puis qu'il soit entendu par le Comité plénier, si le sous-comité le juge à propos.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Ne croyez-vous pas qu'il adopterait devant le sous-comité du programme la même attitude que dans sa deuxième lettre, et qu'il ne fournirait aucun nouveau détail?

M. HENRY: Je l'ignore, mais j'estime qu'il doit d'abord être entendu par le sous-comité du programme.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Pour des motifs d'ordre général, je m'oppose à l'amendement. Admettons qu'il soit entendu par le sous-comité du programme. Celui-ci pourrait recommander qu'il soit autorisé à déposer devant le Comité principal. Il serait injuste envers les membres du sous-comité et tous les autres de les obliger à se prononcer sur la question. On pourrait en déduire qu'ils approuvent les déclarations qu'il a faites. Je ne vois pas pourquoi nous ne le traiterions pas comme un témoin ordinaire. Il faudrait pouvoir l'interroger sur toutes ses affirmations. Advenant le cas où il refuserait de répondre à des questions que nous approuvons, nous pourrions proposer,—et pour ma part je serais heureux de le faire,—qu'il soit renvoyé parce que nous le jugeons indigne de confiance. Cela réglerait le problème de la publicité qu'on pourrait faire autour de la question. Ne perdons pas notre temps. Cet homme affirme qu'il peut fournir des renseignements, mais il n'expose aucun grief. Je refuse de faire partie d'un comité qui prête le flanc à une telle réclame. J'ai dit l'autre jour qu'un employé avait été renvoyé par quelqu'un, et j'ai presque nommé M. Dunton. Il faudra qu'il ait des preuves qu'il n'a pas été convenablement et régulièrement congédié par un fonctionnaire de ce genre. Je crois que nous nous faisons beaucoup de tort.

Il n'apporte aucune preuve à l'appui de ses accusations; la chose arrive dans tous les comités. Prenons, par exemple, le comité actuel des pensions de vieillesse. Nous y entendons mille affirmations que je n'accepte pas, mais toutes les personnes qui témoignent devant des comités de ce genre s'exposent à cela.

Je n'en dis pas davantage.

Le PRÉSIDENT: M. Plouffe me signale un point quant à nos pouvoirs dans certains cas. Il s'agit de l'article 603 du Règlement, qui amplifie l'idée que j'énonçais tout à l'heure:

> Un comité n'a le pouvoir de punir ni un de ses membres ni une autre personne qui l'aurait offensé par des paroles déplacées ou par une conduite méprisante, comme ce serait le cas pour un témoin refusant de déposer ou ayant altéré la vérité, mais doit se contenter de déférer ces offenses à la censure de la Chambre.

Voilà dans quelle situation je me trouve. C'est à peu près ce que nous pensions; de toute façon, nous ne pouvons rien faire. Avez-vous songé à la question, monsieur Henry? En raison des termes de la lettre de M. Aldred, le témoin refuserait probablement de se soumettre à un interrogatoire préalable de la part du sous-comité du programme, car il formulerait une déclaration publique avant l'examen complet, ce à quoi il se refuse dans sa lettre. Ne croyez-vous pas que ce soit là la situation?

M. HENRY: Peut-être bien, mais nous ne le saurons que lorsqu'il se présentera.

M. SMITH (*Calgary*): S'il est bien avisé, il s'y refusera. Pourquoi se placerait-il deux fois dans une situation désavantageuse? C'est une question de choix.

M. HANSELL: J'ajoute un mot. Je ne crois pas que nous ayons à craindre d'entendre ce témoin, car le Comité compte des avocats très compétents, qui ont l'habitude des tribunaux et savent interroger des personnes beaucoup plus rusées que cet homme ne le sera. S'il est novice dans cet art, le Comité s'en apercevra facilement.

M. LANGLOIS: Je ne crois pas que nous ayons à craindre à cet égard. Je partage l'avis de M. Smith.

Le PRÉSIDENT: Pour ce qui est de ceux qui s'opposent à ce que nous l'entendions, je suppose qu'ils craignent que nous n'établissions un précédent pour la comparution des témoins. Ils ne redoutent pas les dépositions qu'il pourrait faire ni la façon dont nous pourrons le traiter. C'est là du moins la façon dont j'interprète les objections.

M. HANSELL: On pourrait aussi les interpréter de l'autre façon. Plus tard, dans le cas de nouveaux témoins, le Comité pourrait bien dire: "Nous n'avons pas entendu un tel, pourquoi entendrions-nous celui-ci?"

Le PRÉSIDENT: A mon avis, tout acte qu'on pose a des répercussions plus tard.

M. LANGLOIS: Pour faire suite aux remarques de M. Hansell, je vous dirai qu'à mon avis les avocats qui font partie du Comité sont certainement aussi compétents que n'importe quel autre. Je lui signale, cependant, qu'ici les avocats n'ont pas les mêmes avantages que devant les tribunaux. En cour, si l'avocat éprouve de la difficulté à obtenir des renseignements d'un témoin, il peut demander au juge de le déclarer témoin hostile. L'avocat dispose donc d'un moyen d'obliger le témoin à déposer et à répondre aux questions.

D'après l'article 603, nos pouvoirs ne sont pas très étendus à cet égard; néanmoins, je ne m'oppose pas à ce que le Comité convoque M. Aldred comme témoin. Cependant, je prie le président de bien lui faire comprendre. dans la lettre qu'il lui adressera pour lui annoncer que nous acceptons de l'entendre,

qu'il devra se mettre entièrement à la disposition du Comité et qu'il lui faudra répondre à toutes les questions. Il ne pourra pas dire, par exemple: "Je ne puis nommer un tel, car je crains de lui nuire", ou bien! "Je ne puis en nommer un autre car cela pourrait compromettre sa carrière". Il lui faudra accepter toutes nos questions et se tenir à notre disposition. Je prie donc le président de nous assurer que, dans la lettre qu'il adressera à cet homme, il posera ces conditions, en toute justice pour le témoin. Ce dernier saura donc à quoi s'en tenir avant de comparaître devant le Comité. Cette façon de procéder sera également juste pour les membres du Comité et les fonctionnaires de Radio-Canada.

Je ne m'oppose pas à ce qu'il comparaisse devant le Comité, mais je voudrais qu'on lui fasse bien comprendre qu'il sera à notre entière disposition.

M. FLEMING: Je ne vois pas pourquoi on ne mettrait pas les points sur les i dans une lettre conçue selon les termes que propose M. Langlois.

M. SMITH (*Calgary*): Je ne crois pas que le président veuille le faire. Je ne crois pas que le président de notre Comité désire poser une condition. A mon avis, il devrait se contenter de lui dire que s'il comparaît devant le Comité, il devra répondre aux questions que lui poseront les membres, comme tout autre témoin. Je ne crois pas que nous puissions rien faire en ce sens. Il encourt un certain risque en se présentant à titre de témoin, et il sera interrogé aussi complètement que possible, selon les directives du président.

Le PRÉSIDENT: Je ne voudrais pas abréger sans motif la discussion, mais j'estime que chacun a déjà pris une décision pour ou contre ces deux motions. Êtes-vous prêts à voter?

Vous vous souvenez sans doute que vous êtes saisis d'une motion et d'un amendement. Sauf erreur, j'ai ici le texte de l'amendement, mais j'allais l'exprimer de façon un peu différente. Je crois qu'il vaut mieux nous en tenir au texte. M. Henry propose que le sous-comité du programme interroge d'abord M. Aldred et signale ensuite au Comité si, à son avis, l'intéressé devrait comparaître devant le Comité principal. Voilà l'amendement.

Pour ce qui est de la motion de M. Smith, il propose simplement qu'on entendre le témoin. L'amendement passerait en premier lieu. Je prie ceux qui l'appuient de lever la main. Contre?

L'amendement est rejeté.

Vous êtes maintenant saisis de la motion principale, savoir que le témoin doit être entendu. Que ceux qui sont en faveur lèvent la main. Contre?

Adopté.

Je sais que vous êtes disposés à me confier la rédaction de la lettre, mais, en toute sincérité, j'aimerais vous en donner lecture avant de l'envoyer; c'est pourquoi je cède le fauteuil à M. Langlois. L'interrogatoire portera sur le service à l'étranger, pour ce qui est des crédits à l'étude. Dans quelques instants, je rapporterai une lettre qui sera immédiatement expédiée à M. Aldred.

M. FULTON: Auparavant, je désire poser quelques questions à l'égard de Radio-Canada en général. Il s'agit de deux questions seulement.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai aucun doute que M. Langlois les entendra.

—M. Langlois occupe le fauteuil.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Fulton, vous désirez vous reporter à la discussion antérieure?

M. Fulton:

D. Je désire poser deux questions d'ordre général, qui ne se rapportent à aucune des discussions précédentes. Auparavant, je tiens à signaler que je les pose simplement pour ma gouverne, car je m'intéresse beaucoup aux mesures de sécurité prises à travers le pays. J'aimerais donc que M. Dunton nous dise s'il y a eu un criblage des employés de Radio-Canada, pour fins de sécurité, et quels furent les résultats en ce qui concerne le renvoi des fonctionnaires.—R. On a pris certaines mesures de sécurité depuis l'inauguration du Service international. En 1946, nous avons pris des mesures d'ordre général visant tous les employés du Service international, et nous les avons précisées davantage en 1948.

J'ignore le sens exact qu'on donne à l'expression "passer au crible," mais les mesures de sécurité ont été appliquées sans interuuption depuis 1946 et elles continueront de l'être. Pour ce qui est du Service national, nous ne prenons pas de mesures particulières de cette nature.

Q. Qui effectue le criblage, monsieur Dunton?—R. La Gendarmerie royale du Canada, qui consulte certaines autres autorités.

D. Depuis 1946, a-t-on congédié ou remercié des employés par suite du criblage?—R. On n'a congédié ou remercié personne pour des motifs de sécurité.

M. Stewart:

D. Quelle est la portée de ces mesures? L'an dernier, nous avons eu une discussion à la Chambre sur le sujet, et j'ai cru comprendre que les violonistes avaient été passé au crible. Par la suite, le ministre s'est rendu compte qu'il était allé un peu trop loin, et il a affirmé que seuls les fonctionnaires supérieurs subissaient cet examen. En est-il ainsi?—R. Tous les employés du Service international font l'objet d'un contrôle. D'après la façon générale de procéder, il existe différents degrés de vérification, mais tous les employés sont soumis à un examen.

D. Et pour ce qui est des artistes?—R. Bien entendu, un violoniste ne fait pas ordinairement partie du personnel, et il n'entrerait pas dans cette classe. On tient parfois une enquête particulière à l'égard de certaines personnes qui se font entendre sur les ondes.

M. Fulton:

D. Monsieur Dunton, a-t-on déplacé certains employés d'un service à un autre, par suite du criblage?—R. On n'a déplacé personne pour des fins de sécurité.

M. Fleming:

D. Par suite du criblage ou des mesures de sécurité, a-t-on mis en doute ou suspecté la loyauté de certains employés?—R. Je crois que le criblage a eu pour résultat de confirmer ou d'établir la loyauté des employés.

D. A-t-on terminé le criblage de tous les employés?—R. Je ne crois pas qu'il ait fallu aller aussi loin. Je sais que les mesures ont atteint tous les membres du Service international, mais pour ce qui est des employés du Service national, nous avons fait la vérification nous-mêmes. Nous nous intéressons seulement, —ou nous intéressons surtout,—ou contrôle du Service international.

M. FULTON: Alors, on a effectué le criblage des employés du service national? la loyauté des membres du service national?

Le TÉMOIN: Non.

M. FULTON: A-t-on pris des mesures ou formulé des projets afin de vérifier la loyauté du service national?

Le TÉMOIN: Nous n'avons fait aucun projet à cet égard, car nous estimons que le service national ne comporte aucun travail de nature confidentielle, selon le sens officiel, en ce qui concerne les renseignements relatifs à la sécurité, Par conséquent, il est inutile d'effectuer une vérification pour fins de sécurité.

M. STEWART: Quel travail de nature confidentielle comporte votre Service international? Pourquoi a-t-il fallu passer les fonctionnaires au cible?

Le TÉMOIN: De fait, nos programmes sont entendus dans tout l'univers; c'est pourquoi nous avons cru sage de nous assurer de l'intégrité des employés de ce service.

Le VICE-PRÉSIDENT: En outre, un grand nombre de vos fonctionnaires ne sont pas citoyens canadiens?

Le TÉMOIN: Oui, certains d'entre eux, et d'autres le sont devenus tout récemment.

M. FLEMING: Monsieur Dunton, serait-il exact de résumer ainsi la situation: vu les circonstances actuelles, le Bureau des gouverneurs doit devoir s'assurer que son personnel ne compte pas l'élément subversifs, surtout en ce qui concerne le service international.

Le TÉMOIN: Oui. Depuis plusieurs années, et surtout depuis 1946, nous nous sommes efforcés d'en être tout à fait sûrs et, grâce à une colaboration appropriée, nous avons pris toutes les mesures qui s'imposaient.

M. FULTON: Ne croyez-vous pas qu'il faudrait user d'une plus grande prudence en ce qui concerne le service national? En effet, s'il survenait un état d'urgence, je suppose qu'un des fonctionnaires de ce service pourrait plus facilement nuire au travail effiace de Radio-Canada...

M. STEWART: Cela ne servirait pas beaucoup leur cause. Je propose donc qu'on laisse le Bureau des gouverneurs ou les fonctionnaires compétents de la société prendre toutes précautions utiles.

Le TÉMOIN: Nous avons pris cette décision en nous fondant directement sur l'opinion des autorités gouvernementales qui collaboraient avec nous à l'égard des questions de sécurité. Elles n'ont pas jugé nécessaire de proposer qu'on prenne des mesures particulières de sécurité. Comme vous le savez probablement, ces mesures entraînent beaucoup de travail et l'on s'est demandé où il fallait les appliquer. Les autorités compétentes ne les jugent pas nécessaires à l'égard du service national, en partie parce que le travail effectué au Canada est tellement évident qu'on s'apercevrait immédiatement de toute tendance subversive; le public s'en rendrait compte dès la radiodiffusion d'un programme répréhensible.

M. STEWART: J'espère bien que le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada résistera à cette tentative de passer au crible tous les fonctionnaires de l'État. J'estime que la chose est insensée. Pour ce qui est de la Société, j'espère qu'on ne passera pas au crible les employés qui n'effectuent aucun travail de nature confidentielle, et qu'on mettra fin à cette crise d'hystérie. Je ne veux pas dire que M. Fulton soit ateint d'hystérie, mais, à mon sens, tout ce criblage résulte de la crise d'exaltation à laquelle sont en proie les pays occidentaux.

M. FULTON: M. Stewart ne saisit sans doute pas la portée de ses paroles, quand il affirme qu'il n'est pas nécessaire de passer au crible tous les fonctionnaires de l'État. A mon avis, ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité devraient

prendre toutes les précautions possibles afin que les ennemis de notre pays ne puissent être en mesure d'assumer la maîtrise ou la direction à un moment capital, et favoriser ainsi leur cause tout en nuisant à la nôtre.

M. STEWART: Les fonctionnaires supérieurs de Radio-Canada sont ici présents. Ne croyez-vous pas que nous devrions commencer à les interroger?

Le VICE-PRÉSIDENT: Voyons,messieurs...

M. FULTON: Je ne veux pas dire qu'il soit possible ou vraisemblable qu'on se livre actuellement à des actes subversifs. Cependant, l'heure viendra peut-être où, dans ce dessein, comme l'indiquait le rapport de la commission royale d'enquête sur l'espionnage, les intéressés pourraient s'installer dans des postes dont ils useraient à leur avantage.

Le VICE-PRÉSIDENT: J'ai été trop indulgent en autorisant les membres à faire certaines remarques. Je propose maintenant que nous limitions la discussion aux questions posées aux témoins. Si quelque membre du Comité a des commentaires à formuler, il pourra le faire quand nous préparerons notre rapport, alors que nous étudierons toute proposition ou recommandation soumise par les membres. Dans l'intervalle, messieurs, je propose que nous nous contentions d'interroger les témoins.

M. STEWART: Monsieur le président, M. Fulton a exprimé un avis que je ne partage pas. J'estime que celui que j'ai formulé vaut autant; il découle de son affirmation précédente.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que nous devrions nous en tenir à l'examen des témoins.

Le TÉMOIN: Permettez-moi d'ajouter que nous sommes au courant du danger possible auquel M. Fulton a fait allusion et que nous en tenons compte dans la direction générale des affaires du personnel de la Société. Les administrateurs sont renseignés de bien des manières sur les personnes à leur emploi, et il va sans dire qu'ils peuvent porter un jugement sur elles; ils tiennent toujours compte de ce point de vue, sans toutefois entreprendre une vérification de nature officielle.

M. FULTON: Le réponse de M. Dunton me satisfait, et je suis heureux d'apprendre que le Bureau des gouverneurs et les administrateurs de Radio-Canada songent constamment à la question. J'espère qu'ils ne feront preuve d'aucune négligence à cet égard, et qu'ils continueront de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités.

M. STEWART: M. Dunton pourrait-il me dire comment on peut savoir quand une personne a des tendances subversives, et quand il y a lieu d'enquêter à ce sujet?

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Dunton a dit que Radio-Canada ne permet aucun criblage et que la Société n'en fait pas elle-même; d'autres autorités s'en chargent.

Le TÉMOIN: Vous conviendrez, monsieur le président, qu'il est très difficile de répondre à cette question. En embauchant des employés pour notre service national, les administrateurs mettent beaucoup de soin à choisir des gens qui jouissent d'une bonne réputation, et à s'assurer qu'ils seront en mesure de bien servir la population par l'entremise de la Société.

M. STEWART: Permettez-moi de signaler que je suis satisfait de votre travail.

M. FLEMING: Puis-je poser à M. Dunton une question découlant d'une de ses réponses? Pour ce qui est du criblage des employés du Service international, dois-je comprendre que Radio-Canada agit en collaboration avec d'autres organismes de sécurité, et soumet la question au gouvernement, qui prend sur lui

de faire mener une enquête? Le gouvernement utilise-t-il ses autres organismes pour effectuer le criblage des employés du service international?

Le TÉMOIN: C'est absolument ce qui se passe. Nous avons consulté des autorités sur la question de sécurité, et voici comment nous avons décidé de procéder: il y a lieu, dit-on, de nous renseigner sur le personnel du Service international, mais nous pouvons nous en dispenser en ce qui concerne les employés du service national.

M. FLEMING: Je veux dire que la décision à ce sujet émane du gouvernement?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: Et le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada s'inspire de cette opinion, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Je dirais plus. Nous n'avons pas pris cette décision sur l'avis d'un autre organisme; c'était aussi notre opinion que le criblage n'était pas nécessaire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, selon le mémoire qui renferme la décision du sous-comité du programme, nous devons maintenant passer à l'examen des crédits déférés au Comité. Nous abordons donc cette question.

M. FLEMING: Monsieur le président, j'ai demandé qu'on nous fournisse en même temps un tableau indiquant les détails qui figurent au budget pour cette année et pour l'an dernier, ainsi que le montant des dépenses à l'égard de chaque item au cours de l'année dernière.

Le TÉMOIN: On est à préparer ce tableau, monsieur Fleming.

M. FLEMING: Je propose que nous le versions au compte rendu.

M. STEWART: Le crédit qui figure cette année dans le budget à l'égard des cachets des artistes est-il inférieur à celui de l'an dernier? C'est du moins l'impression que j'ai en examinant le tableau.

M. FLEMING: Un instant, je vous prie. Nous aimerions verser dès maintenant le tableau au compte rendu; nous pourrons ensuite poser des questions à ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Plait-il au Comité que nous versions le tableau au compte rendu des délibérations?

Des VOIX: Oui.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

SERVICE INTERNATIONAL

CRÉDITS ET DÉPENSES

1949-1950 et 1950-1951

	Crédits votés, 1949-1950	Dépenses, 1949-1950	Montants approximatifs requis, 1950-1951
Cachets des interprètes	500,000	384,641	385,000
Traitements	628,000	606,315	680,000
Service des nouvelles	50,000	53,634	57,000
Port et régie	30,000	19,666	20,000
Impressions et papeterie	55,000	74,155	58,000
Loyer	25,000	25,410	11,000
Télégraphe, téléphone et télétype	40,000	35,233	40,000
Frais de déplacement, de transport et de représentation	60,000	34,868	55,000
Frais généraux d'exploitation	146,000	101,855	138,000
Lignes de transmission	31,000	24,693	28,000
Énergie	40,000	27,586	40,000
Lampes et entretien	37,000	40,542	54,000
Ligne Montréal-Sackville	50,000	44,090	47,000
Améliorations aux propriétés louées	5,000	67	5,000
Frais de surveillance	84,850	73,638	80,400
	$1,781,850	$1,546,393	1,698,400
Moins—Recettes estimatives			100,000
			$1,598,400
Acquisitions et modifications:			
Matériel, terrains et constructions	925,000		385,715
Surveillance	46,250		19,285
A voter de nouveau		1,091,309	
Crédits de l'année précédente requis pour acquitter les dettes et faire honneur aux engagements contractés avant le 31 mars 1949 et le 31 mars 1950 respectivement	687,681		638,961
	$1,658,931	$1,091,309	$1,043,961

M. STEWART: Voyons maintenant la question des programmes diffusés du Canada à l'étranger et vice versa. Sauf erreur, il s'agit de votre Service international à ondes courtes. Pourriez-vous nous dire comment on procède?

Le TÉMOIN: Il existe habituellement beaucoup de réciprocité à cet égard. Certains programmes du réseau national sont transmis outre-mer et les frais en sont acquittés par le réseau national; d'autre part, certains programmes du Service international sont également diffusés par le réseau national. Je crois que, dans un ou deux cas, on a partagé les frais, en vertu d'une entente spéciale, mais, règle générale, on procède comme je l'ai déjà indiqué. Une grande partie des émissions du Service international doivent émaner du service même.

M. STEWART: Oui.

M. FLEMING: Monsieur le président, afin de procéder avec méthode, je propose que nous discutions les item un par un.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, les cachets des interprètes viennent en premier lieu.

M. Fleming:

D. Cela comprend-il les frais relatifs aux droits d'auteur, ou ces frais sont-ils supplémentaires?—R. Non, il s'agit des cachets des artistes et des exécutants.

D. Les interprètes sont tous des artistes?—R. Non, pas toujours, cela dépend de la nature du programme. Il s'agit souvent d'orateurs ou d'autres classes d'exécutants. Ce groupe comprend toutes les personnes de l'extérieur qui participent au programme.

D. Comment établissez-vous la répartition des traitements et des cachets des artistes en ce qui concerne le Service international? Tous les frais relatifs à leur travail sont-ils attribués au Service international ou bien si une partie en est imputable à Radio-Canada? Comment procède-t-on?—R. Notre Service international est dirigé par Radio-Canada, à titre d'agent du gouvernement. Bien entendu, on prend soin d'imputer au Service international les dépenses d'ordre général et les frais relatifs à certains membres du personnel.

D. Le traitement de M. Delafield est-il imputé au Service national?—R. Non, il fait partie du Service international.

D. Dans certains cas, les frais relatifs au travail des fonctionnaires affectés à la fois au Service international et à Radio-Canada sont-ils attribués proportionnellement aux services respectifs?—R. Oui, comme le directeur général l'a expliqué l'autre jour, c'est le cas de certains fonctionnaires chargés de la surveillance, et ainsi de suite.

D. Je songeais à eux.—R. Dans une certaine mesure, je fais moi-même partie de cette classe, ainsi que certains de nos ingénieurs et des membres d'autres services. Un montant global de 5 p. 100 est versé à l'égard des frais d'exploitation subis par le service national.

M. HANSELL: Les montants versés à même votre revenu à l'égard du Service international sont-ils indiqués ici, ou s'il s'agit d'allocations spéciales?

Le TÉMOIN: Ce sont des item distincts. Le Parlement vote l'argent et l'on en tient compte séparément.

M. Fleming:

D. En général, comment vous y prenez-vous pour établir vos crédits? Dans d'autres comités, on nous a fourni des explications sur la façon dont on procède dans certains ministères. Par exemple, au ministère des Affaires extérieures, on établit une feuille préliminaire des crédits, qui va tout d'abord à certains fonctionnaires du Conseil du trésor,—non au Conseil du trésor, mais à des fonctionnaires du Conseil du trésor;—ceux-ci l'étudient, et renvoient tantôt tous les crédits, au complet, tantôt seulement une partie. Lorsque le service intéressé les a de nouveau étudiés, on les transmet au Conseil du trésor même, qui en approuve, en dernier lieu, la publication dans le livre bleu du Budget, soumis au Parlement. De quelle façon procédez-vous?—R. Voici. Tout d'abord, pour ce qui est du service à l'étranger, nous décidons des programmes de concert avec le ministère des Affaires extérieures. C'est celui-ci qui trace la ligne de conduite en ce qui concerne les pays où nous devons nous faire entendre. Ensuite,—pour l'année courante par exemple,—nos fonctionnaires du service à ondes courtes établiront probablement des chiffres à l'égard des montants qu'ils jugent nécessaires au fonctionnement de ces services, compte tenu du temps disponible pour l'émission, et le reste. Puis, des fonctionnaires supérieurs de la Société discutent et modifient ces chiffres, qui sont ultérieurement soumis à un comité consultatif du service à ondes courtes, comité composé de représentants

du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Commerce. Il s'agit d'un comité consultatif qui n'assume pas l'entière responsabilité, mais consacre toujours à ce travail beaucoup d'attention. Lorsque le comité a rédigé son rapport, les crédits sont soumis au Conseil du trésor.

D. Quelle est la composition du comité consultatif?—R. Plusieurs fonctiontiannaire de Radio-Canada, ayant habitullement à leur tête le directeur général, y siègent,—j'assiste aussi quand je peux,—de même que le surintendant et l'agent de liaison auprès du ministère. Il y a également plusieurs fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, le sous-secrétaire quand il peut s'y rendre, et plusieurs de ses hauts fonctionnaires, comme les chefs des divisions de l'Europe, et de l'Amérique latine; ceux-ci en amènent d'autres, selon l'ordre du jour. Il y a aussi des représentants du ministère du Commerce, et parfois des fonctionnaires d'autres ministères, selon les intérêts en jeu. Cette année les fonctionnaires du Conseil du trésor devaient examiner le budget. Nous avons ensuite pris des mesures pour que M. Bryce, du Conseil du trésor, étudie tous les crédits avec le comité consultatif, c'est-à-dire avec des représentants de Radio-Canada, du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Commerce. On a étudié le budget très attentivement et, après discussion, on l'a renvoyé au Conseil du trésor. Tous les membres du Conseil du trésor l'ont examiné lors d'une réunion à laquelle certains fonctionnaires de Radio-Canada et moi-même assistions. Enfin, on a approuvé les crédits dans la forme que vous avez maintenant sous les yeux.

D. Et lorsque ces crédits sont soumis au Conseil du trésor la première ou la deuxième fois, Radio-Canada agit, en quelque sorte, à titre d'agent pour le compte du ministère des Affaires extérieures, du ministère du Commerce et des autres ministères intéressés?—R. Nous agissons au nom du gouvernement. Comme je l'ai déjà dit, les autres n'assument pas l'entière responsabilité, car la Société est, en somme, l'organisme intéressé.

D. C'est donc une question de ligne de conduite de la part du gouvernement. Le gouvernement a le dernier mot en ce qui concerne le montant à dépenser à l'égard des programmes diffusés outre-mer par ondes courtes. Cela n'influe aucunement sur votre situation financière?—R. Non, notre tâche consiste à dépenser l'argent que le gouvernement décide d'affecter à ce service.

D. Comment le ministère des Affaires extérieures vérifie-t-il les dépenses d'argent et les résultats obtenus?—L'autre jour, vous avez signalé au Comité, —du moins, certains de vos fonctionnaires l'ont fait,—le genre de lettres et les marques d'appréciation que vous recevez des pays où les programmes sont entendus. Voici où je veux en venir. Dans quelle mesure le ministère des Affaires extérieures vérifie-t-il, par la filière régulière, les dépenses subies et les résultats obtenus? Pouvez-vous répondre à cette question, ou relève-t-elle du ministère des Affaires extérieures?—R. Je puis vous donner quelques indications. Pour ce qui est des frais, je ne crois pas que le ministère veuille indiquer le montant exact que nous dépensons à l'égard d'un programme particulier transmis à tel ou tel pays outre-mer, car nous assumons la responsabilité à cet égard. Quant aux résultats obtenus, je crois que le ministère s'efforce de recueillir ces renseignements par l'entremise de ses propres missions à l'étranger, et de diverses autres façons. En outre, nous recevons directement un grand nombre de lettres, car plusieurs auditeurs nous écrivent afin de nous exprimer leur appréciation du travail accompli par notre service, de nos émissions et le reste. Vous conviendrez qu'il n'est pas facile de déterminer l'accueil fait à nos réalisations radiophoniques; cependant, les commentaires qui nous parviennent directement, et par

l'entremise du ministère, démontrent qu'on apprécie grandement les services fournis.

D. De quelle façon dépensez-vous l'argent? Présentez-vous des comptes mensuels? Met-on le montant entier du crédit à votre disposition?—R. Nous employons les fonds du service national, puis notre trésorier soumet un compte précis et détaillé au gouvernement qui nous rembourse.

D. S'agit-il d'états mensuels?

M. BRAMAH: Oui mensuels.

M. FLEMING: Vos comptes sont-ils soumis par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, ou bien si les deniers proviennent du Fonds du revenu consolidé?

M. BRAMAH: Nous soumettons la chose au ministère des Finances.

Le TÉMOIN: Les comptes sont transmis par le Bureau au ministère du Revenu national, qui les communique au ministère des Finances.

(M. Maybank reprend le fauteuil.)

M. HANSELL: Au sujet des cachets des interprètes pourriez-vous me dire quelle proportion des émissions diffusées outre-mer se compose de causeries et de commentaires et quelle proportion comprend des programmes musicaux?

Le TÉMOIN: M. Delafield répondra à cette question.

M. DELAFIELD: Je crois que la meilleure réponse que je puisse vous donner, c'est d'indiquer la proportion des périodes de temps consacrées à chaque genre d'émissions au cours de nos émissions diffusées outre-mer. Les programmes transmis en Europe sont diffusés en plusieurs langues; il n'y a à peu près pas de programmes récréatifs dans ce service. Il a pour objet principal la transmission de renseignements, revues de l'actualité, documentaires, causeries et explications générales sur le mode de vie et l'attitude des Canadiens, et ainsi de suite. Les programmes destinés à l'Amérique latine sont agrémentés de musique, car nous cherchons tout d'abord à nous constituer un auditoire en ces pays, où les auditeurs sont présentement moins nombreux qu'en Europe. Nous devons nécessairement tenir compte des goûts des sans-filistes de l'Amérique latine. Dans l'ensemble, les auditeurs européens sont beaucoup plus réfléchis et s'intéressent davantage aux émissions sérieuses.

M. HANSELL: Je me demandais s'il y avait beaucoup de programmes musicaux et récréatifs sur le réseau international. Par exemple, si je ne m'abuse, un programme spécial sera diffusé le jour de la fête du Dominion.

M. DELAFIELD: Les auditeurs n'ont guère de satisfaction à capter les émissions musicales transmises par ondes courtes. Un certain nombre de programmes de ce genre sont transmis grâce au service de transcription qui est surtout consacré à la musique canadienne et aux problèmes canadiens. Nous utilisons ce service pour faire connaître à l'étranger les progrès réalisés dans la musique canadienne et pour renseigner davantage les gens sur la culture canadienne.

M. HANSELL: Vous procédez de cette façon?

M. DELAFIELD: Oui.

M. STEWART: Pouvez-vous me dire pendant combien d'heures chaque semaine la *B.B.C.* utilise vos transcriptions? En avez-vous une idée?

M. DELAFIELD: La *B.B.C.* ne fournit peut-être pas un aussi bon exemple que certains organismes européens, parce qu'elle est un service hautement organisé, où il est assez difficile de faire passer nos transcriptions. Il doit y avoir d'autres

sociétés de radiodiffusion à l'étranger qui en font meilleur usage. Je dois signaler que nous avons tenté des efforts spéciaux, surtout en ce qui concerne les émissions de nouvelles et les commentaires; nous avons réussi à accroître le nombre des émissions canadiennes qui passent là-bas, en plus des revues de l'actualité et des commentaires. Par exemple, il y a quelque temps, nous avons diffusé une émission spéciale réalisée à Winnipeg par l'un des nôtres au sujet des inondations dans cette région. Je puis ajouter, comme explication supplémentaire, qu'en ce qui concerne d'importants organismes comme la *B.B.C.* nous avons plus de succès lorsqu'il s'agit de programmes relatifs à des fêtes nationales. A sa demande, nous avons récemment préparé un programme qui doit passer le jour de la fête du Dominion. Il a été réalisé par un orchestre symphonique canadien utilisant uniquement des pièces et de la musique canadiennes. La *B.B.C.* a récemment fait l'essai des disques que nous lui avions envoyés, et elle nous signalait, il y a quelques jours, que le programme était très intéressant et qu'il serait diffusé en Grande-Bretagne le jour de la fête du Dominion. Cependant, rège générale, c'est peut-être par la *B.B.C.* qu'il nous est le plus difficile de faire passer nos émissions et d'atteindre les auditoires britanniques au moyen de notre service de relais.

M. HANSELL: Je songeais à autre chose. Prenons, par exemple, le programme à l'occasion de la fête du Dominion; je crois que les auditeurs le goûteront. Il nous montre à l'œuvre des artistes canadiens qui encore dans la classe des amateurs. Pourriez-vous même par transcription, diffuser un programme de ce genre susceptible de disséminer à l'étranger des renseignements de première main sur le genre d'amateurs que nous connaissons au Canada.

M. DELAFIELD: Je dois d'abord répondre que notre budget relatif aux programmes est naturellement très limité. Par conséquent, nous affectons la plus forte partie de nos crédits aux renseignements et aux explications concernant le Canada. A cause de certains règlements, les programmes musicaux sont très dispendieux et nous n'y avons pas souvent recours. Nous les utilisons seulement à l'intention des secteurs où nous croyons qu'ils nous permettront de créer et d'intéresser des auditoires.

En ce moment, grâce aux progrès réalisés par les jeunes musiciens canadiens, nous aidons grandement certaines régions. Nous avons inauguré un programme intitulé *Evening Recital*, où figurent non seulement des musiciens et des artistes de carrière, mais auusi, à l'occasion, des jeunes vedettes comme celles qui participent aux programmes du genre de *Singing Stars*.

Nommons en outre l'album de musique canadienne, série de concerts inaugurés il y a plusieurs années auxquels prennent part des artistes canadiens. Nous en avons déjà présenté trois. Ils sont distribués par le ministère des Affaires extérieures à nos missions à l'étranger; ils servent à expliquer aux gens influents de ces pays la situation de la musique canadienne et ses progrès. D'autre part, nous présentons aussi des choses du genre du *Prairie Schooner*, des chants de folklore et d'autres pièces légères de même nature, et ainsi de suite.

Nos programmes musicaux sont bien équilibrés; ils ne se composent pas entièrement de pièces classiques.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais poser deux questions, qui n'ont aucun rapport entre elles. Se peut-il que vous ayez exagéré au sujet des inondations? Je m'explique...

M. DELAFIELD: C'est possible. Cependant, monsieur, je suis très heureux de vous dire, puisque vous habitez Winnipeg, que si nous avons exagéré, c'est tout à fait à l'avantage des citoyens de cette ville.

Le PRÉSIDENT: Je ne le nie pas et je ne vous critique aucunement. Laissez-moi cependant vous raconter ceci. Une jeune Yougoslave que ma famille connaît intimement,—de fait, c'est presque un cas d'adoption,—a reçu de sa belle-mère, je crois, une lettre de Belgrade lui exprimant et je cite, les "vives condoléances" de cette parente pour le désastre dont nous avions été victimes. Elle semblait croire qu'environ 300,000 personnes avaient été complètement privées de leur maison et de tout abri. Elle nous imaginait, pour l'instant du moins, un peu comme une tribu nomade. Elle demandait de plus amples renseignements sur les pertes de vie, car elle ne pouvait pas croire qu'un tel désastre fût possible sans de nombreuses victimes.

Pendant la guerre, la jeune fille a eu des expériences bien pénibles; durant le conflit et après coup, on l'a renvoyée de Caïphe à Pilate, jusqu'à ce qu'elle vienne enfin au Canada. Plus tard, sa belle-mère a dit qu'au moins elle se trouverait maintenant en pays ami, et que cette nouvelle expérience n'était pas aussi désagréable que si c'eût été en Europe.

C'est la lettre de cette très compatissante dame de Belgrade qui me pousse à me demander ce qu'on a bien pu lui dire.

M. DELAFIELD: Je signale, monsieur, que nos comptes rendus se bornaient à exposer les faits; des auditeurs intéresssé nous ont transmis de l'argent pour secourir les sinistrés manitobains. Si je me souviens bien, lundi dernier, quand vous avez fait la tournée au septième étage pour voir notre exposition du Service international, vous avez dû remarquer un chèque reçu de Suisse. Ce n'est qu'un exemple.

M. LANGLOIS: Avez-vous fait la même chose au sujet de l'incendie de Rimouski?

M. DELAFIELD: Oui, et nous avons aussi reçu des lettres et des dons pour aider les victimes de l'incendie de Rimouski.

Le PRÉSIDENT: J'ignore si c'était à la suite de vos émissions, mais je signale que les premiers chèques reçus au Canada à cet égard provenaient d'un groupe d'orphelins parisiens. Il y avait un chèque de $15 pour les sinistrés de Rimouski et un autre du même montant à l'intention des Manitobains. Ces chèques ont été envoyés par un groupe d'orphelins auxquels certains habitants de Winnipeg s'étaient grandement intéressés. Dès qu'ils ont appris les nouvelles du sinistre, ils ont envoyé l'argent. Je ne saurais dire comment il se fait qu'ils avaient autant d'argent en caisse, mais de toute façon c'est ce qui s'est produit. Je suis d'avis que ces dons résultent de vos émissions plus que de toute autre cause.

C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet, mais, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, j'aimerais poser une autre question qui n'a aucun rapport avec la première. Je songe surtout aux pays de l'Amérique latine, mais la question vise aussi bien les autres pays. J'aimerais savoir à quel point les fonctionnaires canadiens à l'étranger vous aident dans ce travail. Vous disent-ils comment vos programmes sont accueillis? Vous signalent-ils quels genres d'émissions vous devriez faire passer? Vous renseignent-ils sur le nombre d'auditeurs? En d'autres termes, agissent-ils en quelque sorte comme vos agents pour la transmission de messages canadiens dans ces pays?

M. DELAFIELD: Nous nous tenons en relations étroites avec nos missions car, comme elles représentent le Canada à l'étranger, elles constituent notre premier point de contact avec les régions où nous n'en aurions pas autrement.

Nous complétons ces rapports au moyen de contacts directs avec les sociétés de radiodiffusion dans les divers pays. Les missions nous aident beaucoup. Parfois, cependant, elles ne peuvent accorder à nos requêtes autant d'attention qu'elles le voudraient, car elles ne disposent pas du nombre nécessaire de fonctionnaires préposés à l'information pour s'acquitter de cette tâche comme il le faudrait.

Si vous me permettez d'établir une commission avec un autre organisme semblable au nôtre, je signale que la *B.B.C.* est aux prises avec des difficultés analogues. Elle doit souvent compléter les renseignements qu'elle obtient des missions à l'étranger en nommant elle-même des représentants dans divers pays, ce qui, il va sans dire, est de beaucoup préférable. Notre service ne pourrait, bien entendu, procéder de cette façon, car cela entraîne de fortes dépenses.

M. LANGLOIS: Font-ils partie du personnel de la mission?

M. DELAFIELD: Non, ils sont entièrement indépendants. Autre remarque à ce sujet. Jusqu'ici, le Service international n'a pas pu faire grand-chose en vue d'envoyer les principaux fonctionnaires qui réalisent et diffusent des programmes en langues étrangères, dans les régions où ces programmes sont irradiés. Cela fait partie d'un projet que nous sommes à élaborer. C'est un point très important de notre travail. Je parle en connaissance de cause, car l'an dernier, au printemps, j'ai eu l'occasion de faire ma première tournée européenne pour le compte du service international. J'ai parcouru cinq ou six pays, me rendant d'abord à Londres, puis sur le continent. Je suis allé en Italie, car nous venions d'inaugurer notre programme italien; j'ai visité aussi les Pays-Bas et la France, où j'ai pu me rendre compte par moi-même de l'importance des contacts personnels. Nous pouvons correspondre autant que nous voudrons, mais les résultats ne seront jamais les mêmes que lorsqu'un spécialiste canadien dans un domaine comme celui-ci se rend sur place; le Service international en bénéficie grandement.

Nos rapports avec l'Italie et d'autres pays se sont sensiblement améliorés à la suite de ces contacts personnels.

Le PRÉSIDENT: Serait-il possible d'obtenir à l'étranger, les services d'un représentant qui s'occuperait de ce travail d'une façon intermittente, sans toucher un salaire très élevé? Ne pourrions-nous pas, par exemple, trouver un Canadien à Rome qui s'occuperait de ce service plutôt comme une espèce de passe-temps? Serait-il possible de découvrir des gens intéressés par l'intermédiaire, peut-être, de nos représentants à l'ambassade?

M. DELAFIELD: Nous y avons certes songé. Il faut d'abord faire le travail préliminaire, si je puis m'exprimer ainsi; c'est-à-dire qu'en attendant que nous soyons en mesure de procéder de cette façon, la meilleure solution c'est d'inviter les auditeurs à l'étranger de nous envoyer des rapports mensuels sur la réception, les programmes. Ces gens peuvent nous faire de la publicité en propageant les renseignements que nous transmettons, en publiant des communiqués de presse dans les journaux locaux et ainsi de suite. C'est une façon très importante de nous attirer des auditeurs.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous songé à envoyer des membres du Comité? Cela pourrait être très utile.

M. FLEMING: J'offre mes services, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Nous avons déjà un volontaire.

M. HANSELL: Le ministère du Commerce utilise-t-il le service international?

M. DELAFIELD: Nous sommes en étroites relations avec lui. Il est dans notre propre intérêt de nous entendre avec les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures qui se rendent à l'étranger, afin de les renseigner sur notre travail. Nous communiquons aussi avec les représentants du ministère du Commerce, qui parachèvent notre œuvre de renseignements sur le Canada. Ils s'intéressent autant que nous à préparer le travail de manière à favoriser l'expansion du commerce et, en général, à créer la bonne entente. De concert avec le ministère du Commerce, nous diffusons, à l'intention de l'Amérique latine, un programme hebdomadaire sur le commerce canadien; il s'agit en quelque sorte d'une revue des opérations commerciales au Canada et le reste.

Le PRÉSIDENT: M. Fleming désire poser une question.

M. HANSELL: Pour amplifier ma première question, je dirai que je songeais tout simplement à l'expansion de notre commerce à l'étranger.

M. FLEMING: Monsieur Delafield, je voudrais vous demander à quel point le ministère des Affaires extérieures s'intéresse au texte des causeries ou des programmes destinés à l'étranger.

M. DELAFIELD: Nous publions un bulletin hebdomadaire, où nous indiquons toutes les causeries et les émissions autres que les nouvelles, bien entendu, que nous faisons passer dans différentes langues.

De temps à autre, nous soumettons des textes au ministère des Affaires extérieures, afin d'établir une liaison et de lui permettre de les vérifier à l'occasion.

M. FLEMING: Cela a lieu après la diffusion des programmes?

M. DELAFIELD: Oui.

M. FLEMING: Ce n'est pas l'habitude de soumettre au préalable les textes au ministère des Affaires extérieures?

M. DELAFIELD: Non.

M. FLEMING: Même dans les occasions importantes, s'il y en a?

M. DELAFIELD: Il y a sûrement d'importantes occasions.

Le TÉMOIN: Je me permets de signaler qu'il existe un régime de consultation quotidienne très étroite. Nous avons un agent de liaison, M. Benson, qui est ici ce matin. Il a un bureau aux Affaires extérieures, et se tient continuellement en collaboration avec notre bureau de Montréal, par téléphone ou autrement.

M. FULTON: Fait-il effectivement partie du personnel du ministère des Affaires extérieures?

Le TÉMOIN: Non, il fait partie de notre personnel, mais il a un bureau aux Affaires extérieures. En ce moment, un fonctionnaire de ce ministère est prêté à notre bureau de Montréal. Donc, advenant un événement, il y a naturellement consultation entre les deux services à ce sujet.

M. LANGLOIS: Le ministère des Affaires extérieures vous soumet-il des propositions?

Le TÉMOIN: Oui, nous en recevons; en outre, chaque jour, on nous pose des questions sur tel ou tel sujet.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions à propos des cachets des artistes, avant de passer au poste des traitements, j'aimerais donner lecture du

projet de lettre que je veux envoyer à M. Aldred, afin que les membres formulent les commentaires qu'ils jugeront à propos. Voici le texte de la lettre:

Projet de lettre

M. Joel Aldred,

Cher monsieur Aldred,—Nous avons reçu ce matin votre lettre du.... qui a été déférée au Comité de la Radio. Par l'adoption d'une motion, nous avons décidé de vous entendre.

Par conséquent, auriez-vous l'obligeance de vous présenter à l'édifice du Parlemet, à Ottawa, afin de déposer devant le Comité le.....juin, à.....heures de l'après-midi. Vous feriez bien de vous présenter à M. Plouffe, à la salle..... une quinzaine de minutes avant l'heure susmentionnée.

Vous devez comprendre que le Comité ne vous convoque pas comme témoin, mais qu'il consent à vous entendre à votre propre demande. Vous devrez acquitter vous-mêmes les frais de déplacement.

Je dois vous signaler que l'on compte que vous répondrez entièrement à toutes les questions, même s'il vous faut, par exemple, fournir les noms de certaines personnes. Le Comité ne voudrait sûrement pas que vous refusiez à un moment donné pour aucune raison, de répondre à une question à laquelle vous pouvez répondre. Je prends sur moi de formuler les déclarations renfermées dans le présent paragraphe, à cause de la discussion qui a eu lieu au Comité.

Bien à vous,

Cette lettre plaît-elle au Comité?

Adopté.

Je n'aurai qu'à y apposer la date. Je suppose que ce sera jeudi prochain à dix heures du matin.

M. STEWART: Pourquoi devons-nous tant tarder?

Le PRÉSIDENT: Je ne veux nullement retarder les choses; si j'ai proposé ce jour, c'est que nous avons l'habitude de nous réunir le jeudi.

M. STEWART: Pourquoi ne pourrions-nous pas l'entendre lundi, afin de poursuivre ensuite le travail du Comité?

M. LANGLOIS: En toute justice pour le témoin, nous devons lui accorder quelques jours, car il pourrait avoir des questions d'intérêt personnel à régler.

M. STEWART: Traitons-le équitablement, bien entendu.

M. FLEMING: S'il était possible d'entendre le témoin au début de la semaine, cela nous permettrait de terminer l'audition des témoignages. Le temps passe rapidement. A mon avis, il serait préférable de laisser le président fixer la date de concert avec le sous-comité du programme. Il lui faudra peut-être régler la question par téléphone.

Le PRÉSIDENT: Que pensez-vous de cette proposition? Quand le témoin sera convoqué, après l'avoir entendu, nous nous attaquerons au reste de la besogne; si nous procédons comme nous l'avons indiqué hier, nous allons passer au ministère des Transports.

M. FLEMING: A moins que les représentants de Radio-Canada ne désirent donner la réplique.

M. FRIGON: Je crois qu'il faudrait aussi nous avertir, car nous aimerions que la Société soit représentée.

M. FLEMING: Je propose que nous laissions le président fixer la date, de concert avec le comité du programme.

M. HANSELL: Le plus tôt possible.

M. STEWART: Je veux bien laisser le président s'entendre par téléphone avec M. Aldred, afin de savoir à quelle date rapprochée il serait disponible, à condition que ce jour convienne aussi aux représentants de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Loin de moi la pensée de vouloir assumer une responsabilité qui ne me revient pas. Néanmoins, afin de régler la question, il serait peut-être bon que vous me laissiez arranger les choses le mieux possible. Il est assez difficile de me mettre à la recherche des membres du sous-comité pour leur parler de cela.

Comme l'a proposé M. Stewart, il serait préférable que vous me laissiez prendre les dispositions nécessaires. Je tâcherai de choisir une heure très matinale,—mettons cinq heures ou quelque chose du genre.

M. FLEMING: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Entendu alors. J'enverrai la lettre après avoir téléphoné au témoin. Nous allons maintenant suspendre la séance jusqu'à trois heures.

M. FLEMING: Pourquoi pas jusqu'à deux heures et demie?

Adopté.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 2 h. 30 de l'après-midi.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada est rappelé.

(M. Stewart remplit les fonctions de président suppléant.)

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. Si je ne m'abuse, nous étions rendus à l'article 2, qui vise les "traitements".

M. Fleming:

D. Au sujet du poste des traitements, je constate que le montant à l'égard de la présente année excède d'environ $74,000 celui de l'an dernier. D'où provient l'augmentation? S'agit-il de l'accroissement du personnel ou de la majoration des traitements?—R. La majeure partie vise le personnel préposé à l'entretien de l'immeuble Ford. Une partie représente l'augmentation régulière à l'égard du personnel, soit environ 5 p. 100. Une forte somme sera affectée à l'entretien du nouvel édifice.

D. Le budget prévoyait une augmentation de 5 p. 100, n'est-ce pas?—R. Oui, à peu près.

D. Cela représente environ $30,000. Le présent crédit comporte un accroissement de $45,000 à l'égard du personnel supplémentaire à l'hôtel Ford?—R. C'est à peu près cela. Un faible montant est également affecté à deux ou trois nouveaux postes qui se sont ajoutés à notre effectif. Les personnes en cause accompliront un travail qui est présentement exécuté par des gens de l'extérieur. D'où une réduction probable dans les dépenses relatives aux cachets des interprètes.

M. Fulton:

D. Pourquoi les frais relatifs au personnel préposé à l'entretien de l'édifice montréalais sont-ils imputés au Service international?—R. Parce que l'édifice de Radio-Canada appartient au Service international, auquel le Service national verse un loyer. Le directeur général signale qu'un peu plus bas on trouve un poste créditeur qui contre-balance les frais relatifs aux salaires, et qui résulte du montant économisé à l'égard du loyer.

M. FRIGON: Jusqu'ici, à cause du manque d'espace, il y a certains projets concernant les services internationaux auxquels nous n'avons pu donner suite. A présent que nous disposons des locaux voulus, nous mettrons sur pied certains projets conçus il y a quelques années.

(Le président du Comité, M. Ralph Maybank, reprend le fauteuil.)

Le PRÉSIDENT: Quel article allons-nous examiner?

M. KNIGHT: L'item n° 2, "Traitements".

Le PRÉSIDENT: "Traitements et Service des Nouvelles".

M. Knight:

D. Pour ce qui est du Service des Nouvelles, je songe à une récente occasion où une joute a duré jusqu'à minuit et demi ou une heure le dimanche matin. Comme je suis député, deux ou trois personnes m'ont signalé qu'elles auraient voulu entendre l'émission de nouvelles en dépit de la joute de hockey. J'ai un faible pour les joutes de ce genre, comme sans doute la plupart des gens. Ne pourrait-on pas les irradier de manière à faire passer aussi les nouvelles? Il y a un intermède où a lieu une discussion et le reste.—R. Monsieur le président, allons-nous poursuivre l'examen relatif au "Service international"?

M. FLEMING: C'est précisément ce que nous examinons.

M. KNIGHT: Je n'ai vu que les mots "Service des Nouvelles".

Le PRÉSIDENT: Oui, Service des Nouvelles.

M. KNIGHT: A présent que j'ai posé ma question, on pourrait peut-être y répondre en deux mots.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il y ait d'objection à se reporter au service national pour un instant. Je suis certain que les membres en conviendront, car nous avons toujours été assez indulgents.

M. KNIGHT: J'ai fini.

Le TÉMOIN: Je puis répondre brièvement.

M. KNIGHT: Ne pourrait-on pas arranger les choses de manière à faire passer les nouvelles, quel que soit le programme irradié à ce moment-là?

Le TÉMOIN: Je crois que M. Knight fait allusion à un dimanche soir dont la plupart des fonctionnaires de Radio-Canada se souviennent très bien. La veille,

les équipes qui participaient aux finales de la Coupe Stanley avaient chacune trois victoires à leur crédit. Il fallait donc jouer une autre partie le dimanche soir. Les administrateurs de Radio-Canada étaient dans un dilemne, savoir s'ils devaient ou non irradier la dernière partie du dimanche soir. Ils savaient qu'on les critiquerait quelle que soit la décision qu'ils prendraient. Nous avons donc opté pour un compromis: commencer à diffuser la joute à dix heures. C'était le moment le plus tardif où nous pouvions commencer à irradier ce que nous croyions être la dernière manche. Il fallait donc reporter les nouvelles à plus tard; autrement nous risquions de manquer la fin de la partie. L'irradiation de la joute s'ouvrit donc, et nous espérions qu'elle finirait bientôt, mais elle se prolongea, comme l'a signalé M. Knight. L'émission de nouvelles fut retardée de même que la causerie de M. Brockington, que nous dûmes remettre à la semaine suivante. D'autre part, nous avions diffusé la dernière période de surtemps de la joute de championnat.

M. KNIGHT: Je ne vous adresse aucun reproche au sujet de cet incident, et je ne voudrais pas que vous pensiez que c'en est un. Dans une joute de hockey, il y a toujours un élément d'incertitude, car on ne sait jamais à quel moment la rondelle entrera dans le filet. Le point, c'est qu'une joute peut durer des heures et des heures. Je me demandais s'il n'y aurait pas moyen de faire passer quand même les nouvelles, quoi qu'il arrive.

M. FULTON: Vous ne proposez pas que Radio-Canada "arrange" la partie?

Le TÉMOIN: Nous avons pris des dispositions précises au sujet du samedi soir.

M. BUSHNELL: Les nouvelles de Radio-Canada passèrent sur le réseau national à l'heure régulière. Nous y avions songé, bien que nous voulions faire passer les nouvelles immédiatement après la partie de hockey. Je me souviens très bien de ce soir-là. J'ai fait du sang de nègre, car la joute n'a pris fin qu'à minuit et vingt.

M. KNIGHT: Je comprends que ces choses posent de véritables problèmes, mais j'ai cru bon d'en parler.

Le TÉMOIN: Nous nous efforçons de déranger le moins possible l'émission de nouvelles.

M. KNIGHT: Vous voulez dire que, franchement, vous n'y pouvez rien?

Le TÉMOIN: Nous aurions pu ne pas irradier la joute, mais on nous aurait critiqué d'un bout à l'autre du pays. Comme l'a signalé M. Bushnell, l'émission régulière de nouvelles est passée à 11 heures, sur le réseau national.

M. STEWART: Tout aurait bien marché s'il n'avait pas fallu jouer une période supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: Avant que nous abordions le prochain article, je signale que je n'ai pu rejoindre M. Aldred. Je prends sur moi de fixer la réunion au mercredi matin à dix heures. Nous poursuivrons ensuite dans l'espoir de continuer l'examen de questions relatives à Radio-Canada et à la T.S.F. en général, dès que nous aurons terminé l'interrogatoire de M. Aldred.

M. FLEMING: Ne pourriez-vous pas avancer cela à mardi?

Le PRÉSIDENT: Croyez-vous que je le devrais?

M. FLEMING: Peut-être que non.

Le TÉMOIN: J'estime que vous pourriez peut-être rejoindre M. Aldred dans les environs des bureaux de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: De fait, j'ai essayé.

M. BUSHNELL: Il y sera entre trois et quatre heures; autrement il perdra de l'argent.

M. FLEMING: Essaierez-vous encore de le rejoindre au téléphone?

Le PRÉSIDENT: Franchement, j'allais tout simplement lui indiquer l'heure.

M. STEWART: La lettre lui parviendra demain matin.

Le PRÉSIDENT: Je lui adresse la lettre par livraison spéciale, de sorte qu'il la recevra demain matin. Si je n'ai pas fixé le rendez-vous à mardi, c'est qu'il recevra la lettre demain matin. Il lui faudrait ensuite quitter Toronto lundi. J'ai cru que cela ne lui accorderait pas un délai suffisant. C'est pourquoi j'ai pensé lui accorder vingt-quatre heures de plus, avant qu'il quitte Toronto mardi soir.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): N'y a-t-il une livraison quelconque du courrier à Toronto?

Le PRÉSIDENT: Oui, on le livre à Toronto. Permettez-moi d'ajouter un mot. J'ai bonne mémoire de l'endroit d'où je viens et des difficultés que nous avons traversées. J'ai formulé une déclaration à un journal de là-bas, qui ne l'a pas publiée, sans doute par modestie. J'ai dit que les habitants de plusieurs régions du Canada devraient cesser leurs remarques désobligeantes, même s'il ne s'agit que d'allusions moqueuses, au sujet de Toronto, car aucune ville canadienne n'a fait preuve d'une plus grande générosité lorsqu'il s'est agi de secourir les malheureux.

M. FLEMING: Bravo!

Des VOIX: Très bien.

M. FLEMING: Ces remarques méritent de passer à l'histoire.

Le PRÉSIDENT: Les gens ont été bien généreux. J'ai même eu l'occasion d'adresser les remerciements des habitants de la vallée de la rivière Rouge à la population de cette ville et à M. MacCallum, qui les représentait et qui s'est rendu sur les lieux du désastre. J'ai souvent fait des farces au sujet de Toronto, mais j'hésite à parler sur ce ton maintenant, après ce qui s'est passé au cours des quelque dernières semaines. Je ne voudrais pas inspirer trop d'orgueil à M. Don Fleming...

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Vous deviez songer à la caisse de fiducie du *Daily Star*, de Toronto.

M. FLEMING: S'agit-il de propagande?

Le PRÉSIDENT: Oui. Tous les journalistes ont été très aimables. Le *Daily Star*, le *Globe and Mail* ont grandement aidé. Le *Telegram* s'y est aussi beaucoup intéressé.

Cela suffit. Passons maintenant au prochain article. Avez-vous terminé l'étude du Service de nouvelles?

"Port et régie."

"Impressions et papeterie."

"Loyer."

M. Fleming:

D. Monsieur le président, on nous a expliqué ce crédit. Bien qu'on s'attende cette année à une diminution par rapport à l'an dernier, on signale qu'en ce moment l'État n'exige rien de Radio-Canada à l'égard des bureaux que la Société occupe dans l'immeuble. Le gouvernement versera-t-il $11,000 à celle-ci pour l'année en cours, lui permettant ainsi d'occuper cette partie de l'édifice?—R. Non, monsieur Fleming, il s'agit surtout d'achever l'entreprise de la rue Crescent.

D. Cela n'a rien à voir avec l'hôtel Ford?—R. Non, rien du tout; cependant, le montant comprend la location de salles pour certains programmes diffusés à l'extérieur.

Le PRÉSIDENT: "Télégraphe, téléphone et télétype."

"Frais de déplacement, de transport et de représentation."

M. Fleming:

D. Il convient de dire quelques mots à ce sujet. L'an dernier les dépenses à cet égard s'élevaient à $34,868, tandis que cette année le montant est fixé à $55,000. Quelle est la raison de cette augmentation de plus de $20,000?—R. C'est surtout parce que nous désirons que les directeurs des divers services en langues étrangères visitent les pays auxquels leurs émissions sont destinées. C'était l'intention du service de procéder ainsi, mais nous n'avons pu le faire jusqu'à nos jours. Nous souhaitons vivement de réaliser ce projet. En outre, un montant assez élevé est destiné aux membres du personnel du Service international qui assistent à la conférence de Rapallo, au sujet des hautes fréquences.

D. Combien de personnes représentent le Canada à la conférence de Rapallo? Quel sera le montant approximatif de leurs dépenses?—R. Nous n'en savons rien. Trois fonctionnaires représentent le Service international; leurs dépenses seront acquittées par le Service international.

D. A combien s'élèveront à peu près leurs dépenses relatives à la conférence de Rapallo?—R. Cette conférence dure depuis le 1er avril et elle va encore bon train; nous ne savons pas quand elle prendra fin.

D. Pourriez-vous nous dire à combien vous avez fixé les dépenses probables qu'entraînera la conférence de Rapallo?—R. Je ne crois pas qu'il y ait de poste spécial à ce sujet. La chose figure ici; l'expérience nous a démontré qu'il est très difficile de prévoir le montant des dépenses relatives aux conférences internationales. Nous n'avons jamais procédé de cette façon auparavant. Je crains que nous n'ayons aucun chiffre précis au sujet de la conférence de Rapallo. Nous avons tout simplement augmenté le montant du crédit de manière à tenir compte d'imprévus résultant de la conférence de Rapallo; nous désirions aussi fournir aux directeurs de services l'occasion de visiter les régions qui les intéressent.

D. Combien de surveillants sont censés visiter les régions auxquelles leurs émissions sont destinées? Quels pays visiteront-ils?

M. DELAFIELD: D'abord, il va sans dire, ceux d'Europe. Nous ne songions pas uniquement aux directeurs; deux ou trois personnes pourraient être appelées à voyager durant l'année. Il faut aussi envoyer des représentants aux conférences internationales qui ont lieu au Canada, et déléguer des représentants à diverses sections de ces conférences. Ces conférences augmentent au Canada, et il est toujours très difficile de fixer une somme précise à l'égard des dépenses s'y rapportant. Vous constaterez que le montant prévu cette année est inférieur à celui de l'an dernier. Il est très difficile, au milieu de l'année, de prévoir les dépenses de l'année suivante, alors que nous ne connaissons pas encore le montant de nos dépenses globales cette année-là.

M. FLEMING: Alors, monsieur Delafield, quand vous avez prévu une dépense de $55,000, vous ignoriez que les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 1950 ne seraient que de $34,868?

M. DELAFIELD: Nous ne le savions certes pas. Nous préparons notre budget de dépenses en novembre de l'année qui précède la présentation des crédits.

M. FLEMING: Vous êtes aux prises avec les mêmes difficultés que les autres ministères à ce sujet. Il semble très clair que vous avez obtenu tout ce dont vous aviez besoin l'an dernier. Vous prévoyiez qu'un directeur ou son adjoint se rendrait à l'étranger. Cette année, vous disposez des fonds indiqués, et vous proposez d'envoyer deux ou trois surveillants en Europe et trois représentants à la conférence de Rapallo. Vous n'aurez certes pas besoin de $55,000.

Le TÉMOIN: Comme nous l'avons déjà expliqué, il ne s'agit pas là d'un crédit que nous chercherions à épuiser. Le chiffre n'est que l'estimation officielle du montant dont nous pensions avoir besoin. Avant d'autoriser des voyages, nous y songeons très sérieusement.

M. Fleming:

D. Il ne s'agit pas de Radio-Canada. C'est un poste qui intéresse le gouvernement; si nous cherchons à supprimer les fonds, Radio-Canada n'y perdra rien.—R. Je me permets de signaler que nous en aurons à peine suffisamment, cette année, pour toutes les dépenses des diverses sections; les fonctionnaires de la Société auront beaucoup de difficulté à fournir tous les services s'ils manquent de fonds. Cependant, si nous pouvons économiser à l'égard d'un poste comme celui des déplacements, l'ensemble du service en bénéficiera.

Le président:

D. Puis-je faire une observation? Vous obtenez du Parlement un montant global d'environ un million et demi. Il s'agit d'un seul crédit.—R. Oui.

D. Mais le gouvernement ne fait pas la ventilation du crédit, comme vous nous l'avez fournie ici, n'est-ce pas? Ce sont vos fonctionnaires qui répartissent ainsi le montant, de manière à arriver à la somme globale du crédit?—R. Le budget des dépenses renferme cette même ventilation.

D. Que pensez-vous de ceci? Supposons que le montant qui figure dans cette liste à l'égard des cachets des artistes se révèle insuffisant, mais que vous disposiez de fonds sous la rubrique "Frais de déplacement, de transport et de représentation". Rien ne vous empêche d'affecter ces fonds aux cachets des artistes?

M. BRAMAH: C'est exact, à condition que le Conseil du trésor y consente.

Le PRÉSIDENT: Par conséquent, si vous avez affecté un trop fort montant à ce poste, il se peut que vous soyez à court de fonds ailleurs, n'est-ce pas?

M. BRAMAH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et si, comme vous dites que c'est probable, l'ensemble du crédit ne dépasse pas ce dont vous aurez besoin, vous devrez compter sur un excédent à l'égard de certains postes, pour combler la différence dans d'autres services.

M. BRAMAH: Oui.

Le TÉMOIN: Certains postes seront certes à peine suffisants, comme celui qui a trait aux cachets des interprètes. C'est toujours utile quand nous pouvons économiser à l'égard de certains postes, de manière à disposer d'un excédent à la fin de l'année.

Le président:

D. Si nous proposions la réduction d'un poste,—par exemple celui des frais de déplacement, de transport et de représentation,—nous pourrions risquer de

diminuer les fonds affectés à d'autres sections?—R. Vous réduiriez tout simplement l'ensemble du montant dont disposera la Société, qui aura de la difficulté à boucler les deux bouts si elle tient à assurer tous les services prévus pour l'année.

M. FLEMING: J'envisage la chose d'un point de vue quelque peu différent. Il est vrai que vous pouvez, durant l'année, affecter les fonds d'un poste à un autre, avec l'autorisation du Conseil du trésor. J'estime cependant que le Parlement a pour fonction de scruter chaque crédit, afin de s'assurer que le montant demandé représente une approximation raisonnable de la somme que le Parlement est prêt à approuver.

Le PRÉSIDENT: C'est tout à fait juste.

M. FLEMING: Pour ce qui est des autres postes, on a apporté des raisons démontrant qu'ils sont raisonnables et nécessaires. Jusqu'ici, on n'a aucunement prétendu que le montant indiqué fût inférieur à celui dont vous aurez besoin. Cependant, nous examinons d'assez près, en ce moment, toutes les dépenses relatives aux déplacements et aux réceptions. Il me semble que, si nous accordons au Service international tous les fonds dont il avait besoin l'an dernier, en plus d'un supplément à l'égard des frais occasionnés par la conférence de Rapallo, et d'un montant additionnel pour permettre d'envoyer deux ou trois personnes dans diverses régions à l'étranger,—n'oublions pas qu'un seul représentant est allé à l'étranger l'an dernier,—il me semble que nous aurons le maximum du montant que nous pouvons autoriser. Je propose donc que nous recommandions de réduire ce crédit par $10,000, l'abaissant de $55,000 à $45,000. Même alors, le budget serait encore plus élevé de $10,000 que celui de l'an dernier, ce qui devrait suffire amplement à solder les dépenses dont vous avez parlé au sujet de la conférence et des voyages à l'étranger. La réduction est bien faible, et je suis certain qu'elle vous accorderait assez de marge pour ne pas entraver vos projets.

Le PRÉSIDENT: En ma qualité de président, je ne suis pas en mesure de présenter une motion à cet égard. Cependant, si je pouvais le faire, je proposerais que nous attendions d'avoir terminé l'examen des autres postes pour aborder l'étude de la motion telle qu'elle vient d'être formulée. Cependant, si je ne puis faire de proposition, je puis sans doute arriver au même but en demandant aux membres de ne pas prendre de décision sur la motion tant que nous n'aurons pas terminé l'examen des autres postes qui figurent dans la ventilation.

M. FLEMING: Je ne sais trop; peut-être y aura-t-il lieu de présenter d'autres motions semblables à mesure que nous avancerons. Je crois qu'il vaudrait mieux en finir immédiatement avec celle-ci pendant que nous avons encore la discussion fraîche à la mémoire. Nous présenterons peut-être d'autres motions avant d'avoir terminé l'examen de ces crédits.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi ne pas attendre d'être rendus au montant de $1,698,400 au bas du tableau? Voilà ce que j'entends. Nous y arriverons probablement dans quelques minutes.

M. FLEMING: Je veux bien faire preuve de bonne volonté, monsieur le président, mais je n'en vois pas très bien la raison.

Le PRÉSIDENT: Peut-être serons-nous influencés par des faits que nous découvrirons en examinant les autres postes qui font partie de ces crédits.

M. FULTON: Je me souviens qu'on a soulevé un point semblable au sujet d'une autre question à la Chambre; on a invoqué les mêmes arguments en ce

qui concerne l'opportunité de réduire un poste compris dans un crédit. On disait: "Ne le réduisez pas. Peut-être ne dépenserons-nous pas autant que nous l'avions prévu, et nous pourrons affecter les fonds à un autre poste." A ce moment-là, je n'ai pas été convaincu de l'argument, pas plus que je ne le suis maintenant, car j'estime que les fonctionnaires ont dû préparer les approximations avec autant d'exactitude que possible, et que le montant indiqué à l'égard de chacun des postes qui figurent dans la liste est le montant réel dont on aura besoin. Dans ces conditions, je ne crois pas que les administrateurs puissent prétendre,—ni d'autres non plus,—qu'il y a eu un certain degré de négligence, et que l'on n'a pas fait de calculs trop précis, pour la bonne raison qu'ils pourraient toujours se rattraper quelque part si un montant se révélait insuffisant.

J'espère que les gens qui préparent vos prévisions budgétaires ne procèdent pas de cette façon. En approuvant les chiffres relatifs aux divers postes, je crois que nous avons le droit de supposer qu'ils représentent bien les sommes dont la Société aura besoin. Si nous croyons qu'on demande un montant trop élevé à l'égard d'un autre poste, nous pourrons l'examiner séparément.

Le PRÉSIDENT: La motion dont nous sommes saisis est certainement dans l'ordre; il n'y a aucun doute à ce sujet.

M. FLEMING: Je crois qu'il vaudrait mieux prendre une décision dès maintenant, monsieur le président.

M. Richard (Ottawa-Est):

D. M. Dunton peut-il me dire quel montant il faudrait ajouter aux $34,000 pour permettre d'envoyer deux ou trois directeurs à la conférence de Rapallo? Quel serait le chiffre approximatif? M. Fleming a parlé de $10,000, je crois. En faudrait-il davantage?—R. Je ne le crois pas.

D. Le montant ne dépasserait pas de beaucoup $10,000?—R. Non, pas seulemment pour la conférence. Je signale qu'il ne s'agit pas ici d'administration gouvernementale ordinaire, mais de radiodiffusion. Une bonne partie des frais de déplacement ont trait aux programmes. Dans ce genre d'entreprise, il faut parfois choisir entre engager des personnes d'une autre ville pour exécuter un certain travail, et envoyer des membres de son propre personnel avec une équipe. Dans un cas, ces dépenses seraient classées sous la rubrique "frais de déplacement" tandis que dans l'autre on les classerait sous le poste "cachets des artistes". Voilà de quelle façon nous devons procéder d'après les règlements établis par le Conseil du trésor. Néanmoins, ces dépenses se rapportent à la réalisation des programmes. Je demeure convaincu qu'en réduisant un montant on diminue l'ensemble de l'argent dont disposera le service pour ses opérations de l'année. La diminution du poste ne réduirait pas seulement les déplacements, car si nous voulons absolument rester dans les limites de ce crédit, nous pouvons recourir à une autre façon de procéder. Nous avons le choix d'envoyer un de nos hommes ou de faire exécuter le travail d'une autre manière.

M. BUSHNELL: Réduisez le poste autant que vous le voudrez: nous pourrons quand même nous tirer d'affaires. Cependant, il faudrait diminuer sensiblement l'efficacité du service. Prenons, par exemple, la Foire industrielle internationale de Toronto; pour présenter un reportage convenable sur cette exposition, nous devrions affecter environ $2,000 aux frais de déplacement. Toutefois, si quelqu'un désire que nous nous en abstenions, nous n'irons pas. Parce que nous voulions être prudents, l'an dernier, nous n'avons prévu qu'une dépense de $60,000; pourquoi, cette année, abaisserait-on le montant disponible à $45,000?

M. FLEMING: Il ne s'agit pas de l'abaisser. De fait, nous relevons le montant puisque ce serait $45,000 au lieu de $34,868, comme l'an dernier. Radio-Canada n'a-t-elle pas assisté à la Foire industrielle internationale l'an dernier?

M. BUSHNELL: Oui, mais, cette année, nous désirons y envoyer un personnel plus nombreux. La question des frais de déplacement est très contentieuse. On peut voyager beaucoup ou peu. Notre personnel compte des employés de langue étrangère qui nous viennent d'autres pays. Si nous voulons qu'ils soient bien renseignés sur les affaires nationales, nous devons les envoyer d'un bout à l'autre du Canada, une fois ou deux. Il ne s'agit pas de déléguer un ou deux représentants à Rapallo ou en Europe.

M. LANGLOIS: Comme une partie des frais a trait à la réalisation des programmes, ne pouvez-vous pas vous la faire rembourser en vendant les émissions ainsi réalisées?

M. BUSHNELL: On ne vend pas de programmes au service international.

M. Fulton:

D. Comparons ce crédit avec celui de l'an dernier. Vous constaterez que, l'an dernier, vos prévisions budgétaires s'établissaient à $1,781,850, et que vous n'avez dépensé effectivement que $1,546,393. Comme vous demandez $150,000 de plus que ce que vous avez dépensé l'an dernier, je ne vois pas pourquoi vous diriez qu'en réduisant un seul poste de $10,000 nous nuirions à l'efficacité ou que nous diminuerions l'activité de votre service.—R. Je signale tout d'abord que plusieurs raisons expliquent pourquoi, l'an dernier, nous n'avons pas dépensé autant que nous l'avions prévu. En premier lieu, nous nous proposions de mettre à exécution certains projets, de concert avec le ministère des Affaires extérieures. En outre, il aurait fallu remplir certains postes en vue d'accroître le rendement du service, mais nous n'avons pu le faire durant l'année, car nous manquions des bureaux voulus pour loger ces gens. A la fin de l'année, quand nous aurions pu disposer des locaux requis, nous avons appris que, l'année suivante, les crédits seraient réduits, que nous y consentions ou non. Nous n'avons donc pas mis sur pied ces services supplémentaires, ni embauché les employés que nous jugeons nécessaires dans ces services. C'est pourquoi le budget de l'année courante est aussi bas qu'il peut l'être, selon nous, si nous voulons poursuivre nos opérations sans rétrécir les cadres de nos services. Pour sabrer davantage dans ce qui existe, il faudrait abandonner complètement un service, comme celui des pays scandinaves ou celui de l'Amérique latine, par exemple.

Le crédit réel est de $1,598,400, ce qui est à peine supérieur au montant dépensé l'an dernier. Le poste comprend les frais d'exploitation de l'hôtel Ford, moins le montant approximatif du loyer à l'égard de cet immeuble. Le crédit de $1,598,400 dépasse un peu le montant dépensé l'an dernier. Dans l'intervalle les prix ont augmenté, et nous aurons beaucoup de difficulté à nous tirer d'affaires en disposant de moins de fonds cette année que l'année dernière. Ce sera très difficile. Nous devrons surveiller de près les dépenses, et réduire certains services qui ont déjà été diminués depuis l'an dernier.

D. En somme ce que vous dites revient à peu près à ceci: il y a une ou deux augmentations sur le montant dépensé l'an dernier, mais vous demandez à l'égard des frais de déplacement plus que vous n'en aurez probablement besoin, dans l'espoir d'utiliser à d'autres fins du service le montant qui restera. A mon avis,

si vous désirez plus de fonds à l'égard d'autres services, vous ne devriez pas les obtenir de cette façon.—R. Nous ne les avons pas demandés. Je ne crois pas que nous nous soyons exprimés ainsi.

Ces prévisions doivent être faites plusieurs mois d'avance. Il est difficile de prédire ce que seront les frais de déplacement. Nous nous efforçons de réduire les dépenses à ce poste, et n'autorisons que les voyages absolument indispensables. Quand nous avons établi nos prévisions, nous ne savions pas que nous dépenserions seulement $35,000 à l'égard des frais de déplacement l'an dernier. Nous aurions peut-être pu les restreindre davantage. Si nous diminuons ce poste, nous serons très à court de fonds dans d'autres domaines, dont plusieurs constituent effectivement des moyens proposés pour alléger les frais de déplacement relatifs à la réalisation des programmes.

M. Langlois:

D. Ces dépenses comprendraient-elles des frais de déplacement à l'égard de reportage sur l'inondation à Winnipeg et l'incendie à Rimouski?—R. Certainement, pour ce qui est du Service international. La majeure partie de ces frais se rapporte aux programmes. Nous nous efforçons de donner à l'étranger une idée de toutes les régions du Canada.

D. Comme vous ne pouvez prédire quand de tels événements auront lieu, vous devez disposer d'un supplément à cet égard?—R. Certainement.

M. Hansell:

D. Je ne partage pas l'avis de certains membres du Comité à ce sujet. L'an dernier, les dépenses se sont élevées à $1,546,393; cette année, la Société demande une somme additionnelle qui est cependant inférieure au montant réclamé l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Mais oui.

M. HANSELL: Et à cet égard, j'estime que les crédits demandés cette année sont justes et raisonnables. Plusieurs postes peuvent être supérieurs au montant dépensé l'an dernier, mais ils sont inférieurs aux prévisions et aux crédits votés l'an dernier.

M. FRIGON: A mon avis, nous avons sans doute eu tort de ne pas dépenser le plein montant voté l'année dernière.

M. HANSELL: Après tout, l'argument de M. Frigon est plus ou moins raisonnable. Comme résultat, le service se laissera guider par le montant dépensé et non par le montant nécessaire. Cette méthode aura un effet psychologique immédiat. On se dira: "Mieux vaut dépenser le plein montant, car l'an prochain nous n'obtiendrons pas autant".

M. Knight:

D. Selon moi, si le service n'a pas dépensé le plein montant l'an dernier, cela nous permet de présumer que le montant des frais cette année a été bien prévu. Je m'oppose à la motion. Je crois que nous sommes justifiés d'accorder le montant demandé.—R. L'année précédente, 1948-1949, il était de $45,000, puis il est tombé à $30,000.

M. HANSELL: A titre de renseignement, puis-je poser une question qu'on a peut-têre posée dans d'autres comités? Tout à l'heure, nous parlions de transférer à un poste les fonds destinés à un autre, lorsque le Conseil du trésor accorde l'autorisation.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. Hansell:

D. Pourriez-vous procéder de la même façon, par exemple, si vous étiez à court de fonds à l'égard du crédit 267? Le Conseil du trésor pourrait-il alors vous permettre de dépenser les fonds destinés au crédit 268?—R. Non, car nous ne pouvons transférer l'argent d'un crédit à un autre.

M. FLEMING: Parce que les crédits relèvent de la Loi des subsides, tandis qu'il n'en est pas ainsi des détails.

M. HANSELL: J'ai cru que ce serait une bonne idée de consigner les renseignements au compte rendu; cela signifie qu'on ne peut dépenser plus que le montant accordé dans le crédit.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. HANSELL: Même si les fonds sont affectés à un poste figurant au même crédit.

Le PRÉSIDENT: C'est juste.

M. HANSELL: De sorte que nous n'accordons pas aux intéressés le pouvoir de dépenser plus d'argent qu'ils ne sont présentement autorisés à en dépenser?

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la motion? Êtes-vous prêts pour la mise aux voix?

M. KENT: De quelle motion s'agit-il, monsieur le président? J'étais absent.

Le PRÉSIDENT: La motion a trait au poste intitulé "Frais de déplacement, de transport et de représentation." Le montant indiqué dans la ventilation est de $55,000. M. Fleming a proposé que nous recommandions de réduire le crédit de $10,000.

M. FLEMING: Question?

Le PRÉSIDENT: Aux voix. Qui est pour? Abaissez les mains. Qui est contre, s'il y en a. La motion est rejetée.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je mesuis abstenu de voter, parce que je n'ai pas entendu la discussion.

M. LANGLOIS: Vous étiez-vous pairé?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Pas cette fois-ci.

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant au poste intitulé: "Frais généraux d'exploitation."

M. Fleming:

D. Peut-on nous expliquer pourquoi il y a augmentation de $36,000 sur l'an dernier?—R. Je prie le trésorier de vous fournir le renseignement.

M. BRAMAH: Voulez-vous des détails au sujet du montant de $138,000, ou si vous désirez savoir pourquoi le montant des dépenses prévues est supérieur de $36,145?

M. FLEMING: Oui.

M. BRAMAH: Plusieurs rectifications s'imposent par suite de l'exploitation des services de l'immeuble Radio-Canada sur un pied annuel. Je songe surtout au combustible, et à la réduction à l'égard du poste relatif aux disques et au fil, résultant de l'emploi accru de rubans magnétiques, qu'on peut utiliser plusieurs fois, au lieu des disques ordinaires.

M. DELAFIELD: Il y a une différence de $7,500 environ.

M. FLEMING: Non, $36,000 à l'égard des dépenses de l'an dernier. Je ne m'occupe guère des prévisions de l'année dernière; je m'intéresse surtout aux dépenses comme base de comparaison.

M. DELAFIELD: C'est surtout à cause de l'occupation des nouveaux locaux,—l'immeuble de Radio-Canada,—des frais de chauffage, d'éclairage et le reste, qu'il a fallu augmenter le montant global.

M. FLEMING: Et quelles seraient ces dépenses?

M. DELAFIELD: $13,000.

M. FLEMING: $13,000 des $36,000?

M. DELAFIELD: Oui, des $36,000. $3,000 à l'égard d'assurances supplémentaires; $3,000 pour sondages radiophoniques. Il s'agit d'un nouveau service qui permettra de savoir à quel point les auditeurs aiment les programmes et les diverses émissions que nous offrons. C'est là un point très important, à l'égard duquel nous n'avons à peu près rien fait jusqu'ici. Cette ventilation a trait au poste des dépenses diverses.

M. FLEMING: Nous a-t-on fourni ces renseignements?

M. DELAFIELD: Il s'agit des frais généraux d'exploitation du Service international. Je crois qu'on vous a fourni ces chiffres.

Le PRÉSIDENT: Oui, le Comité les a obtenus. J'ai égaré ma copie.

M. DELAFIELD: Les chiffres relatifs aux sondages radiophoniques seraient de $9,000 au lieu de $3,000. Il y a augmentation à l'égard du poste relatif aux revues et périodiques, étant donné que la bibliothèque de consultation sert maintenant à tous les services logés dans l'édifice, y compris les services national et international. Il y a aussi un montant de $5,000 couvrant les services professionnels pour la traduction et diverses autres dépenses du genre, ainsi que ceux de la *N.B.C.*, quand nous ne pouvons obtenir assez de personnel; j'entends des gens suffisamment compétents pour être classés comme membres réguliers du personnel, en attendant que nous puissions nous procurer le personnel ou les fonds nécessaires pour faire exécuter ce travail par des réalisateurs indépendants. Nous avons aussi ajouté $3,500 de plus à l'égard du transport des marchandises. Je crois que c'est à peu près tout, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Y a-t-il d'autres questions au sujet de ce poste?

"Lignes de transmissions."

M. HANSELL: J'aimerais savoir quelles lignes de transmission sont nécessaires au Service international.

M. DELAFIELD: Il ne s'agit pas de la ligne de Montréal, mais de relais à divers endroits du pays où nous pouvons obtenir de la documentation pour notre Chronique canadienne ou le programme *Canadian News Round-up*, qui passe quatre fois par jour dans les divers fuseaux. Ce service nous procure des faits qui serviront aux programmes en langues étrangères. Au lieu de concentrer la réalisation de toutes nos émissions à Montréal, nous recrutons de l'aide dans diverses régions du pays. Nous essayons d'obtenir le concours de gens d'endroits différents aux programmes du service en langues étrangères. Nous recueillons, par exemple, de la documentation à l'égard de nouveaux colons, des reportages sur des incidents propres à une localité, dans une langue particulière. Cela nous permet de donner, par voie du Service international, une idée assez complète

de ce qui se passe à travers le pays. Il ne s'agit pas seulement de diffuser des renseignements d'actualité sur les villes de Montréal, de Toronto, d'Ottawa ou des environs.

M. LANGLOIS: Il s'agit donc de lignes de raccordement.

M. DELAFIELD: C'est exact.

M. LANGLOIS: Vous devez réaliser une épargne considérable par cette méthode.

M. DELAFIELD: Précisément.

Le PRÉSIDENT: Le poste suivant comporte un montant de $40,000 affecté à l'énergie.

M. DELAFIELD: Il s'agit de l'édifice Radio-Canada, que le Service international exploite et entretient pour le compte de tout les services qui y sont logés. En prenant possession de l'immeuble, nous nous sommes vus confier l'entretien de tous les services. Nous avons donc besoin de plus d'argent pour fournir l'énergie utilisée dans tout l'édifice.

Le PRÉSIDENT: "Lampes et entretien."

M. FLEMING: Monsieur Delafield, je suppose que l'augmentation à ce poste provient aussi de l'édifice Radio-Canada?

M. DELAFIELD: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: "Ligne Montréal-Sackville."

M. DELAFIELD: Il s'agit d'une ligne visée par un contrat. Le montant indiqué est la somme requise pour l'année, selon nos prévisions. Nous avons un contrat de base touchant un certain nombre d'heures par jour, mais en certaines occasions nous devons relayer des programmes dont nous payons le coût en vertu d'un tarif uniforme quand surgit l'occasion. Ce montant de $47,000 est plus élevé qu'il ne l'était l'année dernière, mais inférieur à celui de l'année précédente.

Le PRÉSIDENT: Le poste suivant s'intitule: "Amélioration des propriétés à bail." L'an dernier, on vous a accordé un crédit de $5,000, que vous n'avez à peu près pas utilisé; voilà le montant qui revient cette année. Je suppose que c'est parce que vous ne l'avez pas dépensé et que vous voulez l'avoir encore à votre disposition.

M. DELAFIELD: Il s'agit d'une réserve dont nous pourrions avoir besoin pour effectuer des réparations qui s'imposeraient. Par exemple, pour ce qui est de l'édifice de la rue Crescent, nous avions effectué certaines modifications et réparations à l'immeuble, mais en l'évacuant nous devrons le remettre tel qu'il était quand nous en avons pris possession.

Le PRÉSIDENT: Vous avez un état des modifications apportées à cet immeuble. Vous n'y avez dépensé que $67. Je suppose que vous avez dû dépenser davantage à un moment donné?

M. DELAFIELD: Mais oui.

Le PRÉSIDENT: De sorte que ces $5,000 sont sans doute déjà dépensés en raison des conditions de votre contrat.

M. DELAFIELD: L'évacuation de cet édifice a eu lieu au cours du dernier exercice. Je veux dire que nous avons déménagé de la rue Crescent au cours de l'année financière écoulé. Je ne crois pas que nous ayons transporté les studios dans le nouvel immeuble avant le 1er mai.

Le PRÉSIDENT: Si je ne m'abuse, la dernière fois que vous avez demandé des fonds au Parlement, vous croyiez avoir besoin de ce montant par rapport à votre bail.

M. DELAFIELD: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous aviez dit qu'il vous en coûterait $5,000, mais, comme le bail était expiré, vous estimez qu'il vous en coûtera maintenant $5,067. Est-ce bien cela?

M. DELAFIELD: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le poste suivant est: "Frais de surveillance."

M. HANSELL: Ce montant comprend-il une partie du traitement de certains de vos fonctionnaires supérieurs?

Le TÉMOIN: Ce montant, monsieur Hansell, est imputé au Service international et acquitté par le Service national à l'égard du travail de fonctionnaires du Service national. Une partie de leur traitement les rétribue de fonctions relatives à la surveillance du Service international; il y a, par exemple, le cas de M. Frigon, qui dirige le Service du génie, la Division des Finances, et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Cela comprend aussi le traitement des fonctionnaires employés à titre intermittent?

Le TÉMOIN: Oui, et aussi les services généraux que le réseau national fournit au réseau international.

M. FLEMING: Vous répartissez les frais d'administration au prorata d'après un régime de comptabilité de gestion?

Le TÉMOIN: Il s'agit en somme d'honoraires d'administration de 5 p. 100; contre paiement de ce pourcentage, nous nous occupons de surveillance, et du fonctionnement de divers services, comme la comptabilité et le reste.

M. KNIGHT: Si le montant n'était pas inclus dans ce poste, faudrait-il l'ajouter au poste touchant les traitement? A-t-on tout simplement réparti les traitements sous les divers postes...?

Le TÉMOIN: Il faudrait adopter une comptabilité très compliquée pour procéder de cette façon; on devrait surmonter toutes sortes de difficultés.

M. KNIGHT: C'est ce que je voulais savoir. S'agit-il du salaire ordinaire ou d'un supplément à l'égard de travail exécuté pour le Service international?

Le TÉMOIN: Il s'agit du traitement de personnes faisant partie du service national. Elles sont payées par le service national à l'égard de la surveillance qu'elles exercent; dans la mesure où l'autre service bénéficie de leur activité, on inscrit leur traitement au compte des frais généraux.

Le PRÉSIDENT: Ainsi, M. Frigon est prêté, dans une certaine mesure, au Service international.

M. KNIGHT: Quelle proportion de son traitement est versée par le Service international?

Le TÉMOIN: Ce service rembourse le montant au service national.

M. FLEMING: Mais M. Frigon n'obtient pas davantage pour tout cela. Il s'agit tout simplement de créditer le service national pour les services rendus au service international.

Le PRÉSIDENT: On établit le traitement au prorata.

M. FLEMING: Nous avons examiné ce poste hier, en parlant des frais généraux.

Le TÉMOIN: Il figure dans notre bilan des recettes et dépenses sous la rubrique: "Revenu du Service international".

M. FRIGON: Je me permets d'ajouter que les honoraires seront habituellement de 10 p. 100, ce qui est le tarif régulier exigé d'autres agences à l'égard du travail de ce genre. Nous nous sommes plaints à ce sujet, mais le Conseil du trésor a déclaré que nous pouvions exiger 5 p. 100, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons imputé sur les frais généraux 5 p. 100 du traitement du président et de divers hauts fonctionnaires y compris moi-même, le trésorier et le reste. Tout montant attribuable directement au Service international est imputé à ce service. Cependant, pour ce qui est des frais généraux qu'on ne peut séparer du reste, on en tient compte au moyen du 5 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé l'étude du crédit de $1,698,400?

M. BRAMAH: A cet égard, je signale que le montant net est de $1,598,400.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. FLEMING: Dans le livre bleu du Budget, le montant est bien de $1,598,400.

Le PRÉSIDENT: Alors, nous passerons au prochain crédit.

M. HANSELL: Je voudrais poser une question d'ordre général. Pour ce qui est des fonds affectés au Service international, croyez-vous que, cette année, un montant égal à celui de l'an dernier vous permettra de fournir les mêmes services.

Le TÉMOIN: Durant l'année financière 1949-1950, qui s'est terminée en mars dernier, nous n'avons pas dépensé autant que l'année précédente, en 1948-1949. Cette année, nous essayerons de fournir les mêmes services avec le même montant que l'an dernier, sans l'augmenter en raison de relèvements de salaires et le reste. Il nous faudra réduire certains services. Il ne sera pas nécessaire de les supprimer, mais il faudra les réduire, et employer dans certaines divisions moins de gens qu'il n'en faut pour assurer un bon rendement.

M. LANGLOIS: Est-ce à dire que vos employés devront accomplir plus de travail pour le même salaire, qu'ils devront travailler un plus grand nombre d'heures, ou quelque chose du genre?

Le TÉMOIN: Nous devrons essayer de nous tirer d'affaires avec notre personnel actuel. Il nous faudra peut-être réduire certains services au lieu de donner un meilleur rendement, comme nous le voudrions.

M. HANSELL: Alors, la réduction influera sur la qualité du Service international.

Le TÉMOIN: J'estime que, cette année, le service sera moins efficace que si nous disposions de fonds additionnels; en outre, le montant qui nous est accordé ne nous permettra pas d'ajouter de nouveaux services. Le rendement ne sera pas aussi satisfaisant que si nous avions $100,000 ou $200,000 de plus. Certaines émissions du service seront certainement de qualité inférieure.

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant au dernier poste, montant de $1,043,961, qui s'intitule: "Acquisitions et modifications: Matériel, terrains et constructions,—Surveillance." Il y a aussi une note qui se lit ainsi qu'il suit: "A voter de nouveau. Crédits de l'année précédente requis pour acquitter les dépenses et engagements contractés au 31 mars 1949 et au 31 mars 1950 respectivement".

M. FLEMING: Je ne comprends pas les détails à ce sujet. A la page 36 du Livre bleu du Budget, le crédit 268 est ainsi conçu "Achats et réparations: Aménagement des terrains et bâtiments, y compris la surveillance", au montant de $105,000; puis au détail, qui figure à la page 203, il n'y a que deux postes: Accessoires, terrains et constructions, $100,000, et Surveillance, $5,000, ce qui porte le total à $105,000. Ces chiffres ne correspondant pas à ceux qui sont indiqués dans la troisième colonne du tableau que nous avons sous les yeux. Cette année, les frais relatifs aux accessoires, terrains et constructions s'élèvent à $385,000, et les frais de surveillance à $19,285; les deux montants semblent constituer un poste différent. Quelle est l'explication?

Le TÉMOIN: Voici l'explication, monsieur le président. Afin de vous donner une meilleure idée du budget, le trésorier a ajouté les montants qui figurent dans les crédits supplémentaires.

M. FLEMING: Qui ne sont pas encore déposés à la Chambre?

Le TÉMOIN: Oui. Je pourrais peut-être faire un rapprochement, monsieur Fleming. Si vous prenez ce montant de $385,715...

Le PRÉSIDENT: Nous examinons en ce moment le poste 268, au montant de $105,000.

Le TÉMOIN: Devons-nous étudier le crédit tel qu'il est indiqué?

Le PRÉSIDENT: Je me permets de vous signaler, monsieur Dunton, comme aussi à tous les membres du Comité, que nous n'avons aucune autorité pour examiner ces crédits, à moins qu'ils ne nous soient expressément déférés. Pour ce qui est du montant de $105,000 qui figure dans vos crédits, nous ne pouvons nous prononcer sur d'autres montants de votre rapport que sur ce chiffre de $105,000. Si vous le désirez, nous pourrons ajouter une note au rapport que nous présenterons, une note signalant que Radio-Canada voudrait avoir plus de fonds qu'on ne lui en a accordés. Impossible de faire plus.

Le TÉMOIN: Le trésorier a inclus le montant, non pas à titre de réclamation auprès du Comité, mais tout simplement afin de fournir une ventilation aussi complète que possible. Je pourrais établir le rapprochement avec le poste qui figure dans les crédits, si vous me permettez de l'expliquer.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que vos explications nous éclaireraient un peu.

Le TÉMOIN: Un montant de $65,000 est imputé à l'édifice Radio-Canada, mais en réalité il couvre une somme dont nous avons eu besoin d'urgence durant la dernière année financière, afin de remplacer à Sackville des poteaux de bois pourris. Cette situation exceptionnelle s'est produite durant la dernière année financière, et il fallait y remédier immédiatement. Le Conseil du trésor nous a permis d'utiliser un montant de $65,000 destiné à l'édifice Ford, afin de redresser cet état de choses. De fait, les $65,000 qui figurent dans ce poste permettront de remplacer les poteaux de bois à Sackville par des tours d'acier. Le crédit comprend aussi une somme de $25,000 pour l'achat d'appareils de transcription destinés à Montréal. Nous en avons besoin pour faire des enregistrements comme ceux qu'on utilise aux États-Unis et dans d'autres pays. Nous avons déjà parlé de la chose, d'ailleurs. Ces appareils nous permettront de faire nos propres enregistrements, et de réaliser de fortes économies à l'avenir. En outre, le crédit de $105,000 comporte un montant de $10,000 pour dépenses diverses. Les deux totaux comprennent de plus une somme de $300,000 dont nous aurons besoin à l'égard de l'hôtel Ford, comme l'a expliqué hier le directeur général. Vient ensuite un chiffre de $638,961, qui n'est qu'un crédit voté de nouveau au sujet

de l'hôtel Ford, puisque nous ne l'avons pas encore utilisé. Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires.

M. FLEMING: Je ne me souviens pas qu'il ait été spécifiquement question des $300,000. Pouvez-vous me donner un mot d'explication à ce sujet, monsieur Frigon?

M. FRIGON: Ce montant provient de ce que nos prévisions à l'égard de certains travaux à effectuer étaient trop basses.

M. FLEMING: S'agissait-il de la remise à neuf de l'édifice?

M. FRIGON: Oui, mais nous préférons dire qu'il s'agit de la transformation de l'immeuble.

M. FLEMING: Nous pourrions appeler cela une métamorphose, ou quelque chose du genre.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

Alors, messieurs, il ne nous reste plus qu'à adopter une motion officielle au sujet de ces crédits.

M. LANGLOIS: Je fais une proposition en ce sens, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: La motion est-elle adopté?

M. FLEMING: Sur division.

Le PRÉSIDENT: La motion est adoptée.

Messieurs, nous étions convenus de ne pas aborder d'autre question aujourd'hui au sujet de Radio-Canada. Nous allons donc nous ajourner jusqu'à 10 heures mercredi prochain, à moins d'avis contraire.

Le Comité s'ajourne.

SESSION 1950

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 8

SÉANCE DU MERCREDI 14 JUIN 1950

TÉMOINS:

Jol Aldred, de Toronto (Ontario); M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs, et M. Augustin Frigon, de la Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
RADIODIFFUSION

Président: M. Ralph Maybank.

Vice-président: M. J.-G.-L. Langlois (*Gaspé*).

Messieurs

Balcer,
Boisvert,
Côté (*Saint-Jean-Iberville-Napierville*),
Decore,
Diefenbaker,
Fleming,
Fulton,
Gauthier (*Portneuf*),
Gauthier (*Sudbury*),
Hansell,
Henry,
Kent,
Kirk (*Antigonish-Guysborough*),
Knight,
Murray (*Cariboo*),
Richard (*Ottawa-Est*),
Robinson,
Riley,
Smith (*Moose-Mountain*),
Smith (*Calgary-Ouest*),
Stewart (*Winnipeg-Nord*),
Whitman,
Winters,

Le secrétaire,
ANTONIO PLOUFFE.

RAPPORT À LA CHAMBRE

13 juin 1950

Le Comité spécial de la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à un ordre de renvoi, en date du 25 mai 1950, votre Comité a étudié les postes 267 et 268 du Budget des dépenses pour 1950-1951 et les approuve.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
RALPH MAYBANK.

64519—1½

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 14 juin 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Présents: MM. Boisvert, Decore, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Kent, Langlois (*Gaspé*), Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Riley, Smith (*Moose-Mountain*), Stewart (*Winnipeg-Nord*),—17.

Aussi présents: De la Société Radio-Canada: MM. Dunton, Frigon, Bushnell, Landry, Bramah, Jennings, Young, Palmer, Richardson, Fraser et J. Kannawin.

Du ministère des Transports: MM. Browne et Caton.

De même que MM. Shaw et Weir, députés.

On accède à la demande de M. Benidickson, qui est désireux de se faire entendre au Comité à propos de la question du rayonnement, et la date est laissée à la discrétion du président.

Le président fait allusion à la copie d'une lettre adressée à M. Dunton par M. Thomas A. Dutton, de l'*American Stockholders Union,* de Toronto. Il se reporte en outre aux polycopies de la correspondance échangée entre lui-même et M. Joel Aldred, de Toronto, documents qui ont été distribués à l'avance aux membres du Comité.

Par suite de la décision du Comité, M. Aldred est appelé.

Après un débat sur la procédure, le Comité interroge le témoin.

A 11 heures du matin, les témoignages cessent pour reprendre à 11 h. 40.

A la reprise du débat, le témoin refuse de divulguer les noms des employés qui lui ont fourni des renseignements. Sur ce, le président emprunte de nouveau à la lettre du 7 juin de M. Aldred, et à sa réponse du 9 juin 1950.

Le président déclare que le témoin sera congédié immédiatement à moins qu'il ne réponde aux questions.

Après une autre discussion, le président ordonne au témoin de préparer une liste des noms en question.

A une heure de l'après-midi, la séance est levée jusqu'à 2 h. 30.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 2 h. 30, sous la présidence de M. Maybank.

Présents: MM. Boisvert, Decore, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Hansell, Henry, Kent, Langlois (*Gaspé*), Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Smith (*Moose-Mountain*), Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*)—17.

Aussi présents: Les mêmes que dans la matinée.

Après un nouveau débat sur la procédure, l'interrogatoire de M. Aldred est terminé.

Le témoin donne la liste des noms des employés de Radio-Canada à Toronto dont il a parlé avant la suspension de la séance, et qu'a demandée M. Riley.

Le témoin se retire.

La séance est reprise à 3 h. 55, après une suspension de 10 minutes.

MM. Dunton et Frigon sont interrogés conjointement sur le témoignage de M. Aldred. Ils sont aidés de MM. Landry, Bushnell et Kannawin.

A 5 h. 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau jeudi à 11 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMNES,
MERCREDI 14 juin 1950.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur la radiodiffusion se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. J'ai devant moi une note sur laquelle on a écrit le nom de Benidickson. M. Benidickson est venu me voir et m'a demandé de lui permettre de comparaître devant le Comité, afin de fournir à ce dernier les renseignements dont il dispose sur le rayonnement ou plutôt, comme il le dirait lui-même, sur l'absence de rayonnement dans certaines parties du très vaste territoire qu'il représente. Il s'agit d'une histoire assez ancienne déjà, dans laquelle il voit un grief sérieux. Il demande donc la permission d'être entendu. Je lui ai répondu que cela pouvait certainement se faire mais que, de toute évidence, il m'était impossible de prendre cette décision, seul. Par conséquent, consentiriez-vous à l'assigner à comparaître devant le Comité? Il ne peut pas venir ici aujourd'hui, cependant, car il doit assister à des obsèques à Arnprior, m'a-t-il dit.

M. FLEMING: Monsieur le président, je suis convaincu que le Comité devrait entendre M. Benidickson. Nous sommes ici justement pour cela.

Le PRÉSIDENT: Vous plaît-il alors que le président prenne les dispositions voulues afin que M. Benidickson comparaisse devant le Comité?

Adopté.

J'ai fait parvenir à chacun de vous des copies de la correspondance échangée, selon vos instructions, entre M. Aldred et moi-même. Le premier point à l'ordre du jour, ce matin, consiste à entendre M. Aldred, qui est venu ici conformément à la dernière lettre, la seconde lettre que je lui ai écrite. Si je comprends bien, M. Aldred est dans la salle.

M. ALDRED: Oui, monsieur, me voici.

Le PRÉSIDENT: A moins que quelqu'un ne diffère d'opinion avec nous là-dessus, nous allons aborder le premier point de l'ordre du jour immédiatement.

Monsieur Aldred, veuillez vous avancer et prendre place à côté de moi, à ma droite, car le siège de gauche est déjà occupé.

M. Joel Aldred est appelé.

Le PRÉSIDENT: Soyez bien à l'aise, monsieur Aldred. Point n'est besoin de demeurer debout et, si vous désirez fumer. Vous pouvez même enlever votre veston: ne vous gênez pas.

M. FLEMING: Invitez-vous le témoin à se déboutonner au propre ou au figuré?

Le PRÉSIDENT: J'ignore, monsieur Aldred, si vous avez le double de la correspondance que nous avons échangée, mais pour votre gouverne voici des

polycopies de ces lettres; ce sont des copies semblables à celles que chacun des membres du Comité a reçues. Et maintenant, messieurs, avez-vous des avis à énoncer quant à la procédure à suivre? M. Aldred n'a apporté ni mémoire, ni aucun document du genre.

M. RICHARD: Monsieur le président, si je comprends bien,—je n'ai toutefois pas eu le temps de parcourir cette correspondance,—M. Aldred a formulé, dans une lettre en réponse à l'une de celles que vous lui avez écrites, des allégations relatives à des améliorations à faire ou à des accusations susceptibles d'être portées au sujet de gaspillage ou d'inefficacité, etc. ... Le témoin, à mon avis, pourrait commencer par classer les points qu'il a abordés dans sa lettre. Nous étudierons ensuite chacune des catégories d'allégations ou d'accusations, peu importe comment on les désigne, et nous interrogerons le témoin après qu'il aura fait une déclaration sur chacun des chefs énumérés.

M. FLEMING: Monsieur le président, je suppose que le témoin a déjà préparé mentalement une déclaration préliminaire. Cette déclaration se prêterait-elle à une telle analyse détaillée? Le témoin ne préfère-il pas donner sa déclaration au complet d'abord, et se soumettre ensuite à notre interrogatoire?

Le PRÉSIDENT: Eh! bien, je crois que nous devrons décider cela nous-mêmes, monsieur Fleming. Le témoin ne nous a fourni aucun mémoire écrit, excepté ce qu'il a avancé dans ses lettres. A mon avis, nous découvrirons probablement tout ce qui nous est nécessaire au fur et à mesure que le président posera des questions et obtiendra des réponses, si on lui permet de procéder ainsi. Cela n'empêche absolument pas les autres membres du Comité de poser des questions, d'ailleurs. Cela vous convient-il?

M. MURRAY: Afin de hâter la procédure, je crois que le président devrait commencer à interroger le témoin, afin de faire ressortir sans délai les faits essentiels devant le Comité. Nous pourrons ensuite aller de l'avant.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Pourquoi ne suivrions-nous pas l'ordre adopté par M. Aldred lui-même dans l'un des alinéas de sa lettre du 7 juin, où il parle de l'échelle des salaires, de l'instabilité du personnel, du surnombre, des déficiences techniques, du manque d'équilibre entre les programmes, de la télévision. Nous pourrions suivre cet ordre.

Le PRÉSIDENT: Voici: je vais commencer par poser quelques questions, et nous verrons ensuite comment nous devrons orienter notre travail. Monsieur Aldred, vous signalez dans votre lettre que...

M. MURRAY: Monsieur le président, nous aimerions savoir d'abord qui est M. Aldred, quel est son domicile, son âge, son emploi, quelles occupations il a eu auparavant. Enfin, il nous faut un aperçu de son passé, avant d'aborder directement le témoignage qu'il a à nous soumettre.

Le PRÉSIDENT: Selon moi, le Comité doit pourtant se décider à trancher cette question de procédure: ou bien l'un de nous posera les questions, ou bien nous en poserons tous. Tenez-vous à poser quelques questions, monsieur Murray?

M. MURRAY: Non, mais je crois que le président...

Le PRÉSIDENT: Si vous ne tenez pas à poser des questions vous-mêmes, alors ne me demandez pas de le faire à tâtons.

M. MURRAY: Le point que je soulève est le suivant: nous voulons savoir qui est M. Aldred... Je parle au point de vue du procès-verbal à tenir de la

présente séance, afin que nous puissions connaître les questions à poser dans son cas.

Le PRÉSIDENT: Eh! bien, décidez-vous: dois-je poser des questions ou ne dois-je pas en poser?

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Allez, monsieur le président, et si nous trouvons que vous ne vous acquittez pas de ce soin à notre goût, nous interviendrons.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Commencez, monsieur le président.

Le président:

D. Eh bien! monsieur Aldred, vous signalez dans votre lettre que vous avez été à l'emploi de Radio-Canada de novembre 1945 à mai 1949?—R. Oui, c'est exact.

D. Aviez-vous travaillé dans un poste de radio, avant cela?—R. Pas du tout.

D. Ai-je raison de dire que votre expérience, dans la vie, consiste en ceci: après votre sortie du collège, vous avez commencé à travailler dans un domaine autre que celui de la radio; ensuite vous vous êtes enrôlé et vous êtes allé outre-mer pendant une période assez longue, si je comprends bien, environ six ans?—R. Non, ce n'est pas cela. J'ai fait partie des forces armées pendant six ans, mais j'ai servi outre-mer, sur un théâtre de guerre, pendant un an et demi environ.

D. Je vois; par conséquent, avant de commencer à travailler dans le domaine de la radio, vous avez acquis une certaine expérience dans un autre domaine, puis vous avez fait la guerre, vous êtes revenu et vous êtes entré dans la radio en novembre 1945?—R. C'est exact.

D. Tel est votre passé?—R. C'est bien cela.

D. Et quel âge avez-vous?—R. 29 ans.

D. Quand vous avez commencé à travailler dans le domaine de la radio, vous y êtes entré à titre d'annonceur, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. Vous êtes demeuré annonceur depuis cette époque-là jusqu'à maintenant?—R. C'est exact, excepté que depuis mon départ forcé de Radio-Canada, il y a eu un an en avril dernier, j'ai étendu le champ de mon activité en m'occupant de divers autres domaines, comme la cinématographie industrielle, la rédaction de scénarios et autres choses semblables, qui n'appartiennent pas à la radio. Cependant, j'ai conservé presque tous les programmes commerciaux pour lesquels j'étais annonceur aux micros de Radio-Canada pendant l'époque où je faisais partie du personnel des annonceurs de la Société.

M. HANSELL: Monsieur le président, nous est-il permis de poser des questions dès maintenant?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il serait préférable que vous les réserviez pour plus tard, monsieur Hansell, lorsque nous aurons d'abord solidement établi notre point de départ.

D. Et ensuite, monsieur Aldred, vous avez quitté Radio-Canada en mai 1949?—R. Je vais corriger cela tout de suite: j'ai été mis à la porte de Radio-Canada.

D. Cela diffère-t-il de l'abandon d'une situation?—R. Quelque chose m'intrigue en ce moment, et m'inquiète aussi. Voici (je cite). Dans le *Globe and Mail* de samedi matin, quelqu'un du Comité, je ne sais pas qui, a affirmé que j'avais été congédié de Radio-Canada pour manque de loyalisme envers la Société.

D. Eh! bien. Un moment, monsieur Aldred. Nous n'avons pas à nous occuper, à l'heure actuelle, des motifs de votre mise à pied. Tout ce que je vous

demande, c'est de nous exposer votre curriculum vitæ, sous réserve évidemment, encore une fois, de commentaires et de questions ultérieurs. Je suppose d'ailleurs, s'il y a débat là-dessus, que vous n'êtes pas venu ici pour ressasser les motifs de votre congédiement, mais plutôt, comme vous l'avez signalé, pour apporter votre témoignage sur les sujets que vous voulez aborder devant le Comité. En tout cas, vous dites que vous avez été mis à la porte et vous m'avez répondu cela après que je vous eusse demandé si vous aviez quitté les rangs de la Société ou si vous aviez cessé d'être à son emploi. Le point essentiel est celui-ci, je suppose: votre réponse à ma question est affirmative Vous avez cessé de travailler à Radio-Canada en mai 1949?—R. C'est exact

D. Et maintenant, dans votre première lettre, vous avez déclaré (je crois que c'est là là le sens de votre déclaration?) qu'il y avait beaucoup de gaspillage à Radio-Canada?—R. C'est tout à fait exact.

D. Votre déclaration n'est pas formulée exactement dans les mots dont je viens de me servir, mais je crois tout à fait légitime de dire que c'est là la portée de votre déclaration: il y a beaucoup de gaspillage, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. Voulez-vous nous fournir des détails sur ce gaspillage auquel vous faites allusion?—R. Eh! bien, le gaspillage auquel je fais allusion implique bon nombre de questions reliées les unes aux autres. En premier lieu, pendant l'époque où je fus à l'emploi de Radio-Canada, surtout pendant la dernière partie de cette période, je faisais partie du conseil représentatif des employés, à Toronto. Ce conseil groupe les représentants des employés et est censé avoir pour but de transmettre les griefs, les avis et les projets du personnel aux autorités de la Société, afin que celles-ci puissent redresser ces idées ou y faire suite, s'il y a lieu.

D. Ce conseil a-t-il un président?—R. C'est absolument certain.

D. Qui était président à l'époque dont vous nous parlez présentement?—R. Une femme, Mlle James.

D. Est-elle encore présidente?—R. Non, je ne le crois pas. Le président change à tous les ans.

D. Excusez-moi, veuillez continuer.—R. A cette époque, pendant tout le temps que je fis partie du conseil, et même un peu avant cela, j'ai soumis au conseil certaines idées que je nourrissais et que, d'ailleurs, d'autres employés nourrissaient également au sujet du fonctionnement de Radio-Canada. Et maintenant, quand je dis qu'il y a eu du gaspillage dans le fonctionnement de Radio-Canada, je pense et je parle à la fois comme quelqu'un qui vit dans l'industrie radiophonique et comme un simple citoyen. A mon avis, le gaspillage, dont la valeur en dollars tend à s'accroître, se pratique et se pratiquait sous nombre de formes.

En premier lieu, pendant toute la période où je fis partie du conseil et juste avant cette époque, le conseil s'inquiéta considérablement du haut degré d'instabilité du personnel, à Radio-Canada. J'ignore quel est, à l'heure actuelle, le mouvement du personnel, dans la division administrative de Radio-Canada qui se trouve à Toronto, et qui est le seul centre dont je puisse parler en connaissance de cause; mais je sais, pour l'avoir appris du conseil, que pendant une certaine période de temps, à partir de la fin de la guerre, le mouvement du personnel à Toronto atteignit approximativement 30 p. 100.

D. Un peu plus loin, dans votre correspondance, vous abordez en effet, la question du mouvement ou de l'instabilité du personnel, et c'est à ce sujet que vous parlez maintenant de gaspillage?—R. En partie, oui. Monsieur le président, en réponse à votre demande de résumer pour votre gouverne les sujets dont je désirais parler, j'ai énuméré dans ma dernière lettre à vous-même les divers

points en cause, et ces questions se rapportent au gaspillage qui a lieu à Radio-Canada et, comme tels, se rapportent tous au mot "gaspillage" que j'ai employé.

D. En tout cas, en ce moment, vous reliez le mouvement du personnel au mot "gaspillage" que vous venez d'employer?—R. C'est exact.

D. Et maintenant, la relation entre le mouvement du personnel...

M. FLEMING: Les 30 p. 100 dont vous venez de parler se rapportent à quelle période?

Le TÉMOIN: Cela se rapporte, autant que je me souvienne, à l'année 1948, et peut-être à l'année 1947. Ma mémoire est un peu incertaine au sujet des détails, mais cete question fut soulevée devant les membres à l'époque, lorsque je faisais partie du conseil ou y formulais des recommandations. Pendant la dernière partie de ma carrière à Radio-Canada, je fus l'un des directeurs du conseil des employés. Auparavant, je m'étais occupé activement de formuler des recommandations au conseil des employés de Radio-Canada parce que, pour ma part, je croyais nécessaire d'effectuer des changements en divers domaines.

Le président:

D. Votre témoignage, jusqu'ici, revient à ceci: vous avez observé, vers 1948, qu'il y avait un mouvement considérable de personnel, et, au meilleur de votre souvenir, ce mouvement vous paraît avoir atteint 30 p. 100.—R. C'est exact, 30 p. 100.

M. Fleming:

D. 30 p. 100 par année?—R. Oui, 30 p. 100 par année.

Le président:

D. Et vous fondez sur cela votre grief au Comité en ce qui concerne le gaspillage?—R. C'est exact.

D. Tel est le premier point que vous entendez nous signaler?—R. C'est exact.

D. Auriez-vous l'obligeance, monsieur Aldred, de vous en tenir un peu plus aux faits, si possible. Vous nous permettrez ainsi de déduire par nous-mêmes nombre des explications que vous nous avez données par surcroît, car, voyez-vous, nous avons passablement de besogne à abattre. Aussi, au lieu de nous expliquer votre témoignage, voulez-vous, autant que possible, vous en tenir davantage aux faits.—R. Très bien. Le mouvement du personnel, en particulier à la division administrative de Radio-Canada, à Toronto, provient principalement des salaires trop bas qui sont en vigueur dans les rangs inférieurs du personnel. Si je comprends bien, Radio-Canada a tenu une enquête afin de comparer les salaires des sténographes et d'autres classes de petits employés de la Société. Il a été ainsi établi que l'échelle en usage à la Société était inférieure à celle de l'industrie, à l'extérieur. Le résultat de cette situation est le suivant: les gens, c'est-à-dire les jeunes filles et d'autres personnes obtiennent du travail à Radio-Canada mais n'y demeurent que quelques mois, et passent ensuite aux entreprises du dehors, afin d'y obtenir de meilleurs salaires.

D. Auriez-vous la bonté de préciser davantage, s'il vous plaît. Nous disons donc qu'en 1948, il y a eu un mouvement de personnel de 30 p. 100, à votre souvenir?—R. C'est exact.

D. Et le personnel auquel vous faites allusion en parlant de ces déplacements et du gaspillage qui en résulte consiste en main-d'œuvre de bureau? —R. Principalement, monsieur.

D. Voilà ce à quoi vous pensez surtout. Et maintenant, voulez-vous nous dire dans quelle mesure on trouve un mouvement semblable dans d'autres sections du personnel, en dehors de la main-d'œuvre de bureau?—R. L'instabilité est considérable dans le personnel de la principale salle de dépêches.

D. Que voulez-vous dire par "instabilité considérable"? Chacun donne aux mots le sens qui lui convient?—R. Pour être plus précis, je dirai donc que pour les huit ou dix rédacteurs de la salle des dépêches, l'instabilité dans ce service en particulier, atteint 20 ou 25 p. 100, ce qui indique un va-et-vient constant au sein du personnel des rédacteurs de la principale salle des dépêches de Radio-Canada.

D. Par conséquent, dans ces deux divisions, les mouvements sont sensiblement les mêmes, c'est-à-dire tout proches de 30 p. 100, car dans le cas de la main-d'œuvre de bureau, vous dites 30 p. 100, et dans celui de la salle des dépêches, vous dites 25 ou 30 p. 100?—R. Dans ce voisinage-là, oui.

D. De telle sorte qu'il n'y a pas une très grande diflérence entre les deux cas, de la façon dont vous nous les présentez, ce matin?—R. Il est très difficile de fixer des chiffres absolument exacts au sujet du mouvement du personnel des divers services, car l'un d'eux peut se composer de deux personnes seulement, tandis que l'autre en comptera 35.

D. Le Comité admet que vous ne pouvez donner de précisions absolument exactes. Mais, d'après ce que vous venez de dire, il semble bien qu'il n'y ait pas une grande différence entre les déplacements de personnel des deux divisions en question. Vous l'établissez à 25 ou à 30 p. 100?—R. C'est exact.

D. Vous avez dit d'abord que ces déplacements existaient dans le personnel administratif, et ensuite vous avez dit qu'ils se produisaient également, dans une certaine mesure, à la salle des dépêches. Y en a-t-il ailleurs?—R. Il n'y a que deux services à Toronto, celui des programmes et celui de l'administration. Le mouvement dans le personnel de la Division des programmes est nécessairement plus restreint. Car ce personnel se compose de metteurs en ondes, d'annonceurs et d'employés assumant des fonctions analogues. Le mouvement y est nécessairement plus faible, pour la bonne et simple raison que, dans ce domaine de la T.S.F., Radio-Canada est la seule entreprise qui vous donne l'occasion de fournir une carrière.

D. Et vous attribuez ce mouvement au bas niveau des salaires?—R. Eh! bien, principalement à la faiblesse des salaires, état de choses qui a pour résultat une baisse de moral au sein du personnel.

D. Me permetriez-vous de renverser l'ordre de votre proposition? Vous dites que le moral des employés est bas ou, du moins, qu'il était bas en 1948 et vous attribuez cela à la faiblesse des salaires?—R. C'est exact.

D. Par conséquent n'est-il pas légitime de conclure que, lorsque vous parlez du gaspillage résultant de l'instabilité du personnel en 1948, vous l'attribuez à la faiblesse des salaires?—R. En principe, oui.

D. En principe, il découle de la faiblesse des salaires, oui. Quelle était l'échelle des salaires à cette époque?—R. A Radio-Canada, il y a graduation des salaires. Par exemple, les sténographes sortant de l'école qui entrent à Radio-Canada comme sténographes ou dans un autre emploi analogue recevront, pour commencer, une rémunération variant entre $20 et $25 par semaine. Puis, après un certain temps, ils toucheront une augmentation de $5 ou de $10 par mois, durant plusieurs années consécutives, de sorte qu'à la longue, leur salaire atteindra $30, $35 ou $38 par semaine. Mais cela prendra nombre d'années.

Je crois avoir raison de dire que le salaire moyen des sténographes de Radio-Canada s'établit à $28 ou $30 par semaine.

D. Telle était, en tout cas, la situation en 1948?—R. A peu près, oui. Et je pense qu'elle tend à se perpétuer à cause du mouvement du personnel, car il arrive toujours de nouveaux employés, qui recommencent au bas de l'échelle.

D. En somme, votre grief relatif au gaspillage revient à ceci: le mouvement du personnel est si élevé qu'en définitive Radio-Canada n'obtient pas de son personnel le rendement qu'elle serait en droit d'attendre? Tel est votre grief en ce qui a trait aux salaires?—R. C'est exact.

D. A ce stade particulier?—R. C'est exact.

D. Et vous avez établi à 30 p. 100 le mouvement des employés à l'époque où vous faisiez partie du conseil représentatif et pouviez observer ce qui se passait?—R. C'est exact.

D. Si je comprends bien, la situation, selon vous, n'a pas changé?—R. C'est tout à fait exact. J'ignore à quelle proportion s'élève le mouvement du personnel en ce moment mais c'est un fait reconnu que des déplacements considérables ne cessent de se produire dans le personnel de Radio-Canada à Toronto.

D. Et vous dites que l'échelle des salaires à l'origine de ce mouvement est inférieure à celle qui est en vigueur dans l'industrie et le commerce en général? —R. Oui.

M. RILEY: Est-il à propos que nous posions maintenant quelques questions?

Le PRÉSIDENT: J'allais justement dire quelque chose à ce sujet. Je crois que vous avez terminé l'exposé de votre cause, en ce qui concerne le gaspillage provenant du mouvement élevé du personnel. Si donc quelqu'un désire poser des questions là-dessus, le moment est venu de le faire.

M. FLEMING: Je vous prie de demander au témoin si c'est bien là tout ce qu'il a à dire sur la question du gaspillage?

Le PRÉSIDENT: Je me suis exprimé comme si j'affirmais un fait, mais je vous permets de prendre mes paroles comme une question, monsieur Aldred. Vous nous avez exposé votre cause.

D. Je désirerais poser quelques questions à M. Aldred au sujet du mouvement de personnel; est-ce régulier?

Le TÉMOIN: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il poser des questions?

M. Riley:

D. Je désire poser quelques questions à M. Aldred au sujet du mouvement du personnel. Vous avez dit qu'il était approximativement de 30 p. 100 en 1947 ou en 1948, et vous avez spécifié que cela était vrai, en particulier, du personnel des sténographes de Radio-Canada. Parliez-vous également des commis aux écritures?—R. Oui.

D. Trouvez-vous cette proportion très élevée?—R. Certainement.

D. Quelle est la proportion des déplacements dans des industries autres que Radio-Canada?—R. Eh! bien, d'après les publications américaines et canadiennes que j'ai lues, le mouvement annuel du personnel dans la plupart des industries semble varier entre 6 et 10 p. 100; il est peut-être 10 p. 100 à l'extrême limite. Si je suis bien informé, à l'*International Business Machines* par exemple, il est d'environ 2 p. 100; mais évidemment, il s'agit là d'un cas tout à fait spécial. Prenons 6 à 10 p. 100 comme moyenne d'instabilité dans

l'industrie en général et nous verrons que le mouvement élevé du personnel de Radio-Canada paraît être une source de gaspillage.

D. Vous fondez votre prétention sur la faiblesse des salaires des sténographes, faiblesse que vous prenez pour un fait acquis?—R. Principalement, oui.

D. Quel est le salaire moyen d'une sténographe sortant de l'école, à Toronto, qui entre directement dans un bureau?—R. Au début, le salaire est d'à peu près $30 par semaine.

D. Sur quoi s'appuient vos dires, monsieur Aldred?—R. Permettez-moi de vous faire remarquer que je m'inspire là d'observations faites au cours de mes lectures d'ordre général sur la marche des affaires.

D. Ce qui revient à dire qu'une sténographe sans expérience, sortant de l'école commerciale, à Toronto, recevrait environ $30 par semaine, pour commencer?—R. C'est à peu près cela, oui.

D. Vous avez également parlé du mouvement du personnel de la salle des dépêches; vous l'établissez à 20 ou 25 p. 100, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est bien cela.

D. Savez-vous dans quelle mesure il provient des permutations d'un service à l'autre, ou de l'avancement accordé?—R. Je ne tiens aucun compte de la chose dans ma déclaration. Peut-être la proportion d'instabilité sera-t-elle encore plus élevée si vous la considérez sous cet aspect.

Le président:

D. Votre interprétation du mot "mouvement" est...—R. Les personnes qui abandonnent...

D. ...Les personnes qui abandonnent définitivement leur emploi?—R. C'est bien cela.

M. HANSELL: Je n'ai pas fini.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai, vous étiez le premier. Quelle est votre question?

M. Hansell:

D. J'ai deux questions. Je ne comprends pas très bien comment Radio-Canada pourrait économiser de l'argent en payant des salaires plus élevés, à moins que la Société n'obtienne ainsi un meilleur rendement. M. Aldred veut-il nous dire dans quelle mesure le personnel s'il était mieux rémunéré, pourrait être réduit et cependant donnerait un meilleur rendement?—R. Voilà justement, comme question de fait, le point où je voulais en venir. A mon avis, à la suite d'observations, effectuées pendant cinq années bien comptées, sur le fonctionnement de Radio-Canada à Toronto, on pourrait réduire le personnel d'environ 20 p. 100. Il est absolument évident qu'à cause du mouvement très élevé du personnel qui a cours à Radio-Canada, il faut y maintenir un personnel très nombreux. Il semble, à la suite de mes observations sur le travail accompli, que, dans un bureau où il y a cinq jeunes filles (et, en ce moment, je pense à un bureau particulier, celui de l'Agencement des Programmes), quatre jeunes filles pourraient facilement faire la besogne des cinq qui s'y trouvent. Même, si l'on donnait des salaires suffisamment élevés, trois jeunes filles pourraient effectuer ce travail, et Radio-Canada y gagnerait encore.

D. Je vois. Peut-être ma question n'est-elle pas équitable à votre égard, mais qu'est-ce que cela signifierait en dollars et en cents?—R. Non, il n'est pas juste de me demander cela.

D. Puis-je poser une autre question en ce qui concerne les antécédents de M. Aldred, antécédents sur lesquels, je crois, on peut encore poser des questions. Puis-je demander quelle était la nature du travail qu'il accomplissait avant

d'entrer dans le domaine de la radio? Si je comprends bien, il était dans les forces armées. Son travail était-il de nature administrative, directoriale? Enfin quel était-il?—R. A partir du moment où je reçus mon diplôme ici, à l'aérodrome d'Uplands, en décembre 1940, jusqu'au tout début de 1942, moment où j'était encore officier d'aviation, je n'ai eu aucune expérience administrative digne d'être mentionnée.

D. Avez-vous pu en acquérir pendant que vous étiez dans l'aviation?—R. J'y arrive justement, monsieur. Pendant l'année 1942, je fus affecté à une escadrille régulière, qu'on appelait l'escadrille de visite. On avait alors choisi cinq officiers, censément pour leur haute aptitude à voler et à agir comme instructeurs, afin qu'ils parcourent tout le Canada et visitent ainsi les postes d'entraînement aérien. Ils effectuaient des envolées avec les instructeurs et les élèves, afin d'évaluer le degré d'entraînement dispensé en vertu du Plan d'Entraînement aérien du Commonwealth. Lorsque je revins de cette mission, à l'automne de 1942, je fus l'un des trois officiers qui organisèrent ce qu'on appelait alors l'escadrille des instructeurs supérieurs. Nous prenions ainsi avec nous des officiers et des instructeurs à qui nous donnions des cours de rafraîchissement, afin de les initier aux techniques nouvelles. En 1942, j'allai au poste du CARC à Hagersville à titre de commandant d'escadre et, comme tel, si vous voulez envisager la chose sous cet aspect, j'avais autorité, mettons, sur 300 hommes. Puis, je me rendis outre-mer et pris, un bon jour, le commandement d'une escadrille de l'aviation de bombardement. A la fin de la guerre, je ramenai cette escadrille au pays, à titre de commandant d'escadre. Pendant une certaine période, je fus responsable de cette escadrille. Après mon retour au Canada, nous commençâmes l'entraînement nécessaire au bombardement lourd sur le Japon, ou contre le Japon; je repris alors, à partir du commencement, le manuel d'entraînement, et m'appliquai à des tâches semblables. De telle sorte que je puis dire qu'à partir de la fin de 1942, et pendant 1943 et 1944 et une partie de 1945, j'ai eu, à divers degrés, des situations impliquant de sérieuses responsabilités.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Hansell?

M. Stewart:

D. Monsieur le président, si je comprends bien, le témoin se plaint de la faiblesse des salaires qui ont cours dans certaines divisions de Radio-Canada, et je n'ai rien à dire là-dessus. Mais veut-il nous indiquer quelle est, à son avis, la cause de cette faiblesse des salaires?—R. Non, je n'ai pas d'opinion du tout là-dessus; même, je voudrais bien connaître cette cause.

D. Le témoin croit-il que la faiblesse des salaires puisse découler de l'insuffisance des fonds dont dispose Radio-Canada?—R. Cela se pourrait très bien. J'allais aborder ce point un peu plus tard, mais je puis très bien en parler immédiatement.

Je me souviens parfaitement d'avoir assisté à une réunion générale du conseil représentatif des employés, à Toronto. C'était, je crois, à l'été ou à l'automne de 1947. On parlait à cette époque de l'établissement d'une indemnité de vie chère, parce que les salaires de Radio-Canada n'avaient pas suivi la courbe de l'indice du coût de la vie. En même temps, la Société avait reçu un prêt de $2 millions, afin d'effectuer certaines améliorations et d'étendre certains programmes radiophoniques à tout le pays. J'ai assisté à cette réunion parce qu'il arrivait de plus en plus fréquemment que des employés, des gens mariés,

par exemple, ayant des enfants,—et dans plusieurs cas en particulier,—étaient obligés de retirer ces petits de l'école afin de pouvoir joindre les deux bouts, dans le budget familial. Pendant l'assemblée, je me levai et je m'adressai au président du conseil,—je ne puis me rappeler qui c'était à cette époque, mais je crois que c'était un M. Fairburn, je n'en suis pas sûr cependant. Je déclarai que, à mon avis, si Radio-Canada pouvait obtenir des fonds supplémentaires, des fonds additionnels pour accroître la diffusion de programmes, il semblait évident que la société pouvait également prélever des fonds supplémentaires afin de permettre aux employés de faire face au coût de la vie, sans cesse grandissant,—et cela m'amena à un autre point.

D. Un moment, avant que vous passiez à un autre point. Ce prêt pour fins d'améliorations venait du Parlement?—R. C'est exact.

D. Et avait-il été consenti spécifiquement pour fins d'améliorations?—R. C'est exact.

D. Puisque le Parlement n'avait pas consenti ce prêt pour fins d'augmentation des salaires, pouviez-vous en rejeter la faute sur Radio-Canada? —R. Je vous demande pardon?

D. Puisque le Parlement n'avait pas accordé ces fonds supplémentaires pour fins d'augmentation de salaires, pouviez-vous en rejeter la faute sur Radio-Canada?—R. Pas nécessairement, parce que, à cette assemblée générale du conseil représentatif, après que je me fus levé et que j'eus exprimé mon sentiment, le directeur des programmes, M. Bushnell, qui se trouvait assis immédiatement en arrière de moi, ce dont je ne m'étais pas aperçu jusque-là, déclara, —et je cite ses propres paroles: "Diable! Il est temps que certains employés se rendent compte de ce qui se passe autour d'eux; ils devraient savoir que le Parlement peut voter des sommes d'argent pour fins d'expansion technique, mais ne peut pas le faire pour fins d'augmentations de salaires au profit du personnel de Radio-Canada."

D. De sorte que tout revenu supplémentaire que Radio-Canada désirerait avoir pour augmenter les salaires devra provenir des programmes commerciaux ou d'une autre telle source?—R. Des programmes commerciaux ou par un autre moyen d'augmenter les recettes.

D. Avez-vous quelque motif de croire que, même si Radio-Canada eût disposé des sommes voulues pour accroître les salaires, la Société eût cependant refusé de le faire?—R. Non, je n'ai aucune raison de croire qu'elle s'y serait refusée, car avec le temps, les traitements furent relevés petit à petit, oh! très lentement. On introduisit les indemnités de vie chère, et l'on trouva les sommes requises pour les verser, mais ce ne fut que lorsqu'on fut à la dernière extrémité. Si l'on n'avait pas réuni les sommes voulues, il ne serait pas resté beaucoup de personnel à l'emploi de Radio-Canada, car les gens ne pouvaient se payer le luxe de travailler pour la Société même s'ils y tenaient absolument.

D. Croyez-vous alors que la faiblesse des salaires découlait essentiellement de la situation financière très précaire dans laquelle se trouvait Radio-Canada? —R. Cela se peut, oui, mais je pense aussi que la chose provenait, dans une certaine mesure, du manque d'équilibre régnant en ce qui concerne les programmes. Je me propose d'y revenir plus tard.

D. Très bien, j'abandonne donc cette question pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous posiez une autre question, pourrais-je glisser le commentaire suivant? Je n'ai pas voulu intervenir pendant que vous répondiez à M. Stewart. Il arrive fréquemment, à ce que je vois, qu'on croie

nécessaire de donner de longues explications avant de fournir la réponse directe à la question posée. Je me permets cependant de vous faire observer respectueusement que vous utilisez beaucoup plus de mots et de temps que je ne le crois de rigueur dans vos réponses. Je vous demande donc, lorsqu'on vous pose une question, d'essayer d'y répondre sans employer autant de circonlocutions que vous l'avez fait jusqu'ici.

Je sais qu'il n'est pas donné à tout le monde de s'acquitter de cette tâche aisément et en peu de mots, mais je vous prie de faire de votre mieux afin d'essayer d'abréger vos réponses, car notre temps n'est pas illimité. D'autre part, nous ne voulons pas, non plus, vous imposer des obligations excessives.

M. LANGLOIS: En réponse à une question posée par vous-même et par M. Riley, le témoin a déclaré que l'on pourrait économiser de l'argent en payant des salaires plus élevés et en obtenant, par conséquent, un meilleur rendement du personnel employé. Et maintenant, en répondant à une question de M. Stewart, le témoin semble dire que, si les salaires n'étaient pas plus élevés, c'était parce qu'il n'y avait pas suffisamment de fonds. J'éprouve beaucoup de difficultés à concilier ces deux choses.

Le PRÉSIDENT: Eh! bien, telle est néanmoins la déposition du témoin.

M. LANGLOIS: Pourrait-il fournir d'autres explications là-dessus?

Le PRÉSIDENT: Voilà un commentaire que vous êtes parfaitement libre de faire, mais, pour le moment, nous devrions restreindre nos questions.

M. Murray:

D. Puis-je demander au témoin comment se compare l'échelle des salaires de Radio-Canada, avec celle de la *National Broadcasting Corporation* et celle du *Columbia Broadcasting System?*—R. Il n'y a pas de comparaison! L'échelle de salaires est ordinairement beaucoup plus basse, beaucoup plus basse.

M. HANSELL: Évidemment, tous les salaires au Canada sont de beaucoup inférieurs à ceux qui se payent aux États-Unis.

Le président:

D. Vous avez fait observer, monsieur Aldred, qu'en dollars et en cents, il y a gaspillage du fait qu'on paye des salaires trop bas, car s'ils étaient plus élevés, il suffirait d'un moins grand nombre d'employés. Vous avez dit cela? —R. C'est exact.

D. Je veux simplement développer ce point avec vous. Vous avez pris le cas de cinq jeunes filles à $30 par semaine, simplement pour choisir un chiffre. Cela fait $150. Puis, vous avez dit que ce travail pourrait être accompli par quatre jeunes filles, à condition qu'elles soient de celles qu'on paie le plus cher. Est-ce là une façon équitable d'exprimer ce que vous avez dit précédemment? —R. C'est exact.

D. Alors, puis-je poursuivre? Vous avez dit que si on les payait, mettons $40, on aurait un meilleur rendement ou, du moins, un rendement égal à celui qu'on obtient avec cinq jeunes filles. Est-ce là une façon équitable de rendre votre pensée?—R. Non, pas tout à fait, parce que, si j'ai mentionné le nombre de quatre jeunes filles (et vous avez parlé de $40 parce que c'était là le chiffre auquel j'avais fait allusion), je dirai que, d'après la somme de travail qui s'impose dans la division avec laquelle j'ai été en contact, jusqu'à un certain point, et sachant d'autre part la longueur du temps que ces jeunes filles passent à ne rien

faire, trois bonnes jeunes filles à $40 pourraient certainement accomplir le travail qu'en font actuellement cinq,—il y a deux ou trois jeunes filles...

D. Excusez-moi, un instant. Si quelqu'un vous interrogeant se permettait de vous interrompre au milieu de votre réponse, je dirais à cette personne: "Pardon, laissez le témoin finir sa réponse." Et maintenant, je vous donne le même avertissement: ne vous interrompez pas vous-même et compléter votre réponse.—R. Je dirai donc que trois jeunes filles, dans ce service, engagées à $40,—de bonnes jeunes filles,—pourraient certainement accomplir le travail qu'en accomplissent actuellement cinq. Tel est le point que je veux faire ressortir.

D. Si vous faisiez faire ce travail par quatre jeunes filles, et si vous les payiez un montant pas mal plus élevé que $30, vous ne réaliseriez pas beaucoup d'économie.—R. Non, mais vous n'avez pas besoin de plus de trois jeunes filles dans ce service.

D. Vous pourriez trouver trois jeunes filles en leur donnant seulement $5 de plus par semaine, et vous obtiendriez d'elles qu'elles fassent le travail de cinq?—R. Vous employez le premier chiffre de $30 par semaine. Quant à moi, j'ai dit $40. Cela représente une augmentation de $10 par semaine. Pour une augmentation de $10 par semaine, vous trouveriez certainement trois jeunes filles, très, très compétentes qui pourraient accomplir la besogne.

D. Telle est votre estimation des économies réalisables au moyen d'un relèvement des salaires?—R. C'est exact.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Monsieur le président, le témoin a dit, il y a quelques minutes, qu'une division avait un mouvement de personnel de 30 p. 100, et que l'autre avait un mouvement de 25 p. 100. Quelle proportion d'hommes et de femmes y a-t-il dans chacune de ces divisions?—R. Je n'en ai aucune idée. Dans la salle des dépêches, il y a des hommes surtout. Au service de l'administration, compte tenu des messagers, commissionnaires et autres employés de même classe, qui sont d'ailleurs représentés dans les nombreux déplacements que je déplore, on obtiendra peut-être un rapport de 50 à 50. Mais pour ne parler que du personnel sténographique, le personnel sténographique...

D. Vous avez parlé de deux services en particulier.—R. J'ai mentionné la salle des dépêches en particulier, à titre d'exemple. La proportion de 30 p. 100 s'applique à tout l'immeuble, à toutes les classes.

D. Et maintenant, quelle proportion de ces employés, de ceux qui forment vos 30 p. 100 dans un cas et 25 p. 100 dans l'autre, n'a eu, au préalable, aucune expérience du travail administratif?—R. Je ne suis pas en mesure de vous répondre.

D. Et vous maintenez cependant qu'il y a un mouvement de personnel élevé?—R. Je maintiens que, pour un organisme qui compte 350 ou 340 employés, —et quel que soit d'ailleurs le nombre d'employés à Toronto,—c'est du gaspillage que le tiers ou à peine moins du tiers des employés abandonnent leurs fonctions.

Le président:

D. Vous avez environ 340 employés,—vous aviez 340 employés en 1948? —R. Je crois que c'était un peu moins que cela. Comme question de fait, le nombre était d'environ 310 ou 315.

D. Et à la fin de l'année, il y en avait le tiers qui n'était plus là et avait été remplacé par d'autres? Telle est votre prétention?—R. C'est exact. C'est une approximation.

D. Vous avez laissé entendre qu'un tel mouvement avait continué en 1949 et même jusqu'en 1950?—R. Au meilleur de ma connaissance, oui.

D. Qu'entendez-vous par cette phrase?—R. A ma connaissance, oui, je dirai que ce haut niveau de déplacements tend à se perpétuer.

D. Lequel?—R. Environ 25 à 30 p. 100.

D. Environ 30 p. 100?—R. Oui.

D. De telle sorte que vous réaffirmez qu'il y a environ le tiers non seulement du personnel des sténographes, mais de l'ensemble,—peut-être un peu plus, peut-être un peu moins,—qui laisse son emploi et est remplacé au cours de la période en question?—R. C'est exact.

D. Voilà une question à laquelle vous avez accordé toute votre attention, à titre d'observateur, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. Et vous avez fait la présente déclaration parce que vous avez observé la situation de près?—R. C'est exact.

D. Nous vous jugerons maintenant et jugerons de la vérité de vos dires d'après cette déclaration?—R. C'est exact.

D. Vous êtes satisfait sous ce rapport?—R. Oui.

M. Riley:

D. Puis-je vous poser maintenant une question, s'il vous plaît? Monsieur Aldred, vous avez dit tout à l'heure que c'était parmi les sténographes que l'instabilité, que le mouvement du personnel atteignait le niveau le plus élevé, parmi les employés ayant les salaires les plus faibles?—R. Mettons que c'est parmi les moins rémunérés des employés de la Division administrative.

D. Quel pourcentage cela représente-t-il par rapport au total?—R. Je n'en ai aucune idée.

D. Est-ce que cela représente le tiers du nombre total des employés de Radio-Canada à Toronto?—R. Je ne comprends pas votre question, monsieur.

D. Vous avez dit que l'instabilité était à son comble dans les rangs des petits salariés de la Division administrative, comme les sténographes, par exemple.—R. C'est exact.

D. Quel pourcentage du personnel total de Radio-Canada à Toronto se compose de "ces sténographes à faible salaire de la Division administrative"? —R. Est-ce que votre question est la suivante: mettons que sur quelque 300 employés environ le tiers quittent Radio-Canada, combien parmi ces derniers appartiennent à la Division administrative?

D. C'est bien cela. Combien, par rapport à ce nombre total, viennent de la Division au sein de laquelle, dites-vous, se produit le plus fort mouvement de personnel?—R. Je suppose que ce doit être 80 ou 85 p. 100,—dans ce voisinage-là, car la Division administrative est de beaucoup la plus importante et, quand je parle de cette Division, il ne faut pas oublier qu'à celle des programmes, plusieurs employés font du travail d'administration.

D. Je vous demande pardon, mais lorsque vous avez parlé du plus haut niveau d'instabilité, vous avez dit que c'était celui de la Division qui emploie des sténographes et les commis le moins rétribués?—R. C'est exact.

D. Quelle est la proportion de leur salaire global par rapport au montant total des traitements?—R. Vous pouvez prendre mes chiffres de 80 ou 85 p. 100 comme la réponse à votre question.

D. Le reste du personnel se compose de techniciens.—R. D'autres classes d'employés répartis entre les divers services de Radio-Canada.

D. Une autre question, monsieur Aldred. Quand vous dites que trois jeunes filles pourraient prendre la place de cinq et faire plus efficacement le même travail, à condition qu'on les paye plus cher, vous parlez de l'organisation idéale que devrait avoir un bureau, n'est-ce pasæ—R. Je parle surtout d'augmentation de traitements qui *a*) attirent une meilleure classe d'employés ou *b*) encouragent les employés déjà au service d'une entreprise à mieux faire leur travail; en d'autres termes, les employés de la Société s'apercevraient ainsi qu'on apprécie davantage leur travail, et qu'autant que possible cette appréciation se traduit en dollars.

D. Ce que vous entendez par là, c'est que, si l'on veut atteindre l'organisation idéale qui devrait exister dans un bureau, il faut payer de meilleurs salaires et avoir moins d'employés pour faire le même travail?—R. N'est-ce pas ce qui se fait partout?

D. Avez-vous déjà eu quelque expérience dans la formation d'un personnel de sténographes?—R. Je n'ai aucune expérience dans la formation d'un personnel de sténographes.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Vous avez un bureau, monsieur Aldred?—R. Je n'ai pas de bureau, non.

D. Je croyais que vous aviez dit que vous en aviez un?—R. Non, j'ai dit que j'en avais un quand j'étais dans les forces armées.

D. Mais après cela.—R. Je suis sûr que, si vous relisez le compte rendu sténographique, vous verrez que je n'ai pas dit cela.

M. Stewart:

D. Je veux m'assurer que je comprends bien l'idée du témoin. Il a dit qu'il y a, en tout, quelque 300 employés, dont 80 p. 100, en gros, appartiennent à la Division administrative.—R. Non. En réponse à la question du député qui est à ma droite,—il m'avait demandé combien, parmi le tiers ou les 30 p. 100 des employés qui quittent Radio-Canada, appartiennent à la Division administrative,—j'ai dit qu'ils formaient environ 80 ou 85 p. 100 du nombre total de ceux qui abandonnent Radio-Canada.

D. Quelle proportion de tout le personnel de 300 employés se trouve à la Division administrative?

Le PRÉSIDENT: 300 environ. Je fais cette correction, si vous n'y avez pas d'objection, pour l'exactitude du compte rendu.

M. STEWART: Oui.

Le TÉMOIN: Une telle question n'est pas très équitable à mon égard, car j'ignore le chiffre exact du nombre d'employés qui travaillent à la Division administrative.

M. Stewart:

D. Pouvez-vous nous donner un aperçu même très approximatif de cette proportion? Je comprends qu'il nous soit impossible de préciser, et nous n'attendons pas cela de vous, non plus.—R. J'estime alors que, des quelque 300 employés de Radio-Canada à Toronto, il doit y en avoir peut-être au delà de 200 qui travaillent à l'administration.

D. Supposons que nous acceptions comme base votre chiffre de 200. Pour passer maintenant à l'autre service que vous avez pris comme critère, croyez-vous que, en relevant les salaires de 120 de ces employés, on puisse congédier les

80 autres sans diminuer le rendement de la Division?—R. Cela n'est pas nécessairement vrai de tous les services. J'ai pris une division à titre d'exemple. Cela dépendra entièrement du genre de travail que font ces employés. Mais j'affirme ceci, et la chose revient à ma première proposition quand, dans une industrie, les déplacements de personnel atteignent 25 ou 30 p. 100 par année, c'est trop fort, quels que soient ces employés et quelle que soit leur fonction. C'est signe qu'il y a là quelque chose qui ne va pas.

D. Pourtant, vous nous avez dit que, dans cette division-là, où l'on emploie cinq jeunes filles, on pourrait se dispenser des services de deux d'entre elles, soit 40 p. 100?—R. C'est exact.

D. Cette proportion de 40 p. 100 ne s'applique donc pas à tous les services et à chacun d'entre eux?—R. Non, je ne vous ai cité la chose qu'à titre d'exemple.

Le président:

D. Je voudrais bien saisir votre pensée. Il me semble que lorsque je dis: "Je vais illustrer", je veux ainsi que mes auditeurs comprennent que je leur présente une image en petit de tout le tableau, tel qu'il est ou tel qu'il devrait être. Quant à l'expression "à titre d'exemple,"—et ici je la place entre guillemets, —l'employez-vous dans un sens différent. Pourquoi l'employez-vous si vous n'avez pas l'intention de vous faire entendre que ce que vous dites est une image en petit du tableau tout entier que vous êtes à décrire.—R. Parce que, vu la nature d'ensemble cet organisme, le tableau du tout diffère de cet exemple ou peut être considéré comme différant de cet exemple.

D. Mais alors, ce n'est pas un exemple de ce qu'on peut s'attendre à trouver dans l'organisme tout entier; c'est un exemple, mais ce n'est pas un exemple de ce qu'on trouvera directement d'un bout à l'autre de la machine, si vous me permettez cette expression, n'est-ce pas?—R. C'est exact..., oui.

D. Mais alors c'est un exemple de quoi?—R. Nous parlions tantôt du personnel des sténographes.

D. Puis-je intervenir encore une fois pour vous faire observer qu'au moment où vous avez employé l'expression "à titre d'exemple", nous ne parlions de rien en particulier. C'est vous qui avez dit: "Laissez-moi vous donner un exemple", et vous avez mentionné aussitôt le cas de tel bureau où il y a cinq jeunes filles, dont le nombre pourrait être réduit si on leur donnait de meilleurs salaires. L'expression: "Je vais vous donner un exemple" est de vous, et je l'ai prise dans son ordinaire, c'est-à-dire dans le sens image en miniature d'un vaste ensemble. Vous dites maintenant que telle n'était pas votre intention en utilisant cette expression?—R. Si en partant d'un cas particulier, où l'on pourrait congédier deux personnes sur cinq et faire accomplir le travail par les trois autres—j'ai généralisé radicalement cette proportion de 40 p. 100 à l'organisme tout entier et préconisé une pareille coupe d'un bout à l'autre du personnel, de toute évidence, j'ai eu tort et cela ne marchera pas.

D. Alors, quel que soit le sens dans lequel vous entendiez l'expression "à titre d'exemple", vous ne vouliez pas dire, par là, que l'image présentée de ce petit bureau serait, avec quelques variantes, identique à celle de tout l'organisme en question? Ce n'est pas là ce que vous vouliez dire, peu importe d'ailleurs ec que vous aviez en vue?—R. Non, c'est exact. Je n'ai pas voulu dire que cette proportion de 40 p. 100, utilisée à titre d'exemple, devait être généralisée indistinctement à tout le personnel. Je n'ai donné là qu'une illustration, et je crois que vous vous en êtes servi, vous aussi, après moi.

D. Oui, parce que vous m'aviez indiqué la voie en l'employant le premier, dans votre réponse.—R. Et si je vous ai amené à mal interpréter ma pensée, je m'en excuse.

D. Ce n'est pas que je tienne à vous faire la leçon là-dessus en aucune façon, mais il importe tout de même que le langage dont on se sert la veille vaille encore le lendemain et qu'en somme les membres d'une assemblée se comprennent les uns les autres. Autrement, nul débat n'aboutira jamais à une entente. —R. Je suis parfaitement d'accord avec vous là-dessus. Aussi, vais-je revenir à ma première proposition: je crois et maintiens que, dans toute entreprise, un mouvement de personnel qui ateint 30 p. 100 est trop élevé et représente un gaspillage.

D. Voilà une nouvelle affirmation de ce que vous avez déjà dit, et elle n'ajoute ni n'enlève rien à ce qui précède; mais si vous nous servez des exemples et si le mot "exemple", dans votre langage, veut dire autre chose que ce que nous entendons par ce terme, alors expliquez-nous auparavant la signification que vous lui donnez spécialement, sans quoi nous n'arriverons pas à vous comprendre.

La cloche vient de sonner et nous appelle à la Chambre, mais nous serons de retour aussitôt que l'ordre du jour sera épuisé. Monsieur Aldred, nous devons nous rendre à la Chambre pour l'ouverture de la séance. Ce ne sera pas long.

—La séance est reprise.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre. Quelqu'un désire-t-il poser d'autres questions sur le sujet à l'étude?

M. Gauthier (Sudbury):

D. Vous avez dit, monsieur Aldred, au début de votre déclaration, que vous avez fait partie d'un comité des griefs ou d'un comité consultatif?—R. J'ai dit que j'ai fait partie de la direction du conseil représentatif des employés de Toronto.

D. Je suppose que ce conseil se compose d'employés de toutes les divisions? —R. Je crois qu'il y a une dizaine de membres au sein du conseil; ils représentent tous les employés. L'importance des divers services, de l'organisme radiophonique,—Division des programmes, de l'administration, du génie,—détermine le nombre de représentants que chacun de ces services délègue au conseil.

D. Vous représentiez la Division des programmes?—R. C'est exact.

D. Combien d'employés y a-t-il dans cette Division?—R. Celle des programmes?

D. Oui?

Le PRÉSIDENT: Au moment où vous la représentiez?

Le TÉMOIN: Il faudrait que je les compte.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Dites à peu près?—R. Il en avait peut-être 80 ou 90.

D. 80 ou 90?—R. Oui.

D. Lorsque vous avez exposé vos griefs, peu importe comment vous les appelez, au comité en question combien de membres du conseil partageaient vos vues?—R. Parfois, d'aucuns ne les partageaient pas du tout; parfois, le conseil tout entier était de mon avis. Ainsi, je vais vous donner un exemple. Puis-je donner un exemple de la chose?

Le président:

D. Je n'ai aucune objection à ce que vous donniez un exemple, en aucun temps. Ce que je voulais que vous compreniez bien, tout à l'heure, c'est que vos exemples doivent en être de véritables.—R. Pendant quelque temps, trois ou quatre ans environ, un certain mécontentement a régné chez les annonceurs et les metteurs en ondes au sujet des cachets correspondant aux services de l'annonceur, du metteur en ondes ou de l'artiste qui prend part à un programme commercial. Voici comment on procède, à Radio-Canada, à l'égard de ces programmes: la Société vend une certaine période de radiodiffusion commerciale à un client qui, pour cette émission locale ou de réseau, désire obtenir les services de tel annonceur qu'il considère le meilleur. Le client peut engager un annonceur du personnel de Radio-Canada pour cette fin. Il est à même de tenir une audition de tout le personnel des annonceurs et d'engager l'homme de son choix. Il arrive alors que l'annonceur de Radio-Canada ainsi embauché pour une émission commerciale de la Société, voit son salaire réduit d'un montant correspondant à la longueur du temps qu'il a consacré à ce programme commercial. La réduction varie selon l'échelle du traitement à l'heure; il y a en outre une déduction de 15 p. 100; Radio-Canada opère a titre de frais d'agence.

D. 15 p. 100 de quoi?—R. Du cachet brut, bien que la Société n'agisse là en aucune façon comme intermédiaire dans les circonstances.

Quoi qu'il en soit, le conseil représentatif du personnel de Toronto et celui du personnel de Montréal soulèvent cette question à plusieurs reprises, car une telle manière de procéder est véritablement injuste. En effet plus un homme avait de programmes commerciaux à son crédit, surtout s'il touchait un salaire de commerçant comme c'était mon cas, plus son salaire net se trouvait diminué. Il arrivait même que, si un homme était engagé pour des programmes commerciaux, —et prenez mon propre cas, au moment de mon congédiement,—les déductions effectuées à même mon salaire, qui s'élevait à un peu plus de $200 par mois, étaient telles qu'en fin de compte je ne touchais réellement que $80 ou $90 par mois, après avoir travaillé 35 ou 40 heures par semaine aux émissions non commanditées de Radio-Canada. Si j'avais accepté quelques programmes commerciaux de plus, pour peu que les cachets fussent raisonnables, la Société aurait eu mes services gratuitement. Je connais des hommes comme Elwood Glover qui, il y a un an et demi, était l'un des principaux annonceurs de Radio-Canada et qui touchait, en définitive, beaucoup moins de $1,000 par année. La question fut soumise au conseil représentatif et portée à l'attention des directeurs en nombre d'occasions.

D. Par vous ou par...—R. Par le conseil représentatif, bien que, en une circonstance, j'aie moi-même recommandé de le faire, car j'étais alors le représentant des annonceurs,—ils étaient 16 ou 17,—au sein du conseil. J'ai également fait partie de la direction du conseil, mais je ne suis pas venu à Ottawa pour soumettre ce problème aux autorités. C'est le président du conseil de Toronto qui vint alors. Mlle James était présidente à ce moment et, auparavant, c'était M. Fairburn. Ces griefs furent soulevés à maintes et maintes reprises. En tout cas, pour ce qui est des autorités de Radio-Canada, ce genre de grief fut déféré par moi et par d'autres employés, et cela me ramène à la question de mon congédiement. J'ai été mis à la porte pour avoir dit dans le *Montreal Standard* que, depuis un certain temps, nous cherchions à obtenir des changements, mais que cela n'avait pas encore donné de résultats. A la suite de cette déclaration, on m'accusa d'avoir manqué de loyauté envers Radio-Canada et je fus mis à la

porte. La Société a soutenu que je n'avais fait aucune représentation aux autorités sur cette question précise, et pourtant il y avait plus de deux ans que j'exposais ce grief particulier à la direction de Radio-Canada.

D. Puis-je vous poser la question suivante: vous dites que la chose fut soulevée à maintes reprises. En premier lieu, je présume que vous voulez dire qu'elle a été soulevée à maintes reprises devant le conseil représentatif?—R. C'est exact.

D. A-t-elle été soulevée à maintes reprises par vous-même ou par vous et par d'autres?—R. Par moi et par d'autres.

D. Qui étaient les autres?—R. Tout le personnel des annonceurs à Toronto, ainsi que les metteurs en ondes qui touchent un certain montant.

D. Vous ne voulez pas dire, n'est-ce pas, que chacun des annonceurs de Toronto a soulevé cela à Toronto? C'est leur représentant qui soulevait la question?—R. C'est exact.

D. C'est ce que je voulais dire.—R. C'est exact.

D. Vous-même, à titre de représentant des annonceurs, avez soulevé cette question à maintes reprises?—R. C'est exact.

D. Est-ce que les autres, probablement lorsque vous n'étiez pas leur représentant, ont également soulevé ce grief, au sein du conseil représentatif?—R. Si vous examinez les procès-verbaux du conseil, à partir de 1946, vous verrez, je crois, que ce grief a été exposé aux autorités tous les ans.

D. Mais, dans ma question, je ne m'occupe que de l'étude de ce grief au conseil représentatif. Vous ne voulez pas dire qu'il fut soumis aux autorités, vous voulez dire qu'il fut soulevé à maintes reprises au sein du conseil représentatif? —R. C'est exact.

D. Et le conseil, à maintes reprises, a transmis les représentations qui lui avaient été faites?—R. C'est exact.

D. Le conseil acceptait les représentations formulées, et celles que vous lui faisiez étaient semblables à celles des autres? C'est bien cela, n'est-ce pas? —R. C'est exact, oui.

D. De telle sorte que le conseil prenait toujours votre part, dans ce grief? —R. C'est exact.

D. Et il n'y a jamais eu de changement à cet égard?—R. C'est exact.

D. Puis, vous dites que le conseil a communiqué la chose aux autorités à maintes reprises, selon ce qui s'était passé au sein du conseil?—R. C'est exact.

D. A ce sujet, reconnaissez-vous que vous ne parlez que par ouï-dire? —R. Je vous demande pardon?

D. A ce sujet, vous admettez, n'est-ce pas, que vous savez seulement par ouï-dire que la chose fut soumise aux autorités?—R. Non, je ne parle absolument pas par ouï-dire.

D. Étiez-vous là quand la chose fut soumise?—R. Non, mais j'ai vu les procès-verbaux du conseil représentatif.

D. Peut-être ne savez-vous pas ce que signifie l'expression "ouï-dire". Si quelqu'un vous apprend quelque chose, soit par écrit, soit verbalement, vous savez alors ce quelque chose par ce que vous avez entendu ou lu, et c'est ce qu'on appele connaître par ouï-dire?—R. Je vois.

D. Vous admettez alors, n'est-ce pas, que ce que vous savez au sujet des représentations faites auprès des autorités, vous ne le savez que par ouï-dire? R. Oui, puisque cela provient de ce que j'ai lu.

D. Cela dépend de la véridicité de ce que vous avez lu ou de ce qu'on vous a dit?—R. C'est exact.

D. On vous a mandé à maintes reprises que les représentations dont vous venez de nous parler en détail avaient été portées à la connaissance des autorités?—R. C'est tout à fait exact.

D. Et si je saisis bien votre pensée, lorsque vous nous dites que cela n'avait pas été réglé, vous voulez dire que cela a été réglé dans le sens contraire à votre demande?—R. Précisément.

D. De telle sorte que votre déclaration est la suivante: à maintes reprises, le conseil représentatif a fait des représentations de la nature de celles dont vous venez de nous entretenir, et les autorités ont refusé de s'y rendre. Voilà où les choses en sont.

M. STEWART: Puis-je demander au témoin quelles étaient les conditions de son engagement à Radio-Canada?

Le PRÉSIDENT: Vos propres conditions?

Le TÉMOIN: Je fus engagé par Radio-Canada pour faire partie du personnel régulier, c'est-à-dire que je fus engagé pour travailler aux émissions non commanditées. Il s'agit des émissions non commerciales de Radio-Canada. Vous devez savoir en outre qu'un annonceur engagé aux programmes non commandités de Radio-Canada peut accepter des travaux commerciaux pour lesquels il ne touche aucun cachet. La Société cède les services de l'annonceur voulu à tout client qui achète une période radiophonique et veut lancer sur les ondes un programme comportant certaines annonces. Si le client désire tel annonceur particulier, ou s'il est à la recherche d'une voix spéciale, pour mieux écouler son produit ou mieux jouer le rôle du narrateur dans son programme, ce client a droit de retenir les services d'un des annonceurs du personnel, et lui verse alors les honoraires fixés par l'union syndicale et reconnus par Radio-Canada. Des honoraires soit égaux soit supérieurs à ceux de l'union sont payés à l'homme ainsi engagé.

A l'époque où je travaillais pour Radio-Canada, et il en est encore de même aujourd'hui, les conditions relatives au travail commercial étaient les suivantes: le montant brut de tous les cachets commerciaux destinés à un annonceur ou à un metteur en ondes est versé à Radio-Canada, qui le remet à l'annonceur ou au metteur en ondes, après une première réduction de 15 p. 100 et une déduction supplémentaire de traitement qui correspond au temps que l'annonceur ou le metteur en ondes a consacré à ce programme commercial.

M. Stewart:

D. Lorsque vous êtes entré au service de Radio-Canada, vous vous étiez engagé, en toute connaissance de cause, à travailler un certain nombre d'heures par semaine, 40 ou 45 heures, à des programmes non commandités?—R. C'est tout à fait exact.

D. Au moment de votre engagement par Radio-Canada, vous saviez aussi que, lorsque vous travailleriez à un programme commercial en même temps que vous seriez censé le faire aux programmes non commandités, votre traitement serait réduit en proportion?—R. Tel était le règlement en vigueur à cette époque.

D. Et vous le connaissiez au moment de votre engagement?—R. Oui.

D. Vous saviez également que, pour toute rémunération de travail commercial, Radio-Canada retiendrait 15 p. 100 de vos cachets bruts à titre de frais d'agence?—R. Oui.

D. Vous saviez tout cela en vous engageant?—R. Oui.

Le président:

D. Le point que vous voulez établir est le suivant: le personnel pensait que le conseil des employés faisait des représentations contre ce système, mais les représentations furent repoussées à maintes reprises. Il en résulta une baisse dans le moral des employés, surtout chez les annonceurs. Est-ce là votre point de vue?—R. C'est le point que j'ai d'abord développé, quand le député qui est à ma droite a abordé la question de mon rôle dans le conseil représentatif et s'est demandé si, oui ou non, j'avais fait des représentations. J'ai soulevé ce problème particulier qui m'intéressait vivement, et sur lequel tout le personnel était, en général, d'accord, du moins les employés en cause. Il fallait un changement, car la situation consacrait une injustice. Or, c'est précisément là le rôle du conseil représentatif. Par lui, les employés peuvent se rendre jusqu'auprès des autorités, afin de leur soumettre leurs griefs, si vous désirez exprimer la chose ainsi. Et c'était bel et bien un grief. Je me suis donc acquitté de la mission qui m'était confiée, pendant la période où je fis partie du conseil représentatif. Lorsque je cessai moi-même d'en faire partie, je fis avec d'autres des représentations auprès de notre délégué au conseil.

D. Le seul but de tout ce que vous venez de nous dire depuis que M. Gauthier vous a interrogé, a été de nous fournir un exemple de la façon dont fonctionne le conseil représentatif, et de la manière dont vous-même vous avez présenté vos griefs de temps à autre?—R. C'est exact.

D. Tel était le seul but des réponses que vous nous avez données et dans lesquelles vous citiez un exemple?—R. Oui, à titre d'exemple, je vous ai cité ce cas parce que j'y étais intéressé.

D. Vous n'essayiez pas, au contraire, dans vos réponses et dans l'incident que vous nous avez relaté, de nous faire croire que l'abaissement du moral provenait du refus opposé par les autorités à vos représentations?—R. Ma foi! Si vous voyez dans ce mécontentement un abaissement du moral je dirai oui.

D. Je vous le demande. Diriez-vous qu'il y avait du mécontentement, qu'il y en a encore et que, peut-être, il a même augmenté par suite de ces refus; cela aurait alors déterminé une baisse dans le moral du personnel des annonceurs? —R. C'est exact.

D. Tel est votre grief sur ce point?—R. C'est exact.

D. Et cela rentre dans vos accusations de gaspillage, je suppose, parce que l'abaissement du moral était général et provoquait du gaspillage?—R. Pas nécessairement.

M. Riley:

D. Si M. Aldred n'a pas d'objection, je voudrais revenir, pour un moment à la question des salaires des sténographes. Monsieur Aldred, tout à l'heure, vous nous avez dit que les salaires des sténographes de Radio-Canada, à l'époque dont nous parlions, soit en 1947 ou en 1948, s'échelonnaient entre $28 et $32 par semaine?—R. C'est exact.

D. Avez-vous fait enquête, dans les autres entreprises commerciales de la ville de Toronto, sur le niveau des salaires des sténographes pendant la même période?—R. Non, mais Radio-Canada a fait enquête.

D. Laissons de côté la Société pour le moment. Je vous demande si vous, vous avez fait une telle enquête?—R. Non, je n'en ai fait aucune. Cependant, lorsque je faisais partie du conseil représentatif, plusieurs personnes,—je ne peux pas vous dire qui au juste, parce que je ne me le rappelle pas,—ont fait des

enquêtes personnelles dans diverses industries, afin de découvrir quel y était le niveau des salaires et de le comparer à celui qui était en vigueur à Radio-Canada. Ces gens constatèrent que le niveau à Radio-Canada était inférieur.

D. Avez-vous pris connaissance directement de cela; vous n'avez fait aucune enquête directe, vous-même?—R. Non, je n'ai fait aucune enquête moi-même.

D. Pourtant vous êtes en mesure de nous déclarer ici, que en ce qui a trait au niveau des salaires, nous devons prendre de $28 à $32 par semaine comme moyenne pour les sténographes de Radio-Canada. Prenons la moyenne intermédiaire de $30?—R. Cela est exact, oui.

D. Cependant, vous affirmez que cela était beaucoup plus bas que les salaires payés dans d'autres industries et entreprises de Toronto à l'époque? —R. Telle est la conclusion à laquelle le conseil représentatif en était arrivé, à cette époque.

D. C'est là le témoignage que vous nous donnez?—R. Je répète ce que j'ai déjà dit: je parle d'après ce que j'ai moi-même constaté au cours de mon propre travail comme membre du personnel, en particulier de mon travail au sein du conseil représentatif; c'est ce que j'ai appris moi-même.

D. Je voudrais simplement faire ici une déclaration, monsieur Aldred, et vous me direz ensuite si vous êtes d'accord avec moi. En moins de cinq minutes, j'ai pu obtenir des chiffres sur le salaire moyen des sténographes dans deux classes différentes d'entreprises commerciales à Toronto. C'est tout ce que j'ai pu obtenir dans un délai de cinq minutes. En 1948, le salaire hebdomadaire moyen des sténographes dans le commerce de gros, à Toronto, était de $31.80. Le salaire hebdomadaire moyen des sténographes dans le commerce de détail, à Toronto, était de $30.23. Je veux tout simplement que cela figure au compte rendu.

M. FULTON: Puis-je demander à M. Riley...

M. FLEMING: Avant d'aller plus loin, vous avez vous-même soulevé, monsieur le président, la question du ouï-dire. Où allons-nous avec ceci, maintenant?

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, M. Riley vient de faire une déclaration afin de poser ensuite une question.

M. RILEY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et non en vue de fournir un témoignage.

M. FLEMING: Il a dit qu'il faisait une déclaration.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais j'ai compris que c'était pour en arriver à poser une question.

M. FLEMING: La seule différence est qu'il s'agit de ouï-dire par-dessus ouï-dire.

M. RILEY: Un moment, monsieur Fleming. Je veux faire suivre ceci d'une question à l'intention de M. Aldred. J'ai formulé ma déclaration, et je lui demande maintenant s'il estime que, dans la ville de Toronto, pendant la période dont nous parlons, soit en 1947 et en 1948, le niveau moyen des salaires des sténographes, dans les commerces de gros et de détail, était également trop bas?

Le TÉMOIN: De toute évidence, oui.

M. Richard:

D. Je voudrais vous demander ceci, monsieur Aldred: savez-vous si le niveau des salaires se comparait à celui des salaires de la Commission du Service civil à Ottawa et dans d'autres endroits du Canada?—R. Je vous demande pardon?

D. Connaissez-vous la comparaison qui s'établissait entre le niveau des salaires de Radio-Canada et celui des salaires de la Commission du Service civil à travers tout le Canada?—R. Non, je n'en ai aucune idée, mais si je comprends bien,—peut-être ai-je tort,—Radio-Canada n'a aucun rapport avec le Service civil.

D. Non, mais je vous demande si vous avez fait la comparaison entre les salaires dans ces deux cas?—R. Non, je ne l'ai pas faite. J'en ai entendu parler, mais je ne connais pas les salaires

D. Connaissez-vous quelque chose d'autre, à part de ce qui se passait à Toronto, en ce qui concerne le niveau des salaires?—R. Si je connais quoi?

D. Avez-vous des renseignements au sujet d'aucune autre place à part de Toronto? Parlez-vous seulement de Radio-Canada à Toronto?—R. Permettez-moi de faire allusion ici à un document.

Le PRÉSIDENT: Un moment!

Le TÉMOIN: En réponse à cette question-là...

M. RICHARD: Vous occupez-vous uniquement de Toronto?

Le PRÉSIDENT: Puis-je intervenir? Cette question, je crois, peut recevoir comme réponse un simple "oui" ou un simple "non". Tout ce que M. Richard vous a dit est ceci: Vous en tenez-vous, jusqu'ici, uniquement aux événements de Toronto? J'ai changé quelque peu la phraséologie de sa question, mais c'est à cela qu'elle revient.

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il me semblait aussi que cela pouvait recevoir un "oui" ou un "non" comme réponse.

M. Richard:

D. Votre fonction, quand vous étiez à l'emploi de Radio-Canada, était celle d'un annonceur des programmes commerciaux de la Société?—R. C'est exact.

D. Il y a 300 et quelques employés à Toronto?—R. C'est exact.

D. Connaissiez-vous les fonctions de tous et de chacun dans chaque division? —R. Je ne dirais pas cela, non. Pas plus d'ailleurs que vous ne connaissez sans doute les fonctions de tous les employés du gouvernement.

D. Peut-être en sais-je assez long là-dessus, mais si j'en parlais, je me montrerais très prudent. Savez-vous, par exemple, que dans tel bureau, il y a des employés qui font un certain travail pour lequel un salaire mensuel de $100 constitue une rémunération pleinement suffisante; qu'il y a là une situation à $100 par mois; et qu'il y a, dans le même bureau, une autre situation à $125 par mois, parce que la fonction n'est pas la même? Pourriez-vous faire l'analyse de chaque service de Radio-Canada à Toronto, et dire si le niveau de salaire affecté à chaque situation correspond bien à la somme de travail exigée en retour? —R. En ce qui regarde les employés, je parle d'après ce que j'ai appris dans le conseil représentatif. Nous y avions des représentants de tous les coins et de tous les services de Radio-Canada à Toronto, et lorsque des griefs s'élevaient,—par exemple, dans la division des télétypes,—ils étaient soumis au conseil. Comme j'étais membre du conseil, ces griefs me parvenaient, même si je ne faisais pas partie de la division des télétypes. Mais il est certain que je n'ai pas fait le tour des 300 et quelques employés de Toronto, à cette époque, pour évaluer le salaire correspondant à la fonction de chacun d'eux.

D. Vous nous avez cité, tout à l'heure, le cas de cinq sténographes?—R. Oui.

D. Vous avez supposé que la fonction de chacune d'elles était la même pour les cinq, dans ce bureau; vous avez supposez qu'il ne pouvait s'agir d'un cas comme celui qu'on rencontre dans nombre de bureaux, où deux très bonnes sténographes sont payées $50 par semaine, une commençante $30 par semaine, et une quatrième, appelée à faire de la sténographie, de la dactylographie et du travail d'écritures, qui recevra peut-être $110 par mois?—R. Cela pourrait certainement se présenter dans une autre industrie, sans qu'il y ait cependant un mouvement de personnel de 30 p. 100.

D. Mais savez-vous une chose, alors: est-ce que le mouvement est plus fort parmi les employés les moins payés? Et durant combien de temps ceux qui partent ainsi sont-ils restés à l'emploi de Radio-Canada? Sont-ils demeurés à l'ouvrage pendant un an seulement, période où ils acquéraient de l'expérience?—R. Ma foi! cela se rapproche certainement de ce qui s'est passé, oui, les employés entrent à Radio-Canada, y acquièrent une certaine expérience, puis vont chercher des situations plus rémunératrices ailleurs.

D. Alors, vous est-il jamais arrivé de songer que Radio-Canada requérait un personnel ayant plus d'expérience qu'ailleurs?—R. Je maintiens que quand, dans une industrie, le mouvement du personnel est de 30 p. 100, cela nuit au rendement, parce qu'on est appelé à former constamment un personnel nouveau.

D. Telle est votre opinion, mais vous n'êtes pas un expert en administration. Telle est donc la base sur laquelle vous vous appuyez pour dire qu'il y a du gaspillage: c'est parce que le mouvement du personnel est considérable parmi les employés à faible salaire.—R. Voici ce que je veux dire: si vous désirez poursuivre l'étude du sujet, je suis tout à fait disposé à vous montrer que je ne suis pas le seul à m'inquiéter des fluctuations considérables de personnel à Radio-Canada. A cette fin, permettez-moi de vous lire l'extrait d'une lettre adressée à tous les membres du conseil représentatif de Toronto par M. Frigon. Ce dernier y fait justement allusion, pour le bénéfice du conseil, à l'extrême instabilité du personnel.

M. FLEMING: Quelle est la date de cette lettre?

Le TÉMOIN: Le 10 mai 1948; le texte porte sur la période dont nous parlons justement.

M. Richard:

D. Allez-vous la citer?—R. Oui:

> Par suite de l'inauguration d'un nouveau centre d'exploitation en Alberta et de la réorganisation du bureau régional des Prairies à Winnipeg, et vu, en outre, la forte instabilité de notre personnel au cours de ces dernières années, il semble opportun d'attirer l'attention de tous les intéressés sur la véritable signification qu'il faut attacher aux conseils représentatifs.

Et je vous dirai que j'ai eu connaissance de cela parce que je faisais partie du conseil représentatif, à cette époque. Celui de Toronto et celui de tous les autres centres du pays s'inquiétaient simultanément, alors, des déplacements de personnel à Radio-Canada, mais rien n'a été fait jusqu'ici pour y parer, et le 10 mai 1948, M. Frigon admettait qu'il y avait une forte instabilité chez les fonctionnaires depuis quelques années.

D. Savez-vous que...—R. Cela signifie évidemment une instabilité au-dessus de la normale.

D. Savez-vous que, dans la ville de Toronto, toute l'industrie se plaint du haut degré d'instabilité du personnel parmi les employés à faible salaire?—R. Si

c'est un sujet de grief général, pourquoi ne fait-on pas quelque chose afin d'y remédier? Si vous dites que tout le monde se plaint de cela, alors il faudrait faire quelque chose.

D. Vous ne connaissez rien alors de la situation générale d'autres industries comparables à Radio-Canada, à Toronto?—R. Des industries comme lesquelles?

D. Toute autre industrie?—R. A quelle industrie comparerez-vous la Société? A la *Bell Telephone Company?*

D. A la *Bell Telephone Company, si vous voulez.*—R. Vous croyez que la *Bell Telephone Company* soit également à 30 p. 100?

D. Je ne connais rien de la *Bell Telephone Company.* Je vous demande si vous connaissez quelque chose du mouvement du personnel dans les autres industries de Toronto?

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi l'un et l'autre, messieurs. J'ai l'impression qu'en répondant à une question par une autre question, et en menant ainsi le dialogue, nous n'obiendrons jamais aucune réponse. Je me demande si le Comité approuve que nous passions à un autre sujet, après un bref résumé que je vais demander au témoin de nous faire?

M. FLEMING: Avant cela, monsieur le président, je voudrais poser une question.

Le PRÉSIDENT: J'ai mes raisons d'agir ainsi. Du trains où nous allons la présente séance, ouverte ce matin à 10 heures, menace de prendre toute l'après-midi, toute la soirée, puis la matinée de demain et ainsi de suite. Je suis convaincu que les membres du Comité désirent donner pleine liberté au temoin de dire ce qu'il a à dire, mais au train dont vont les choses, jamais il ne le pourra si l'interrogatoire dure 24 heures. Je suis sûr qu'aucun de vous ne songe à poursuivre le débat aussi longtemps. C'est pourquoi, aussitôt que nous le pourrons, je vous demande de passer à un autre sujet. M. Fleming n'a encore posé aucune question, et apparemment il désire en poser une dès maintenant.

M. Fleming:

D. Elle sera courte. D'ailleurs je suis entièrement d'accord avec vous, à la suite de ce que vous venez de dire. Monsieur Aldred, passons, si vous le voulez bien, à quelque chose que nous pourrons utiliser légitimement comme point de comparaison. Ainsi, mettons en parallèle la situation à Radio-Canada et celle qui a cours dans les postes radiophoniques privés de Toronto. Savez-vous quelque chose de la question des salaires, du degré d'instabilité du personnel et du surnombre dans les postes privés de Toronto?—R. Je ne puis vous donner de chiffres précis, là-dessus, non.

D. En savez-vous assez long cependant pour faire une comparaison avec la situation de Radio-Canada à Toronto, telle que vous la connaissez?—R. D'après mon expérience acquise dans les cercles radiophoniques de Toronto, et mes contacts avec les employés et les gens de postes CKEY et CFRB, j'estime que le mouvement du personnel dans ces deux postes est loin d'approcher 30 p. 100 par année, bien loin de là.

D. Connaissez-vous le niveau des salaires dans ces postes?—R. Non, je ne le connais pas.

Le PRÉSIDENT: Puis-je simplement vous demander...

M. HANSELL: Avant de passer au sujet suivant, monsieur le président, je crois qu'on devrait permettre à M. Aldred de faire un résumé final de ses dires sur...

Le président:

D. J'allais justement proposer la chose, monsieur Hansell. Je voulais demander au témoin si le résumé suivant de sa déposition lui convient. Le mouvement du personnel est considérable, probablement dans le voisinage de 30 p. 100; en réalité, il provient de ce que les salaires sont trop faibles; s'ils étaient relevés, il suffirait d'un moins grand nombre d'employés et l'on épargnerait de l'argent; de cet état de choses résulte le gaspillage actuel. Est-ce là un bon résumé de votre témoignage sur ce point?—R. Oui, je dirais que c'est là un bon résumé.

D. Très bien. Et maintenant, nous en arrivons, je crois, aux preuves que nous avons entendues depuis que, ce matin, je vous ai demandé de nous donner des exemples de gaspillage. Vous avez répondu que vous nous donneriez un exemple de paspillage résultant de mauvais maniements du personnel. Y a-t-il à présent d'autres sources de gaspillage dont vous pouvez nous entretenir? —R. Oui, il y en a.

D. Quelles sont-elles alors?—R. Permettez-moi de vous parler de plusieurs cas...

D. Un seul à la fois, monsieur Aldred.—R. Oui

M. FLEMING: Il n'y a pourtant aucun mal à ce qu'il fasse une déclaration générale, après quoi il passera les divers points en revue l'un après l'autre, si c'est son désir

Le TÉMOIN: Permettez-moi de vous donner un exemple de gaspillage d'ordre technique, si je puis dire.

D'abord, je ne suis sous aucun rapport, en aucune façon et à aucun titre, un expert, un technicien. Je jouis cependant de facultés normales d'observation. Je veux parler en premier lieu de la chambre d'enregistrement de Radio-Canada et je veux, pendant quelques instants, vous parler du gaspillage qui s'y pratique.

Le président:

D. Parlez-vous des fonctions de ceux qui sont à la salle d'enregistrement? —R. Cela n'a rien à voir avec le personnel. Voici comment les choses se passent à la salle d'enregistrement: cette salle a été mise sur pied afin de permettre l'enregistrement sur disques des émissions destinées à être retransmises plus tard; elle sert également à enregistrer les divers éléments dont se compose le programme *News Roundup* et qui proviennent de différents points du Canada, afin que ces éléments puissent être groupés pour faire un seul programme; elle rend possible, pour les besoins mêmes de Radio-Canada l'enregistrement de programmes diffusés par la Société afin qu'à l'aide de ces disques on vérifie les programmes passés; enfin, toujours pour les besoins de Radio-Canada, elle permet d'enregistrer des programmes diffusés par d'autres postes, afin qu'à l'aide de tels disques on puisse vérifier par la suite ce que donnent ces autres postes. Or une mise au point va vous révéler quelle sorte de gaspillage se produit dans cette chambre d'enregistrement de Radio-Canada: presque tous les disques de 16 pouces de diamètre ne sont utilisés que sur un côté seulement. Il y a eu, à venir jusqu'à récemment,— et si je comprends bien, il existe encore bon nombre de transcriptions,—des cas où des disques ont été utilisés sur une seule face, mis de côté pendant quelques années, puis vendus; on s'en débarassait en les vendant dix ou quinze cents l'unité. Or, les disques vierges...

D. Puis-je vous interrompre? Vous parlez maintenant d'un disque, utilisé d'un seul côté, qui aurait ensuite été vendu dix ou quinze cents?—R. A titre de rebuts.

D. Afin qu'on puisse utiliser l'autre côté?

M. FLEMING: Il a dit: A titre de rebuts.

Le président:

D. Pour les déchets de cire?—R. Pour les déchets d'aluminium; ces disques sont en aluminium.

D. Je ne sais en quoi ces disques sont faits. Je croyais tout simplement qu'ils étaient en cire durcie.—R. Non, ils sont en aluminium pressé. Ces disques sont recouverts d'un produit à base d'acétate, et employés uniquement pour les enregistrements originaux. Ils donnent un rendement satisfaisant si on les utilise des deux côtés, mais la ligne de conduite suivie à Radio-Canada consiste à ne pas s'en servir des deux côtés. Ces disques coûtent, selon la qualité, au moins $2.50 l'unité, et je fais preuve là d'une très grande prudence, dans l'estimation de ce prix. Si je comprends bien, on utilise, en tout, environ 16,000 disques de 12 et de 16 pouces de diamètre par année, ce qui revient à environ 45 ou 50 disques par jour, à tout prendre.

Si l'on utilisait le revers de ces disques par exemple, surtout dans le cas des disques de 16 pouces,—et je sais que, la plupart du temps, on ne le fait pas,—on pourrait évidemment réaliser des économies, car on n'aurait pas à acheter de nouveaux disques, ou du moins pas en aussi grande quantité. Presque tous les programmes qui sont mis en ondes, surtout les programmes auxquels on affecte des budgets considérables, sont enregistrés sur disque. Parfois même, on enregistre les répétitions sur disque; toutes les émissions du *News Roundup* sont enregistrées sur disque. Depuis l'introduction de l'enregistrement sur ruban, qui est beaucoup plus économique et dont l'usage est très répandu à la fois aux États-Unis et au Canada, Toronto recourt cependant peut à ce procédé. Ainsi, permettez-moi de vous donner un exemple. Vous connaissez probablement cette série intitulée: *News Roundups,* qui passe cinq fois la semaine. C'est un programme de quinze minutes brassant tous les événements de l'actualité et diffusé d'un bout à l'autre du pays. On enregistre ainsi des épisodes de deux ou trois minutes de durée. On se sert, pour cela, de disques de 12 pouces. Mais, on prend un disque pour chaque épisode, toujours des disques neufs de douze pouces de diamètre. On peut ainsi enregistrer dix ou douze épisodes provenant de n'importe quel coin du pays, et de Toronto. Nombre de ces épisodes ne servent jamais. Ainsi, on enregistre, tous les soirs, les bulletins de nouvelles britanniques en provenance de Grande-Bretagne. On enregistre également un programme de même nature, revue de l'actualité émanant de l'*American Broadcasting Corporation,* à New-York. Une bonne partie de ce matériel ne sert jamais. Ces disques sont donc gaspillés. Il me semble (et c'est aussi l'opinion du personnel préposé à la salle d'enregistrement) que l'on épargnerait beaucoup d'argent en transcrivant tout cela sur ruban, suivant le nouveau procédé. On peut d'ailleurs en obtenir de très bonne qualité. On n'aurait ensuite qu'à prendre, à même ces enregistrements sur ruban, les épisodes dont on a besoin et à les enregistrer de nouveau, cette fois sur un disque de qualité. Mais ce n'est pas ce qu'on fait. Pourtant, nul ne peut contester la qualité de l'enregistrement sur ruban. On utilise constamment ce procédé aux États-Unis, et même à Radio-Canada, à Toronto, pour enregistrer le programme *What's Your Beef?* On enregistre de nouveau sur disque, chaque jour, ce programme enregistré d'abord sur ruban. Et, une fois qu'un programme enregistré sur ruban a été reproduit sur disque, on n'a qu'à l'effacer du ruban, de manière que celui-ci puisse servir de nouveau.

Je crois donc qu'en ce qui concerne cette division de Radio-Canada, au point de vue technique, on peut dire que, vu le nombre de disques qu'on y consomme, de vérifications radiophoniques qu'on y effectue,—et presque tous les programmes sont ainsi vérifiés...

D. Que signifie cette expression "vérification des programmes"?—R. Elle signifie que le programme est enregistré en cours de diffusion de façon que les gens qui le commanditent ou les artistes qui y figurent puissent entendre ultérieurement le même programme.

D. Avant la diffusion?—R. Après la diffusion.

D. Ai-je raison de décrire le procédé de la façon suivante: un programme est émis sur les ondes; il est enregistré de façon que ceux qui donnent le programme puissent par la suite se rendre compte de l'impression qu'il a pu créer sur les auditeurs. Telle est bien la signification de l'expression "vérification des programmes"?—R. C'est exact. A mon avis, dans tous les cas où il s'agit de programmes musicaux ou de vérification d'un programme, et dans tous les cas où on veut vérifier une répétition d'avant-première, on pourrait très bien utiliser l'enregistrement sur ruban. Souvent, les émissions sont ainsi enregistrées cinquante-deux semaines par année; et plus souvent encore, on ne fait jamais jouer les disques ainsi enregistrés pour fins de vérification. Voilà un exemple de ce qui existe actuellement, sous nos yeux, à Toronto, où, à défaut de l'outillage moderne requis, parce qu'on n'a pas le budget nécessaire ou pour toute autre raison, on dépense inutilement de l'argent. Encore une fois, la qualité de l'enregistrement sur ruban ne se discute pas: il n'y a aucun doute là-dessus, car Radio-Canada se sert déjà de cette forme d'enregistrement pour le programme *What's Your Beef?* Et pourtant, elle n'utilise ce procédé pour aucune autre émission. D'après ce que je sais de l'exploitation de la salle d'enregistrement, j'estime que Radio-Canada aurait pu économiser de $15,000 à $20,000 par année, depuis cinq ans, si elle avait eu recours au procédé d'enregistrement sur ruban.

M. FULTON: Cela s'applique-t-il seulement au poste de Toronto?

Le TÉMOIN: Cela s'applique à Toronto seulement. J'ignore ce qu'on fait ailleurs.

Le président:

D. Puis-je maintenant résumer tout cela en quelques mots? Votre exemple de gaspillage à la salle d'enregistrement est double: d'abord, dites-vous, les disques ne sont utilisés que d'un seul côté, alors qu'ils pourraient l'être des deux, mais ce n'est pas ce qu'on fait d'habitude. Telle est votre première proposition? —R. Cest exact.

D. Et en n'utilisant ainsi qu'un seul côté des disques, il y a un gaspillage inutile?—R. C'est tout à fait exact.

D. En second lieu on pourrait réduire, dans une large mesure, la, consommation des disques, en recourant plutôt au procédé d'enregistrement sur ruban, car, une fois qu'on a l'appareil requis, ce procédé est beaucoup moins dispendieux?—R. C'est tout à fait exact.

D. Telle est la nature de votre grief à ce sujet?—R. C'est exact.

D. Et à propos de la perte qui résulte de l'inutilisation d'un côté des disques, vous dites, je crois, que l'on emploie ainsi environ 40 ou 50 disques par jour?—R. C'est tout à fait exact.

D. Est-ce bien cela?—R. Oui.

D. Et le coût d'un disque de 12 pouces est, avez-vous dit...—R. D'environ $1.65, tandis que le coût d'un disque de 16 pouces est, je crois, pour Radio-Canada, de $2.65. Je puis me tromper, mais tels sont les chiffres, à quelques sous prêts.

D. En second lieu, vous nous signalez que le gaspillage ainsi décrit, et découlant de l'emploi d'un seul côté des disques, équivaut à peu près à la moitié de ce coût?—R. Cela est tout à fait exact.

D. Je ne crois pas que vous ayez dit qu'il faudrait multiplier la moitié du coût de chaque disque par le nombre de disques employés pour découvrir le montant du gaspillage, mais par une bonne proportion de ce nombre?—R. Oui, par une bonne proportion de ce nombre.

D. Vous ne voulez pas dire que jamais un disque n'est utilisé des deux côtés; mais vous déclarez que la plupart d'entre eux ne sont employés que d'un seul côté. Est-ce là le résumé de votre témoignage?—R. C'est tout à fait exact, oui, en particulier pour ce qui a trait aux disques de 16 pouces. Il y a beaucoup plus de gaspillage par rapport aux disques de 16 pouces qu'à ceux de 12.

D. En d'autres termes, on utilise un peu plus de disques de 12 pouces des deux côtés, qu'on n'utilise de disques de 16 pouces des deux côtés?—R. C'est tout à fait cela.

D. Quant au *News Roundup*, et de cette autre émission dont vous avez parlé en ce qui concerne l'enregistrement sur ruban, on peut, je crois, utiliser un ruban pour y enregistrer un programme, puis effacer ce qui a été ainsi enregistré et se servir encore du même ruban? Vous soutenez que l'on devrait recourir à l'enregistrement sur ruban. Car, si l'on désire conserver longtemps un programme ainsi enregistré, il suffit de l'enregistrer sur disque à même le ruban. Il en résulterait une économie considérable, n'est-ce pas?—R. C'est tout à fait exact.

D. Et pour réaliser cette économie, il suffirait de consacrer le capital requis à l'achat de l'appareil voulu?—R. Ma foi! le capital requis a déjà été dépensé.

D. Excusez-moi, je ne vous demande pas si, oui ou non, il a été dépensé, mais si, pour réaliser l'économie en question, il suffirait que la Société consacre le capital requis à l'acquisition de l'appareil d'enregistrement sur ruban?—R. C'est exact.

D. Alors, d'après vous, la dépense en capital a déjà été effectuée pour l'achat d'appareils enregistreurs sur ruban qui ne servent pas?—R. Il y a probablement cinq ou six appareils de cette nature à Toronto, et l'utilisation qu'on en fait est à peu près nulle.

D. Telle est donc votre déposition en ce qui concerne le gaspillage à la salle d'enregistrement?—R. C'est bien cela.

D. Je voulais simplement la résumer de cette façon-là, pour la gouverne du Comité, et aussi aux fins du compte rendu.

M. Riley:

D. Vous dites, monsieur Aldred, que la plupart des disques employés chaque jour,—et l'on en utilise une cinquantaine par jour, paraît-il,—ne servent que d'un seul côté?—R. C'est exact.

D. Ensuite, qu'en fait-on?—R. Si ce sont des disques de vérification, on les met en réserve pendant quelques mois, puis ils sont classés comme rebuts, et on les vend au manufacturier ou à des gens qui recueillent les déchets d'aluminium.

Ceux-ci enlèvent le revêtement de cire utilisé, et la plaque d'aluminium peut encore servir.

D. Vous dites: la plupart des disques. Quel pourcentage de disques n'utilise-t-on ainsi que d'un seul côté, à votre avis?—R. Des disques de 16 pouces, peut-être 75 p. 100.

D. Et vous nous donnez cela comme un fait?—R. Je vous donne cela d'après la connaissance que j'ai de ce qui se passe à la salle d'enregistrement, oui.

D. En ce qui concerne la façon dont on dispose de ces disques utilisés seulement d'un côté, pouvez-vous nous donner quelque renseignement que vous sachiez de façon positive?—R. J'ai des renseignements positifs, oui.

D. Comment les avez-vous obtenus?—R. En causant avec un homme qui avait acheté de ces disques.

D. Et qui est cet homme, monsieur Aldred?—R. Il est un membre du personnel de Radio-Canada.

D. Combien en a-t-il acheté?

Le PRÉSIDENT: Qui est cet homme?

M. LANGLOIS: Il faut que nous ayons son nom.

Le TÉMOIN: Je vous demande pardon?

Le PRÉSIDENT: Qui est cet homme?

Le TÉMOIN: Le nom de cet homme est M. Tulk.

Le PRÉSIDENT: M. Tulk.

M. RILEY: Combien en a-t-il acheté, monsieur Aldred?

Le TÉMOIN: Je n'en ai aucune idée.

M. RICHARD: Etaient-ce des disques neufs ou des disques usagés?

M. RILEY: Est-ce que cet homme est le seul à avoir acheté des disques en question?

Le président:

D. Excusez-moi. C'est un membre du personnel de Radio-Canada qui les a achetés?—R. Il les a achetés pour s'en servir dans ses propres enregistrements. Son épouse a, à la maison, un appareil enregistreur, et, ensemble, ils font de l'enregistrement. A un moment donné, M. Tulk a eu l'occasion d'acheter un certain nombre de disques à très bon marché, j'en ignore au juste le prix. En tout cas, certains de ces disques étaient encore utilisables; d'autres, parce qu'ils étaient vieux,—vous savez sans doute qu'à la longue un disque durcit,—étaient inutilisables, car un disque trop vieux fait du bruit et ne convient plus aux fins d'un enregistrement satisfaisant. En tout cas, si Radio-Canada s'en était servi des deux côtés dans un délai de quelques mois, au lieu d'en acheter constamment des nouveaux, elle aurait pu réaliser des économies.

D. C'est de M. Tulk que vous viennent tous ces renseignements?—R. En aucune façon.

D. Les renseignements que vous tenez de M. Tulk se résument à ceci: il a acheté quelques disques qui n'étaient utilisés que d'un côté, et les a payés très bon marché—R. C'est tout à fait exact.

D. Continuez.

M. Riley:

D. Avez-vous d'autres renseignements sur la façon dont on dispose de ces disques, monsieur Aldred?—R. Que voulez-vous dire au juste par là?

D. Vous avez déclaré que vous déteniez des renseignements positifs, parce que M. Tulk vous a dit avoir acheté certains disques; vous avez ajouté que vous ne saviez pas combien il en avait acheté. Maintenant, je vous demande si vous avez d'autres renseignements, si vous avez des renseignements provenant d'autres sources sur la façon dont on dispose des disques utilisés d'un seul côté—R. C'est là une chose qui est de notoriété publique chez les membres du personnel de la salle d'enregistrement.

D. Je vous demande de nous donner des faits, monsieur Aldred, si vous n'y voyez pas d'objection?—R. C'est-à-dire ceci: vous voudriez que je vous dise que quelqu'un d'autre m'a dit que ces disques ne sont utilisés que d'un côté, et qu'ils sont ensuite jetés aux rebuts plutôt que d'être utilisés...

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi. M. Riley veut que vous lui disiez quelle est votre source de renseignements?

Le TÉMOIN: Ces choses-là sont manipulées par le personnel du magasin de réserve de Radio-Canada, et je cherche à me souvenir du nom de ceux qui travaillent là. Tout ce que je puis vous dire est ceci: ces disques sont manipulés par le personnel du magasin de Radio-Canada et, à l'époque où je travaillais pour la Société, il vint à ma connaissance, parce que j'allais périodiquement dans cette division, que les disques utilisés d'un seul côté étaient ensuite jetés aux rebuts.

M. Riley:

D. Vous formulez cette déclaration comme si elle était fondée sur des faits, et cependant vous n'avez pas eu connaissance personnellement de ces faits n'est-ce pas—R. Je formule cette déclaration en me basant sur les renseignements que j'ai recueillis au cours d'une année et demie...

D. Mais, jusqu'ici, les seuls faits ou, du moins, ce que vous nous donnez comme tels sur lequel vous fondez vos dires, consistent dans l'information que vous tenez de M. Tulk?—R. Non, je ne dirais certainement pas cela. Je pourrais, je suppose, donner les noms d'autres employés du Service du génie à Toronto, mais je ne les connais pas tous.

D. Vous n'avez pas eu connaissance de cela personnellement, n'est-il pas vrai?—R. Si vous vous exprimez ainsi, je refuse de dire que je n'en ai pas eu connaissance personnellement, car j'estime en avoir eu personnellement connaissance.

D. Mais vous êtes venu ici, monsieur Aldred, après vous êtes préparé à rendre témoignage. Donnez-nous votre déposition alors. Nous avons du travail à la Chammbre des communes, et particulièrement ici, au Comité de la radio. Ce qui nous intéresse, ce sont les choses que vous vous proposez de nous soumettre, avec preuves à l'appui, basées sur des faits.—R. Je laisse ma déposition telle qu'elle est en ce moment.

D. Parfait, je ne vous poserai plus aucune question.

M. Richard:

D. Savez-vous pourquoi Radio-Canada ou les stations radiophoniques privées n'utilisent qu'un seul côté des disques dans certains cas? Le savez-vous? —R. Non, et vous?

D. Je ne suis pas le témoin. Savez-vous pourquoi?

Le président:

D. Un moment. La réponse que vous venez de donner à M. Richard n'était ni convenable ni polie.—R. Je retire ce que j'ai dit.

D. Et non seulement, monsieur Aldred, devez-vous ainsi retirer vos paroles, mais veuillez vous garder soigneusement de toute réponse impertinente ou impolie comme celle-là. Le Comité, j'en suis sûr, s'est montré poli à votre égard. Vous conviendrez avec moi, j'en suis certain, que mon attitude n'a jamais été injuste envers vous. Sans doute, l'avocat qui interroge un témoin doit respecter celui à qui il s'adresse, mais le témoin doit un égal respect à celui qui pose les questions, et je considère que votre réponse à la question de M. Richard était impertinente et même provocante. Telle n'était pas votre intention, je l'admets, mais je vous prie instamment de ne plus recommencer; vous constateriez alors que les membres du Comité vous traiteront exactement de la façon dont vous les traiterez vous-même.—R. Je vous remercie et, si j'ai offensé M. Richard, je le prie de m'excuser.

D. Je regrette d'avoir à dire ces choses, mais je crois que vous me saurez gré de l'avoir dit trop tôt plutôt que trop tard.—R. Je vais répondre à la question. Certainement, on n'utilise qu'un seul côté lorsqu'il s'agit d'enregistrements pour fins de retransmission. Pour retransmettre un programme enregistré sur disque, il faut se servir d'un côté seulement du disque, sans quoi la condensation de l'humidité pourrait affecter le revers de ce dernier et gâter l'enregistrement en rendant la plaque bruyante, en l'éraflant. Il est vrai, toutefois, que, si l'on manipule le disque avec le soin requis, on ne courra plus aucun risque, car un employé d'expérience ne touche au disque que sur l'arête, évitant ainsi de laisser des traces de transpiration sur les surfaces d'enregistrement. Néanmoins, je le sais, on n'utilise jamais le revers d'un disque dont l'avers a servi à l'enregistrement d'un programme destiné à être retransmis, afin de ne pas courir le risque que quelqu'un, par pure inadvertance, mette les doigts sur la surface enregistrée et gâte l'affaire. Toutefois, je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait se servir du revers lorsqu'il s'agit simplement d'enregistrer des programmes pour fins de vérification. Ces disques ne servent jamais à la retransmission alors, mais uniquement à être entendus par les employés de Radio-Canada ou par les commanditaires.

M. Richard:

D. Mais, même dans le cas de vérifications de programmes, ne se présente-t-il pas des situations comme celle-ci: l'avers d'un disque a servi à l'enregistrement d'un programme pour fins de vérification. On peut être obligé de mettre ce disque de côté pendant une certaine période: dès lors, on ne voudra pas enregistrer un autre programme sur le revers aussi longtemps que l'avers sera utile, et devra être employé à cette vérification.—R. Oui, il y a du vrai dans ce que vous dites là. Je suis d'accord avec vous sur le sujet.

D. Par exemple, prenons un programme de savon, dont on désire faire la vérification; on l'enregistre sur un côté d'un disque. Personne ne peut compter qu'on utilisera le même jour le revers de ce disque pour un autre programme? —R. C'est tout à fait exact. En DB, on ne ferait pas usage d'un disque qui a déjà servi sur un côté à la vérification d'un programme...

Le PRÉSIDENT: Que signifient les lettres "GB" que vous venez d'employer?

Le TÉMOIN: *Delayed broadcast* (émission retardée).

Le PRÉSIDENT: Oh! je croyais que vous citiez *"God willing"*.

Le TÉMOIN: A la salle d'enregistrement, pour économiser un peu sur les disques de 12 pouces, on utilise constamment le revers de ces disques à l'enregistrement de la série: *News Roundup*. On ne se sert pas de tous les revers, mais de certains d'entre eux.

M. RICHARD: De telle sorte que certains disques devront être mis de côté sans qu'on puisse en utiliser le revers pendant un certain temps?

Le TÉMOIN: Oui; par exemple, si l'on enregistre quelque chose qui doit servir dans un concours quelconque, comme celui du trophée *Columbus Ohio*, on n'utilisera qu'une face du disque. Il peut y avoir certains programmes spéciaux que Radio-Canada estime dignes d'être popularisés; dans des cas semblables, j'admets que l'on doive utiliser ainsi ce genre de disques, afin de conserver la chose, mais certainement pas les autres disques.

M. RICHARD: La fidélité de ce genre de disques diminue à mesure qu'ils durcissent?

Le TÉMOIN: Oui.

M. LANGLOIS: Le témoin a dit qu'à Toronto on utilise une cinquantaine de disques par jour, et il a aussi déclaré qu'un certain pourcentage de ces disques ne pourraient pas être utilisés des deux côtés. Quel est ce pourcentage?

Le PRÉSIDENT: "Ne pourraient pas" être utilisés ou "ne pouvaient pas" être utilisés?

M. LANGLOIS: "Ne pouvaient pas" être utilisés.

Le PRÉSIDENT: J'ai l'impression qu'on a déjà répondu à cette question.

M. LANGLOIS: Je me suis absenté pendant une dizaine de minutes.

Le PRÉSIDENT: Je comprends. Vous avez dit qu'il y a un nombre considérable de disques qui ne sont utilisés que d'un côté, alors qu'ils pourraient être utilisés des deux côtés. La question est la suivante: quel est le pourcentage de ces disques?

Le TÉMOIN: N'ai-je pas donné ce pourcentage, il y a quelques instants.

M. RICHARD: 75 p. 100.

Le TÉMOIN: Environ 75 p. 100.

Le PRÉSIDENT: M. Langlois a dit, je crois, que la raison pour laquelle il posait cette question, c'est qu'il avait dû s'absenter. Votre réponse est: 75 p. 100?

M. Richard:

D. Des disques de 16 pouces?—R. Oui.

D. Et le pourcentage des disques de 12 pouces est plus faible?—R. Le pourcentage des disques de 12 pouces qu'on emploie est très restreint. On ne s'en sert, pour ainsi dire, que pour un seul programme. En fait, presque tous les disques utilisés pour fins d'enregistrement sont des disques de 15 ou de 16 pouces, parce qu'ils suffisent, sur un seul côté, à enregistrer un programme de 15 minutes.

D. Et maintenant, monsieur Aldred, en ce qui concerne l'enregistrement sur ruban, à Radio-Canada, à Toronto, la Société ne diffuse aucun programme enregistré sur ruban, évidemment?—R. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que Radio-Canada, à Toronto, ne faisait pas usage de l'enregistrement sur ruban

autant qu'elle le devrait. De nouveau, je me sers de l'exemple de la série *News Roundup*. Chacune des émissions ramasse dix ou douze commentaires et pourrait facilement être enregistrée sur ruban plutôt que sur disque. On pourrait choisir les nouvelles dont on a besoin, et effacer ensuite celles qui ne servent pas. Quant aux épisodes dont on a besoin, il suffirait de les enregistrer sur disque, à même le ruban, lorsqu'il s'agit d'une émission uopulaire. On pourrait aussi les diffuser directement à même le ruban par micro, ou encore par l'appareil de reproduction, tout comme on le fait pour le programme *"What's your beef?"*

D. Cela demanderait double opération?—R. Cela veut dire qu'on ne se servirait pas de disques, mais seulement de ruban.

D. Et cela demanderait d'enregistrer sur disques ce qui a été enregistré d'abord sur ruban, dans certains cas particuliers?—R. Dans les cas où l'on a commencé par enregistrer sur ruban.

M. FULTON: Vous dites qu'on peut diffuser directement quelque chose qui a été enregistré sur ruban?—R. Cela se fait, oui.

Le président:

D. Savez-vous le coût respectif des deux enregistrements pendant une période déterminée, un quart d'heure ou une heure, peu importe: sur disque et sur ruban?—R. Une fois que la dépense d'immobilisation est faite.

D. Je ne parle pas de la dépense d'immobilisation?—R. Une fois que la dépense d'immobilisation est faite, le ruban dure presque inféfiniment. Tandis que chaque côté d'un disque n'est utilisé qu'une seule fois. On peut enregistrer sur un ruban qui coûte $5 une émission d'une demi-heure, par exemple, puis l'on enregistre de nouveau, et encore de nouveau, presque indéfiniment, sur le même bout de ruban.

D. Vous dites qu'on a l'appareil d'enregistrement sur ruban, et qu'il n'est pas utilisé dans la mesure où il devrait l'être?—R. Cest exact, monsieur.

D. C'est d'ailleurs là un autre de vos griefs en ce qui concerne le gaspillage: vous comparez l'usage qu'on fait des disques avec celui du ruban?—R. C'est exact.

M. FULTON: Puis-je poser deux ou trois questions au témoin. Savez-vous, monsieur Aldred, si l'on a fait des représentations auprès des autorités de Radio-Canada au sujet de ce gaspillage, et si l'on a indiqué des moyens d'y remédier?

Le TÉMOIN: Je l'ignore; je ne puis pas dire.

Le PRÉSIDENT: Vous n'en avez pas fait, vous-même?

Le TÉMOIN: Non.

M. FULTON: Savez-vous si l'on a fait des représentations sur la non-utilisation du ruban aux fins que vous avez décrites, et le degré d'usage qu'on devrait en tirer?

Le TÉMOIN: Lors de la conférence relative aux programmes qui eut lieu à Toronto, en 1948, M. Olding, je crois, l'ingénieur en charge de l'exploitation à la Société, a fait observer que les annonceurs et les metteurs en ondes désiraient l'acquisition et l'utilisation, par Radio-Canada d'appareils d'enregistrement sur ruban, étant donné que les postes privés y recouraient de plus en plus. A part cela, je n'ai pas eu connaissance qu'on ait attiré l'attention des autorités là-dessus.

M. Riley:

D. Étiez-vous là quand ces représentations furent faites?—R. Par M. Olding?

D. Oui?—R. Non, mais j'ai la copie du procès-verbal de cette assemblée.

M. Richard:

D. Savez-vous si le genre d'appareil d'enregistrement sur ruban qu'on emploie à Toronto est le plus moderne qui soit?—R. Ce n'est certainement pas le plus coûteux. On y emploie la machine *Brush Sound Mirrors;* c'est celle dont on se sert pour le programme *"What's Your Beef"*. Mais apparemment, la diffusion à même l'enregistrement sur ruban répond aux exigences techniques de Radio-Canada.

D. Vous ne savez pas quel matériel on a actuellement là-bas; il n'était pas là en 1947?—R. Je ne crois pas qu'il ait été là en 1947; je crois qu'il fut acheté à la fin de 1948 ou en 1949.

D. Après votre départ?—R. Vers l'époque où je quittai Radio-Canada, si je me souviens bien, il y avait un ou deux appareils *Brush* dans la maison.

D. Parlez-vous de l'exploitation qui a lieu à Radio-Canada depuis votre départ de la Société? Êtes-vous au courant de la façon dont on se sert, aujourd'hui, de l'enregistrement sur ruban, à Radio-Canada?—R. Je dirai oui, car mon cercle de connaissance embrasse à peu près tous les membres du personnel des annonceurs de Radio-Canada, avec qui je cause presque chaque jour.

D. Pour ce qui est de l'enregistrement sur disque, on peut donc dire, je crois, que vous fondez votre témoignage sur ce que vous entendez dire par vos amis de la Société et par d'autres personnes, depuis que vous avez quitté Radio-Canada?—R. Je m'en rapporte en partie à eux.

M. Riley:

D. En va-t-il de même pour ce qui est de l'usage des disques à l'heure actuelle, et de la façon dont on dispose des disques?—R. Je suis au courant de la façon dont on dispose des disques utilisés d'un seul côté, et de l'usage qu'on fait de disques utilisés d'un seul côté, depuis que je suis entré au service de Radio-Canada.

D. Êtes-vous au courant de l'usage qu'on fait des 50 disques qu'on emploie chaque jour, à l'heure actuelle, et savez-vous si, dans 75 p. 100 des cas, on ne se sert précisément que d'un côté des 50 disques utilisés chaque jour, et si ensuite on les jette aux rebuts?—R. Si je suis au courant des programmes qu'on enregistre sur ces disques?

D. Non, savez-vous si oui ou non, aujourd'hui, dans 75 p. 100 des cas, on n'emploie qu'un seul côté des 50 disques utilisés chaque jour, et si ensuite, on les jette aux rebuts?—R. Depuis que j'ai quitté Radio-Canada?

D. Oui?—R. Non, à cette question, je répondrai "non".

Le président:

D. Vous ne savez pas si la situation que vous nous avez décrite a continué d'exister après votre départ de Radio-Canada?—R. Je serai obligé de répondre à cela: "non".

D. Et vous avez quitté Radio-Canada en mai?—R. En mai 1949.

D. Vous ne savez pas si la situation que vous nous avez décrite a continué d'exister ou non?—R. C'est une situation que je connais parfaitement, mais si vous me demandez quelle est la personne qui serait venue me dire...

D. Je n'ai pas demandé cela. Voici ce que je vous demande: savez-vous si la situation que vous nous avez décrite a continué d'exister après mai 1949? Ou bien vous êtes au courant ou bien vous n'êtes pas au courant de ce qui s'est passé après mai 1949. Telle est ma question?—R. Oui, je sais que cette situation continue d'exister.

D. C'est ce que M. Riley vous demandait; aussi votre réponse précédente m'a-t-elle étonné, à la suite de vos autres réponses?—R. C'est tout à fait exact. D'ailleurs, mes renseignements me viennent de tous les membres du personnel des annonceurs, que je connais, et de tous les membres du personnel technique que je connais. Je n'ai pas la liste complète de leurs noms.

D. Donnez-nous-en quelques-uns?

Le TÉMOIN: Il y a d'abord le personnel des annonceurs.

M. FULTON: Je ne sache pas que nous ayons besoin de la liste des noms. Le témoin dit que ses renseignements lui viennent de ses conversations avec les membres du personnel de Toronto. Je ne vois pas la nécessité d'inscrire la liste de ces noms au compte rendu des délibérations du Comité.

Le PRÉSIDENT: La question de M. Riley revient à ceci: "Où avez-vous pris ces renseignements?"

M. FULTON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le témoin répond en impliquant tout un groupe de personnes. Alors, M. Riley demande ensuite: "Soyez plus précis en ce qui concerne ceux qui composent ce groupe". Il se peut qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir la liste, mais si M. Riley estime qu'il la faut, sa question est certainement dans l'ordre. Car, en d'autres termes, il demande simplement: "Quelle est la source de vos renseignements?"

Le TÉMOIN: Voici ce que je comprends de la question de M. Riley. Du moment que je lui dis que, durant l'année écoulée, j'ai eu des entretiens avec tous les membres du personnel technique (je les connais tous) et avec tous les membres du personnel des annonceurs que je connais, il me demande de lui dresser la liste des noms de ces personnes; je suis tout à fait disposé à le faire.

Le PRÉSIDENT: Il veut que vous lui disiez comment il se fait que vous sachiez ce que vous dites savoir. Si vos renseignements vous viennent de personnes qui vous les ont fournis, alors on vous demande qui sont ces personnes et quand elles vous ont ainsi fourni ces renseignements? Voilà, à mon avis, ce que M. Riley devrait vous demander. Après tout, si un homme révèle sa source d'information, il est certainement à propos de lui poser de plus amples questions, afin de mieux connaître cette source.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): M. Riley n'a pas demandé tous les noms.

M. FULTON: Le témoin a dit que tout cela était de notoriété publique parmi le personnel qu'il fréquente à Toronto.

Le PRÉSIDENT: Il a dit que c'était de notoriété publique, mais il a aussi déclaré avoir reçu des renseignements de certains particuliers; c'est à ce sujet que M. Riley lui a posé d'autres questions. Il n'y a certainement rien qui empêche une personne de poser des questions à une autre sur un point à l'égard duquel cette dernière a déjà commencé à fournir quelques réponses.

M. Riley:

D. M. Aldred a dit qu'il avait des renseignements positifs sur ce gaspillage. A titre de membre du Comité, je veux donc savoir comment il a acquis ces renseignements?—R. Je vais vous dire comment j'ai obtenu des renseignements positifs. Depuis le moment où j'ai quitté la Société, j'ai continué à faire du travail commercial dans le domaine de la radio. Je vais donc deux ou trois fois par jour, et souvent même quatre, à Radio-Canada; c'est ainsi que je suis resté en contact avec les employés de Radio-Canada aux côtés de qui je travaillais lorsque j'étais au service de la Société. Je me rends à Radio-Canada autant de fois par jour que j'ai de programmes commerciaux. Choisir une personne en particulier parmi toutes celles que j'y connais, et dire que c'est d'elle que je tiens mes renseignements, équivaudrait à la mettre en vedette d'une façon injuste pour elle.

Le PRÉSIDENT: On ne vous demande pas cela. On vous demande de nous communiquer la source de vos renseignements. Si vous croyez qu'il serait injuste pour un tel de le nommer, rien ne vous empêche d'ajouter un deuxième et un troisième nom, comme celui d'un autre tel et ainsi de suite.

Le TÉMOIN: Je vous comprends parfaitement.

M. Riley:

D. Vous basez vos avancés sur les conversations générales que vous tenez avec les membres du personnel de Radio-Canada?—R. C'est exact.

D. Peut-être certains membres de ce personnel ne vous ont-ils pas dit ce que vous nous avez dit. Alors dites-nous qui vous a dit cela? Donnez-nous quelques noms.

M. HANSELL: Un mot avant que le témoin réponde, monsieur le président. A votre avis, monsieur Aldred, est-ce qu'en révélant les noms de ces gens, vous leur feriez du tort au point de vue de leur situation à Radio-Canada?

Le TÉMOIN: Très certainement, oui.

Le PRÉSIDENT: Un moment. Cela ne peut pas influencer le président dans un sens ou dans l'autre. La question posée est tout à fait à propos; quant à l'opinion de M. Aldred sur l'effet de sa réponse à une telle question, c'est la dernière chose au monde qui puise entrer en ligne de compte. Son opinion, à cet égard, est nulle au delà de toute expression. Le Comité seul décide quels sont les renseignements qui doivent lui être fournis. M. Aldred doit donc, ou bien donner le renseignement demandé par M. Riley, ou bien refuser de le donner; dans ce dernier cas, il restera à décider de la suite que nous donnerons à ce refus.

M. RILEY: J'irai jusqu'à dire que M. Aldred n'a aucun renseignement positif là-dessus, et je lui demande de ne me laisser aucune illusion à ce sujet.

Le TÉMOIN: Permettez-moi seulement de vous dire quelque chose et de vous expliquer ma situation...

Le PRÉSIDENT: Un moment. Mieux vaut, je crois, trancher une fois pour toutes, la question de savoir qui dirige cet interrogatoire. Ceux qui dirigent l'interrogatoire sont ceux qui composent le Comité. Comme c'est moi qui les représente, c'est moi qui prends les décisions. Je décide donc que vous devez donner à M. Riley les noms des personnes de qui vous tenez les renseignements que vous nous avez communiqués. Voilà ce que vous devez faire sans ambage, sans explication, sans quoi que ce soit d'autre. La question posée est tout à fait à propos, et il n'y a aucune raison qui motive des explications ou des discussions.

Le TÉMOIN: Je dirai donc que je ne divulguerai pas les noms des personnes qui m'ont donné ce renseignement.

M. RILEY: Alors, vous abandonnez...

Le PRÉSIDENT: Un moment. Force nous est de nous reporter à la correspondance échangée, afin que le Comité sache quoi faire au sujet du témoin et décide si nous devons continuer de l'entendre. En réponse à ma lettre l'invitant à nous donner des détails avant que nous décidions si, oui ou non, nous l'assignerions à comparaître devant nous, M. Alfred m'écrivait, en partie, ce qui suit:

> Je désire de nouveau attirer votre attention de façon spéciale, comme je l'ai fait d'ailleurs dans ma lettre du 31 mai, sur ceci: les renseignements que je désire vous soumettre concernent principalement le fonctionnement interne de Radio-Canada.
>
> A cause du véritable "complexe de peur" qui règne au sein du personnel de Radio-Canada à Toronto, je n'ai pas l'intention de décrire en détail la nature des preuves que je veux vous apporter. Car si, après avoir ainsi décrit ces preuves, la majorité des membres du Comité décidait de ne pas m'entendre, il serait facile, par la suite, de faire peser sur le personnel de Toronto l'interdiction totale de parler désormais de ce qui se passe à Radio-Canada. N'oubliez pas en effet que, lorsque, dans le domaine de la création artistique, un monopole de fait s'est installé, il faut prendre partie du côté du monopole, sans quoi les moyens individuels de gagner sa vie dans la sphère en question seront singulièrement réduits.
>
> D'une façon générale, les renseignements que je désire soumettre moi-même au Comité concerneront l'échelle des salaires, l'instabilité du personnel; le surnombre, les déficiences techniques, le manque d'équilibre entre les programmes, et la télévision. Afin de protéger certains employés de Radio-Canada, il m'est impossible de fournir de plus amples précisions.

J'ai dit qu'il m'avait écrit en partie ce que je viens de lire au Comité. Nous avons étudié ce texte au Comité, et conclu qu'il fallait interpréter les paroles de M. Aldred ainsi qu'il suit: je ne puis vous donner des détails précis sous forme d'un mémoire présenté à l'avance, sans savoir si, oui ou non, le Comité me recevra. Je ne veux pas me rendre à votre désir pour m'entendre dire, par la suite, que vous ne voulez pas m'écouter, car alors vous en sauriez déjà trop long, par mon exposé écrit.

Tel est le sens que nous avons prêté à sa lettre. Aussi, avons-nous également inféré que les objections qu'il élevait au sujet d'un mémoire préparé d'avance tomberaient lorsqu'il viendrait, en personne, déposer devant nous, car alors sa tâche consisterait précisément à nous donner ses renseignements. Voilà pourquoi, par motion, nous avons décidé de l'entendre, même s'il n'avait pas, au préalable, présenté, sous forme de mémoire, un résumé de la déposition qu'il comptait faire. Je lui ai donc écrit pour lui dire à quel moment il devrait comparaître. J'ai inclus dans ma lettre un alinéa, que le Comité ne m'avait pas demandé d'inclure.

Je crois de mon devoir de vous faire observer que vous devrez répondre entièrement à toutes les questions qui vous seront posées, même si cela vous oblige de fournir les noms de personnes déterminées. Le Comité ne consentira certainement pas à ce que, pour quelque raison que ce soit, vous refusiez de répondre à une seule question, quelle qu'elle soit, alors que vous seriez en mesure de le faire. J'assume toute la responsabilité du présent paragraphe: je le fais

parce que je sais quel débat a eu lieu au Comité, avant adoption de la décision que je vous ai communiquée plus haut.

Telle est donc la correspondance échangée là-dessus entre M. Aldred et moi. Nous ne sommes évidemment pas en mesure de faire jeter un homme en prison pour mépris des injonctions du tribunal s'il refuse de répondre aux questions, même si nous étions assez durs de cœur pour songer à infliger pareil traitement. Par contre, il nous est tout à fait loisible de décider que, si un témoin refuse de donner une réponse complète aux questions régulières, il nous est tout à fait loisible de déclarer inutile l'audition de la suite du témoignage. En tout cas, pour ma part, à titre de président, si M. Aldred refuse de répondre aux questions qui sont dans l'ordre, je suis prêt à décider que nous dirons au revoir à M. Aldred.

Telle est la décision que je suis disposé à rendre, à moins que le Comité n'en juge autrement.

M. LANGLOIS: Monsieur le président, le brouillon de notre lettre a été déféré au Comité et approuvé par ce dernier avant expédition du document à M. Aldred. Le témoin l'a reçu, et il a consenti à comparaître, conformément aux conditions posées dans cette lettre. Aussi, je ne crois pas qu'il ait le droit de dire maintenant: "Je refuse de répondre." Je suis l'un des membres du Comité qui ont soulevé ce point particulier, et j'ai pris bien soin de préciser que nous voulions que M. Aldred ne vienne ici qu'à la condition expresse de répondre à toutes les questions dont il pouvait être au courant. Je crois qu'il a accepté de comparaître devant le Comité à cette condition expresse.

M. RILEY: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: C'est à peu près l'heure d'ajourner.

M. RILEY: Je sollicite votre indulgence, monsieur le président. Si M. Aldred veut consentir à répondre à quelques autres questions, je pense que nous pouvons disposer de ce sujet très rapidement.

M. HANSELL: Le témoin n'a pas refusé de répondre.

Le PRÉSIDENT: Je ne suis pas d'accord avec vous. On a posé une question à M. Aldred et il a dit: "Je n'y répondrai pas."

M. HANSELL: Il a dit qu'il ne donnerait pas les noms.

Le TÉMOIN: J'ai dit que je donnerais tous les noms des techniciens et des annonceurs. Je n'ai pas la liste de leurs noms. Je puis en rédiger une liste, mais je refuse d'en indiquer un seul dont je me souvienne comme m'ayant parlé.

Le président:

D. Ce n'est pas là le point en litige. La dispute est de savoir si vous allez répondre aux questions auxquelles vous pouvez répondre. Personne n'a prétendu que vous deviez répondre à des questions auxquelles vous êtes incapable de répondre. Personne n'a prétendu cela. Si je suis intervenu,—j'admets que j'ai parlé avec assez de chaleur.—c'est que vous veniez de dire que vous ne répondriez pas. Je n'ai pas rendu l'ombre d'une décision avant que vous disiez que vous ne répondriez pas, et non que vous ne pouviez pas répondre.—R. Je vous demande pardon. Je peux répondre, et c'est là le hic.

D. Encore une fois, je suis intervenu lorsque vous avez dit que vous ne répondriez pas, et non que vous ne pouviez pas répondre. Je ne m'objecte pas du tout à ce que vous disiez: "Je ne peux pas répondre", mais je m'objecte à ce que vous disiez: "Je ne répondrai pas".

M. LANGLOIS: Oui.

Le TÉMOIN: Je ne peux pas répondre quand on me demande quels sont les particuliers qui m'ont fourni telle ou telle bribe de renseignement au cours d'une longue période de temps, quatre ou cinq ans par exemple. Je ne le puis certainement pas.

Le président:

D. Je crois que c'est très raisonnable.—R. Et si j'allais donner des noms au hasard parmi les gens que je connais à Radio-Canada, ce serait attacher trop d'importance aux renseignements fournis.

D. C'est au Comité à trancher cette question. Si on vous demande d'exposer ce qu'un homme vous a dit, il n'est pas convenable que vous disiez: "Je ne désire pas mentionner le nom de cette personne", sous prétexte qu'il peut y avoir une foule d'autres personnes en cause aussi. Ce n'est pas à vous, mais au Comité de décider de la chose.—R. Alors, s'il plaît au Comité, je vais dresser une liste complète des noms des techniciens et annonceurs du personnel avec qui j'ai eu des entretiens de ce genre au cours des années.

D. Je crois que M. Riley ne vous a même pas demandé cela. Il vous a demandé des renseignements sur les noms que vous dites avoir.

M. RILEY: Et qu'il a consignés au compte rendu.

M. FULTON: Monsieur le président, est-ce que l'attitude de M. Aldred ne peut pas s'exprimer comme ceci: Si vous voulez que je vous dise qui m'a communiqué ces renseignements, la seule façon dont je puisse le faire serait de vous donner la liste complète des techniciens et des annonceurs du personnel. Voilà ce que le témoin a déclaré. C'est la seule façon dont il peut répondre à la question.

Le président:

D. L'interprétation de M. Fulton résume-t-elle ce que vous avez dit, monsieur Aldred?—R. Oui. J'ai dit que quatre ou cinq hommes...

D. Alors, très bien. M. Riley vous a demandé de nous donner les noms des personnes qui vous ont fourni les renseignements que vous avez communiqués au Comité. Veuillez le faire.

M. RILEY: Depuis qu'il a quitté le service de Radio-Canada ou depuis qu'il en a été congédié.

Le PRÉSIDENT: Oui, naturellement.

M. Aldred commence maintenant à écrire, apparemment pour se souvenir des noms. Il est 1 heure. M. Stewart me passe une note demandant s'il serait possible de siéger à 2 h. 30 cet après-midi, plutôt qu'à une autre heure. Quel est votre bon plaisir pour la reprise de la séance?

Adopté.

Nous nous réunirons de nouveau à 2 h. 30 cet après-midi. Dans un moment, la séance sera suspendue et nous la reprendrons à 2 h. 30. Cela fournira au témoin l'occasion de trouver dans sa mémoire les noms qu'il désire révéler à M. Riley.

La séance est suspendue.

REPRISE DE LA SÉANCE

MERCREDI 14 juin 1950.

La séance est reprise à 2 h. 30 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

M. Riley avait posé une question et je crois que M. Aldred est probablement prêt à y répondre.

M. Joel Aldred est rappelé.

M. FULTON: Monsieur le président, après y avoir réfléchi, j'aimerais, afin que nous nous entendions parfaitement, savoir de M. Riley si le sens de sa question est ceci: vous avez demandé à M. Aldred, non pas de vous dire combien de personnes, ni si des personnes avaient prétendu qu'il y avait du gaspillage, mais simplement combien de personnes, ou qui étaient les personnes avec lesquelles il avait discuté la marche à suivre à l'égard du ruban? Est-ce là votre question?

Le PRÉSIDENT: Je crois que la question est assez claire maintenant. M. Riley a demandé au témoin quelle était la source de ses renseignements. Le témoin avait déjà déclaré que c'était du ouï-dire, et M. Riley a donc demandé la source. La question suivante de M. Riley fut: "Qui sont-ils?" Cest tout à fait clair.

M. FULTON: Oui, mais j'en suis à la portée de la question. A mon sens, ces renseignements ne se rapportent pas à ses allégations de gaspillage, mais simplement à la pratique de Radio-Canada à Toronto.

Le PRÉSIDENT: Le témoin nous a fait part de ce qu'il savait lui-même, comme il l'a dit. Ensuite, on lui a demandé si cela s'était poursuivi après qu'il eut quitté le service de Radio-Canada, et il a répondu oui. En outre, il a affirmé que cette dernière réponse n'était pas fondée sur sa propre connaissance personnelle, mais sur certaines sources de renseignements. C'est ce qui provoqua la question que j'ai répétée il y a un moment. On lui demanda les noms des gens qui lui avaient fourni ces renseignements. C'est tout à fait clair. Il n'y a rien de sous-entendu dans les questions.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Monsieur le président, je n'ai pas pu éviter d'être absent ce matin, victime que j'étais du naufrage des journaux, et j'ai passé le temps au manoir Richelieu. Je dois dire que c'est le meilleur naufrage que j'aie jamais subi, mais avez-vous déjà décidé d'accepter des ouï-dire dans un témoignage?

Le PRÉSIDENT: Le témoin a déjà fait un certain nombre de déclarations dont il a dit qu'elles se fondaient sur des ouï-dire, et elles ont été acceptées. Maintenant, on lui demande la source de ses renseignements. Je comprends, comme vous, que les ouï-dire ne sont pas de bons témoignages ordinairement et qu'ils n'ont pas souvent la moindre valeur, mais dans ce cas-ci, le témoin a précisé, dès le début, qu'une bonne partie de son témoignage serait faite d'opinions et une bonne partie de ouï-dire. Or, il était au milieu de nous; il était venu de Toronto...

M. SMITH: Je ne me plains pas; j'essaie simplement de savoir sur quoi se fonde son témoignage.

Le PRÉSIDENT: Et nous avons constaté qu'une très grande partie de la déposition du témoin résultait d'une connaissance acquise par ouï-dire.

M. SMITH: Eh! bien, nous en acceptons constamment de ce genre; je ne m'y objecte pas.

Le PRÉSIDENT: La chose est beaucoup plus répandue aux Comités que devant les tribunaux.

M. SMITH: Je voulais simplement me mettre au courant de ce que nous faisons.

M. RILEY: Même si nous reconnaissons tous que le témoignage de M. Aldred est du ouï-dire—et je pense qu'il l'admet lui-même,—le témoin a fait, par la suite, des déclarations tendant à présenter comme fondées sur une connaissance positive des choses que nous avions jugées comme étant de ouï-dire, et persiste apparemment à croire qu'il possède une connaissance positive. Parce qu'il le pense, et qu'il aura le sentiment de n'avoir pas fait une bonne déposition si son témoignage n'est pas cru, j'estime aussi que nous devrions tout mettre à jour.

Le PRÉSIDENT: Votre question est très régulière.

M. SMITH: Je suis d'accord avec vous. Je ne discute pas.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Maintenant, votre question, si je me souviens bien, était la suivante: de qui avez-vous obtenu les renseignements que vous nous avez donnés? C'est la question que vous avez posée.

Le TÉMOIN: En partie, ces renseignements ont été reçus des membres suivants du personnel des techniciens et du personnel des annonceurs: M. Ewing, M. Hawkins, M. Anderson, M. McDonald, M. Jones, M. John Hawkins...

Le président:

D. Il y en a un qui s'appelle "M. Hawkins" et l'autre est différencié de lui par le prénom John"?—R. M. Frost, M. Edwards, M. Wright, M. Penny, M. Ireland, M. Kennedy, M. Barclay, M. Westlake, M. Ferry, M. Smith, M. Armstrong, M. White, M. Bacon.

Du personnel des annonceurs: M. Simms, M. Whittaker, M. Mott, M. Ray, M. Glover, M. McPhee, M. Manus, M. Ferguson, M. Herbert, M. Smith...

D. Un instant. Vous avez nommé un M. Smith, et maintenant vous en nommez un autre.—R. Celui-ci est un annonceur.

D. L'autre était un technicien?—R. Oui.

D. Cela les différencie. Il faut toujours prendre soin de différencier les Smith.

M. SMITH: Pourvu que je sois exclu.

Le TÉMOIN: ...M. Murray et M. Holly. Voilà une liste partielle.

Le président:

D. Soyons clairs. Vous avez décrit une situation; vous avez dit qu'on n'utilisait qu'un seul côté des disques, alors qu'on pourrait en utiliser les deux côtés, et qu'on en disposait éventuellement comme rebuts. Vous avez affirmé que telle était la situation pendant que vous étiez employé.—R. C'est exact.

D. Et ensuite, vous avez dit que telle était la situation depuis que vous avez quitté votre emploi?—R. C'est exact.

D. Puis, il est devenu manifeste qu'à l'égard de la seconde de ces périodes votre connaissance était toute fondée sur des on dit, et vous affirmez maintenant que les renseignements vous sont venus de chacune des personnes que vous avez nommées?—R. J'en ai discuté avec ces gens au cours d'une certaine période.

D. Combien longue a été cette période?—R. Une période de quatre ou cinq ans.

D. Eh! bien, comment ces renseignemetns ont-ils pu vous être donnés au cours d'une période de quatre ou cinq ans, alors qu'ils se rapportent seulement à la période écoulée depuis la fin de votre emploi, période moins longue que quatre ou cinq ans?—R. C'est fort juste, mais cette situation n'est pas nouvelle.

D. Excusez-moi. Vous ne parlez, cependant, que de la période écoulée depuis la fin de votre emploi? J'ai cru vous entendre dire que, quant à la période antérieure à la fin de votre emploi, vous le saviez pour l'avoir constaté vous-même, tandis que, depuis la cessation de votre emploi, vous le saviez par ouï-dire. Ai-je raison là-dessus?—R. Je ne crois pas que ce soit exact.

D. Corrigez ce que j'ai dit. Il est certain que M. Riley vous interrogeait seulement sur la période écoulée depuis la fin de votre emploi, car c'était la période dont il était clair, d'après votre déclaration, que votre connaissance s'inspirait de on dit. Ne comprenez-vous pas?—R. Oui, je vois où vous voulez en venir. Mettons alors que, depuis la fin de mon emploi à Radio-Canada, ces faits, j'ai continué de les connaître tout comme je les connaissais avant de quitter la Société, grâce avec mes relations avec les membres du personnel des annonceurs et du personnel des techniciens.

D. Voulez-vous dire que ces personnes que vous avez énumérées vous ont appris, depuis que vous avez quitté votre emploi, qu'une situation que vous connaissiez durait encore?—R. Elles peuvent l'avoir affirmé, oui.

D. Mais l'ont-elles affirmé?—R. Comme je l'ai dit pendant que nous discutions le problème ce matin, quand une situation comme celle-là est généralement connue, et elle était généralement connue du personnel, il est à peu près impossible de désigner un homme du doigt et de déclarer: "Cet homme-là m'a dit, le 19 juin, que telle situation existait".

D. Mais on ne vous a jamais posé une question semblable. On vous a seulement demandé quelle était la source de vos renseignements?—R. Je vous l'ai donnée, monsieur.

D. Si cette situation durait encore; c'est tout ce qu'on vous a demandé. Quelle est la source de vos renseignements quand vous dites que la situation que vous avez décrite dure encore? C'est tout ce qu'on vous a demandé. Or produisez-vous cette liste de noms comme étant ceux des personnes qui vous ont fait savoir que la situation que vous avez décrite durait encore?—R. Je produis cette liste de noms comme étant une liste des gens avec qui, à différentes occasions avant mon départ de Radio-Canada, j'ai eu des entretiens sur cette question, que ce fût en groupe ou en particulier. On m'a demandé, avant que je parte d'ici à midi, si je voulais fournir les noms des gens qui m'ont fait savoir qu'une telle situation existait encore, et cette situation, je sais personnellement qu'elle a existé jusqu'à la fin de mai en 1949.

M. Riley:

D. Cette première liste que vous avez donnée contient les noms des membres du personnel des techniciens?—R. C'est exact.

D. Maintenant, au sujet des renseignements que vous ont fournis les particuliers dont vous nous avez donné les noms, prenons-en quelques-uns au hasard. Avez-vous obtenu certains de ces renseignements de M. Whittaker? —R. Je me souviens d'avoir participé à une conversation, peut-être avec un groupe de gens dont M. Whittaker faisait partie. Nous voilà exactement au même point qu'auparavant.

Le PRÉSIDENT: Si nous y sommes, c'est parce que vous insistez pour y retourner. M. Riley vous a posé cette question-ci: est-ce que M. Whittaker est l'un de ceux qui vous ont fourni ces renseignements. Or, vous pourriez sûrement répondre vite, oui ou non, ou bien dire que vous ne le savez pas.

Le TÉMOIN: Je vais dire alors que je ne le sais pas.

M. RILEY: Bien. M. Ferguson vous a-t-il donné certains de ces renseignements?

Le TÉMOIN: Cela, je ne le sais pas.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Avec beaucoup de respect, monsieur le président, je vous fais observer que vous essayez de confiner ce témoin dans une situation à peu près impossible. Manifestement, toutes ces conversations ont eu lieu au cours d'une période d'années. Tout ce qu'on peut raisonnablement demander à des témoins, c'est de donner le meilleur de leur souvenance, et je crois que voilà ce que ce témoin essaie de faire.

Le PRÉSIDENT: La question posée n'est pas telle que vous dites, monsieur Smith. Tout d'abord, elle ne se rapporte pas à une période d'années, mais seulement à la période écoulée depuis que ce monsieur a quitté son emploi. Deuxièmement, on ne lui a demandé aucune date. On lui a seulement demandé si certains renseignements lui avaient été donnés, sans insister pour savoir quels étaient ces renseignements. Or, cela ne limite pas beaucoup le témoin. Voilà exactement la question qui a été posée.

M. FULTON: Vous souvenez-vous qu'il a dit précédemment que la seule façon dont il pouvait répondre à la question serait de donner une liste de toutes les personnes avec qui il avait eu ces conversations générales? Il a dit que c'était la seule façon dont il pourrait répondre à votre question.

Le PRÉSIDENT: Oui, et ensuite M. Riley demande: celui-ci vous a-t-il donné des renseignements?

M. FULTON: Il nous l'a déjà dit.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Si nous allons simplement reprendre à l'inverse ce qui est déjà consigné au compte rendu, il me semble que ce sera une affreuse perte de temps.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas le moindre doute dans mon esprit que la question est régulière. Je l'ai dit à deux ou troise reprises et, si c'est nécessaire, je suis prêt à rendre une décision dans ce sens. Naturellement, je suis entre vos mains mais si je me vois tenu de rendre une décision, je la rendrai ainsi.

M. LANGLOIS: C'est entièrement des on dit; on ne peut pas le contester.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, M. Riley vous a interrogé au sujet d'un nom et vous avez répondu: Je ne sais pas. Cette réponse est donc complète.

M. RILEY: Je l'ai interrogé au sujet de trois noms.

Le PRÉSIDENT: Je veux dire la dernière question. Vous avez eu votre réponse.

M. Riley:

D. Est-ce que M. Sims vous a donné certains de ces noms?—R. Voulez-vous faire toute la liste?

D. Oui.—R. Étant donné la tournure que prennent les questions, là-dessus en particulier, je dois dire que j'avais mal compris ce à quoi vous vouliez en venir avant 1 heure, et je m'en tiendrai à ce que j'ai dit au sujet de la période écoulée

depuis la fin de mon emploi le 31 mai. J'ai déclaré que la connaissance que j'ai présentement des faits a été acquise uniquement par ouï-dire, grâce à mes relations avec les employés de Radio-Canada. Je ne puis vraiment pas préciser avec combien de ces employés de Radio-Canada j'ai eu des entretiens sur cette question depuis la fin de mon emploi. Il peut y en avoir eu n'importe quel nombre. Si vous voulez dire que je ne puis répondre pour la période écoulée depuis la fin de mon emploi le 31 mai 1949, voilà la conclusion qu'il faudra tirer. Je vous demande encore une fois comment, depuis la fin de mon emploi il y a un peu plus d'un an, je pourrais particulariser à l'égard d'une situation qui existe sous les yeux d'un grand nombre d'employés.

D. Soutenez-vous encore que votre connaissance est positive?—R. Je soutiens que ma connaissance est positive, mais sans désigner du doigt tel ou tel employé qui peut m'avoir donné des renseignements depuis le 31 mai 1949.

D. Êtes-vous prêt à indiquer quelqu'un dans le personnel des annonceurs qui ne vous a pas donné ces renseignements, je veux dire quelqu'un parmi les annonceurs dont vous avez donné les noms ici qui vous a donné des renseignements?—R. Non, pas nécessairement, car c'est une question dont tous sont au courant.

D. Et les techniciens alors?—R. Ils sont tous au courant, eux aussi.

D. Vous soutenez encore que votre connaissance est positive, mais que vous êtes incapable d'indiquer votre source de renseignements?—R. C'est exact.

Le président:

D. Vous ne pouvez nommer aucune personne avec qui vous avez eu des entretiens et qui vous a communiqué les renseignements que vous nous avez donnés?—R. C'est tout à fait exact.

D. Vous ne pouvez pas désigner une personne et dire que vous avez obtenu des renseignements d'elle?

M. LANGLOIS: Si le témoin adopte cette attitude, je crois qu'il devrait limiter ses réponses aux faits dont il a une connaissance personnelle. Je ne crois pas que nous devions admettre son témoignege au compte rendu si nous ne pouvons même pas trouver la source de son témoignage. La personne qui a informé M. Aldred pourrait aussi être une personne qui, elle-même, a obtenu cette connaissance par des on dit, ou autrement. Nous ne savons pas où nous allons. Je ne crois pas que nous devions continuer. Nous perdons notre temps ici, et il faudrait demander à M. Aldred de limiter ses réponses à ce qu'il sait.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais faire une observation. Nous avons consacré un bon bout de temps à cette question de gaspillage par rapport au mauvais usage des cylindres et à la non-utilisation des rubans. Je me demande si nous pourrions passer à un autre point?

M. STEWART: Je voudrais poser une ou deux questions à ce sujet, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Pour le moment, je pense que M. Riley a laissé voir qu'il avait une autre question à poser. Il a donc la parole.

M. Riley:

D. Ce matin, vous nous avez raconté une conversation que vous aviez eue avec M. Bushnell.—R. Ce n'était pas tout à fait une conversation.

D. Alors, une déclaration faite par lui?—R. Une déclaration qu'il a faite au sujet de remarques formulées par moi au cours d'une réunion, oui.

D. Quand fit-il cette déclaration?—R. Ce fut au cours de l'année 1947. Je ne puis vous dire la date exacte.

D. Vous avez pu vous souvenir des mots de cette conversation ou de cette déclaration, exactement telle qu'elle fut faite en votre présence?—R. Oui.

D. Mais vous ne pouvez vous souvenir de quoi que ce soit en plus de cette déclaration?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Le témoin dit "oui". Je pense qu'il a le droit de donner ses raisons pour dire "oui".

Le PRÉSIDENT: Non.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Et pourquoi pas?

Le PRÉSIDENT: Parce qu'il a complètement répondu à la question en disant "oui". M. Riley ne conteste pas l'exactitude de la mémoire du témoin. Si M. Riley lui demandait s'il est sûr de sa mémoire, le témoin pourrait avérer sa déclaration, mais il n'y a aucun désaccord entre l'avocat et le témoin sur ce point. Il dit: "Je m'en souviens bien. Je pense que M. Riley estime, lui aussi, que le témoin s'en souvient bien. Cela est admis. Il n'y a aucune raison pour qu'il vérifie une simple réponse affirmative.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Oui, il y a toutes les raisons pour qu'il le fasse s'il veut le faire.

Le PRÉSIDENT: Ah! non.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Certainement, en suivant n'importe quelle règle et tous les livres que j'ai lus ou que vous avez lus.

Le PRÉSIDENT: C'est ridicule! Tout à fait ridicule!

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je vous renvoie le compliment.

Le PRÉSIDENT: Fort bien. Je n'irai pas plus loin. Ma décision est que le témoin a suffisamment répondu à la question en disant "oui".

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Alors, j'accepte votre décision.

Le PRÉSIDENT: Votre question suivante.

M. RILEY: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

M. Stewart:

D. M. Aldred sait-il où la Société achète ses disques? De quelles maisons? —R. Les principaux fournisseurs de disques vierges sont la *Presto Manufacturing Company* et l'*Audio Manufacturing Company*.

D. Le témoin sait-il si la qualité est garantie quand la Société les achète? —R. Il y a différentes qualités de disques, tout comme il y a différentes qualités de marchandises. On peut fabriquer des disques en vue d'un usage particulier. Il y a des disques de consultation par exemple, qui n'ont pas, je suppose, la même qualité que les disques de haute qualité.

D. Est-il possible que l'un des côtés des disques que l'on achète ainsi soit garanti pour donner une bonne reproduction, tandis que l'autre côté ne le serait pas?—R. J'en doute beaucoup.

D. Vous pensez que les deux côtés sont également utilisables et jouables? —R. Tout juste. Il est possible, naturellement, que l'on produise des disques ayant des défauts de fabrication, et il est possible d'imaginer qu'il se vend des disques dont un seul côté est bon. Mais normalement, quand on achète n'importe quelle sorte de disques de première qualité, le disque peut servir des deux côtés, et il en est ainsi dans le cas des disques qu'utilisent les services

d'enregistrement. Sans doute, on trouvera peut-être, à l'occasion, une aubaine quelque part, mais il ne saurait en être question dans ce cas-ci.

Le PRÉSIDENT: Non, je ne crois pas qu'on y songe. A-t-on d'autres questions à poser au sujet du gaspillage?

M. Gauthier (Sudbury):

D. Est-ce que tous les employés dont vous avez donné les noms ici, cet après-midi, sont encore au service de Radio-Canada?—R. Oui, à l'exception d'un, je pense, un M. Jones, qui ne fait plus partie du personnel technique de Radio-Canada.

M. LANGLOIS: Certains de ces employés doivent aussi avoir exposé leurs griefs au conseil du personnel?

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas question de griefs par rapport aux disques. Le témoin a mentionné des griefs antérieurement, en parlant des changements survenus dans le personnel.

M. LANGLOIS: Le témoin a déclaré qu'il avait été congédié pour avoir exposé certains griefs. Apparemment, il n'est pas le seul, et il y en a d'autres qui sont encore au service de Radio-Canada.

M. FLEMING: La question était différente.

M. LANGLOIS: Il n'a mis aucune réserve dans sa déclaration quand il l'a faite ce matin.

M. FLEMING: Cela a été mentionné par rapport à cet autre sujet: le personnel. C'est là que le témoin fut amené à parler des renseignements qui lui étaient venus en sa qualité de membre du conseil du personnel. A mon avis, la question à voir avec celle des disques.

M. LANGLOIS: Je me souviens de la déclaration qu'il a faite ce matin.

Le président:

D. Voulez-vous que nous passions maintenant à autre chose?—R. Certainement.

D. Y a-t-il d'autres cas de gaspillage? Vous avez déclaré textuellement, je pense, que vous-même et vos amis de Radio-Canada étiez horrifiés du gaspillage qui se fait? Vous avez parlé de deux cas de gaspillage; avez-vous d'autres cas à mentionner?—R. Oui. Il y a un cas qui, il me semble, n'est pas mentionné dans le rapport de la Commission Massey.

D. Oui.—R. Je veux dire dans le mémoire de Radio-Canada à la Commission Massey. Excusez-moi.

D. Oui.—R. Et je voudrais soulever la question du poste CJBC.

D. Où est le poste CJBC?—R. A Toronto.

M. FLEMING: CJBC est le poste-clé du réseau canadien.

Le président:

D. Ah! oui, nous en avons entendu parler si souvent.—R. C'est l'une des deux stations de Radio-Canada à Toronto. Le poste CJBC, sous ses lettres d'appel ou peut-être sous les lettres d'appel CBY, fonctionnait depuis quelque temps, au commencement de la guerre, et a poursuivi son activité durant et après la guerre. Cependant, cela est étranger à mon sujet.

En 1947 apparemment, selon le système en usage pour mesurer les auditoires radiophoniques, la station CJBC était loin d'avoir sa part des auditeurs à

Toronto. Il fut donc décidé de faire une sorte de promotion quelconque pour CJBC. Cette idée d'une promotion prit naissance après la fin des délibérations du dernier comité parlementaire, et je n'en ai vu aucune mention depuis. Cela m'amène à plusieurs points que j'élaborerai plus tard.

D. Vous voulez dire une sorte de plan stratégique pour rendre ce poste plus utile? Est-ce là ce que vous voulez dire?—R. Non. Cette promotion consista à engager un homme dont la tâche serait d'essayer d'injecter plus de vie au poste, et de remanier les programmes d'une façon quelconque pour attirer plus d'auditeurs, apparemment.

D. Vous voulez dire une sorte de spécialiste en rendement? Est-il juste de m'exprimer ainsi?—R. Non, ce n'était pas cela du tout. Aussi, lorsqu'on eut apparemement pris cette décision, un annonceur peu connu de Toronto, un M. Kesten, fut engagé comme gérant de la station CJBC qui, jusqu'alors, avait été administrée par M. Walker, directeur du réseau Dominion. Cet effort de promotion dura 18 mois, jusqu'au début de 1949, je pense. Ce fut extrêmement mauvais pour le moral du personnel, et non moins dispendieux pour Radio-Canada. Cet homme avait été temporairement engagé, à ma connaissance, en vertu d'un contrat renouvelable de six mois, pour diriger l'exploitation du poste CJBC, et on le garda 18 mois avant de le laisser partir. Je crois que, dans les délibérations du comité parlementaire de 1947, on a signalé que M. Kesten avait été engagé, et qu'il se faisait quelque chose pour augmenter l'auditoire du poste CJBC. Par cette nouvelle opération, Radio-Canada enleva la direction du poste CJBC à son ancien gérant, M. Walker, puis elle engagea une compagnie faisant de la représentation commerciale pour les postes de radio et lui confia la tâche de représenter commercialement CBJC auprès des commanditaires. C'était enlever la direction des affaires commerciales de CJBC au Service commercial de Radio-Canada, qui avait cependant été créé pour jouer exactement ce rôle. Cela me parut une très mauvaise affaire, pour la raison suivante: je sais que Radio-Canada, afin de trouver des auditoires, engagea un homme qui n'avait pas ou n'avait que très peu d'expérience dans la popularisation d'un poste de radio; elle lui donna aussi le privilège de se produire au micro moyennant cachet, et de rédiger moyennant cachet des programmes de radio. On lui donna le privilège de se produire lui-même au micro de son propre poste, CJBC, moyennant cachets. En d'autres termes, il pouvait se commander lui-même un travail au poste chaque fois qu'il le désirait, et non seulement il touchait des cachets de narrateur ou d'annonceur, comme un franc-tireur, mais on lui payait de plus ses scénarios en tant que franc-tireur. Le résultat net de cette sorte de promotion fut qu'il devint nécessaire de nommer un directeur adjoint au poste CJBC, un homme du nom de McGaul; et un personnel séparé fut établi pour CJBC, lequel personnel parut devenir une unité complètement distincte de Radio-Canada, comme il en avait été auparavant. Le poste se mit à fonctionner comme un poste privé, avec émissions-bloc.

Le président:

D. Qu'entendez-vous par émissions-bloc?—R. Cela veut dire que trois ou quatre heures par jour sont consacrées à la musique populaire.

D. Il s'agit de réserver en bloc tant de périodes radiophoniques aux fins de telle catégorie d'émissions?—R. C'est exact; selon la formule de programmes tels que "Make Believe Ballroom", et le reste, programmes qui sont coupés en

sections de quinze minutes. Dès que Radio-Canada inaugura la chose, elle entra immédiatement en concurrence avec les postes de radio privés à Toronto.

D. Excusez-moi. Je n'ai aucune objection à ce que vous formuliez des critiques contre la concurrence aux postes privés. Mais je veux vous rappeler que, pour le moment, votre témoignage doit se rapporter à votre accusation de gaspillage.—R. C'est juste.

D. Et vous ne l'oubliez pas?—R. C'est juste.

D. C'est ce que vous êtes à démontrer, n'est-ce pas?—R. C'est juste.

D. Très bien.—R. La raison pour laquelle cet homme fut engagé, c'est que le poste allait fonctionner comme un poste privé et allait irradier de la réclame locale. Il en a accepté et continue d'en accepter. Mais je n'ai pu trouver dans le mémoire à la Commission Massey une seule allusion au résultat net de cette campagne de popularisation qui dura un an et demi, car il a fallu dépenser beaucoup d'argent pour opérer une telle transformation.

D. Vous voulez dire que vous comprenez que l'effort de popularisation a dû faire dépenser beaucoup d'argent?—R. C'est exact.

D. Et vous n'avez vu aucun rapport révélant le degré de succès ou d'échec? —R. Ou la somme d'argent que cela a coûté.

D. Vous ne connaissez ni la dépense, ni ses résultats?—R. Non.

D. Vous êtes venu ici témoigner en matière de gaspillage, et vous dites seulement que vous n'avez pas vu certaines choses?—R. C'est exact.

D. N'importe qui peut formuler cette critique. Vous avez peut-être parfaitement raison.—R. Oui.

D. Vous soutenez qu'il y a un certain gaspillage.—R. C'est exact. Voici, selon moi, comment il y eut gaspillage: pourquoi fut-il nécessaire d'amener le poste CJBC à abandonner son ancien système, pour lui en imposer un autre copié sur celui des postes privés, et lui faire engager un personnel virtuellement nouveau pour effectuer ce changement?

M. LANGLOIS: Monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Veuillez laisser le témoin finir sa phrase.

Le TÉMOIN: On a dépensé plus d'argent, et c'était du gaspillage à mon avis. Pour Radio-Canada, qui avait une équipe complète d'annonceurs, le fait d'aller en engager d'autres à des salaires de franc-tireurs et de leur faire accomplir un travail que le personnel actuel de la Société aurait pu facilement accomplir, constitue du gaspillage, à mon avis.

Le président:

D. Je voudrais vous faire l'observation suivante. Je crois que vous ne nous exposez pas des faits qui étaient ignoré de nous. La question de cette campagne de popularisation a déjà été soulevée devant le Comité. Naturellement, il peut y avoir des détails que le Comité n'a pas encore obtenus, même vous ne nous donnez aucun renseignement. Vous exprimez des opinions sur la question de savoir si cette décision administrative fut sage. Mais un tel témoignage n'est pas de ceux que le Comité attendait en consentant à vous entendre aujourd'hui; et à moins que vous ne citiez des cas particuliers, si vous ne pouvez produire des faits quant à ce qui fut perdu ou à ce qu'on aurait pu gagner en agissant autrement, je crois que vous devez discontinuer cette sorte de témoignage, car ce n'en est pas un.

M. LANGLOIS: Devons-nous comprendre que la seule raison pour laquelle le témoin dit qu'il y eut gaspillage, c'est qu'il ignore pourquoi on agissait de telle ou telle façon? Apparemment, voilà la seule conclusion?

Le PRÉSIDENT: Vous résumez ce qui a été dit. Le témoin juge qu'il y eut gaspillage simplement parce qu'il ne sait pas combien d'argent fut dépensé. Il ne sait pas combien d'argent fut gagné. En réalité, son témoignage équivant plus ou moins à une opinion comme celle-ci: Il y eut "presque certainement du gaspillage."

M. LANGLOIS: Il a dit aussi, je pense, qu'il ignorait pourquoi l'on avait agi de cette manière.

Le président:

D. Je pense que vous feriez mieux de produire autres chose. Avez-vous quelque nouvel exemple de gaspillage?—R. Je vais quitter immédiatement ce sujet pour certaines raisons. Je désire maintenant aborder une autre question, puis j'aurai fini de prendre le temps du Comité.

D. Allez-vous donner d'autres exemples de gaspillage?—R. Non. Je voudrais passer à ce que j'ai appelé dans ma lettre: le manque d'équilibre entre les programmes.

D. Attendez un instant. Vos amis de Radio-Canada, dites-vous, sont "horrifiés du gaspillage qui se fait à la Société". Vous avez produit vos preuves à l'appui de cette déclaration. Est-ce exact?—R. Oui, c'est exact.

D. "Le Parlement devrait scruter attentivement les opérations internes de la Société Radio-Canada avant de songer à toute nouvelle expansion dans le domaine de la radiodiffusion ou celui de la télévision. Nous estimons que le rapport de Radio-Canada à la Commission Massey, et le rapport de Radio-Canada à votre Comité, sont dangeureusement laconiques et, à certains endroits, inexacts."

Quand vous parlez de "rapport", je crois que vous voulez dire "mémoire". —R. Oui, c'est juste.

D. Voulez-vous nous dire d'abord à quels égards le mémoire de Radio-Canada à la Commission Massey et aux membres du présent Comité, est inexact? —R. A mon avis...

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Avant de vous laisser continuer, si étrange que cela puisse paraître, je veux me déclarer d'accord avec vous. Il est facile de voir à quoi nous aboutirons. M. Aldred nous arrive, et j'imagine qu'il a des notions très nébuleuses sur ce que CJBC faisait. Mais nous étions déjà au courant de cela. Certains d'entre nous étaient au courant. N'est-ce pas la station qui distribuait des allumettes?

Le PRÉSIDENT: Il fut dit, je pense, qu'on devrait y distribuer du champagne.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Si quelqu'un est à blâmer, c'est le Comité,—non pas celui-ci, mais le dernier Comité que nous avons eu,—car les directeurs de Radio-Canada ont comparu, et nous étions à même d'approfondir cette question, mais nous avons décidé de ne pas le faire. Cependant, une telle responsabilité nous incombait, et je reconnais avec vous qu'il n'aura servi de rien de convoquer le témoin pour traiter un sujet que nous avons déjà été parfaitement libres de traiter nous-même, et pour dire si, d'après lui, quand on se fonde sur des faits, il y a eu perte ou gain. Je crois que nous sommes un peu en train de perdre notre temps. Ce n'est peut-être pas sa faute. Je ne le blâme pas. C'est probablement notre faute. Nous avons eu tout cela entre les mains, mais nous n'avons rien examiné.

Le président:

D. Je crois qu'il serait vrai de dire que le témoin songeait précisément à cela quand il a parlé des rapports. Il les appelle des rapports, mais il admet avec moi qu'il parle des mémoires, et il les juge laconiques.—R. C'est exact.

D. Voilà ce qu'il dit à l'appui de la déclaration contenue dans cette lettre. Je lui demande maintenant s'il veut indiquer les inexactitudes dont il parle ainsi.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je suis d'accord avec vous. S'il y avait quelque chose à faire au sujet du mémoire présenté à la Commission Massey, c'est devant elle et non pas ici qu'il fallait aller. Nous essayons d'intervenir le moins possible dans les constatations de cette commission.

Le président:

D. Pouvez-vous nous parler des inexactitudes du mémoire?—R. Je me reporte à la page 1.

> La première tâche de Radio-Canada est de poursuivre l'exploitation d'une radiophonie qui soit essentiellement canadienne par sa portée et la teneur de ses programmes, et relativement canadienne par son caractère. A l'heure actuelle, environ 83 p. 100 de toutes les émissions des réseaux et des stations de la Société sont d'origine canadienne.

A ma connaissance, cette proportion de 83 p. 100 a servi bien des fois pour décrire l'œuvre de Radio-Canada et la mesure dans laquelle elle présente des artistes canadiens au public canadien qui est aux écoutes. Or, j'ai personnellement examiné les horaires d'émissions de ces deux postes, CJBC et CBL, à Toronto, pour voir si cette proportion de 80 à 83 p. 100 s'appliquait à la région de Toronto, où Radio-Canada possède deux postes.

Ces deux postes radiodiffusent environ 118 heures par semaine. Pendant la semaine du 8 au 14 juin 1949, d'après l'horaire des émissions, moins de 16 heures de ces dernières étaient des émissions non commerciales consacrées à des artistes purement canadiens, y compris des programmes de studio, des offices religieux, des concerts symphoniques, etc. Il y avait en outre 4 heures et demie d'émissions commerciales de caractère canadien, mettant en vedette des artistes canadiens, ce qui donne durant cette semaine-là, un total d'environ 20 heures pour les postes-clés du réseau canadien.

Quant au poste CBL, pendant la même période, j'ai constaté qu'il donnait environ 42 heures d'émissions avec artistes purement canadiens, et 6 heures et quart d'émissions commerciales avec artistes canadiens.

Pendant la semaine du 20 au 26 janvier 1950, j'ai constaté, suivant le programme des émissions à CJBC, que ce poste avait donné un peu moins de 19 heures d'émissions d'artistes canadiens, et 5 heures et demie d'émissions commerciales avec artistes canadiens.

Quant au nombre de postes dont les programmes sont canadiens dans la proportion de 83 p. 100 par leur origine et leur teneur, mes chiffres relatifs à ces deux postes de Radio-Canada à Toronto montrent qu'à CJBC nous obtenons environ 20 p. 100 d'émissions d'artistes canadiens ou de teneur canadienne, et à CBL, environ 45 p. 100. La seule façon dont Radio-Canada puisse hisser cette proportion à 83 p. 100, je le présume, c'est que, dans certaines régions, on utilise plus d'artistes canadiens et de nouvelles canadiennes, ou bien encore, on porterait la proportion à 83 p. 100 en y faisant entrer toutes les pièces sur disques comme étant d'origine canadienne.

Le président:

D. Cela n'a rien à voir à la question des inexactitudes dans le mémoire de la Société. Le mémoire dit que Radio-Canada le fait d'une façon différente de quelqu'un d'autre?—R. Non, il ne le dit pas.

D. Ce dont il est question maintenant, c'est que le mémoire est dangereusement inexact à certains endroits?—R. C'est juste.

D. Et c'est là un des endroits?—R. C'en est un et je vais en parler pour le moment.

D. Un instant. Obtenons les faits d'abord. Vous avez dit que le mémoire était dangereusement inexact. Vous avez déclaré que le mémoire était dangereusement inexact, parce que l'on y affirme que la proportion des émissions d'artistes canadiens est telle ou telle, alors qu'en réalité cette proportion est différente? —R. Oui.

D. Y a-t-il quelque autre inexactitude que vous pouvez indiquer?—R. Ce que je ne vois pas...

D. Vous pourrez amplifier plus tard si les membres le désirent. Mais obtenons les faits d'abord. Y a-t-il quelque autre inexactitude que vous pouvez indiquer?—R. A Radio-Canada?

D. Vous prétendez vous-mêmes que le rapport, comme vous l'appelez, mais vous voulez dire le mémoire en réalité, est dangereusement laconique. Nous avons discuté cela. Y a-t-il d'autres passages inexacts? J'ai employé l'adverbe comme s'appliquant à ces deux adjectifs.—R. J'enlève l's, et je mets cela au singulier.

D. Votre seul reproche d'inexactitude est que l'on a exagéré la proportion des émissions d'artistes canadiens?—R. C'est exact.

D. Vous admettrez, je pense, que le mot "dangereusement" est appliqué d'une façon plutôt osée?—R. Il est peut-être appliquée d'une façon osée.

D. Par vous, dans votre lettre?—R. Oui, pas nécessairement, non.

D. Comme vous aimez.—R. Le mot est peut-être fort. J'ai indiqué ce que je considérais comme du laconisme. Mais je n'ai pas dit que cela s'appliquait au rapport. C'est une question qui était de prime importance pour Radio-Canada pendant cette période de 18 mois.

D. Si vous croyez que votre terminologie à cet égard est bonne, cela vous regarde.

M. FLEMING: Ce n'est pas un adverbe.

Le PRÉSIDENT: "Dangereusement inexact"? Un adverbe ne modifie-t-il pas un adjectif? "Dangereusement" est un adverbe.

M. FLEMING: Je l'admets.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Il y en a deux parmi vous, messieurs, qui devraient obtenir des postes à Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre qu'un employé de Radio-Canada est très mécontent, et que M. Fleming et moi nous disputons son poste.

M. Langlois:

D. Le témoin admettra sans doute que, dans son mémoire, Radio-Canada parlait de tous ses postes au Canada, et non seulement des deux qu'il a mentionnés. Est-ce qu'il l'admet?—R. Je me souviens que le président a cité tantôt un exemple qui lui a servi à généraliser. Cette situation est exactement parallèle.

Le PRÉSIDENT: Il est juste de dire, je pense, qu'il a fait observer cela lui-même, c'est-à-dire que le mémoire s'appliquait à tout le Canada; le témoin avait lui-

même examiné la situation à Toronto et constaté qu'elle différait radicalement du reste du Canada.

M. MURRAY: Il est parfaitement honnête sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Et il ajoutait ensuite que, pour égaler la moyenne du reste du Canada, il faudrait que l'on utilise là-bas un très grand nombre d'artistes canadiens.

M. LANGLOIS: Je voulais faire ressortir ce point. C'est tout.

Le président:

D. Je crois que votre question était très régulière.—R. L'autre chose que je désire mentionner...

D. Au sujet de cette inexactitude?—R. Justement. Je pense que, pour rendre justice aux réseaux anglais et français, le rapport à ma connaissance ne donne aucune comparaison entre le temps consacré sur le réseau anglais et le temps consacré sur le réseau français à la production d'artistes canadiens, à la diffusion de nouvelles canadiennes ou à des émissions à caractère canadien.

D. Vous croyez que cela devrait être donné?—R. Oui.

D. Au Comité?—R. Oui.

D. Pouvez-vous le donner?—R. Je ne le pourrais pas, non.

D. Votre véritable grief, c'est que Radio-Canada aurait dû indiquer la chose et qu'elle n'a rien dit?—R. Exactement.

D. Savez-vous si les questions ont mis ces renseignements à jour?

M. SMITH (Calgary-Ouest): Vous parlez de la commission, n'est-ce pas?

Le président:

D. Vous parliez de la commission?—R. Oui.

D. Vous croyez que l'on aurait dû donner ces renseignements à la Commission Massey?—R. Au sujet du 83 p. 100, car j'ai vu ce chiffre mentionné dans les journaux. Dans l'*Ottawa Citizen,* il y a quelques semaines seulement, il était dit que Radio-Canada fournissait 80 p. 100 de programmes canadiens; et j'ai déclaré que, dans la région de Toronto, la seule région où Radio-Canada possède entièrement deux postes, ce chiffre ne s'appliquait pas.

D. Vous vous êtes déjà clairement exprimé là-dessus.

M. Langlois:

D. L'avancé est peut-être un avancé général, mais il peut quand même être exact, s'il est question de tous les postes de la Société au Canada.—R. Après examen de la somme de temps donnée sur le réseau aux émissions collectives, car on a là deux postes-clés, et d'ailleurs beaucoup de programmes prennent naissance à Toronto, qui est un foyer de production radiophonique, j'estime qu'il se consacre une formidable somme de temps, d'argent et le reste, dans d'autres parties du Canada, à ce genre d'émissions, contrairement à la situation qui existe à Toronto.

Le président:

D. Le Comité a été convoqué pour entendre parler d'inexactitudes dans le mémoire de Radio-Canada telles que celles que vous venez d'exposer.—R. Justement.

D. Vous dites qu'on a fait une erreur dans le cas de Toronto, en ce qui concerne les programmes canadiens?—R. Oui.

D. C'est tout ce que vous avez à produire en fait d'inexactitudes? N'est-ce pas?—R. C'est tout.

D. Alors, pouvons-nous passer à autre chose?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Oui.

M. Fulton:

D. Une question que je voudrais poser à la suite de l'interrogatoire que nous avons entendu est celle-ci: M. Aldred connaît-il le pourcentage des programmes du réseau Dominion qui prennnt naissance à CJBC, et le pourcentage des programmes du réseau Trans-Canada qui prennent naissance à CBL?—R. Vu que c'est un centre de production de Radio-Canada, la proportion est nécessairement élevée.

D. Par conséquent, vous ne voyez pas comment la moyenne du reste du Canada peut porter à 83 p. 100 la proportion mentionnée par la Société?—R. Justement.

D. Car la plupart des programmes prennent naissance à Toronto, où vous avez fait votre examen?—R. Justement.

M. Stewart:

D. Quel est le pourcentage des programmes créés à Toronto?—R. J'ignore quelle est exactement la proportion des programmes créés à Toronto.

D. Je l'ignore moi-même, mais je ne crois pas que la remarque de M. Fulton soit tout à fait valide, si vous ne le savez pas.—R. Le mémoire dit que 83 p. 100 des programmes sont canadiens par leur teneur et leur esprit. C'est sur ce point que j'en suis.

D. Vous n'êtes pas au courant du réseau français?—R. Non, car le mémoire présenté à la Commission Massey par Radio-Canada n'en fait pas mention.

M. Langlois:

D. Vous voulez dire qu'il n'y a pas de détails?—R. Exactement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous autre chose à dire, monsieur Aldred?

Le TÉMOIN: C'est tout.

Le PRÉSIDENT: M. Aldred a présenté tout le témoignage qu'il désirait faire, tout ce qu'il avait à dire à l'appui de ses lettres. Je présume donc que nous pouvons maintenant nous dispenser de M. Aldred.

M. RILEY: Je voudrais poser une autre question, si on me le permet. Vous n'avez pas mentionné la télévision une seule fois aujourd'hui?

Le TÉMOIN: Je n'ai pas parlé de la télévision et du reste car, là encore, je me buterais à ce problème des on dit.

M. RILEY: Maintenant, monsieur le président, je voudrais ajouter quelque chose pour élucider le point principal. Estimez-vous, monsieur Aldred, que vous avez été traité avec justice ici pendant votre témoignage?

Le TÉMOIN: La première chose que j'avais l'intention de dire en entrant ici aujourd'hui,—je l'avais certainement à l'esprit,—c'est que je croyais, et je crois encore, qu'il existe un certain degré de répugnance marquée à entendre des choses comme celles que j'aurais pu avoir à déclarer. Je veux aussi faire comprendre clairement ceci: il me serait fort possible de vous fournir des renseignements extrêmement détaillés, mais de nouveau nous nous heurterions à cette question des on dit, et l'on me demanderait de nommer certains employés de Radio-Canada. Or je n'ai l'intention de le faire ni à l'heure actuelle, ni plus tard. Il en résulte que je vais terminer immédiatement mes remarques. J'estime qu'il y a eu une certaine mesure d'inflexibilité de la part d'une majorité des membres du Comité.

Je puis me tromper, mais je trouve en outre que la majorité des membres du Comité ont adopté manifestement l'attitude de gens qui se disent: Protégeons Radio-Canada à tout prix.

Quelques voix: Oh! Oh!

Le TÉMOIN: Sur ce, je vous dis: Au revoir!

M. MURRAY: Je pense que cette dernière remarque était très injuste, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Ma foi, ce monsieur a droit à son opinion et je pense que vous avez droit à la vôtre.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): C'est une belle conclusion.

M. LANGLOIS: Cette parole est encore du ouï-dire.

Le PRÉSIDENT: Au fond, j'estime moi-même qu'il est regrettable qu'on ne puisse employer un langage rabelaisien pour qualifier ce témoignage. Mieux vaut permettre immédiatement aux gens de Radio-Canada de réfuter, s'ils le désirent, le témoignage que nous venons d'entendre. Pour ma part, je pense que tout le monde ferait bon accueil à une sorte d'intermède et, si le Comité y consent, nous allons lever séance pour dix minutes.

(Le Comité suspend sa séance, pour la reprendre à 3 h. 50 de l'après-midi.)

A la reprise de la séance—

Le PRÉSIDENT: Silence, messieurs. Je vois maintenant que nous sommes en nombre. Les témoins suivants seront les représentants de Radio-Canada, qui vont répondre à M. Aldred. J'imagine que la meilleure chose à faire est de reprendre un à un les divers points soulevés, autant que nous le puissions. La première chose que le témoin a dite, c'est qu'il y avait du gaspillage par suite de fréquents changements dans le personnel. Monsieur Dunton, vous avez entendu le témoignage et en avez soigneusement pris note sans aucun doute. Vous pourriez peut-être commencer par répondre à cette allégation du témoin; puis, on vous posera des questions, surtout sur les points dont vous n'aurez pas parlé.

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, est rappelé.

Le TÉMOIN: Il importe peut-être, dès le début, monsieur le président, de discuter la chose du point de vue administratif. Depuis un certain temps, Radio-Canada explique à des comités parlementaires, à des commissions royales et à d'autres organismes qu'elle a besoin de plus d'argent, et elle attire l'attention sur le manque de fonds dont elle souffre présentement. Un des résultats significatifs d'une telle situation, c'est que nos salaires, à l'heure actuelle, sont beaucoup plus bas que nous ne voudrions qu'ils fussent, et nous avons reconnu, en général, que les traitements, dans un certain nombre de classes, auraient dû être beaucoup plus hauts. L'échelle relativement basse des salaires que nous avons été forcés de payer à certaines classes d'employés nous a valu un nombre assez élevé de départs et de remplacements parmi nos préposés aux écritures dans la région de Toronto. Naturellement, l'administration savait ce qui se passait, et l'un des moyens de corriger la situation eût été de relever les salaires. Mais le Bureau, pour sa part, doit envisager l'ensemble des conditions qui préva-

lent à travers le Canada. Nous avons souffert d'une extrême pénurie d'argent et, depuis plusieurs années, notre posture ne cesse d'empirer. Nous avons simplement jugé impossible d'augmenter les salaires dans la mesure où nous aurions aimé le faire. M. Frigon voudra peut-être ajouter quelque chose à ce que j'ai dit de cette question de l'instabilité du personnel.

M. FRIGON: Je vais développer tout simplement ce que M. Dunton vous a dit. D'abord, je tiens à signaler qu'en 1945 nous avons fait faire une étude approfondie de la situation pour ce qui était des revisions de salaires, et que les salaires correspondant à tous les échelons de notre personnel furent revisés. De nouvelles dispositions et échelles de traitements entrèrent en vigueur le 1er avril 1945. Puis, à mesure que nous grandissions, les salaires attachés à certains postes furent redressés le 1er avril 1947, et modifiés en avril 1948. A cette époque, tous nos employés gravirent trois degrés au point de vue avancement. En d'autres termes, le salaire de chaque personne s'accrut d'une triple augmentation, compte non tenu des indemnités qui furent instituées à la même époque.

Le PRÉSIDENT: Vous ne faisiez que vous conformer à ce qui se passait dans tout le Canada, n'est-ce pas?

M. FRIGON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le gouvernement ne donna-t-il pas l'ordre ou l'autorisation de verser une indemnité à cette époque?

M. FRIGON: Oui, mais nous avons commencé avant que la décision du gouvernement eût été annoncé. Voici ce que j'essaie de dire: tout ce problème des salaires, nous l'avons constamment étudié à fond, et nous avons fait des comparaisons avec d'autres organismes tels que le service civil et les réseaux américains. Nous pensions, et n'avons cessé de croire les salaires, à Radio-Canada, furent toujours nettement supérieurs à la moyenne payée par n'importe où ailleurs. Nous avons comparé nos salaires avec ceux d'autres organismes, et discuté la question avec le conseil de notre personnel. Nous avons même promis qu'il y aurait revision des salaires tous les cinq ans. La prochaine revision sera entreprise cet automne, alors que nous ferons une autre étude approfondie de tous les emplois, et opérerons les changements de rigueur. En 1948, des difficultés surgirent à Toronto, et c'est de cela que M. Aldred a parlé. Apparemment, cette situation était limitée à la Ville-reine. Nous ne pouvions absolument pas modifier les salaires dans un ou deux groupes, sans songer à les modifier dans l'ensemble du système. Tout changement dans notre échelle de traitements à un endroit devait s'appliquer d'un bout à l'autre du pays. On ne peut relever les salaires d'une certaine classe de sténographes sans accorder des majorations correspondantes aux commis aux écritures. On ne peut limiter l'augmentation à un seul groupe, tel que les employés de bureau, les annonceurs ou les metteurs en ondes. On ne peut restreindre ces avantages à une seule classe d'employés. Nous ne pouvions relever suffisamment le niveau général des salaires pour satisfaire tout le monde, mettons, à Toronto. Il s'ensuivit que nous eûmes un nombre inusité de départs, et nous prîmes immédiatement des mesures pour découvrir ce qui n'allait pas. D'où il résulta, certains changements. Mais, comme je l'ai dit, en 1948, un tel problème ne se présenta qu'à Toronto, et il semble que cela fût une conséquence de la guerre.

M. LANGLOIS: Quels étaient vos changements dans le personnel?

M. FRIGON: En 1948, ils furent d'environ 30 p. 100. Et cela se produisit là-bas par suite de la guerre. Je sais que la chose eut lieu seulement à Toronto.

Le PRÉSIDENT: Quelle fut la proportion de vos changements dans le personnel aux autres endroits?

M. FRIGON: Cette situation ne se présenta qu'à Toronto, et je crois qu'elle intéressait à peu près tout le nombre dans la région.

M. LANGLOIS: Comment vos salaires à Toronto se comparaient-ils avec ceux des autres postes, des postes indépendants à cet endroit?

M. FRIGON: Pour ce qui était des employés de bureau et des techniciens, nous leur payions autant, sinon plus, que les postes privés. Quant aux annonceurs, le problème est entièrement différent. Il ne s'agit pas d'une classe ordinaire d'employés, en ce sens que l'endroit où ils travaillent a beaucoup à faire avec la question de leur traitement; s'ils sont à Toronto ou à Montréal, par exemple, ils ont de meilleures chances que dans une ville comme Winnipeg ou Vancouver, où ils ne pourraient songer à réaliser de gros bénéfices avec la réclame commerciale. Ils touchent tous le même salaire de base, mais leur revenu total dépend du nombre d'annonces commerciales qui leur passent par les mains. Je puis vous prouver que notre échelle de salaires est suffisante, et qu'elle se compare à l'échelle de salaires de n'importe quelle autre industrie de notre taille. La situation qui prit naissance à Toronto en 1948 en était une dont nous étions parfaitement au courant: nous nous sommes immédiatement emparés du problème, et avons essayé de le résoudre de notre mieux.

M. FLEMING: Vous dites que cette situation n'existe plus à Toronto, ou à la Société en général?

M. FRIGON: Non.

M. FLEMING: Quelle est la proportion de vos départs d'employés maintenant? Pouvez-vous nous en donner un chiffre approximatif?

Le colonel LANDRY: Elle est beaucoup moindre maintenant. Et même, la situation en ce qui concerne les employés de bureau est meilleure qu'elle ne l'a jamais été.

M. FLEMING: Je me demandais si vous pourriez nous donner le pourcentage correspondant pour 1950? Je voudrais le comparer avec le chiffre que M. Frigon nous a donné pour 1948.

Le colonel LANDRY: Oui, nous pouvons le faire.

M. LANGLOIS: Mais la plupart de ces difficultés en 1948 provenaient des commis aux écritures?

M. FRIGON: Oh oui, elles provenaient presque entièrement du personnel aux écritures.

M. LANGLOIS: Et est-ce que ce chiffre de 30 p. 100 que vous nous avez donné comprend des employés aux écritures qui auraient la Société pour des raisons autres que l'insuffisance du salaire?

M. FRIGON: Certainement. Il comprend tous les départs, déterminés par une variété de motifs. Surtout à notre Division des programmes, nous utilisons maintenant un assez bon nombre de dactylos. Quand une jeune fille sort du collège commercial, elle obtient d'abord une position comme copiste, et fait de la dactylographie pure et simple, prépare des stencils, fait de la polycopie, etc. Si elle a quelque peu d'aptitudes, nous lui donnons une promotion en moins de deux ans, et elle s'en va. Par conséquent, nous avons couramment un assez bon

nombre de dactylos ordinaires, de commis ordinaires à petits salaires et le reste, mais plusieurs d'entre eux s'en vont. Or, ce matin, M. Aldred a parlé d'une division en particulier, celle du chronométrage. C'est un service tout à fait particulier. Il y a cinq pupîtres dans ce bureau et à chacun préside une jeune fille ayant une tâche distincte à accomplir. Par exemple, une d'entre elles s'occupe de l'horaire des programmes. Il faut qu'elle surveille l'horaire des programme à chaque minute de la journée. La copie part de sur son pupitre pour chez l'imprimeur chargé de publier les programmes.

M. LANGLOIS: Y aurait-il moyen de faire fonctionner ce service avec moins de cinq jeunes filles?

M. FRIGON: Nous avons établi ce système là-bas et le trouvons si bon que, non seulement nous le garderons à Toronto, mais nous l'instaurerons aussi à Montréal. Pour revenir à ce que je disais, il y a cinq jeunes filles qui accomplissent des tâches distinctes; leur travail doit être exécuté au moment même où il se présente; elles ne peuvent attendre ni au lendemain, ni à l'après-midi, ni au soir pour faire leur travail. Or, ces tâches ne comportent pas de gros salaires, mais ce sont des fonctions particulières, qui exigent une formation spécialisée. Sur les cinq jeunes filles qui travaillent dans cette salle à l'heure actuelle, deux touchent plus de $2,000 par année; il y en a une autre qui reçoit environ $1,900, et une autre encore, $1,800. Ce ne sont pas des secrétaires; elles ne s'occupent que d'une sorte de travail, et ce travail a ceci d'important qu'il doit être exécuté de telle façon à tel moment déterminé.

M. LANGLOIS: Les cinq tâches doivent-elles toutes être exécutées en même temps?

M. FRIGON: Oui. Nous n'avons pu encore trouver moyen de réduire ces cinq tâches à quatre ou même à trois, mais si jamais nous le pouvons, je puis vous assurer que nous ne manquerons pas de le faire.

M. FLEMING: Monsieur Frigon, les échelles de salaires sont-elles uniformes dans toute la radiophonie à l'heure actuelle?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Et l'échelle des cachets; est-elle uniforme aussi?

M. FRIGON: Elle est uniforme dans tout le pays.

M. FLEMING: L'échelle des cachets et l'échelle des salaires sont uniformes dans tout le pays?

M. FRIGON: La seule différence que nous fassions, et que nous ayons faite à l'occasion, c'est d'embaucher des employés à un échelon intermédiaire dans tel ou tel groupe; par exemple, si nous ne pouvons trouver le personnel nécessaire à $1,300 par année, nous nous décidons à engager des gens à $1,400; mais, pour la même classe la même échelle de traitements prévaut, que ce soit à Toronto, à Halifax ou à Sydney.

Le PRÉSIDENT: La principale accusation, c'est que vous donniez des salaires inférieurs, et que c'était l'une des raisons du grand nombre de départs; on a prétendu aussi que, si vous payiez mieux, vous pourriez réduire le personnel et réaliser ainsi une économie. Naturellement, ce n'était là qu'une opinion.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je crois que c'est une explication suffisante.

Le PRÉSIDENT: Je le crois. Dans cette même déclaration, il était fait mention du conseil du personnel; on a dit que, quand le conseil du personnel exposait

des représentations à la direction, il ne pouvait jamais les faire accepter. Avez-vous des observations à formuler là-dessus?

M. FRIGON: Nous recevons beaucoup de mémoires du conseil du personnel demandant différentes choses. Très souvent, nous nous rendons à ces requêtes. Parfois, il nous faut les rejeter. Mais nous n'avons jamais eu de querelles ou de difficultés avec le conseil de notre personnel pour la moindre raison. A cette époque, ses délégués vinrent me voir personnellement, comme ils font toujours, pour exposer certaines vues. Très souvent, nous sommes d'accord avec eux. En 1948, à Toronto, il se fit de l'agitation dans un certain groupe. Je me rendis sur place et leur parlai. Je suis convaincu qu'en général ces gens ne montraient pas l'attitude d'un personnel démoralisé ou mécontent des conditions de travail. Il y avait un petit groupe très nerveux au sujet de certaines choses, mais cela ne comptait pas pour beaucoup.

M. HANSELL: M. Frigon peut-il nous dire s'il y avait des raisons particulières pour qu'il y eût 30 p. 100 de départs à Toronto, et une plus petite proportion ailleurs?

M. FRIGON: J'ai déjà dit que cette situation se trouvait confinée à Toronto, où presque chaque industrie en souffrait également. Le marché de la main-d'œuvre était très actif; les gens obtenaient des salaires plus élevés et passaient d'un emploi à l'autre. Pourquoi? Ma foi, je pense que c'était le résultat de la guerre. La même chose pourra se produire plus tard, à Montréal et ailleurs, mais elle eut lieu à cette époque, à Toronto.

M. HANSELL: En comparaison, combien y eut-il de départs à Montréal?

M. FRIGON: A cette époque, à Montréal, il y eut moins de départs qu'à Toronto.

M. HANSELL: Je ne parviens pas à comprendre pourquoi, si c'était dû à la guerre, cela ne s'est pas produit ailleurs aussi bien qu'à Toronto.

M. FRIGON: C'est une situation qui apparut et disparut à Toronto. Voilà tout ce que je puis dire. Cette situation existait; nos hauts fonctionnaires nous en ont parlé. Nous sommes immédiatement intervenus, et avons essayé de faire ce que nous pouvions pour y remédier.

Le PRÉSIDENT: Il y a une question que je voudrais maintenant élucider. C'est au sujet du conseil du personnel, qui vient périodiquement vous demander de modifier la proportion de 15 p. 100 que vous prélevez sur les cachets commerciaux des annonceurs. Le conseil du personnel vous a-t-il demandé de changer de méthode? Ne l'a-t-il pas fait à maintes reprises?

M. FRIGON: Le conseil du personnel a exprimé l'opinion de certains annonceurs, et a tenté une démarche auprès de nous. Nous prévoyons qu'il reviendra à la charge, car la question de savoir ce qu'il faut payer aux annonceurs sera toujours une question difficile.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous alliez plus loin, voici ce à quoi je veux en venir: est-ce que ces gens se présentent en exprimant les vues de certains des annonceurs, ou s'ils partagent les vues qu'ils expriment? En d'autres termes, est-ce le conseil lui-même qui présente la requête, ou s'il ne fait que la transmettre?

M. FRIGON: Le conseil du personnel présentait la requête.

Le PRÉSIDENT: L'approuvait-il?

M. FRIGON: Oui. Je voudrais dire ceci pour ce qui est des annonceurs. Si nous engageons un homme comme annonceur, nous lui donnons un salaire fixe pour une semaine moyenne de travail de 45 heures. Cela ne peut pas être mathématiquement exact, mais en principe l'employé est censé fournir 45 heures par semaine pour le montant qu'il reçoit. En outre, la Société lui demande de se charger d'émissions commerciales et, si nous ne le surveillons pas, il en sera bientôt rendu au point,—cela s'est produit dans plus d'un cas,—où nous lui verserons un salaire sans qu'il travaille pour nous, car presque tout son temps sera consacré à des émissions commerciales; pendant que l'annonceur est ainsi occupé, il n'est pas disponible pour faire le travail de Radio-Canada: aussi ne pouvons-nous recourir à ses services quand nous avons besoin de lui. Par exemple, la Société peut vouloir lui confier la relation d'un événement quelconque. Il viendra nous dire: Je suis peiné, mais j'ai une émission commerciale et je ne serai pas disponible! Ou bien, on peut avoir besoin de lui pour un certain programme, et il nous répondra: Je ne puis assumer ce travail, car au moment fixé, j'aurai une émission commerciale, et ne serai pas disponible. Nous avons imaginé toutes sortes de remèdes à une telle situation. Un moyen consistait à verser un salaire déterminé, et à interdire aux annonceurs de Radio-Canada tout concours aux programmes commerciaux. Mais la solution n'était sans doute pas satisfaisante, car nous avons eu à affronter un autre problème: certains annonceurs nous quittaient et s'engageaient comme francs-tireurs dans la réclame commerciale. Ensuite, nous avons songé à les lier tous par contrat, dans lequel cas leur situation aurait été revisée chaque année, ce qui nous aurait permis de renvoyer quelques-uns d'entre eux et d'en embaucher de nouveaux. Cela aurait coûté très cher, car il eût été difficile de conserver des hommes engagés seulement pour un an aux salaires que nous pouvons payer. D'autre part, si l'annonceur est un employé permanent, qui jouit d'une caisse de retraite, d'une indemnité et d'autres privilèges, la situation présente un aspect bien différent. Finalement, un plan fut adopté. Nous avons dit aux annonceurs: Vous êtes censés nous donner 45 heures par semaine; si vous travaillez à des émissions commerciales, il faudra déduire de votre temps celui que vous aurez consacré à ces programmes commerciaux, et vous verser un salaire proportionné au nombre d'heures de travail que vous aurez fournies à la Société. En d'autres termes, si vous faites cinq heures de programmes commerciaux dans une semaine, nous vous paierons les 40/45 de votre salaire, car au lieu de travailler 45 heures pour nous, vous aurez travaillé 40 heures. Nous avons donc établi une règle quant à la somme de travail que les hommes fournissent comme annonceurs, tant en fait d'heures qu'en fait de salaire. Puis, nous leur avons dit: Si les émissions commerciales ne vous laissent, par exemple, que 25 heures de loisir à la disposition de Radio-Canada, nous n'aurons plus besoin de vous. D'autre part, si vous ajoutez à vos 45 heures assez de travail commercial pour faire 60 heures par semaine, cela sera considéré comme excessif, comme injuste, à la fois pour vous et pour nous. Tels sont les chiffres qui figurent maintenant dans nos règlements, et qui ont été acceptés par le conseil du personnel. Je dois admettre qu'il est impossible d'appliquer mathématiquement cette formule à chaque minute de l'année, car les programmes commerciaux changent avec les saisons. Il faut une certaine flexibilité, mais un homme n'est payé que pour la somme de travail qu'il donne à Radio-Canada.

M. LANGLOIS: Vous avez dit que ces représentations avaient été faites par l'entremise du conseil du personnel?

M. FRIGON: Oui.

M. LANGLOIS: Quelles étaient les représentations spéciales formulées au nom des annonceurs?

M. FRIGON: Ma foi, ceux qui faisaient beaucoup de travail commercial n'aimaient pas que leur salaire fût coupé. Maintenant, voulez-vous que je vous parle de cette proportion de 15 p. 100?

Le PRÉSIDENT: Exactement. C'était vraiment plus qu'une réduction de salaire de 15 p. 100.

M. FRIGON: Oui, une réduction de salaire avec réduction correspondante de service.

Le PRÉSIDENT: En plus de réduire leurs salaires, vous les obligiez aussi à vous verser une part des cachets obtenus des émissions commerciales?

M. FRIGON: Oui.

M. FLEMING: Pourquoi?

M. FRIGON: Voici pour quelle raison nous chargions 15 p. 100: les annonceurs commerciaux qui travaillent pour Radio-Canada ont un cabinet de travail, un appareil téléphonique et, très souvent, l'aide d'une sténographe, dans une certaine mesure. S'ils étaient à leur compte, ils auraient leurs propres bureaux, leurs propres commodités à se procurer, et cela leur coûterait beaucoup plus de 15 p. 100. Pour cette raison, nous avons pensé que les annonceurs qui touchent des cachets commerciaux devaient verser ce pourcentage en remboursement des commodités qui leur sont fournies. Nous avons cru devoir retenir 15 p. 100 de cet argent, afin d'acquitter une partie des frais, ainsi occasionnés à Radio-Canada. Avant d'instituer ce régime, nous en avions un autre en vertu duquel nous obligions tous les annonceurs faisant des programmes commerciaux à verser une certaine proportion de leurs recettes commerciales dans une caisse commune, et cet argent était divisé entre les autres annonceurs. Supposons que nous ayons eu quinze annonceurs, et que cinq d'entre eux aient fait du travail commercial; une partie du revenu de ces derniers allait dans un fonds commun, divisé par la suite entre les dix autres annonceurs qui n'avaient pas fait de travail commercial. Cela était peu profitable pour ceux qui touchaient une quote-part; les choses ne marchaient guère et nous avons opté pour un nouveau régime. Mais en ce qui concerne les annonceurs, nous aurons toujours des problèmes difficiles à régler.

M. LANGLOIS: Monsieur Frigon, le grief que vous ont soumis ces annonceurs n'était-il pas que votre pourcentage était trop élevé? Ils ne voulaient aucune réduction de leur salaire. Est-ce exact?

M. FRIGON: C'est exact. Par exemple, il nous est arrivé, il y a deux semaines, une requête que nous sommes actuellement à étudier. Le conseil du personnel fait siennes les représentations de certains annonceurs et, à son tour, nous demande de ne pas appliquer la réduction aux salaires pendant que les annonceurs sont en vacances. Nous allons examiner la chose. Si un homme s'absente, on croit que nous n'avons pas le droit de réduire son salaire parce qu'il prend ses vacances.

Le PRÉSIDENT: Quand vos employés prennent leurs vacances, ils s'éloignent à la fois de vous et des programmes commerciaux?

M. FRIGON: Non, en réalité, ils continuent de travailler aux programmes commerciaux. Supposons qu'ils aient en tout trois semaines de vacances; certains d'entre eux continuent alors de faire du travail commercial.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Cette requête vous a paru très raisonnable, n'est-ce pas?

M. FRIGON: Je préfère ne pas répondre.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Pourquoi enlèveriez-vous de l'argent à un homme qui est en vacances?

M. FRIGON: Le seul aspect de la question dont il faille tenir compte, c'est qu'un homme a des vacances pour se reposer. Si on le libère pour trois semaines et qu'au lieu de prendre un repos, cet employé continue de travailler, il y aura de fortes chances, à l'automne, qu'il vienne nous voir et dise: "Mes nerfs ne peuvent plus tenir, et mon médecin m'ordonne un repos, parce que l'on m'a fait trop travailler." Alors, il faut lui donner d'autres vacances, parce qu'il est malade.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Monsieur Frigon, ne nous dites pas que vous prenez son argent parce que vous vous souciez de sa santé; cela me dépasse.

Le PRÉSIDENT: Je ne suis pas certain d'avoir parfaitement compris. Il y a deux classes d'annonceurs; il y a l'annonceur qui ne fait aucun travail commercial.

M. FRIGON: Exactement.

Le PRÉSIDENT: Et qui vous donne 45 heures. Quand il prend des vacances, ses vacances sont payées. Cela ne laisse aucun doute?

M. FRIGON: C'est juste.

Le PRÉSIDENT: Puis, il y a celui qui travaille 25 heures pour la Société et dont vous réduisez le salaire en proportion.

M. FRIGON: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Donc, régulièrement, il touche 25/45 de son salaire pendant qu'il fait des programmes commerciaux...

M. FRIGON: Cela peut varier de 25 à 45 heures par semaine. Parfois, ce sera 30; 25 est le minimum.

Le PRÉSIDENT: Lorsqu'il prend ses vacances, vous continuez de le payer pour 25 heures, n'est-ce pas? Cela ne laisse aucun doute.

M. FRIGON: Voilà comment nous procédions jusqu'ici.

Le PRÉSIDENT: La proposition qui vous est faite, c'est que l'annonceur en question ne devrait pas recevoir la somme qu'il obtient ordinairement de vous, mais qu'il devrait toucher le salaire régulier d'une semaine de 45 heures? Est-ce là la requête?

M. FRIGON: C'est la requête dont nous sommes présentement saisis, et je suis à l'étudier. En réponse à la question touchant les requêtes que nous recevons du conseil, j'ai cité cela à titre d'exemple.

M. LANGLOIS: Cette proportion de 15 p. 100 est prélevée sur tous les gains des annonceurs qui font du travail commercial.

M. FRIGON: Le compte des annonceurs de Radio-Canada qui font du travail commercial est présenté par nous. Nous présentons les factures et percevons l'argent. Très souvent, nous offrons nous-mêmes aux commanditaires les services des annonceurs commerciaux, c'est-à-dire des annonceurs de Radio-Canada qui font du travail commercial.

M. LANGLOIS: Je ne voulais aucune explication, car ma question en appelle une autre, et je dois être très prudent, car je ne veux obtenir de vous aucun

témoignage par ouï-dire. Vous déclarez avoir dans vos livres les montants des gains des annonceurs qui font du travail commercial?

M. FRIGON: Assurément.

M. LANGLOIS: Voici ma principale question. Pouvez-vous nous dire quelle est la moyenne des gains de vos annonceurs à Toronto?

M. FRIGON: Nous n'avons pas de chiffres ici. Ils peuvent varier de quelques dollars par année à $7,000 ou $8,000, et même davantage.

M. LANGLOIS: $7,000 ou $8,000?

M. FRIGON: Je peux obtenir les montants.

Le PRÉSIDENT: Connaissez-vous le total des gains du témoin qui était ici il y a peu de temps?

M. FRIGON: Je n'ai pas les montants ici, mais je pense que, dans son article du *Standard*, ou dans l'article qui fut écrit sous son inspiration je suppose, il affirmait gagner $12,000 par année.

M. MURRAY: $12,000?

M. FRIGON: Nous savons que certains annonceurs à Montréal et à Toronto gagnent plus que cela.

M. RILEY: Quel était son salaire à Radio-Canada?

M. BUSHNELL: $2,980, plus l'indemnité de vie chère.

M. FRIGON: Vous pouvez penser que c'est un petit salaire, et c'est un petit salaire, mais quand nous engageons un homme comme annonceur ou metteur en ondes, c'est à cause d'un besoin particulier. Nous ne payons pas à tous nos employés de gros salaires. Nous n'avons pas besoin qu'ils soient tous des annonceurs de premier plan. Nous avons place pour des hommes de divers types, classes et aptitudes, et les salaires sont établis en fonction de la position, non de l'homme. Si un homme reste trop longtemps à $3,000 et pense qu'il peut gagner plus au dehors, nous attendons bien de lui qu'il s'en aille.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): En d'autres termes, par exemple, vous ne donneriez pas au président le même salaire qu'à M. Fleming.

Le PRÉSIDENT: Non, non, non.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je vois.

M. FRIGON: Il lui faudrait d'abord passer une audition d'essai.

Le PRÉSIDENT: Je vous amènerais une foule de clients si je pouvais parler au micro dans la langue que je connais.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Vous perdriez aussi une foule d'auditeurs.

M. FRIGON: C'est là un autre aspect de la question. Parfois, un excellent annonceur, très bien doué sous le rapport de l'instruction, de l'élocution et de la voix, n'a pas le talent d'écouler des marchandises. Il ne peut pas vendre du savon; ce n'est pas sa branche. Un autre, ayant peu d'instruction et peu de connaissances, y réussit, parce qu'il a le tour de parler au micro.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Il a de l'imagination.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêt à passer à la question suivante?

M. HENRY: Je veux demander à M. Frigon quel est l'annonceur le mieux payé? Je veux dire celui qui touche le plus haut salaire,—peu m'importe le nom.

Le PRÉSIDENT: Quel est le salaire le plus élevé que vous payiez à un annonceur?

M. HENRY: La Société elle-même.

M. FRIGON: Le plus haut salaire de base d'un annonceur est de $4,980 plus, cette année, une indemnité de vie chère de $240, compte non tenu, naturellement, de notre contribution de 6 p. 100 à la caisse de retraite.

M. HENRY: Vous permettez à un annonceur qui reçoit autant de faire du travail commercial?

M. FRIGON: Oui.

M. HENRY: Combien en avez-vous environ à ce salaire?

M. FRIGON: Pas beaucoup. Je ne me souviens pas du nombre exact en ce moment. Nous pouvons vérifier si vous le désirez, mais il n'y en a pas beaucoup.

M. HANSELL: J'ai une question à poser au sujet des conseils du personnel. Quelle est au juste la fonction d'un conseil du personnel et quel rapport cette fonction a-t-elle avec l'administration.

M. FRIGON: Les conseils du personnel furent organisés, il y a quelques années, pour servir d'organes de liaison entre la direction et le personnel. Chaque région, chaque unité, chaque poste émetteur, ou chaque personnel de studio a son groupe de représentants. Ces derniers étudient les problèmes locaux qui leur sont soumis par les membres du personnel. Ils sont censés essayer de résoudre ces problèmes sur place, avec le directeur local ou le haut fonctionnaire local. Si c'est un problème d'importance nationale, ou s'ils n'obtiennent pas sur place ce qu'ils croient devoir obtenir, la question est déférée au conseil national du personnel, qui se compose de représentants de chaque région. Ce conseil national du personnel se réunit au moins une fois par année, à nos frais. Il envoie aussi des représentants dans tout le pays, une ou deux fois par année, pour rencontrer les conseils locaux, et à l'assemblée nationale on examine les diverses requêtes reçues des différents conseils. Ces requêtes sont discutées par les délégués nationaux. Ceux-ci les réduisent à leur forme la plus simple, puis se transportent à mon bureau pendant la tenue de l'assemblée. Après avoir débattu avec eux les problèmes soumis, le colonel Landry et moi reprenons chaque point avec eux séparément. Nous leur parlons des divers aspects des requêtes. Nous faisons droit immédiatement à certaines d'entre elles, mais il y en a qu'il nous faut étudier plus à fond et à l'égard desquelles nous ne rendrons une décision que plus tard. Quand la réponse est trouvée, ou que nous en sommes arrivés à une conclusion, nous écrivons au conseil national du personnel, qui communique le renseignement aux conseils locaux, et a ainsi l'occasion de voir les impressions créées.

En outre, le conseil du personnel s'occupe aussi de mondanités dans son milieu. Le conseil du personnel peut organiser des ligues de quilles, des danses ou des piques-niques; tout cela se fait sous les auspices du conseil du personnel local. En général, les conseils du personnel sont d'ordre local, mais ils collaborent avec la direction par l'entremise du conseil national du personnel. Ils constituent des organes de liaison, et s'occupent des relations entre les employés et la direction.

M. LANGLOIS: En d'autres termes, vous encouragez cela?

M. FRIGON: Par exemple, si nous avons en vue des changements dans l'échelle des salaires, nous ne manquons jamais de discuter le problème avec eux. Ils peuvent proposer certaines modifications que nous accepterons parfois. Si nous ne pouvons les accepter, nous essayons de convaincre les employés qu'ils ont tort. Une fois que nous avons réglé la question avec le conseil national, celui-ci est censé répandre le renseignement dans tout le Canada, et nous faire part des opinions des conseils régionaux et locaux.

M. HANSELL: L'activité de ces conseils du personnel est-elle surtout limitée aux problèmes de relations entre les employés et la direction, ou bien s'il entre dans leurs fonctions de faire à la direction des propositions visant à rendre le fonctionnement du système plus efficace?

M. FRIGON: Ma foi, je pense qu'ils se préoccupent surtout de leurs propres confort, rémunération et le reste, mais dans certains cas, et cela est arrivé fréquemment, ils proposent des modifications.

M. LANGLOIS: Ils émettent des avis?

M. FRIGON: Des avis au sujet des divers services ou sphères d'activité. Autre chose: le conseil du personnel, en tant que tel, est représenté au sein du comité de direction de notre caisse de retraite. Quand Radio-Canada a versé 6 p. 100 des salaires à la caisse, et les employés 6 p. 100 à leur tour, cet argent devient la propriété des membres du personnel, sous la direction conjointe de Radio-Canada et du Bureau des gouverneurs. Un représentant du conseil de personnel a été nommé membre du comité de direction de la caisse de retraite. La direction en a un, le Bureau des gouverneurs un autre, en sorte qu'il y a trois personnes qui s'occupent des contributions à la caisse de retraite.

M. HANSELL: Je ne sais pas si j'ai eu exactement la réponse que je voulais. Permettez-moi d'illustrer ma pensée par un exemple. Supposons que l'un de ces conseils du personnel, ou le conseil central, propose un moyen d'économiser de l'argent dans les frais d'exploitation, indépendamment des salaires versés et des employés eux-mêmes: il pourrait s'agir des enregistrements, tel qu'on en a fait mention aujourd'hui. L'exemple cloche peut-être, mais supposons que l'on vous indique un moyen d'accroître le rendement de la Société tout en économisant de l'argent: cela serait-il considéré comme relevant des fonctions du conseil du personnel?

M. FRIGON: Ce serait très bien accueilli, et nous prendrions la chose en sérieuse considération

M. HANSELL: Y a-t-il parfois des pourparlers entre la direction et le personnel?

M. FRIGON: Nous avons d'abord des assemblées annuelles, et chaque fois qu'un haut fonctionnaire de Radio-Canada visite certains centres, c'est la coutume de convoquer une assemblée du personnel; on commence par le conseil, puis on convoque les employés eux-mêmes. Le fonctionnaire en question s'entretient avec eux et discute leurs problèmes. Si je vais à Winnipeg, ou que le président, ou encore M. Bushnell s'y rend, notre premier soin est de convoquer le conseil du personnel, et de nous entretenir avec lui pendant quelque temps. Ensuite, tout le personnel est invité à le faire. Il y a une conférence générale, ou un discours, et nous demandons aux employés s'ils ont des propositions ou des commentaires à formuler.

M. LANGLOIS: A Toronto, y a-t-il plusieurs de ces conférences avec le personnel au cours de l'année?

M. FRIGON: Il n'y a pas de nombre annuel fixe, mais je puis dire qu'une conférence est convoquée chaque fois que le besoin s'en fait sentir, suivant les questions en jeu et les problèmes du moment. Il n'y a aucune procédure, ni aucune date précise: les assemblées ne sont ni mensuelles ni semi-mensuelles. On se réunit lorsque c'est nécessaire. A Toronto et à Montréal, la situation est un peu différente, car il y a toujours des hauts fonctionnaires de la Société sur place, et beaucoup de problèmes se règlent au jour le jour; mais dans les autres

centres, c'est différent. M. Bushnell et moi-même, le colonel Landry ou le président, n'allons pas très souvent à Vancouver. Là-bas, le conseil du personnel joue un rôle un peu différent, mais le principe est le même.

M. HANSELL: Il y a un point que M. Aldred a soulevé et qui me laisse perplexe; quand le personnel adresse à la direction une demande d'augmentation de salaire, on dirait que la direction répond, en général, qu'elle ne peut faire droit à cette requête parce que le Parlement n'a pas voté assez d'argent. Le Parlement affecte de l'argent aux travaux d'ordre techniques, mais ne prévoit rien en fait de relèvements de salaire?

M. FRIGON: Nous n'avons jamais reçu un cent du gouvernement pour nous...

Le PRÉSIDENT: Vous êtes égarés tous les deux. Si vous me permettez de le rappeler, M. Aldred nous a dit qu'à une assemblée du conseil du personnel, il avait demandé pourquoi Radio-Canada ne pouvait obtenir de l'argent pour payer de meilleurs salaires, alors qu'on lui en accordait pour des dépenses d'immobilisation. M. Bushnell riposta, selon lui: "Il est à peu près temps que ces hommes finissent par comprendre ce qui se passe ici" ou quelque chose du genre. Il a clairement précisé, par la suite, qu'il savait que Radio-Canada ne jouissait pas de crédits à cette fin.

M. BUSHNELL: Je me permets de vous interrompre, vu que mon nom a été mentionné. Je peux dire que vous aussi vous êtes légèrement égaré...

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit: "De quoi, diable, parlez-vous?"

M. BUSHNELL: Voici quelle était la situation. J'assistais à une assemblée du personnel et, lorsque j'eus écouté toutes sortes d'arguments pendant quinze ou vingt minutes, je me mis à penser qu'après avoir été membre du personnel pendant trois ans un homme devrait connaître la position constitutionnelle de la Société, et savoir qu'il ne peut pas être voté d'argent pour les opérations courantes, et ce fut précisément ce que je fis observer.

Le PRÉSIDENT: Cela veut dire que vous n'avez pas besoin de consulter M. Frigon au sujet d'une question semblable?

M. HANSELL: Non, c'est exact.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes tous égarés et nous nous retrouvons sur un disque. Parlons de tout ce gaspillage que vous feriez en n'employant pas de bons disques? Avez-vous perdu aux environs de $15,000 à $20,000 par année en n'utilisant pas les disques d'une façon convenable?

M. FRIGON: Si vous n'avez pas d'objections, nous pourrions aborder d'abord le problème de l'enregistrement, et je voudrais que quelqu'un du personnel donne des réponses précises à des questions précises. Nous savons fort bien que les appareils enregistreurs à ruban sont très souvent plus économiques et meilleurs que les enregistreurs à disques dans certaines circonstances. Il y a deux sortes de machines enregistreuses à ruban, l'enregistreuse portative et l'enregistreuse fixe.

Or, au début, les enregistreuses à ruban, je parle des portatives, n'étaient pas assez bonnes pour que nous songions à les employer. Notre division technique s'opposa très vigoureusement à l'achat d'enregistreuses à ruban, et même d'enregistreuses à fil métallique, car à cette époque elles ne répondaient pas à nos exigences. Dès qu'elles eurent été perfectionnées pour donner de meilleurs résultats, nous avons acheté quelques enregistreuses portatives. Elles peuvent donner un très bon rendement dans certaines circonstances, mais elles ne répon-

dent certainement pas à nos exigences pour les productions musicales. Avec une enregistreuse portative à ruban, nous ne pouvons enregistrer un bon concert d'une façon qui nous donne la moindre satisfaction. Nous employons ces appareils pour les programmes extérieures, les événements spéciaux, où elles peuvent donner un assez bon, et parfois même un excellent rendement.

Maintenant qu'il y a dans le commerce de bonnes enregistreuses fixes à ruban, nous les utilisons et en achetons. Nous en avons acheté pour Winnipeg, car à Winnipeg nous enregistrons beaucoup de programme retardés, qui sont réalisés dans l'Est et qu'on garle là un certain nombre d'heures avant de les retransmettre à l'heure voulue, dans les provinces de l'Ouest. Nous en avons à Sydney qui jouent le même rôle à l'égard de Terre-Neuve. Nous en avons maintenant quatre dans le nouvel édifice de Radio-Canada à Montréal, et nous proposons d'en acheter d'autres dès que nous aurons l'argent voulu pour les acheter.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Combien d'enregistreuses à ruban avez-vous à Toronto?

M. FRIDON: Nous n'en avons aucune à Toronto. Nous en avons de portatives, mais aucune fixe. Nous ne pouvons pas mettre au rancart, du jour au lendemain, des enregistreuses de $2,500, simplement parce qu'il se vend une meilleure enregistreuse à ruban. Toronto en aura sans doute quelques-unes. Je ne sais pas quand, mais ce sera probablement bientôt. Les enregistreuses à ruban qui se vendent actuellement sont de bonnes machines, et leur fonctionnement est plus économique que les enregistreuses à disques, mais si nous n'achetons pas d'enregistreuses à ruban pour tous nos studios, c'est parce qu'elles coûteraient tant de milliers de dollars, et que nous n'avons pas les ressources nécessaires.

LE PRÉSIDENT: Quel est le prix de ces enregistreuses à ruban?

M. FRIGON: A peu près le même qu'une enregistreuse à disques, un peu plus cher. Elles se vendent un peu moins de $3,000 chacune. Le prix que j'ai ici est le prix de la meilleure enregistreuse à ruban qui puisse s'acheter. Il est d'environ $2,400.

LE PRÉSIDENT: Portative?

M. FRIGON: Non, c'est une enregistreuse fixe à ruban. Le prix d'une enregistreuse correspondante, à disques, est de $2,200 ou $2,300.

M. RILEY: Monsieur Frigon, je crois comprendre que les enregistreuses à ruban ne répondent pas aux exigences de Radio-Canada pour les programmes musicaux?

M. FRIGON: Excusez-moi. Elles y répondent si vous parlez de machine fixes. Ces machines, de $2,800, sont excellentes pour cela...

M. RICHARD: De quel genre étaient celles que nous avons vues à Montréal?

M. FRIGON: Mais les portatives ne produisent pas le même haut degré de fidélité que les fixes. Dans les salles d'enregistrement que nous avons actuellement à Vancouver, à Sydney et à Montréal, nous préférons les enregistreuses à ruban aux autres et, à la longue, elles coûtent moins cher.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Et quant au coût de l'enregistrement, laquelle est moins dispendieuse?

M. FRIGON: L'enregistreuse à ruban est plus économique, car on peut utiliser indéfiniment le même ruban; on peut l'essuyer et recommencer.

M. RILEY: Combien d'enregistrements pouvez-vous mettre sur un seul ruban?

M. FRIGON: Tout dépend de la longueur. C'est 45 minutes par ruban.

M. RILEY: Combien de fois pouvez-vous répéter cela?

Le PRÉSIDENT: Combien de fois pouvez-vous l'utiliser?

M. FRIGON: Il n'y a pas de limite en pratique. Je suppose qu'on peut utiliser les rubans des milliers de fois.

Le PRÉSIDENT: Quel est le prix d'un rouleau de ruban pour ces enregistreuses fixes que vous avez à Montréal?

M. FRIGON: Je n'aime pas mentionner de prix.

M. HANSELL: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur Hansell. M. Langlois essayait de poser une question.

M. LANGLOIS: Monsieur Frigon, vous avez dit, au début, que votre personnel technique s'était interdit l'usage des enregistreuses portatives à ruban.

M. FRIGON: Oui.

M. LANGLOIS: Quand cette manière d'agir prit-elle fin?

M. FRIGON: Graduellement. Je dois dire que, lorsque ces appareils firent leur première apparition dans le commerce, la plupart étaient des enregistreuses à fil métallique,—d'après le même principe général, mais d'un matériel différent,—et tous les petits postes s'en procurèrent.

M. LANGLOIS: Quand avez-vous acheté vos portatives pour Toronto?

M. FRIGON: Je ne le sais pas. Au hasard, je dirais que nous avons commencé d'en acheter vers 1947.

M. LANGLOIS: Or vous soutenez que vos ingénieurs pensent encore qu'elles ne sont pas bonnes pour les programmes musicaux? Je parle des portatives.

M. FRIGON: Tout juste.

M. LANGLOIS: Elles ne sont pas encore bonnes?

M. FRIGON: Tout juste.

M. LANGLOIS: Et maintenant, vous utilisez les portatives que vous avez à Toronto pour d'autres catégories d'émissions?

M. FRIGON: Oui, pour les émissions extérieures.

M. LANGLOIS: Et on les emploie sans réserve pour ces autres programmes? Ai-je raison de le présumer?

M. FRIGON: Oui.

M. LANGLOIS: On a dit, ce matin, que vous ne tiriez pas tout le parti que vous pourriez des enregistreuses dont vous disposez à Toronto.

M. FRIGON: Voyez-vous, nous avons deux postes à Toronto, et six enregistreuses, comme M. Aldred l'a mentionné ce matin, six enregistreuses portatives à ruban, et ce n'est pas trop pour le travail qu'il y a là, car un seul poste peut produire deux ou trois réalisations par jour.

M. LANGLOIS: M. Aldred a dit ce matin que vous aviez là-bas les enregistreuses en question et que, si vous en tiriez plein parti, vous pourriez économiser. Selon lui, l'emploi des disques est du gaspillage.

M. FRIGON: Je crois que la confusion provient de ce que certains particuliers moins exigeants que nous, sont satisfaits de l'enregistreuse portative à ruban, tandis que nous ne le sommes pas. Quand nous radiodiffusons la musique d'un

programme quelconque où nous croyons qu'il faut de la qualité, nous n'utilisons pas l'enregistreuse portative à ruban, bien que certains postes soient prêts à l'utiliser. Mais, techniquement parlant, nous ne croyons pas qu'elle donne de bons résultats.

M. LANGLOIS: En d'autres termes, vous tirez plein parti des enregistreuses que vous avez actuellement à Toronto, pourvu qu'elles ne compromettent pas la qualité de vos programmes.

M. FRIGON: Je voudrais ajouter ceci. Vu que notre champ d'action est national, il arrive fréquemment que du matériel soit expédié de Toronto ou de Montréal à d'autres endroits pour un travail temporaire. Du matériel supplémentaire fut expédié de Toronto et de Montréal à Winnipeg, pour accomplir un travail supplémentaire lors de la crue de la rivière Rouge. Tout le matériel sort d'un magasin central, et est attribué aux divers studios suivant leurs besoins, bien qu'il y ait en permanence un certain nombre d'enregistreuses à ruban dans chaque grand centre.

M. LANGLOIS: Je suis satisfait.

M. HANSELL: Combien de nouvelles enregistreuses fixes prévoyez-vous qu'il vous faudra à Toronto?

M. FRIGON: La seule réponse possible, c'est que tout dépend de l'argent dont nous disposerons pour acheter des enregistreuses.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Hansell a demandé de quel nombre vous auriez besoin...

M. LANGLOIS: Combien vous en faudrait-il?

Le PRÉSIDENT: Que vous ayiez l'argent ou non.

M. FRIGON: Je vais répondre ainsi: à Montréal, pour le Service national et le Service international, nous exploitons deux postes. Au Service national, nous aurons vingt enregistreuses.

M. HANSELL: La nouvelle machine fixe à ruban.

M. FRIGON: Oui. Pour Toronto, je n'ai pas de chiffres, mais j'imagine que douze ou quinze machines feront probablement un travail convenable. Cela pourrait néanmoins changer, suivant le travail à faire à Toronto.

M. LANGLOIS: Pourquoi ne pas utiliser les deux côtés des disques?

Le PRÉSIDENT: C'est là la question.

M. RICHARD: Quand vous employé une enregistreuse à ruban pour enregistrer un programme, vous pouvez le transporter sur un disque et il vous faut faire cela avec une enregistreuse à disques?

M. FRIGON: Il ne faut pas, mais nous pouvons le faire.

M. RICHARD: Il ne vous faut pas le faire?

M. FRIGON: Non, il ne nous faut pas le faire. Nous pouvons avoir à transférer la chose sur un disque, mais, si l'enregistrement est fait avec une portative, les chances sont qu'il ne sera pas transféré du ruban au disque, car la qualité ne le justifierait pas.

M. RICHARD: Pour conserver la chose en permanence cependant, ou encore pour fins de vérification par exemple?

M. FRIGON: Prenons l'autre question. Les disques d'acétate qui ont été mentionnés ce matin sont permanents jusqu'à un certain point. Ils sont vulnérables à la température, à l'humidité, à la façon dont ils sont conservés. On peut garder un disque des années et des années, et pourtant tel autre se gâtera et sera

inutilisable dans moins de six mois. Aussi, quand nous voulons avoir un disque permanent, il faut le faire traiter, ce qui représente une autre opération, et cela coûte beaucoup plus cher. Un disque s'achète pour $2.50; or, si l'on veut rendre permanent le programme enregistré, l'opération pourra coûter $45. Nous faisons très peu de ces transcriptions. Ce n'est pas un enregistrement permanent que l'on obtient ordinairement dans nos studios et dans tous les postes sur ce que nous appelons les disques d'acétate.

M. RICHARD: Est-ce fait sur un disque de cire, ou quoi?

M. FRIGON: Non, cela se fait par la même méthode que pour les disques qu'on achète au magasin; il faut une matrice, la mouler, la presser et la cuire. On obtient alors un disque permanent.

M. RICHARD: Vous avez certains programmes que vous mettez sur ruban, comme M. Aldred a dit ce matin, et de ce ruban vous transférez l'émission sur un disque. Il a mentionné cela.

M. FRIGON: Cela se ferait si l'on avait enregistré un programme sur ruban, à Winnipeg par exemple, et qu'on voulût l'envoyer servir à Halifax, où il n'y à pas de machine à jouer les rubans. Il faudrait alors consigner ce programme sur disque, puis expédier le disque à Halifax. Ou bien, on pourrait enregistrer certains programmes à la fois sur ruban et sur disque, et choisir le meilleur des deux enregistrements. Je ne crois pas que ce soit la pratique générale chez nous de transférer sur disques tous les enregistrements faits sur rubans.

M. RICHARD: Combien de temps un ruban garde-t-il l'enregistrement?

M. FRIGON: Un ruban?

M. RICHARD: Oui.

M. FRIGON: Il ne serait pas pratique d'acheter un ruban et de le mettre dans un classeur.

M. BUSHNELL: Vous touchez un point là, monsieur Richard. Parfois, nous enregistrons des programmes que nous voulons conserver. Par exemple, quelqu'un fait un discours, et l'on voudra s'y référer dans six mois ou un an. Alors, nous enregistrons, comme le directeur général l'a dit, à la fois sur ruban et sur disque. En l'occurrence, le disque est ensuite mis dans un classeur, et on peut le garder six ou huit mois.

M. RICHARD: Vous ne serrez pas le ruban?

M. BUSHNELL: Nous ne serrons pas le ruban, non.

M. FRIGON: Au cours de la visite royale en 1939, nous avons transcrit beaucoup d'émissions sur rubans; nous en avons choisi ensuite un grand nombre, que nous avons fait mettre sous une forme permanente. On les garde à la bibliothèque, ici, à Ottawa. Elles pourront servir dans cinquante ans. Les enregistrements ont été rendus permanents. Si on laisse un enregistrement sur l'acétate et qu'on veuille s'en servir au bout de cinq ans, on s'aperçoit que la transcription est partie; le disque se sera gondulé, ou quelque chose de semblable se sera produit, étant donné la température, l'humidité, ou que sais-je encore.

M. RICHARD: Qu'est-ce que les hommes étaient en train d'enregistrer à Montréal sur les disques, sur les disques noirs?

M. FRIGON: C'étaient des disques d'acétate. Pendant la guerre, certains d'entre eux étaient à base de verre ou même de papier. Ils sont ordinairement en aluminium.

M. RICHARD: Et, par conséquent, très sensibles à la température et à l'humidité?

M. FRIGON: Oui. Mais pour répondre à cette autre question au sujet de l'enregistrement sur les deux côtés...

Le PRÉSIDENT: C'est à cela que nous voulons en venir: le gaspillage qui, dit-on, résulte de ce qu'on n'utilise qu'un seul côté des disques.

M. FRIGON: M. Kannawin a charge de la chose à Toronto.

M. Kannawin est appelé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Kannawin, vous avez entendu le témoignage au au sujet du gaspillage. Je crois que la seule Division en cause fait de $15,000 à $20,000 de gaspillage par année. En outre il y aurait eu des pertes parce qu'on n'emploie pas d'enregistrement à ruban; de toute façon, c'est $15,000 à $20,000 par année parce qu'on emploie seulement les disques. Que savez-vous de la chose?

M. KANNAWIN: Je me trouve dans l'obligation de contredire le témoin de ce matin. Il y a plusieurs années, le directeur général des programmes m'institua en comité permanent d'un seul membre, car j'étais au service de la Société depuis assez longtemps, et il me demanda de voir aux disques de la bibliothèque. Depuis ce temps, je vais régulièrement là-bas avec le bibliothécaire. Nous ne jetons aucun des disques que nous appelons les disques courants; en d'autres termes, nous avons tous ceux de 1949, et presque tous ceux de 1948. Il y a quelques semaines seulement, j'ai fait l'inventaire de cinq cabinets de disques; chaque cabinet contient cent disques. A l'exception, je pense, d'un quart d'entre eux, qui étaient peut-être des disques de 12 pouces, c'étaient des disques de 16 pouces. J'ai examiné les cinq cents disques, et je suis sûr d'en avoir mis au rancart environ 75 p. 100; or, sur les disques ainsi écartés, je puis certifier qu'il n'y en avait pas 10 p. 100 qui avaient un côté vierge.

Le PRÉSIDENT: Un côté vierge?

M. KANNAWIN: Pas 10 p. 100 qui avaient un côté vierge.

Le PRÉSIDENT: Ne pouvez-vous pas aller un peu plus loin que cela? Vous dites que vous avez repassé un certain nombre de disques, que vous en avez jeté un certain nombre pour en récupérer ce que vous pourriez comme rebuts, et que la proportion de ceux qui n'avaient pas été utilisés sur les deux faces ne dépassait pas 10 p. 100.

M. KANNAWIN: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Mais pour décider d'en jeter, vous devez en avoir examiné un bien plus grand nombre que cela?

M. KANNAWIN: J'ai examiné chacun des 500 disques que je repassais. Je pense qu'ils étaient du mois de décembre 1947, et des mois de janvier, février et probablement mars 1948. Il y avait en tout quelque 500 disques.

Le PRÉSIDENT: Eh! bien, sur ceux que vous avez décidé de ne pas jeter, quelle proportion avait été utilisée des deux côtés?

M. KANNAWIN: La même, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Le même. Sur ceux que vous avez jetés et ceux que vous n'avez pas jetés, il n'y en avait pas plus de 10 p. 100 d'utilisés sur un seul côté?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Pourquoi 10 p. 100? Pourquoi un seul?

M. KANNAWIN: Le procédé général, monsieur, consiste à toujours avoir un disque prêt; si l'on enregistre continuellement pendant une demi-heure, on utilise deux disques sur un seul côté chacun, car, dès qu'on s'arrête pour tourner un disque, on interrompt l'enregistrement du programme. Si l'on enregistre une production d'une demi-heure, il y en aura 15 minutes sur chaque côté d'un disque. En général, quand la transcription a été radiodiffusée, le disque s'en va dans la salle des disques, et le bibliothécaire l'examine. Si certains ont des côtés vierges, il les renvoie à la salle d'enregistrement, où ces faces serviront à l'enregistrement d'une autre production. Et cela arrive très souvent.

Or en certains cas de transcriptions importantes, où l'on ne veut pas qu'il y ait trop de manutention, une production sera parfois classée avec un côté vierge. Le gérant général a mentionné la visite royale. Il y a eu aussi d'autres événements. Je puis vous assurer que nous ne songerions jamais à mettre au rancart des paroles prononcées par feu le président Roosevelt, par Sa Majesté, ou par notre premier ministre. Ces disques sont conservés dans les archives.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): J'imagine que vous ne faites qu'exprimer une opinion.

M. LANGLOIS: Cela est vrai aussi de certains députés. Vous êtes peut-être vous-même du nombre, monsieur Smith.

Le PRÉSIDENT: Ma foi, la coutume est-elle restée ce qu'elle était en ce qui concerne l'emploi des deux faces des disques?

M. KANNAWIN: Je puis vous fournir un état indiquant le nombre d'enregistrements faits au cours de la période mentionnée ce matin par le témoin, c'est-à-dire pendant qu'il a été au service de la Société.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Quelle période de temps est-ce? Pourquoi cette période particulière?

Le PRÉSIDENT: Parce que, monsieur Smith, le témoin nous a donné, ce matin, ce renseignement en question à l'égard de telle période en particulier.

M. RICHARD: Et il a dit que 75 p. 100 des disques ne servaient que d'un seul côté.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Oui, il a dit que 75 p. 100 des disques n'étaient utilisés que sur un côté.

M. LANGLOIS: Combien de disques utilisez-vous aujourd'hui à Toronto? Je trouve difficile de concilier les deux déclarations.

M. KANNAWIN: J'imagine que c'est moins de cinquante.

Le PRÉSIDENT: Le témoin a dit, ce matin, qu'il pensait que le nombre était de quarante ou cinquante.

M. HANSELL: Oui, je pense qu'il a dit environ 16,000 par année.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque chose de plus à déclarer là-dessus? Avez-vous autre chose à dire pour réfuter les accusations de M. Aldred.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Il y a une question que je voudrais poser.

Le PRÉSIDENT: Au sujet de?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Des contradictions apparentes.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Comment expliquez-vous qu'au cours de son interrogatoire le témoin ait dit que la teneur canadienne des émissions était de

20 à 30 p. 100 et, dans un autre cas, qu'elle était d'environ 45 p. 100. Comment conciliez-vous ces chiffres avec la proportion de 83 p. 100 donnée par Radio-Canada?

Le TÉMOIN: Personnellement, je ne puis accepter les chiffres de M. Aldred sans les vérifier. En outre, je veux faire observer que c'est une classification tout à fait différente. La proportion de 83 p. 100 se rapporte aux points d'origine des programmes au Canada. C'est un fait statistique à l'heure actuelle. Ce chiffre représente le pourcentage de nos programmes diffusés sur n'importe quel réseau de Radio-Canada, et cela comprend tous les secteurs des réseaux nationaux.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Mais il y a une différence considérable entre 45 p. 100 et 83 p. 100.

Le TÉMOIN: Permettez-moi de vous faire observer que, naturellement, je ne puis accepter cela sans vérification. Vous parlez des artistes qui participent à un programme. Cela figure en détail dans un appendice du mémoire à la Commission Massey. La proportion de 83 p. 100 se rapporte à l'origine des programmes, non à leur teneur. Elle vise le point d'origine du programme.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Il parlait des programmes enregistrés; leur attribuez-vous une origine canadienne parce qu'ils sont radiodiffusés ici?

Le TÉMOIN: Certainement. C'est un chiffre statistique fondé sur les points d'origine des programmes.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): En d'autres termes, le 83 p. 100 comprend tous les enregistrements américains utilisés ici par Radio-Canada; on leur attribue une origine canadienne?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le témoin a simplement confondu les termes en donnant son témoignage, et je ne dis pas cela pour critiquer; mais il a employé un terme en y attachant une signification entièrement différente de la signification donnée dans l'appendice du mémoire à la Commission Massey.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je dois dire que je me sentais un peu dérouté par les dires du témoin, car j'estime très étrange qu'en important un enregistrement américain à Toronto, l'on dise que c'est un programme d'origine canadienne, alors qu'il n'est pas d'origine canadienne.

Le TÉMOIN: Vous avez raison. Ce n'est pas un disque de fabrication canadienne, mais le point d'où il est radiodiffusé est un poste canadien.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas ce que la Société a fait.

Le TÉMOIN: Je veux indiquer qu'il s'agit d'un chiffre statistique; or, la statistique fait des choses étranges. Nous signalerons toutefois qu'il y a trop peu d'émissions mettant en vedette des artistes canadiens dans les studios, et nous pensons qu'il devrait y en avoir davantage.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je vois maintenant ce que vous voulez dire Vous avez là un chiffre de 83 p. 100 qui indique la proportion des programmes qui sont d'origine canadienne par leur point de radiodiffusion.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. LANGLOIS: Avez-vous fini maintenant, monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Oui, pour le moment.

M. Langlois:

D. Ce chiffre de 83 p. 100 comprend-il vos programmes de langue française? —R. Il comprend tous les programmes de tous les réseaux.

D. Ai-je raison de présumer que la plupart de vos programmes de langue française sont faits au Canada; qu'ils sont d'origine canadienne dans la proportion d'environ 100 p. 100?—R. Naturellement, il se joue un certain nombre d'enregistrements aussi sur le réseau français.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Qui ne sont pas d'origine canadienne.

Le TÉMOIN: Certainement. Nous ne revendiquons pas seulement une teneur de 83 p. 100 pour nos émissions françaises. Je pense que cela serait trop bas.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Une personne parle d'une chose, l'origine des émissions, et telle personne parle d'autre chose, la teneur des émissions.

Le PRÉSIDENT: N'est-ce pas ce que nous appelons un emploi logique des termes? Je pense qu'il faudrait clairement spécifier au compte rendu que la musique favorite de M. Smith est la musique de chambre.

M. RICHARD: Qu'est-ce que la musique de chambre?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Vous obtenez deux bons points pour cela, et un seul pour tout le reste. Ce sont les sons les plus lugubres qui aient jamais frappé des oreilles humaines. Voilà ce que j'en pense.

Le PRÉSIDENT: Le Comité devrait peut-être recommander dans son rapport qu'il n'y ait pas de musique de chambre.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Ma foi, il en faut.

Le PRÉSIDENT: Je doute que nous puissions nous entendre là-dessus. A-t-on d'autres questions?

M. FLEMING: Il y a une question dont le colonel Landry cherchait la réponse. Je lui ai demandé quelle avait été la proportion des changements dans le personnel de Radio-Canada à Toronto en 1948?

Le colonel LANDRY: Nos livres indiquent qu'en 1948 il y eut 30 p. 100 de changements, et environ 80 p. 100 de ce 30 p. 100 s'appliquent aux emplois. En 1950, il y eut en tout 18·1 p. 100 de changements. Je pourrais ajouter aussi que, dans les deux dernières années, deux annonceurs ont quitté le personnel à Toronto, où il y a maintenant dix-sept annonceurs. Dans le personnel de production, en 1948, il y en eut trois qui partirent et on en engagea neuf. En 1950, ils étaient 26 dans ce personnel; il y en a trois qui sont partis et l'on en a ajouté sept, de sorte que nous en avons aujourd'hui trente-deux.

M. FLEMING: Avez-vous la proportion des changements dans le personnel de de toute la radiophonie canadienne pendant ces deux années, 1948 et 1950?

Le colonel LANDRY: J'ai certains chiffres ici, mais non pour le personnel entier.

M. FLEMING: Ils suffiront probablement.

Le colonel LANDRY: Je peux dire qu'à Toronto, en 1948, il y eut 30 p. 100 de changements; à Montréal, 20 p. 100; et aux autres endroits, 15 p. 100. Puis, en 1950, c'est-à-dire en 1949-1950, ce fut 18·1 p. 100 à Toronto; 10·6 p. 100 à Montréal et plus de 14 p. 100 partout ailleurs.

Le PRÉSIDENT: Eh! bien, messieurs, voilà qui termine notre travail avec les représentants de Radio-Canada. Demain, nous entendrons ceux du ministère des Transports, et devrions avoir vite disposé de cette partie des témoignages. Le Comité est maintenant ajourné à 11h. 30 de la matinée, demain.

Le Comité s'ajourne.

SESSION DE 1950

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 9

SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 1950

TÉMOINS:

M. G. C. W. Browne, régisseur de la radio, ministère des Transports;
M. W. Benidickson, député;
M. A. D. Dunton, président du Bureau des gouverneurs, et M. Augustin Frigon, directeur général de la Société Radio-Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DU ROI ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

COMITÉ SPÉCIAL
de la
RADIODIFFUSION

Président: M. Ralph Maybank
Vice-président: M. J.-G.-L. Langlois (*Gaspé*)

Messieurs

Boisvert
Balcer
Côté (*Saint-Jean-d'Iberville-Napierville*)
Decore
Diefenbaker
Fleming
Fulton
Gauthier (*Portneuf*)
Gauthier (*Sudbury*)
Hansell
Henry
Kent
Kirk (*Antigonish-Guysborough*)
Knight
Murray (*Cariboo*)
Richard (*Ottawa-Est*)
Robinson
Riley
Smith (*Moose-Mountain*)
Smith (*Calgary-Ouest*)
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Whitman
Winters

Secrétaire: ANTONIO PLOUFFE.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 15 juin 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Présents: MM. Boisvert, Fleming, Gauthier (*Portneuf*), Hansell, Kent, Langlois (*Gaspé*), Maybank, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Riley, Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*)—12.

Aussi présents: De Radio-Canada: MM. Dunton, Frigon, Young, Palmer, Fraser et Albert.

Du ministère des Transports: MM. G. C. W. Browne, régisseur de la Radio; W. A. Caton, inspecteur en chef de la Radio; W. B. Smith, chef de la Division des normes internationales; C. A. O'Brien, fonctionnaire à l'Information; et V. W. Irish, du Service des licences.

Le Comité décide d'entendre un exposé du très honorable C. D. Howe, qui se fera accompagner de M. Benidickson, dès que le Ministre sera libéré de ses occupations à la Chambre, vers une heure.

Le président fait l'identification des documents suivants dont des copies ont été distribuées, à savoir:

1. Liste des stations radiophoniques exploitées au Canada au 1er avril 1950.
2. Exposé du régisseur de la Radio, ministère des Transports.

Cet exposé est considéré comme lu, et ordre est donné de le verser au compte rendu.

M. Browne est appelé et interrogé. Il est accompagné de MM. Caton et Smith.

Le témoin dépose des copies d'un tableau montrant le nombre de postes récepteurs disséminés à travers les villes et villages, en 1950. Il dépose aussi un échantillon des cartes d'avis du ministère au sujet des licences de radio.

M. Langlois occupe momentanément le fauteuil en l'absence du président.

Le Comité termine l'interrogatoire de M. Browne, et ce dernier se retire.

A 1 h. 10, M. W. Benidickson, député de Kenora-Rainy-River, annonce que le très honorable M. Howe, député de Port-Arthur, ne pourra assister à la séance, et que lui-même va faire l'exposé que devait présenter le Ministre.

M. Benidickson est appelé et expose les griefs de la population de Rainy-River en matière de rayonnement. Il donne aussi lecture d'un mémoire préparé sur le même sujet par M. Howe, à l'égard du secteur de Port-Arthur.

M. Benidickson est interrogé.

M. Dunton est appelé et commente l'exposé de M. Benidickson.

Le président dépose, pour distribution, copie des documents suivants:

a) Mémoire sur la façon de réduire d'un million de dollars, en un an, les dépenses de la Société.

b) Rapport sur la station CKSB, de Winnipeg, et le travail accompli lors de l'inondation du Manitoba.

Ces textes sont considérés comme lus, et ordre est donné de les verser au compte rendu.

Les témoins de la Société Radio-Canada se retirent.

Après les remarques finales de M. Benidickson, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

64732—1½

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI 15 juin 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. Ralph Maybank.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

J'aimerais, si vous le voulez bien, déterminer avec vous ce que nous ferons après le rapport du ministère des Transports. Nous avons dit hier que nous entendrions M. Benidickson et, autant que nous pouvions en juger à ce moment, ce devait être le dernier numéro au programme. Depuis lors, M. Howe a exprimé le désir de se présenter devant nous afin, non pas de témoigner directement, mais d'exposer certains points de vue.

M. FLEMING: M. C. D. Howe.

Le PRÉSIDENT: Parfaitement. Je lui ai dit ce matin que je croyais que nous pourrions l'entendre cet après-midi à 2 heures 30. Il m'a demandé: "Sera-ce possible à 3 heures"? J'ai répondu: "Je le crois, mais n'en suis pas sûr".

Voici. Je ne doute pas que nous terminons l'étude du rapport du ministère des Transports avant 1 heure, mais M. Benidickson préférerait être libre jusqu'à cet après-midi, plutôt que de rester ici tant qu'il ne sera pas convoqué ce matin, au cas où nous finirions avant 1 heure.

M. SMITH: Je pense que nous devrions accommoder M. Howe et M. Benidickson de notre mieux. M. Howe est très occupé, et je propose que nous nous réunissions à 3 heures pour les entendre tous les deux.

M. FLEMING: Non, car il y a une autre réunion convoquée à 2 heures 30, à laquelle un certain nombre de membres du Comité devront assister. Il faut rédiger un rapport et il s'agit d'un paragraphe important. Ne devrions-nous pas entendre maintenant MM. Howe et Benidickson?

M. BENIDICKSON: Vous pouvez m'entendre n'importe quand, mais M. Howe, dans le moment, est à faire adopter un projet de loi.

M. FLEMING: Nous pourrions envoyer chercher M. Benidickson dès que M. Howe aura fini à la Chambre. Je suis sûr que le témoignage du représentant du ministère des Transports sera plutôt bref.

Le PRÉSIDENT: Je crois que MM. Howe et Benidickson veulent être entendus ensemble.

M. FLEMING: M. Benidickson désire-t-il attendre M. Howe?

M. BENIDICKSON: Je préférerais que vous nous entendiez tous les deux à la même séance; cela éviterait les répétitions.

M. FLEMING: A mon avis, nous devrions décider d'entendre MM. Benidickson et Howe dès que M. Howe pourra disposer à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Et nous devrions interrompre ce que nous sommes en train de faire au sujet du rapport du ministère des Transports?

Adopté.

Nous avons un mémoire de ce ministère et, en outre, un autre document qu'on pourrait appeler un appendice, donnant la liste de toutes les stations de radiodiffusion du pays. Vous admettrez probablement qu'il n'est pas nécessaire d'imprimer ces textes.

M. FLEMING: Non, je pense que ce n'est pas nécessaire.

Le PRÉSIDENT: L'autre document dont vous avez tous reçu des copies depuis déjà un certain temps est le mémoire du ministère des Transports et, quoiqu'il soit plutôt épais dans le moment, il ne le sera guère une fois imprimé.

Puis-je déclarer qu'on en fait intercaler l'impression ici-même dans notre compte rendu, en le considérant comme lu.

M. FLEMING: Avec les appendices?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Adopté.

DIVISION DE LA RADIO
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Comme dans le cas des comités précédents, j'ai fait préparer à l'usage du Comité parlementaire de la radiodiffusion des rapports statistiques relatifs à l'émission des licences de postes récepteurs privés.

C'est de moi, en ma qualité de régisseur, que relève l'administration de la Division de la radio du ministère des Transports, qui fonctionne en vertu des mesures législatives suivantes: Loi sur la radio, 1938 et ses Règlements d'exécution; article 23 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, et règlements relatifs au brouillage radiophonique édictés par le gouverneur en conseil, en conformité de la Loi; articles de la Loi de la marine marchande au Canada relatifs aux installations radiotélégraphiques à bord des navires, et Règlements d'exécution concernant les stations de radiotélégraphie en question; et finalement, articles, relatifs à la radio, de la Loi de l'aéronautique, 1919.

En outre, afin d'aider à la navigation maritime, ma Division organise, maintient et dirige, le long des côtes du Canada, des stations de radiotélégraphie, de radiotéléphonie, de radiogoniométrie, de radar et de radiophares.

De plus, pour venir en aide à la navigation par voie des airs, nous organisons, maintenons et dirigeons, le long des routes aériennes du pays, des stations de radiocommunication aéronautique, de radio-alignement et de radio-atterrissage ainsi que des services auxiliaires de T.S.F. Et non seulement j'exerce les fonctions susmentionnées, en T.S.F., mais j'administre les services de télégraphe de l'État, qui fournissent les lignes télégraphiques aux régions isolées du pays.

Pour revenir au domaine de la radio, ma Division est responsable de la délivrance de permis aux stations radiophoniques, et de l'exploitation technique de ces dernières.

Nous devons aussi recueillir les droits de licences. Ces sommes, qui sont le produit de la T.S.F., sont remises à la Société Radio-Canada, en vertu de l'article 14 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, conçu en ces termes:

14. (1) Le ministre des Finances doit au besoin verser à la Banque du Canada ou à une banque à charte qu'il désigne, au crédit de la Société:

a) Le montant brut des deniers provenant, chaque année, des droits de licence pour les postes récepteurs privés et les stations d'émission privées, sans en déduire les frais de perception ou d'administration.

Pendant l'année financière 1949-1950, terminée le 31 mars dernier, un total de 2,177,445 permis ont été émis, apportant un revenu brut de $4,989,354.33. La Société a encaissé en outre $331,652.20, montant des commissions déduites par les agents.

Radio-Canada a recueilli aussi, sous forme de droits de licences des émissions commandités, une somme de $153,700, ce qui donne un grand total de $5,474,706.53.

La comparaison de ces chiffres avec ceux de l'année précédente indique une augmentation de 119,646 dans le nombre de licences de postes récepteurs privés qui furent délivrées, et de $337,081.88 pour l'ensemble des sommes versées à la Société, montant légèrement inférieur à celui de $339,333.50, qui représente la hausse survenue en 1948-1949. Il faut noter à cet égard que, depuis la pleine remise à Radio-Canada, à partir de 1948-1949, du droit de $2.50, les recettes globales ont monté de $1,568,865.46.

En 1949-1950, le ministère a dépensé $305,729.07 pour la distribution et l'enregistrement des permis de postes récepteurs, ce qui constitue une augmentation de $35,792.31 sur l'année 1948-1949, due surtout à la hausse des salaires pendant la période en cause. Le montant des commissions versées aux agents en 1949-1950, soit $331,652.20, a été de $10,329.80 inférieur à celui de 1948-1949. Le total des frais de perception s'élève donc à $637,381.27. La baisse des commissions résulte principalement de ce qu'environ 1,300 bureaux de poste furent convertis en bureaux du personnel, et la commission réduite de 15 à 5 cents pour les licences vendues par leur intermédiaire.

Il faut remarquer que l'augmentation des droits de permis qui s'est élevée, au cours de l'année, à 5·5 p. 100, représentait l'équivalent des augmentations antérieures. De même, le coût réel d'émission des licences se rapproche fort de celui des années précédentes.

Les rapports statistiques ci-joints ont été préparés sous forme d'appendices à l'état financier. L'appendice 1 donne un relevé des émissions de licences de radiorécepteurs; les appendices 2 et 3 fournissent l'état détaillé, par province, des permis et des recettes. Ils sont suivis de l'appendice 4 qui indique les sommes encaissées par la Société. L'appendice 5 présente un état détaillé des frais de perception des droits de permis. L'appendice 6 énumère les frais de mécanisation relatifs à l'enregistrement des licences. L'appendice 7 donne d'autres états comportant le total des commissions payées, la liste des classes d'agents, les taux de la commission, et la proportion des licences émises, par groupe d'agents. L'appendice 8 contient des chiffres relatifs aux permis distribués gratuitement, et à ceux qui furent émis pour les appareils d'automobiles. L'appendice 9 constitue un tableau, par province, du nombre de poursuites intentées, en vertu de la Loi sur la radio, contre les personnes trouvées coupables de l'utilisation d'un poste sans licence. Il faut noter qu'il y a eu, au cours des trois dernières années, une diminution résultant, en premier lieu, de ce que nous avons précisément demandé à nos inspecteurs de se concentrer sur les districts les plus isolés: ils n'ont donc pu, étant donné le temps à leur disposition, relever le même nombre de cas. Outre les appendices, un tableau final montre enfin le nombre de licences de radiorécepteurs émises pour les années financières 1948-1949 et 1949-1950, par provinces, puis par cité et ville importantes.

Conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Comité parlementaire spécial de la radio de 1947, on prit des mesures pour examiner les droits exigés vis-à-vis des permis de stations commerciales privées de T.S.F. A

la suite de cet examen, une modification, mise en vigueur le 1er avril 1948, fut apportée au règlement nº 1, Partie I des Règlements de la radio édictés par le gouverneur en conseil. La conclusion à laquelle on aboutit relativement aux droits, évalués en moyenne à un peu plus d'un pour cent du total des recettes brutes, eut pour résultat le classement des stations en sept catégories, suivant le revenu brut de chacune. Voici les prescriptions du règlement:

RÈGLEMENT Nº 1, ARTICLE 14 DE LA PARTIE I DES RÈGLEMENTS D'EXÉCUTION DE LA LOI SUR LA RADIO, 1938

14. Station commerciale privée de radiodiffusion:

a) Tarif des licences

Catégorie de station	Recettes annuelles brutes	Taxe de licence
A	Moins de $25,000	$ 100
B	$ 25,000 et moins de $ 50,000	250
C	50,000 et moins de 75,000	500
D	75,000 et moins de 100,000	1,000
E	100,000 et moins de 200,000	1,500
F	200,000 et moins de 400,000	3,000
G	400,000 et plus	6,000

La taxe de licence d'une station, pour la période commençant le premier jour du mois d'avril et se terminant le trente et unième jour du mois de mars suivant, doit être basée sur les recettes brutes du titulaire pour l'année financière précédente de la station se terminant le ou avant le trente et unième jour du mois de décembre.

Il est prévu, cependant, que le requérant d'une licence pour une nouvelle station doit déposer, entre les mains du Ministre, une somme d'au moins $100, si la puissance de la station est inférieure à 1,000 watts, et de $500, si la puissance de la station est de 1,000 watts, ou plus; et que la somme ainsi déposée sera déduite de la taxe de licence de la première année, si la licence est accordée, et que le solde, s'il en est, basé sur les recettes brutes de la période d'exploitation de la station jusqu'au 31 mars suivant la date de délivrance de la licence soit versé, selon la catégorie de la station, tel qu'indiqué au tableau ci-dessus; et, en outre, que la taxe de licence pour l'exploitation de nouvelles stations commerciales privées de radiodiffusion pendant la période des douze prochains mois, commençant le 1er avril suivant la date de délivrance de la licence, doit être calculée sur la base de la période pendant laquelle la station était en exploitation jusqu'au 31 mars suivant la date de délivrance de la licence, au prorata d'une période complète de douze mois.

Aux fins du présent article, l'expression "recettes brutes" signifie les recettes totales réalisées par le titulaire dans l'exploitation de la station, moins les commissions des agences, qui figurent au rapport financier, établi sous serment par le titulaire et remis au Ministre, concernant l'exploitation de la station durant l'année financière du titulaire.

b) Lorsqu'une station commerciale privée de radiodiffusion à fréquence modulée ou à ondes courtes est exploitée par le même titulaire, diffusant simultanément les mêmes programmes diffusés par une station à amplitude modulée, une seule licence autorise l'exploitation des deux stations.

c) La taxe de licence annuelle à verser pour les stations exploitées par les universités pour fins non commerciales sera de cinquante dollars ($50).

Les recommandations finales du susdit Comité spécial mentionnent aussi qu'il vaut la peine d'étudier la possibilité d'étendre la durée de la période de permis pour les stations de radiodiffusion. On a alors apporté une modification, mise en vigueur le 1er avril 1948, au n° 5 de la partie II de Règlements de la radio, en conformité de laquelle, moyennant paiement des droits annuels, les licences vaudront pour trois ans. Voici la modification en question:

5. Durée de licences

(1) Sous réserve des dispositions des présents règlements, toutes les licences, sauf les licences de stations commerciales privées de radiodiffusion, demeurent en vigueur pendant la période commençant à la date de leur délivrance et se terminant le 31e jour du mois de mars suivant; il est prévu, cependant, que les licences de toutes les stations, sauf celles des stations commerciales privées de radiodiffusion peuvent demeurer en vigueur d'année en année, moyennant paiement des droits annuels de licence, et elles sont sujettes à être annulées par le Ministre à la fin de toute année budgétaire, sans compensation et sans avis.

(2) Sous réserve des dispositions des présents règlements, les licences de stations commerciales privées de radiodiffusion demeurent en vigueur pendant une période de trois années, commençant à la date de leur délivrance et se terminant le 31e jour du mois de mars, mais dans le cas d'une licence émise après le 1er jour d'avril d'une année budgétaire, la licence expire le 31e jour du mois de mars qui suit la fin de la période de trois années; il est prévu, cependant, que pour ces stations une licence peut demeurer en vigueur pendant des périodes additionnelles de trois années, moyennant paiement des droits annuels de licence, et elles sont sujettes à être annulées par le Ministre à la fin de toute année budgétaire, sans compensation et sans avis.

(3) Ce règlement entrera en vigueur le 1er avril 1948.

Un autre changement relatif aux stations de radiodiffusion a été apporté aux Règlements de la radio. Le 7 décembre 1948, le n° 31A de la partie II des Règlements fut modifié afin d'élucider la question des transferts d'actions par les compagnies privées et les compagnies publiques. La chose se fit après de longues délibérations avec les conseillers juridiques de la Couronne, et eut pour effet de dispenser les compagnies publiques possédant des actions sur le marché libre de l'obligation d'obtenir la permission du Ministre avant le transfert de ces actions, à condition, évidemment, que le contrôle ne change pas de mains. Voici les prescriptions du règlement modifié:

31A. Les licences de stations commerciales privées de radiodiffusion sont soumises aux conditions suivantes, en ce qui concerne leur propriété et leur exploitation:

a) La licence est subordonnée à la condition que le titulaire soit le propriétaire de la station autorisée et que la propriété de la station autorisée ne soit pas transférée sans au préalable en obtenir la permission du Ministre, accordée sur la recommandation de la Société Radio-Canada;

b) Lorsque le titulaire s'est constitué en corporation à titre de compagnie privée, la licence est subordonnée à la condition que la propriété ou le contrôle de toute action du capital-actions de la compagnie ne soit pas

transféré, soit directement, soit indirectement, sans au préalable en obtenir la permission du Ministre, accordée sur la recommandation de la Société Radio-Canada, et que le contrôle de la station autorisée ne soit pas transféré, de quelque manière que ce soit, sans au préalable en obtenir la permission du Ministre, accordée sur la recommandation de la Société Radio-Canada;

c) Lorsque le titulaire est une compagnie autre qu'une compagnie constituée en corporation à titre de compagnie privée, la licence est subordonnée à la condition que le contrôle de la station autorisée ne soit pas transféré, de quelque manière que ce soit ni à qui que ce soit, sans au préalable en obtenir la permission du Ministre, accordée sur la recommandation de la Société Radio-Canada;

d) Sauf avec la permission du Ministre, accordée sur la recommandation de la Société Radio-Canada, nul ne sera autorisé à exploiter plus d'une station, et nulle licence ne sera délivrée à une compagnie possédée ou contrôlée par une compagnie titulaire d'une licence, ni détenue pour une compagnie ainsi possédée ou contrôlée, non plus que délivrée à une compagnie possédant ou contrôlant une compagnie titulaire d'une licence;

e) La licence est subordonnée à la condition que la station soit de fait exploitée par le titulaire lui-même ou par des employés reconnus du titulaire; toutefois, cette condition peut être omise ou révoquée par le Ministre agissant sur la recommandation de la Société Radio-Canada;

f) Le Ministre peut exiger que le titulaire lui soumette des rapports des recettes, des profits et des dépenses de la station, périodiquement ou autrement, et renfermant tous autres renseignements requis par le Ministre aux fins du présent règlement et pour assurer que la station est exploitée dans l'intérêt de la nation et pour l'avantage de la collectivité où elle est située.

(2) L'expression "compagnie privée" employée au présent règlement a la même signification que celle qui lui est attribuée à l'alinéa *j*) de l'article 3 de la Loi des compagnies, 1934.

Il faut noter un autre changement secondaire apporté aux Règlements. Depuis plusieurs années, le ministère recevait des demandes relatives aux indigents des institutions auxquels avait été donné un radiorécepteur. Sur consultation de Radio-Canada, l'article 4 du n° 66, partie II des Règlements de la radio, subit une modification qui fut mise en vigueur le 22 octobre 1949, à l'effet de permettre alors l'émission gratuite de permis. L'article modifié du règlement se lit ainsi qu'il suit, les termes nouveaux étant en italique:

> Des licences spéciales pour stations élémosinaires ou éducationnelles peuvent être accordées pour des stations réceptrices privées à toute personne aveugle, pourvu qu'il soit établi d'une manière satisfaisante que cette personne est aveugle, ou à tout hôpital, sanatorium ou autre institution de charité possédant et mettant en service une station réceptrice privée pour le divertissement gratuit des patients ou des hospitalisés, *ou à tout patient ou hospitalisé d'une telle institution, pourvu qu'il soit clairement établi que cette personne dépend entièrement de la charité publique pour sa subsistance*, ou à toute école recevant un octroi du gouvernement fédéral ou provincial ou qui met en service une station réceptrice privée dans un but éducationnel.

Le Bureau des gouverneurs a récemment proposé au Ministre qu'un droit de licence soit exigé pour chaque radiorécepteur situé en des immeubles autres que des résidences privées, et auquel un ou plusieurs haut-parleurs seraient reliés. Des discussions ont eu lieu avec les conseillers juridiques de la Couronne, et des avocats conseils du ministère préparent, dans le moment, un nouveau règlement qui, s'il est approuvé par le Ministre, prendra force de loi cette année.

Avant de terminer mes remarques, je crois qu'il convient d'expliquer brièvement la méthode suivant laquelle on verse à la Société le plein montant du droit de permis.

Comme on l'a déjà dit, l'article 14 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, dispose que Radio-Canada a droit de recevoir le plein montant de $2.50 que verse le titulaire pour sa licence. Le ministère ne touche cependant pas toute la somme de $2.50.

Il y a plus de 9,800 agents autorisés à vendre des permis: bureaux de poste, banques à charte, percepteurs à domicile, marchands de radios et Gendarmerie royale. Tous ces agents, sauf le personnel des bureaux de poste, déduisent leurs commissions avant de remettre les droits au ministère. Le personnel des bureaux de poste remet au ministère le plein montant de $2.50 par licence et, à la fin de chaque mois, nous expédions au ministère des Postes la commission de 5 cents par permis.

Afin de faire bénéficier la Société des $2.50 au complet, il faut donc que le Parlement affecte une somme aux frais de la commission.

En réalité, le calcul est un peu compliqué. Voici le procédé selon lequel on rembourse la Société Radio-Canada.

a) Pour le premier semestre de l'année financière, les dépôts mensuels du ministère des Finances au crédit de la Société se composent de deux item:
   (i) Tous les montants remis par les agents durant le mois.
   (ii) Sept pour cent de l'item (i) comme commission. Vu le grand nombre de rapports reçus au début de chaque année financière, on ne peut déterminer la somme des commissions versées aux agents aussi rapidement qu'on le voudrait, et il a été convenu par conséquent, sur consultation des fonctionnaires de Radio-Canada, que des dépôts seraient faits, tous les mois, de 7 p. 100 du montant mensuel remis par les agents.

b) A la fin d'octobre, chaque année, on prépare un état détaillé indiquant la somme des commissions payées aux divers groupes d'agents pour les licences émises entre le 1er avril et le 30 septembre, et l'on verse au nom de la Société un dépôt équivalent à la différence entre le montant de la commission payée aux agents et le total déjà déposé à son crédit.

c) Pour le dernier semestre de l'année financière, on verse au nom de Radio-Canada des dépôts mensuels équivalents au montant des deniers remis par les agents, en y ajoutant celui des commissions qui leur sont payées.

Le régisseur de la radio,
G. C. W. BROWNE.

Division de la radio,
Ministère des Transports,
1er juin 1950.

Appendice I

ÉMISSION

LICENCES DE RADIORÉCEPTEURS

Année financière	Nombre de licences émises		Revenu total, y compris les commissions	Frais de perception—Proportion du Revenu	
	Payées	Gratuites		Commissions	Administration
1942–1943	1,721,415	7,465	$4,187,667.81	7·09	5·33
1943–1944	1,763,004	7,896	4,288,882.23	7·13	5·37
1944–1945	1,750,725	8,375	4,267,325.37	7·13	5·09
1945–1946	1,745,916	8,435	4,260,379.14	6·93	5·45
1946–1947	1,798,893	8,931	4,406,964.34	6·97	5·39
1947–1948	1,933,351	10,676	4,725,191.11	6·91	5·16
1948–1949	2,045,017	12,782	5,012,324.65	6·82	5·38
1949–1950	2,161,635	15,810	5,321,006 53	6·23	5·74

Division de la Radio,
ministère des Transports,
1er juin 1950.

Appendice II

LICENCES DE RADIORÉCEPTEURS PRIVÉS ÉMISES PAR PROVINCE

Licences émises par province	1942–1943	1943–1944	1944–1945	1945–1946	1946–1947	1947–1948	1948–1949	1949–1950
Colombie-Britannique	149,481	157,060	162,655	165,281	168,950	173,097	181,821	186,108
Alberta	126,525	128,950	130,209	121,295	125,289	131,849	134,666	147,132
Saskatchewan	127,529	128,754	129,298	126,002	129,447	135,095	155,177	164,751
Manitoba	108,435	110,249	106,144	107,343	108,985	118,823	126,586	135,582
Ontario	637,116	647,167	627,348	607,968	628,075	677,299	704,993	715,290
Québec	436,288	455,053	456,825	479,852	491,823	534,797	567,257	616,200
Nouvelle-Écosse	81,524	79,887	82,694	80,759	67,043	91,940	99,477	102,927
Nouveau-Brunswick	52,745	52,698	53,240	55,043	57,159	68,484	75,559	76,581
Île du Prince-Édouard	8,516	10,583	10,228	10,346	10,626	12,173	11,825	11,152
Terre-Neuve	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	21,323
Yukon et T.N.-O	721	499	459	462	427	470	438	399
	1,728,880	1,770,900	1,759,100	1,754,351	1,807,824	1,944,027	2,057,799	2,177,445
Proportion (diminution ou augmentation)	+7%	+2·4%	−1·3%	−0·3%	+3%	+7%	+6%	+5·5%

1949-1950

NOMBRE DE PERMIS DE RADIORÉCEPTEURS DÉLIVRÉS—2,177,445

RELEVÉ POUR CENT PAR PROVINCE

	%
Ontario	32·85
Québec	28·30
Colombie-Britannique	8·55
Saskatchewan	7·56
Alberta	6·76
Manitoba	6·22
Nouvelle-Écosse	4·72
Nouveau-Brunswick	3·53
Terre-Neuve	0·98
Île du Prince-Édouard	0·51
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	0·02

Appendice III

LICENCES DE RADIORÉCEPTEURS PRIVÉS

REVENU PAR PROVINCE

Revenu par province	1942–1943	1943–1944	1944–1945	1945–1946	1946–1947	1947–1948	1948–1949	1949–1950
Colombie-Britannique	$ 341,543.29	$ 358,474.79	$ 372,408.11	$ 378,743.95	$ 385,514.00	$ 397,415.24	$ 420,029.93	$ 432,175.70
Alberta	269,538.25	274,138.50	278,014.47	261,010.25	269,625.87	286,330.18	295,166.28	326,788.90
Saskatchewan	261,335 57	264,056.15	267,069.84	260,777.46	268,390.51	284,294.75	327,024.41	354,786.80
Manitoba	237,611.05	241,191.17	233,781.02	234,732.12	243,904.55	264,395.05	283,526.88	307,178.80
Ontario	1,460,396.78	1,482,491.23	1,436,984.10	1,396,386.83	1,454,030.75	1,556,958.42	1,623,734.19	1,660,220.58
Québec	1,001,362.45	1,044,229.66	1,047,982.75	1,106,823.69	1,132,791.09	1,226,061.18	1,302,235.31	1,428,880.90
Nouvelle-Écosse	182,283.92	178,472.21	185,603.52	181,150.30	194,769.41	205,814.15	224,356.91	235,461.30
Nouveau-Brunswick	117,608.35	117,402.84	119,492.70	122,858.15	128,024.47	152,316.03	168,974.97	173,718.60
Île du Prince-Édouard	17,585.78	21,520.66	21,008.74	21,257.53	21,944.58	25,025.76	24,475.75	23,201.50
Terre-Neuve	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	46,163.55
Yukon et Terriroires du Nord-Ouest	1,412.93	935.67	855.97	862.96	799.91	885.10	818.02	777.70
	$3,890,678.31	$3,982,912.88	$3,963,201.22	$3,964,603.24	$4,099,795.14	$4,398,495.86	$4,670,342.65	$4,989,354.33
Proportion de l'augmentation ou de la diminution	+7%	+2·4%	−0·5%	Aucune différence notable	+0·9%	+7·0%	+6·0%	+6·4%

Division de la radio,
Ministère des Transports,
1er juin 1950.

1949-1950

REVENU DES LICENCES DE RADIORÉCEPTEURS—$4,989,354.33

RELEVÉ POUR CENT PAR PROVINCE

	%
Ontario	33·28
Québec	28·64
Colombie-Britannique	8·66
Saskatchewan	7·12
Alberta	6·55
Manitoba	6·15
Nouvelle-Écosse	4·72
Nouveau-Brunswick	3·48
Terre-Neuve	0·92
Île du Prince-Édouard	0·46
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	0·02

Appendice IV

RELEVÉ DES SOMMES ENCAISSÉES PAR RADIO-CANADA EN VERTU DE L'ARTICLE 14 (1) *a*) DE LA LOI CANADIENNE SUR LA RADIODIFFUSION, 1936

ANNÉES FINANCIÈRES 1942–1943 À 1946–1947

—	Droits de licence de réception	Droits de licence de radio commerciale	*Moins*		Revenu de la Société		
			Revenu total	Frais d'administration	Montant	Augmentation ou diminution	Proportion de l'augmentation ou de la diminution
1942–1943	$ 3,890,678.31	$ 34,350.00	$ 3,925,028.31	$ 223,338.07	$ 3,701,690.24	—	—
1943–1944	3,982,912.88	35,150.00	4,018,062.88	230,176.37	3,787,886.51	+86,196.17	+2·3
1944–1945	3,963,201.22	37,600.00	4,000,801.22	217,348.60	3,783,452.62	− 4,433.79	−0·1
1945–1946	3,964,603.24	40,500.00	4,005,103.24	231,818.48	3,773,284.76	−10,167.86	−0·3
1946–1947	4,099,795.14	43,550.00	4,143,345.14	237,503.97	3,905,841.17	+132,556.31	+3·4

Le 17 juillet 1947, l'article 14 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, fut modifié et doit se lire maintenant ainsi qu'il suit: "Le ministre des Finances doit au besoin verser à la Banque du Canada ou à une banque à charte par lui désignée au crédit de la Société: *a)* Le montant brut des deniers provenant, chaque année, des droits de licence pour les postes récepteurs privés et les stations d'émission privées, sans en déduire les frais de perception ou d'administration"; *b*).....*c*)....."

A partir du 1er avril, les frais de perception ont été payés par le Ministère.

ANNÉES FINANCIÈRES 1947–1948 À 1949–1950

—	Droits de licence de réception	Droits de licence de radio commerciale	*Plus*		Revenu de la Société		
			Revenu total	Commissions	Montant	Augmentation ou diminution	Pourcentage de l'augmentation ou de la diminution
1947–1948	$ 4,398,495.86	$ 73,100.00	$ 4,471,595.86	$ 326,695.25	$ 4,798,291.11	$ +892,450.04	+18·6
1948–1949	4,670,342.65	125,300.00	4,795,642.65	341,982.00	5,137,624.65	+339,333.54	+ 6.6
1949–1950	4,989,354.33	153,700.00	5,143,054.33	331,652.20	5,474,706.53	+337,081.88	+ 6·5

1er juin 1950.

Appendice V

RELEVÉ DES FRAIS DE PERCEPTION DES DROITS DE LICENCE DE RADIORÉCEPTEURS

ANNÉES FINANCIÈRES 1942-1943 À 1946-1947

FRAIS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS:

—	Traitement des fonctionnaires	Loyer du matériel utilisé pour l'enregistrement des licences	Impressions et papeterie		Divers[2]	Total des frais du ministère	Autres frais[3]	Total des frais de perception
			Licences	Autres impressions[1]				
1942-1943	$ 147,831.80	$ 10,700.00	$ 6,569.56	$ 14,822.35	$ 9,971.67	$ 189,895.38	$ 33,442.69	$ 223,338.07
1943-1944	153,809.84	10,662.00	6,698.79	18,203.95	10,395.47	199,770.05	30,406.32	230,176.37
1944-1945	152,597.65	10,712.00	6,337.44	8,648.75	9,916.08	188,211.92	29,136.68	217,348.60
1945-1946	156,791.35	10,737.00	6,511.40	17,338.55	11,183.78	202,562.08	29,256.40	231,818.48
1946-1947	172,907.27	10,950.50	7,794.37	2,353.84	12,382.42	206,388.40	31,115.57	237,503.97
ANNÉES FINANCIÈRES 1947-1948 À 1949-1950								
1947-1948	$ 189,436.96	$ 13,566.50	$ 9,380.67	$ 19,419.62	$ 12,006.55	$ 243,810.30	$ 326,695.25	$ 570,505.55
1948-1949	214,539.36	14,731.00	10,550.63	16,346.84	13,768.93	269,936.76	341,982.00	611,918.76
1949-1950	244,207.90	14,826.00	16,475.06	16,951.77	13,268.34	305,729.07	331,652.20	637,381.27

[1] Y compris l'impression des cartes d'avis et de toutes les autres formules imprimées autres que les licences proprement dites, et l'achat de toute la papeterie, compte tenu des fiches utilisées relativement aux poinçonneuses électriques. Y compris en outre l'achat et la réparation des machines ordinaires de bureaux, telles que les dactylotypes et les additionneuses.

[2] Y compris les frais de livraison tels que droits de port, de messageries, etc., les frais de mandats de poste, compte tenu des remises des maîtres de postes, les frais de téléphones et de télégrammes, le cautionnement des employés et les dépenses imprévues.

[3] Y compris tous les frais qui s'ajoutent aux frais directs du ministère des Transports; et aussi les traitements du personnel du Conseil du trésor engagé à l'administration des licences, ainsi que la location des bureaux occupés par le Service des licences.

1er juin 1950

1949-1950

FRAIS DE PERCEPTION DES LICENCES DE RADIORÉCEPTEUR PRIVÉ—$637,381.27

RELEVÂ POUR CENT

	%
Commissions	52·02
Traitements	38·31
Impressions et papeterie	5·26
Machinerie	2·33
Divers	2·08

Appendice VI

MÉCANISATION—IMMEUBLE RIDEAU

POINÇONNEUSES ÉLECTRIQUES POWERS:

	Loyer
Machines	
Poinçonneuses, 13 à $35	$ 455.00
Machines de transposition, 2 à $95	190.00
Trieuses, 3 à $43.50	130.50
Tabulatrices, 2 à $230	460.00
Loyer total, par mois	1,235 50
Loyer total, par année	$ 14,826 00

Les poinçonneuses écrivent 1,250 noms et adresses par journée de 6 heures et demie.

La tabulatrice fonctionne au rythme de 50 cartes complètes à la minute.
La tabulatrice fonctionne au rythme de 100 listes complètes à la minute.
La machine de transposition fonctionne au rythme de 50 fiches complètes à la minute.
Les trieuses fonctionnent au rythme de 50 fiches à la minute (triage complet: 8 endroits).

Appendice VII

AGENTS

LICENCES DE POSTES RÉCEPTEURS PRIVÉS

Commissions payées aux agents;

Année	Total commission payée	Commission moyenne par licence
		c.
1942-1943	$ 296,989.50	17·18
1943-1944	305,969.35	17·28
1944-1945	304,124.15	17·29
1945-1946	295,775.90	16·99
1946-1947	307,169.20	16·99
1947-1948	326,695.25	16·80
1948-1949	341,982.00	16·32
1949-1950	331,652.20	15·34

Classe des agents et taux de la commission:

Classe d'agents	Nombre d'agents	Taux de la commission
A domicile	287	.25 (Surveillant, .05 vendeur .20)
Commis des bureaux de postes	1,518	.05
Comptables	5,870	.15
Marchands de radio	1,459	.15
Employés de banques	663	.15
Membres de la gendarmerie royale	43	·25
*Divers	42	Néant
	9,882	

Proportion des licences émises par les diverses classes d'agents:

—	Percepteurs à domicile	Commis des Bureaux de de poste	Marchands de radio	Employés de banques	Divers*	Licences gratuites
1942–1943	41·0	43·5	11·4	2·8	0·9	0·4
1943–1944	42·5	43·1	10·4	2·6	0·9	0·5
1944–1945	43·0	43·4	9·7	2·5	0·9	0·5
1945–1946	40·1	46·6	9·4	2·7	0·7	0·5
1946–1947	39·1	47·2	9·8	2·7	0·7	0·5
1947–1948	39·8	47·0	9·5	2·6	0·6	0·5
1948–1949	38·4	48·7	9·3	2·4	0·6	0·6
1949–1950	39·4	47·9	8·8	2·4	0·8	0·7

* Y compris les inspecteurs de radio, les agents maritimes et la Division des licences, à Ottawa.

Division de la radio,
ministère des Transports,
1er juin 1950.

1949–1950

NOMBRE, PAR CLASSE, D'AGENTS DE LICENCES DE RADIORÉCEPTEUR—9,882.

DÉTAIL DE LA PROPORTION

	%
Comptables, Bureaux de poste	59·40
Commis, Bureaux de poste	15·36
Marchands de radio	14·76
Employés de banque	6·70
Percepteurs à domicile	2·91
Membres de la Gendarmerie royale	0·44
Divers	0·43

1949–1950

PROPORTION DES LICENCES DE RADIORÉCEPTEURS ÉMISES PAR LES DIVERSES CLASSES D'AGENTS

	%
Commis et comptables, Bureaux de poste	47·9
Percepteurs à domicile	39·4
Marchands de radio	8·8
Employés de banque	2·4
Divers	0·8
Licences gratuites	0·7

Appendice VIII

LICENCES DE RADIORÉCEPTEURS PRIVÉS

Délivrées gratuitement:

—	Aveugles	Hôpitaux et institutions de charité	Écoles et fins éducatives	Appareils à cristal	Forces Actives	Gouv.	Total
1942–1943	5,973	80	1,042	94	242	34	7,465
1943–1944	6,013	57	1,326	42	442	16	7,896
1944–1945	6,081	69	1,788	32	381	24	8,375
1945–1946	6,406	46	1,661	28	272	22	8,435
1946–1947	6,514	38	2,256	22	59	42	8,931
1947–1948	7,025	49	3,491	16	.....	95	10,676
1948–1949	7,815	33	4,856	10	.....	68	12,782
1949–1950	8,513	99	6,764	2	.....	432	15,810

Appareils dans les automobiles:

	1942–1943	1943–1944	1944–1945	1945–1946	1946–1947	1947–1948	1948–1949	1949–1950
Colombie-Britannique	2,887	2,676	2,779	2,673	2,689	3,043	3,851	4,455
Alberta	5,337	5,022	5,294	4,957	5,097	7,006	9,574	13,479
Saskatchewan	5,434	5,765	6,576	6,840	7,382	9,673	13,811	21,489
Manitoba	4,284	3,507	3,240	3,718	4,725	5,515	8,037	11,403
Ontario	20,141	17,066	15,439	14,728	14,973	18,084	22,977	28,623
Québec	16,388	15,082	14,357	14,710	14,666	16,590	26,972	39,206
Nouvelle-Écosse	2,343	2,248	2,232	2,020	2,177	2,749	3,518	4,599
Nouveau-Brunswick	1,288	1,191	1,350	1,339	1,547	2,380	3,695	4,095
Île du Prince-Édouard	141	214	210	177	222	273	330	373
Terre-Neuve	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	323
Yukon et T.N.-O.	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	3
	58,244	52,771	51,477	51,162	52,479	65,313	92,765	128,048

Division de la radio,
ministère des Transports,
1er juin 1950.

1949-1950

LICENCES DE RADIORÉCEPTEUR DÉLIVRÉES GRATUITEMENT—15,810

DÉTAIL DE LA PROPORTION

	%
Aveugles	53·85
Écoles, etc	42·79
Gouvernement	2·73
Hôpitaux, etc	·62
Appareils à cristal	·01

LICENCES DE RADIORÉCEPTEUR DÉLIVRÉES GRATUITEMENT POUR AUTOMOBILES—128,048

DÉTAIL DE LA PROPORTION PAR PROVITCE

	%
Québec	30·62
Ontario	22·36
Saskatchewan	16·78
Alberta	10·53
Manitoba	8·91
Nouvelle-Écosse	3·58
Colombie-Britannique	3·48
Nouveau-Brunswick	3·20
Île du Prince-Édouard	0·29
Terre-Neuve	0·25

Appendice IX

POURSUITES

PROPRIÉTAIRES DE POSTES RÉCEPTEUR SANS LICENCE

Condamnations par province:

	1942–1943	1943–1944	1944–1945	1945–1946	1946–1947	1947–1948	1948–1949	1949–1950
Colombie-Britannique	453	503	359	366	193	233	212	379
Alberta	301	445	293	793	933	639	635	547
Saskatchewan	420	460	490	350	490	553	423	355
Manitoba	130	131	115	255	205	354	402	637
Ontario	1,977	3,449	3,411	5,978	8,755	7,744	7,749	5,511
Québec	1,532	2,298	1,850	2,239	1,835	2,007	1,725	875
Nouvelle-Écosse	327	572	747	864	738	580	944	795
Nouveau-Brunswick	269	239	385	340	112	271	333	195
Île du Prince-Édouard	54	348	193	221	127	167	53	240
Terre-Neuve	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Yukon et T.N.-O.	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
TOTAL	5,465	8,445	7,843	11,406	13,388	12,548	12,461	9,534

Division de la Radio,
ministère des Transports,
1er juin 1950.

DERNIER RAPPORT

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DIVISION DE LA RADIO

ÉMISSION DE LICENCES DE RADIORÉCEPTEUR AU CANADA

ÉTAT MONTRANT LE NOMBRE DE LICENCES ÉMISES AU COURS DES ANNÉES FINANCIÈRES 1948-1949 ET 1949-1950

—	Année financière 1948–1949	Année financière 1949–1950	—	Année financière 1948–1949	Année financière 1949–1950
Terre-Neuve		21,323	Manitoba	126,586	135,582
Île du Prince-Édouard	11,825	11,152	Saskatchewan	155,177	164,751
Nouvelle-Écosse	99,477	102,927	Alberta	134,666	147,132
Nouveau-Brunswick	75,559	76,581	Colombie-Britannique	181,821	186,108
Québec	567,257	616,200	Yukon et T.N.-O.	438	399
Ontario	704,993	715,290			
				2,057,799	2,177,445

Émissions pour la même période l'an dernier—2,057,799—Augmentation de 119,646.

PAR PRINCIPALE VILLE, PAR PROVINCE

Prov. de Terre-Neuve			Trenton	432	381
BELL-ISLAND-MINES		1,266	*TRURO	2,954	3,142
BOTWOOD		149	Westville	892	801
CARBONEAR		271	Windsor	831	893
CORNER-BROOK		1,488	Wolfville	724	765
DEER-LAKE		352	*YARMOUTH	2,043	2,113
GRAND-BANKS		80	Autres	43,845	44,745
GRAND-FALLS		201			
HAVRE-DE-GRÂCE		276			
HUMBERMOUTH		103	*Prov. du Nouveau-Brunswick*		
SAINT-JEAN		6,823			
WINDSOR		128	*Bathurst	1,534	1,444
Autres		10,186	CAMPBELLTON	1,458	1,505
			*Chatham	708	654
			*Dalhousie	923	953
Prov. de l'Île du Prince-Édouard			*EDMUNDSTON	1,697	2,179
			FREDERICTON	4,219	4,201
CHARLOTTETOWN	3,170	2,535	Grand-Falls	836	963
SUMMERSIDE	1,147	1,106	MONCTON	7,051	7,038
Autres	7,508	7,511	*Newcastle	627	632
			*SAINT-JEAN	14,805	14,430
			St. Stephen	1,087	1,090
Prov. de la Nouvelle-Écosse			Sackville	994	985
			*Shediac	526	602
AMHERST	2,258	2,548	*Sussex	1,165	1,284
*Antigonish	559	525	*Woodstock	1,388	1,380
Berwick	562	570	Autres	36,541	37,241
Bridgetown	591	607			
Bridgewater	1,000	987			
DARTMOUTH	3,081	3,360	*Prov. de Québec*		
Digby	692	708			
*Dominion	303	401	Acton-Vale	715	707
*GLACE-BAY	3,498	3,433	Amos	785	847
*HALIFAX	15,942	16,843	Arthabaska	339	395
Inverness	344	358	Arvida	1,202	1,809
Kentville	1,486	1,595	*ASBESTOS	1,317	1,452
Liverpool	713	777	Aylmer	621	679
Lunenburg	1,030	1,051	Bagotville	721	719
Middleton	553	638	Baie St-Paul	558	613
NEW-GLASGOW	2,047	2,007	*Beauceville	533	579
*NEW-WATERFORD	1,436	1,559	Beauharnois	965	1,000
*SYDNEY-NORD	1,351	1,217	Beauport	1,141	1,169
*Parrsboro	549	554	*Belœil-Station	619	689
*Pictou	805	791	*Berthierville	868	877
*Reserve et Reserve-Mines	284	363	Black-Lake	395	439
*SPRINGHILL	1,683	1,658	Brownsburg	764	789
STELLARTON	888	894	*Buckingham	901	1,006
*SYDNEY	4,823	5,352	Cabano	436	360
*SYDNEY-MINES	1,278	1,291	CAP-DE-LA-MADELEINE	2,342	2,531

DIVISION DE LA RADIO—*Suite*

—	Année financière 1948–1949	Année financière 1949–1950
Prov. de Québec—(Fin)		
*Chambly	861	905
Charlesbourg	617	838
*Charny	611	636
*Chateauguay	649	538
*CHICOUTIMI	3,870	3,764
Coaticook	1,341	1,494
Cowansville	802	911
Danville	667	720
Dolbeau	271	697
Donnacona	607	649
*DRUMMONDVILLE	4,082	4,036
East-Angus	732	754
Farnham	988	1,215
GRANBY	3,721	4,017
*Grande-Baie	457	422
GRAND-MÈRE	1,729	1,904
*HULL	6,714	6,883
Huntington	697	809
Iberville	1,109	1,204
JOLIETTE	2,663	3,053
JONQUIÈRE	2,813	3,240
*KENOGAMI	1,322	1,386
*LACHUTE	1,482	1,572
*La Malbaie	522	508
Laprairie	687	683
La Sarre	421	626
LA TUQUE	1,228	1,302
Lennoxville	728	859
L'Epiphanie	429	531
*LÉVIS	4,230	4,426
*Loretteville	693	830
Louiseville	995	1,033
MAGOG	2,114	2,251
Malartic	675	767
Maniwaki	425	438
Marieville	796	855
Masson	272	295
Matane	1,269	1,482
Mégantic (Lac)	989	943
Mont-Joli	779	735
Mont-Laurier	316	369
*Montmagny	1,645	1,777
*MONTMORENCY	1,026	1,055
*MONTRÉAL	242,745	262,479
Nicolet	465	639
Noranda	1,211	1,322
Plessisville	1,063	1,096
Pointe-Gatineau et Gatineau	1,254	1,407
Port-Alfred	595	614
*Price	488	540
*QUÉBEC	32,887	35,919
Richmond	779	901
RIMOUSKI	2,136	2,300
*RIVIÈRE-DU-LOUP	1,786	1,789
Roberval	429	780
ROUYN	1,529	1,932
Ste-Agathe-des-Monts	728	783
Ste-Anne-de-Beaupré	348	368
Ste-Anne-de-Bellevue	677	698
*Ste-Anne-de-la-Pocatière	589	618
*St-Eustache	1,225	1,405
*St-Georges-de-Beauce	1,319	1,365
*St-Hyacinthe	5,229	5,377
St-Jean	3,929	4,102
St-Jérôme	3,002	2,977
St-Joseph d'Alma	704	1,233
St-Joseph-de-Sorel	933	992
St-Louis-de-Courville	438	484
St-Marc-des-Carrières	352	383
St-Martin (Laval)	329	393
St-Raymond	588	606
St-Romauld-d'Etchemin	708	655
*Ste-Rose (Laval)	836	655
Ste-Thérese	1,454	1,410
St-Tite	588	613
St-Vincent-de-Paul	604	669
Sayabec	434	442
SHAWINIGAN	6,065	6,324
Sherbrooke	9,882	10,536
SOREL	2,369	2,356
Terrebonne	821	790
THETFORD-MINES	3,088	3,205
TROIS-RIVIÈRES	8,759	8,809
Témiscamingne Station	221	354
Trois-Pistoles	558	713
Val d'Or	1,195	1,766
*VALLEYFIELD	4,284	4,821
VICTORIAVILLE	2,116	2,644
Waterloo	817	917
*Windsor	711	768
Autres	139,724	153,870
Prov. d'Ontario		
Acton	577	536
Ajax	451	446
Alexandria	424	382
Almonte	677	664
Amhertsburg	777	810
Ansonville	359	382
Arnprior	1,170	1,193
Aurora	807	701
Aylmer	1,266	1,270
BARRIE	1,758	2,032
Beamsville	661	626
BELLEVILLE	4,698	5,067
Blenheim	1,131	1,213
Blind-River	227	203
*BOWMANVILLE	1,142	1,118
Bracebridge	688	661
BRAMPTON	1,875	1,793
*Brantford	9,780	9,673
Brighton	463	464
BROCKVILLE	3,207	3,470
Burlington	1,055	1,071
Caledonia	503	528
Campbellford	779	801
Carleton-Place	1,033	1,010
CHATHAM	5,736	6,008
Chesley	465	521
Chesterville	403	379
Clinton	703	668
*Cobalt	432	532
COBOURG	1,175	1,231
Cochrane	580	539
COLLINGWOOD	1,305	1,329
Coniston	411	454
Copper-Cliff	910	793
*CORNWALL	6,145	6,115
Delhi	522	704
Dresden	673	833
Dryden	776	831
Dundas	1,559	1,373
*Dunnville	1,031	1,068
Durham	381	476
Elmira	619	657
Essex	656	697
Exeter	617	583
Fergus	935	876
Forest	570	521
*FORT-ERIE	1,686	1,592
FORT-FRANCES	1,644	1,746
FORT-WILLIAM	8,923	9,362

DIVISION DE LA RADIO—*Suite*

—	Année financière 1948–1949	Année financière 1949–1950
Prov. d'Ontario (Fin)		
GALT	4,204	4,265
Gananoque	1,174	1,380
Georgetown	724	648
Geraldton	878	854
Goderich	1,339	1,506
*Gravenhurst	543	541
*Grimsby	939	903
GUELPH	4,353	4,560
Hagersville	509	550
Haileybury	331	406
*HAMILTON	42,020	41,316
Hanover	960	1,037
Harrow	461	506
HAWKESBURY	935	1,011
Hespeler	808	777
Humberstone	637	536
Huntsville	804	837
*INGERSOLL	1,779	1,501
Iroquois	428	402
Kapuskasing	783	954
Kemptville	524	488
KENORA	1,876	1,906
Kincardine	681	714
*KINGSTON	9,321	9,887
Kingsville	819	781
KIRKLAND-LAKE	2,279	2,359
KITCHENER	9,546	10,040
LEAMINGTON	1,976	2,005
LINDSAY	1,981	1,863
Listowel	786	831
*LONDON	21,869	20,809
Mattawa	328	472
Meaford	589	577
Merritton	860	931
MIDLAND	1,183	1,388
*Milton-Ouest	718	684
Mitchell	698	675
Morrisburg	447	523
Napanee	1,435	1,526
New-Liskeard	570	793
Newmarket	1,432	1,429
*NIAGARA-FALLS	6,702	6,780
Niagara-on-the-Lake	551	614
*NORTH-BAY	4,433	4,693
*Norwich	459	463
Oakville	1,264	1,183
Orangeville	509	512
ORILLIA	2,596	2,813
*OSHAWA	7,134	7,162
*OTTAWA	41,094	42,155
*OWEN-SOUND	3,226	3,374
*Paris	1,593	1,766
*PARRY-SOUND	1,118	1,227
PEMBROKE	2,477	2,486
Penetanguishene	592	718
Perth	1,550	1,540
PETERBORO	8,191	7,931
Petrolia	777	790
Picton	1,489	1,655
*PORT-ARTHUR	7,053	7,822
PORT-COLBORNE	1,696	1,706
Port-Credit	1,128	1,619
Port-Dalhousie	620	636
Port-Dover	370	315
Port-Elgin	498	513
PORT-HOPE	1,685	1,715
Port-Perry	543	555
Portsmouth	255	303
*Prescott	757	758
PRESTON	1,339	1,385
RENFREW	1,549	1,424
Ridgetown	719	719
Rockland et Rockland-Est	305	301
ST-CATHARINES	9,622	10,107
St-Mary's	998	939
*ST-THOMAS	4,658	5,023
SARNIA	5,418	5,405
*SAULT-STE-MARIE	7,369	7,708
Schumacher	645	612
Seaforth	653	619
SIMCOE	1,649	1,553
Sioux-Lookout	635	648
SMITH-FALLS	1,859	1,754
*SOUTH-PORCUPINE	1,560	1,508
STRATFORD	4,005	3,870
Strathroy	961	787
Sturgeon-Falls	681	750
SUDBURY	7,519	7,127
Tavistock	417	416
Tecumseh	604	635
*THOROLD	1,208	1,282
Tilbury	914	895
Tillsonburg	1,470	1,124
TIMMINS	4,997	4,844
*TORONTO	186,681	187,982
TRENTON	2,314	2,483
Uxbridge	491	538
Walkerton	799	814
Wallaceburg	1,649	1,698
Waterford	590	546
WATERLOO	2,801	2,964
*WELLAND	3,956	4,269
*WHITBY	1,082	1,118
Wiarton	470	488
*Winchester	514	484
*WINDSOR	19,201	22,575
Wingham	512	521
WOODSTOCK	3,334	2,861
Autres	119,593	119,573
Prov. du Manitoba		
BRANDON	4,516	4,728
Carman	684	619
Dauphin	1,625	1,704
FLIN-FLON	1,566	1,787
Grandview	381	391
Minnedosa	570	658
Morden	504	574
Neepawa	816	967
PORTAGE-LA-PRAIRIE	2,155	2,281
Selkirk	943	904
Souris	505	565
Swan-River	569	588
Le Pas	488	649
TRANSCONA	1,364	1,429
Virden	527	635
*WINNIPEG	72,083	75,988
Autres	37,290	41,115
Prov. de la Saskatchewan		
Assiniboia	577	654
Biggar	763	850
Estevan	899	1,124
Humboldt	639	776
Indian-Head	553	655
Kamsack	645	856
Kindersley	598	695
*Lloydminster	831	1,077
Maple-Creek	546	607
Melfort	944	1,116

DIVISION DE LA RADIO—*Fin*

—	Année financière 1948–1949	Année financière 1949–1950	—	Année financière 1948–1949	Année financière 1949–1950
Prov. de la Saskatchewan—(Fin)					
Melville	1,194	1,333	Vermilion	701	721
MOOSE-JAW	7,316	7,884	Wetaskiwin	1,232	1,366
Moosomin	492	519	Autres	54,530	58,346
Nipawin	858	1,087			
N.-Battleford	2,254	2,331	*Prov. de la Colombie-Britannique*		
*PRINCE-ALBERT	3,966	4,378			
*REGINA	17,830	19,942			
Rosetown	820	944	Abbotsford	713	1,080
*SASKATOON	15,644	16,573	Alberni	841	689
Shaunavon	517	615	Armstrong	579	623
SWIFT-CURRENT	1,959	2,192	Chilliwack	1,976	2,138
Tisdale	698	878	Cloverdale	670	1,109
WEYBURN	1,390	1,664	*Courtenay	776	730
Wilkie	505	618	Cranbrook	1,080	1,014
YORKTON	1,539	1,813	Cumberland	531	518
Autres	91,200	93,570	*Duncan	1,144	1,101
			Fernie	801	812
			Hollyburn	1,491	2,019
Prov. d'Alberta			*KAMLOOPS	1,916	2,204
			*KELOWNA	3,078	3,500
Banff	430	432	Kimberley	923	1,190
Blairmore	472	506	Ladysmith	806	941
*CALGARY	24,972	27,362	*Mission-City	706	790
Camrose	1,069	1,151	*NANAIMO	3,129	2,993
Claresholm	483	487	*NELSON	2,314	2,337
Coleman	627	636	*NEW-WESTMINSTER	13,221	14,263
Drumheller	870	1,193	Oliver	480	573
*EDMONTON	31,674	35,646	PENTICTON	2,086	1,940
Hanna	550	541	Port-Alberni	1,429	1,556
High-River	477	481	Port-Coquitlam	542	699
Innisfail	546	675	*Powell-River	1,296	1,171
Lacombe	1,053	1,080	Prince-George	743	666
Leduc	702	763	PRINCE-RUPERT	1,540	1,600
LETHBRIDGE	4,310	4,609	*Revelstoke	568	666
Macleod	469	505	Rossland	1,063	1,088
MEDICINE-HAT	3,357	3,702	Salmon-Arm	548	574
Olds	486	581	Sardis	723	679
Ponoka	1,162	1,218	Steveston	1,201	538
Raymond	327	473	*TRAIL	3,062	3,133
Red-Deer	1,509	1,919	*VANCOUVER	81,162	80,578
Stettler	700	726	*VERNON	2,508	2,698
Taber	581	625	*VICTORIA	21,818	22,613
Tofield	535	518	White-Rock	965	1,171
Vegreville	842	870	Autres	23,392	24,114

Y compris la banlieue ainsi que les petites villes et villages voisins, dont le détail figure sur les feuilles ci-annexées.

Les grosses et les petites capitales désignent les centres ayant une population de 5,000 âmes ou plus, tandis que les minuscules correspondent à une population d'environ 1,900 âmes ou plus.

Les licences suivantes délivrées gratuitement, sont incluses dans les totaux susmentionnés:

	1948–1949	1949–1950
Aveugles	7,815	8,513
Institutions de charité	33	99
Écoles	4,856	6,764
Appareils à cristal	10	2
Gouvernement	68	432

Le PRÉSIDENT: Je ne sais si vous désirez que M. Browne donne lecture du mémoire. Peut-être pourriez-vous parcourir les documents et poser les questions que vous jugerez à propos, au fur et à mesure que vous aurez lu un paragraphe.

M. G. C. W. Browne, régisseur de la Radio, est appelé.

M. FLEMING: L'exposé porte sur certains sujets que nous pouvons aborder séparément.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions prendre plusieurs paragraphes à la fois, et je vous demanderais si vous avez des questions à poser sur le sujet.

Le TÉMOIN: Relativement à cette liste de stations, j'ai pensé qu'il conviendrait de vous la présenter, afin que, si vous aviez des questions à poser au sujet de la radiodiffusion, il vous soit commode de vous y référer.

Le PRÉSIDENT: Comme d'habitude, elle est très bien présentée, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de la faire imprimer.

M. FLEMING: Tous les relevés présentés par M. Browne sont établis sous une excellente forme et cela nous aidera.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous prendre connaissance de la première page pour voir si vous auriez quelques questions à poser?

M. Fleming:

D. Monsieur le président, on a discuté d'une façon générale la question des permis, mais j'aurais quelques renseignements à demander à M. Browne. Est-ce que le Ministre des Transports exerce toutes les fonctions à lui dévolues par la loi et les règlements de la radiodiffusion?—R. Oui.

D. Il le fait depuis deux ans?—R. Il l'a toujours fait. Pendant la guerre, le service a été successivement sous l'autorité du ministre des Transports, du ministre des Munitions et des Approvisionnements, du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements et enfin, encore une fois, du ministre des Transports.

D. Lorsqu'il a succédé à M. Howe, M. Chevrier a exercé les fonctions que lui attribuent la loi et les règlements. Il y a de cela juste deux ans?—R. Oui, à peu près.

D. Vous avez maintenant, de plus, les permis pour la télévision, n'est-ce pas?—R. C'est exact.

D. Avez-vous reçu des demandes de permis pour la télévision?—R. Oui, le ministère en a reçu.

D. Y a-t-on fait droit?—R. Conformément, je crois, aux dispositions de l'article 24 de la Loi de la radiodiffusion, elles ont été transmises à la Société Radio-Canada pour que cette dernière fasse ses recommandations au Ministre.

D. Est-ce que la Société a communiqué au ministère son avis au sujet des demandes qui lui avaient été transmises?—R. Oui.

D. Dans chaque cas?—R. Je ne pense pas qu'on ait reçu un rapport ou une recommandation dans chaque cas. Des recommandations ont été faites au point de vue de la ligne de conduite générale à suivre.

D. Pourriez-vous nous les exposer?—R. D'une façon générale, il a été indiqué que dans certaines villes, comme Montréal et Toronto, les requérants

devraient se grouper pour ainsi dire, et faire une demande d'exploitation en commun.

D. Est-ce là ce que Radio-Canada a effectivement recommandé au Ministre?—R. Oui, je le crois.

D. Je peux faire erreur, monsieur le président, mais d'après le témoignage de M. Dunton, j'avais l'impression que cette proposition avait été formulée particulièrement à l'adresse des gens de Toronto qui avaient demandé un permis, et aussi des gens de Montréal. Cependant, étant donné que la Commission Massey n'avait pas fini son enquête, Radio-Canada avait décidé, pour le moment, de ne donner suite à aucune de ces demandes. Je ne pensais pas que la Société avait effectivement adressé des recommandations quelconques au Ministre au sujet de cette "exploitation en coopération", telle qu'on l'a appelée, je crois.

Le président:

D. Oui, je crois que vous avez raison. M. Dunton nous a fait part de l'attitude de la Société, sans probablement préciser s'il avait fait une recommandation officielle au ministère des Transports à cet effet, ou si ce dernier avait simplement pris connaissance de ce qui avait été dit publiquement, ou bien les deux.—R. Je crois que vous avez raison, monsieur le président. A la suite d'une de ces réunions, le Bureau avait annexé aux propositions qu'il soumettait au Ministre le texte de l'avis public n° 26, du 11 avril 1949, intitulé: "Déclaration du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada sur la télévision".

D. Cela a déjà été consigné.—R. La déclaration en question disait notamment ceci:

> Dans toute ville ou zone du Canada, y compris Montréal et Toronto, il sera accordé un permis d'exploitation pour une seule station privée à la société privée qui donnera des garanties suffisantes de solvabilité et de service. Étant donné les frais élevés qu'entraîne un service de télévision, on pense que les particuliers ou les groupes qui s'intéressent à l'exploitation d'une station privée dans une ville quelconque désireront peut-être s'associer en vue de solliciter un permis.

M. Fleming:

D. C'est ce que disait un rapport adressé au Ministre par le Bureau des gouverneurs?—R. C'était annexé au rapport.

D. Était-ce là un rapport général ou bien un rapport visant une certaine demande en particulier?—R. C'était un rapport général.

D. A-t-il été donné suite à ce rapport?—R. Non, sauf qu'il a été accepté.

D. Qu'entendez-vous par là?—R. Le ministère a approuvé le rapport.

D. De quelle façon?—R. Je ne vous comprends pas, monsieur Fleming.

D. Quelle forme a revêtue l'approbation du ministère?—R. Le rapport est adressé directement au Ministre par le Bureau, et le Ministre le transmet à la division avec son approbation des propositions qu'il contient.

D. Nous devons donc croire que, dans l'exercice de pouvoirs que lui confère la Loi de la radiodiffusion, le Ministre a approuvé les propositions du rapport dont vous venez de donner lecture?—R. C'est bien cela.

D. Quand le rapport a-t-il été communiqué au Ministre?—R. Je ne sais pas au juste quand il a été transmis au Ministre; je ne suis pas sûr d'avoir la date.

Le président:

D. Ce n'est évidemment pas vous qui l'avez envoyé; il a été adressé au Ministre par la Société Radio-Canada?—R. Justement, monsieur le président; c'est le Bureau de la Société qui l'adresse au Ministre.

D. Vous ne savez donc pas personnellement à quelle date il a été envoyé?—R. La date a peut-être été timbrée sur le dossier ou elle est peut-être indiquée sur la note que le Ministre a envoyée lui-même au sous-ministre.

M. Fleming:

D. Pourriez-vous fixer la date approximativement?—R. Je dirai à peu près un mois.

D. Il y a un mois?—R. Non. C'était en avril 1949; ce serait donc un mois plus tard.

D. Pardon. Vous dites que c'était un mois après que le Ministre l'eût reçu?—R. Oui, à peu près.

D. Quand le Ministre l'a-t-il approuvé?—R. Quelques jours après l'avoir reçu.

D. Est-ce le seul rapport d'un caractère général que le Bureau des gouverneurs ait adressé au Ministre relativement aux demandes de permis pour des stations de télévision émanant de sources privées?—R. Il y avait eu auparavant la déclaration publique du Bureau du 3 novembre 1948.

D. Oui, nous la connaissons.

Le PRÉSIDENT: Oui, elle a été consignée.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il y en a eu une autre en mai 1948.

M. Fleming:

D. Oui, ce sont les trois et je crois que nous les avons toutes. Nous pourrions probablement résumer la situation comme il suit, monsieur Browne: le Bureau des gouverneurs, conformément aux dispositions de la Loi de la radiodiffusion, a soumis au Ministre ces trois déclarations de ligne de conduite sous forme de recommandations et le Ministre les a approuvées toutes les trois?—R. C'est bien cela.

D. A part cela, le Bureau des gouverneurs a-t-il adressé au Ministre d'autres propositions d'un caractère général relativement à ce même sujet?—R. Il y en a eu deux autres dont je n'ai pas fait mention, dont une en 1936, qui était ainsi conçue:

Station de télévision

> Le Bureau ne s'oppose pas à l'établissement et à l'exploitation de stations de télévision privées uniquement à titre d'expérience et à condition que les permis accordés pour ces stations soient limités à des exploitants entièrement qualifiés au point de vue technique et financier et que les permis soient assujettis aux conditions d'expropriation que le Bureau pourra juger à propos de fixer.

Le PRÉSIDENT: Cette recommandation date de 1936?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Fleming:

D. Je suppose qu'elle a été approuvée par le Ministre?—R. Oui et j'en ai une autre datée de septembre 1947, qui est ainsi conçue:

Le Bureau des gouverneurs est disposé à faire des recommandations relativement aux demandes de bonne foi pour l'exploitation de stations de télévision qui lui seront adressées et, en faisant ces recommandations, il tiendra soigneusement compte de l'intérêt public. Le Bureau considère qu'il est nécessaire que des règles techniques soient adoptées par le ministère des Transports pour la télévision et qu'on élabore un plan de répartition des fréquences, y compris les arrangements voulus avec les États-Unis.

D. Le Ministre a-t-il approuvé cette recommandation?—R. Oui.

D. Il y a donc eu cinq recommandations d'un caractère général relativement aux permis de stations privées de télévision, qui toutes ont été approuvées par le Ministre?—R. C'est exact.

D. Dans ces trois derniers rapports au Ministre était-il question d'autre chose que des trois déclarations de ligne de conduite de la Société Radio-Canada qui ont déjà été consignées—R. Je ne le pense pas, parce que, à l'époque, on ne s'est pas occupé de demandes spécifiques.

D. D'après ce que vous venez de dire, nous devons donc conclure que ces rapports ne contenaient pas autre chose que les déclarations de ligne de conduite qui nous ont déjà été communiquées par la Société Radio-Canada?—R. Exactement.

D. Le Bureau recommandait-il que ces déclarations de ligne de conduite soient appuyées et approuvées par le Ministre.—R. Oui.

D. A part ces propositions d'ordre général, la Société Radio-Canada a-t-elle transmis au Ministre des recommandations visant des demandes de permis spécifiques?—R. Je ne le pense pas.

Le PRÉSIDENT: Un instant. Je suppose que vous voulez parler de recommandations dont le Ministre aurait été saisi et qui auraient été renvoyées à M. Browne, sans quoi M. Browne ne pourrait parler de ce qu'il a vu peut-être dans les journaux. Le Bureau a pu adresser une lettre au Ministre sans qu'elle soit passée par M. Browne.

M. Fleming:

D. Tirons cette affaire au clair. Comment procède-t-on ordinairement? La recommandation va-t-elle d'abord au Ministre ou bien à vous?—R. Elle va d'abord au Ministre.

D. Qu'est-ce que fait généralement le département? Vous est-elle renvoyée à vous?—R. Elle est renvoyée au sous-ministre.

D. Elle vous est renvoyée pour avoir votre avis?—R. Pour y donner suite, par l'intermédiaire du sous-ministre.

D. Le Ministre approuve-t-il le document avant que vous le voyiez ou bien êtes-vous consulté avant qu'il soit approuvé?—R. On nous consulte avant de l'approuver, au cas où il y aurait des vices de forme ou des objections du point de vue technique.

D. Si quelque recommandation avait été faite, à moins que ce ne fut tout récemment, vous en auriez eu très probablement connaissance?—R. Je crois que oui.

D. Vous n'avez eu connaissance d'aucune recommandation visant une demande spécifique quelconque?—R. Non.

D. Donc, en matière de permis de stations privées de télévision, ces cinq rapports ont tous été transmis au Ministre qui les a tous approuvés.—R. Oui, que je sache.

M. LANGLOIS: J'aurais quelques questions à poser à M. Browne; elles portent en partie sur la page 1 et en partie sur la page 2 qui traite du même sujet.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Voudriez-vous me permettre de poser une seule question avant que nous changions de sujet. Vous n'avez eu connaissance d'aucune recommandation du Bureau de la Société Radio-Canada qui ait été rejetée par le Ministre?

Le TÉMOIN: Relativement à la bande de fréquence normale de radiodiffusion?

Le PRÉSIDENT: Pour la télévision ou d'une façon générale?

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): D'une façon générale.

Le TÉMOIN: Je n'en ai pas eu connaissance.

M. FLEMING: Je crois qu'on nous a déjà dit que le ministre ne s'écarte jamais des recommandations du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada qui sont faites en vertu de la Loi de la radiodiffusion.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que M. Dunton a déclaré dans son témoignage.

Le TÉMOIN: Pour ce qui est d'accorder un nouveau permis?

M. FLEMING: Oui.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. Langlois:

D. Je parle des permis pour les postes de réception privés. A la page 2, je vois que dans l'année financière de 1949-1950 il a été délivré 2,170,445 permis, qui ont rapporté un revenu brut de $4,989.354.33. Est-ce que cela vise uniquement les permis de postes de réception privés?—R. Oui.

D. Et je vois à la ligne suivante que vous avez versé $331,652.20 pour les commissions déduites par les distributeurs de permis. Est-ce que cela se rapporte aussi aux postes de réception privés?—R. Oui.

D. Au troisième paragraphe il est dit que les frais d'administration pour la distribution et l'enregistrement des permis de postes récepteurs se sont élevés à $305,729.07 en 1949-1950. Qu'est-ce que ces frais représentent au juste? Je suppose que c'est en plus de ce qui a été versé aux distributeurs de permis?—R. Oui, c'est en plus de la commission et vise le personnel ici à Ottawa où tous ces registres sont tenus. Je crois qu'il y a environ 105 employés. Vous trouverez le détail de ces frais dans l'Appendice V, monsieur Langlois.

D. Dans l'Appendice V?—R. Oui, vous les trouverez, je crois, dans le relevé qui est au bas du tableau, à la dernière ligne.

Le PRÉSIDENT: Le chiffre de $331,652.20 que vous avez mentionné figure dans l'avant-dernière colonne; l'autre chiffre de $305,729.07 figure dans la colonne précédente.

M. LANGLOIS: Je conclus donc, monsieur Browne, que le recouvrement du prix de ces permis de postes récepteurs privés a coûté en tout à votre ministère la somme de $637,381.27.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. FLEMING: L'an dernier.

M. Langlois:

D. Pour des recettes brutes de $4,989.354.33?—R. Oui.

D. Avez-vous calculé le pourcentage?—R. Oui, je crois qu'il est de l'ordre de 12 p. 100.

D. Environ 12 p. 100?—R. Dont la moitié pour les commissions.

M. FLEMING: C'est indiqué à l'Appendice I dans les deux derniers chiffres: 6·32 p. 100 pour les commissions et 5·74 p. 100 pour l'administration, ce qui fait un total de 11·79 p. 100 pour l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Je vous renvoie également à la page qui suit celle que vous regardiez, soit l'Appendice V, où c'est indiqué sous la forme d'un cercle.

M. LANGLOIS: Monsieur Browne, je sais que c'est une question très générale, mais êtes-vous satisfait des résultats de ce recouvrement des redevances pour les postes privés?

M. FLEMING: Pour les postes?

Le PRÉSIDENT: Qu'entendez-vous par: Êtes-vous satisfait?

M. LANGLOIS: Est-il satisfait du montant qu'il touche pour ces postes de réception privés. Tel est le terme employé dans le titre de l'exposé.

Le PRÉSIDENT: Je suppose qu'en anglais M. Browne appelle "station" aussi bien un poste récepteur qu'une station d'émission.

M. LANGLOIS: L'expression employée ici dans le document anglais est "private receiving station licences".

Le PRÉSIDENT: Peu importe, du moment qu'on sait de quoi il s'agit; or nous parlons tous d'appareils récepteurs.

Le TÉMOIN: Ce n'est pas l'appareil récepteur qui fait l'objet d'un permis, mais bien la personne qui fait fonctionner un poste de réception privé, lequel comprend notamment la pièce d'outillage qui s'appelle récepteur.

M. Langlois:

D. Je vois que vous avez émis 2,177,445 permis en 1949-1950. La plupart des membres du Comité n'ont pas eu le temps de prendre connaissance de ce rapport, mais quelle est la comparaison avec les chiffres de 1948-1949?—R. Il y a eu une augmentation, monsieur Langlois. Vous me demandez si, à mon avis, nous avons fait payer tous ceux qui devaient payer pour un permis?

D. Oui.—R. A cela je répondrai que oui. Au commencement de l'année...

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Que vous les avez fait payer...

Le TÉMOIN: Que nous les avons fait payer. Au début de l'année, nous avons remarqué qu'on prétendait dans les journaux et ailleurs qu'il y avait pas mal de gens qui se dérobaient à la taxe et qu'il y en avait un certain nombre,—disons un sur trois ou quatre,—qui n'avaient pas acheté leur permis. Cette nouvelle nous avait fort inquiétés et le 20 février 1950 nous avons adressé la note suivante à notre personnel de l'extérieur:

> Les inspecteurs sont probablement au courant des articles que publient depuis quelques mois les journaux au sujet des permis de radio et où il est dit qu'il y a environ 3,100,000 foyers où il y a des radios au Canada, ce qui voudrait dire que les deux tiers seulement des usagers ont un permis.
>
> A la suite de ces nouvelles de presse qui sont fondées sur un relevé fait par le Bureau de la Statistique, le bureau central a été prié d'expliquer l'écart qui semble exister entre le nombre de permis émis et le nombre de foyers possédant un radio. En conséquence, il est ordonné aux inspecteurs de faire immédiatement un relevé dans leur territoire, en prenant pour cela un certain nombre de rues typiques dans des villes et villages qui représentent assez bien la situation d'ensemble.

Étant donné l'explication qui précède on espère que les inspecteurs se rendront compte de l'importance qu'il y a à effectuer ce relevé promptement et avec précision, afin que le bureau central soit aussi bien renseigné que possible.

Pour l'information du Comité, je vais distribuer, monsieur le président, un résumé des résultats de ce relevé qui porte sur environ 48,000 foyers qu'on a visités d'un bout à l'autre du pays.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Qui ont été visités par vos percepteurs?

M. Langlois:

D. Vous n'avez pas besoin de me convaincre des très bons résultats que vous avez obtenus. En effet, à la suite de cette inspection 400 personnes ont été mises à l'amende dans ma propre circonscription et, qui plus est, quelques semaines seulement avant les élections.—R. Je crains que vous ne fassiez erreur, monsieur Langlois; je crois que ces poursuites ont eu lieu avant l'inspection.

D. En tout cas, je me rappelle que c'était juste avant les élections.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Pourrai-je poser quelques questions à ce sujet, monsieur le président?

M. LANGLOIS: Je n'ai pas encore fini, mais, bien entendu, monsieur Gauthier, si votre question se rapporte à ce que l'on discute en ce moment, je vous cède la place.

Le PRÉSIDENT: Je vous ferai remarquer, messieurs, que nous n'avons pas besoin de ces "après vous, mon cher Alphonse"! Que l'un d'entre vous pose ses questions.

M. Langlois:

D. Monsieur Browne, je crois comprendre qu'à part vos distributeurs vous faites percevoir ces redevances par les bureaux de poste et les banques, moyennant une certaine commission?—R. Et aussi par les marchands d'appareils de radio.

D. Et aussi par les marchands d'appareils de radio; mais, outre ces vendeurs de permis, vous avez des inspecteurs qui doivent fréquemment faire une tournée pour vérifier leur travail. Est-ce exact?—R. Pas tout à fait. Ils contrôlent le travail des percepteurs, mais uniquement pour recueillir des preuves en anticipation de poursuites. Je vous dirai que le 1er avril ces percepteurs, qui travaillent à commission, vont de maison en maison pour faire la vente directe des permis. Parfois les gens disent: "Je n'ai pas l'argent en ce moment, mais revenez". Les percepteurs doivent donc se présenter de nouveau plus tard, mais on exige qu'ils achèvent rapidement leur travail dans les territoires où nous avons un service de ce genre. Le 1er avril, chaque année, nous adressons aussi un avis à ceux qui ont acheté un permis l'année précédente, leur rappelant que leur paiement est échu. Nous attendons bien deux ou trois mois avant d'entreprendre des poursuites, mais, vu que notre personnel est restreint nous devons nous hâter pendant la belle saison. Nous commençons habituellement par la campagne et nous nous occupons des villes plus tard dans l'année. Les inspecteurs qui font le contrôle en vue de poursuivre les délinquants sont employés par le ministère à titre permanent, tandis que ceux qui font la sollicitation qui commence le 1er avril sont purement des agents à commission.

D. Vous dites que les avis sont envoyés à la fin de l'année budgétaire à ceux qui possédaient un appareil de radio l'année précédente pour les avertir que leur taxe est échue. Leur permet-on de vous payer directement sur réception de cet avis?—R. Oh! oui, c'est ce que beaucoup de gens font.

D. Vraiment?—R. Beaucoup de gens préfèrent envoyer leur argent soit aux inspecteurs qui sont nos agents régionaux, soit ici à Ottawa.

D. Cet avis dit-il que la redevance peut être adressée directement à votre bureau régional ou à votre bureau central ici à Ottawa?—R. Peut-être avons-nous un exemplaire de l'avis ici, monsieur Langlois.

D. Je ne pense pas que d'une façon générale les gens soient au courant de la chose.—R. Je n'ai malheureusement pas d'exemplaire de l'avis ici en ce moment, mais je pourrai en déposer un plus tard pour vous.

(M. Langlois, président intérimaire, prend la présidence.)

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Avez-vous envisagé ou estimé ce qu'il en coûterait à votre ministère si, au lieu d'avoir recours à ces solliciteurs que vous payez à commission, vous employiez un personnel régulier à appointements fixes, autrement dit, si vous preniez des employés permanents de votre ministère pour faire ce travail de perception, au lieu d'avoir recours à ces divers vendeurs?

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Vous voulez dire: au lieu d'employer des percepteurs?

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Je demande au témoin s'il a envisagé la chose?

Le TÉMOIN: Nous l'avons envisagé à différentes reprises, monsieur le président, mais nous considérons que notre façon actuelle de procéder est la meilleure dans les circonstances. Il y a environ de 8 à 9,000 agences d'émission en tout, y compris les bureaux de poste.

M. Stewart:

D. Combien de percepteurs avez-vous environ, monsieur Browne?—R. Je crains de ne pouvoir vous citer de chiffre, car on nomme des chefs percepteurs dans chaque territoire, qui à leur tour emploient leurs propres sous-agents pour effectuer le recouvrement, et nous ne savons pas combien de gens ils emploient effectivement.

D. Y en aurait-il plusieurs milliers?

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Le sous-agent touche vingt cents?

Le TÉMOIN: Le percepteur qui va de maison en maison touche vingt cents et le chef percepteur touche cinq cents ce qui fait un total de vingt-cinq cents.

M. STEWART: Je suppose qu'il doit y avoir des milliers de ces percepteurs qui vont de maison en maison.

Le TÉMOIN: Environ 1,500.

M. MURRAY: Monsieur le président, je remarque ici...

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Excusez-moi, je n'ai pas fini.

M. MURRAY: Eh! bien, faites donc.

Le président intérimaire:

D. Surtout dans les régions peu peuplées où il n'y a pas beaucoup de banques et aussi là où les bureaux de poste autorisés à vendre ces permis ne sont pas

très nombreux, n'est-il pas vrai, monsieur Browne, que les gens qui ont des appareils récepteurs sont parfois obligés de faire un long trajet pour aller acheter leur permis?—R. Oui, s'ils veulent se faire délivrer leur permis sur-le-champ, je suppose qu'il leur faut se déplacer, mais ils peuvent toujours envoyer un bon de poste ou un chèque.

D. N'est-il pas vrai aussi que vu que ces bureaux de poste ne touchent, je crois, que cinq cents...—R. Ce n'est pas le cas des bureaux de poste de la campagne qui, comme vous le constaterez, je crois, pour certains petits bureaux, touchent quinze cents.

D. N'est-il pas vrai, dis-je, qu'ils ne tiennent guère à vendre ces permis, parce que cela n'en vaut pas la peine?—R. Nous estimons que cela en vaut la peine, car cela ne prend que quelques minutes pour établir un permis en triplicata.

D. Je ne sais si vous avez reçu des plaintes à cet effet, mais moi j'en ai reçu.—R. Nous en avons reçu quelques-unes de différentes régions, mais pas un grand nombre.

D. Mais il y a des gens qui ont dû parcourir deux ou trois fois une très longue distance pour se faire dire par le receveur des postes qu'il manquait de formules et qu'il leur faudrait revenir?—R. Lorsqu'un receveur envoie son rapport, il doit indiquer combien il lui reste de formules et si sa provision est insuffisante on lui en envoie immédiatement d'autres.

D. Que diriez-vous maintenant du recouvrement de ces taxes de radio dans les régions où la réception est pour ainsi dire nulle?—R. Bien entendu, il est toujours difficile d'en effectuer le recouvrement dans ces endroits-là: les gens se refusent à acquitter la taxe. Ils demandent toujours à l'inspecteur ou aux percepteurs: "Qu'est-ce que cela nous donne? Le service est mauvais, nous n'entendons pas les stations, alors pourquoi paierions-nous pour un permis?" Naturellement nous répondons le mieux que nous pouvons, car notre but est de faire autant de recettes que possible.

D. N'objecte-t-on pas surtout que ces recettes sont destinées à une fin spéciale, qui est de procurer un revenu à la Société Radio-Canada et que du moment que cette dernière ne fournit aucun service, ils ne devraient pas être contraints de payer?—R. Oui, bien entendu, les gens invoquent de plus en plus cette excuse.

D. Vous avez dit, il y a un instant, que vous aviez étudié à plusieurs reprises la possibilité d'avoir un personnel régulier pour percevoir ces redevances. Avez-vous évalué ce que cela vous coûterait?—R. Oui, je crois que nous l'avons fait et nous avons calculé que cela nous coûterait environ un demi-million de dollars, ce qui augmenterait nos frais d'administration actuels d'environ $200,000.

D. Mais vous déboursez actuellement environ $637,000?—R. Je parle en ce moment des frais d'administration, indépendamment des commissions. En tenant compte des commissions, qui seraient supprimées sous un régime de ce genre, cela s'élèverait à un million de dollars, de $900,000 à $1,000,000.

D. Mais ces frais n'augmenteraient pas beaucoup proportionnellement à l'accroissement du nombre des permis qui seraient vendus?—R. Je suppose que par là vous supposez que l'on abandonnerait le système d'achat volontaire des permis et que chaque taxe serait perçue par un employé permanent du ministère qui irait de porte en porte.

D. Oui.—R. C'est le chiffre que nous avons évalué.

D. Ne pourriez-vous pas mieux contrôler la vente des permis? Vous auriez des dossiers permanents et vous traiteriez toujours avec le même employé. Cela

ne vous permettrait-il pas de mieux contrôler la vente de ces permis?—R. Peut-être que oui. Il y aurait une action positive dans chaque territoire, plutôt que de se fier à ce que les gens se procurent leur permis volontairement là où il ne se fait pas de sollicitation?

M. STEWART: Est-ce que cela vous vaudrait un million de dollars?

Le TÉMOIN: Je ne le pense pas. Je crois qu'en fin de compte le système que nous adoptons actuellement est le plus économique. Peut-être me permettrez-vous d'attirer votre attention dès maintenant, monsieur le président, sur le relevé qui a été distribué et où vous remarquerez...

M. FLEMING: Ce relevé devrait être consigné dès maintenant au compte rendu, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Oui. Êtes-vous tous d'accord sur cette proposition?

(La proposition est adoptée).

Province	Nombre de foyers visités — ayant un poste	Foyers sans permis	
		Nombre	Proportion
Terre-Neuve	415	110	26·50
Nouvelle-Écosse	1,845	205	11·11
Nouveau-Brunswick	852	33	3·87
Île du Prince Édouard	221	24	10·86
Québec	21,665	762	3·51
Ontario	13,419	1,453	10·82
Manitoba	2,557	119	4·65
Saskatchewan	3,426	117	3·41
Alberta	2,156	120	5·56
Colombie-Britannique	1,561	115	7·36
	48,117	3,058	6·35

Le TÉMOIN: A titre d'exemple, on a inspecté 48,000 foyers d'un bout à l'autre du Canada et là-dessus nous avons constaté que la proportion des appareils non autorisés était de 6·35%. En réalité, cette estimation est très généreuse, parce qu'elle comprend les indigents qui n'ont pas de permis et qui pourtant ont été inclus dans le relevé. Si l'on déduit la proportion des indigents, on arrive à une moyenne de 4·72% pour l'ensemble du pays.

M. FLEMING: Voulez-vous parler des indigents qui sont exonérés de la taxe? —R. Oui, qui en sont exonérés. Nous ne les obligeons pas à acheter un permis s'ils prouvent à l'inspecteur qu'ils sont dénués de ressources; nous les exemptons du paiement de la redevance jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de l'acquitter.

M. STEWART: Par indigents vous voulez dire ceux qui émargent à l'assistance publique ou à l'assistance-chômage?

Le TÉMOIN: Justement.

M. FLEMING: Simplement ceux-là? Vous ne voulez pas parler de l'exonération prescrite à l'alinéa 4 de l'article 66 du règlement?

Le TÉMOIN: Non, il n'est pas question de cela.

Le président intérimaire:

D. Répondant à M. Stewart il y a un instant, vous avez dit—vous voudrez bien me corriger si je fais erreur—que cela coûterait un million de dollars de plus?—R. Plus d'un million de dollars.

D. Plus que cela?—R. Pas plus, mais en tout, au lieu de $650,000.

D. Ce qui fait une augmentation d'environ $350,000.

M. Stewart:

D. Tâchons de conclure. Vos frais s'élèvent en tout à $305,527.00, à l'exclusion...—R....des commissions.

D. Oui. Or, vous me dites que vous avez environ 1,500 personnes qui font le recouvrement de ces taxes moyennant une commission Si vous les payez le moindrement, vous devez verser à chacun d'eux au moins $1,000 par an, ce qui ferait $1,500,000.—On n'aurait pas besoin alors de 1,500 percepteurs.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Vous n'aurez pas besoin de 1,500 percepteurs?

M. STEWART: Monsieur Browne pourra nous renseigner à ce sujet, mais à juger d'après le personnel actuel, vos frais devraient s'élever à $1,500,000.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Monsieur Stewart, vous n'êtes apparemment pas au courant de la façon dont ces sous-agents travaillent. Ils ont, par exemple, un percepteur principal pour tel district en particulier. Laissez-moi vous citer comme exemple ma propre circonscription où il y a deux percepteurs principaux qui eux-mêmes désignent des sous-agents. Ils peuvent en désigner autant qu'ils veulent, autant qu'il leur en faut. Or, je suis presque sûr qu'un seul homme pourrait suffire dans mon propre district.

M. RICHARD: Monsieur le président, il y a une chose dont vous ne tenez pas compte. Voulez-vous dire qu'il y a 1,500 percepteurs dans tout le pays y compris les sous-agents? Je crois que le chiffre de 1,500 vise les percepteurs principaux, les percepteurs officiels.

M. STEWART: Le témoin pourra nous le dire mieux que n'importe qui.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Oui, nous le saurons du témoin.

Le TÉMOIN: Oui, ce chiffre comprend les vendeurs. Nous appelons les sous-agents des vendeurs.

M. FLEMING: Ces gens-là travaillent-ils tous régulièrement?

Le TÉMOIN: Non. J'allais justement faire remarquer qu'on donne la priorité aux anciens combattants. Ils sont loin de travailler régulièrement, car la sollicitation s'effectue habituellement dans l'espace de trois ou quatre mois, après quoi le contrôle commence en vue des poursuites. Il faut donc que la sollicitation de porte en porte soit terminée avant que nos inspecteurs commencent leur travail de poursuite.

M. Stewart:

D. Monsieur Browne, si vous aviez un personnel régulier, combien d'employés supplémentaires pensez-vous qu'il vous faudrait pour effectuer comme il faut ces recouvrements et quel serait, d'après vous, le minimum d'appointements pour chacun?—R. Cela voudrait dire qu'il leur faudrait visiter toutes les maisons où il y a un poste récepteur au Canada?

D. Justement.—R. Vous ai-je bien compris?

D. Exactement.—R. Je crains de ne pouvoir vous donner une estimation sur-le-champ.

M. FLEMING: Ce serait tout un travail.

Le TÉMOIN: Nous avions ce relevé, car nous avons étudié des projets de la sorte il y a quelques années, mais je n'ai pas en ce moment les chiffres avec moi.

Le président intérimaire:

D. Il y a 262 circonscriptions électorales. Est-ce qu'un représentant par circonscription suffirait?—R. Non.

D. Cela suffirait dans ma circonscription et c'est une des plus vastes du Canada. J'ai l'habitude d'en faire le tour une fois par an et cela ne me prend qu'un mois et demi.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Cela ne peut pas être un travail qui dure toute l'année; il faut l'effectuer dans un délai de trois mois pour que les inspecteurs puissent faire ensuite leur tournée et voir combien de gens n'ont pas acheté leur permis.

M. RICHARD: Et qui, incidemment, paie leurs frais de déplacement.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Rien n'empêche les gens de faire leur remise par la poste au percepteur principal du district.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Prenons par exemple ma propre circonscription où il y a deux vendeurs. Lorsqu'ils ont fini leur sollicitation, le chef percepteur arrive.

M. RICHARD: J'ai demandé qui payait ses frais de déplacement.

M. Gauthier (Portneuf):

D. Un instant s'il vout plaît. Et c'est aussitôt après la visite du chef percepteur que les poursuites commencent. Le chef percepteur vient après que les vendeurs ont parcouru le district et s'il constate qu'il y a des gens qui n'ont pas acheté leur permis, alors on intente des poursuites.—R. C'est au chef percepteur que ce soin incombe; il dirige le service.

D. Supposons qu'il visite tous les foyers; dans certains cas on peut lui répondre que le propriétaire de l'appareil de radio achètera son permis au bureau de poste ou à la banque. S'il omet de le faire, le chef percepteur revient et lui rappelle qu'il n'a pas acheté son permis. Or, est-ce que ce chef percepteur est autorisé à vendre des permis lorsqu'il fait la tournée du district après les vendeurs? Je veux savoir s'il y est autorisé ou autrement dit s'il peut refuser de vendre un permis?—R. Oui, rien ne s'y oppose.

D. Peut-il refuser de vendre un permis?—R. Le chef percepteur?

D. Oui.—R. Non, il ne devrait pas refuser.

M. LANGLOIS: J'ai reçu des plaintes à cet effet.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): C'est à cela que je veux en venir.

M. LANGLOIS: Il y a tellement de gens qui ont affaire avec la vente des permis que les propriétaires d'appareils ne savent pas à qui s'adresser.

M. STEWART: Prenez, par exemple, ma propre circonscription, qui compte 20,000 foyers. Si un homme travaille le moindrement, il visitera 60 foyers par jour à raison de dix minutes chacun, ce qui fait dix heures de travail par jour; mais même à ce taux-là il ne peut pas les visiter tous.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Il ne peut pas toucher ces redevances lui-même, mais cela revient au même. Si l'on sait qu'il est là,—car, voyez-vous, ils ont trois ou quatre ou cinq ou peut-être dix personnes. Ces dernières n'ont pas toutes besoin d'envoyer leur redevance; il y a un bureau dans la localité.

M. STEWART: Elles font comme moi: elles attendent à la dernière minute.

Le TÉMOIN: Je crois que nous pouvons tirer cette affaire au clair, monsieur le président. Il est possible que ce soient les inspecteurs eux-mêmes qui refusent de

vendre un permis lorsqu'ils recueillent des preuves à l'appui des poursuites qui sont sur le point d'être intentées. Lorsque l'inspecteur permanent se présente pour savoir si la personne en question a un permis, il est probable qu'il ne compromettra pas sa cause en en émettant un à ce moment-là, si bien qu'un mois plus tard la personne incriminée reçoit un avis de poursuite.

M. Murray:

D. Dans votre liste, je vois le chiffre de 24,000 sous la rubrique "Divers" en Colombie-Britannique. Serait-il possible d'énumérer les villes et les districts?—R. Je peux vous procurer ce renseignement.

D. 23,392?—R. Nous n'avons pas le détail avec nous, mais je peux le faire établir.

M. MURRAY: Si tout le monde acquittait le prix de son permis, ce serait plus juste pour les petites stations de radio. Elles servent à faire de la réclame et à écouler des produits; or très souvent, si les gens n'ont pas acheté de permis, la liste des auditeurs indiquera disons 500 noms dans un petit district, quand il y en a probablement deux fois plus. Il serait bon que les gens achètent leur permis pour faire voir qu'ils savent gré du service qui leur est fourni et la station pourrait à son tour leur donner un meilleur service.

M. HANSELL: Monsieur le président, je ne sais pas si nous avons terminé la page 2 ou non.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Pardon, monsieur Hansell, j'aurai encore une autre question.

Le président intérimaire:

D. Monsieur Browne, avez-vous reçu des plaintes de propriétaires de postes récepteurs à l'effet que très souvent vos vendeurs ne tiennent pas à faire un long trajet simplement pour percevoir le prix d'un seul permis qui ne leur rapportera que 25c.?—R. Il arrive que nous ayons des plaintes de ce genre.

(M. Maybank reprend la présidence.)

M. Kent:

D. Votre système officiel de recouvrement pour les permis de radio n'existe que depuis le 1er avril de cette année?—R. C'est exact. Peut-être devrai-je motiver la proportion plus élevée qui figure dans ce relevé. En outre, nous n'avons pas reçu tous les rapports de l'administration provinciale. Peut-être pensait-on que nous n'en aurions pas besoin. Nous recommencions à neuf et je dois dire aussi que les permis à Terre-Neuve avant son entrée dans la Confédération comptaient à partir du 1er janvier et que beaucoup de gens avaient déjà acheté leur permis au cours des trois premiers mois de l'année; or, nous avons commencé à en faire la perception le 1er avril et cela commence à partir de cette date.

D. Pour faire suite à ce que disait M. Langlois au sujet de votre système actuel, d'après ce que je peux voir en ce moment, le résultat à Terre-Neuve l'an prochain indiquera que le système actuel est ou me semble bon, parce qu'il y a beaucoup d'endroits qu'on ne peut atteindre que par eau et où, d'après notre système, les gens sont obligés de prendre un bateau pour aller acheter un permis de radio au bureau de poste. Libre à eux d'agir comme ils l'entendent. N'est-ce pas exact?—R. Oui.

M. LANGLOIS: Mais pas tous les bureaux de poste.

M. KENT: Si.

M. LANGLOIS: Pas tous les bureaux de poste?

M. KENT: A Terre-Neuve, avant son entrée dans la Confédération.

M. LANGLOIS: Pas chez nous.

M. KENT: Non, à Terre-Neuve avant son entrée dans la Confédération. Or, en vertu du système actuel, si votre vendeur divise son district et place un agent dans une certaine section du littoral, cet agent, s'il est actif, pourra voir tout le monde; mais un seul homme ne pourrait jamais le faire dans le délai de trois mois.

Le PRÉSIDENT: Combien coûtait le permis à Terre-Neuve avant son entrée dans la Confédération?

M. KENT: Je crois que c'était exactement le même prix que maintenant; j'en suis même sûr.

Le TÉMOIN: Je crois savoir que c'était $2.

M. KENT: Je n'en sais rien; je n'en ai jamais acheté, ayant toujours envoyé le garçon de bureau. Je ne veux pas dire que je n'ai pas acquitté ma redevance.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Une visite à chaque foyer équivaut pour ainsi dire à un recensement général?

Le PRÉSIDENT: Presque. Ce ne serait pas un recensement de tous les habitants, mais de tous les chefs de famille.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Cela prendrait presque autant de travail.

M. MURRAY: Monsieur le président, est-ce que cette question a été posée... ?

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Stewart l'avait demandée à ce moment-là.

M. STEWART: Je l'avais fait plutôt par plaisanterie. Je me demandais s'il serait juste de conclure que les gens des Prairies et de la province de Québec ne tardent pas autant à se procurer leur permis que les gens d'Ontario.

M. FLEMING: La Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard semblent avoir un pourcentage plus élevé que l'Ontario.

M. STEWART: Je pensais à vous M. Fleming.

Le TÉMOIN: Peut-être est-ce parce que les amendes sont plus élevées; quant aux frais, je ne sais pas à combien ils se montent.

M. FLEMING: Dans l'Ontario, nous observons la loi, même si nous n'aimons pas cette taxe vexatoire.

M. MURRAY: La question est de savoir s'il ne conviendrait pas d'envisager la possibilité d'obtenir les permis sur place?

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas une question à poser à M. Browne. Il s'agit là d'une politique administrative et votre question embarrasserait M. Browne.

M. MURRAY: Eh! bien, je vous la pose à vous, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Elle ne m'embarrasse pas du tout, parce que je suis complètement indépendant et que mon avis n'a aucun poids dans les circonstances.

M. MURRAY: Si l'on pouvait connaître la vérité,—je ne dis pas que quiconque désire être malhonnête à ce sujet,— on se rendrait compte que beaucoup de gens n'achètent pas de permis. Dans certains districts où la réception est nulle ou mauvaise les gens ont un bon motif de ne pas payer, mais pour faire

en sorte que tout le monde acquitte la taxe, y compris les gens qui vivent en chambre ou qui ont un poste récepteur dans leur automobile ou leur bateau, cela prendrait énormément d'argent.

Le PRÉSIDENT: J'ai toujours trouvé que 12 ou 13 p. 100 de frais de perception pour des paiements qui ne sont pas sujets à contestation est un taux assez élevé. J'ignore si on s'en tient aujourd'hui à ce taux-là, mais du moins autrefois les gens qui faisaient le recouvrement de comptes contestables ou apparemment contestables à première vue, notamment les avocats et les agences de recouvrement, avaient l'habitude d'exiger 15 p. 100. Tel était le taux pour les comptes contestables et j'ai toujours trouvé que 12 ou 13 p. 100 était un taux assez élevé pour la perception des comptes de ce genre, bien que je ne vois pas comment le service en question pourrait le faire à meilleur marché. En disant cela, je n'accuse personne de gaspillage.

M. MURRAY: Prenez les poursuites locales, par exemple. Des centaines de poursuites sont intentées en Cour de police.

Le PRÉSIDENT: Naturellement, ces cas-là ne représentent qu'une petite proportion de l'ensemble, de sorte que, en général, il s'agit de paiement non contestés.

M. MURRAY: Lorsque des citoyens en vue dans une petite ville sont poursuivis pour ne pas avoir de permis de radio, cela crée toute une sensation. La radio aujourd'hui est un service d'utilité publique au même titre que l'éclairage électrique; aussi j'estime qu'on devrait exiger une taxe de tous les habitants du pays pour l'application de cette loi et abandonner ce système de droit de permis.

Le PRÉSIDENT: M. Benidickson avez-vous quelque chose à dire?

M. BENIDICKSON: Je venais simplement voir où vous en étiez rendus.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes si bien avancés que nous nous arrêterons lorsque vous serez prêt.

M. BENIDICKSON: Mais rien n'indique que le débat finira avant une heure et je me demandais si le Comité tient à inviter M. Howe à venir ici à une heure; cela à condition qu'il ne soit pas occupé, et je ne le lui ai pas demandé.

Le PRÉSIDENT: J'en doute, mais nous verrons.

M. LANGLOIS: Monsieur le président, nous nous réunissons cet après-midi, de sorte que nous pouvons prendre les mêmes dispositions pour cet après-midi que pour ce matin, dès que M. Howe sera prêt à venir.

M. STEWART: Je ferai remarquer qu'il est possible qu'il y ait un débat assez important à la séance du comité des comptes publics.

M. LANGLOIS: Cela ne durera qu'une heure.

M. STEWART: La discussion dure déjà depuis plusieurs heures.

M. FLEMING: Il est fort possible que nous n'ayons pas à retenir beaucoup plus longtemps le représentant du ministère des Transports et je ne pense pas que cela prenne beaucoup de temps à M. Howe ou à M. Benidickson pour exposer ce qu'ils ont à dire. Pourrions-nous terminer l'interrogatoire de M. Browne et entendre ensuite M. Benidickson, afin que M. Howe puisse venir ici à une heure?

M. LANGLOIS: Nous pouvons suspendre l'interrogatoire de M. Browne maintenant et commencer celui de M. Benidickson.

M. STEWART: Il y a plusieurs membres qui ne peuvent pas être ici, monsieur le président, à cause de cette très importante réunion du comité des comptes publics.

Le PRÉSIDENT: Avons-nous encore beaucoup de renseignements à demander à M. Browne?

M. BENIDICKSON: Puis-je descendre et ramener M. Howe à une heure?

Le PRÉSIDENT: Lorsque la Chambre aura terminé sa séance. Je crois que ce sera à peu près l'heure convenable et que nous serons prêts quand vous reviendrez. Je crois que la parole est à M. Riley.

M. Riley:

D. Quand commencez-vous habituellement vos poursuites pour la nouvelle année budgétaire?—R. Vers le milieu de juin; le 15, je crois.

D. C'est la ligne de conduite adoptée par le ministère? Vous ne poursuivez pas avant cela?—R. Non, quoiqu'on ne le crie pas sur les toits.

M. FLEMING: Alors vous ferez bien de vous hâter à vous procurer votre permis.

Le TÉMOIN: Cela nous prend un peu de temps pour faire le calcul des permis d'après les rapports qui nous viennent.

M. STEWART: Je suppose que c'est à peu près l'époque où vous allez sévir.

M. Riley:

D. D'après votre règlement, on ne peut pas acheter de permis pour l'année qui vient avant le 31 mars?—R. Avant le 1er avril. C'est exact.

D. Ne pensez-vous pas que c'est ridicule?—R. Nous avons eu des plaintes à cet effet, mais nous voulions que tout le monde, c'est-à-dire le service de sollicitation de porte en porte, les bureaux de poste et autres, aient le temps de transmettre leurs rapports.

D. Si je ne me suis pas procuré un permis de radio avant minuit le 31 mars, j'ai enfreint la loi. Je n'ai jamais rien vu de plus ridicule.—R. Théoriquement parlant, c'est exact.

D. C'est exact?—R. Oui.

D. C'est également ridicule, vous en conviendrez.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas le témoin qui fait le règlement et vous ne devriez pas lui demander de juger ceux qui le font.

M. RILEY: Un instant, monsieur le président. Je considère que les gens devraient avoir l'avantage d'acheter leur permis de radio à l'avance, tout comme cela se fait pour les propriétaires d'automobiles ou quiconque doit se procurer un permis. Personne ne devrait être placé dans une position où il est forcé d'enfreindre la loi et c'est justement ce qu'on fait.

Le PRÉSIDENT: En réalité, vous avez un mois pour vous procurer votre permis. Vous êtes coupable dès la date d'échéance et si rien ne vous arrive, c'est simplement parce que le ministère a pour politique de ne rien faire avant l'expiration d'un certain délai. C'est bien cela, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: C'est bien cela: comme je l'ai dit, nous ne commençons pas à intenter des poursuites avant le 15 juin.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je suis d'accord avec M. Riley. La situation est d'autant plus ridicule qu'on n'a pas besoin pour cela d'un fonctionnaire du ministère; n'importe qui peut le faire, simplement en y apposant sa signature. Vous êtes alors à la merci d'un magistrat et vous aurez une mauvaise réclame dans le journal de la localité.

Le TÉMOIN: Je crois qu'on ne peut pas entreprendre de poursuites de ce genre sans l'ordre du Ministre.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je l'ignorais.

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas moins vrai qu'on peut commettre une erreur.

M. SMITH: (*Calgary-Ouest*): Cela m'amuse quand je vois dans les journaux qu'un magistrat a eu à autoriser des centaines de poursuites intentées à des gens qui ont négligé de se procurer un permis de radio. Bien entendu, il se contente de les signer.

M. RILEY: Et les fonctionnaires font leur devoir en ne poursuivant pas avant cela.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Il ne serait pas difficile de nous permettre d'acheter notre permis de radio comme nous le faisons pour notre permis d'automobile,—ceux d'entre nous qui désirent éviter la Cour de police.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Browne, je crois que vous feriez bien de signaler ces avis à l'attention de votre Ministre, afin de voir si l'on ne pourrait pas faire quelque chose à ce sujet.

M. RILEY: Monsieur le président, la chose a déjà été signalée à l'attention du ministre. Je crois que le Comité devrait formuler une proposition.

M. FLEMING: En faire mention dans notre rapport.

M. LANGLOIS: Quand on rédigera le rapport, j'aurai certaines propositions à faire.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Je me demande si je pourrais passer à un autre sujet?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hansell désirait poser une question et il n'en a pas encore eu l'occasion.

M. Hansell:

D. A la page 2, à propos du même sujet que nous discutions il y a quelques instants, il est dit au paragraphe 1 "Au cours de l'année budgétaire de 1949-1950, il a été délivré 2,177,445 permis, représentant une recette brute de $4,989,000". Est-ce que cela comprend les commissions?—R. Non.

D. Alors on devrait dire "représentant une recette nette".—R. Peut-être cela induit-il en erreur. En effet, on devrait dire "représentant une recette globale", c'est-à-dire le montant exact d'argent que le ministère a reçu des agences de distribution.

D. De sorte que la somme de $4,989,000 en chiffres ronds et le montant des commissions, soit $331,000 en chiffres ronds, représentent la somme globale qui a été perçue pour les permis de radio dans l'ensemble du pays?—R. Oui, c'est la somme globale qui était à la disposition de la Société Radio-Canada.

D. Si bien qu'il n'est pas vrai, comme on l'a dit à la Chambre l'autre soir, que les commissions ont été payées deux fois?—R. Ce n'est pas le cas.

D. Donc, suivant le paragraphe 4, les frais d'administration en 1949-1950 se sont élevés à $305,000 en chiffres ronds. La Société Radio-Canada ne touche pas cette somme?—R. Non.

D. Mon erreur est due à cette partie du texte de la loi qui figure au bas de la première page et qui dit: "Montant brut provenant chaque année des permis de postes récepteurs et de stations d'émission privés, sans déduction des frais de perception ou d'administration". Le texte de la loi serait plus clair s'il y avait

un point juste après le mot "privés". C'est une simple remarque que je fais. C'est tout ce que j'avais à demander, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Cela doit être la modification que nous avons apportée dernièrement à la loi.

M. HANSELL: Oui, je le comprends.

M. Smith (Calgary-Ouest):

D. Bien que les commissions ne soient pas payées deux fois, le montant qu'elles représentent l'est: d'abord au vendeur de permis et de nouveau à la Société Radio-Canada?—R. Le montant de la commission est déduit par le vendeur de permis et pour que la Société Radio-Canada touche le plein montant de $2.50 le ministère comble la différence à même le crédit voté par le Parlement.

D. Alors vous payez disons $10 au vendeur de permis, ce qui représente les frais; puis vous payez ce $10 à Radio-Canada?

M. HANSELL: Le ministère ne perçoit pas le plein montant en premier lieu.

Le PRÉSIDENT: On paie effectivement deux fois, mais pas de cette façon. Si vous disiez qu'on paie $2.50, vous seriez à peu près dans le vrai.

Le TÉMOIN: On paie 15 cents à certains agents et 25 cents à d'autres.

Le PRÉSIDENT: L'agent ne remet pas ce montant à M. Browne.

M. SMITH: (*Calgary-Ouest*): Mais je parle des frais. Ces frais que nous n'avons jamais touchés et qui sont probablement gardés par celui qui délivre le permis, le ministère les paie à la Société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Prenez votre cas par exemple. Vous avez versé ces 25 cents et le percepteur les a gardés; puis comme contribuable, vous avez versé de nouveau une partie de cette somme à M. Dunton par les soins de M. Browne.

M. SMITH (*Calgary-Ouest*): Jai payé disons $2.50. M. Untel garde là-dessus 25 cents et nous indemnisons la Société Radio-Canada pour autant à même les revenus publics du pays.

Le PRÉSIDENT: Exactement.

M. HANSELL: Oui, monsieur le président, mais le ministère ne touche que $2.25 et non $2.50.

Le PRÉSIDENT: Justement et il y ajoute 25 cents qu'il remet à M. Dunton.

M. FLEMING: Et le contribuable paie aussi les frais d'administration du ministère des Transports, indépendamment de la commission?

M. Riley:

D. Le ministère a-t-il songé à faire vendre les permis par les marchands d'appareils de radio?—R. Oui, les marchands d'appareils de radio émettent des permis à raison d'une commission de 15 cents.

D. Vendent-ils effectivement beaucoup de permis?—R. Les marchands de postes récepteurs sont tenus de rendre compte chaque mois au ministère de toutes leurs ventes d'appareils de radio.

M. Langlois:

D. Monsieur Browne, est-ce que votre ministère a envisagé la possibilité de concéder ce privilège,—si je peux l'appeler ainsi,—de la vente des permis à tous les bureaux de poste et à tous les petits établissements bancaires, tels que les caisses populaires de la province de Québec?—R. Je crois qu'il a été décidé

que toutes les banques à charte seraient autorisées à vendre des permis de radio.

Le PRÉSIDENT: Les caisses populaires n'entreraient pas dans cette catégorie.

M. LANGLOIS: Je parle de différents districts. Dans quelques-uns d'entre eux il n'y a pas de banques, mais seulement une petite caisse populaire et un petit bureau de poste qui n'a pas le droit de percevoir les redevances pour les permis de radio, si bien que les gens sont obligés de faire un long trajet pour se procurer leur permis.

Le PRÉSIDENT: Je croyais que tous les bureaux de poste faisaient la perception?

M. LANGLOIS: Pas tous, monsieur le président; rien que ceux qu'on appelle "bureaux comptables".

M. Murray:

D. A mon avis, ce privilège devrait être accordé aux caisses de crédit et aux coopératives. Dans notre région, je n'ai trouvé personne qui soit disposé à faire le recouvrement de cette taxe; j'ignore si le ministère a trouvé quelqu'un. —R. Nous estimons que si on augmente trop le nombre des distributeurs actuels, cela diminuera les recettes des solliciteurs et des vendeurs.

M. Langlois:

D. Mais avec le système actuel vous ne donnez guère de chance à vos vendeurs. Dans les grandes villes où un vendeur a une moins grande distance à parcourir, vous accordez le privilège de vendre aux bureaux de poste et aux banques, si bien qu'il ne reste plus au vendeur que les endroits éloignés, qui exigent un long trajet et pour lesquels il ne touche que 25 cents. Je ne pense pas que vous lui donniez là une bien belle chance.—R. Je ne pense pas que depuis l'inauguration du services de sollicitation à domicile nous ayons beaucoup accru le nombre de ces agences fixes de distribution.

D. Vous avez quand même les banques à charte et les bureaux de poste comptables?—R. Je crois que presque toutes ces agences vendaient des permis avant que le service de sollicitation à domicile ait été inauguré.

M. Stewart:

D. Du point de vue matériel, êtes-vous d'avis que le système donne de bons résultats?—R. Nous sommes d'avis que le système fonctionne très bien.

M. Langlois:

D. Monsieur Browne, combien de fois changez-vous d'agents principaux?— R. Nous parlions il y a un instant de la cherté des frais de perception. Je crois que le président a exprimé l'avis que ces frais étaient élevés, mais quand on considère que nous percevons une somme de $2.50 de plus de deux millions de personnes différentes, je trouve que ces frais ne sont pas bien élevés.

Le PRÉSIDENT: Je ne voudrais pas qu'on interprète mes remarques comme étant à l'encontre de ce que vous venez de dire. Tout en croyant que cette moyenne pour l'ensemble d'un recouvrement de dettes non contestables soit assez élevée, j'estime néanmoins que vu l'étendue du territoire à parcourir de Terre-Neuve à l'archipel de la Reine Charlotte et la modicité du montant à percevoir dans chaque cas, il est très compréhensible que les frais soient élevés. Néanmoins, il est regrettable que pour des dettes non contestables les frais de recouvrement doivent s'élever à près de 12 p. 100. C'est une assez grosse dépense et ce serait une bonne chose si l'on pouvait trouver une autre méthode.

M. LANGLOIS: Monsieur le président, sans vouloir critiquer le système actuel, je voudrais savoir de M. Browne jusqu'à quel point on a dû changer d'agents principaux depuis quelques années dans ces régions éloignées.

M. RILEY: Vous voulez parler des vendeurs.

M. Langlois:

D. Les agents principaux, les percepteurs principaux, car je crois que ce sont les sous-agents qu'on appelle vendeurs?—R. Vous voulez dire les chefs percepteurs?

D. Oui.—R. Je dois dire qu'ils changent relativement souvent; cela est dû à ce que le travail ne dure qu'une partie de l'année.

D. N'est-il pas vrai qu'ils ne font pas d'argent, que ce n'est pas un travail lucratif.

Le PRÉSIDENT: C'est parfois un travail lucratif dans les grandes villes, mais je ne pense pas qu'il puisse l'être à la campagne.

M. Riley:

D. Monsieur Browne, il appert que 96 p. 100 des gens du Nouveau-Brunswick acquittent leur taxe de radio et 89 p. 100 seulement dans l'Ontario. Ne pourrait-on pas trouver le moyen de remédier à cet écart?—R. Tout ce que je peux dire, c'est que nous faisons de notre mieux avec le personnel dont nous disposons. S'il fallait essayer de faire le recouvrement du reste, soit 9 p. 100 ou à peu près, les frais seraient hors de proportion avec ce que cela nous coûte pour percevoir les premiers 90 p. 100.

D. Alors il faut s'en tenir là? Il n'y a pas de solution?—R. La solution, bien entendu, consisterait à avoir un personnel plus nombreux. On pourrait élever la moyenne de cette façon, mais je considère qu'il faut compter dans une large mesure sur l'honnêteté des gens.

D. Je ne pense pas que ce soit simplement une question d'honnêteté de la part des particuliers. Ils sont tous bien intentionnés, mais ils ne peuvent pas atteindre les vendeurs. Pour moi, il y a une lacune dans le système.—R. Cela est peut-être dû en partie à la proximité de la frontière. On n'a pas besoin de permis de l'autre côté de la frontière et les gens manifestent une certaine hostilité quand on leur demande de payer leur redevance. A vrai dire, la perception est difficile dans cette région.

D. Ne pourrait-on pas envoyer un avis?—R. Évidemment la perception est difficile dans cette région.

D. Mais ne pourrait-on pas adresser un avis à tous ces gens-là, leur disant que s'ils ne se procurent pas un permis, ils seront passibles de poursuites?

Le PRÉSIDENT: C'est ce qu'on fait à Winnipeg.

Le TÉMOIN: J'ai ici un spécimen de l'avis qu'on envoie le 1er avril.

M. Riley:

D. Depuis quand en envoie-t-on?—R. Depuis au moins vingt ans.

D. Je n'en ai jamais vu.

M. LANGLOIS: Il n'est pas dit dans cet avis que les paiements peuvent être faits directement.

Le TÉMOIN: Il y est dit ceci:

> On peut se procurer des permis aux bureaux de poste dans les cités et grandes villes, de même que des marchands d'appareils de radio

et d'autres distributeurs autorisés. Si vous ne pouvez pas vous procurer un permis sur place, obtenez-en un de l'Inspecteur de la Radio le plus proche ou faites remise de votre redevance à la Division de la Radio, Ministère des Transports, Ottawa.

M. Hansell:

D. Monsieur le président, M. Browne pourrait-il nous dire ce qui arriverait si l'on supprimait tous les vendeurs et si seuls les bureaux de poste étaient chargés d'émettre les permis? Aurait-on un meilleur résultat?—R. Si l'on considère l'ensemble de la situation, monsieur Hansell, je ne le pense pas, surtout la première année, parce que dans beaucoup de cas, surtout à la campagne, les gens attendent que le vendeur se présente.

M. LANGLOIS: N'avez-vous pas dit il y a un instant, monsieur Browne, en réponse à une de mes questions, que vous exerceriez un meilleur contrôle si vous vendiez les permis vous-mêmes? C'est ce que j'avais compris.

Le TÉMOIN: On exercerait un meilleur contrôle si tous les permis étaient délivrés par les soins d'un personnel permanent, mais cela nous coûterait beaucoup plus cher.

M. BOISVERT: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez interrompu M. Hansell, monsieur Boisvert.

M. HANSELL: Je me permettrai d'aller un peu plus loin, en disant que dans le cas des permis d'automobiles, dont le nombre, je suppose, est au moins égal à celui des permis de radio, les autorités n'ont pas d'agents qui font le tour du pays pour les vendre: les gens savent qu'ils peuvent se les procurer à un certain endroit. Même à la campagne, les gens vont habituellement au bureau de poste toutes les semaines ou toutes les deux semaines.

Le TÉMOIN: C'est très vrai, monsieur Hansell, mais ils ne conduisent pas leur appareil de radio dans les rues.

M. FLEMING: Pour que la police le voit.

Le TÉMOIN: Pour que la police le voit.

M. Hansell:

D. Je le comprends, mais je ne sache pas que cela fasse une grande différence. Les bureaux de poste ont un registre indiquant les permis qui ont été délivrés les années précédentes et il leur est facile d'envoyer des avis. Cela n'empêcherait pas les inspecteurs de faire leur tournée. Toutefois je comprends que les gens hésitent toujours à se procurer un permis, parce que cela leur cause une dépense.—R. En réalité, au début, les bureaux de poste étaient les seules agences de distribution et ce n'est que plus tard qu'on en a établi d'autres.

D. Est-ce parce qu'on pensait que cela faciliterait le recouvrement de la taxe?—R. Oui, on trouvait qu'il n'y avait pas assez de gens qui se procuraient volontairement leur permis.

M. LANGLOIS: N'est-il pas vrai...

Le PRÉSIDENT: Pardon, monsieur Langlois, mais M. Boisvert, qui a pris très peu souvent la parole, aurait une question à poser.

M. Boisvert:

D. M. Browne peut-il nous dire à qui vont les amendes payées par les personnes qui sont poursuivies?—R. Elles vont au receveur général.

D. Pouvez-vous nous dire combien représentaient ces amendes l'an dernier?

M. RILEY: Elles devraient aller à la Société Radio-Canada.

M. LANGLOIS: Non, M. Dunton s'y opposerait.

Le TÉMOIN: L'an dernier, elles se sont élevées à $27,064.30.

Le PRÉSIDENT: C'est une bagatelle pour la Soeiété Radio-Canada.

M. RILEY: On pourrait s'en servir pour relever certains traitements.

Le PRÉSIDENT: Cela permettrait probablement de redresser en partie les griefs mentionnés par le témoin qui était ici hier.

M. LANGLOIS: Monsieur Browne, relativement aux chiffres du relevé que vous avez déposé il y a un instant et qui est intitulé "Relevé des postes récepteurs dans les villes et villages, 1950", n'est-il pas vrai que la proportion indiquée est basée sur des renseignements pris à autres sources que votre ministère?

Le TÉMOIN: Non monsieur, ces renseignements ont été recueillis par les inspecteurs permanents du ministère, les mêmes inspecteurs qui s'occupent des poursuites. Nous considérons que ces renseignements sont authentiques, parce que les gens chez qui l'on s'est présenté savaient que les personnes qui les demandaient étaient des agents du ministère et qu'ils auraient hésité à donner de faux renseignements.

M. STEWART: Si bien que cette histoire voulant que 66 p. 100 seulement des Canadiens se procurent un permis est absolument inexacte?

Le TÉMOIN: Il semble que oui, d'après ce relevé.

M. RILEY: C'est un relevé pris un peu partout dans le pays à titre d'exemple?

Le TÉMOIN: Il porte sur environ 50,000 personnes.

Le PRÉSIDENT: C'est un assez bon exemple de l'ensemble.

Le TÉMOIN: Oui. Les nouvelles que nous avions lues nous avaient inquiétés; aussi avons-nous décidé de nous rendre compte nous-mêmes de ce qui en était, ou du moins autant que possible.

M. Riley:

D. Les consultations populaires ne sont pas toujours exactes.—R. M. Gallup s'en est rendu compte.

D. Pensez-vous que si la Société Radio-Canada présentait à son programme de *"Stage 50"* une pièce ayant pour thème une de ces poursuites, cela faciliterait le recouvrement des redevances?—R. La Société Radio-Canada nous a aidés à maintes reprises en radiodiffusant nos avis et je crois que nous avons inséré un peu de propagande, si je peux dire, dans quelques-uns des programmes, ce qui a activé le recouvrement des redevances.

M. FLEMING: De la propagande! eh! eh!

Le PRÉSIDENT: Nous devions arrêter l'interrogatoire du témoin pour entendre M. Benidickson et probablement M. Howe. Ce dernier n'a pas encore pu venir, mais M. Benidickson dit qu'en son absence, il nous fournira les renseignements que devait donner M. Howe, en même temps que les siens. Si vous le voulez

bien, nous terminerons l'interrogatoire de M. Browne pour entendre M. Benidickson et aussi M. Howe s'il vient, après quoi nous ajournerons, afin de préparer notre rapport. Est-ce que cela vous convient?

(La proposition est adoptée).

M. W. Benidickson, député est appelé.

Le PRÉSIDENT: M. Benidickson désire nous exposer une certaine situation. Je crois vous avoir déjà indiqué un peu de ce que j'en connais, mais nous écouterons maintenant ce que M. Benidickson a à nous dire et nous pourrons l'interroger, au besoin.

On me fait également signe de l'autre bout de la table, voulant dire, je crois, que nous pourrons avoir à interroger les représentants de la Société Radio-Canada à la suite de ce que dira M. Benidickson, et c'est probablement juste. Est-il convenu que nous continuerons la séance jusqu'à ce que nous ayons fini la discussion du sujet.

(La proposition est adoptée).

Monsieur Benidickson, vous savez que vous pouvez toujours vous mettre à votre aise avec vos collègues, sans toutefois vous montrer irrespectueux.

Le TÉMOIN: Je m'efforcerai de suivre votre conseil. J'apprécie comme il convient l'avantage qui m'est offert de vous parler du problème de la radiodiffusion dans la circonscription de Kenora-Rainy-River,—problème qui existe de longue date,—et particulièrement dans le district judiciaire provincial de Rainy-River proprement dit. M. Howe, qui défend actuellement un projet de loi à la Chambre, est incapable de venir personnellement vous entretenir d'un situation identique qui existe dans la circonscription de Port-Arthur.

Je crois que je devrais d'abord vous donner une idée de l'emplacement et de l'étendue de ces circonscriptions. A elles deux elles couvrent plus d'un tiers de la superficie terrestre de l'Ontario et se trouvent dans le centre du Canada, chacune d'elles allant de la frontière américaine jusqu'à la limite nord et de la frontière du Manitoba jusqu'à 700 milles à l'est.

Nous estimons que depuis que la radio est devenue une exploitation de l'État nous sommes restés trop longtemps sans avoir de service. Je tiens à signaler au Comité que lorsque la Société Radio-Canada a été fondée l'intention était de ne pas négliger des régions comme celles-là et permettez-moi de faire consigner les paroles prononcées par M. Bennett, qui était premier ministre lors de la création de la Société Radio-Canada. Les voici telles qu'elles sont rapportées à la page 3020 du Hansard:

"Seule l'étatisation du système assurera au peuple de ce pays, sans qu'il soit question de classe ou de localité, des avantages égaux de la radiodiffusion. La radiodiffusion par des compagnies privées doit nécessairement établir une distinction entre les diverses sections du pays, d'après leur chiffre de population".

En 1936, M. Arthur Beaubien, président du Comité parlementaire de la radiodiffusion s'exprimait de la façon suivante, ainsi qu'il est consigné à la page 3789 du Hansard:

"Le Comité a également constaté que de nombreuses parties du Canada sont mal desservies et que les gens qui acquittent le droit de licence ont lieu de se plaindre. En recommandant qu'il soit permis à la Société Radio-Canada d'emprunter $500,000 du Trésor, le comité a veillé à ce que la radiodiffusion atteigne ces districts éloignés."

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des exemplaires de cet exposé?

Le TÉMOIN: J'ai remis à chacun des membres du Comité, il y a quelques semaines, un exemplaire de l'exposé que j'ai présenté dernièrement à la Commission royale sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences et je crois qu'il m'en reste quelques autres. Cet exposé décrit le problème de la région de Rainy River, mais je ne me propose pas de le citer plus longuement.

M. STEWART: Lu, noté et classé.

Le TÉMOIN: Je tiens aussi à rappeler simplement au Comité que le sujet a été examiné d'une façon générale par des comités parlementaires antérieurs. C'est ainsi que le rapport de 1942, après avoir fait allusion "au principe posé par des comités parlementaires précédents au sujet de l'extension des services de la Société pour obtenir un rayonnement national complet", dit plus loin: "Votre Comité recommande encore que tous les efforts soient accomplis pour éviter la duplication des émissions dans les mêmes régions, et pour offrir aux auditeurs un choix de programmes jusqu'à ce que le service soit plus amplement développé".

Le rapport de 1944 dit: "Le service général de la radiodiffusion au Canada devrait être uniforme". En 1946, lorsqu'il a été recommandé de voter une somme d'argent sous forme de prêt pour des dépenses de premier établissement et de supprimer la limite de $500,000 prescrite par la loi, le Comité s'est exprimé en ces termes: "Votre Comité a été heureux de constater que la Société songe à l'avenir lorsqu'elle envisage la nécessité d'installations perfectionnées. Il reconnaît en général le besoin d'une augmentation dans la puissance des différentes stations de Radio-Canada pour améliorer le service radiophonique aux régions les plus éloignées. Il approuve aussi le projet d'établir des stations à fréquence modulée dans les centres importants".

Je vous signale cela, parce qu'on a construit une nouvelle station très puissante au Manitoba il y a une couple d'années, qui devait, espérions-nous, améliorer considérablement les services de la radio canadienne dans notre région.

Le président:

D. Ce que vous entendez par "notre région" ne comprend pas la circonscription de M. Howe?—R. Non, simplement Rainy River.

D. On n'avait jamais pensé que la station irait plus à l'est que cette région-là?—R. Non. Je me propose de parler spécialement de Port-Arthur dans un instant.

Le service de la station CBW dans la région de Rainy River est décrit dans l'exposé que j'ai présenté à la Commission et dont des exemplaires ont été communiqués aux membres du Comité. Dans Rainy River nous avons une station privée à Fort-Frances et les gens de cette région désirent qu'elle radiodiffuse les programmes nationaux de la Société Radio-Canada, estimant que c'est la meilleure façon de faire profiter la majorité des habitants du service de la Société.

D. Quelle est la population de Fort-Frances?—R. La ville proprement dite compte maintenant à peu près six mille habitants. L'ensemble du district de Rainy River a une population d'environ 25,000 habitants et il rapporte actuellement à peu près $9,000 par an en permis de radio. Vous pouvez vous imaginer que le paiement de ces redevances fait l'objet de bien des protestations, étant donné que le service des émissions nationales n'est pas satisfaisant.

Ce que je demande au Comité, c'est de faire plus qu'il n'a fait dans le passé au point de vue de ces observations générales concernant l'étendue du service

et je compte qu'il prendra note particulièrement au moins de quelques-uns des territoires qui sont encore négligés. Nous considérons qu'on devrait nous faire bénéficier d'une des différentes solutions qui sont offertes.

En premier lieu, nous avons toujours été partisans d'un service de radiodiffusion national. Quelle que soit la méthode employée, nous préférons avoir le service de la Société Radio-Canada dans cette région, mais si la chose est impossible, nous estimons qu'il est injuste de percevoir une taxe spéciale à cet effet de gens qui apparemment ne bénéficient d'aucun service. Je peux dire que cette opinion est partagée par un ancien membre en vue du Conseil d'administration de la Société Radio-Canada, M. B. K. Sandwell, qui, dans une lettre qu'il m'adressait le 18 février 1947, me disait ceci: "Une façon équitable de régler cette situation (tant que le prix du permis ne pourra pas être augmenté, ni le service amélioré) serait d'exonérer de la taxe tous les postes récepteurs là où l'on ne peut pas fournir un service de radiodiffusion tolérable".

En troisième lieu, le Comité pourrait remédier à notre situation en recommandant que la Chambre des communes vote des crédits spéciaux pour assurer le service de radiodiffusion dans les territoires qui, à l'avis du Comité, ne sont pas assez éloignés ou assez peu peuplés pour ne pas mériter d'en avoir.

D. Vous voulez dire par là, je suppose, que crédit spécial devrait spécifier le service de Radio-Canada à tel et tel endroit déterminé et à tel et tel prix. Vous avez parlé d'un crédit spécial à cet effet, voulez-vous préciser M. Benidickson? Vous êtes ici à double titre, parlant au nom du très honorable M. Howe et en votre nom personnel; or M. Howe appartient à cette catégorie relativement restreinte de gens qui votent les crédits ou les recommandent. Devons-nous comprendre que M. Howe, un membre du cabinet des ministres, demande que des fonds soient votés de la façon que vous venez de décrire?—R. Monsieur le président, je crois savoir qu'on a toujours fourni des crédits parlementaires à la Société Radio-Canada avec une grande latitude, soit en lui transportant le produit d'une taxe spécialement réservée à cet effet ou au moyen de prêts pour les frais de premier établissement. Jusqu'à présent le gouvernement a jugé que l'on ne devait pas intervenir dans l'emploi que la Société Radio-Canada faisait de ces fonds. Toutefois, je dirai qu'après avoir si longtemps attendu, il y a des gens qui ne comptent plus que la Société Radio-Canada solutionne certains problèmes d'isolation et qui pensent que, malheureusement pour nous, elle a consacré les crédits en question à d'autres objets, tels que des postes d'émission à haute puissance dont la situation semble indiquer qu'ils ne sont pas destinés essentiellement à desservir les régions éloignées.

M. Stewart:

D. Croyez-vous que le fait de ne pas avoir étendu son réseau soit dû à ce que la Société Radio-Canada ne désire pas vous faire bénéficier de son service? —R. Je crois que si ses ressources étaient en premier lieu insuffisantes, elle a jugé, en en faisant la répartition, que d'autres choses étaient plus importantes.

D. C'est une question de jugement.—R. C'est affaire de jugement de sa part, mais nous ne sommes plus enclins à croire que son jugement nous est favorable; c'est pourquoi nous demandons instamment de voter des crédits parlementaires spéciaux.

D. Vous reconnaissez que les ressources de al Société Radio-Canada sont extrêmement limitées et que dorénavant la Société doit s'attendre à un déficit? —R. C'est son cas actuellement, mais quand je regarde ses comptes des trois

ou quatre années passées, je constate que ses recettes de l'an dernier dépassent de plus de $2,000,000 celles de 1945-1946 et je constate aussi que ses dépenses de réseaux, c'est-à-dire ses dépenses pour étendre les services du genre de celui dont nous avons besoin dans la région de Rainy River, n'ont augmenté que de $100,000.

D. Vous rendez-vous compte que, cette année, la Société Radio-Canada est susceptible d'avoir un déficit de près de $900,000?—R. Oui et cela confirme probablement d'autant plus le besoin d'un crédit parlementaire.

D. Voici ce à quoi je veux en venir: C'est à la Société Radio-Canada qu'il appartient de décider et elle a le droit d'avoir son opinion, même si certains d'entre nous ne la partagent pas. Mais si elle n'a pas pu fournir le service que nous voudrions tous avoir, n'est-ce pas dû au manque de fonds qui relève du Parlement?—R. Depuis trois ou quatre ans ses recettes ont augmenté passablement.

D. Oui.—R. Et elle a employé ce supplément de recettes autrement que pour résoudre notre problème, se basant pour cela sur son propre jugement, ainsi qu'elle a le droit de le faire.

Le président:

D. Ce que je veux dire, c'est que vous parlant à titre de représentant d'un membre du cabinet et vous considérant comme si vous étiez M. Howe, vous avez beaucoup plus à dire au sujet de l'allocation des crédits que le Comité. Il est regrettable que M. Howe ne soit pas ici lui-même, parce que s'il vient ici pour dire au Comité de recommander un crédit spécial il n'a pas besoin de se déranger, étant donné qu'il le recommande lui-même; vous voyez ce que je veux dire.—R. J'ai dit que je ferais certaines observations spéciales au nom de M. Howe dans quelques instants; pour le moment je parle en mon nom personnel.

D. Je vous ai demandé il y a un instant si vous parliez au nom de M. Howe relativement à cette recomandation. Vous dites que vous parlez à titre personnel et que vous n'en êtes pas encore arrivé au cas de M. Howe? —R. Justement.

D. Si c'est votre recommandation personnelle, il semble alors que je n'aurais pas dû répondre comme je l'ai fait, mais si vous faites des recommandations au nom de M. Howe, c'est ce qu'on vous dira.—R. Le Comité doit se rendre compte que lorsqu'un ministre et un membre du Gouvernement sont incapables après des années d'obtenir satisfaction de cette société de l'État pour le règlement de leurs problèmes, cette société doit être administrée d'une façon passablement indépendante.

D. Nous avons constamment dit que cette organisation est indépendante et je crois que le public en général est d'avis qu'elle doit l'être; or, vous venez de donner la meilleure preuve de l'exactitude de cette affirmation.—R. Je voulais également répondre à M. Stewart que ce supplément de recettes de $2,000,000 depuis quelques années a été employé en grande partie à défrayer le surcroît de dépenses pour les programmes et les services techniques destinés, pensons-nous, aux gens qui ont le service depuis plusieurs années. Le surcroît de frais pour l'extension des réseaux est min me comparativement à l'augmentation des dépenses pour d'autres objets; nous concluons donc que ce sont les mêmes auditeurs qui profitent des avantages.

M. Fleming:

D. Vous auriez dû exposer votre situation à la Société Radio-Canada d'une façon énergique avant qu'elle décide de s'embarquer dans un second réseau national.—R. Non, nous n'avons jamais voulu qu'on dise que nous voulions empêcher qui que ce soit d'avoir un meilleur service.

D. Je parle d'une question de date. Est-ce que vous avez exposé vos griefs à la Société Radio-Canada avant qu'elle décide d'établir un deuxième réseau national?—R. Quand l'a-t-elle décidé?

D. Le réseau du Dominion existait effectivement en 1944 et a été ensuite considérablement agrandi en 1946.—R. C'est en 1944 que le district de Rainy River a eu des stations privées susceptibles de radiodiffuser des programmes de Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Pour préciser ce que M. Fleming veut dire, votre demande de service a-t-elle été faite avant qu'il ait été décidé d'établir le deuxième réseau?

M. Fleming:

D. Nous ferions mieux probablement d'employer l'expression "représentation régionale" vu que M. Benidickson était aux armées en 1944.—R. Oui, et je dois dire que depuis mon entrée au Parlement je me suis aperçu que c'était le pire problème dans cette région. Je ne pense pas avoir négligé d'exposer ces griefs.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Dunton pourrait, au cours du débat, nous dire quand ont été reçues les premières plaintes et l'époque à laquelle il a été décidé d'établir ce deuxième réseau. Si je me rappelle bien, on m'a dit que la Société Radio-Canada avait été depuis longtemps saisie de cette question.

Le TÉMOIN: J'ai ici un résumé dont je pourrais vous donner lecture. Ce n'est pas un exposé complet, mais il résume les plaintes qui ont été faites aussi bien par moi-même que par différentes organisations locales de la région depuis environ 1945.

M. FLEMING: Cela a commencé vers 1945?

Le TÉMOIN: Oui.

M. FLEMING: Vous avez parlé brièvement tout à l'heure d'obtenir les programmes du réseau pour ces stations privées locales. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce propos, monsieur Benidickson?

Le PRÉSIDENT: Pardon, mais M. Hansell a demandé la parole.

M. HANSELL: Ma question est tout à fait semblable. J'allais demander à M. Benidickson s'il avait une idée de ce que coûteraient ces services, s'il était au courant du coût de ces lignes?

Le TÉMOIN: On nous informe que la Société Radio-Canada doit compter sur les services de transmissions des deux compagnies de chemin de fer avec lesquelles elle a un contrat exclusif pour la transmission de ses programmes par lignes terrestres. Lorsque ce marché a été conclu en premier lieu le service des transmissions par lignes terrestres était, si je peux dire un monopole: les deux compagnies ont traité ensemble plutôt que comme rivales et ont convenu de transmettre ces programmes à certains endroits au Canada. D'après le contrat, si d'autres endroits sont ajoutés, elles ont droit d'exiger tant par mille-heure pour l'emploi de la ligne en question. Or, je me suis laissé dire par la Société Radio-Canada que pour transmettre son programme intégral à cette station privée les Chemins de fer Nationaux, qui sont une compagnie de l'État, lui demanderaient $14,000 par an.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Benedickson, ne vaudrait-il pas mieux dire que ce serait la somme exigée par les deux compagnies avec lesquelles elle a conclu le marché plutôt que seulement par les Chemins de fer Nationaux.

Le TÉMOIN: Je n'ai pas vu le contrat. J'aimerais bien le voir et je crois que le Comité aurait également intérêt à savoir ce qu'il contient, car je pense que c'est ce contrat qui est cause que beaucoup de régions comme la nôtre n'ont pas de service. Il y a deux ou trois ans, le ministre et la Société Radio-Canada m'avait effectivement donné à entendre que ces contrats seraient fort probablement l'objet de nouvelles négociations, ce qui permettrait peut-être de desservir notre région sans trop augmenter les frais de la Société Radio-Canada; mais, au lieu de cela, le contrat a tout simplement été renouvelé sans rien y ajouter, de sorte que nous sommes encore dans la même situation.

Comme troisième solution possible, je dirai que s'ils ne peuvent pas avoir les programmes du réseau de Radio-Canada, qui sont leur premier choix, nos gens de Rainy River, qui sont près de la frontière américaine, prétendent qu'ils peuvent avoir de bons programmes des États-Unis et qu'il serait moins coûteux de relier la station de Fort-Frances à un réseau américain. En conséquence, ils estiment que si Radio-Canada ne peut pas les desservir; il ne devrait pas contester à cette station le droit de se relier à un réseau américain quelconque.

En quatrième lieu, il y aurait la possibilité de réduire les services fournis à ceux qui jouissent déjà d'autres services. Je désire tout simplement faire observer que le Parlement devrait s'occuper du service à donner à ces régions qui n'en ont pas et je tiens à signaler que ces territoires, celui de M. Howe et le mien, se trouvent sur les lignes de chemin de fer transcontinentales, au centre même du pays, et que pour cette raison on ne peut guère les qualifier de régions éloignées. Certaines localités sont probablement peu peuplées; mais, géographiquement parlant, elles ne sont certainement pas éloignées.

Quant au problème qui touche particulièrement M. Howe, permettez-moi de dire ceci: M. Howe a fait valoir aux autorités compétentes qu'il est illogique de ne pas desservir comme il faut les habitants des localités éloignées, mais jusqu'ici la Société Radio-Canada a invoqué comme excuse qu'elle ne possède pas suffisamment de fonds pour leur fournir ces services. La Société et le ministère des Transports—ou peut-être est-ce dernier tout seul—ont envoyé des inspecteurs pour faire le tour de la région et y étudier les conditions de réception; or, la seule façon satisfaisante de résoudre la difficulté, qui est due en grande partie à la nature du terrain, serait d'installer des relais amplificateurs à différents endroits.

La circonscription de Port-Arthur est traversée par deux chemins de fer transcontinentaux: le Pacifique-Canadien, qui longe la rive du lac Supérieur et le National-Canadien, qui passe au nord, à l'intérieur des terres. Ce dernier chemin de fer a un embranchement qui va de Long Lac vers le sud jusqu'à Port-Arthur et la ligne de transmission utilisée par la Société Radio-Canada est celle qui suit la voie du National-Canadien, avec des relais amplificateurs à Hornepayne, Nakina et Nipigon. La distance par chemin de fer entre Hornepayne et Nakina est de 132 milles. Bien entendu, la Société Radio-Canada dessert également la tête des Lacs (Port-Arthur et Fort-William). Les relais sur cette ligne sont très faibles et, par suite de la nature du terrain, ont une portée inférieure à la normale. Le long de la ligne du National-Canadien il reste encore à desservir notamment les localités de Long Lac, Geraldton, Beardmore et Macdiarmid. Un relais amplificateur assez puissant à Geraldton,

qui compte environ 3,000 habitants, permettrait probablement de desservir les quatre localités en question. Sur la ligne transcontinentale, près de la limite ouest de la circonscription de Port-Arthur, se trouve la localité d'Armstrong, qui elle non plus n'a pas de service.

Sur la ligne du Pacifique-Canadien, en allant vers l'ouest, il y a les localités de White River, Marathon, Terrace Bay et Schreiber, qui sont assez peuplées, les trois dernières comptant au moins de 1,500 à 2,000 habitants. La distance par voie ferrée entre White River et Schreiber est de 118 milles et entre Schreiber et Port-Arthur, 129 milles. Il est probable que si les arrangements voulus pouvaient être conclus avec le Pacifique-Canadien pour transmettre les programmes de Radio-Canada sur leurs fils, un relai amplificateur de moyenne puissance à Marathon pourrait permettre de desservir ces localités. Cela termine l'exposé que j'avais à faire au nom de M. Howe au sujet du problème qui l'intéresse particulièrement.

Je dois dire que dans ma propre circonscription, nous avons, à part Fort-Frances, une localité qui est en train de se développer rapidement; il s'agit d'Atikokan, où se trouve la mine Steep Rock. Cette localité est située à environ 140 milles de Port-Arthur et à peu près 90 milles de Fort-Frances. Il est douteux que l'on y puisse entendre comme il faut les programmes émanant de Fort-Frances ou Port-Arthur et j'ai reçu beaucoup de plaintes de cet endroit. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. LANGLOIS: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de rendre témoignage, mais j'aimerais donner quelques mots d'explication à propos de la question que j'entends poser.

Le PRÉSIDENT: S'il s'agit d'un témoignage, vous ferez bien de ne pas parler par ouï-dire, parce que vous savez ce qui arrive à ceux qui le font.

M. LANGLOIS: Avant de poser ma question je dois dire que je suis grandement d'accord avec ce qu'a dit M. Benidickson. J'estime que le même problème existe dans ma région, où une population de plus de 60,000 habitants ne reçoit pas de service convenable de la Société Radio-Canada et je m'en suis plaint à maintes reprises. Je crois que le but de M. Benidickson en venant devant le Comité n'était pas tant de critiquer la façon dont la Société Radio-Canada emploie les crédits que lui vote le Parlement pour donner un meilleur service aux gens du Canada, mais plutôt de faire valoir que du moment que le Parlement réserve une taxe à un but particulier, ce même Parlement devrait réserver certains crédits pour fournir un service de radiodiffusion au Canada. N'est-ce pas là le fonds de votre raisonnement?

Le TÉMOIN: En majeure partie. Je dois dire que nous critiquons certaines dépenses qui ont été faites, parce que nous estimons qu'elles ne sont pas conformes à l'avis qu'ont exprimé et aux recommandations générales qu'ont faites les comités parlementaires. Nous considérons qu'il est temps qu'un comité parlementaire examine en détail ces lacunes et décide si oui ou non ces régions négligées méritent qu'on améliore leur service, en tenant compte de l'organisation radiophonique nationale, telle qu'elle a été décrite, par exemple, par M. Bennett.

M. STEWART: A supposer que le Comité soit d'accord avec tous ceux qui désirent avoir un meilleur service radiophonique—ce qui est possible—, il est évident que la Société Radio-Canada est une création du Parlement et que, en fin de compte, le Parlement a le droit de décider si oui ou non des lois de finances seront présentées. Si le Comité est d'avis que des crédits devraient

être votés et que le Gouvernement soit d'avis contraire, nos propositions n'auront pas grande valeur, mais peut-être serviront-elles à attirer un peu plus l'attention sur le sujet. A mon avis, c'est le Gouvernement qui décide en dernier ressort.

M. LANGLOIS: Par vos réponses, monsieur Benidickson, vous tâchez de nous persuader d'empêcher qui de droit de faire obstacle aux propositions comme celles que vous faites.

Le TÉMOIN: Je ne pense pas qu'on ait fait d'obstruction, et je considère effectivement que nous devrions cesser de laisser exclusivement à la Société Radio-Canada le soin de se prononcer dans des cas de la sorte et que des crédits non spécifiques n'auront probablement pas pour effet de faire desservir ses territoires.

M. Fleming:

D. Monsieur Benidickson, M. Dunton nous a déjà parlé, à deux reprises différentes, je crois du désir de la Société Radio-Canada d'avoir de plus forts crédits du gouvernement pour suppléer à ses recettes actuelles et cela dans le but notamment de pourvoir aux besoins des différentes régions qui sont actuellement négligées.—R. La Société dit cela depuis quinze ans.

D. D'après ce que vous avez dit, il est bien évident que même si des sommes supplémentaires étaient votées, vous n'êtes pas convaincu que cela aiderait votre territoire.—R. Je n'ai qu'un espoir, c'est que le Comité, s'il fait des propositions dans ce sens, soit un peu plus spécifique qu'il l'a été dans le passé et dise qu'il est en faveur d'une subvention avec le ferme espoir que les services de la Société Radio-Canada seront étendus à certaines régions déterminées qui sont aujourd'hui négligées.

D. Supposons que nous fassions cela et que nous mentionnons de façon particulière cet article du programme de la Société Radio-Canada. En réalité, c'est un de ceux qui sont en tête de la liste et je ne sais même pas trop si ce n'est pas le premier. Si nous recommandons une subvention de tant, disons $200,000 par an,—ce qui sera peut-être un peu difficile, vu l'enquête que fait cette année la Commission Massey,—vous estimez, si je comprends bien, que le Comité doit aller plus loin et spécifier les régions dont on devra s'occuper?—R. Je considère que les comités antérieurs n'ont pas examiné comme il faut en premier lieu le détail des services négligés et que si les faits étaient établis, on pourrait alors faire des recommandations spécifiques à la Société Radio-Canada relativement aux endroits qui ne devraient être plus longtemps négligés.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi une remarque au sujet des propositions du Comité. On a déjà discuté ici la possibilité de viser dans le rapport un domaine qui aura déjà été traité par la Commission Massey. Je désire simplement vous faire remarquer que le Comité ne sera peut-être pas disposé à faire des recommandations.

M. FLEMING: Le Comité se trouve cette année dans une situation un peu anormale.

M. LANGLOIS: Certes nous savons que des propositions analogues ont été faites à la Commission Massey et que très probablement notre rapport visera des sujets qui auront déjà été mentionnés dans l'enquête de la Commission, mais je ne pense pas que nous devions pour cela restreindre notre rapport.

Le PRÉSIDENT: Je veux dire tout simplement que c'est une question qui devra être envisagée quand viendra le moment de faire notre rapport. Il s'agira

alors de savoir si nous devons empiéter et, le cas échéant, dans quelle mesure, sur un sujet que nous nous attendons à voir mentionner dans l'autre rapport.

Le TÉMOIN: Le président de la Commission des arts, des lettres et des sciences m'a dit qu'il doutait pouvoir faire des propositions assez précises pour qu'elles puissent nous aider à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrons-nous suspendre l'interrogatoire de M. Benidickson tout en le priant de bien vouloir rester au cas où nous voudrions le rappeler, et demander si la Société Radio-Canada a des remarques à formuler à ce sujet.

M. LANGLOIS: Je prierai notre ami M. Riley de nous dire s'il considère que le témoin a eu un procès impartial.

Le PRÉSIDENT: Je ferai remarquer que la situation est tout à fait différente ici et que si le témoin dit qu'il n'a pas eu un procès impartial, eh! bien, nous ferons tout simplement une recommendation qui lui sera défavorable. Il est obligé de dire qu'il a eu un procès impartial.

M. Gauthier (Sudbury):

D. Est-ce que votre station de Fort-Frances dessert tout le district de Rainy River?—R. Non, mais je dirai qu'avec sa puissance actuelle elle en dessert la majeure partie.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la situation exacte? La région en question est au bout du Lac des Bois. Vous savez qu'il y a là une assez grande région agricole.

Le TÉMOIN: Elle a une population de 25,000 habitants.

Le PRÉSIDENT: Quand vous voyagez par le train et que vous regardez la campagne, vous voyez une différence avec la région qui est au nord du lac Supérieur: la campagne est parsemée d'assez bonnes fermes et il y a un grand nombre d'habitations.

M. Fleming:

D. Est-ce que vous entendez des émissions de stations américaines dans cette région?—R. De temps en temps et c'est en grande partie ce qu'on entend en fait de programmes radiophoniques.

D. Mais les stations américaines ne vont pas jusqu'au nord?—R. Si, elles vont jusque-là. Bien entendu, cela est dû à certains phénomènes radiophoniques, mais je sais qu'il y a un certain nombre de gens—je ne dirai pas dans tout le nord de l'Ontario, mais dans beaucoup d'endroits— qui ne captent que des stations américaines.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des remarques à faire à ce sujet, monsieur Dunton?

M. A. Davidson Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada est rappelé.

Le TÉMOIN: Oui volontiers, monsieur le président. D'abord je crois que M. Benidickson a fait le tableau un peu plus sombre que nous ne l'aurions fait. Il existe un service de la Société Radio-Canada dans le district de Rainy River. Nous ne discuterons pas sa qualité et nous ne prétendrons certainement pas qu'il est fourni à un nombre suffisant d'auditeurs.

D'après les normes techniques, Fort-Frances se trouve en dedans de l'ischypse de ·1 millivolt pour CBW, ce qui signifie que Fort Frances se trouve dans le champ de rayonnement du service de jour essentiel de CBW. Nos agents ont été contrôler cette station et avec un poste récepteur à batterie ordinaire ont pu entendre très bien CBW de Fort-Frances. D'après les relevés de la BBM, une organisation qui, chaque année, parcourt tout le Canada pour demander aux gens quelle station ils écoutent régulièrement, 86 p. 100 des habitants de l'ensemble du district de Rainy River écoutent régulièrement CBW, au moins une fois par semaine, dans le jour et 76 p. 100, la nuit. La ville même de Fort-Frances accuse une moyenne de 65 p. 100 dans le jour et 59 p. 100 la nuit. Notre bureau de Winnipeg reçoit aussi un certain courrier de Fort-Frances et du district de Rainy River, mais le Bureau de la Société Radio-Canada ne prétend pas que ce soit un service de radiodiffusion absolument satisfaisant; certaines gens de la région ne le trouvent pas assez bon. Les émissions sont faibles. Nous voudrions bien fournir des émissions plus fortes à toutes les régions du Canada et c'est pourquoi nous tenons beaucoup à avoir un service de réseau dans le district de Rainy River.

Le Comité est probablement las d'entendre dire depuis quelques années que la Société Radio-Canada est à court de fonds et doit, d'autre part, faire face aux demandes d'amélioration du service qui émanent de toutes les parties du pays, ce qui signifie généralement un surcroît de frais.

On nous reproche de ne pas payer d'assez hauts appointements et nous avons dû employer une grande partie de notre supplément de recettes au relèvement des traitements, simplement pour contrebalancer l'augmentation du coût de la vie. Le Bureau a été incapable de s'engager à payer la location de lignes de transmission dans nombre de régions qu'on aurait voulu toutes desservir comme il faut, ainsi qu'il nous incombe de le faire. Mais je tiens à souligner qu'il y a bien d'autres régions, à part celles dont M. Benidickson nous a parlé, et que certaines d'entre elles, j'oserais dire, ont plus besoin d'un service que le district de Rainy River, parce qu'elles ne se trouvent même pas dans une ischypse de 0·1 millivolt d'une station quelconque.

M. LANGLOIS: Est-ce que cela comprend Gaspé?

Le TÉMOIN: Oui et aussi certaines parties du nord et du centre de la Colombie-Britannique, une portion de l'Alberta, plusieurs régions de l'Ontario, des districts éloignés du nord et du sud-est de la province de Québec et enfin certaines régions de Terre-Neuve. Nous voudrions desservir toutes ces régions comme il faut, mais nous n'avons pas les fonds; toutefois, à mesure que nous en aurons nous tâcherons de leur fournir le service. A l'heure actuelle, le Bureau a devant lui plusieurs demandes de stations privées qui désirent être reliées à nos réseaux; depuis des années nous n'avons jamais cessé de recevoir des demandes de stations privées qui désirent être reliées à l'un de nos réseaux. Il est remarquable de voir à quel point on trouve le service de la Société Radio-Canada bon et important, quand on ne l'a pas. Depuis quelques années, en raison de notre situation financière, nous avons dû dire à la plupart des stations privées: "Nous regrettons, mais c'est tout simplement impossible". D'autre part, nous leur avons dit que si elles prenaient à leur charge la totalité ou une partie des frais de transmission par fil, nous leur fournirions le service. Cette offre a été faite à la station de Fort-Frances, mais elle a trouvé que ses ressources ne le lui permettaient pas. Dès que nous étendrons le service de nouvelles stations privées il

faudra, dans la plupart des cas, que ce soit aux mêmes conditions que pour celles qui se sont reliées à nos réseaux antérieurement.

Le PRÉSIDENT:

D. Vous dites que certaines stations privées ont demandé d'être desservies par vos réseaux et que vous avez été incapable de le faire?—R. Par suite des frais que cela nous causerait.

D. Vous avez dit à ces stations que si elles défrayaient la totalité ou une partie des frais de transmission par fil, vous pourriez leur fournir le service?—R. Oui.

D. Voulez-vous nous nommer quelques-unes de ces stations?—R. CFJM, Brockville (Ont); CJFX, Antigonish (N.-É.); CFOR, Orillia (Ont); CKPG, Prince-George (C.-B.); CJFP, Rivière-du-Loup (P.Q.); CHOK, Sarnia (Ont.); CHSO, Sudbury (Ont.).

D. Cela suffit, en ce qui me concerne; je voulais simplement que vous en nommiez quelques-unes pour me donner une idée.

M. RILEY: Est-ce que CHMR de Newcastle est du nombre?

Le TÉMOIN: Non.

J'ai tâché de souligner au Comité le nombre de demandes qui sont parvenues de régions qui ne sont pas aussi bien représentées ici que celle de M. Benidickson: elles sont énumérées dans l'exposé qui a été remis au Comité; il y en a un grand nombre et elles représentent un chiffre de population assez important. Nous voudrions pouvoir les desservir, mais le Comité aura une très grande difficulté à faire des recommandations spécifiques à cet égard. Toutefois, pour ce qui est de la région de Rainy River, le problème date de longtemps et, s'il avait les ressources voulues, le Bureau en envisagerait volontiers la solution.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions faire une recommandation spéciale pour elle afin de confirmer le dicton qui veut que ce soit la plus mauvaise roue qui crie.

M. Langlois:

D. Monsieur Dunton, vous n'avez pas d'objection à ce que le Parlement vote des fonds spécialement à cet effet?—R. Je ne le pense pas, mais cela entraînerait des complications: le Parlement se trouverait à s'immiscer dans l'administration de la Société Radio-Canada.

D. Pensez-vous que vous ne serez pas consultés au sujet de la façon dont ces crédits spéciaux seront dépensés?—R. Je n'en sais rien.

D. On a tout lieu d'attendre que vous le serez.—R. Comme nous l'avons déjà dit, peu nous importe d'où proviennent les fonds, du moment qu'ils ne sont pas assujettis à certaines conditions. Jusqu'ici la Société a toujours reçu ses fonds ainsi que le prescrit la loi et cela paraît être une méthode satisfaisante. La Société dispose d'une certaine somme pour son exploitation et c'est à ses administrateurs qu'il incombe d'en faire le meilleur usage possible. Je crois que si le Parlement s'en mêle, cela pourra entraîner des complications.

M. Fleming:

D. Monsieur Dunton, est-ce que la Société a établi une liste de priorité à cet égard?—R. J'ai indiqué jusqu'à un certain point la priorité dans notre rapport, mais nous n'avons aucune liste bien définie, parce que les demandes ne cessent de se multiplier. Nous ne pouvons pas encore entrevoir la possibilité de fournir à tous les Canadiens le genre de service que demande M. Benidickson.

D. Par ordre de priorité, quelle place occuperait la région de M. Benidickson par rapport aux autres régions qui sont actuellement négligées?—R. Le Bureau a indiqué qu'elle occuperait l'une des premières places, étant donné qu'il existe là-bas une station privée et qu'il nous suffirait de défrayer les dépenses de transmission du service du réseau, sans avoir à installer de station d'émission.

D. Je crois que vous aviez cité une somme de $200,000 pour l'extension du service?—Ce n'était que la première estimation.

D. Est-ce que la région de M. Benidickson serait incluse dans ce projet d'extension?—R. Elle était prévue quand l'estimation a été faite.

D. Sur cette somme de $200,000, combien vous faudrait-il dépenser avant de vous occuper de la région de M. Benidickson?—R. Ce serait une des premières régions dont on s'occuperait, dès qu'on connaîtrait nos ressources financières.

D. Vous n'avez pas compris ma question, qui est celle-ci: A supposer que le Parlement ne vote pas la somme entière de $200,000 combien vous faudrait-il pour fournir à la région de M. Benidickson le service qu'il devrait avoir?—R. Je ne peux pas me prononcer catégoriquement au nom du Bureau, mais si nous avions $200,000, nous pourrions inclure la région de M. Benidickson dans la répartition des extensions à desservir par fil.

D. Pourriez-vous le faire moyennant $100,000?—R. Je ne peux pas vous donner de réponse catégorique.

M. LANGLOIS: Au point de vue priorité, quel rang occupe le district de Gaspé?

Le président:

D. Et le district de M. Howe?—R. Dans ces cas il faudrait installer de nouveaux relais amplificateurs et de nouveaux relais émetteurs.

D. Pour m'en tenir à la formule employée par M. Fleming, combien d'argent cela exigerait-il?—R. Je ne pense pas qu'on puisse le faire à même le premier $100,000. Quand on aurait pris soin de la région de M. Benidickson et de deux ou trois autres stations privées dans le Nouveau-Brunswick, la majeure partie de cette somme serait dépensée. Or, pour desservir les principaux points de la région de Thunder Bay, il faudrait dépenser plus de $50,000 par année.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Benidickson, quand il parle de desservir un certain nombre de ces localités avec un seul relais émetteur; c'est absolument impossible. On ne peut pas compter que les amplificateurs aient une bien longue portée.

D. M. Benidickson ne faisait que rapporter ce que M. Howe nous aurait dit s'il avait été ici. C'est ce qu'on l'a prié de dire et ce n'est pas son avis personnel.?—R. Alors mes remarques s'adressent à M. Howe. D'après nos ingénieurs, il faudrait installer une station-relais d'émission à la plupart de ces endroits. Terrace Bay et Schrieber pourraient être desservis par une seule station.

M. LANGLOIS: Voudriez-vous répondre à la question que je vous ai posée?

LE PRÉSIDENT: Vous n'avez jamais fourni de ligne à la région de Gaspé.

LE TÉMOIN: Non, c'est encore une autre région de la province de Québec qui n'a pas de service. Nous ne pouvons pas lui donner une place dans l'ordre de priorité, parce que nous ne savons pas encore comment fournir ce service sans trop de frais.

M. Langlois:

D. Dois-je comprendre que l'ordre de priorité est établi non pas d'après les besoins, mais bien d'après les frais que le service entraînerait.—R. Malheureusement, il nous faut envisager les frais.

D. Cela m'en a tout l'air.—R. Malheureusement, monsieur Langlois, nous n'avons qu'un certain montant d'argent et depuis l'inauguration de son service la Société a toujours dû tenir soigneusement compte des frais.

D. Eh! bien, j'estime qu'il est à peu près temps que le Gouvernement intervienne et réservè des fonds à cet effet.

M. FRIGON: Quand vous parlez de la situation dans Gaspé, voulez-vous dire la ville même de Gaspé?

M. LANGLOIS: Non, toute la région, y compris les îles de la Madeleine: tout le district électoral. Il n'y a là aucun service de la Société Radio-Canada.

M. FRIGON: Sur la rive droite du Saint-Laurent, à l'extrémité nord de la péninsule de Gaspé, un bon service coûterait excessivement cher.

M. LANGLOIS: Vous convenez que nous n'en avons aucun?

Le TÉMOIN: Je ne dirai pas que vous n'en avez aucun.

M. LANGLOIS: Je ne connais personne qui ait jamais pu entendre les émissions de Radio-Canada.

M. GAUTHIER *(Portneuf)*: Quelles émissions les gens peuvent-ils entendre?

M. LANGLOIS: Aucune.

M. RILEY: Peut-être pourrions-nous faire en sorte d'étendre les émissions en langue étrangère de la CBA.

Le PRÉSIDENT: Oui ou retransmettre les émissions en langue étrangère de Sackville; cela vous arrangerait.

M. Fleming:

D. Monsieur Dunton, d'après la réponse que vous avez faite il y a un instant, je conclus que dans votre ordre de priorité la région de M. Benidickson passe bien avant celle de M. Howe?—R. J'ai simplement expliqué que cela était dû à la présence d'une station privée dans cette région. La station est là et tout ce qui nous reste à faire c'est de payer les frais de transmission par fil pour amener nos programmes jusqu'à cette station. Nous évitons les frais d'installation et d'entretien de stations d'émission.

D. Mais vous ne répondez pas à ma question. J'ai cru comprendre, d'après vous, que les circonstances qui existent dans le cas de la région de M. Benidickson lui donnent une bien plus haute priorité que ne saurait avoir Port-Arthur?—R. Certaines localités dans ce qu'on a appelé la région de M. Howe ont moins de service que celles de la région de M. Benidickson et, pour cette raison, devraient être desservies les premières, mais nous devons considérer la question de finance. A Fort-Frances nous pouvons rendre bien des gens heureux en dépensant de $14,000 à $15,000 par année et cela beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire dans la région de Thunder Bay; voilà pourquoi nous sommes enclins à desservir Fort-Frances d'abord.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, voilà la situation et je vous demande de me dire si vous êtes d'accord. Le Comité a terminé son enquête et nous sommes maintenant en mesure de rédiger notre rapport. Habituellement un avant-projet est

d'abord préparé par le sous-comité directeur, après quoi le Comité général est convoqué pour l'étudier et le reviser. Est-ce comme cela que vous entendez procéder?

(La proposition est adoptée).

Alors le Comité s'ajournera pour se réunir de nouveau à la discrétion du président. Le sous-comité directeur sera convoqué sous peu. Veuillez ne pas partir trop tôt, car je m'aperçois qu'on me fait signe, notamment de l'autre bout de la salle.

Le TÉMOIN: Vous nous aviez demandé d déposer un état des compressions possibles pour économiser un million par an. Cet état avait été préparé, mais on l'avait perdu de vue au cours de ces derniers jours.

Le PRÉSIDENT: Voudrez-vous en faire la distribution?

Le TÉMOIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous en ferons consigner tout de suite un exemplaire dans le compte rendu de nos délibérations.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

COMPRESSIONS NÉCESSAIRES POUR ÉCONOMISER $1,000,000 PAR ANNÉE.

On ne peut effectuer une économie aussi considérable qu'en réduisant considérablement le service du réseau et en se dispensant des services d'artistes canadiens. Il y a trois choses qui s'imposeraient simultanément: cesser complètement certains grands programmes de réalisation canadienne et réduire la qualité d'autres émissions; supprimer entièrement certains départements et congédier leur personnel; réduire les frais de transmission par fil en éliminant les programmes des réseaux dans les régions où la chose est possible.

Pour effectuer ces compressions, il faudrait faire un examen approfondi des programmes et des services qui doivent être abandonnés. L'état qui suit, sous réserve de modification, indique la portée et le genre des réductions qui s'imposeraient.

Réseau transcanadien et réseau du Dominion:		
Programmme du mercredi soir	$120,000	
Stage 50	50,000	
Startime	40,000	
Opportunity Knocks	20,000	
Gilbert et Sullivan—Série d'opérettes	25,000	
Compression générale de divers programmes, tels que Prairie Schooner, l'orchestre de Don Messer et les Chansons Populaires, les programmes pour enfants, les programmes religieux, les séries dramatiques	55,000	
Une compression de 25 p. 100 dans les programmes montés avec des artistes de la région à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Halifax, Saint-Jean (Terre-Neuve)	70,000	
		$380,000.00
Réseau français:		
Nos futures étoiles	20,000	
Les petites symphonies	15,000	
Radio-Collège	20,000	
Soirées de chez-nous	25,000	
Programme des enfants	15,000	
Compression générale d'autres programmes réalisés sur place, y compris ceux de la ville de Québec	20,000	
		$115,000.00

Supression de services:

Radio-Journal	$225,000	
Chronique agricole	65,000	
Programme scolaire	65,000	
Affaires publiques (laissant le strict minimum)	40,000	
Actualités, y compris les nouvelles sportives et les nouvelles spéciales de l'étranger	45,000	
		$395,000.00

Lignes de transmission:

Relais émetteurs en C.-B.	30,000	
Relais en Ontario	6,000	
Suppression du service de réseau à certaines stations privées:		
3 en Colombie-Britannique	6,500	
2 en Saskatchewan	2,500	
5 dans l'Ontario	13,800	
5 dans Québec	28,000	
2 en Nouvelle-Écosse	12,000	
1 dans le Nouveau-Brunswick	7,400	
		$106,200.00
	Total	$996,200.00

OTTAWA, le 13 juin 1950.

Le TÉMOIN: Nous avons aussi un rapport sur le travail accompli par la station radiophonique CKSB au cours de l'inondation.

Le PRÉSIDENT: Il sera également consigné.

COMPTE RENDU DES SERVICES EFFECTUÉS PAR LA STATION RADIOPHONIQUE CKSB DURANT LA PÉRIODE CRITIQUE DES INONDATIONS EN MAI 1950

Des cinq stations radiophoniques du territoire métropolitain de Winnipeg, CKSB est certainement celle qui fut le plus durement frappée par l'inondation; en effet, ses auditeurs sont les gens de langue française du Manitoba dont 33 p. 100 furent victimes de la crue. Les noms bien français des riches centres agricoles qui furent complètement inondés indiquent clairement que c'est parmi la population desservie par CKSB que les eaux boueuses de la Rouge ont fait les plus grands dégâts. En voici la liste avec, entre parenthèses, le nombre de familles de langue française qui y habitent: Letellier (104), Saint-Jean-Baptiste (251), Morris (57), Aubigny (93), Sainte-Agathe (110), Saint-Adolphe (94), La Salle (75), Saint-Norbert (255), Saint-Vital (548), Saint-Boniface (2,016). Lorsque un tiers de l'auditoire d'une station radiophonique est frappé par un désastre tel que l'inondation de mai 1950 au Manitoba, l'épreuve est pire que si la station elle-même avait été endommagée; c'est pourtant ce qui est arrivé et c'est ce que nous voulons faire ressortir dans ce rapport.

A la fin d'avril 1950, la station CKSB venait juste de terminer sa quatrième année de radiodiffusion et se préparait à élaborer ses programmes de l'été. Depuis quelques semaines on prévoyait que la section exposée de la province et particulièrement la vallée de la rivière Rouge allaient être victimes de leur seconde inondation en trois ans; aussi, dès le lundi de Pâques 10 avril se prépara-t-on à mettre entièrement les gens au courant de la situation.

Le 10 avril le Service d'Information de CKSB désigna deux correspondants, dont l'un à Letellier et l'autre à plusieurs milles au nord de Saint-Jean-Baptiste, pour rendre compte, à nos frais, des dégâts causés par la crue des eaux dans ces deux localités. Ces mêmes reporters nous avaient déjà tenus au courant de la situation critique en 1948 et ils consentirent à en faire autant en 1950.

Le 18 avril, le directeur de la station, M. Couture, se rendit à Saint-Jean-Baptiste pour examiner lui-même la situation et pour offrir à nos auditeurs de la municipalité de Montcalm l'aide de la station CKSB. Le lendemain 19 avril, on choisit des reporters à Sainte-Agathe et à Saint-Adolphe pour que notre Service d'information puisse avoir chaque jour un compte rendu de la situation tout le long de la vallée de la rivière Rouge. Le 23 avril, le chef du Service d'information du Corps d'aviation royal canadien nous invita à survoler cette région jusqu'à Emerson. A ce moment-là, l'inondation était surtout due aux eaux de surface provenant de la fonte des neiges et les districts les plus inondés étaient ceux de Rosenfeld, Gretna et Altona. Néanmoins la rivière Rouge avait déjà débordé à Emerson et inondé une portion considérable de cette petite ville de la frontière.

Le jeudi de la même semaine, c'est-à-dire le 27 avril, le sous-directeur, M. Dusseault et l'ingénieur en chef, M. Thompson, furent invités par le capitaine Ferguson du Service de l'information de l'armée à se joindre à un groupe de représentants de la radio et de la presse pour se rendre à Emerson à bord d'un "duck", et constater personnellement les dégâts causés jusque-là par la crue de la Rouge. C'est à ce moment-là que nous fûmes convaincus qu'il existait réellement un danger non seulement pour la vallée de la Rouge, mais aussi pour la population urbaine de Winnipeg et de sa banlieue.

Certains membres de notre personnel survolèrent le même district le 28 avril et de nouveau le 1er et 3 mai. Après chacune de ces visites, des nouvelles détaillées furent communiquées à nos auditeurs et à partir du 1er mai la station établit un programme quotidien au cours duquel étaient transmis à nos auditeurs non seulement des nouvelles de l'inondation, mais aussi des messages officiels et personnels pour mettre en garde ceux qui n'avaient pas suffisamment conscience du danger qui les menaçait.

Toutefois, c'est à partir du 4 mai que commence réellement notre compte rendu de la période critique:

Dans le cours de l'après-midi les autorités municipales nous demandent de prolonger nos émissions au-delà des heures régulières, afin de tenir nos auditeurs en éveil, car à ce moment-là, le niveau de la rivière atteint 24·5 pieds au-dessus du niveau normal, c'est-à-dire 6½ pieds au-dessus du niveau de crue. A partir de ce moment nous restons sur les ondes 24 heures par jour. Cela nécessite un plus gros personnel, surtout étant donné que les appels à la station se font de plus en plus nombreux et qu'en plus des messages à radiodiffuser, nos auditeurs téléphonent à la station pour obtenir toutes sortes de renseignements.

Dans la nuit du vendredi au samedi, soit du 5 au 6 mai, la station CKSB est la première à avertir la population de la partie nord de Saint-Boniface d'avoir à évacuer leurs demeures, parce que la digue qui retenait la rivière à cet endroit commence à s'affaiblir. Nous indiquons aux gens où ils peuvent aller pour être à l'abri du danger et grâce à l'aide d'un groupe d'auditeurs qui restent aux écoutes, nous pouvons rapidement trouver de quoi loger toutes ces familles.

Le samedi 6 mai, l'armée prend la direction des opérations à Saint-Boniface et c'est à partir de ce moment que commence notre étroite collaboration avec l'autorité militaire. Ce jour-là, la ville de Saint-Boniface devient pour ainsi dire isolée, parce que les abords du pont Provencher du côté de Winnipeg sont inondés et que les deux ponts qui traversent la Seine sont devenus impassables.

Le 7 mai, la direction du contrôle de la crue nous prie de nous charger de

l'évacuation des gens de Saint-Boniface qui habitent dans la partie basse de la ville. Les lundi et mardi 8 et 9 mai, nous transmettons des ordres d'évacuation analogues aux habitants de Saint-Adolphe, de Saint-Jean-Baptiste, d'Aubigny et de Sainte-Agathe.

Le 13 mai, la situation devient de plus en plus critique. Le pont de Norwood est fermé et Saint-Boniface est complètement isolé de la ville de Winnipeg et de sa banlieue. Le seul contact qui demeure entre Winnipeg et Saint-Boniface est le chemin de fer National-Canadien qui a organisé un service de train entre les deux villes, CKSB sert encore de centre de communication, mais il est extrêmement difficile pour nous de recvoir les directives du bureau de contrôle de la crue à cause de l'état déplorable des transmissions téléphoniques.

Durant toute la semaine du 7 au 13 mai CKSB a été d'une activité débordante. Tous les gens de langue française qui étaient victimes de la crue venaient nous demander conseil et nous suppliaient de radiodiffuser des messages à leurs parents et amis dont ils avaient perdu la trace dans la confusion. Il y avait aussi les gens qui s'inquiétaient du sort de ceux qu'ils avaient laissé derrière eux et aussitôt que les représentants de la Croix rouge avaient installé un groupe d'évacués dans une localité, survenait une autre avalanche de messages à transmettre pour informer leurs parents et amis de leurs nouvelles adresses.

La station CKSB fut priée de radiodiffuser les demandes de volontaires pour aider à différents points critiques dans la ville de Saint-Boniface et si les digues ont réussi à contenir la rivière et empêcher l'inondation de la ville, c'est dû en grande partie aux services rendus par CKSB. En réponse à notre appel, matériaux et main-d'œuvre arrivèrent non seulement de toutes les parties de la ville, mais aussi d'autres régions de la province. Nous pourrions citer bien des exemples de l'efficacité de la première station de langue française de l'ouest canadien au cours de cette catastrophe. Nous nous contenterons d'en citer deux: le mardi 9 mai, le bureau central de contrôle de la crue nous demandait de transmettre un appel pour des conducteurs de "bulldozer". En moins d'une demi-heure et après une seule émission nous avions reçu déjà plus de vingt offres de services de gens spécialisés dans ce genre de travail. Il est à remarquer qu'à ce moment-là seuls ceux qui se trouvaient à Saint-Boniface pouvaient répondre à notre appel, car nous étions déjà isolés du reste de la province. Au cours de la nuit du 11 mai, un officier du centre d'évacuation de la Croix rouge nous demandait si nous pouvions les aider à retracer un certain Simon Couture, qui demeurait à 423 rue Jeanne d'Arc et qui avait été évacué le dimanche. On avait vainement essayé de se mettre en rapport avec cet homme depuis trois heures de l'après-midi. A minuit cinq CKSB transmettait le message et à minuit douze l'homme en question était dans notre bureau; là il nous apprit qu'on l'avait trouvé sur les digues où il travaillait depuis le moment où nous avions fait notre premier appel pour des volontaires. CKSB avait donc réussit à accomplir en moins de douze minutes ce que la Croix rouge avait été incapable de faire en plus de neuf heures. nous ne voulons point par là mésestimer le travail magnifique qu'a accomplit la Croix rouge durant cette période critique, mais simplement prouver l'efficacité du service de la station CKSB.

Nous avons inauguré ce service spécial le 4 mai et nous le continuerons jusqu'à ce que tous nos auditeurs aient réintégré leurs foyers, ce qui veut dire à peu près le 15 juin. Toutefois, après en avoir conféré avec le bureau central de contrôle de la crue, nous avons cessé nos émissions nocturnes après le 23 mai.

Tous les membres de notre personnel régulier ont fait preuve d'un remarquable esprit de collaboration durant cette crise. Pas un seul employé ne s'est plaint du supplément de travail que nous avons pu exiger et plusieurs, en plus du temps qu'ils ont consacré à CKSB, ont trouvé le moyen d'aider à la construction de digues et de se faire inscrire pour le service de garde. Plusieurs membres de notre personnel régulier ont été durement frappés par l'inondation, mais plutôt que de se décourager ils ont continué à vaquer à leur travail régulier. Tous ont été atteints, soit que leur foyer ait été inondé ou que leur famille ait dû être évacuée. Outre notre personnel régulier, nous avons dû engager environ 30 personnes, hommes et femmes, qui ont été employées soit comme sténographes-réceptionistes, annonceurs et techniciens. Plusieurs anciens employés sont revenus nous offrir leurs services, ce qui nous a permis de donner un service ininterrompu.

L'électricité ne nous a fait défaut qu'une seule fois, dans la matinée du 9 mai, entre 6 h. 55 et 7 h. 40; toutefois, nous avions pris nos précautions. Le 10 mai, notre ingénieur en chef installa un générateur auxiliaire à moteur Diesel, qui nous permit de continuer nos émissions de la station d'émission, laquelle n'était nullement menacée par l'inondation. Le 11 mai, nous avons installé à la station de quoi loger plusieurs membres de notre personnel, de même que plusieurs tourne-disques et une partie de notre discothèque.

Toutefois, tout cela nous a causé beaucoup d'embarras, la perte de contrats de publicité, l'interruption de notre horaire régulier, le paiement d'appointements supplémentaires et un surcroît de dépenses occasionné par l'installation de lignes téléphoniques spéciales et d'outillage supplémentaire. La crise a coûté à la station environ $3,000 en pertes publicitaires et en dépenses supplémentaires, mais cette perte est négligeable, quand on la compare à la satisfaction que nous avons éprouvée à rendre service à nos auditeurs et faire en sorte d'atténuer leurs pertes et leur angoiss.

Pour terminer ce rapport voici quelques statistiques: CKSB a été sur les ondes pendant 448 heures consécutives; elle a radiodiffusé 497 communiqués officiels, dont chacun ont été répétés au moins trois fois, 4,618 messages personnels et 104 télégrammes; 17,965 de nos auditeurs de langue française ont été victimes de l'inondation dont 9,135 ont eu leur foyer inondé et 8,830 ont été évacués, ce qui représente environ 33 p. 100 de la totalité de nos auditeurs de langue française; nous avons répondu à plus de 5,000 appels téléphoniques, dont 1,437 appels interurbains; plus de 2,500 personnes sont venues solliciter de l'aide à nos bureaux.

Finalement, voici la liste des membres de notre personnel régulier et de notre personnel spécial:

Dora Davignon
Annette Painchaud
Jeannette Berard
Raoul Normandeau
Anna Marion
Fabiola Desrosiers
Adolphe Guyot
Yolande Gendron
Aline Desrosiers
Denyse Guyot
Dorothée Toupin
Marguerite Dornez
Monique Guyot
Lorraine Delorme
Aliette Lavoie
Madeleine Painchaud
Rita Peloquin
Doriana DeRuyck
Gilberte Chatelain
Gaston Tessier
Maxime Desaulniers
Leo Brodeur
Maurice Arpin
Roland Delaquis
Ronald Pambrun
Louis Bodin
Eva Barnabé
Jacqueline Gagnon
Marie-Joseph Mager
Simone Tremblay

Cecile Toupin
Georgette Bilodeau
Rosemarie Bissonnette
Flore Toupin
Constance Gendron
Jeanne Desautels
Georges Forest
Gilles Lane
Claude Cloutier
Rene Dussault
Louis Souchon
Yves Savignac
D. R. Thomson
Guillemette Audette
Denise Guillot
Thérèse Fortin
Laurence Arpin
Germaine Grégoire
Cécile Fredette
Thérèse Turcotte
Jeanine Lavoie
Thérèse Gauthier
Madeleine Chatelain
Leo Remillard
Maurice Miron
Emile Savoie
Etienne Bohemier
Gerard Dumas
Ovila Drouin
Maurice Laramée
Roland Couture

En terminant ce compte rendu, permettez-nous de citer l'extrait suivant d'un article écrit par un de nos auditeurs et publié dans "La Liberté et le Patriote" du 12 mai: "Ne serait-ce que pour l'œuvre qu'elle a accomplie durant cette période critique, la station CKSB a prouvé sa raison d'être".

Le PRÉSIDENT: M. Benidickson a quelques observations à ajouter.

M. W. BENIDICKSON, député, est rappelé:

Le TÉMOIN: On me permettra de dire quelques mots en réponse au témoignage de M. Dunton. Je conviens avec lui qu'on ne s'est jamais bien entendu au sujet de la réception dans mon territoire des émissions de la station CBW de Winnipeg et aussi de la station privée CKFI. Je me rappelle avoir vu des relevés de l'organisation dont il a parlé qui indiquaient une haute moyenne d'auditeurs pour ces deux stations. Personnellement, je n'habite pas dans cette région particulière, mais comme la question m'intéressait énormément, j'ai fait personnellement un grand nombre d'expériences sur des postes récepteurs dans le district en question pour voir si je pourrais entendre de façon satisfaisante les émissions de CBW (Winnipeg).

On a dit que certaines autres stations avaient convenu de payer une partie des frais de transmission par fil et que la même offre avait été faite à Fort-Frances. Je désire simplement faire observer que nous sommes situés dans un territoire très étendu et, en conséquence, comme ces frais sont basés sur un tarif au mille, je crois que le prix serait relativement beaucoup plus élevé pour CKFI. Il s'élèverait à $7,000, ce qui est plus que le chiffre que beaucoup de stations ont convenu de payer. Je doute aussi que certaines de ces stations, qui ont été reliées au réseau de Radio-Canada moyennant paiement d'une partie des frais de transmission, se trouvent dans des territoires dont on peut dire qu'on n'y entend aucun des programmes de la radio nationale. Je citerai par exemple Brockville et Orillia qui peuvent sûrement entendre les puissantes stations de Radio-Canada à Montréal ou à Toronto.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée.

Le Comité s'ajourne.

SESSION 1950

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RADIODIFFUSION

PROCÈS-VERBAUX

Fascicule n° 10

SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 1950

TROISIÈME ET DERNIER RAPPORT

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1950

Président: M. Ralph Maybank.

Vice-Président: M. J.-G.-L. Langlois (*Gaspé*).

Messieurs

Balcer
Boisvert
Côté (*Saint-Jean-Iberville-Napierville*)
Decore
Diefenbaker
Fleming
Fulton
Gauthier (*Portneuf*)
Gauthier (*Sudbury*)
Hansell
Henry
Kent
Kirk (*Antigonish-Guysborough*)
Knight
Murray (*Cariboo*)
Richard (*Ottawa-Est*)
Robinson
Riley
Smith (*Moose-Mountain*)
Smith (*Calgary-Ouest*)
Stewart (*Winnipeg-Nord*)
Whitman
Winters

Secrétaire: Antonio Plouffe.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 22 juin 1950.

Le Comité spécial de la radiodiffusion se réunit à huis clos, à 8 h. 30 du soir, sous la présidence de M. Maybank, pour discuter la marche des travaux.

Présents: MM. Côté (*Saint-Jean-Iberville-Napierville*), Decore, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Henry, Kent, Knight, Maybank, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Stewart (*Winnipeg-Nord*).—12.

Le président déclare qu'après la fin de la séance du 15 juin, il a reçu un télégramme de M. Joel Aldred. En voici la teneur:

Toronto, 15 juin 1950.

M. Ralph Maybank, député,
Président du Comité de la radio,
Hôtel du Parlement,
Ottawa.

Je désire rectifier ma déclaration à l'égard de M. Tulk, de Radio-Canada. Je me suis trompé quant à l'achat de disques de la Société par M. Tulk. Prière de ne tenir aucun compte de ce que j'ai dit à son sujet.

(Signé) Joel Aldred.

Le président ordonne au secrétaire de faire imprimer en appendice un rapport de la station CJOB, de Winnipeg, au sujet de la situation d'urgence créée par l'inondation du Manitoba. (*Voir l'appendice au présent procès-verbal.*)

Le Comité commence l'étude, alinéa par alinéa, d'un projet de rapport préparé par le sous-comité du programme.....

Les alinéas 1 à 5 sont adoptés.

L'alinéa 5: "Au sentiment de votre Comité.....", jusqu'à: "Pour perfectionner encore davantage cet aspect de la T.S.F.", est adopté sur division.

Les alinéas 6 et 7 sont adoptés.

L'alinéa 8: "On a prétendu.....", jusqu'à: "Apprécier son activité", est adopté sur division.

Les alinéas 9 et 10 sont adoptés.

L'alinéa 11: "Comme pour plusieurs ...." jusqu'à: "Celui de ses dernières années", est adopté sur division.

Les alinéas 12 à 14 sont adoptés.

L'alinéa 15: "Votre Comité a constaté.....", jusqu'à: "Dans diverses parties du pays", est adopté sur division.

L'alinéa 16: "Vorte Comité n'approuve pas.....", jusqu'à: "L'intérêt national en souffrirait", est adopté sur division.

Les alinéas 17 à 19 sont adoptés.

L'alinéa 20: "Votre Comité a étudié.....", jusqu'à: "Un excellent réseau de télévision nationale au Canada", est adopté sur division.

L'alinéa 21: "Votre Comité ne formule pas.....", jusqu'à: "L'essor de la télévision canadienne", est adopté sur division.

Les alinéas 22 à 26 sont adoptés.

L'alinéa 27: "Il était nécessaire.....", jusqu'à: "Un arrangement économique et efficace", est adopté sur division.

L'alinéa 28 est adopté.

L'alinéa 29: "Ce qu'il a vu et entendu.....", jusqu'à: "Devrait être poursuivie et développée", est adopté sur division.

Les alinéas 30 et 31 sont adoptés.

Le projet de rapport est adopté sur division.

Le président est autorisé à présenter à la Chambre le rapport susmentionné à titre de troisième et dernier rapport.

Le Comité exprime unanimement aux fonctionnaires de la Société Radio-Canada et à ceux du ministère des Transports son appréciation de leur témoignage et de leur collaboration.

A 10 h. 40 du soir, le Comité s'ajourne indéfiniment.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE

Appendice A

LE RÔLE DU POSTE CJOB LORS DES INONDATIONS DU MANITOBA

Voici notre récit, celui d'une station radiophonique de 250 watts, qui, à Winnipeg, par le dévouement de son personnel durant la désastreuse inondation, s'est montrée à la hauteur de sa devise: "Station CJOB—au service de Winnipeg".

La soirée du vendredi 5 mai était humide et froide et un vent impétueux balayait à certains moments grésil et pluie à travers la ville à une vitesse de 45 à 55 milles à l'heure. Partout, les digues commençaient à céder sous la pression occasionnée par les pluies diluviennes. Le désastre était menaçant. Les hommes, abandonnant l'offensive, ne travaillaient plus qu'à défendre fièvreusement ce qu'ils pouvaient contre les eaux.

Le dixième étage de l'immeuble Lindsay, lieu habituellement fort calme à minuit, était devenu une ruche de plus en plus bourdonnante d'activité à mesure que montait la rivière. Toute la soirée, le standard avait été débordé d'appels. A 4 heures du matin, l'angoisse avait fait place à la certitude que la digue qui, à Saint-Boniface, encerclait le vaste quartier de Whittier Park, avait enfin cédé.

Après minuit, le personnel s'était accru de quatre employés (CJOB est en ondes 24 heures par jour). On diffusait au fur et à mesure les renseignements provenant des différents postes civils de lutte contre l'inondation. La station abandonna la diffusion régulière pour se dévouer entièrement au service du public. On établit immédiatement un service de renseignement et un relevé des numéros essentiels de téléphone pour parer à la surcharge du standard. Une liste d'établissements commerciaux disposant de bottes en caoutchouc, de pompes, de sacs à sable et d'autres articles nécessaires était tenue à jour et ces renseignements étaient communiqués par téléphone aux personnes qui faisaient appel à la station.

Pendant que le personnel des studios renseignait sans cesse le public sur les événements, une autre bataille se livrait: "Opération émetteur". L'eau avait envahi jusqu'au plancher l'immeuble du transmetteur situé à Saint-Boniface. On avait dû élever de deux pieds toute la ligne de transmission reliant les appareils à la tour. A l'aube, Winnipeg, centre commercial paisible, était devenue la proie de l'angoisse; les habitants, bottés jusqu'aux hanches, étaient vêtus d'épaisses vareuses. Hommes et femmes battus par la fatigue avaient lutté durant des jours contre les eaux en furie.

Voilà les faits dont nous avons été témoins à CJOB en cette première nuit d'inondation. Dans la suite du présent rapport, nous nous efforcerons de décrire le dévouement des divers services de la station radiophonique.

SERVICE TECHNIQUE:

Sa tâche était de maintenir l'émetteur en ondes à tout prix. (Instructions du brigadier Morton du quartier général de la lutte contre l'inondation.) La première nuit, l'eau était montée au niveau du plancher dans l'immeuble de l'émetteur. Le lendemain, on avait dû hausser hors d'atteinte de l'eau un des émetteurs de 250 watts. La crue continuant, il avait fallu coucher l'autre émet-

teur sur le côté et le hisser au plafond. Pendant que celui-ci fonctionnait, on avait pratiqué une ouverture dans le plafond pour permettre d'installer le premier transmetteur sur le toit à l'abri d'une tente, puis le second était déménagé et entreposé. Les lignes de transmission des émissions du studio à l'émetteur étaient hors de service depuis quelque temps, de sorte qu'on avait relié l'émetteur à un récepteur FM captant les signaux de CJOB-FM dans l'immeuble Lindsay pour assurer ainsi la fidélité du son et la liaison entre les studios et l'émetteur. Le plus grand danger était la possibilité d'une panne d'électricité. Cette menace était devenue vraiment imminente le dimanche 7 mai, mais CJOB était prêt à utiliser son propre générateur électrique pour alimenter les studios et l'émetteur. (CJOB était la seule station à Winnipeg qui possédait alors une telle installation.) L'envahissement des centrales téléphoniques par les eaux avait causé l'interruption du service de téléphone et il avait fallu beaucoup d'ingéniosité et d'initiative de la part des hommes de la section de transmissions de l'Armée canadienne pour régler le problème. Grâce à la collaboration du quartier général militaire de la lutte contre l'inondation, une liaison radiophonique FM avait été établie entre les édifices du Parlement et les studios de CJOB pour nous permettre de communiquer sans délai avec les autorités qui dirigeaient le travail. L'échange de communications avait lieu toutes les quinze minutes et notre service au public s'est continué sans interruption. Au cours de cette période, on avait installé un standard temporaire dans l'immeuble Curry, adjacent aux studios de CJOB et les communications y étaient transmises par messagers et par "radio émetteur-récepteur portatif" (walkie-talkie).

Le dimanche 14 mai, les femmes et les enfants reçurent l'ordre d'évacuer Saint-Boniface; c'était le jour de la fête des mères dont beaucoup se souviendront longtemps. Le lundi matin, à 3h 10. quelques heures après que fut donné l'ordre d'évacuation, une panne d'électricité nous força d'utiliser immédiatement notre générateur électrique auxiliaire, et nous constatâmes qu'il suffisait aux exigences de la situation.

CJOB a reçu cette année la mention honorable suivante: "Mention honorable de 1949 accordée pour la plus haute réalisation par une station membre de l'Association canadienne des postes radiophoniques, en maintenant en ondes le pourcentage le plus élevé d'heures d'émissions requises". Le service offert aux écouteurs du CJOB pendant la grave période de l'inondation pourrait bien lui mériter une autre mention semblable.

SERVICE DES PROGRAMMES

Durant toute la période critique, toutes les émissions radiophoniques eurent lieu comme d'habitude, lorsque c'était possible, mais les bulletins de nouvelles et les messages ont joui de la priorité absolue. Dès le début de la semaine du 7 au 13 mai, CJOB mettait tous ses services à la disposition du public pour lui permettre de transmettre les milliers de messages personnels. La liste des personnes pour qui le National-Canadien et le Pacifique-Canadien avaient reçu des télégrammes était lue fréquemment chaque jour. CJOB avait inauguré ce qu'on appelait "le quart d'heure du rapport d'inondation". Toutes les quinze minutes, la station renseignait le public sur le niveau de la rivière, la température, le vent et transmettait les instructions des dirigeants de la lutte. Le poste consacrait à cette émission une moyenne de 20 minutes par heure, 24 heures par jour. Lorsque le temps le permettait, on enregistrait des reportages sur la scène du désastre et on les expédiait à diverses stations radiophoniques du pays; un

autre centre canadien obtenait ainsi une idée fidèle de la situation. A tout instant, le personnel des programmes était mis à contribution; plusieurs travaillaient dix ou douze heures au studio et allaient ensuite lutter contre les eaux menaçantes pour protéger leur foyer.

PERSONNEL DU BUREAU

Dès les premières heures de la période critique, on demanda d'urgence à notre standardiste du café et des sandwich pour les gens qui travaillaient le long des 20 milles de digues sillonnant Winnipeg. CJOB lança un appel sur ses ondes et les mots ne suffisent pas à donner une bonne idée de la réponse vraiment encourageante qu'il a reçue du public. Un service fut immédiatement organisé pour répondre à la demande des diverses cantines dispersées à travers la ville. Les autres organismes qui s'occupent habituellement de ce genre de service étaient encore au stade de l'organisation. Le centre d'alimentation de CJOB fut établi sous la direction de M. Blick, président, de Mlle Peggy Prague, secrétaire du président, et du comptable, M. David Darby, et les divers membres du personnel du bureau et des programmes ainsi que des volontaires travaillant à la relève durant les 24 heures de la journée se chargèrent de la distribution et de la répartition des vivres.

Les cigarettes étaient ce dont on avait le plus besoin au début de l'inondation. On ne peut déterminer exactement le montant d'argent et le nombre de cigarettes reçus durant les premiers jours de l'appel, mais jusqu'ici on a distribué plus de 325,000 cigarettes et la distribution continue toujours. Cela représente une cigarette pour chaque habitant de la ville de Winnipeg.

CJOB distribua plus d'un demi-million de sandwichs, 20,000 tablettes de chocolat, 10,000 biscuits, 15,000 coupes en papier et 288 boîtes d'aspirin. Au cours de la semaine du 15 au 19 mai, 30 gallons de soupe, ou l'équivalent de 5,000 bols, ainsi que 2,000 tasses de chocolat chaud furent distribués chaque nuit aux diverses équipes travaillant à l'endiguement des eaux à travers la ville.

Après avoir distribué pendant une semaine des sandwichs, du café en paquets, du lait en conserve, de la gomme à mâcher, des tablettes de chocolat, on réclama des repas chauds. En réponse à un appel lancé sur les ondes de CJOB, des organisations féminines ne tardèrent pas à en faire parvenir; une seule cantine fournit 500 repas chauds par jour. Sans aucun doute, d'autres centres de distribution alimentaire en préparèrent en aussi grande quantité.

Il est impossible d'apprécier la somme de travail accomplie par chaque organisation à Winnipeg. L'auteur du présent article eut l'occasion, un dimanche matin, un peu après 3 heures, d'accompagner un des automobilistes qui prêtèrent leur concours au service spécial de CJOB. Les témoignages de gratitude venus des policiers de service douze heures par jour, des hommes épuisés par la lutte contre les eaux, du caporal surveillant un rue déserte barricadée, lesquels avaient tous bénéficié des tablettes de chocolat, des cigarettes, du chocolat chaud, de la soupe et du café attestent toute la valeur de ce service. C'était une preuve de plus que les hommes peuvent s'unir pour aider leurs frères éprouvés. Sans l'aide de centaines de citoyens qui apportèrent à la station leurs offrandes généreuses de vivres et d'argent, des compagnies qui firent parvenir des quantités considérables de vivres, et du dévouement de nombreux volontaires qui lui prêtèrent main-forte, CJOB n'aurait jamais pu donner à la population le service et l'aide dont elle avait un besoin si urgent.

Voilà l'esprit qui animait l'Ouest, qui a fait de Winnipeg ce qu'il est aujourd'hui. Chaque organisation et chaque individu a fait sa part, et avec leur collaboration, CJOB croit avoir vraiment réalisé son mot d'ordre: "Station CJOB—au service de Winnipeg".

Le Comité spécial de la radiodiffusion a l'honneur de présenter son

TROISIÈME ET DERNIER RAPPORT

L'Ordre de renvoi à votre Comité était ainsi conçu:

MARDI 18 avril 1950.

> Résolu,—Qu'un comité spécial de la radiodiffusion soit institué afin d'étudier le rapport annuel de la Société Radio-Canada, d'examiner les méthodes et les buts de la Société, ainsi que ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son développement, et qu'il soit autorisé à étudier les questions et les sujets dont il vient d'être fait mention, à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et de ses opinions à ce sujet, à convoquer des témoins et à faire produire des documents et des dossiers.
>
> Que le Comité soit autorisé à faire imprimer les documents et les témoignages au jour le jour, selon qu'il le jugera opportun ou nécessaire.

Pour accomplir la tâche qui lui était assignée par cet Ordre, le Comité a tenu dix-huit séances (y compris une visite faite à Montréal le 5e jour de juin 1950, afin d'inspecter le nouvel immeuble de T.S.F. en cet endroit). Votre Comité a examiné le rapport annuel de la Société Radio-Canada pour l'année financière 1948-1949; en outre, les estimations budgétaires de la Société pour l'année financière 1949-1950, et un projet de bilan financier de Radio-Canada pour l'année 1950-1951, dont le Comité avait été saisi, ont été soigneusement étudiés. Le président, le directeur général et d'autres fonctionnaires de la Société ont comparu comme témoins et subi un interrogatoire prolongé. Des dépositions ont aussi été rendues par des fonctionnaires de la Division de la radio du ministère des Transports. M. le député William Benidickson est venu exposer au Comité certains griefs, en son nom et au nom du très honorable C. D. Howe. M. Joel Aldred, de Toronto, a enfin tenu à témoigner de son propre gré.

A la suite de demandes spéciales de renseignements formulées par les membres du Comité, plusieurs textes documentaires ont été déposés. Une grande partie de cette documentation a été versée au compte rendu des délibérations ou imprimée en appendice aux témoignages. Le Comité a été saisi de plusieurs exemplaires du mémoire présenté par la Société à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada. Cet exposé renferme une mine de renseignements sur l'activité et la situation de la radiophonie nationale.

Vu l'étude que poursuit présentement la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada quant aux principes qui gouvernent l'exploitation de la T.S.F. en notre pays, votre Comité n'a pas voulu empiéter indûment sur le domaine envisagé par la Commission, et s'est abstenu d'aborder les questions ayant trait à la régie de la radio telle que l'avait établie la Loi sur la radiodiffusion, 1936. Le Comité a cru devoir analyser avec soin l'état financier actuel de la Société, de même que les perspectives d'avenir de Radio-Canada sous ce rapport. Il a examiné tour à tour, consciencieusement, des sujets tels que les suivants: mode d'exploitation de la Société,

choix des émissions irradiées, étendue du rayonnement de ses services. En outre, votre Comité a recueilli des témoignages sur les plans de Radio-Canada en matière de télévision. Il a accordé une attention particulière à l'expansion qu'a prise la Société par suite de l'acquisition de l'immeuble de Radio-Canada, à Montréal, et analysé les crédits affectés au Service international pour l'année 1950-1951; ces crédits avaient fait l'objet d'une proposition et été déférés au Comité le 25e jour de mai 1950, et votre Comité a publié à leur propos son deuxième rapport le 13e jour de juin 1950.

Votre Comité juge essentiel le rôle que joue la radiophonie nationale. Un organisme comme celui-là, qui est un véritable trait d'union entre les Canadiens de toutes les parties du pays, et qui sert de véhicule à une multitude d'œuvres de création canadienne, a une importance de premier plan pour l'ensemble de notre peuple. Il faut reconnaître le fait, même si, de nos jours, plusieurs régions du pays ne sont pas encore convenablement desservies et, au sentiment de votre Comité, devraient l'être le plus tôt possible. Votre Comité est convaincu que beaucoup de Canadiens ne se rendent pas compte de l'étendue et de la complexité d'un système qui doit couvrir un territoire aussi vaste, embrassant six différentes zones horaires, et exploiter des réseaux dans les deux langues. Il est regrettable que le public ne soit pas mieux renseigné à l'égard de ce service, et votre Comité estime que la Société devrait prendre des mesures pour remédier à la situation. Le Comité croit en outre que, toutes les difficultés et les complexités d'une telle radiophonie étant bien considérées, le coût de ce service national à la population canadienne est relativement peu élevé.

Au sentiment de votre Comité, le niveau général des émissions s'est amélioré, et des réalisations comme *Wednesday Night,* la *National Sunday Evening Hour* et d'autres présentations du dimanche soir, sont dignes de mention. Même si les avis sont partagés en matière d'émissions, votre Comité approuve la ligne de conduite de la Société, qui consiste à offrir des programmes variés, pour plaire à tout le monde. En ce qui concerne l'opinion, la T.S.F., dans un pays démocratique, doit fournir à tous les groupes l'occasion d'exprimer librement, par voie des ondes, leurs vues sur les questions d'intérêt, et nous croyons que la Société s'y applique. Le Comité est d'avis que l'on a atteint un heureux équilibre dans cette catégorie d'émissions, et il affirme que des efforts constants devraient être faits pour perfectionner encore davantage cet aspect de la T.S.F.

Une excellente preuve de la valeur de notre radiophonie nationale a été donnée, l'an dernier, grâce à l'extension du service à Terre-Neuve, lors de l'union. Nul doute que cette extension a été précieuse aux Terre-Neuviens, et a contribué à la bonne entente entre les habitants de la nouvelle province et ceux des provinces-sœurs. Votre Comité aimerait que ce service soit encore amélioré, si possible.

En général, la radiophonie a bien montré, récemment, les services qu'elle pouvait rendre à la population en temps de crise. Elle a été d'un secours inestimable, durant les récentes inondations, pour la ville de Winnipeg et la région rurale du Manitoba. Votre Comité a reçu des rapports de la Société Radio-Canada et des stations privées à Winnipeg et à Saint-Boniface. Ces rapports soulignent, entre autres choses, les services que ces stations ont rendus à la population des régions inondées. Même si de tels rapports étaient censés donner un aperçu général de la situation, certains membres de votre Comité, qui sont au courant des faits, estiment que ces échos sont au-dessous de la vérité. Votre Comité ne sau-

rait trop louer le réseau national et les stations privées des magnifiques émissions d'urgence qui ont été diffusées dans les conditions les plus défavorables.

On a prétendu que beaucoup de Canadiens ne se rendent pas compte du travail accompli par notre radiophonie nationale et des services qu'elle rend. Votre Comité déclare donc que la Société serait sage d'accorder plus de publicité à ses travaux ainsi qu'aux programmes qu'elle irradie un peu partout au Canada. Elle devrait s'efforcer de faire mieux connaître ses problèmes et apprécier son activité.

Depuis plusieurs années, on demande que la ville et la région de Windsor soient desservies par une station locale qui transmettrait les émissions de réseau aux habitants de ce secteur. Votre Comité est heureux de faire savoir que la Société Radio-Canada établira une station à cet endroit au cours de l'été. La région qui sera desservie ainsi est la plus vaste, au point de vue population, de celles que n'atteint pas encore régulièrement la radiophonie nationale. Votre Comité note en outre avec intérêt que la Société Radio-Canada a augmenté la puissance des stations CBR de Vancouver et CBM de Montréal, pour accroître et améliorer le rayonnement des émissions de langue anglaise, et pour sauvegarder le classement des voies utilisées par ces stations en vertu d'un accord international.

Bien que la majeure partie du Canada jouisse des services des réseaux nationaux de T.S.F., il est à regretter que d'importantes et vastes régions en soient privées. Votre Comité croit que, si la Société Radio-Canada est réellement appelée à devenir une entreprise radiophonique d'envergure nationale, on ne peut songer à priver indéfiniment certains grands centres des émissions de réseaux. Pour d'immenses secteurs dans le Nord-Ouest ainsi qu'à l'intérieur de la Colombie-Britannique, les ondes sont muettes. Un membre du Comité, M. Langlois, a rappelé à ses collègues la pénurie et même l'absence de service qui caractérise toute la Gaspésie ainsi que l'Est du Saguenay, régions où la population est de l'ordre de 65,000 âmes; et d'autres membres ont attiré l'attention sur divers secteurs qui, à leur connaissance, sont également délaissés. M. William Benidickson, député, est venu exposer au Comité les griefs des gens des circonscriptions de Kenora-Rainy-River et de Port-Arthur. Dans ce dernier cas, il représentait le très honorable C.D. Howe et porta la parole en son nom. M. Benidickson a signalé aussi que la grande région où se trouve la ville de Fort-Francis ne bénéficie d'aucun service de réseau. A Fort-Francis, il y a une station radiophonique: CKFI. Ce poste pourrait relayer à merveille les émissions de réseau de la Société Radio-Canada. De plus, Fort-Francis est reliée aux lignes télégraphiques des chemins de fer Nationaux, et capterait facilement les émissions par voie de ces lignes. M. Benidickson a ajouté que plusieurs localités de la région de Thunder-Bay ne pouvaient entendre les émissions de réseau auxquelles elles ont droit. Il ressort clairement de cet exposé qu'un très grand nombre d'habitants des régions en cause versent leur droit de permis sans retirer aucun avantage des services nationaux de T.S.F. Les hauts fonctionnaires de la Société Radio-Canada n'ont pas admis que la région de Fort-Francis fût complètement dépourvue radiophoniquement parlant, mais ils n'ont pas soutenu non plus que ce secteur était bien partagé. Pour ce qui est du défaut de rayonnement dans le district de Thunder-Bay, M. Benidickson et les hauts fonctionnaires sont tombés d'accord sur le sujet. Tous ont reconnu que la T.S.F. devrait atteindre ces régions. Le Comité trouve injuste que le pays perçoive indéfiniment des droits de permis de gens qui, de toute évidence,

ne profitent nullement des services que l'organisme est supposé leur fournir. Il faut se rappeler aussi que la desserte des localités en question pose pour la Société Radio-Canada un problème d'ordre purement financier. Les hauts fonctionnaires de cette dernière ont déclaré qu'ils désiraient depuis longtemps desservir au moyen des réseaux nationaux les régions de Fort-Francis et de Thunder-Bay, la Gaspésie, l'Est du Saguenay, les Territoires du Nord-Ouest, certaines parties, septentrionales et centrales, de la Colombie-Britannique, ainsi que d'autres localités. Toutefois, dans la plupart des cas, une telle entreprise coûterait très cher. Votre Comité le comprend bien, mais croit néanmoins devoir insister sur le besoin de service radiophonique de réseau dont souffrent toutes ces régions.

Comme pour plusieurs, sinon pour tous les organismes, le grand problème de la Société Radio-Canada est un problème financier. Les recettes de la Société ne contre-balancent pas ses dépenses, et Radio-Canada accuse actuellement un déficit. L'an prochain, ce déficit aura empiré. L'année d'après, il sera énorme. Le Comité a étudié l'état détaillé des recettes et dépenses de Radio-Canada en 1948-1949 et en 1949-1950, ainsi que le relevé estimatif des recettes et dépenses en 1950-1951. Il n'a rien trouvé à redire aux déboursés de Radio-Canada jusqu'à ce jour, pas plus d'ailleurs qu'aux dépenses prévues pour l'avenir. La Société semble habilement gérée, et, selon toute apparence, le Bureau des gouverneurs et la direction prennent toutes les précautions voulues pour que les frais ne dépassent pas un minimum compatible avec un niveau satisfaisant d'émissions. Mais Radio-Canada ne pourra continuer de produire ce rendement si elle ne touche pas un revenu beaucoup plus élevé que celui de ces dernières années.

Pendant plusieurs années, Radio-Canada se maintint sans excéder son revenu; la Société remboursa même, souvent avant l'échéance, des prêts qui lui avaient été consentis pour fins d'immobilisations. Mais, récemment, le prix de toutes les acquisitions nécessaires, et celui des services loués, ont subi une très forte hausse. Bien que les salaires qu'elle paie restent modérés, il a fallu les élever en proportion du coût de la vie. En outre, le prix des services de tous genres a augmenté rapidement. La Société estime qu'en moyenne le coût de la radiodiffusion d'un programme a doublé depuis 1938. Le Comité n'a aucune raison de trouver rien à redire à cette déclaration. De plus, les fonctionnaires de la Société affirment, et nous croyons avec eux, que le public canadien est devenu plus exigeant en matière de radiodiffusion qu'il ne l'était autrefois. Il faudra donc à la T.S.F. plus d'argent pour plaire à des auditoires plus raffinés.

Il est vrai que les recettes de Radio-Canada ont augmenté quelque peu avec les années; mais cette hausse était hors de proportion avec les frais nécessairement accrus. Les émissions commerciales ne rapportent à la Société qu'environ 30 p. 100 de ses recettes. Bien que la clientèle ait beaucoup augmenté depuis quelques années, les fonctionnaires de Radio-Canada signalent que les réseaux diffusent déjà un trop grand nombre d'émissions commanditées, au sentiment d'une foule d'auditeurs, et que, de toute manière, il n'y a plus dans la journée de périodes radiophoniques libres que l'on pourrait exploiter à profit sur un pied commercial. Pour accroître les recettes de ces émissions, il faudrait nous lancer à fond de train dans la publicité régionale ou locale qui, jusqu'à présent, avait été plus ou moins laissée aux stations radiophoniques de propriété privée.

Pour l'année 1950-1951, l'état détaillé des recettes jugées nécessaires au maintien des services actuels et des normes établies, et celui des dépenses qui s'imposent si la Société veut faire honneur à ses engagements, accuse un décou-

vert de $962,000. Où est le remède à une telle situation? De deux choses l'une: ou bien les services devront être réduits, pour que les frais correspondants baissent également; ou bien il faudra trouver quelque méthode d'accroître les recettes.

Votre Comité a constaté que Radio-Canada manque surtout d'argent. Cependant, on ne peut nier que la Société pourrait poursuivre son activité sans plus de revenu et, aussi, sans déficit. Elle pourrait "vivre selon ses moyens", faire moins de dépenses. Mais l'effet en serait désastreux. Une fois les dépenses réduites de manière à ne pas déborder les cadres d'un budget bien équilibré, le peuple canadien n'aurait plus raison de considérer la Société Radio-Canada comme un organisme d'envergure vraiment nationale. Il faudrait que cette dernière supprime plusieurs émissions canadiennes qui sont familières à tous; force lui serait en outre de rabaisser le niveau de quelques autres. Des services entiers devraient disparaître, au sein même de la Société, tout importants qu'ils sont. Des zones de rayonnement seraient sacrifiées. Les régions clairsemées et reculées seraient les premières victimes. Un interrogatoire serré de la direction, qui fut en même temps des plus fructueux, a révélé la nature et l'étendue des coupes qu'il faudrait pratiquer pour rétablir l'équilibre. Par exemple, les séries suivantes d'émissions seraient abolies: *Wednesday Night, Stage 50, Startime, Opportunity Knocks, Gilbert and Sullivan.* En outre, les périodes consacrées, d'une manière générale, à la musique populaire, aux concerts de chant, aux émissions enfantines, aux programmes religieux et à Radio-Théâtre devraient disparaître. Par ailleurs, nos plans de réduction comporteraient les numéros suivants: coupe de 25 p. 100 dans les émissions "vivantes" en des villes comme Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Halifax et Saint-Jean; abandon, ou diminution du nombre, des programmes du réseau français; suspension d'émissions telles que les tribunes agricoles, le radio-journal, la discussion des affaires publiques et les programmes d'actualité; suppression d'émetteurs radiophoniques en Colombie-Britannique et en Ontario; et interruption de la desserte de quelque 18 stations privées dans diverses parties du pays.

Votre Comité n'approuve pas ces réductions radicales du service existant. A son avis, la valeur de notre radiophonie y perdrait tellement que l'intérêt national en souffrirait.

Votre Comité a déjà dit que le rayonnement de la T.S.F. doit progresser, et que les régions frustrées à l'heure actuelle devraient être desservies. En voici une liste fragmentaire:

Régions de Prince-George et de Prince-Rupert; secteurs de Kootenay et d'Arrow-Lake, en Colombie-Britannique.

Régions de Rainy-River, de Thunder-Bay et d'Algoma en Ontario.

Secteurs du Témiscamingue, de la Gaspésie et de l'Est du Saguenay, dans le Québec.

Certaines parties des régions de Restigouche et de Northumberland, au Nouveau-Brunswick.

Des parties de la Nouvelle-Écosse, y compris le Cap-Breton.

Des parties de Terre-Neuve.

Ces extensions du service n'augmenteront pas le revenu net de la Société; au contraire, elles occasionneront probablement de nouvelles dépenses. Aussi, pour "vivre selon ses moyens", Radio-Canada devrait abandonner toute idée de desservir les secteurs négligés.

Le Comité reconnaît que la Société Radio-Canada a besoin de plus d'argent, mais ne formule aucune recommandation touchant le mode de financement auquel il faudrait recourir en l'occurrence. C'est là une question de principe, à l'égard de laquelle la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada émettra sans doute une proposition. Quelle que soit cependant la méthode employée pour procurer des fonds suffisants à Radio-Canada, votre Comité estime que cette méthode devra sauvegarder l'indépendance de la Société.

Le Comité a été frappé de l'importance de la télévision, étant donné l'influence extraordinaire qu'elle exercera chez nous dans les foyers où elle pénétrera. L'intérêt national exige manifestement que cet art, en notre pays, soit essentiellement canadien, et apporte à nos téléspectateurs des programmes d'inspiration et de réalisation canadiennes. Cela coûtera sans doute plus cher que d'importer des États-Unis la majeure partie de nos émissions.

Votre Comité a étudié les plans actuels de la Société Radio-Canada pour l'établissement, à Montréal et à Toronto, de studios et d'émetteurs de TV qui alimenteront directement en programmes les habitants de ces régions, et pourront aussi servir de centres-clé relayant cette matière aux stations situées ailleurs. A en croire les représentants de la Société, les programmes prendront d'abord la forme de transcriptions kinescopiques. Votre Comité estime que de tels centres constitueront plus tard le noyau d'un excellent réseau de télévision nationale au Canada.

Votre Comité ne formule pas de recommandations quant aux principes devant régir l'expansion et le perfectionnement de la télévision dans d'autres parties du pays; il ne se prononce pas, non plus, sur la latitude dont l'entreprise publique ou privée pourra jouir à cet égard, car la Commission royale est à étudier la question. Votre Comité se rend compte de la nécessité, dans l'intérêt national, d'instituer chez nous un régime convenable et satisfaisant de financement, qui favorisera l'essor de la télévision canadienne.

Avant d'aborder la question de l'achat et de la transformation de l'hôtel Ford, votre Comité s'est transporté à Montréal afin d'inspecter cet immeuble. Ce qu'il a vu l'a favorablement impressionné. A la suite de cette inspection, le Comité estime que la Société Radio-Canada a fait d'excellent travail lorsqu'il s'est agi d'installer l'outillage et d'aménager l'immeuble. Votre Comité est satisfait du tout, et n'a que des félicitations à offrir à la Société sur le sujet.

Votre Comité a passé en revue les raisons pour lesquelles cet immeuble a été acheté. A titre d'organisme du gouvernement, la Société Radio-Canada exploite un service international de radiodiffusion avec les fonds que le Parlement lui fournit spécifiquement à cette fin. Le siège de cet organisme occupait des locaux inappropriés dans deux immeubles différents, et la Société avait reçu avis d'évacuer le principal immeuble. Radio-Canada avait également besoin, depuis quelque temps, de bureaux à l'épreuve du feu, qui seraient situés dans le même immeuble et logeraient les sections isolées de l'entreprise nationale. Les salles de réalisation et les studios étant insuffisants, il fallut donc trouver d'autres locaux, surtout à la suite d'une grave explosion qui se produisit il y a deux ans, et qui nécessita l'évacuation des studios durant quelques mois. Puisqu'on devait trouver un local neuf, il était évidemment beaucoup plus avantageux de loger ensemble tous nos services, nationaux et internationaux, qui pourraient alors utiliser conjointement plusieurs installations.

La Société a étudié diverses perspectives et en est venue à la conclusion, il y a deux ans, que l'immeuble de l'hôtel Ford était le plus avantageux dans les circonstances. Le gouvernement décida donc d'acheter cet immeuble pour y installer le siège du Service international, et en même temps les bureaux montréalais de l'entreprise nationale, la Société versant un loyer approprié. Radio-Canada a reçu l'autorisation d'agir comme agent du gouvernement dans l'acquisition et la transformation nécessaire de l'immeuble. Le Parlement a fourni l'argent requis à ces fins.

On peut dire que le prix payé pour l'immeuble de $2,200,000. Ce chiffre représentait $2,050,000 pour l'hôtel Ford même, y compris le petit local de bureaux qui y était rattaché, et $150,000 en dédommagement aux locataires détenant un bail. Les délégués de la Société ont cherché un peu partout un autre immeuble, ou un emplacement où il serait possible de le bâtir. Votre Comité considère que Radio-Canada a fait un excellent choix en décidant d'acquérir l'immeuble de l'hôtel Ford. Il a été vivement impressionné par la déclaration du directeur général de Radio-Canada disant que le gouvernement aurait été obligé de payer un à deux millions de dollars de plus que le prix de l'hôtel Ford pour se procurer un terrain et pour y construire un édifice entièrement neuf, de mêmes dimensions et offrant les mêmes avantages que l'hôtel Ford.

Le Comité est convaincu que la structure de l'hôtel Ford est parfaitement adaptée aux exigences radiophoniques. Il a pu constater sur les lieux que certaines déclarations de la presse concernant l'immeuble sont des non-sens. Ainsi, un journaliste avait prétendu qu'un des murs fût en train de s'effrondrer. Votre Comité est allé à la source du renseignement. C'était tout à fait inexact. La seule justification en est qu'une fondation supplémentaire a été érigée en vue de soutenir les murs du côté de l'emplacement où un nouvel immeuble est en voie de construction pour fins de la télévision. En creusant pour construire cet immeuble, on a dû enlever les supports latéraux sur lesquels reposaient les murs de l'hôtel Ford et des édifices voisins. En pareilles circonstances, un bon ingénieur voit toujours à consolider la fondation des murs, ce qui est indispensable.

Il était nécessaire de transformer entièrement l'intérieur de l'hôtel Ford, pour qu'il puisse servir à une installation radiophonique. Le Comité a recueilli des témoignages sur la façon dont ce travail s'effectue. Le contrat principal a été adjugé à un entrepreneur général, moyennant une rémunération fixe de 8 p. 100. Il y a cependant une limite à ce taux de rétribution. La Société a fait ses propres estimations des frais de rénovation, qui se montaient à 1 million de dollars, et la proportion de la rémunération a été établie d'après ces seules estimations, en sorte que, si des frais supplémentaires venaient à s'imposer, la rétribution n'excédât pas $80,000. Le directeur général et les autres fonctionnaires de la Société ont déclaré au Comité que la mise en adjudication générale et à prix fixes des travaux de transformation, si tant est que cela fût possible, aurait nécessité un délai de quelques mois, puisque la Société eût été obligée alors de produire des plans et devis détaillés et de demander des soumissions. Grandes auraient été en ce cas les difficultés, car on ne pouvait pas dresser d'une manière satisfaisante bien des plans avant que les travaux de reconstruction eussent réellement commencé. Votre Comité a aussi noté qu'aux termes des stipulations, plus de 70 p. 100 des sommes dépensées aux ouvrages de reconstruction sont versées à des sous-entrepreneurs. L'entrepreneur général a

adjugé les sous-contrats au moins disant, et seulement avec l'approbation de la Société, qui, en fin de compte, a beaucoup bénéficié de la protection qu'assure ordinairement la mise en adjudication générale. Votre Comité a pu également constater que les services d'architecture et de génie de Radio-Canada avaient contrôlé les travaux au jour le jour, et que, durant la plus grande partie de la période de construction, ils logeaient dans l'immeuble même, afin de pouvoir surveiller de près l'entrepreneur général aussi bien que les sous-entrepreneurs. Votre Comité estime que, dans les circonstances, l'exécution du contrat général d'après un honoraire five de 8 p. 100 a constitué un arrangement économique et efficace.

Votre Comité a noté qu'une entente avait été conclue avec le même entrepreneur, également fondée sur un honoraire fixe de 8 p. 100, à l'égard de la fondation, du dallage et de la charpente du nouvel immeuble de télévision attenant à l'ancien hôtel. On a expliqué qu'il n'aurait pas été satisfaisant de confier à un autre entrepreneur l'exécution de ces ouvrages, vu qu'ils devaient utiliser une partie de la structure de l'édifice principal, et que l'entrepreneur en question est bien versé dans le genre de travaux nécessaires, étant donné les conditions de l'endroit.

Ce qu'il a vu et entendu de l'œuvre accomplie par le Service international a vivement impressionné votre Comité. Il y a trouvé la preuve qu'on s'intéresse de plus en plus au Canada en dehors du Canada, grâce aux documentaires du Service international. Votre Comité a constaté que ce Service fonctionne en étroite collaboration avec le minstère des Affaires étrangères. Il croit qu'en ces temps de tension mondiale, l'activité du Service international devrait être poursuivie et développée.

M. Joel Aldred, speaker de Toronto, a demandé de comparaître devant le Comité. Il entendait, disait-il, adresser certains reproches spécifiques aux autorités de la Société. Par correspondance, il a prétendu que les exposés des représentants de la Société Radio-Canada, présentés à votre Comité ainsi qu'à la Commission royale d'enquête, manquaient gravement de précision et, dans certains cas, étaient même entachés d'inexactitude: il y avait beaucoup trop de gaspillage dans l'administration de la Société. Le témoignage de M. Aldred quand il ne s'inspirait pas de simples ouï-dire n'était qu'une expression d'opinion. fondée sur les observations de l'auteur, du temps où ce dernier travaillait comme speaker à la Société, et depuis qu'il a quitté cet emploi pour se lancer dans la carrière à son propre compte. La déposition de M. Aldred n'a certes pas fait grande impression sur le Comité.

M. G. C. W. Browne, régisseur de la radio au ministère des Transports, a enfin présenté un mémoire. Il a résumé le travail accompli par son ministère en vue de la perception des droits de permis pour postes radiophoniques particuliers. Les frais de perception de ce droit de licence se chiffrent par 12 à 13 p. 100, ce qui, aux yeux de votre Comité, semble beaucoup trop élevé. A ce propos, le Comité n'a l'intention de prendre à partie ni M. Browne ni son personnel, qui en réalité se sont montrés tout à fait compétents et consciencieux. Mais il recommande la poursuite de recherches approfondies, ayant pour but de découvrir des méthodes moins onéreuses de percevoir les droits en question.

Est déposé avec le présent rapport un exemplaire imprimé des témoignages qui ont été recueillis.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

RALPH MAYBANK.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT
3 2354 00507 341 9